This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

libraries
336 225

Digitized by Google

STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES

Digitized by Google

STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES

Digitized by Google

IEN

REVUE CA

NORM

6e ANNÉE —

15 JUI

A. Gasté : Correspondanc
(Suite). — R. de Brébisson
(Suite et fin). — L'abbé Gou
mande (Suite). — Ch. A.
Gay de Planhol, avocat
Mgr Colomb, évêque d'Ev
Tougard : Bulletin bibliogr

BUREAU
RUE DU MEIL

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE
DE
NORMANDIE

6e ANNÉE — 1e LIVRAISON

15 JUILLET 1896

A. Gasté : Correspondance de P.-D. Huet et du P. Martin *(Suite)*. — R. de Brébisson : La porcelaine tendre de Rouen *(Suite et fin)*. — L'abbé Godefroy : Une célèbre baronnie normande *(Suite)*. — Ch. A. de Robillard de Beaurepaire : de Gay de Planhol, avocat à Morlaix. — L'abbé L. Odieuvre : Mgr Colomb, évêque d'Evreux. — P. de Longuemare et A. Tougard : Bulletin bibliographique.

BUREAUX DE LA REVUE
RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1896

Digitized by Google

SIXIÈME ANNÉE

SOMMAIRE DE LA PREMIÈRE LIVRAISON

I. — Correspondance de P.-D. Huet et du P. Martin (*Suite*) . . . . . **A. Gasté.** 5

II. — La porcelaine tendre de Rouen (*Suite et fin*) . . . . . **de Brébisson.** 25

III. — Une célèbre baronnie normande (*Suite*) . . . . . **L'ab. Godefroy.** 34

IV. — Gay de Planhol, avocat a Morlaix . . . . . **de Beaurepaire.** 57

VI. — Mgr Colomb, évêque d'Evreux. . **L'abbé Odieuvre.** 72

V. — Bulletin bibliographique . . . . . **de Longuemare.** 73
A. Tougard. 74

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

Octave Feuillet, par le P. LALLEMAND, de l'Oratoire.

L'admission des juifs a la nationalité française, par G. DANZAS, avocat à la Cour d'Appel de Caen.

Une famille bas-normande : Les Chrétien, par le docteur LE PAULMIER.

Henri de Bernières, premier curé de Québec, par l'abbé Auguste GOSSELIN, de la Société Royale du Canada.

La Sainteté dans l'Ordre de Malte, par L. de la BRIERE.

Histoire du prieuré de Notre-Dame-sur-l'Eau, près Domfrond, par Florentin LORIOT.

Dieppe et les Anglais de 1435 à 1443, par E. LE CORBEILLER.

La Confrérie du Saint-Sépulcre de Valognes, par l'abbé ADAM.

Le règlement de l'hopital général de Valognes, par Paul LE CACHEUX.

Dimes des agneaux et des oies, par l'abbé CAPRON, curé d'Anneville-sur-Seine.

Digitized by Google

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

Digitized by Google

Digitized by Google

DIEX AIE

—

EVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

6me ANNÉE

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE L'EURE

—

1895

Digitized by Google

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
AUG 12 1969

Digitized by Google

CORRESPONDANCE DE P.-D. HUET

ET DU P. MARTIN *(Suite)*

P.-D. HUET AU P. MARTIN.

A Fontenay, 18 juillet 1701.

Je vous remercie de tout mon cœur, mon cher Père, des éclaircissemens que vous m'avez donnez sur mes questions. Ne vous donnez plus de peine pour l'Hostel de Houllefort, que M. le Curé de St-Sauveur a tant cherché à ma prière. C'estoit la maison de M. Jamblin, qui est auprès des porches qui sont à la gauche de ceux qui sortent de la rue Pémagnie pour entrer dans la place du Pilory.

Dans l'inscription de vostre chapitre, où sont les noms de vos fondateurs, apprenez-moy s'il subsiste encore quelqu'un de la famille des Beleth, et ce que signifie Personne de Le Bisay. Ce mot se trouve souvent dans les vieux titres. Je crois que c'est quelque dignité ecclésiastique. De là est venu le mot de *Personat*. Si vous avez l'*Etymologique* de Borel, il pourra nous éclaircir. Cherchez y aussi, s'il vous plaist, la signification du mot *ensement*, que je rencontre dans plusieurs actes anciens.

Après de longues recherches et beaucoup de soin, j'ay enfin recouvré les œuvres de M. Patris. N'auriez-vous point parmy vos livres les œuvres de Neufgermain? C'est un in-quarto fort plat, et l'on y voit le portrait de Neufgermain.

Digitized by Google

Apprenez moi si Le Bourgeois est de retour, et quelles richesses il a rapportées de Rouen. Je suis, mon reverend Père, vostre très humble et très obéissant serviteur.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

LE P. MARTIN A P.-D. HUET.

A Caen, 19 août 1701

(Beleth, Personne de Lebisay, Ensement.)

Monseigneur,

A mon retour d'un voyage de six semaines, que j'ay été obligé de faire par obéissance, on m'a rendu vôtre lettre du 18 du mois passé.

Je n'ay aucune connoissance qu'il y ait à Caen de Beleths. Il y en a à Lyon, et ce sont de gros marchands, qu'un de nos confrères d'un même nom, Docteur de Paris, mort présentement, m'a assuré autrefois estre venu d'ici et s'estre transplantez dans cette grande ville. Nôtre Dalechamp s'y étoit aussi habitué.....

Pour *Personne de Lebisay*, je ne vous peux rien aprandre là dessus, que vous ne sachiez. Richelet dit que c'est un chanoine qui a quelque rang au dessus d'un simple chanoine, et mon Furetière m'apprend qu'on l'a pris pour un simple curé ou pour un curé primitif. Borel n'en dit rien; mais il dit que c'est « le même » que « ensement. »

Nicolas Flamel, en son *Romant chimique :*

Et est sous la terre trouvée
Tout *ensement* que la rosée.

Et Wace, en son *Romant :*

Noel l'evesque de Coûtances
A plusors joint leurs penitences.
Cil receut les confessions
Et donna les benedictions,

Digitized by Google

Et cil de Vaex *ensement*
Qui se contin moût noblemenf (1).

Je n'ay point les œuvres de Neufgermain, de qui il est parlé dans Voiture.

J'ay receu le troisième cahier du Journal de Trévoux, où il est parlé de vôtre livre des *Antiquitez* de nôtre ville, comme d'un ouvrage plein d'érudition. Je vous l'enverray quand il vous plaira. On ne m'a pas renvoyé les deux premiers.

Monsieur le cardinal d'Etrées a été nomé par une bulle apostolique visiteur de notre abaye de Ste-Trinité. M. l'abé du Bouchet, son délégué, vint ces jours passez aporter cette bulle, qui a été vérifiée au parlement de Rouen, et que l'on va insinuer au greffe des insinuations de cette ville. En vertu de cette bulle, dont on m'a promis copie, Madame de Tessé, abesse, fit faire profession un grand matin à six de ses novices. Sa nièce ne l'a voulu faire que la dernière.

Nous avons un nouveau gardien qui aura l'honneur de vous faire la reverence et vous assurer de ses profonds respects. Mr nôtre intendant est à Guibray tenir compagnie à celui d'Alençon. Je suis avec toute la soumission possible

Monseigneur de vôtre Grandeur
Le plus humble et très obéissant serviteur.

F. Fr. Martin.

A Monseigneur, Monseigneur l'ancien Evêque d'Avranche, à Fontenay l'abaie.

P.-D. HUET AU P. MARTIN.

A Caen, 20 août 1701.

Je reçois à Caen vostre lettre du 19, mon reverend Père. J'y suis venu pour deux ou trois jours; mais je m'y trouve si distrait que

(1) Lire, d'après l'éd. du *Roman de Rou*, du Dr Hugo Andresen, Giffrei : l'evesque de Coustances — les beneicons — Cil de Baieues ensement — Qui se contint. A. G.

Digitized by Google

je ne puis faire la moindre partie de ce qui m'y amène. Je tascheray d'aller voir vostre Bibliothèque, mais je ne scais si je le pourray. Je fis donner à M. le Bourgeois vos deux journaux de Trévoux pour vous estre rendus à vostre retour. Il est présentement à Guibray. Je crois avoir découvert par les vieux registres, qui m'ont été communiquez depuis peu, que *Personne* estoit un prestre desservant une Eglise. Je ne scais si c'estoit un titre de Benefice, ou une simple commission. Je ne scais pas bien quelles sont les fonctions d'un *Personat*, qui est un véritable bénéfice. Il y a encore des Beleth à Caen. Il y en a aussi beaucoup de ce nom dans les xve et xvie siècle. Il y en avait vers St-Julien, derrière vostre jardin, qui ont eu des procez contre vostre communauté. Je doute qu'*ensement* ne signifie autre chose que *semblablement*. Je suis, mon cher Père, vostre serviteur sans reserve.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

A mon reverend Père, le reverend Père Martin, Doct. en Théologie, chez les RR. PP. Cordeliers, à Caen.

P.-D. HUET AU P. MARTIN.

A Fontenay, 11 septembre 1701.

Si tost que j'ay sceu que M. le Bourgeois estoit de retour de Guibray, mon reverend Père, je luy ay écrit touchant vos deux journaux de Trévoux, que je luy avois envoyez dans votre absence, pour vous estre rendus; et il me mande qu'il s'en est acquité, par une lettre que je reçois de luy présentement. Je vous prie de m'apprendre s'ils sont entre vos mains. Vous m'aviez promis la conciliation de ce que vous m'aviez dit touchant la mort du s^r^ Cavelier, arrivée selon vous en 1623, le jour de St-Simon et St-Jude, avec ce que m'en a dit son fils, qui le fait mort le jour Toussaints, en 1624. Je suis, mon reverend Père, vostre tres acqus serviteur.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

Digitized by Google

P.-D. HUET AU P. MARTIN.

A Fontenay, 4 octobre 1701.

Ce billet, mon reverend Père, n'est que pour vous faire souvenir la promesse que vous m'avez faite de faire dire un *Adsum* pour tte Abbaye à la prochaine assemblée de l'Université. Je crois n'il se trouve quelqu'un pour l'Abbaye d'Aunay. Si cela manioit, vous me feriez plaisir de me rendre le mesme office. Je evins hier en cette abbaye, d'où je ne me propose pas de partir ue pour aller à Paris. Si je n'avois appris de vostre bouche que es deux journaux de Trévoux vous ont été rendus, je l'ignorerois ncore, car vostre dernière lettre ne m'en disoit rien. Je suis, mon everend Père, vostre serviteur sans réserve.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

P.-D. HUET AU P. MARTIN.

A Fontenay, le 18 octobre 1701.

Je vous remercie très humblement, mon reverend Père, de l'office d'amitié que vous m'avez rendu et à cette Abbaye, en répondant pour nous aux Comices de l'Université. Vous m'apprenez que M. de Loy soit à Caen. Je ne devois pas l'apprendre d'autre que de luy. Si vous le voyez, je vous prie de luy dire que s'il quitte Caen, sans estre venu disner céans avec moy, je romps la paille avec luy. Pour mieux faire encore, il faut que vous l'ameniez vous mesme. J'espère faire encore un petit séjour à Caen avant mon départ pour Paris. Ce ne sera pas sans vous assurer que je suis vostre serviteur entièrement devoué.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

Digitized by Google

LE P. MARTIN A P.-D. HUET.

(J. Bertaud, P. de l'Esnauderie.)

A Caen, 3 novembre 1701.

MONSEIGNEUR,

Voici l'épigramme de Nicolas Bourbon sur les poésies de M. Bertaud, evesque de Séez, marquée à la page 149 du recueil des sienes, sous le titre de *Nicolai Borbonii poëmatia exposita,* in 12, à Maris, chez Robert Sara.

In poemata gallica Bertaldi episcopi Sagiensis.
Ἑλλαδικῶν ποτε Σειρήνων..... (1).

« Decreta synodi Diœcesanæ Cameracensis per illustrissimum et R^mum^ Dominum D. Gulielmum de Berge, Dei et apostolicæ sedis gratia Archiepiscopum et Ducem Cameracensem, etc., anno Domini 1604, mense octobri celebratæ. Montibus, 1686, in 8°. »

Ensuite « ordinata ab ill^mo^ ac R^mo^ Domino D. Francisco Burg (?) archiepiscopo ac duce Cameracensi in synodo diœcesana 11 8^bris^ 1617. »

Puis « ordinata ab ill^mo^ ac R^mo^ Domino D. Gaspare Henrico arch. et duce Cameracensi, etc., in congregatione Decanorum Christianitatis, Cameraci kal 8^bris^ an. 1661. »

Après *quos*, suivent « ordinata ab eodem 1664. »

« Tum catalogus librorum reprobatorum serie alphabetica. » Premièrement les livres latins, puis les Bibles en différentes langues, ensuite « libri teutonici » enfin « gallici libri » parmi lesquels se trouvent « La loüange du mariage et recueil des histoires de bonnes, vertueuses et illustres femmes, composé par Maistre Pierre Lesnauderie. »

Monsieur Voisin, neveu de Madame de Saint-Suplis, fit embaler hier pour Rouen les livres de feu M. du Quenay Blais (?) qui luy étoient tombez en partage, plein une charette.

(1) Voir la suite dans les Poésies de N. Bourbon, p. 149.

Digitized by Google

M. notre Intendant n'est pas encore de retour de Lasson, où il est alé prendre l'air.

Il partit hier un vaisseau pour Holande.

On publie ici quelques miracles opérez par l'intercession du Roy Jaque, comme des aveugles nez, qui ont recouvré la vuë.

Je suis, avec un profond respect, Monseigneur, de V. Gr., le plus humble et très devoué serviteur.

F. Fr. MARTIN.

A Monseigneur, Monseigneur l'anc. Evêque d'Avranche, à Fontenay.

P.-D. HUET AU P. MARTIN.

A Fontenay, 5 novembre 1701.

Je vous remercie très humblement, mon reverend Père, des bons avis que vous me donnez sur Jean Bertaud et sur Pierre de l'Esnauderie. Lorsque vous rencontrerez de pareilles choses, je vous supplie de m'en donner avis. Je n'auray plus guère de tems à en profiter, car je crois qu'on va tout de bon commencer l'impression de mon ouvrage. Je vous envoie un exemplaire de mon livre *du Paradis terrestre*, de la nouvelle édition. J'y joins un exemplaire des *Nouveaux Mémoires pour servir à l'histoire du Cartésianisme,* mais de l'ancienne édition, qui ne vaut pas la seconde à beaucoup près. Mais je vous donne ce que j'ay. J'espère partir dans fort peu de jours. Mais à Paris, comme à Caen, mon reverend Père, je seray toujours vostre serviteur sans réserve.

† P. DANIEL, a. Ev. d'Avranches.

P.-D. HUET AU P. MARTIN.

A Paris, 19 janvier 1702.

Vostre silence, si long et si nouveau, m'estonnoit, mon cher Père, et je ne savois à quoy l'attribuer. Neantmoins, comme vous

Digitized by Google

estes membre d'un grand corps et dépendant de la volonté d'autruy, je soupçonnois quelque force majeure et quelque autorité supérieure. Je suis très aise d'apprendre vostre retour. J'en profiteray des nouvelles curieuses et agréables dont vous continuerez de me régaler. Je crois que vous n'ignorez pas que l'impression de mes *Origines de Caen* s'avance, quoyque lentement. L'on en est à la dixième feuille. Je vous prie de m'apprendre en quoy consistoient ces curiositez de Mr Estienne. Il m'a montré autrefois son ouvrage sur l'Horlogerie. Il pouvoit faire de cela quelque chose de bon; mais je vois par l'estat où vous me mandez que se sont trouvées ses affaires, que toutes ces différentes occupations qui le partageoient, luy faisoient négliger le principal, qui estoit l'exercice de sa profession et le travail de sa boutique. Si vous apprenez ce que c'est que ces raretez de son cabinet, et ce que l'on en veut faire, et qu'il y ait quelque chose à mon usage, vous me ferez plaisir de m'en donner avis. Je suis toujours, sans variation, mon reverend Père, vostre serviteur très dévoué.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

P.-D. HUET AU P. MARTIN.

A Paris, 1er mars 1702.

Vos lettres m'ont appris, mon cher Père, vostre retour à Caen. Je m'attendais de jour en jour de recevoir la seconde visite que vous m'aviez promise, et de vous faire voir à loisir ma bibliothèque. L'occasion de le faire ne se retrouvera pas aisément. Vous me faites plaisir de me mander les historiettes de Caen, principalement celles de la litérature et de l'Université. Il ne me paroist pas que Mgr de Bayeux se dispose à retourner sitost à Caen. On m'avoit mandé qu'on avoit levé le scellé chez Mr Estienne. J'ay escrit à Mr le Bourgeois de me faire savoir ce que c'est que ses plans et ses estampes. Je ne crois pas que cela soit à l'usage des curieux de Caen. On m'a envoyé de Hollande le projet d'une nouvelle Polyglotte, à quatre colonnes, in-folio; elle sera fort commode et ne se vendra que 25 florins, monnoye de Hollande, en blanc. Je suis, mon reverend Père, vostre serviteur très humble et très acquis.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

Digitized by Google

P.-D. HUET AU P. MARTIN.

A Paris, 8 mars 1702.

Ce que vous me mandez de ce Heurtaud, chirurgien juré à Caen, et de son ouvrage, me met la puce à l'oreille et me fait vous supplier de m'éclaircir promptement sur cela; car vous savez, mon cher Père, que l'impression de mes *Origines* s'avance. Heureusement le chapitre des *Hommes illustres* est à sa fin. Ainsi je pourrai profiter de vostre avis, quoyque toute la copie soit à Rouën entre les mains de l'imprimeur. Faites-moy donc la grâce de tirer de ce livre tout ce qui pourra me faire connoistre la personne de Heurtaud, son pays, sa vie, sa naissance et sa mort. Pour mieux faire et pour m'épargner cette peine, vous pourriez m'envoyer le livre par messager : je vous le reporteray fidèlement. Vostre lettre ne me marque pas le temps de l'impression. Je suis, mon reverend Père, vostre serviteur tout dévoué.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

P.-D. HUET AU P. MARTIN.

A Paris, 25 mars 1702.

J'ay receu, mon reverend Père, le livre de Pierre Heurtaud. Quoy que vous m'en puissiez dire, j'espère que j'apprendray quelque chose de ses faits et gestes dans les Epistres et dans les Préfaces de son ouvrage. Je vous le reporteray moy-mesme, Dieu aidant, lorsque je retourneray en vos quartiers, ce qui sera, comme je l'espère, dans le mois prochain. Si le s^r du Quesnay, chirurgien, que j'ay connu, vivoit encore, il nous pourroit esclaircir. Si j'estois appellé au conseil de Mr de la Duquerie, je convertirois la harangue *sur la resurrection des noiez* en un traitté, qui pourroit estre utile au public, car il est assuré que souvent la chaleur naturelle est engourdie et embarrassée dans ces corps, mais qu'elle n'est pas esteinte. Il est vray que je n'ay pas conseillé au s^r Halma de mettre la version françoise de M. de Sacy dans sa nouvelle Poly-

Digitized by Google

glotte, parce que l'auteur n'entendoit pas les langues orientales, qu'il a traduit sur des traductions, et qu'il est tombé dans plusieurs fautes. J'aimerois mieux la version de Louvain, ou mesme la version Wallonne, sauf les erreurs, s'il y en a, ce qui ne seroit à craindre que dans le Nouveau-Testament. Je connois dès mon enfance le livre de Colomby *sur l'Astrologie judiciaire*. Je n'ay pas cru devoir donner place aux imprimeurs célèbres de Caen, parce qu'outre que je n'en connoissois point qui ait excellé dans cet art, j'aurois été obligé d'entrer dans toutes les autres professions, et cela m'aurait mené trop loin. Je sais cependant que Plantin avoit appris sa profession à Caen. D'ailleurs, ceux de Caen qui ont eu quelque réputation ont esté d'un mérite si égal, qu'il auroit fallu les mettre presque tous dans ma liste : Resnaud, Angier, Macé, Le Bas, Brenouzet, Cavelier, Yvon. Le reste est peu de chose. Qui préférez-vous entre ceux-là? J'oubliais de vous dire que vous ne manquerez pas d'exemplaires de la nouvelle Polyglotte, si elle s'imprime; mais il y a encore sujet d'en douter. — Je suis, mon reverend Père, vostre serviteur très humble et très dévoué.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

P.-D. HUET AU P. MARTIN.

A Paris, 9 avril 1702.

J'ay fait un article nouveau, mon reverend Père, pour ce Pierre Heurtaud que vous m'avez fait connoistre. J'en aurois fait un autre pour ce Retout, peintre, si j'avois eu son ouvrage; mais, faute de cela, le chapitre des hommes illustres s'imprimera sans luy, car il est déjà bien avancé. Mais il le faudra mettre dans les *Addenda*. On me doit envoyer ici mes chevaux le lendemain de Pasques. Vous me ferez un fort grand plaisir de m'envoyer ce livre de Retout par mes gens. Je vous le reporteray avec le précédent. Faites-en un paquet, s'il vous plaist, et le donnez à mon neveu de Charsigné, qui prendra soin de me l'envoyer. J'ay leu avec plaisir vos vers sur Cremone. Les approches de mon départ ne me donnent pas le loisir de respirer; ainsi je vous quitte, mon

Digitized by Google

cher Père, plus tost que je ne voudrois, en vous assurant que je suis toujours vostre serviteur très devoué.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

Joignez, s'il vous plaist, au livre de Retout, l'épitaphe de Dalechamps.

LE P. MARTIN A P.-D. HUET

A Caen, 12 avril 1702.

Monseigneur,

Notre Prelat arriva ici samedi, dans une santé parfaitement bonne : il est à présent le Doien de Nos Seigneurs les Evêques de France, et dans la Faculté de Théologie, il ne voit que cinq docteurs plus anciens que luy.

Le sieur Aubert, professeur de philosophie, a présenté ces jours passez à Mr notre Intendant une ode Alcaïque, qu'il a fait imprimer, où il louë son cabinet de médailles, enrichi depuis peu du présent que lui a fait Sa Majesté. Il l'a qualifié, dans le titre de *Comes consistorianus*, quoiqu'il n'aie pas encore cette qualité.

Le sieur Marcel, curé de Baly, receut, il y a trois jours, l'extreme onction : je crois qu'il est mort présentement. Jamais homme ne fut moins résigné. N'aura-t-il point quelque place dans votre *Auctarium* (1)?

On vend actuellement les livres du sieur Etienne. Votre Grandeur sera assez tôt ici pour voir ses estampes, qu'on ne comancera à exposer en vante qu'après les festes. J'ay du chagrin de ne me trouver pas à cette vante, parce que je suis convoqué à une assemblée de nos Pères, qui doit se tenir le 26 du courant à Châlons, en Champagne.

Je metray aujourd'huy chez M. de Charsigné le livre en question. Voici l'épitaphe de Daléchamp, inhumé chez les P. P. Jacobins de Lyon, laquelle est enclavée dans le mur, au côté de l'autel de N. D. de Confort (2).

(1) Surcroît de poids, bonne mesure, c'est-à-dire dans l'*Addenda*.

(2) Cette épitaphe ne s'est pas retrouvée dans la lettre du P. Martin.

Digitized by Google

Revenez en bone santé. Si vous n'estes pas encore parti, quand j'ariveray à Paris, j'iray vous rendre mes humbles devoirs et vous priray de me faire voir votre magnifique et exquise bibliothèque. En atendant cet honeur, je suis avec un profond respect,

Monseigneur, de V. G.

Le plus humble et très obéissant serviteur, F. Fr. MARTIN.

A Monseigneur, Monseigneur l'ancien Evêque d'Avranches, chez les RR. PP. Jésuites de la rue Saint-Antoine, Paris.

P.-D. HUET AU P. MARTIN.

A Aunay, 18 juin 1702.

Je n'estois pas assuré de vostre retour, mon reverend Pere, et lorsque je vous renvoyay vos deux livres, je donnay ordre qu'on les mist en main propre, ou qu'on me les raportast. Sur l'espérance que m'avoient donnée vos dernières lettres, je crus recevoir encore une visite de vous avant mon départ de Paris. Il faut que vous ayez pris une autre route, ou que vos affaires aient esté pressantes. L'ouvrage dont vous me parlez est presque achevé; mais je ne sçais pas quand il le sera tout à fait, car l'imprimeur a beaucoup relasché sa diligence depuis qu'il a veu le corps de l'ouvrage imprimé, dont il ne reste plus que la petite oye, c'est-à-dire les Indices et la Préface. Lorsque vous me ferez l'honneur de me venir voir céans, vous y serez receu avec toute la cordialité que vous pouvez attendre, mon reverend Père, de vostre très humble et très acquis serviteur.

† P. DANIEL, a. Ev. d'Avranches.

P.-D. HUET AU P. MARTIN.

A Aunay, 10 septembre 1702.

Je suis tres aise d'apprendre, mon reverend Père, que M. de Gagnieres soit à Caen, mais très fasché de n'y estre pas pour avoir

Digitized by Google

la joye de l'embrasser. C'est un homme de mérite et estimable par beaucoup d'endroit.

Il est vray que les Archers du sel sont venus à Fontenay, mais non pas que je les y aye fait venir. Je scais qu'on débite sur cela force histoires, mais voici la vérité du fait. Estant l'autre jour à Fontenay, je fus averty qu'un Palefrenier à moy avoit fait venir quelques jours auparavant dans mon chariot du sel blanc d'Aunay, et que ce sel avoit esté vendu dans mon écurie. Jugez à quoy cette friponnerie m'exposoit. Je chassay aussitost le Pallefrenier, et par ce que je prévis que si un paysan qui auroit acheté de ce sel, en estoit trouvé saisi, il ne manqueroit pas de déclarer qu'il l'avait acheté chez moy et de mes gens, que cela seroit employé dans le procès-verbal, qui seroit aussitost envoyé au Directeur, et par luy aux gros fermiers, et par eux à M. Chamillard et au Roy, et qu'on leur feroit entendre que j'ay deux Abbayes assez voisines, l'une sur le sel blanc, l'autre sur le sel gris, que je fais venir dans mes équipages le sel blanc d'Aunay à Fontenay, et que j'en tiens gabelle chez moy, et le fais vendre par mes gens, — je crus devoir prévenir une telle accusation, qui seroit fondée sur de si fortes apparences. Car jugez, mon Père, quelle figure j'aurois faite, en allant faire ma cour au Roy, de produire un Evêque faussaunier *(sic)*. Le seul moyen de me disculper fut d'envoyer chercher des Archers, qui sont d'ordinaire portez près de notre bac. On m'en amena un, à qui j'exposay le fait, en luy disant que, s'il vouloit poursuivre l'auteur du délit, je ne m'y opposerois pas, et que, s'il vouloit faire des perquisitions dans ma maison, je luy ferois tout ouvrir; et surtout je le priois d'en avertir M. le Riché, directeur. Le lendemain on m'apporta un pot plein de sel blanc qu'on avait trouvé caché dans le parc de l'Abbaye. J'envoiay quérir encore un Archer, et après luy avoir fait connoistre par qui et comment et où il avoit été trouvé, je l'envoiay jetter dans la rivière. En tout cela, je n'ay dénoncé que mon Pallefrenier et aucun autre, comme, en effet, je ne connoissois aucun de ceux qui l'avoient acheté. Lundy dernier, 4e de ce mois, comme j'estois prest de partir pour venir icy, il arriva à l'Abbaye une compagnie d'Archers, ayant à leur teste un officier, et le Président du grenier à sel. Ces deux me vinrent voir et me firent de grandes honestetez, en me disant qu'ils ne seroient pas venus, s'ils ne scavoient que j'estois fort fidèle aux ordres du Roy, et ennemy des malversations,

Digitized by Google

et que j'avois offert à leurs Archers de leur ouvrir ma maison pour les perquisitions. Je leur répondis que m'on offre avoit esté sincère, que j'estois prest de leur donner la clef de mon cabinet et de toute ma maison pour y fouiller, que j'avois fait, il y a deux ans, une pareille offre aux Quatriemeurs, parce qu'en effet j'avois toujours eu une grande aversion pour ces fraudes qui se faisoient aux droits du Roy, qu'à Avranches je les avois defendues par mes statuts. Après m'avoir quité, ils allèrent visiter les maisons des Religieux; et cependant je partis pour venir icy. Voilà le narré tres sincère de ce fait. Vous me ferez plaisir de désabuser ceux à qui on a déguisé la vérité.

Je suis bien aise d'apprendre par vous que mon livre se lit. Mais vous me ferez plaisir de m'avertir des défauts qu'on y remarque. J'ay déjà reçeu quelques avis; mais il faut savoir discerner ceux qui viennent de la passion de ceux qui viennent de la raison. Tout le monde se mesle de juger des ouvrages d'esprit, mais fort peu de gens en sont capables. Je suis, mon cher Père, vostre serviteur très acquis.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

Vous ne me dittes rien de vos affaires avec M. de Bayeux, ny du tems de son retour, dont vous me ferez plaisir de m'informer. Apprenez-moy si M. le curé de Saint-Etienne se tire d'intrigue. J'espère que vous me communiquerez toutes les nouvelles lumières qui vous viendront sur les *Antiquitez de Caen.*

LE P. MARTIN A P.-D. HUET.

A Caen, 16 septembre 1702.

Monseigneur,

On me randit hier, à mon retour de la campagne, vôtre lettre du 10. On ne pouvoit avec plus de prudence parer le coup qui seroit tombé sur V. G. Il y a quelques années que M. de Benouville fut afronté de même. La conjoncture étoit périlleuse, mais la conduite que V. G. a tenue a tout sauvé. On ne parlera plus

Digitized by Google

ici de cette affaire qu'en louant votre manœuvre. Nôtre P. Macedo, l'antagoniste du cardinal de Noris, et un monstre d'esprit, manqua autrefois le chapeau rouge, parce qu'on essaia de l'envelopper dans un larcin considérable fait à une Eminence par un de ses domestiques, dont le valet de ce Père avoit été le receleur.

M. de Matignon a fait mettre prisonier au château le comte de Fontaine, pour chansons difamatoires publiées contre lui. J'ay apriz que le sieur Malouin étoit revenu à Paris : il y a trois des Regens de son college qui ont déposé contre lui. Il y a dans ces quartiers une société de persones de distinction qui se regalent chacun à son tour au jeudi. En voici quelques-uns : Mrs de Camilli, de Croimare, de Saint-Ouen, de Mervile, l'abé d'Hermanville. Le randez-vous étoit jeudi dernier chez M. de Camilli. Pour estre de cette socité, il faut faire une espece de novitiat.

Messieurs les Benedictins disent que V. G. en a plus dit de leur maison qu'il n'y en a. Le prieur de Croisiers dit que leur transaction avec les chanoines du Sépulcre n'est pas telle qu'elle est marquée dans votre livre. Ils ont pansé avoir un procez, mais il y eu acomodement. Car jeudi, jour de l'exaltation de la sainte Croix, ceux-là furent chanter dans la chapelle de Sainte-Anne une grand messe, mais sans sermon, qu'on n'exigera plus. Les Religieuses de la Charité ne veulent pas tomber d'acord que M. de Langrie soit leur fondateur. Ce n'est plus à Bernières, mais à Langrune qu'est établi le siège de l'amirauté.

Le Cavelier receut hier plusieurs *Vies du P. Joseph*. Je suis avec un très profond respect

Monseigneur, votre plus humble et très dévoué serviteur.

F. Fr. Martin.

Mes afaires sont en tel état que je n'aprehende rien.

A Monseigneur l'ancien Evêque d'Avranche, à Aunay.

P.-D. HUET AU P. MARTIN.

A Aunay, 20 septembre 1702.

J'ai receu vos deux lettres, mon reverend Père, du 4 et du 16 septembre. Quoyque la conduite que j'ay tenue dans l'affaire

Digitized by Google

de ces Archers soit aussi nette que je vous l'ay représentée, et qu'il soit très faux que je les aye fait venir, et que je n'aye cherché qu'à me mettre à couvert des imputations que cette affaire me pouvoit attirer, sans accuser personne autre que mon Palfrenier, neantmoins il me revient tous les jours des discours malins contre ma conduite. Mais je sais pratiquer, il y a longtems, la sage maxime : « Fais bien et laisse dire, » particulièrement à l'égard des langues de Caen, dont j'ay senti le venin dès mon enfance, et que j'ay toujours méprisées. Les Pères Bénédictins me feroient plaisir de marquer en détail en quoy j'ay excédé la vérité sur le sujet de leur maison, car un discours vague, tel que celuy que vous me rapportez *que j'en ay plus dit qu'il n'y en a,* ne signifie rien. Après tout, quand je n'aurois pas parlé juste en cela, et touchant plusieurs autres maisons religieuses, ce ne seroit que leur faute et non pas la mienne, par le peu de soin qu'elles ont voulu prendre de m'en instruire. Si les Pères Bénédictins et les Pères Croisiers, sans s'en tenir à des discours en l'air, mais en m'apprenant quelque chose de positif et de seur, veulent me marquer en quoy j'ay esté au delà ou au deçà de la vérité, je profiteray de leurs avis dans la seconde édition de cet ouvrage. Je vous prie cependant de faire un petit Mémoire de ce que vous apprendrez qui puisse servir à la perfection de cet ouvrage, sans le répandre dans diverses lettres comme vous avez commencé. Les Jésuites qui m'ont instruit sans défiance et sans dissimulation de l'histoire de leur fondation, m'ont remercié de ce que j'en ay écrit. Je suis bien aise que vos affaires soient en seureté, et que vous n'apprehendiez rien. Faites moy, s'il vous plaist, le plaisir de demander à Mr le Bourgeois s'il a receu la *Vie du Père Joseph*, et de me l'envoyer, s'il l'a receüe. S'il ne l'a pas receüe, je vous prie de luy dire que je la prendray chez M. le Cavelier; et, en effet, ayez agréable d'en prendre un exemplaire chez luy et de le luy payer, de l'envelopper et de me l'envoyer, et de m'en mander le prix que je vous renvoieray incessamment. Touchant la plainte qu'on fait que je n'ay pas mis les Renard, au nombre des Illustres de Caen, il faut, s'il vous plaist, répondre, que si j'avois entrepris de loüer tous les Regens de Caen, ma vie n'y auroit pas suffi. On m'a mandé que la famille de Mrs des Ifs se plaint de ce que j'ay dit que feu M. de la Garenne quitta la direction de la Visitation, et en suite ce quartier là, après la défense que luy fit

Digitized by Google

Mgr de Bayeux d'y voir aucune autre Religieuse que sa seur. Ils prétendent qu'il ne quitta ce quartier que parce que Mgr Arson, son précepteur, qui demeuroit avec luy, étoit trop éloigné du Sépulcre, dont il estoit chanoine. C'est un prétexte qu'on a trouvé après coup, pour colorer le véritable sujet de la retraite de M. de la Garenne. J'estois présent, lorsqu'il vint faire de grandes supplications à Mgr de Bayeux de révoquer sa défense, ce qu'il n'obtint pas. — Je suis, mon Reverend Père, vostre serviteur très acquis.

† P. Dan. A. Ev. d'Avranches.

A mon reverend Pere, le reverend Pere Martin, Docteur en Theologie, au couvent des RR. PP. Cordeliers, à Caen.

P.-D. HUET AU P. MARTIN.

A Aunay, 27 septembre 1702.

Je vous avois prié par ma derniere de me marquer dans un Mémoire séparé les remarques que l'on feroit sur mes *Origines*. Je vous réitère la mesme prière, mon reverend Père, car lorsque cela sera répandu dans diverses lettres, il me sera presque inutile. Taschez donc d'y ramasser les avis que vous m'avez deja donnez.

Ce que j'ay dit de l'aggrégation des Capucins à l'Université n'est pas de mon invention. Je l'ay dit parce que d'autres l'ont dit avant moy, et je ne scais si quelques Capucins ne me l'ont point dit. Je reverray ma première copie, où j'ay marqué mes Auteurs.

J'ay écrit au R. P. de la Chaize en vostre faveur; mais, nonobstant cela, taschez de fléchir nostre Prélat.

Je savois déjà qu'il y a eu des Marots à Mathieu depuis peu de temps. J'ay eu un cocher qui portoit ce nom là, et estoit du village.

L'on fera bien des discours en l'air touchant mon dernier ouvrage, car, comme je l'ay dit dans la Preface, je suis débiteur aux fous et aux sages. Mais ces discours sont inutiles, tant qu'on n'articulera pas quelque chose de positif, et fort peu de gens sont

Digitized by Google

capables de le faire. Je connois la portée et la disposition de mes compatriotes. Je les aime sans espérer d'eux la pareille. Il me suffiroit qu'ils ne me haïssent pas et qu'ils m'épargnassent les coups venimeux de leur langue. Mais c'est ce que je n'ay pu obtenir depuis que je suis au monde, nonobstant l'amour sincère que j'ay toujours conservée pour ma patrie et tous les services que je luy ay rendus. Les ouvrages que j'ay fait (*sic*) cy devant n'ont point esté sujets à leur critique, parce qu'ils estoient hors de leur atteinte. Celuy cy qui paroist leur estre proportionné leur semble plus exposé à leur malignité. Ils pourront l'attaquer fort impunément, car je leur promets bien que je ne leur répondrai pas.

Il m'estoit déjà revenu qu'on se plaignoit de ce que j'avois dit du desordre des affaires de M. de Segrais pere. Je ne l'ay dit qu'après l'avoir ouï dire cent fois et fort publiquement à son fils. Cela mesme est une loüange pour luy d'avoir rétabli sa maison.

Ceux qui sont si acharnez à me reprendre, ne savent pas la difference qui est entre une Histoire et un Panegyrique ou un Eloge. Dans ces derniers on ne montre au public que le beau costé de la matière, mais dans la première on fait voir les deux costés de l'étofe, et on est assujeti à ces grands préceptes de l'Histoire : « *Ne quid dicat falsi, ne quid sileat veri.* » Mais ces regles ne s'apprennent pas au Carrefour, ny en mangeant des matelottes au soleil.

Je vous donneray volontiers mon portrait; mais la difficulté est de le faire faire. Il faut estre à Caen pour cela, y séjourner et n'y avoir point d'affaires, et cela est malaisé. Je ne scais mesme s'il y a à Caen quelque peintre médiocre. Je suis, mon reverend Pere, vostre serviteur très acquis

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

A mon reverend Pere le reverend Pere Martin, Docteur en Théologie, au couvent des PP. Cordeliers, à Caen.

(*Du P. Martin Cordelier, 28 septembre 1702*) (1).

Remarques sur le livre *de l'origine de Caen.*

Les Pères Capucins n'ont point été agregés à l'Université, parce qu'ils ne prennent point de degrez et qu'ils ne plaident jamais.

(1) Note de la main de Huet.

Digitized by Google

Les Peres Croisiers disent que les clauses de leur transaction avec les chanoines du Saint-Sépulcre ne sont pas telles qu'elles sont exprimées.

La rue Bicoquet au faubourg l'Abé a été oubliée.

C'est à son fils et non pas à ses domestiques que le sieur Cavelier abandona la conduite de son imprimerie.

On dit que le sieur Lair a été trop loüé pour ses vers, et le sieur Gonfray, qui le surpassoit, pas assez.

On dit de M. de Segrais qu'il est l'auteur du Roman *Zaide*, et non pas Mad^me^ de la Fayette, et que non seulement il a publié un tome de *Bérénice*, mais qu'il en a donné au public quatre, dont le troisième et le quatrième sont dans la bibliotèque de M. l'Intendant.

Le Bourgeois dit qu'ont été oubliez parmi les illustres écrivains les nomez Angot et de Roquigny.

Les Bénédictins disent qu'il en a été dit de leur abaie plus qu'il n'y en a : il faut savoir à l'ocasion de quoy.

Les Dames Religieuses de la Charité ne semblent pas d'acord que M. de Langrie ait été leur fondateur.

En 1686 furent imprimez les Statuts et Reglements de l'Hotel Dieu, ce qui auroit pû éclaircir ce qui concerne cette maison.

(Du P. Martin, Cordelier, octobre 1702) (1).

Autres remarques.

L'un dit que l'ouvrage est maigre, l'autre, qu'on n'y a rien dit des Nobles et des Gouverneurs; et enfin qu'il eut mieux valu faire réimprimer de Bras en y ajoutant des Comantaires. Que de bisarerie !

Les Religieuses de la Charité ont fait consacrer cette année leur église par M. de Condom, dans l'absence du Diocésain.

M. de Colleville a tous les préches qui ont été faits depuis l'établissement des ministres Religionaires dans cette ville. Beze y a préché dans l'église Saint-Jean par ordre de la Reine Marguerite.

De Roquigny étoit huguenot, qui s'est refugié en Angleterre : il a eu un fils banquier à Rouen. Il y a une taille douce de lui.

(1) De la main de Huet.

Digitized by Google

La Compagnie des Papegnais a fait imprimer ses statuts, que j'ay.

L'*Institution* de Calvin a été imprimée à Caen, et M. Simon, dans ses Lettres, dit avoir apris qu'on y avoit aussi imprimé le livre *de Tribus Impostoribus*.

Les *Poésies diverses* de la Fresnaye-Vauquelin ont été imprimées à Caen, en 1605.

Je trouve dans un de mes bibliotécaires un Jean André, qui y a aussi fait imprimer, en 1510, les *Coutumes de Normandie*. Les André sont de Caen, comme en était le Jésuite André.

Il n'est pas à être oublié, qu'il a été fondé dix-huit places, cette année, dans le seminaire de Caen, par M. l'evêque de Condom.

M. le Doien du S. Sépulcre soutient qu'il devroit y avoir dans l'abaie de Ste Trinité quatre chapelains fondez, sans parler de ceux qui y ont des chapelles à titre de bénéfice.

M. le curé de Blainvile se promet d'aler à Paris l'hyver prochain, et y faire imprimer les *Géorgiques* de feu M. de Segrais.

(A suivre).

Digitized by Google

LA PORCELAINE TENDRE DE ROUEN

EN 1673 *(Suite)*

En 1862, MM. A. Jacquemart et E. Leblant, dans leur *Histoire de la Porcelaine*, vinrent contester, non pas l'existence de la fabrique de Rouen; mais la priorité de l'invention de Poterat. Un de leurs arguments est que Savary des Brulons dans son *Dictionnaire du Commerce*, pourtant généralement bien informé, se serait trompé en indiquant Rouen avant Passy. Une partie de l'article de ce Dictionnaire sur le mot *porcelaine* à sa place marquée ici : « Il y a quinze ou vingt ans (1) que l'on a commencé à tenter d'imiter la porcelaine de la Chine; les premières épreuves qui furent faites à Rouën réussirent assez bien et l'on a depuis si heureusement perfectionné ces essais dans les manufactures de Passy, et de Saint-Cloud près Paris, qu'il ne manque presque plus aux porcelaines françaises pour égaler celles de la Chine que d'être apportées de cinq ou six mille lieues loin et de passer pour étrangères dans l'esprit d'une nation accoutumée à ne faire cas que de ce qu'elle ne possède point et à mépriser ce qui se trouve au milieu d'elle (2). »

(1) Il faut constater que cet ouvrage fut continué et publié en 1723 après la mort de l'auteur par son frère Jacques. On doit donc remonter de plusieurs années en arrière pour avoir la date exacte que Savary des Brulons a voulu indiquer.

(2) Il fut vendu à Rouen, le 18 septembre 1684, d'importation directe de Surate par quatre navires, « cent trente-trois mille pièces de porcelaines du

Digitized by Google

Qu'il me soit permis d'interrompre cette citation pour constater que les Français n'ont pas changé et qu'au XIXe siècle ils ont autant d'attrait pour ce qui vient de loin ou du moins a l'air d'en venir. Combien de fois n'avons-nous pas vu des inventions ne devoir leur succès qu'à ce qu'on les prétendait anglaises ou américaines et bien souvent elles étaient tout simplement françaises. Que l'on me pardonne cette digression et reprenons le texte de Savary.

« En effet pour la finesse du grain de la matière, pour la beauté de la forme des vases, pour l'exactitude du dessin et pour l'éclat des couleurs, surtout du bleu, il faut avoüer que les porcelaines de Quangsi ne sont pas plus parfaites que celles de France; une seule chose manque à ses dernières c'est l'œil du blanc qui est encore un peu louche ou quelquefois trop mate et qui poussé à la perfection dont les ouvriers ne doivent pas désespérer, après leurs premiers succès, ne laissera plus guère apercevoir de différence entre les porcelaines françaises et les étrangères. »

MM. Jacquemart et Leblant opposent aussi à Poterat le privilège royal en date du 24 avril 1664 accordé à un sieur Claude Révérend, marchand grossier, bourgeois de Paris, qui lui donne la faculté de *produire de la faïence* et de *contrefaire la porcelaine à la façon des Indes* pendant cinquante ans à Paris et aux environs. Ils en concluent que Révérend avait fait à Passy de la faïence et de véritable porcelaine. Pour moi je crois qu'il n'a fait comme le dit son privilège que de *contrefaire* la porcelaine; presque toutes les faïenceries à cette époque imitaient les décors chinois, et Delft surtout s'en rapprocha le plus en faisant des vases très minces. Quant à la fabrique de Passy il suppose, sans l'affirmer, que c'était peut-être une succursale installée par Poterat que son privilège autorisait à s'établir partout où il lui plairait.

M. Milet, tout en déclarant qu'il s'appuie sur l'autorité de son respectable maître et collègue M. Riocreux, conclut qui lui paraît bien établi qu'à Louis Poterat revient sans conteste la priorité d'invention et la mise en pratique d'un secret ingénieux autant qu'admirable.

Japon. » Quatre ans après, le 19 octobre, on y vendait « des porcelaines diverses et un cabinet de la Chine. » (*Mercure galant*, août 1684, p. 82-83; sept. 1688, p. 91-96). *Note de M. l'abbé Tougard.*

Digitized by Google

Dans son *Histoire de la Céramique* (1) M. Albert Jacquemart cherche à répondre longuement à la plaquette de M. Milet. Il dit qu'il ne s'attendait pas, en citant Révérend comme le premier en date, à ce que ce fait soulevât un orage contre lui, et il ajoute, en parlant de la porcelaine de Poterat : Pourquoi cette invention est-elle restée à l'état d'essai? C'est que Poterat, faïencier habitué à l'exploitation d'une industrie dans laquelle il était expert, n'a pas voulu lâcher la proie pour l'ombre et se lancer dans une entreprise douteuse. Comme Révérend, il a trouvé dans la porcelaine un prétexte à privilège et il en a usé largement.

Maintenant il cherche à trouver l'explication des diverses marques AP-G-AP surmonté d'une étoile, etc. Il veut y voir des œuvres de Poterat qui aurait cherché à imiter la porcelaine de Saint-Cloud. Je ne puis admettre ces suppositions; rien ne prouve que les pièces revêtues de ces marques soient de Poterat. L'étoile qui surmonte le chiffre AP n'a pour moi aucun rapport avec les étoiles des armoiries de Poterat; ce sont des marques de décorateurs dont les noms ne nous sont pas parvenus.

Quant à la durée de la fabrique du s^r de Saint-Etienne, les avis sont partagés, et M. Milet (2) ne croit pas que l'on y ait fait longtemps de la porcelaine; elle me semble exister dans les lettres patentes accordées aux Chicanneau, en 1703. Si le sieur de Saint-Etienne, ou *ses hoirs et ayant cause*, n'avait plus fait de porcelaine, comme le prétendent les lettres patentes, on n'eût pas parlé de son privilège qui devait expirer.

Il n'est pas douteux que si M. André Pottier eût été encore vivant il eût examiné avec soin l'opinion émise par MM. Jacquemart et Leblant, et qu'il l'eût réfutée avec son talent habituel. MM. l'abbé Colas, Gustave Gouellain et Raymond Bordeaux chargés après lui de publier son *Histoire de la faïence de Rouen* n'ont pas cru devoir le faire et ils ont donné l'article de la porcelaine tel que son savant auteur l'avait conçu. M. Ambroise Milet, chef de la fabrication à la manufacture de Sèvres, a voulu défendre M. André Potier. Dans une notice fort bien faite, publiée d'abord dans la

(1) Page 602 et suiv.

(2) « Je suis fort disposé à admettre que l'on a fabriquée de façon intermittente, pendant longtemps de la porcelaine tendre à Rouen. Mais je ne pense pas qu'au total il y en ait eu beaucoup : tout semble l'indiquer. » *(Note de M. Milet).*

Digitized by Google

Revue de la Normandie en 1867, puis en brochure tirée seulement à 100 exemplaires, il discute et réfute fort bien MM. Jacquemart et Leblant. Il prouve que le privilège de Poterat, les *Adresses de Paris* de du Pradel et le *Dictionnaire* de Savary, ainsi que la note donnée par le savant M. Léopold Delisle *dans les Documents sur les Fabriques de Faïence de Rouen recueillis par M. Haillet de Couronne* ne laissent aucun doute. Il demande ensuite si ce fameux Révérend a été autre chose qu'un marchand, et si son privilège ne lui permettait pas seulement de faire entrer et vendre sans crainte de concurrence, des faïences hollandaises. Il nous suffit de constater, dit-il, qu'une sorte de sanction semble avoir été donnée par les tarifs douaniers établis au mois de septembre de ladite année 1664 (1) :

« La *porcelaine contrefaite* de Hollande ou autres lieux, ou *fayence*, le cent pesant, payera (à l'entrée en France) 10 livres. »

Si Révérend avait eu le droit de faire de *véritable* porcelaine on n'eût pas manqué de parler de son privilège dans les lettres patentes de Poterat.

M. Milet rapporte que Révérend, étant chargé de faire une fourniture de vases de faïences au château de Trianon, en 1670, les fit faire à l'usine de Saint-Cloud (2). Cela prouverait qu'il n'était qu'un marchand et non un producteur.

Les lettres patentes du 16 may 1702 accordées aux Chicanneau leur permettant d'établir des fabriques de faïence et de porcelaine à Saint-Cloud et autres lieux sont fort intéressantes. Dans une intention malveillante on prétend que le s^r de Saint-Etienne ni sa veuve n'ont pas réussi à faire de la vraie porcelaine, et suit un éloge pompeux de Chicanneau. Cependant on y réserve en partie les droits de Poterat puisqu'il est défendu aux Chicanneau *d'établir dans la ville et faubourg de Rouen un ou plusieurs établissements de la manufacture de porcelaine fine de toutes couleurs, espèces, façons et grandeurs.*

En terminant donnons la liste des principales pièces considérées comme provenant de la fabrication rouennaise.

(1) On se souvient que le privilège de Révérend est daté du 21 avril 1664.

(2) Archives nationales, Reg. O, 10,394, 17 mai. « A Révérend fayencier pour vazes de fayence à mettre des orangers et des fleurs, *lesdits vases de la manufacture de Saint-Cloud*, qu'il a fournis à Versailles : 3,319 l. 11 s. » *Comptes des Bâtiments du Roi*; année 1670. *(Note de M. l'abbé Tougard.)*

Digitized by Google

nusée céramique de Rouen ne possède que deux pièces :
n petit pot à pommade (1), de 6 cent. de hauteur sur 4 cent.
de diamètre. Il est en pâte verdâtre et translucide, offrant
sous des boursouflures qui dénotent un essai de fabrication.
lécoré en bleu, dans le bas de denticules et de palmettes
ommaires, dans le haut de lambrequins à réserves. Le cou-
sur les bords est orné de lambrequins à réserves, et au
et de godrons en relief; enfin le bouton est décoré en bleu
sorte d'étoile à huit pointes également en bleu.

n sucrier décor camaïeu bleu (haut, 0,11, diamètre 0,13).
ssin de ce sucrier, qui se compose de broderies à réserves est
gue à celui d'un petit vase à couvercle avec monture et char-
en argent du musée de Sèvres. Le sucrier a été dessiné dans
age de M. Pottier et dans le *Musée Céramique de Rouen* (2).
n'est pas d'accord sur l'usage du charmant petit vase du
e de Sèvres; les uns pensent que c'était un pot de toilette;
tres un moutardier. Je ne veux pas trancher cette question;
dant il me semble que si c'était un moutardier il aurait une
rture dans le couvercle pour le passage de la cuiller. Sa hau-
est de 0,092, son diamètre de 0,07. Il a été dessiné dans
rage de M. Pottier et dans l'*Histoire de la Céramique* de
douard Garnier (page 435). Voici la description de M. Jacque-
: « porcelaine très translucide, à l'émail vitreux d'un ton un
bleuâtre, peinture bue dans la pâte, mais sans bavure. »

Riocreux, le savant conservateur du musée de Sèvres, en
nt connaître ce spécimen de la porcelaine rouennaise à
ottier, accompagnait sa précieuse communication des réflexions
antes que je reproduis à cause de leur intérêt.

Depuis la publication de votre intéressant mémoire sur la date
origine de la porcelaine de France, j'ai cherché sans relâche
e procurer un échantillon de cette porcelaine et j'ai la satis-
ion de vous annoncer que je crois l'avoir rencontré. Je ne vous
i point la description de l'objet : je préfère vous en envoyer
dessin exact. J'appellerai seulement votre attention sur la simi-
de que présente l'ornementation de cette pièce avec celle des
s anciennes faïences rouennaises, similitude qui se retrouve

) Description donnée par M. Gaston Le Breton, conservateur du musée.
) Gaston Le Breton. *Le Musée céramique de Rouen.* 1 vol. in-8°, 1883, p. 52.

Digitized by Google

jusque dans le façonnage, lequel est très rudimentaire. Je n'ai pas fait jusqu'ici de recherche sur l'armoirie qu'elle porte (1); peut-être me le pourriez-vous dire. J'ai acquis cet objet d'un enfant de la Normandie, natif de la ville de Caudebec, qui m'a dit le tenir de famille, où il se serait transmis de père en fils depuis plus d'un siècle.

« Vous remarquerez dans le dessin, que le pied présente cette particularité qu'il est placé en retraite sous la pièce. Déjà j'avais eu l'occasion de faire cette observation sur quelques pièces d'ancienne porcelaine de France, sans m'expliquer le pourquoi, notamment sur des pièces imitant le vieux Chine décoré de reliefs, dont je me rappelle avoir vu des échantillons dans votre cabinet. Maintenant je crois cette particularité tient au procédé d'encastage suivi dans les premiers temps de cette fabrication. Je n'ai point trouvé d'exemple de ceci dans les porcelaines plus récentes de Saint-Cloud et de Chantilly.

Depuis la mort de MM. Pottier et Riocreux, la science a fait des progrès; et grâce à de nombreux spécimens retrouvés, les céramistes qui ont étudié cette question savent bien maintenant discerner la porcelaine de Rouen de celle de Saint-Cloud. Plusieurs pièces comme la salière de M. Pannier et d'autres de la collection de M. Riocreux sont parfaitement reconnues comme n'étant pas de Poterat et venant de Saint-Cloud.

M. Paul Gasnault, conservateur du musée des arts décoratifs, possède dans sa collection plusieurs pièces remarquables parmi lesquelles deux poids d'horloge, portant la marque de Poterat, méritent surtout d'être signalés.

M. Gaston Le Breton, conservateur du musée céramique de Rouen, a également des spécimens de la pâte tendre de Rouen dans sa collection; il possède aussi des documents qu'il se propose de publier.

M. A. Milet, ancien chef de fabrication à la manufacture de Sèvres, maintenant directeur du musée de Dieppe, a fait des études

(1) Ce sont les armoiries de la famille normande Asselin de Villequier : *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 aiguieres du même 2 en chef 1 en pointe; couronne de comte. Supports : deux chimères.* La famille est encore représentée de nos jours; la baronne de Montigny, dont les belles aiguières sont connues des céramistes, vient de mourir. Elle était née Asselin de Villequier. Mme de Villequier et sa famille habitent l'un des châteaux de Sahurs.

Digitized by Google

les sur la fabrication de Poterat. Il m'avait annoncé la publi- de documents que ses nombreuses occupations ont encore hé de livrer à l'impression.

des plus intéressantes collections en porcelaine tendre ise est celle du savant et si aimable céramiste M. Gustave lain. Voici la liste et la description des principales pièces de récieux cabinet :

Une grande potiche ovoïde, décor très compliqué dans le le Bérain, camaïeu bleu (hauteur 0,26);

Une bouteille, forme bursaire, décor bleu, style Bérain eur, 0,20);

Une petite bouteille cylindrique, avec dépression médiane bleu de même style (haut. 0,18);

Un goblet décor bleu primitif, oiseaux à fleurs rappellant les ces de L. Poterat (haut. 0,085);

Un petit gobelet, décor bleu, style Bérain (haut. 0,06);

Deux tasses et leurs soucoupes forme goblet, décor bleu trique du même style;

Deux soucoupes, décor analogue à celles ci-dessus, marquées

Deux soucoupes analogues; sans marques;

Une boîte à épices ovale avec couvercle, décor bleu, même me;

10 Une salière rectangulaire à pans coupés, décor bleu, pâte de sans couvercle;

0 Une salière ronde sans couvercle, décor chinois en bleu très ux; produit primitif;

20 Deux autres du même genre, dont un à la marque B indécise.

30 Un pot de toillette cylindrique pâte verdâtre, très vitreuse, or bleu; marque A*P;

40 Deux couvercles, décor bleu;

50 Deux pièces en porcelaine tendre polychrôme rouennaise;

60 Une salière ronde sans couvercle, décor symétrique rappe- celui de la faïence, en bleu, vert et rouge. *Très rare;*

70 Une salière rectangulaire à pans coupés, tonalité très nse; au centre, décor chinois en bleu et rouge. *Très rare;*

80 Une petite tasse goblet, fabrication Poterat. Acquise à Caen 1893 à la vente Quéru.

Digitized by Google

19° Une boite de six couteaux avec manches en porcelaine tendre, décor bleu, même fabrication.

20° Une très belle potiche ovoïde qui fut trouvée à Rouen vers 1841 par M. Rossigneux, architecte à Paris; elle est d'une parfaite conservation et d'une perfection rare. M. Gouellain l'a achetée tout dernièrement. Son décor composé de motifs en bleu ardoisé dans le goût des petits grotesques du Du Cerceau présente une grande analogie avec le faire des compositions de Moustiers. Elle mesure 0,22 de hauteur; 0,07 d'ouverture, autant à la base et 0,11 dans le plus grand diamètre de la panse. Elle affecte la forme d'un baril et le collet comme la base sont accompagnés de godrons de 0,02 de hauteur. Cette belle pièce est certainement un des plus beaux spécimens connus (si ce n'est pas le plus beau) de la porcelaine tendre de Rouen.

M. G. Le Breton signale un vase ovoïde orné d'un riche dessin de broderies en camaïeu bleu dans le style de faïences rouennaises, qui appartenait en 1883 à un collectionneur de Caen M. Lidehart. Il est marqué W et attribué par M. Le Breton à Jacques Nicolas Levavasseur, qui aurait dû aussi faire de la pâte tendre. Il est possible que, malgré son privilège, Poterat n'ait pas été le seul à faire de la porcelaine tendre à Rouen; mais pour pouvoir l'affirmer il faudrait des preuves que je n'ai pu trouver.

M. Pottier pensait qu'on avait dû faire aussi de la porcelaine dure à Rouen. Cela coïnciderait avec la présence d'un gisement de kaolin sur les bords de la Seine. Je crois qu'il y a là une erreur et qu'il s'agit de cailloutages ou de terre de pipe mais nullement de matière à porcelaine. Quant au kaolin des bords de la Seine, ce serait encore ce soi-disant kaolin calcaire de Valmont de Bomare, dont Silvestre Jumelin d'abord et tant d'autres après ont fait justice.

Cependant s'il n'existe pas de kaolin calcaire, on peut je crois en trouver en terrain calcaire; deux exemples me semblent devoir le prouver.

En l'an XI (1803) M. Delestang, sous-préfet de Mortagne, dans la *Chorographie du IVe arrondissement du département de l'Orne*, dit : « Que l'on a trouvé du kaolin à la poussetière commune de Beaufay (Orne). On le transportait autrefois à Paris; mais depuis peu on l'envoie à Caen. »

Dernièrement les R. P. Trappistes ont découvert à Prépotin

Digitized by Google

(Orne) près de leur monastère de la Grande-Trappe une terre que l'on supposait être du kaolin. Après de nombreux essais il a été reconnu que ce gisement contenait en abondance un excellent kaolin. Or il n'y a pas plus de granit à Beaufay qu'à Prépotin. La seule explication que je puisse donner de l'existence de ces deux kaolins bien loin de leur origine granitique, c'est que des masses plus ou moins importantes ont pu jadis être entraînés par les eaux à une grande distance de leur situation primitive.

MM. l'abbé Tougard, G. Gouellain et A. Milet ont mis une grande bienveillance pour me fournir de précieux renseignements; qu'il me soit permis en terminant de leur adresser tous mes remerciements.

R. de Brébisson.

Digitized by Google

UNE

CÉLÈBRE BARONNIE NORMANDE

(Suite)

Jacques II, Maréchal de Matignon. — Jacques Ier, sire de Matignon et baron de Torigni eut pour successeur son fils Jacques II.

Jacques II qui prit part aux grands événements politiques et religieux qui ont signalé les règnes des derniers Valois et le début du gouvernement de Henri IV, est une des plus belles figures du XVIe siècle. C'est le type du conseiller avisé, du sage et vaillant capitaine, du catholique fidèle.

Jacques II naquit le 16 septembre 1525 au château de Lonray (1),

(1) En 1200, époque où pour la première fois il est fait mention dans l'histoire du château de Lonray, cet important domaine était entre les mains de la famille de Neuilli. En 1307, Guillemette, de cette noble maison, épousa Robert de Silly dont les descendants furent pendant plus de deux siècles, seigneurs de Lonray. En 1517, Anne, seule héritière des Silly, ayant épousé Jacques Gouyon, fit entrer par cette alliance les biens de sa maison dans celle des Matignon, sires de Torigni. De ce mariage naquit, le 18 septembre 1525, Jacques II, futur maréchal de France. Quelques auteurs le font naître au château de Gacé, mais la première opinion nous paraît plus fondée.

Le château de Lonray, deux fois brûlé par les Anglais, fut reconstruit au XVIe siècle. Il fut embelli par les soins de J.-B. Colbert de Seignelai qui en était devenu possesseur en 1684, par son mariage avec Catherine de Matignon. Ce fut à cette époque que la baronnie de Lonray fut érigée en marquisat.

En 1712, une petite-fille des précédents épousa un Montmorency-Luxembourg. En 1786, le château fut vendu à un négociant d'Alençon, Jacques Mercier dont le fils devint baron de l'empire, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller général, député et maire d'Alençon. Mercier fit du château de Lonray un des plus beaux de la Normandie. Cette résidence fut vendue vers 1850 au comte de

Digitized by Google

près d'Alençon. Elevé par sa mère, la noble et vertueuse dame de Silly, il montra bientôt de grands sentiments de piété, un esprit vif et ouvert. Envoyé près de François Ier « pour être nourri enfant d'honneur de Monsieur le Dauphin » (1), il sut se conserver pur et simple au milieu de la cour voluptueuse et machiavélique des Valois. L'enfant prit le goût des arts qui étaient alors en honneur, et les lauriers que cueillaient sur tant de champs de bataille nos meilleurs capitaines, excitèrent ses sympathies pour le noble métier des armes. Il devint l'émule des plus vaillants soldats, et bientôt, des plus habiles capitaines.

Sa valeur éclata surtout dans les guerres que la France soutint contre Philippe II. Vaillant et habile entre tous aux sièges de Metz et d'Hesdin, il mérita le commandement d'une brigade de cavalerie qui mit en relief ses grandes qualités militaires.

La reine-mère, Marie de Médicis, sut apprécier surtout sa prudence et sa perspicacité dans les conseils, et pendant la minorité de son fils, François II, elle s'inspira de ses avis et le nomma au poste brillant, mais périlleux, de lieutenant-général du roi en Basse-Normandie.

Alors les Calvinistes de cette province, soutenus par leurs voisins d'outre Manche, s'agitaient violemment. Matignon très avisé, surprit toutes leurs menées, déjoua tous leurs plans et leur fit une guerre acharnée, quoique toujours loyale.

Après mille petits combats où l'habile normand déploya toutes ses ressources militaires, Matignon finit par enfermer son principal adversaire, le comte de Montgommery, dans le château de Domfront et s'en empara. Maître aussi de Saint-Lô, il se fit céder la ville et la baronnie.

A la mort de Charles IX, Matignon aida fidèlement la reine de

Sérincourt, et passa ensuite à M. Donon, vers 1863. Enfin, à la fin de l'année 1892, M. le comte Le Marois en devint acquéreur.

La partie du château qui était encore debout en 1820, a été depuis complètement détruite. A la place une construction nouvelle a été faite par le comte de Sérincourt. « Dernièrement, à l'endroit du parc où était l'ancienne chapelle, dédiée à l'archange Saint Michel, on a retrouvé le caveau funèbre des anciens seigneurs, et dans ce caveau une pierre scellée renfermant un cœur embaumé qu'on croit être celui de Jacques de Matignon, maréchal de France. » (Chanoine Blin).

(1) *Histoire du Maréchal de Matignon*, par de Caillières, liv. I.

Digitized by Google

ses conseils et reçut du nouveau roi, Henri III, arrivé de Pologne, les marques de la plus entière confiance. En 1578, le monarque voulut récompenser les longs et importants services de son loyal serviteur, en le nommant maréchal de France; l'année suivante, il le créait *chevalier* du Saint-Esprit.

Peu de temps après, sa belle conduite au siège de la Fère que défendait le prince de Condé, chef des protestants, lui valut la *lieutenance-générale de Guyenne*. Le roi avait besoin dans cette province d'un homme prudent et perspicace pour servir et surveiller aussi le roi de Navarre qui en était gouverneur, et contenir les Espagnols. Matignon joua admirablement son rôle à l'égard du roi de Navarre, et quand le futur Henri IV eut levé hautement l'étendard de l'insurrection, il le combattit sans relâche, restant dévoué à la cause royale et catholique.

Lorsque l'assassinat du duc de Guise eut rapproché Henri III du roi de Navarre, Matignon qui avait servi d'intermédiaire entre les deux adversaires, fut nommé gouverneur de Guyenne, poste qu'il occupa à la grande satisfaction de tous. Habile à soulever le voile des conspirations et des fausses menées, Matignon qui voyait dans la Ligue, au Midi, un mouvement féodal servi par l'Espagne plutôt qu'un parti religieux, poursuivit sans relâche les ligueurs du Midi et mit sa province à l'abri des coups de main des Espagnols.

A la mort de Henri III, le roi de Navarre devint roi de France. Matignon vit le Parlement et la plupart des habitants de Bordeaux résolus à ne jamais reconnaître un monarque huguenot. Le « fin et trinquat normand », qui connaissait les grandes qualités de ce dernier, s'appliqua à calmer les esprits d'une part, et de l'autre à amener son ancien gouverneur à étudier la religion catholique, pour l'embrasser ensuite et se faire accepter de la grande majorité de la nation. Matignon manœuvra si bien qu'il amena sa province à Henri IV et Henri IV à l'Eglise romaine. Le jour du sacre, il était au premier rang, à côté du roi; c'était justice.

De grands honneurs avaient récompensé Jacques de Matignon de son dévouement à la cause royale et à la religion catholique. Il était maréchal de France, chevalier du Saint-Esprit, gouverneur de Guyenne; sa baronnie de Torigni avait été érigée en comté; il avait été nommé deux fois maire de Bordeaux; l'aîné de ses fils, Odet, attaché à la personne du roi, s'était fait un grand renom de bravoure et avait sauvé la vie de Henri IV à Yvetot; le plus jeune,

Digitized by Google

Charles, aussi intrépide qu'Odet, avait épousé Eléonore d'Orléans, fille du duc de Longueville et de Marie de Bourbon, et allait mêler le sang des Matignon à celui de nos rois. Ce fut le dernier honneur que reçut l'illustre Maréchal. Rappelé dans sa province de Guyenne par des mouvements de troupes espagnoles, il quitta Torigni, rentra à Bordeaux, assura la défense des places dont il avait la garde et fut frappé d'apoplexie au milieu de ses travaux.

Son corps fut rapporté à Torigni et déposé dans « la chapelle » dite « du château », en l'église Saint-Laurent. Sur le caveau sépulcral, la Maréchale son épouse, Françoise, fille du comte du Lude, fit élever un magnifique mausolée en marbre blanc, qui fut brisé avec d'autres tombeaux, par les soldats républicains de Séphères, en 1793.

Odet de Matignon, comte de Torigni. — Le Maréchal de Matignon, avait eu trois fils : le second, seigneur de Lonray, nommé à l'évêché de Coutances, était mort en allant à Rome, 1588. Restaient l'aîné, Odet de Matignon, comte de Torigni, et le troisième, Charles, comte de la Roche.

Charles seul survécut à son père qui laissait de beaux exemples de vertu et une immense fortune : le comté de Torigni, le marquisat de Lonray, la ville et baronnie de Saint-Lô, celle de la Roche, de Moyon, de Saint-Sellerin, du Plessis, la principauté de Mortaigne en Saintonge, le comté de Lesparre en Guyenne, de Selles en Berri, et un grand nombre de terres en Normandie.

Odet de Matignon, comte de Torigni, était encore enfant, lorsqu'à la tête d'un régiment qui portait son nom, il prit part au siège de Saint-Lô, occupé par les Huguenots (1574). Il se fit bien vite un grand renom de bravoure. Tandis que son jeune frère, Charles, guerroyait en Guyenne, sous les ordres du Maréchal, il se distinguait dans l'armée royale, qu'il ne quitta guère.

En 1589, Odet de Matignon défit entre Caen et Falaise, puis à Vimoutiers et à Bernay, l'armée des *Gautiers* ou révoltés catholiques que commandait le comte de Brissac. A la nouvelle de ces succès, Henri III ressentit une si grande joie qu'il écrivit au Maréchal de Matignon une lettre où il lui faisait les plus grands éloges de son fils.

Cependant Henri IV était monté sur le trône et s'était attaché le comte de Torigni. Il l'enyoya à son père, en Guyenne, pour le gagner à sa cause.

Digitized by Google

Nous retrouvons Odet de Matignon à Ivry, commandant le premier escadron de cette belle noblesse à la tête de laquelle le roi voulut combattre. « Je me contenterai de dire, écrit de Caillières (1), que le comte de Torigni eut l'honneur de le suivre partout, sans jamais le perdre de vue; qu'il blessa le comte d'Aiguemont d'un coup de pistolet à l'épaule, sur le point où il était de perdre le roi et d'en venir aux mains avec lui. » Henri IV s'empressa d'annoncer au Maréchal la gloire que son fils avait acquise (1590).

En 1592, le comte de Torigni assista au siège de Rouen et aux combats d'Aumale et d'Yvetot contre le duc de Parme et les Espagnols. Dans la dernière rencontre, il sauva la vie au roi. « Voyant, écrit encore de Caillières (2), Chaseron blessé, Aubigny par terre, Rambures foulé aux pieds et la retraite bouchée au roi, réduit dans un éminent danger de sa vie, donna vaillamment sur les ennemis avec un gros escadron qu'il commandait..... Et ayant renversé tout ce qui s'opposa à sa valeur, reçut le roi blessé, que le baron de Givry défendait courageusement, et qu'il avait couvert de son manteau; mais en état d'être tué ou pris infailliblement, sans le secours du comte de Torigni. »

L'année suivante, le roi voulut s'emparer de Dreux. Ce fut le comte de Torigni qui enleva le château où s'était retirée toute la soldatesque. « Il fit tirer une tranchée à cinquante pas de la muraille où il plaça quatre canons avec un extrême péril; étant exposé au commandement d'une grosse tour fort élevée, de laquelle les ennemis faisaient continuellement feu. En même temps, il envoya des mineurs couverts de mantelets au pied de la tour, qui firent trois fourneaux, avec lesquels ils enlevèrent une partie de la muraille opposée à la tranchée; de sorte qu'en peu de jours la batterie acheva de ruiner la tour, déjà fort ébranlée par l'effort de la mine; et après quelques assauts vaillamment soutenus, les assiégés se rendirent (3). »

Le roi, à son ordinaire, fit part de cette victoire au Maréchal et reconnut la valeur du comte de Torigni par les éloges qu'il lui donna.

(1) *Hist. du Maréchal de Matignon*, par de Caillières, liv. III, p. 290.
(2) *Id.* *Id.* Id. p. 310.
(3) *Id.* *Id.* Id. p. 345.

Digitized by Google

Peu de mois après, Odet de Matignon se distinguait encore au siège de Laon. Un jour l'infanterie royale est attaquée à l'improviste et si vigoureusement par l'ennemi, qu'elle est sur le point de plier. Torigni alors fait mettre pied à terre à sa cavalerie qui était en garde et dégage les troupes compromises. Bientôt nouvel exploit du comte qui vient en aide à l'infanterie du Maréchal de Biron aux prises avec un important convoi d'ennemis. Plus de quinze cents de ces derniers restèrent sur le champ du combat. Quoique Biron fût d'humeur à s'attribuer volontiers les bons succès de ses armes, il publia partout que cette grande victoire était autant due à la valeur et à la bonne conduite du comte de Torigni qu'à la sienne propre.

En 1595, le roi nomma Odet de Matignon chevalier du Saint-Esprit et l'envoya en Bourgogne, en qualité de Maréchal de camp « avec un pouvoir peu différent de celui du Maréchal de Biron (1). » Il se fit livrer une des portes d'Autun, et, la nuit, s'empara par surprise de la ville.

Quelque temps après, la ville de Dijon assiégée par les troupes de la Ligue, demanda des secours au maréchal de Biron. Le comte de Torigni accourut avec un corps de cavalerie, se jeta dans la place, releva le courage des assiégés et attendit l'arrivée du Maréchal. Celui-ci dégagea la ville et força Tavannes à se jeter dans le château dont Matignon conduisit le siège et reçut bientôt la capitulation.

Chargé de forcer le passage d'une rivière, le comte fut blessé à la jambe, ce qui ne l'empêcha pas de poursuivre les ennemis jusques sous leurs retranchements. Ce fut son dernier exploit. Atteint d'une pleurésie, il succomba après huit jours de maladie, le 25 août 1595, à l'âge de 37 ans. Le roi le visita soigneusement et éprouva une grande douleur de cette perte prématurée. Il écrivit de sa propre main la lettre suivante, au Maréchal de Matignon, alors en Guyenne : « Mon cousin, c'est avec un sensible regret que je vous fais savoir la perte que nous avons faite du comte de Torigni; je vous assure que je n'ai guère moins besoin d'être consolé que vous en avez, d'un si malheureux accident. J'ai bien du déplaisir que sa mort m'ait ôté les moyens de reconnaître les bons et fidèles services qu'il m'a rendus; mais je désire que vous

(1) *Hist. du Maréchal de Matignon*, par de Caillières, liv. III, p. 345.

Digitized by Google

m'envoyiez son frère de la Roche, auquel je réserve la charge de lieutenant-général en Normandie, que possédait le défunt. Assurez-vous, mon cousin, qu'en toute occasion, je vous ferai paraître la bonne volonté que j'ai pour toute votre famille. Priant Dieu, mon cousin, qu'il vous console et vous tienne en sa garde. — HENRI. »

Le jeune frère d'Odet dont parle Henri IV, Charles, comte de la Roche, hérita du titre de comte de Torigni, Odet n'ayant pas eu d'enfants de son mariage avec la demoiselle de More, de vieille famille bretonne.

Charles de Matignon, comte de Torigni. — Charles, comte de la Roche, servit presque constamment en Guyenne, sous les ordres de son père, en compagnie du marquis de Canisy, son beau-frère. Ces deux seigneurs, élevés à la grande école d'honneur et de bravoure du maréchal, acquirent dans le Midi, une haute réputation de valeur militaire. Ils se distinguèrent à Meillan, dont le marquis de Canisy enleva le faubourg, au prix d'une blessure assez grave et dans le Bas-Armagnac qu'ils débarrassèrent d'un gros corps de cavalerie huguenote. A Périgueux, le comte de la Roche tailla en pièces un détachement chargé d'escorter l'un des Consuls de la ville jusqu'à Agen et ramena celui-ci prisonnier à Bordeaux. En 1591, il s'empara d'Agen où il fit preuve de la plus grande humanité.

Son compagnon de gloire, le marquis de Canisy, l'avait quitté pour servir près du comte de Torigni, dans l'armée royale. Il s'était vaillamment conduit à Ivry et avait mérité les éloges du roi.

Charles de Matignon nommé lieutenant-général de Normandie, résida presque toujours à Torigni où il recevait fréquemment son beau-père, le duc de Longueville, gouverneur de Normandie. Il fit de son château une des plus belles résidences princières du royaume. La description en sera donnée au chapitre des monuments. Jusqu'à la mort de Henri IV, Charles de Matignon jouit des loisirs de la paix, chose inconnue depuis longtemps.

Mais, à la mort du roi, pendant la minorité de Louis XIII, les grands et les protestants firent de nouveau valoir leurs prétentions. Les Calvinistes de la Rochelle informés des mauvais desseins d'un certain Mauchrétien, fils d'un droguiste de Falaise, le choisirent pour soulever les protestants de Normandie. Mais Longueville et Matignon, au courant du complot, s'entendirent pour le déjouer à temps et se jetèrent, avec quelques troupes, dans Argentan et

Digitized by Google

Domfront. Cette aventure dura peu. Mauchrétien, descendu au petit bourg de Tourailles, fut denoncé par son hôte, assiégé dans la maison par les gentilshommes du baron de Tourailles et abattu d'un coup de feu à l'épaule (1).

Les Rochellois ne perdirent pas courage. Il fallait aux protestants du Nord-Ouest un port de refuge. Cherbourg devint l'objectif de tous leurs efforts. Matignon s'en aperçut, destitua le gouverneur de Cherbourg dont la fidélité paraissait douteuse et mit la ville à l'abri de toute tentative sérieuse (2).

Peu de temps après, nouvelles intrigues des Rochellois. Cette fois, ils gagnent Bricqueville de Piennes, possesseur du château de Régnéville. Bricqueville y donne rendez-vous à quarante conjurés, mais Matignon découvre le complot, descend au château avec une compagnie de chevau-légers, et, en plein conciliabule, arrête les coupables.

Le comte de Torigni s'occupa aussi de mettre les côtes de Normandie à l'abri des tentatives de l'Angleterre. Le 4 février 1628, il ordonna aux habitants des paroisses de l'élection de Valognes d'envoyer à leurs frais cent hommes travailler pendant six semaines aux fortifications dudit lieu (3).

Dans la sédition des *Va-nu-pieds*, causée par la création de nouveaux impôts, Matignon, que la mémoire de son père rendait populaire, apaisa les habitants de Vire qui s'étaient déjà livrés à quelques excès (4).

Charles de Matignon mourut 9 ans après son épouse, Eléonore d'Orléans-Bourbon, le 9 juin 1648, à l'âge de 84 ans, laissant après lui un grand renom de bravoure et d'humanité. Son corps fut déposé dans la chapelle du château, à Torigni.

Charles eut 8 enfants de son mariage avec Léonore d'Orléans. Henri, Jacques, Françoise qui fut religieuse de Vendôme, Gillonne qui épousa François de Silly, Catherine, morte le jour même de sa naissance, Léonor, évêque de Lisieux, François et Marie qui ne vécut que quelques mois.

Jacques III. — Jacques, 2e fils de Charles et comte de Torigni

(1) Delalande, *Histoire des guerres de Religion dans la Manche*, p. 222.
(2) Claude Malingre, *Histoire générale de la Rébellion en France*, t. II, p. 470.
(3) Mémoires de Pierre Maugon, Ms 1400 de Grenoble, part. I, fol. 204-206.
(4) *Histoire militaire des Bocains*, par Richard Séguin, p. 403.

Digitized by Google

du vivant de son père, fut pourvu en survivance des charges de lieutenant-général du roi au gouvernement de Normandie et des gouvernements de Cherbourg, Granville, Saint-Lô et Chausey.

Ce jeune seigneur, après avoir glorieusement servi le roi durant les dernières guerres contre les huguenots, suivit le connétable de Lesdiguières en Italie. Chargé du commandement de la cavalerie, il se distingua dans « mille belles actions. » Mais la dernière de sa vie fut moins honorable : il fut tué dans un duel. Ce fut à l'occasion de cette mort qui lui avait causé une grande douleur, que Louis XIII porta le célèbre Edit contre les duels.

Le troisième fils de Charles de Matignon, Léonor I, devint évêque de Coutances, puis de Lisieux. Lorsque sa sépulture, placée dans l'église de Saint-Laurent de Torigni, fut violée en 1793 par les révolutionnaires, ses restes apparurent presque intacts. C'était d'ailleurs un prélat d'une grande sainteté, qui opéra dans ses deux diocèses une foule de réformes utiles. Il eut des relations intimes avec le P. Eudes dont il protégea la congrégation naissante. Celui-ci donna plusieurs missions dans le diocèse de Coutances, sur la demande de son pieux ami, notamment à Lessay, à Saint-Sauveur-le-Vicomte, à la Haye-du-Puits, à Montebourg, à Coutances, à Landelles (1641), à Saint-Lô (1642) et à Valognes (1643). La mère de l'évêque de Coutances, la très noble et vertueuse Eléonore de Bourbon-Orléans, voulut aussi avoir le Père Eudes à Torigni, alors paroisse du diocèse de Bayeux. Le 3 mars 1646, Mgr d'Angennes, évêque de Bayeux, répondit à Mme la comtesse de Torigni : « Les lois de mon diocèse ne sont pas faites pour le P. Eudes... il sait comment je lui en ai parlé. » Le P. Eudes vint à Torigni au carême de 1646. « La mission fut défrayée par la rétribution qu'on a coutume de donner au prédicateur, et le reste fut fourni par les habitants sans qu'on leur en parlât, par un pur effet de leur libéralité. Le P. Eudes eut la consolation, à la sortie de cette mission, d'apprendre par une voie surnaturelle que la Providence lui préparait de bons sujets qui viendraient bientôt se donner à lui, et qu'elle en fournirait de même à la Communauté des Filles de Notre-Dame de la Charité, ce qui arriva peu d'années après (1). » L'un des premiers compagnons du P. Eudes, Jean Fossey, était originaire de Torigni.

(1) Extrait des Archives des PP. Eudistes.

Digitized by Google

La mission du P. Eudes eut un grand succès.

Devenu évêque de Lisieux (1646) Léonor de Matignon appela fréquemment le P. Eudes dans son diocèse et écrivit au pape Alexandre VI une lettre de recommandation en faveur de son saint ami qu'il appelle « un prêtre de grand savoir, d'une probité et d'une sagesse remarquables (1). »

A Coutances, Léonor de Matignon projeta de bâtir un palais épiscopal à la place de l'ancien qui tombait en ruines, mais transféré à Lisieux avant de pouvoir exécuter son dessein, il laissa à son successeur des sommes assez importantes réservées dans ce but. L'illustre prélat résidait ordinairement dans ses abbayes de Lessay et de Torigni. Il y menait une vie austère et très édifiante. Du reste il laissa à Lisieux comme à Coutances, une grande réputation de vertu.

Léonor de Matignon mourut à Paris, dans la retraite, en 1680, à l'âge de 76 ans. Son neveu qui lui avait succédé sur le siège épiscopal de Lisieux, fit rapporter ses restes dans les caveaux de la cathédrale. Ils en furent plus tard enlevés et transférés dans la sépulture de famille à Torigni, qui fut violée par les révolutionnaires en 1793.

Le dernier des fils de Charles de Matignon, *François* (1607-1675) hérita de toutes les charges de sa maison. Il fut conseiller du roi, lieutenant-général en Normandie, maréchal de camp, gouverneur de Saint-Lô, Cherbourg, Granville et Chausey.

François épousa en 1632 Anne de Malon, fille du seigneur de Bercy, maître des requêtes et président du grand Conseil. Cette dame, aussi distinguée par son mérite personnel que par sa naissance apporta de grands biens à son mari qui augmenta lui-même le patrimoine de la famille du fief de la Chapelle-du-Fest, de la baronnie de Guilberville, de la seigneurie de Brectouville, etc.

Anne de Malon donna le jour à douze enfants, six garçons et six filles : Henri, Léonore, abbesse du Paraclet d'Amiens, Marie-Catherine, abbesse de Cordillon, Léonor II, abbé de Torigni, plus tard évêque de Lisieux, Charlotte, abbesse de Lisieux, Charles, comte de Gacé, mort à Charleroi en 1674 des suites de blessures reçues à la bataille de Sénef où il commandait la brigade du roi ; Jacques, abbé du Plessis et évêque de Condom ; Jacques, comte de

(1) Lettre de Mgr de Matignon, évêque de Lisieux, à Alexandre VI, 21 juin 1661.

Digitized by Google

Torigni, Henriette, religieuse à Cordillon, Charles-Auguste, maréchal de France, Marie-Françoise, mariée au comte de Coigny, enfin Marie-Anne qui épousa le marquis de Nevet.

Nous devons donner ici une place spéciale à Henri, fils aîné de François de Matignon, à son plus jeune frère, devenu maréchal de France, et à Jacques, qui fut aussi comte de Torigni.

1° *Henri*, comte de Torigni, avait épousé Marie-Françoise Le Tellier de la Luthumière, d'une très noble et très riche famille. Le frère de cette vertueuse dame, l'abbé de la Luthumière mourut en grande réputation de sainteté. « Il était, écrit le *Mercure Galant*, d'une des plus anciennes et illustres familles de Normandie, et avait renoncé à plus de 50,000 livres de rente, qu'il avait en belles terres, en faveur de dame Françoise de la Luthumière, sa sœur, qui épousa messire Henry de Matignon, comte de Torigni, lieutenant du roi en Normandie..... (1).

Pendant la minorité de Louis XIV, Henri de Matignon embrassa le parti des Frondeurs. Pour combattre le comte d'Harcourt, fidèle à la cause royale, il engagea à Vire, à Bayeux, à Caen, à Coutances, à Saint-Lô, etc. plus de 7,000 Bocains ou habitants du Bocage normand, et à leur tête, vint mettre le siège devant Valognes dont le marquis de Bellefonds était gouverneur. Les assiégés étaient peu nombreux, mais vaillants. Réduits, après 15 jours de résistance, à la dernière nécessité, il se rendirent, avec tous les honneurs de la guerre.

Matignon, fidèle aux grandes traditions de sa famille, rentra bientôt dans le devoir. Pendant la guerre contre les Espagnols, entre la paix de Westphalie et le traité des Pyrénées, il déploya une grande valeur sur plusieurs champs de bataille, notamment à l'attaque des lignes d'Arras en 1654 et aux sièges de Gravelines et de Dunkerque.

Henri de Matignon eut neuf enfants : Anne et Léonore, religieuses de la Visitation à Caen; Marie-Françoise-Gabrielle et Claude, religieuses à Cordillon; Charlotte, qui épousa son oncle, Jacques de Matignon; Jean-Louis-Charles, marquis de Lonray, né au château de la Luthumière en 1660 et mort à Paris, le 17 avril 1672; Catherine-Thérèse, mariée à Jean-Baptiste Colbert, marquis

(1) *Mercure Galant*, octobre 1699. — Article nécrologique composé par Pierre Mangon, vicomte de Valognes.

Digitized by Google

de Seignelai, secrétaire d'Etat et grand trésorier des ordres du roi, contrôleur général des finances et surintendant des bâtiments; François (1664-1673); Léonor, né en 1667 et mort en 1670.

2° Le plus jeune frère de Henri, *Charles-Auguste*, comte de Gacé, né en 1647, servit en Candie, sous le duc de La Feuillade et fut blessé grièvement dans une sortie. Il se signala à la bataille de Fleurus, aux sièges de Mons et de Namur, et fut nommé lieutenant-général en 1693. Pendant la guerre de succession d'Espagne, il suivit le duc de Bourgogne en Flandre et obtint le bâton de *Maréchal de France* en 1708. La même année il reçut le commandement des troupes chargées d'accompagner et de soutenir en Ecosse le fils de Jacques II, connu sous le titre de chevalier de Saint-Georges. La flotte de transport, commandée par le comte de Forbin, ayant rencontré en vue d'Edimbourg, une flotte anglaise bien supérieure en nombre, n'osa pas tenter le débarquement. Matignon revint en France avec ses six mille hommes, retourna en Flandre et prit part à la désastreuse bataille d'Oudenarde. Il mourut à Paris, en 1729, âgé de 82 ans.

Sa statue, arrachée de son tombeau et mutilée par les soldats de l'armée de Séphères, fut longtemps la propriété d'une famille notable de Torigni. Elle est aujourd'hui à Vire, dans le jardin de l'hôtel-de-ville.

L'un des fils de Charles-Auguste, Léonor, devint évêque de Coutances. Ce fut le second du nom qui occupa ce siège épiscopal.

3° *Jacques IV*, 5e fils de François de Matignon, né en 1644 devint comte de Torigni, à la mort de son frère aîné, Henri, en 1682. Il épousa sa nièce Charlotte, devint lieutenant-général des armées du roi et de la province de Normandie, et mourut à Paris le 14 janvier 1725.

Il eut cinq enfants : Elisabeth qui épousa son cousin Jean-Baptiste, fils de Charles-Auguste; François; une fille et un fils dont les noms sont inconnus et qui moururent jeunes; enfin Jacques-François-Léonor, né en 1699, qui fit alliance avec la maison de Grimaldi et devint *prince de Monaco*.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Les Matignon-Grimaldi, princes de Monaco.

Jacques-François-Léonor de Matignon, comte de Torigni, épousa en 1715, Louise-Hippolyte, héritière d'Antoine Grimaldi, prince de Monaco. A la mort de ce dernier, Matignon devait entrer en possession de la principauté, de la pairie française et du titre de duc de Valentinois, à la condition de prendre le nom et les armes des Grimaldi, « sans pouvoir lui ni ses descendants ajouter aucun autre nom à celui des Grimaldi, ni prendre d'autres armes. »

Ainsi disparut le nom de Matignon. Les comtes de Torigni représentaient la branche aînée; la branche cadette, demeurée en Bretagne, patrie des Goyon de Matignon, s'était fondue par les femmes dans la famille des Montmorency (1).

Les *Grimaldi* prétendent tirer leur origine de Grimoald, duc de Bénévent en 640, et roi des Lombards, en 662.

Au Moyen-âge, cette famille était l'une des quatre grandes familles nobiliaires de Gênes. Au xe siècle, l'empereur Othon lui conféra la seigneurie de Monaco, élevée plus tard au rang de principauté. Dans les luttes intestines qui ensanglantèrent Gênes, comme les autres villes de l'Italie, les Grimaldi prirent parti pour les Guelfes.

Plusieurs membres de cette famille se sont illustrés dans l'Eglise, la magistrature ou les armes. Citons seulement quelques noms.

Raimond Grimaldi, à la tête de la flotte de Philippe le Bel, battit, en 1304, les marins flamands de Guy de Dampierre, sur les côtes de la Zélande.

Giovanni Grimaldi remporta, le 23 mai 1431, une grande victoire sur l'amiral vénitien, Nicolas Trevisani, à trois milles au-dessous de Crémone. Il enleva aux ennemis vingt-huit galères et quarante-deux bâtiments de transport avec un butin immense.

Dominique, mort en 1592, avait, sous le pape Pie V, la haute surveillance des galères de l'Etat romain. Il assista, étant déjà évêque, à la bataille de Lépante, et devint cardinal et vice-légat d'Avignon.

Geronimo, son neveu, occupa dans l'Eglise des charges fort

(1) *Torigni-sur-Vire et ses barons féodaux*, par le docteur Deschamps, p. 127.

Digitized by Google

importantes. Il fut successivement vice-légat de la Romagne, évêque d'Albano, gouverneur de Rome, nonce en Allemagne et en France, archevêque d'Aix. Revêtu de la dignité cardinalice, il devint doyen du Sacré-Collège. Il mourut à Aix en 1685. Plusieurs autres Grimaldi furent revêtus de la pourpre romaine, entre autres *Niccolo* et *Geronimo*, qui vivaient au XVIIe et XVIIIe siècle.

En 1450, les Grimaldi se placèrent sous le protectorat de l'Espagne; mais en 1641, Honoré II, prince de Monaco, préféra le patronage de la France. Cet acte lui coûta tous les fiefs que l'Espagne lui avait concédés dans le Milanais et le royaume de Naples. Seulement Louis XIII lui donna en dédommagement le Valentinois (1) auquel était attachée la pairie. En 1731, à la mort d'Antoine Grimaldi, le dernier représentant mâle de cette antique famille, Jacques de Matignon. comme on l'a vu précédemment, releva ses armes et ses titres nobiliaires en épousant Louise-Hippolyte.

D'après la légende antiqne, le rocher de Monaco eût été le séjour d'Hercule sur le point de passer en Espagne.

Jusque dans les premiers siècles du christianisme, Monaco est en effet désigné sous le nom de *Portus Herculis*, le port d'Hercule; et comme le rocher qui porte la ville est avancé au milieu des flots, presque isolé du continent, on ajouta au nom d'Hercule l'épithète grecque Monoikos, en latin, *Monœcus* (solitaire), d'où le mot français Monaco, la ville d'Hercule solitaire.

Du Xe siècle à l'année 1731, Monaco fut au pouvoir des Grimaldi. Depuis 1731 à la Révolution française, elle demeura aux mains des Matignon revêtus du titre et des armes des Grimaldi.

En 1792 la principauté fut annexée au département français des Alpes Maritimes. Mais, grâce au congrès de Vienne (1814), elle fit retour aux Matignon-Grimaldi et se plaça sous le protectorat de la Sardaigne. Le 2 février 1861, lors de l'annexion du comté de Nice, la France lui acheta, pour 4 millions de francs, les villes de Menton et de Roquebrune. Aujourd'hui la principauté de Monaco, enclavée dans le canton français de Menton, est bornée à la seule ville de ce nom. Sa superficie est de 15 kilomètres carrés et la population de la ville comprend 3,000 habitants.

(1) Ancien pays de France (Bas-Dauphiné), à l'Est du Rhône, chef-lieu Valence.

Digitized by Google

Le rocher qui porte Monaco a 60 mètres d'élévation, 300 mètres de largeur et s'avance à 800 mètres en mer en faisant le fer à cheval. La ville et des jardins féeriques le couvrent en entier. A l'ouest se dresse le palais, résidence du prince. La façade et la cour d'honneur sont fort remarquables; à l'intérieur, les galeries, les salons et les chambres sont décorés avec un art et une richesse extraordinaires. « Les jardins, dit M. Abel Rendu, ne sont ni moins splendides, ni moins curieux que le palais : ce n'est pas l'admiration, mais l'enthousiasme qu'ils commandent..... Le promeneur va de surprise en surprise; des parterres éblouissants il arrive, par des sentiers montueux et plantés d'aloès, aux jardins suspendus, aux terrasses babyloniennes. Plantes, fleurs et arbustes qui ne vivent qu'en serre chaude et à grands frais, sous un ciel moins clément, géraniums, aloès, lauriers-roses, palma christi, myrtes, grenadiers, poivriers, palmiers et beaucoup d'autres au feuillage sévère pullulent ici, et fatigueraient même, à la longue, des yeux habitués au vert tendre des parterres et des paysages du Nord (1). »

Le prince Albert, actuellement régnant, est un artiste et un savant. A l'exposition universelle de 1889, les visiteurs du Champ de Mars ont pu admirer le charmant pavillon élevé par ses soins entre les berges de la Seine et la tour Eiffel. Sur son yacht où prend place quelquefois la princesse Alice elle-même, au risque des coups de vents et des hasards de la mer, le prince se livre dans la Méditerranée à des expériences sous-marines qui font honneur tout à la fois à son talent et à son courage. Il a hérité du sens artistique et de l'intrépidité de ses ancêtres, les Matignon-Grimaldi.

Revenons à ceux-ci. En 1731, Jacques-François-Léonor de Matignon hérita de son beau-père, Antoine de Grimaldi. Un acte de propriété, daté de cette même année, mentionne ainsi les titres et qualités du comte de Torigni, devenu prince de Monaco : « Haut et puissant seigneur M. Jacques-François-Léonord Grimaldi, prince souverain de Monaco, duc de Valentinois et d'Etouteville, pair de France, sire de Matignon, comte de Thorigni, baron de Saint-Lô, Hambye, Moyon, Berneval, etc..... seigneur de Gatteville et Condé-sur-Noireau, gouverneur des villes et citadelles de St-Lô,

(1) Menton et Monaco.

Digitized by Google

Cherbourg, Granville et de l'Ile de Chausey, lieutenant-général en la province de Normandie. »

Ce prince, qui ne cessa d'embellir son magnifique château de Torigni eut pour fils Honoré-Gabriel Grimaldi-Matignon, connu sous le nom d'Honoré III.

Honoré III, tout jeune encore, prit du service dans les troupes royales et fut blessé, à la bataille de Fontenoy, en chargeant la fameuse colonne anglaise à la tête de quatre escadrons de gendarmerie.

Sa petite cour de Torigni était alors fort brillante. Marié à une très belle personne de la famille italienne de Brignoles, il enrichit encore les superbes collections artistiques du château. Résidant tour à tour à Paris, à Monaco et à Torigni, le prince semblait avoir des préférences très marquées pour son domaine de Basse-Normandie. Il y donnait des fêtes splendides, où figuraient toute la noblesse du pays et les notables de la ville. Tous les trois jours, dans une immense pièce, appelée la Salle des Rois, une troupe d'artistes dramatiques et de musiciens donnait des représentations. La danse y était fort en honneur, et nos ancêtres frédonnent encore aujourd'hui quelques-uns des airs d'accompagnement alors très en vogue dans la petite cour des Matignon-Grimaldi (1).

Le prince était très populaire. Sa grande mine, son air affable et spirituel lui avaient gagné toutes les sympathies. Il aimait les pauvres et leur distribuait chaque semaine six cent kilogrammes de pain. Sa grande simplicité encourageait les plus timides, et il n'était pas jusqu'aux enfants qui ne vinssent jouer sur les pelouses du château, et croquer au dessert du prince les friandises que le noble seigneur leur distribuait des fenêtres de sa salle à manger.

(1) Parmi les familles en relation intime avec les comtes de Torigni figurent celles de Précorbin de Foulogne, de la Maugerie, de la Bazonnière, Le Provost de Saint-Jean, Duval-Duperron, Leforestier, Damphernet de Pont-Bellanger, de la Gonnivière, de Motteville, de Marguerie, Plouin du Breuil, de Beaumont, Le Pelletier de Mollanday, Fleury, Dohin-Duquesnay, de Morand, Delalonde, de la Perrelle, du Mesnil, de Launay, Lechartier de Lavarignière.

Cette dernière famille surtout jouissait de la faveur du prince. Mlle de Lavarignière, la fille aînée, douée d'une haute intelligence et d'une grande distinction, jouait souvent la comédie avec Honoré III qui était passionné pour ce genre de distraction. Sa plus jeune sœur, qui épousa M. de Siresmes, avec sa grande taille et son port de reine, était comme l'âme et l'ornement de ces réunions intimes.

Digitized by Google

Aussi quand les délégués du tribunal révolutionnaire de Paris vinrent à Torigni pour faire une enquête sur le prince incarcéré dans une prison de la capitale, les habitants de Torigni, réunis dans l'église Saint-Laurent, répondirent-ils spontanément « qu'il ne s'était fait connaître à eux que par sa bonté, ses vertus et ses bienfaits et qu'il voudraient tous le revoir parmi eux. » De telles paroles font honneur à ceux qui les ont prononcées et au prince qui s'en était rendu digne.

Honoré III favorisa beaucoup l'agriculture. Il fit venir d'Angleterre un agronome auquel il confia la direction de plusieurs grandes fermes, et par suite du croisement de la race anglaise et de la race normande, il obtint une espèce chevaline qui acquit une juste réputation. Ses écuries étaient considérables : elle contenaient plus de deux cents chevaux, dont le type a malheureusement disparu. Quand se fit la vente du mobilier du château, plusieurs de ces beaux animaux furent achetés par le Maréchal Grouchy.

Le prince qui avait l'esprit très ouvert, accueillit favorablement les idées de réforme en vogue à la fin du XVIIIe siècle. Opposé aux menées des émigrés, il resta en France, et accompagna Louis XVI à la fête de la Fédération et fut incarcéré peu de temps après. Il mourut dans sa prison, en 1795 (1).

(1) La belle-fille d'Honoré III, la femme de Joseph, fut aussi victime des fureurs révolutionnaires. Thérèse-Françoise de Stainville-Choiseul, avait pour père le comte de Stainville devenu sujet autrichien et chambellan de l'Empereur.

Agée seulement de 26 ans, elle fut arrêtée par les commissaires de la Terreur et sur les révélations de sa femme de chambre, parce qu'elle avait favorisé l'émigration de son mari. Détenue d'abord chez elle, puis dans une prison, à cause d'une tentative d'évasion qui l'avait un instant soustraite aux plus actives recherches, elle comparut devant le Tribunal révolutionnaire avec son ancien intendant accusé d'incivisme à l'égard de trois Sans-Culottes et d'envoi de lettres et de fonds au prince émigré. La princesse fut introduite, le 8 thermidor, dans la salle de la liberté, devant Dumas, président, Harny et Garnier-Launay, juges. Elle fut condamnée à mort, avec son intendant et 30 autres accusés, sous prétexte de s'être déclarés les ennemis du peuple, en entretenant des correspondances avec les ennemis de la République..... en participant aux infâmes projets de Capet et de sa famille, etc...

Mme de Matignon ne fut pas exécutée de suite. Elle s'était déclarée enceinte pour gagner ainsi, par un sursis, le temps non d'échapper à la mort qu'elle bravait, mais de couper elle-même ses cheveux et de les envoyer à ses enfants auxquels elle ne voulait les laisser tranchés par la main du bourreau.

Digitized by Google

La fortune des Grimaldi-Matignon était alors très réduite, par suite des transformations sociales opérées au début de notre grande révolution. Honoré III avait perdu ses droits seigneuriaux, estimés à 600,000 francs, dans son duché de Valentinois, et ses rentes féodales (200,000 fr.) perçues dans le duché d'Estouteville, le comté de Torigni et autres domaines.

De plus, la principauté de Monaco avait été comprise par le gouvernement français dans la conquête du Piémont, et la veuve d'Honoré III ayant épousé pendant son émigration en Angleterre, le prince Louis-Joseph de Bourbon-Condé, vendit les riches domaines qu'elle possédait en Italie.

Le prince Honoré III laissait deux fils, dont l'aîné Honoré IV, conserva le titre de duc de Valentinois et épousa la duchesse d'Aumont-Mazarin qui lui apporta en dot de superbes domaines dont les revenus s'élevaient à plus de 1,500,000 francs.

Son jeune frère, le prince Joseph de Monaco, émigra à la suite du comte d'Artois. Mettant en avant le grief d'émigration, le gouvernement révolutionnaire mit le séquestre sur toutes les terres des Grimaldi-Matignon. A son retour en France, le prince Joseph, suivant la loi qui abolissait le droit d'aînesse, entra en partage égal des biens de la famille avec le duc de Valentinois. « La succession fut liquidée et tous les biens immeubles qui la composaient furent vendus. L'ex-général Santerre, de sinistre mémoire, acquit le domaine de Torigni, qu'il ne put payer et qui, passant de nouveau en bannie, fut acheté par un mandataire, assure-t-on, des princes Joseph de Monaco et Honoré V, son neveu. Mais l'acquéreur garda pour lui le marché (1). »

En 1815, le Congrès de Vienne rendit à Honoré IV la principauté de Monaco (2); mais le prince, miné par une maladie grave et

Ce but accompli, elle dévoila, dès le lendemain 9, son pieux stratagème à Fouquier, dans une lettre qu'elle signa en se donnant la qualification de « princesse étrangère périssant par l'injustice des juges français. »

Mme de Matignon fut exécutée le jour même où finissait la dictature de Robespierre. Elle était avec André Chenier l'une des dernières victimes de cet homme qui avait terrorisé la France.

Un tableau de la galerie du Louvre nous montre André Chenier et la princesse dans la même prison.

(1) *Torigni-sur-Vire et ses barons féodaux*, par le docteur Deschamps, p. 143.

(2) M. Thiers raconte que le prince retournant dans sa principauté, fit rencontre, près de Cannes, de Napoléon revenu de l'île de l'Elbe. L'Empereur

Digitized by Google

accablé de chagrins, se démit de la souveraineté en faveur de son fils aîné, Honoré V.

Honoré V avait reçu une instruction fort remarquable, grâce aux soins de son précepteur, l'illustre Cuvier. Le jeune prince avait passé plusieurs années (1791-1794) en compagnie du grand naturaliste dans le superbe château de Valmont, près de Fécamp.

Le magnifique domaine de Valmont qui faisait partie du duché d'Estouteville, appartenait primitivement à la famille de ce nom, qui remontait à l'un des fiers compagnons de Rollon. « La dernière descendante de cette maison si célèbre et si puissante en Normandie, s'allia à la famille royale de France par son mariage avec François de Bourbon, comte de Saint-Pol. Sa fille, Marie de Bourbon, transporta le domaine maternel aux Orléans-Longueville (1). »

Charles de Matignon, ayant épousé Léonore d'Orléans, cette antique propriété féodale appartenait à l'époque de la Révolution, à la famille des Grimaldi-Monaco.

Nous empruntons à la *Normandie illustrée*, une description de ce ravissant domaine de Valmont (2). « Nous arrivons à Valmont;

l'accueillit avec gaieté et lui demanda où il allait : « Je retourne chez moi, » répondit le prince. — « Et moi aussi répliqua Napoléon. Puis il quitta le petit souverain de Monaco, en lui souhaitant bon voyage. » — (Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, liv. XXXIX.

(1) *Normandie illustrée.*

(2) Valmont, chef-lieu de canton situé à 11 kil. de Fécamp, compte 950 habitants. Emergeant gaiement d'un immense berceau de verdure au penchant d'une étroite vallée, il offre aux regards du voyageur qui arrive de Thiétreville, un aspect des plus séduisants.

Avant la Révolution, une grande animation régnait, à cause du château et de l'abbaye, dans ce joli coin du pays de Caux.

L'abbaye dont il reste encore de nombreux bâtiments, était assise au fond de la vallée, à la source du gracieux cours d'eau qui s'appelle la rivière de Valmont.

Fondée par Nicolas d'Estoutteville qui la confia à des moines venus de Hambye (Manche), elle subsista jusqu'en 1791. Elle comptait alors 620 ans d'existence et avait été gouvernée par 24 abbés.

On voit encore de belles ruines de son église élevée au XVIe siècle; certaines parties sont même bien conservées, entre autres la chapelle des Fondateurs et la chapelle de la Vierge qui termine le chœur.

Il ne reste de l'ancien château qu'un bâtiment irrégulier, bâti vers la fin du XIVe siècle et défendu par des tours et des tourelles avec machicoulis. La Renaissance y a ajouté une aile, défigurée par des retouches récentes. Le tout cependant est de fort bel aspect et s'harmonise bien avec le cadre imposant que la nature et la main des hommes lui ont fait.

Digitized by Google

c'est encore là une de ces localités normandes, privilégiées de l'art et de la nature, qu'il suffit d'avoir visitées, pour se faire une idée de l'intérêt et du charme que présente une exploration dans notre belle province. Une église, un château, un monastère, n'est-ce pas là, en effet, toute la Normandie, sans parler de ses magnifiques campagnes, où pour attirer le regard, la variété gracieuse des mouvements du terrain le dispute au vigoureux éclat d'une végétation nourrie par un soleil puissant, des pluies fécondes et les arômes salins de la mer.

Arrêtons-nous d'abord devant le château. A sa vue, il semble que deux souvenirs historiques soient évoqués sous des formes palpables : Duguesclin et François Ier. Le roi Charles V avait fait don, en effet, à son vaillant connétable, de ce château qu'il avait acquis par échange, et François Ier vint, à l'époque du mariage d'Adrienne d'Estouteville avec le comte de Saint-Pol, visiter ce seigneurial domaine qu'il érigea en duché-pairie. Mais s'il existe parfois une analogie sensible entre les hommes et les choses, ne la trouvons-nous pas dans ce vieux donjon, à la masse irrégulière et formidable, fièrement campé au sommet de l'escarpement d'une abrupte colline, enfonçant dans un fourré de verdure sa base du XIIe siècle, tandis que sa large couronne de machicoulis, que restaurèrent le XVe et le XVIe siècle, se dresse plus glorieuse encore que menaçante sur son front évasé, et aussi dans ce gentilhomme breton d'antique souche, tout audace et vaillance qui chassait les Anglais du territoire royal, emmenait à marche forcée, hors de France, les grandes compagnies, rançonnait le pape, mettait, de bon vouloir, à contribution les fileresses de son pays, distribuait généreusement à de pauvres gentilshommes, ses compatriotes, le prix de sa liberté, aidait quelque peu Henri de Transtamarre à assassiner Pierre-le-Cruel, et mourait couronné de la sérénité et de la douceur des vertus chrétiennes, comme les murailles de la vieille forteresse qui disparaissent sous le lierre et les fleurs.

Quant à François Ier, c'est le goût italien de la Renaissance qu'il introduisit en France, et qui correspondait si bien à son penchant pour la galanterie et les arts, qui a présidé à l'érection du principal corps de logis s'étendant en retour d'équerre sur le côté de l'ancien château. Nous retrouvons là tous les éléments de ce style gracieusement aristocratique qui semble avoir été créé pour le caprice des princes et le luxe des cours : c'est là le pilastre noble et élégant,

Digitized by Google

le cartouche tourmenté oú se dessinent les initiales FH : ce sont les fenêtres des combles à la riche ornementation et les cheminées en briques qui déploient leurs prismes nombreux aux angles aigus, comme pour accuser au loin la somptuosité de la demeure qu'elles couronnent. »

La fortune d'Honoré V était bien inférieure à celle de ses ancêtres. S'il avait recouvré Monaco et ses dépendances à la chute de l'empire, Torigni, Valmont et plusieurs autres riches domaines ne lui appartenaient plus. Sa mère, héritière des duchés d'Aumont, de Mayenne et de Mazarin, avait dissipé son immense fortune. En Basse-Normandie, le prince de Monaco ne possédait plus que la forêt l'Evêque, celle de Brimbois et quelques terres arables qui environnaient le château de Montbosq. En 1820, il acheta ce château et en fit une belle résidence.

Au début de l'empire, Honoré V, qui avait hérité des goûts militaires de ses ancêtres, prit du service dans l'armée française et fut successivement aide de camp du général Grouchy et du prince Murat avec lequel il se distingua dans la fameuse guerre d'Espagne, en 1808. Le prince se fit remarquer plus d'une fois par sa bouillante intrépidité, et dans une chaude affaire, il eut même le bras traversé par un coup de lance.

A l'époque de son divorce, Napoléon ayant constitué pour l'impératrice Joséphine une maison d'honneur, le prince de Monaco, favori de la souveraine déchue, fut nommé son grand écuyer, et fit belle figure dans cette petite cour. A la Restauration, il rentra en possession de la principauté de Monaco et siégea à la Chambre des Pairs, dans le groupe libéral.

Il habitait tour à tour Paris, Monaco et Montbosq. Charitable, actif comme ses ancêtres, il s'appliqua de toutes ses forces à rendre à nos campagnes la prospérité dont elles jouissaient avant la Révolution et les guerres de l'Empire. Le prince n'était pas un simple philantrophe, la note chrétienne dominait dans ses œuvres et si on lui reproche quelques écarts dans sa vie privée, on ne put s'empêcher de louer la foi sincère et le dévouement généreux qui animaient toutes ses entreprises.

Laissons ici la plume au docteur Deschamps qui connut intimement le prince et nous a laissé de si précieux renseignements sur Torigni et ses barons féodaux. « Le but du prince Honoré V était de faire progresser l'agriculture et d'améliorer le sort des tra-

Digitized by Google

vailleurs..... non seulement de nourrir les mendiants et d'arrêter leur vagabondage, mais de les moraliser et d'éteindre peu à peu le paupérisme en faisant naître l'amour et l'habitude du travail chez ceux de ses membres que leurs forces et leur santé rendraient aptes à s'y livrer (1). »

Nous n'étudierons pas en détail le système de culture préconisé et appliqué par le prince en beaucoup d'endroits de notre contrée, nous dirons seulement qu'il produisit d'excellents résultats.

Mais ce n'était là que la première partie du programme d'Honoré V relativement à l'extinction du paupérisme; voici quel en était le complément.

« Supprimer l'aumône faite aux portes, souscrire pour une somme équivalente à celle que cette aumône de chaque jour coûte annuellement. Avec le produit de ces souscriptions, un comité élu par les souscripteurs, secourera les pauvres, qui ont vraiment droit à la charité publique, plus efficacement que ne le fait la mendicité nomade (2). »

Le prince de Monaco s'inscrivit pour 500 fr. par an, somme que sa générosité ne trouva jamais suffisante. Son exemple suscita de nombreux imitateurs, et dès la première année les souscriptions s'élevèrent à 3,200 francs. « Un comité d'administration de secours, dont le maire et le curé faisaient partie de droit, fut organisé; une liste des personnes vraiment nécessiteuses fut dressée, et chacune d'elles reçut, chaque matin, une quantité suffisante de soupe de très bonne qualité. Au moyen de 2,000 fr. donnés par le prince, on occupa les fileuses, les tricoteuses, les tisserands de la classe indigente, à laquelle une partie du produit de ce travail fut distribué, le surplus vendu avec bénéfice (3). »

Le système du prince fut appliqué avec beaucoup de succès dans les communes de Saint-Amand, de Guilberville et du Perron. Malheureusement l'œuvre d'Honoré V périt avec lui, après quatre années d'heureux résultats.

Le prince mourut, on peut le dire, victime de son dévouement. Il assistait avec une régularité scrupuleuse à toutes les séances des comités d'administration établis dans les communes qui avaient

(1) *Torigni et ses barons féodaux*, p. 138.
(2) *Id.* p. 140.
(3) *Id.* p. 140.

Digitized by Google

adopté son système. Souvent il s'y rendait à pied. Un jour qu'il avait hâté sa marche pour arriver « à l'heure militaire » au presbytère de Guilberville, il fut saisi par un refroidissement et malgré tous les soins que lui prodiguèrent à Paris les plus célèbres médecins, le prince succomba en 1841, vivement regretté de ses amis et des populations auxquelles il avait déjà fait tant de bien.

Il aimait à visiter les communes du canton de Torigni ; mais il ne voulut jamais revoir la ville et le château de ses ancêtres. Comme on le priait un jour de satisfaire l'envie qu'avaient les habitants de saluer dans leurs murs le digne descendant des Seigneurs qui avaient fait la gloire et la prospérité de leur petite ville. Honoré V répondit : « Plus tard, je ne suis pas encore assez fortifié contre l'impression que cette visite me ferait éprouver. »

Le frère d'Honoré V, *Florestan Ier*, ne connut pas non plus Torigni, et les princes de Monaco qui lui ont succédé ont oublié cette petite ville. Celle-ci cependant n'a pas été complètement ingrate à la mémoire de ses anciens bienfaiteurs. Elle a recueilli, un peu tard il est vrai, mais pourtant avec un soin presque religieux, un grand nombre de souvenirs se rattachant à l'illustre maison de Matignon. Dans ces derniers temps surtout, elle a pris à cœur de restaurer la grande galerie historique du château. Des hommes intelligents et dévoués ont recherché de toutes parts des documents propres à faire revivre dans tout son éclat la vie des Matignon-Grimaldi et les ont offerts avec empressement à l'auteur de cette notice. — Espérons qu'un jour, la municipalité de Torigni, mandataire d'une population intelligente et généreuse, élévera quelques monuments à la mémoire d'une des plus glorieuses familles de notre France qui en compte tant de si illustres. Pourquoi, par exemple, ne placerait-elle pas sur la grande place du château, digne des plus belles villes, la statue du plus célèbre de ses anciens princes, le très vaillant maréchal de France, Jacques II de Matignon? Cet acte honorerait à la fois et l'ami de Henri IV et les descendants de ceux qu'il se plaisait à appeler « ses enfants. »

(A suivre).

L'Abbé Godefroy,

Directeur et Professeur de philosophie
au Séminaire de l'Abbaye-Blanche, près Mortain.

Digitized by Google

DE GAY DE PLANHOL

AVOCAT A MORLAIX

Le 29 novembre 1894, mourait à Morlaix entouré de l'estime, de l'admiration et des regrets de tous les habitants de cette ville, Ludovic-Marie-Pierre-Marc, baron de Gay de Planhol, avocat, âgé de vingt-huit ans.

Nous qui avons eu le bonheur de connaître dans l'intimité cette âme d'élite, ce caractère sans faiblesse, cette grande et noble intelligence, nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt pour les lecteurs de la *Revue Catholique de Normandie*, de lire quelques pages sur la vie de ce jeune avocat. N'a-t-il pas été un des plus brillants étudiants en droit de la vieille université normande et n'était-il pas en voie de devenir un des orateurs les plus écoutés de la Bretagne où son nom était déjà si connu et si estimé?

Marc de Planhol naquit à Genève le 28 août 1866, du mariage d'Anatole-Marc-Louis baron de Gay de Planhol et de Caroline de Naylies.

Nous n'avons pas ici à retracer la généalogie de sa famille. Il nous suffira de dire que les de Gay de Planhol étaient de bonne et ancienne noblesse. Originaires du Velay, ils se fixèrent ensuite en Auvergne, où ils possédaient, en 1738, la baronnie de Salzuit (1).

Son père, Anatole-Marc-Louis de Gay de Planhol, né le 8

(1) Arrondissement de Brioude.

Digitized by Google

décembre 1807 (1), ancien élève de l'Ecole polytechnique, chevalier de la Légion d'honneur, avait pris en Normandie, en qualité d'ingénieur de la compagnie de l'Ouest, une part importante à l'ouverture des lignes de Paris au Havre et de Paris à Cherbourg. Ce fut aussi comme ingénieur de la compagnie du Simplon qu'il se trouvait en Suisse, en 1866, au moment de la naissance de son dernier enfant, Marc.

Du côté maternel, notre ami n'avait également que des exemples d'honneur à suivre. Rappelons seulement le souvenir de son grand-père, le vicomte de Nayliès. Engagé en 1805, il était décoré de la Légion d'honneur dès l'âge de 20 ans. Capitaine à vingt-sept ans, il fut choisi par son Altesse Royale Monsieur, pour être major de ses gardes. Colonel à trente-neuf ans, il était destiné aux plus hautes dignités militaires lorsqu'éclata la Révolution de 1830. Il donna sa démission, vécut dans la retraite pour reparaître seulement en 1870. Malgré ses quatre-vingt-quatre ans, il remplaça le maire de Jouarre qui n'avait pas voulu attendre l'arrivée des Prussiens et pendant sept mois, il fut toujours sur la brèche, défendant les intérêts de ses concitoyens avec le plus grand dévouement et l'activité d'un jeune homme.

Toutes ces nobles traditions devaient revivre en Marc dont la naissance fut d'autant plus douce pour ses parents, qu'elle venait rendre un peu de bonheur à leur foyer doublement attristé par le décès de leur fils Pierre (2) suivi de très près par la mort de leur fille Berthe (3).

A la suite de ces deuils successifs, M. et Mme de Planhol revinrent en France et ils se fixèrent avec leurs enfants à Bayeux dans leur jolie propriété de la Fontaine-Bleue. Là encore, un grand malheur

(1) Fils de Louis de Gay de Planhol, baron de Salzuit (né en 1776) et d'Agnès-Virginie de Molen de la Vernède de Saint-Poney. Anatole de Planhol n'avait qu'un frère Alfred de Planhol, fort apprécié dans le faubourg Saint-Germain pour son esprit et le charme de sa conversation. Il mourut célibataire en 1873.

(2) Pierre de Planhol, élève des Jésuites de Vaugirard, mort en 1865, à l'âge de 13 ans. Cet enfant était fort apprécié du Père Olivaint.

(3) Berthe de Planhol morte en 1866 à l'âge de 17 mois, très peu de temps avant la naissance de Marc. Ajoutons, pour compléter nos renseignements sur les cinq enfants de M. et de Mme A. de Planhol, que Marie de Planhol, vicomtesse de Quélen, décéda à 27 ans et que Marguerite de Planhol fut enlevée à 17 ans.

Digitized by Google

vint frapper la famille dans son chef. Le 7 décembre 1867, M. de Planhol mourait subitement en sortant d'un service chanté à la la cathédrale pour le repos de l'âme des zouaves pontificaux.

On peut supposer qu'en se rendant à cette triste solennité, le père de Marc avait particulièrement tenu à rendre hommage à la mémoire d'Urbain de Quélen. Nous dirons un peu plus loin quels liens étroits unissaient et devaient unir dans l'avenir la famille de Planhol à la famille de Quélen; mais puisque la mort semble avoir voulu rapprocher l'ingénieur du soldat, qu'il nous soit permis en passant de raconter brièvement la fin héroïque de ce dernier.

A Monte-Libretti (1), quatre-vingts zouaves pontificaux ne craignirent pas de se mesurer avec douze cents garibaldiens. Pour combattre dans de pareilles conditions, il faut sacrifier sa vie, et Arthur Guillemin, le capitaine de cette poignée de braves, fut le premier à la mort comme il avait été le premier à l'attaque.

Urbain de Quélen le remplaça pour tomber lui aussi mortellement frappé. Mais hélas! l'agonie du sous-lieutenant fut plus longue et plus douloureuse que celle du capitaine.

La nuit avait mis fin au terrible engagement de Monte-Libretti, qui n'avait pas duré moins de cinq heures. Les zouaves se retirèrent emmenant dix prisonniers et emportant tous ceux de leurs morts et de leurs blessés qu'il avaient pu trouver. Mais, il avaient vainement cherché le corps de l'officier, Urbain de Quélen.

Les Garibaldiens furent plus heureux. Profitant du départ de leurs ennemis, ils parcoururent le champ de bataille et ils se donnèrent l'horrible mission de dépouiller les morts. Ils trouvèrent le corps du malheureux Breton et s'acharnèrent sur lui, pensant trouver un cadavre.

Mais le chef devait mourir au milieu de ses soldats. Aux premiers rayons du jour, les zouaves se livraient à de nouvelles recherches dans Monte-Libretti, et ils retrouvaient Urbain de Quélen, la tête mutilée et le corps percé de treize coups. Transporté dans une maison de la localité, le sous-lieutenant ouvrit les yeux et demanda : « Est-ce qu'on se bat encore? — Non, lui fut-il répondu, le combat est fini. Ce matin, nous n'avons pas retrouvé

(1) 13 ocobre 1867. Les renseignements que nous donnons sur l'affaire de Monte-Libretti sont empruntés à l'histoire de Pie IX par Al. de Saint-Albin. Tome II, p. 277, 278 et 279.

Digitized by Google

les Garibaldiens, et nous sommes maîtres de la place. » Il vécut encore toute la journée du 14 octobre, mais le soir, lorsqu'on voulut le transporter de Monte-Libretti à Palombara, il expira durant le trajet (1). Il justifia par sa mort même, comme le dit M. de Saint-Albin, la devise des Quélen qui semble défier la mort « *En per emser Quelen*. Il y a des Quélen toujours. »

Rappelons maintenant brièvement, en ramenant tous les liens de parenté à la noble figure que nous venons d'esquisser, 1° que la sœur de Mme A. de Planhol, Mlle Henriette-Louise de Naylies, épousa le frère du héros de Monte-Lebretti, le comte de Quélen; 2° que la fille de M. A. de Planhol épousa le vicomte de Quélen, frère également d'Urbain de Quélen; enfin, que Marc de Planhol épousa, le 6 octobre 1891, sa cousine germaine, Mlle de Quélen, nièce du zouave pontifical.

On comprendra par cette simple énumération, le milieu dans lequel devait vivre l'ami dont nous voulons retracer la sympathique physionomie.

Marc de Planhol n'avait que seize mois, lorsqu'il perdit son père.

Il grandit dans cette jolie ville de Bayeux, remplie de vieux hôtels, égayée par les flèches de sa cathédrale et entourée d'une superbe campagne. Et, plus tard, lorsque ses études l'amenèrent à Caen, il eut toujours grand plaisir à retourner dans cette localité où le rappelaient ses souvenirs d'enfance et de précieuses amitiés.

Jusqu'à l'âge de dix ans, Marc resta chez les religieuses de Bayeux, puis il quitta sa mère pour aller à Saint-Lô commencer ses études chez les Oratoriens.

C'est là qu'il fit sa première communion, et il apporta dans ce grand acte de la vie beaucoup de ferveur et un esprit sérieux très au-dessus de son âge.

Mais le jeune écolier ne put rester longtemps dans cette ville. Sa nature mélancolique et tendre avait besoin de la vie de famille : aussi demanda-t-il à sa mère de le rappeler auprès d'elle et de le

(1) La famille de Quélen possède de précieuses reliques d'Urbain de Quélen envoyées par le pape Pie IX, du linge teint de sang dans un calice de cristal, porté par un ange d'argent, ses armes et ses épaulettes. La comtesse de Quélen possède également un superbe camée du Pape rehaussé de rubis, avec l'authentique envoyé à la mère du héros de Monte-Libretti après la mort de son fils.

Digitized by Google

placer comme externe au collège communal de Bayeux. Mme de Planhol accéda avec d'autant plus de joie au désir de son fils qu'elle n'avait personne auprès d'elle, sa fille la vicomtesse de Quélen étant déjà fixée à Morlaix.

De Planhol fit dans cet établissement d'enseignement plusieurs classes brillantes qui furent couronnées par son succès au premier examen du Baccalauréat ès-lettres. Déjà, à cette époque, on vit nettement se dessiner son caractère, ses goûts et ce grand besoin qu'il eut toute sa vie de s'instruire lui-même : son bonheur était d'aller seul dans la campagne, un livre à la main, et de revenir à la maison maternelle après l'avoir complètement dévoré. S'il garda de ces lectures, toujours sérieuses, des connaissances très complètes en littérature, en philosophie, en religion et en histoire, peut-être est-il permis de penser que ses thèmes et ses versions durent quelque peu en souffrir?

Malgré des relations fort agréables, la vie était triste à Bayeux pour Mme de Planhol et son fils qui se sentaient éloignés de ceux qu'ils aimaient. Pour se rapprocher d'eux, la mère de notre ami, sur les conseils de Marc, résolut de vendre la propriété de la Fontaine-Bleue et de se retirer à Carhaix, situé précisément à peu de distance de Quélen, résidence de leur famille.

Ce projet fut vite mis à exécution, et Mme de Planhol louait en 1885, dans cette curieuse localité de Bretagne, la maison où était né le 23 octobre 1743, le soldat écrivain, l'illustre La Tour-d'Auvergne. De cette habitation la vue est superbe et l'œil contemple avec admiration la chaîne des Montagnes noires.

Marc fut heureux à Carhaix et s'attacha à la Bretagne dès lors avec passion. « Quand on a habité ce pays là, disait-il plus tard à ses camarades de droit, on ne peut plus le quitter. »

Sa vie laborieuse et un peu solitaire se trouvait égayée par le voisinage de ses parents de Quélen qu'il avait l'occasion de voir souvent; mais comme cette petite ville n'offrait aucune ressource au point de vue intellectuel, il crut plus prudent de se rendre, au mois de mai, à Brest de façon à se préparer chez un professeur à son second examen du Baccalauréat. Il le passa si brillamment au mois de juillet devant la faculté de Rennes qu'il fut l'objet des propositions les plus flatteuses de la part des professeurs de l'Université.

Digitized by Google

Il était arrivé à l'époque difficile de la vie où le jeune homme doit prendre un parti. Marc quitta sa mère, dit adieu à la Bretagne et alla à Paris pour se préparer à l'école polytechnique. Il avait songé à cette carrière beaucoup plus en souvenir de son père que par goût personnel. Il entra à l'école Massillon et suivit les cours de Charlemagne. Mais au bout de trois mois, il vit qu'il faisait fausse route, et il se tourna du côté de Saint-Cyr sans changer pour cela ni de maison ni de lycée.

Dans le cours de Saint-Cyr, il obtint dès la première année de grands succès, et il eut le bonheur d'assister au fameux banquet de la Saint Charlemagne qui couronne les plus forts. Sa famille garde encore précieusement sa photographie dont le double est conservé à Charlemagne où, d'après les traditions familiales de ce grand lycée, on tient à conserver pour les jeunes, le souvenir de ceux qui les ont précédés dans la carrière et qui s'y sont distingués.

A Pâques, il passa au conseil de révision, et il fut refusé. Assuré comme il l'était du succès dans son concours, ce fait lui causa un grand ennui. Il laissa la capitale qui l'attirait peu, et il gagna la Bretagne pour y rester j'usqu'au mois d'octobre suivant. Il revint alors à Paris, obtint les mêmes succès mais eut les mêmes contrariétés du côté du conseil de revision. Il fallait donc, après deux années de travail, renoncer à cette carrière pour laquelle il s'était cru appelé.

Marc de Planhol se tourna alors vers les études de droit qui répondaient si bien à son tempérament, à son intelligence forte et réfléchie et à son esprit cultivé et investigateur. Il se fit inscrire à Caen où il comptait de précieuses relations, mais il n'y séjourna pas tout d'abord. Il fit seul à Carhaix sa première année de droit et ne vint dans la capitale de la Basse-Normandie que pour y prendre ses inscriptions et y passer brillamment ses deux examens à la fin de l'année scolaire.

Mais, ayant eu la douleur de perdre sa mère le 5 mai 1888, il vint se fixer à Caen dans le courant de l'année suivante de façon à suivre les cours de l'Ecole de Droit. A la Faculté, on le distingua immédiatement entre tous, autant par son grand amour pour le travail que par ses rares et brillantes aptitudes et ses camarades n'eurent pas besoin d'attendre les examens et les concours de fin d'année pour savoir que le dernier arrivé parmi eux était leur

Digitized by Google

maître. Est-il besoin d'ajouter que cette supériorité ne l'empêcha jamais d'être simple et bon avec tous?

Il brilla particulièrement dans les séances de notre chambre d'émulation dont le but était d'exercer les étudiants en droit aussi bien dans l'art de la parole que dans l'art de juger.

Marc montrait dans la discussion, en même temps qu'une grande connaissance juridique, beaucoup d'ordre et de méthode. Il avait le geste sobre, et son style était à la fois très simple et très pur. Et lorsque le jugement était rédigé par de Planhol, les compliments les plus flatteurs étaient toujours adressés publiquement au rédacteur par l'illustre avocat Me Carel. Si ce dernier ne prononçait pas le nom du brillant élève, aucun étudiant ne fut jamais tenté de se tromper.

De Planhol ne cachait pas ses prédilections pour l'ancien Régime, mais il voulait être de son temps, et il n'eut jamais qu'une seule et unique pensée, tâcher de se rendre utile à son pays.

Ses sentimeuts religieux étaient également profonds et sincères et, nous verrons plus loin, combien il se dépensa à Morlaix pour la défense de l'Eglise et de la France.

Marc termina brillamment sa seconde année de droit. Il fut reçu avec éloge à ses deux examens et remporta les deux premiers prix aux concours de droit civil et de droit romain.

De retour à Caen pour faire sa licence, de Planhol travailla peut-être encore davantage; aussi la fin de sa troisième année de droit fut-elle couronnée par une série de succès.

Reçu comme l'année précédente avec éloge à ses deux examens, il enlevait successivement aux différents concours, les premiers prix de droit commercial, et de droit civil, le prix Demolombe (1) et le prix Desmonts.

Enfin, notre ami devait avoir une grande joie, qui fut un triomphe, non seulement pour lui, mais encore pour la Faculté de Caen. Il obtenait en effet le 1er prix de droit civil au concours général.

On sait qu'un concours a lieu chaque année entre les meilleurs élèves de toute la France. De Planhol eut beaucoup de mal à se

(1) Le prix Demolombe obtenu en juillet 1890 par de Planhol eut l'avantage d'être cette année-là le prix de deux ans, n'ayant pas été donné en 1889.

Digitized by Google

décider à prendre part à cette grande épreuve. Pressé par ses amis et par ses parents de Quélen, il composa, et quinze jours après l'Officiel et les autres journaux nous apprenaient la bonne nouvelle. A une lettre de compliments que je lui avais adressé, il me répondait modestement, à la date du 11 août 1890 : « Il faut attribuer mon succès beaucoup plus à un concours de circonstances favorables qu'à mes mérites personnels. »

Après un pareil résultat, il fut l'objet des propositions les plus flatteuses et des plus vifs encouragements aussi bien du côté du barreau Caennais que du côté de l'agrégation. Mais son parti était pris. Il se fixerait en Bretagne et se ferait inscrire au barreau de Morlaix. Là du moins, il ne serait pas loin de Quélen où il avait passé les plus douces années de sa jeunesse et où il avait connu et aimé sa cousine, Mlle de Quélen, qui devait être bientôt la compagne de sa vie.

Mais de Planhol était un esprit trop circonspect pour se lancer immédiatement comme avocat dans une ville où il comptait rester. Dans une carrière aussi difficile que la carrière du barreau, il importait tout d'abord de se mettre bien au courant de la procédure et d'essayer ses forces devant un autre auditoire.

Il résolut alors de revenir à Caen, de travailler chez un avoué et se faire inscrire au stage auprès de cette cour. Il rencontra de ce côté une difficulté, à laquelle il n'avait jamais pensé. Il eut, en effet, beaucoup de mal à se faire admettre au barreau. Il n'y avait pas de Conseil de l'Ordre par suite de divisions profondes qui régnaient dans l'illustre compagnie. Marc souffrit de ce retard, mais il s'en consola en travaillant la procédure et en se préparant à son premier examen de doctorat qu'il passait très brillamment, dès le mois de mai 1891.

Marc, on le comprend, fut souvent sur la route de Bretague pendant l'année judiciaire 1890-91. Son mariage, depuis longtemps décidé, était bientôt annoncé par lui à ses amis qui étaient si heureux de partager son bonheur.

C'était, en effet, à l'automne suivant qu'il devait épouser sa cousine-germaine, Mlle Anne de Quélen, fille du comte et de la comtesse de Quélen, née de Naylies.

Avons-nous besoin de rappeler que la famille à laquelle allait s'alliait de Planhol compte parmi les plus illustres de Bretagne et

Digitized by Google

qu'elle est particulièrement aimée et estimée dans ce coin de l'antique et chevaleresque province (1)?

Nous fûmes, mes amis et moi, témoins du respectueux attachement des Bretons envers cette noble famille dans cette joyeuse journée du 6 octobre, jour du mariage de notre ami avec sa charmante cousine.

Après la cérémonie religieuse célébrée dans la chapelle de Quélen, garnie de feuillage et tendue de fleurs, il y eut deux repas empreints de la plus franche gaieté. L'un était offert aux nombreux invités, l'autre aux paysans du village.

Mais en Bretagne, ces grandes fêtes ne se terminent pas en une journée. Pendant trois jours, le comte et la comtesse de Quélen, aidés par le jeune ménage et leurs enfants, nous firent les honneurs de leur maison avec la plus exquise bonté. Et pendant qu'au salon, nous dansions valses et polkas, les Bretons se livraient au dehors à leurs danses poétiques, au son du bignou, et de temps en temps nous allions nous mêler à leurs rondes.

Maintenant, un voile de deuil couvre cette propriété de Quélen où la vie était à la fois si gaie, si simple et si hospitalière. Le comte de Quélen mourut le 8 mars 1894, Marc le 29 novembre de la même année. Enfin, Dieu rappelait à lui, le 26 août 1895, le fils unique de notre ami de Planhol. Si ce cher petit avait égayé ce coin de Bretagne, il avait surtout consolé deux veuves!

Aussitôt après leur mariage, le ménage de Planhol venait se fixer à Morlaix et il louait un logement tout proche du tribunal. Marc se mettait immédiatement au travail et il arrivait à conquérir en peu de temps, non seulement l'admiration et l'estime de tous

(1) Trois des membres de la famille de Quélen furent tués à la bataille de la Massoure. – Guillaume, capitaine de Carhaix, et Rolland, son frère, connétable de la même ville, ratifièrent le traité de Guérande en 1381. Yves fonda le couvent des Augustins de Carhaix en 1416. — Olivier, chevalier de l'Hermine en 1454, grand maître de l'artillerie de Bretagne, capitaine-général et gouverneur des francs-archers et arbalétriers des paroisses du duché en 1466. La famille de Quélen compte également dans notre siècle un archevêque de Paris, d'illustre mémoire, mais ce dernier personnage appartient à une autre branche que celle à laquelle s'est allié Marc de Planhol.

Mlle Anne de Quélen est la cinquième enfant d'une famille de 6 enfants dont deux sont morts.

Digitized by Google

ses concitoyens, mais aussi une notoriété enviable pour des avocats de carrière et d'un talent reconnu.

Comme tous ceux qui débutent au barreau, de Planhol eut des heures de grand découragement, et souvent dans ses lettres il racontait avec esprit et gaieté ses ennuis et parlait sans amertume de l'ingratitude de ses clients. Il plaida dans un grand nombre d'affaires, et toujours il apporta, dans la discussion, les qualités d'un avocat éminent, la science juridique, le jugement, la méthode, un langage toujours élégant. Sa distinction naturelle, ses idées nobles et élevées, son instruction étendue et variée ajoutaient beaucoup au charme de sa parole.

Mais il est toujours difficile de raconter les succès d'un avocat. Sauf les grandes affaires d'assises, les procès offrent généralement peu d'intérêt en dehors des personnes intéressées et des questions de droit à résoudre.

Disons seulement que malgré sa jeunesse, de Planhol plaida devant presque tous les tribunaux et toutes les juridictions de la région bretonne et spécialement à Châteaulin, à Guingamp, Quimper et à la Cour de Rennes. Partout, il conquit la sympathie de la magistrature et du barreau.

Il se surpassa dans un procès qu'il plaida devant le tribunal de Morlaix et dont le souvenir nous est conservé par un mémoire imprimé (1).

Il s'agissait pour notre ami de maintenir la validité d'un testament attaqué par les héritiers comme entaché de substitution prohibée. La personnalité originale du testateur, ses préoccupations et la forme antique avec laquelle étaient conçus ses nombreux testaments rendaient cette cause fort curieuse. De Planhol qui avait un faible pour tout ce qui touchait à l'ancienne société put, dans ce procès, développer ses idées et son talent et sortir du cadre ordinaire des plaidoiries civiles.

Il fut vivement félicité par ses contradicteurs, et ces félicitations n'avaient rien de banal. L'un d'eux Me Legueu, sénateur du Finistère, orateur charmant, fit dans sa plaidoirie un mélancolique

(1) Mémoire pour Mme Marie de Mellon, épouse de M. le comte André de Marcillac, contre 1° Mme Félicité de la Boissière; 2° M. Charles de Trogoff. — Morlaix, Imprimerie, A. Le Goaziou, 27 pages, 1894.

Digitized by Google

retour sur sa carrière prête à finir et salua dans son jeune confrère « l'espérance de l'avenir. »

M. Pinchon, président du Tribunal civil de Morlaix, en parlant sur la tombe de Marc de Planhol, le jour de ses obsèques, rappela ce trait avec beaucoup d'à-propos et d'émotion.

Mais Marc de Planhol ne fut pas seulement un avocat de talent. Les études juridiques, souvent si difficiles et si absorbantes, étaient loin de suffire à cette âme élevée. Il aimait avec passion l'Eglise et la France, et c'était avec passion qu'il entendait servir l'une et l'autre. Il eut en Bretagne, et particulièrement à Morlaix, un rôle actif et important surtout au point de vue religieux. S'il n'avait pas reçu de la Providence les biens de ce monde, il avait du moins reçu, ce qui vaut mille fois mieux, tous les dons du cœur et de l'esprit. Eloquent, il ne devait pas seulement travailler pour lui, mais aussi et surtout pour la défense de la patrie et de la religion.

Il fut l'auxiliaire dévoué d'un homme de bien et d'initiative, M. le chanoine Dulong de Rosnay, aumônier de la Conférence Sainte-Anne, qui montra toujours à de Planhol la plus vive affection et le plus grand dévouement.

Secrétaire du Comité catholique de Morlaix, Marc eut tout de suite une place à part dans cette association. Ses comptes-rendus étaient toujours clairs, complets et bien écrits, son attitude était à la fois réservée et distinguée, son élocution toujours mesurée et facile. Dès qu'il parlait, on l'écoutait d'abord avec attention, puis avec admiration.

Il fit à Morlaix, au nom du Comité catholique, deux conférences populaires qui eurent un très grand succès. Des centaines d'invitations avaient été envoyées dans toute la ville, et chaque fois de Planhol parla devant une salle comble, composée en grande partie d'ouvriers. Il traita successivement du Bulletin de vote et de la Conscience (1), de la Décadence et du Relèvement (2).

Les nombreux auditeurs l'écoutèrent, non seulement avec une grande attention et une vive sympathie, mais ils firent au jeune orateur une véritable ovation à la fin de chacun de ses discours.

J'ai entre les mains les notes manuscrites de mon pauvre ami

(1) 3 décembre 1892.
(2) 2 décembre 1893.

Digitized by Google

qui m'ont été si aimablement confiées par Mme de Planhol. En les relisant, j'ai retrouvé toutes les qualités de méthode, d'esprit, d'à-propos, de style, mais surtout une grande élévation d'idées fort bien exprimées par un orateur qui avait le rare mérite de les mettre en pratique.

Il faisait également partie de la Confrérie Sainte-Anne (1), et il eut dans cette association un rôle prédominant. Ce fut, en effet, pour une des réunions de cette société qu'il lut, le 23 juillet 1892, dans une nombreuse assemblée présidée par Mgr d'Hulst, une longue conférence qui avait pour objet le rôle qui doit appartenir au prêtre dans la vie publique.

Ce travail fut jugé par tous si complet et si bien étudié que ses auditeurs réclamèrent son manuscrit pour le faire imprimer. Mais ce fut peine perdue. De Planhol ne voulut pas y consentir. Il se disait peut-être avec sa modestie et son grand jugement que l'on imprime trop de nos jours et qu'il valait mieux attendre.

Aujourd'hui, nous regrettons vivement la résolution de notre cher ami. Nous ne possédons de lui, comme œuvre imprimée, qu'un toast tout vibrant de patriotisme et d'esprit chrétien, qu'il prononca, le 22 octobre 1893 (2), à Landerneau, au grand banquet présidé par M. de Mun, ayant auprès de lui Mgr d'Hulst.

Plus d'un assistant dut se dire, en entendant parler ce brillant jeune homme, qu'un jour ou l'autre, il pourrait peut-être représenter à la Chambre la catholique et vaillante Bretagne.

La vie souriait à Marc qui était si heureux dans son intérieur égayé maintenant par la présence d'un enfant.

Hélas! sur cette terre, les joies sont trop souvent de courte durée! De Planhol était d'une santé délicate, et sa vie, toute de travail, n'avait guère été de nature à la fortifier.

A la fin du mois d'octobre de l'année 1894, il fut pris d'une pleurésie. Il s'en remettait et allait entrer en convalescence, lorsqu'il fut atteint d'une phlébite qui l'emporta en quelques jours.

Sa mort fut en rapport avec toute sa vie. Dans la journée du 28 novembre, il reçut les derniers sacrements des mains de M. l'abbé Dulong de Rosnay avec un grand recueillement. Le lendemain matin, il rendait le dernier soupir.

(1) Ou Association de la Jeunesse du Finistère.

(2) Voir : *La Résistance, Croix de Morlaix.* Samedi 28 octobre 1893.

Digitized by Google

Notre ami était de ceux qui envisagent la mort en face. Nous en avons pour preuve son testament daté du 13 avril 1893 : « Bien qu'aucun symptôme alarmant ne me fasse redouter une mort prochaine, j'ai trop souvent présente à l'esprit, la perspective de quitter la vie avant l'heure pour que je ne croie pas nécessaire de prendre dès maintenant mes dernières dispositions..... Avant d'énoncer mes dernières dispositions. j'ai un premier devoir à remplir : c'est d'affirmer solennellement la foi catholique qui a été celle de mes pères et qui sera celle de mes enfants, si comme je l'espère, Dieu permet que mon nom et ma famille ne s'éteignent pas. En conséquence, je proteste que je veux vivre et mourir dans la religion catholique. Je réprouve et je condamne tous les propos et toutes les critiques que j'ai pu formuler contre ses saints dogmes par ignorance ou par vanité. J'en demande pardon à Dieu et à ceux qui ont pu les entendre, souhaitant ardemment que ma parole n'ait jamais porté le trouble dans la simplicité d'un cœur croyant. Je supplie le Seigneur tout puissant de m'accorder la grâce de me voir mourir afin que je puisse une dernière fois solliciter son pardon et me repentir de toutes mes fautes. »

La mort de Marc de Planhol eut un douloureux retentissement, non seulement à Morlaix, où M. et Mme de Planhol étaient si aimés et si estimés, mais aussi dans la Bretagne toute entière.

La presse régionale fut unanime à faire l'éloge du jeune avocat. *La Résistance de Morlaix* (1), lui consacra un long article dont nous extrayons ce passage. « A peine âgé de 28 ans, établi à Morlaix depuis quelques années seulement, M. de Planhol s'y était fait tout de suite une place à part.

« Une science approfondie du droit, une vive et sûre intelligence, l'éclat d'une parole aussi lumineuse chez lui que la pensée, aussi précise qu'élégante et correcte, une répulsion naturelle et marquée pour les subtilités, les artifices du langage ou du raisonnement, tous ces dons supérieurs qui constituent vraiment l'idéal du *vir bonus dicendi peritus,* tous ces dons réunis en M. de Planhol à un degré éminent, semblaient lui présager une destinée particulièrement enviable dans la carrière qu'il avait embrassée, et, sans doute aussi dans la vie publique, si jamais la modestie, aussi grande que le talent, lui eut permis d'aborder ce terrain.

(1) *Résistance de Morlaix* du 1er décembre 1894.

Digitized by Google

« Qu'on joigne à cela une affabilité parfaite, un accueil toujours bienveillant, une simplicité de manières alliée à la plus irréprochable dignité de vie, et l'on comprendra l'estime particulière qu'accordaient à M. de Planhol le tribunal de Morlaix et tous ses confrères du barreau, aussi bien que la vive et non moins profonde sympathie qui attirait vers lui tous ceux qui l'avaient une fois abordé ou entendu. »

« Beaucoup d'entre nous, dit *Le Morlaisien*, en parlant de notre ami, ont pu apprécier son talent, sa parole chaude et vibrante et la précision de ses idées et de ses conseils en matière juridique.. »

« *Le Courrier du Finistère* (2), après avoir fait un grand éloge de l'homme privé et de l'avocat, ajoute : « Il avait accepté les fonctions d'avocat des pauvres, et il les remplissait avec le même soin que si de gros honoraires avaient été attachés à ses précieuses consultations. »

« *L'Electeur des Côtes-du-Nord* (3) lui consacre également un article très élogieux. Après avoir déclaré que de Planhol était déjà un avocat célèbre et qu'il était doué d'une intelligence extraordinaire, il ajoute : « A toutes ces qualités, M. de Planhol joignait celles d'un vaillant chrétien. De tout temps, il avait su garder intacts l'honneur et les principes que lui avaient laissés ses ancêtres, se rappellant cette belle devise de sa famille : *Numquam devius* (toujours dans le droit chemin). Membre du Comité catholique de Morlaix et de l'Association de la jeunesse chrétienne réunie dans le Finistère sous le titre de conférence de Sainte-Anne, il s'était posé dès l'abord comme un combattant redoutable pour la cause de l'Eglise, et il était de ceux qui vont toujours de l'avant en dépit de tous les obstacles. « *Vir esto*, sois homme, sois chrétien, fais ce que dois advienne que pourra, telle eût pu être sa seconde devise. »

Enfin, *La Croix des Côtes-du-Nord* (4), dans la notice qu'elle lui consacre, parle en ces termes, du dévouement de Marc de Planhol pour la défense de l'Eglise... « Mais ce qui valait encore mieux chez lui que les qualités professionnelles, c'était un véritable

(1) *Le Morlaisien*, 1er décembre 1894.
(2) *Courrier du Finistère*, 8 décembre 1894.
(3) *L'Electeur des Côtes-du-Nord*, 9 décembre 1894.
(4) La *Croix des Côtes-du-Nord* du 9 décembre 1894.

Digitized by Google

cœur d'apôtre, qui l'avait porté à prêter un concours des plus précieux à toutes les œuvres sociales catholiques et lui avaient attiré les plus ardentes sympathies de la population ouvrière.

Il avait notamment donné à Morlaix des conférences qui avaient fait ressortir son talent d'orateur et produit un grand effet. »

La mort fut pour sa ville d'adoption, un véritable deuil public.

« Ses obsèques, dit *Le Courrier du Finistère*, qui ont eu lieu vendredi dernier, à l'église Saint-Mathieu, ont été fort touchantes. L'affluence était considérable. De magnifiques couronnes avaient été offertes par le Tribunal, par les avocats, par le Comité catholique et le Comité ouvrier catholique, par la Conférence Sainte-Anne. »

Les cordons du poële étaient tenus par M. Pinchon, président du Tribunal; M. Bolloc'h, bâtonnier des avocats; M. Edouard Puyo, président du Comité catholique, et M. Hippolyte Dulong de Rosnay.

Au cimetière, M. le président du Tribunal prononça une touchante allocution dont voici le début :

« Nous n'avons pas accoutumé, à ce tribunal, de porter la parole sur la tombe de ceux que nous perdons. Mais en la personne de Me de Planhol disparait si prématurément, en plein succès, au seuil de la célébrité la plus méritée, un si grand talent, que je ne puis céler les amers regrets que nous éprouvons tous..... »

Le 26 août 1895, Dieu rappelait à lui, à l'âge de deux ans et dix mois, Henri de Planhol, le fils unique de celui dont nous venons de retracer la noble physionomie.

De cet intérieur si heureux, il ne reste plus que Mme de Planhol, à laquelle je dédie ces pages. Puisse ce modeste travail, tout en conservant pour le public le souvenir d'un homme de bien, adoucir un peu la douleur d'une épouse et d'une mère.

CH. A. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE.

Digitized by Google

Sa Grandeur Mgr COLOMB

Évêque d'Évreux

La nomination de M. l'abbé Colomb, vicaire général de Valence, à l'évêché d'Evreux, ne peut pas laisser indifférents les lecteurs de la *Revue Catholique de Normandie.*

C'est en effet à l'évêque d'Evreux que le Souverain Pontife a confié la haute direction de cette *Revue.*

Lettré érudit, Mgr Colomb a fondé dans le diocèse de Valence plusieurs publications littéraires dont il a assuré la prospérité par son active direction; nous saluons donc avec espérance et avec joie l'arrivée à Evreux du littérateur et du savant, et nous assurons en même temps l'évêque de nos sentiments les plus respectueux et de notre complète soumission.

L'abbé L. Odieuvre.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Gustave Le Vavasseur. — Poésies complètes. 5e volume : Senilia ; grand in-18 de 429 pages, chez A. Lemerre. Paris, 1896.

Monsieur Gustave Le Vavasseur a voulu donner à chacun des volumes qu'il a déjà publiés une étiquette expressive. Pour faire suite aux *études d'après nature*, et aux *études historiques*, paraissent aujourd'hui *Senilia*.

Pourquoi ce titre, cher maître, nous permettons-nous de vous demander; sans doute parce que naguère vous aviez paré votre premier volume du titre gracieux de *Juvenilia?* Vous aimez les contrastes dans les vers comme dans les épithètes et vous pensez avec raison que les titres ne sont que des épithètes comme les autres, quelquefois justes, plus souvent fausses. De motifs différents, il ne peut y en avoir; car jamais plus fraiches poésies ne sont sorties de votre plume.

Vous êtes, dites-vous, « resté dans votre ornière sans élargir vos horizons, sans perfectionner votre manière. » Je crois que vous oubliez qu'en Normandie depuis longtemps il n'y a plus d'ornières; les bons et larges chemins ont remplacé les étroites cavées. Nos silex et nos granits ont rendu la solidité à leur chaussée, elle ne craint pas les rudes orages.

Tout au plus, pouvez-vous dire que fuyant la grande route toujours banale, toujours aride et brûlée par le soleil, vous avez suivi des sentiers pittoresques aux frais et gracieux ombrages, mais ces sentiers étaient placés au faîte de la colline, couraient à l'endroit le plus élevé du côteau, jamais vous n'avez consenti à descendre pour respirer un air moins pur. Quant aux horizons ils sont larges à la Lande de Lougé, votre œil les a embrassés tous.

Digitized by Google

Malgré votre lorgnon moqueur, vous n'êtes point myope, cher maître, et, ma foi, il suffirait à ceux qui ne vous connaissent pas de regarder le portrait qui figure en tête de ce volume pour voir que vos yeux n'ont rien perdu de leur éclat et que vous voyez juste et loin.

« Vous n'avez pas perfectionné votre manière. » Oh! çà tant mieux! tant mieux pour nous Normands, qui connaissons vos œuvres premières. Si vous nous aviez changé notre poète, nous vous en aurions voulu et ferme. Vous êtes nôtre, apprenez-le, tout le monde vous connaît malgré votre modestie et vous n'aviez pas le droit de nous ravir un de nos conteurs les plus aimés. Mais, au surplus, je suis quelque peu naïf de dire vos mérites aux lecteurs de la *Revue catholique de Normandie*. N'ont-ils pas apprécié eux-mêmes un certain nombre de pièces de ce volume. Tous se rappellent, *Tiphaine, Simon-Pierre*, etc.?

Aussi bien la vérité vous a forcé à placer en tête de cette œuvre nouvelle quelques sonnets reçus aux jours d'une fête de l'amitié. Victor Delaporte, le vicomte de Broc, W. Challemel, le comte de Contades, R. Descoutures, Fortin, Foucault, J. Germain Lacour, F. Guibout, Paul Harel, E. Longuet, Florentin Loriot, A. Paysan, Ernest Millet, Ch. Pitou, Paul de Simard Pitray ont dit l'admiration affectueuse qu'ils avaient pour le maître éminent. Tous ont chanté l'auteur de la *Dame des Tourailles*, des *Vieilles maisons de bois* et de tant d'autres chefs-d'œuvres. Ils vous ont chanté et en vers..... comme ma prose à côté doit paraître insipide! Je laisse la parole aux poètes, une de leurs strophes au hasard dira plus que tout ce bavardage :

Vos vers vivront dans la mémoire
Et désormais chaque Normand
Vous relira, conteur charmant
Qui savez si bien son histoire.

P. DE LONGUEMARE.

VIE DU R. P. PIERRE-MICHEL FESSARD, S. J., par le *R. P. P.-X. Pouplard, S. J.* — Paris, 1896; 1 fort vol. in-8°.

Le P. Fessard, né aux Baons-le-Comte, près d'Yvetot (Seine-Inférieure), le 10 février 1812, mort à Poitiers le 1er avril 1893,

Digitized by Google

« a été l'un des plus parfaits religieux de la compagnie de Jésus en ce XIXe siècle. » C'est assez dire qu'il reste aussi l'un des hommes éminents dont s'honore la Normandie. Une religieuse en a tracé ce portrait (p. 479) :

Mon Père était un saint n'ayant d'autre désir
Qu'aimer et servir Dieu; grande âme, cœur de mère,
Esprit fin, humble et doux, dégagé de la terre,
Adhérant simplement au divin bon plaisir,
Et pour une seule âme, oh! tout prêt à mourir.

Le saint P. Olivaint avait dit de son éminent confrère : « Le R. P. Fessard, c'est la flèche qui va droit à Dieu! » Ces mots repris en épigraphe du livre, en donnent la raison d'être. Outre neuf appendices il comprend trente-deux chapitres On y voit comment le Père, après le Séminaire de Saint-Sulpice, entra au noviciat et fut successivement professeur de théologie, supérieur du grand séminaire de Blois, provincial de France, supérieur de la Résidence de Paris, visiteur des Missions de Chine, théologien de Mgr de Blois au concile du Vatican, recteur de la Faculté de théologie à Poitiers. Forcé par l'expulsion de fuir en Angleterre, Dieu ne lui refusa pas cependant la consolation de mourir dans sa patrie.

Arrêtons-nous un moment sur un curieux épisode. En 1861, le noviciat de Pau allait être fermé, lorsque le P. Fessard demanda une audience aux Tuileries. Napoléon III l'accueillit avec bonté, au point même de lui dire : « Quoique vous soyez Normand, vous m'inspirez confiance. » En cherchant chicane aux jésuites, le pauvre empereur voulait museler l'opposition; mais le Père lui fit voir dans l'autre parti des compensations telles que, pour cette fois, la politique de bascule donna raison au bon droit. Mais ce n'était qu'à peine la moitié de la tâche. Il fallut ensuite traiter avec le Ministre des Cultes. M. Rouland (on connaît les sentiments qu'il inspirait au cardinal de Bonnechose), tout d'abord fort mécontent de ce qu'on eût, dès le principe, négocié avec le maître, ne parla pas du tout en Normand : « M. le Provincial, déclara-t-il, nous ne nous entendrons jamais. Voyez, c'est comme avec le Pape : avec le Pape il est impossible de s'entendre! » Par malheur pour ses chères libertés de l'Eglise gallicane, le vieux ministre était encore plus vaniteux que parlementaire : et le P. Fessard lui

Digitized by Google

ayant rappelé ses prix de rhétorique, ils se séparèrent « presque bons amis » (p. 148-150).

Un très beau portrait du P. Fessard, et d'autres gravures dont plusieurs fac-similés, complètent l'attrait de ce magnifique volume.

L'abbé A. Tougard.

Le Gérant : L. Odieuvre.

Evreux. — Imp. de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Exposition Nationale et Coloniale de Rouen

A l'occasion de l'Exposition de Rouen, la Compagnie de l'Ouest fait délivrer de **Caen à Rouen :**

1° Tous les jours des billets d'aller et retour valables 3 jours aux prix suivants :

1re classe.	**25 fr. 20**
2e classe.	**18 fr. 15**
3e classe.	**11 fr. 85**

2° Les samedis et dimanches seulement des billets d'aller et retour valables 4 jours aux prix suivants :

1re classe.	**20 fr.**
2e classe.	**15 fr.**
3e classe.	**11 fr.**

Ces délais ne comprennent pas les dimanches et jours de fête la durée de validité des billets est augmentée en conséquence.

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Exposition Nationale et Coloniale de Rouen

A l'occasion de l'Exposition de Rouen, la Compagnie de l'Ouest fait délivrer d'**Évreux à Rouen :**

1° Tous les jours des billets d'aller et retour valables 2 jours aux prix suivants :

1re classe.	**10 fr. 75**
2e classe.	**7 fr. 75**
3e classe.	**5 fr. 05**

2° Les samedis et dimanches seulement des billets d'aller et retour valables 3 jours aux prix suivants :

1re classe.	**8 fr. 50**
2e classe.	**6 fr. 50**
3e classe.	**4 fr. 75**

Ces délais ne comprennent pas les dimanches et jours de fête la durée de validité des billets est augmentée en conséquence.

Digitized by Google

VOYAGE CIRCULAIRE EN BRETAGNE

BILLETS D'EXCURSIONS

délivrés toute l'année.

(1re classe, **65** fr. — 2me classe, **50** fr.

Les Compagnies de l'Ouest et d'Orléans délivrent, toute l'année, aux prix très réduits de **65** fr. en 1re classe et **50** fr. en 2me classe, des billets circulaires valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île bretonne, savoir : *Rennes, Saint-Malo, Dinard, Saint-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon et Rennes.*

Ces billets peuvent être prolongés trois fois d'une période de 10 jours moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 °/₀ du prix primitif.

Le voyageur partant d'un point quelconque des réseaux de l'Ouest et d'Orléans pour aller rejoindre cet itinéraire, peut obtenir, sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, en même temps

Digitized by Google

que son billet d'excursion, un billet de parcours complémentaire comportant une réduction de 40 °/₀, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres ou payant comme pour 150 kilomètres.

La même réduction lui est accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point des deux réseaux qu'il a choisi.

Digitized by Google

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;

Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, rue Beffroi, Rouen;

J. BARTHÉLEMY, place Cauchoise, Rouen.

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;

G. DANZAS, avocat, rue aux Namps, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;

L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;

E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne : ..... MM. l'abbé Frécour, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;

ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).

G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19, place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la Revue, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 112 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Evreux. Imprimerie de l'Eure. L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE
DE
NORMANDIE

6me ANNÉE — 2me LIVRAISON

15 SEPTEMBRE 1896

Léon de la Brière : La Sainteté dans l'Ordre de Malte. — A. Gasté : Correspondance de P.-D. Huet et du P. Martin (*Suite*). — Edouard Le Corbeiller : Dieppe et les Anglais de 1435 à 1443. — L'abbé Auguste Gosselin : Les Normands au Canada. Henri de Bernières, premier curé de Québec. — Florentin Loriot : Histoire du Prieuré de Notre-Dame-sous-Eau. — Émile Travers : Le « Caen Illustré » de M. E. de Beaurepaire. — G. Danzas et P. de Longuemare : Bulletin bibliographique. — E. T. : Nécrologie.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1896

Digitized by Google

les railleries du siècle ne doivent pas faire oublier les vertus solides et silencieuses qui font la force de l'Institution depuis son antique berceau.

Il serait trop facile de montrer la sainteté rayonnant dans l'Ordre aux temps primitifs de son héroïque histoire : son fondateur, Gérard de Martigues fut proclamé Bienheureux, ainsi que son premier Grand-Maître Raymond du Puy. Les trois Chevaliers d'Aipe et Marchais ont mérité la prodigieuse faveur d'être apportés, par les anges, des prisons du Caire en Picardie, avec la fille du Sultan d'Egypte, Ismérie, et la miraculeuse image de Notre-Dame de Liesse; leur mémoire est toujours demeurée associée au culte de cette dernière : le Bienheureux Chevalier Pierre d'Imola édifia la ville de Florence au XIVe siècle : saint Hugues, Commandeur de l'hopital de Gênes, fut un pénitent rigoureux qu'ont célébré son archevêque Othon de Fiesque, et le Pape Grégoire IX, et le poète Verdura : le Bienheureux Chevalier Gerland, de Pologne, brilla, par sa pénitence et sa charité, à la cour de l'Empereur Frédéric II : le Bienheureux Gérard Mecati, né à Villemagne près de Florence, se sanctifia, en même temps, dans l'Ordre de Saint-Jean, où il fut humble servant, et sous la bure de Frère Mineur. reçue directement des mains de saint François d'Assise : saint Nicaise Burgio, de Sicile, Chevalier, fut martyr : le Bienheureux Commandeur Don Garcia Martinez étonna le monastère de Léza par ses prodiges. Et, parmi les religieuses de la même obédience, on pourrait citer : sainte Flore, du couvent Maltais de Beaulieu en Quercy : sainte Ubaldisca, de Pise, dont les reliques furent transférées à Malte et en l'honneur de laquelle le Pape Sixte-Quint à accordé une indulgence plénière pour le 20 septembre de chaque année : sainte Toscana, de Vérone, illustre thaumaturge, avant et après sa mort.

Personnages antiques, me dira-t-on! Vous n'osez pas aborder les temps modernes!

Si fait! J'y arrive, au contraire.

Voici, à la fin du XVIIe siècle, un guerrier de l'Ordre, un angevin, si pur, si charitable, si pénitent, que son épitaphe le nomme *Père des Pauvres*; que, dix ans après sa mort, en 1712, un prêtre d'Angers, Joseph Grandet, curé de Sainte-Croix, imprime sa vie pour l'édification du public: que le Chancelier de France recommande chaudement ce livre.

Digitized by Google

Bast! Enthousiasme de clocher! Hagiographie de complaisance, objectera-t-on! Ce brave curé du XVIIIe siècle, en écrivant le panégyrique échauffé d'un compatriote, a pu sacrifier à l'amplification dévote! Il assure que son héros bataillait comme un lion. Passe! Mais il ajoute qu'il portait cilice, dormait sur la planche, donnait tout aux pauvres et pansait les malades à genoux! Or, pour admettre, qu'à la veille de la Régence, à l'époque peu sévère de la perruque et du menuet, la sainteté exemplaire ait été ainsi pratiquée dans une Association composée de brillants patriciens, il nous faudrait, en vérité, un témoignage indiscutable!

Eh bien, ce témoignage ne nous manque pas; il est direct; il nous est apporté par la correspondance même de notre personnage, qui se nomme Gabriel de La Ferté, Commandeur de Thévalles.

Personne ne la consultera sans fruit.

Le titulaire de la Commanderie de Thévalles, voisine de Laval, a pour histoire la commune histoire des membres de son Ordre, laquelle diffère beaucoup des légendes croustillantes ou scandaleuses. Il naît, cadet, dans une famille noble d'Anjou, en 1644, au milieu de quinze autres enfants. Son père se nommait Antoine de La Ferté, sa mère Marie de la Bissotière. A quinze ans, il présente ses preuves de noblesse — quatre quartiers du côté paternel et quatre du côté maternel — au chapitre provincial de l'Ordre de Malte (Prieuré d'Acquitaine), siégeant à Poitiers. Il se rend à Malte; il est agréé par le Grand-Maître Cotoner, un Espagnol que remplaça dans le gouvernement suprême un Napolitain, Caraffa, et bientôt un Français, Adrien de Wignacourt. Gabriel de La Ferté est inscrit pour prendre rang, puis aussitôt, en manière de préparation, il guerroie cinq ans sur les galères de l'Ordre, il prend part notamment au glorieux et désastreux siège de Candie. Il quitte ensuite les troupes de l'Ordre pour servir, avec autorisation de son supérieur, dans l'armée française, sous le Maréchal de Soubise et sous le grand Condé. A la bataille de Sénef, son cheval est tué sous lui, ses habits et son chapeau sont percés de balles. En règle dès lors avec sa patrie, il retourne à Malte, fait les six mois réglementaires de noviciat monastique, et prononce ses vœux en ces termes :

« Je fais vœu et promesse à Dieu, à sainte Marie toujours vierge
« mère de Dieu et à saint Jean Baptiste,
« de rendre dorénavant, moyennant la grâce de Dieu, une vraie

Digitized by Google

« obéissance au Supérieur qu'il Lui plaira de me donner, et qui
« sera choisi par notre Religion;
« de vivre sans propriété;
« et de garder la chasteté. »

A quoi le Grand-Maître répond :

« Nous vous reconnaissons pour serviteur de Messieurs les
« pauvres malades et consacré à la défense de l'Eglise catholique. »

Le Grand-Maître lui impose ensuite l'habit de l'Ordre, la croix à huit pointes et la dalmatique blanche à grande croix rouge, avec laquelle le Chevalier de La Ferté combat de nouveau les Turcs pendant quinze ans, sans trève, sur terre et sur mer. Enfin, à cinquante ans, usé, brisé par ses campagnes, il est renvoyé en France, et pourvu, par son Ordre, de la commanderie de Thévalles. Il jouit peu de temps de ce bénéfice, et meurt en 1702.

Donc rien d'extraordinaire dans sa vie. Ce fut celle de tous ses confrères : il coopéra à l'œuvre de Institut, en brave et modeste soldat, sans que la gloire ait illustré son nom.

Le ciel a permis que son frère aîné, chef de la famille, Messire de la Bissotière et la femme de celui-ci, née d'Andigné de Maineuf, conservassent les lettres du Commandeur. Ces lettres, datées de Malte, apportées à Marseille par les vaisseaux de l'Ordre, parvenaient au château de la Bissotière après un voyage de plusieurs semaines. Ecrites sans prétention d'aucune sorte, au jour le jour, sans souci de la postérité bien certainement, elles nous sont parvenues. Ce sont elles-mêmes qui vont nous révéler, sans le vouloir, la sainteté d'un Chevalier de Saint-Jean à l'aurore du XVIIIe siècle!

* * *

Nous trouvons d'abord, en les dépouillant, l'expression d'une foi simple, profonde, qui domine tout autre sentiment chez le profès de Malte.

Ces vers naïfs, publiés sous son portrait, résument exactement la croyance qui dirigea toute sa carrière;

De la Croix du Sauveur je tire ma noblesse;
J'en fus le religieux, l'enfant et le soldat;
J'en fis tous mes plaisirs et toute ma richesse.
Par elle, je vainquis le Grand-Turc, au combat!

Digitized by Google

écoutons-le lui-même exprimer, avec plus de simplicité
es croyances chrétiennes :
omme n'est point fait pour ce monde : rien ne le peut
nter que Dieu. Détrompons-nous une bonne fois, ma chère
: le monde n'est que folie et vanité...
it passe, mon cher frère; la mort vient à grands pas; mais
nité bienheureuse que nous procurent nos peines ne passera
s!...
u soit béni de tout! Il y a deux mois que je fus attaqué
maladie qui m'a porté à deux doigts de la mort et m'avait
espérance d'en pouvoir relever. Mais Dieu m'a fait la grâce
tirer d'affaire pour me donner le temps de faire pénitence!
uhaite d'en pouvoir profiter et de mieux vivre à l'avenir :
it être là tout notre but et la seule chose de laquelle nous
ns nous occuper. Dieu nous en fasse la grâce!...
partirai bientôt pour aller à l'armée contre les Turcs. Si
s assez heureux de mourir pour la foi, je suis sûr que vous
e plaindriez pas : mais je ne mérite pas cette grâce insigne
eigneur!...
y a un mois que je suis entré dans la charge de capitaine
casal de l'île. L'émolument de cet emploi consiste presque
onneurs. On nous reçoit avec grand faste et cérémonie;
le monde est sous les armes; on nous salue du drapeau;
ous rend les honneurs jusque dans l'église, grands coussins
les genoux et sous les bras : mais qu'est-ce que tout cela
mparaison de la gloire du ciel, qui doit être l'unique objet
os désirs!...
ne sont pas les emplois qui font les Saints : c'est la manière
on s'en acquitte!
maladie et la peine qu'on a sur les vaisseaux rebutent
que tout le monde. Je serais de ce nombre, si je ne consi-
s pas que la peine passe et que le mérite reste, et que cela
rien en comparaison de ce que Jésus-Christ a souffert pour
. Cela me console : joint que, si nous lui donnons une vie
sable, il faut espérer qu'il nous rendra la vie éternelle... »
ont assurément là les expressions d'une foi vive, des
ns profondément chrétiennes. Mais la foi du Chevalier n'est
éculative : elle agit, elle enfante dans son cœur les vertus
es : la piété, la confiance, l'humilité.

Digitized by Google

Ainsi, pieux pratiquant, Gabriel de La Ferté ne se contente pas de réciter chaque jour cent cinquante fois le *Pater noster* selon la règle de l'Ordre, il s'adonne de tout cœur à d'autres exercices :

« Je me confesse tous les huit jours. Je fais oraison, exercice « que je ne quitterais pas pour tous les biens du monde...

« J'ai augmenté mon oraison de demi-heure : j'en fais présente- « ment une heure par jour...

« Je serai assez commodément cette fois sur mon vaisseau : je « m'y suis fait accommoder une chambre, où, comme dans une « espèce de solitude, je penserai souvent à Dieu. Je ne vous « oublierai pas. Jonas n'était pas si à son aise dans le ventre de « la baleine que je le serai dans mon vaisseau, et il ne laissait pas « de louer le Seigneur et de le bénir de ses grandes miséricordes. « Je tâcherai de m'entretenir, Dieu aidant, dans ces saintes dispo- « sitions pendant toute la campagne, et je m'appliquerai à rem- « plir tous les devoirs de mon état, pour la gloire de Dieu, pour « l'honneur de la Religion, et l'édification du prochain...

« Il y a plus de six mois, mes amis m'avaient parlé de faire « une retraite. A force de le demander dans mes communions, « Dieu a fait, par sa grâce, que ce qui me paraissait comme « impossible m'est devenu fort aisé dans la suite. Quand Dieu veut, « il sait bien nous faire vouloir et changer nos cœurs. Je lui ai « des obligations infinies de m'avoir appelé par cette voie. C'est « là qu'éloigné du monde, l'on ne pense qu'à une seule chose « nécessaire, qui est de se sauver. L'endroit où se font ces retraites « à Malte est fort beau : c'est un Chevalier qui a fait cette entre- « prise : bien des gens y ont donné. La maison est dans l'enclos « des Pères de Sainte-Thérèse ou Carmes-Déchaux. Ce sont des « religieux d'un grand exemple qui ont soin des retraitants. L'on « mange avec eux dans leur réfectoire, et l'on profite de leurs « lectures. Le temps que j'y ai passé m'a été si agréable et si court « qu'il ne m'a pas ennuyé un seul moment!... »

Après le chrétien pratiquant, voici le chrétien confiant.

« Dieu s'est déclaré visiblement pour nous ; il était à la tête de « nos bataillons!...

« Il paraît bien que Dieu est pour nous ; car nous prenons, avec « douze mille hommes, des places où il en faudrait bien quarante « mille pour s'en rendre maîtres!...

« Dieu, par sa bonté, nous a toujours délivrés!...

Digitized by Google

place est imprenable aux hommes, mais non pas à Dieu, ait réussir les choses les plus difficiles quand il lui plaît. l'avons vu dans les campagnes passées, où toutes les places nous avons prises ne l'ont été que par miracle : Nous ns évidemment que quand Dieu est pour les chrétiens, que indignes, rien ne peut être contre eux! »

confiance s'allie à la plus sincère modestie. Lui confie-t-emploi, il écrit aussitôt :

le Grand-Maître m'a bien voulu gratifier de cette charge-uoiqu'il y ait à Malte quantité de religieux qui s'en acquitte-nt bien mieux que moi...

le Grand-Maître m'a fait capitaine d'un vaisseau pour aller les galères : ce qui n'est pas un petit embarras pour une e cervelle comme la mienne!...

je ne puis pas me gouverner moi-même, comment pourrai-je ouverner tant d'autres?... »

* * *

s ce n'est pas le chrétien seulement, c'est le religieux parfait, gieux obéissant, pénitent, détaché des biens de ce monde ge aux pauvres de Jésus-Christ, que peignent très au vif les du Commandeur. Il se détache de ces pages guerrières un n d'édification monastique. On serait tenté d'oublier que ur est un soldat, un soldat en action. Quel tableau pur et e se dévoile ici, en opposition avec les figurines galantes, les ettes et les frivolités qu'ont trop souvent dessinées les légendes onnes relatives aux Chevaliers de Malte!

les a représentés comme indisciplinés et violents; écoutez igieux obéissant :

ai fait des vœux. Je ne suis pas religieux pour faire ma onté, puisque j'y ai entièrement renoncé...

l faut obéir. Le seul désir de nos supérieurs nous doit tenir n de commandement...

e fais cette campagne-ci avec répugnance : mais M. le Grand-ître m'engage : c'est mon supérieur : il faut lui obéir. Il ne l'a pas commandé; mais je dois regarder sa prière et le indre signe de ses volontés comme un ordre exprès qui me nt de Dieu. Nous ne sommes pas obligés d'aller à l'armée, à

Digitized by Google

« moins que le Grand-Maître nous le commande; ce qu'il ne fait « jamais. Mais il suffit qu'il parle pour nous faire marcher. »

On a dit les Chevaliers intéressés, âpres au gain : écoutez le religieux pauvre et détaché :

« M. le Grand-Maître m'a fait un présent pour me mettre en « équipage. La dépense de mes habits n'est pas considérable. Il « ne faut pas tant de braveries pour un religieux qui fait vœu de « pauvreté : ce n'est pas ce qui nous sauvera!...

« Je suis capitaine d'un casal; la paie n'est pas assez forte pour « soutenir le poids de tant d'honneurs. Il est vrai qu'avec cela un « Chevalier observe mieux son vœu de pauvreté...

« M. le Grand-Maître m'a donné deux cents livres de pension; « j'avais déjà trois cents livres de pension, qui feront cinq cents « livres : c'est plus qu'il ne faut pour un religieux qui fait vœu « de pauvreté! »

On a peint les Chevaliers sensuels et débauchés : écoutez le religieux pénitent, qui supporte les rigueurs du métier maritime dans un esprit de mortification monastique :

« Ce n'est pas une petite peine de ne point descendre à terre, « d'avoir beaucoup de répugnance pour la mer, d'être les uns sur « les autres dans un air infecté, de coucher deux à deux sur une « table, et de ne pouvoir pas trouver un endroit où l'on puisse « être seul; mais il faut faire un saint usage de toutes ces incom- « modités, pour le salut!...

« Il est fort difficile de faire ces campagnes sans être malade, « à cause du mauvais air de ce pays-là; mais quand on pense que « c'est pour Dieu, on se console!...

« Si j'étais animé d'un bon zèle, je ne me plaindrais pas de « tant de fatigues. L'on fait bien des choses, pour la fortune, plus « pénibles que celles-là. C'est un grand malheur que les gens du « siècle trouvent tout malaisé pour Dieu, et rien de difficile pour « le monde; ce qui fait voir leur grande folie et leur aveuglement, « puisqu'ils préfèrent les choses périssables aux choses éternelles, « et les créatures au créateur!...

« Je me rebuterais moi-même comme les autres. Mais quand je « pense que la guerre que nous entreprenons contre les Turcs est « si conforme à l'esprit de notre Religion, j'oublie toutes mes « peines passées, et je m'anime, par la foi, à mieux profiter que « je n'ai fait, des peines à venir...

Digitized by Google

« Je ne crois pas aller sitôt sur mer : selon la nature, j'en suis « fort las : mais la grâce m'y porte ! »

Une dernière vertu, particulièrement demandée aux religieux de Malte, c'est la charité, cette charité samaritaine, universelle, active, hospitalière, qui fut, à Jérusalem, le premier mobile de l'Institut de Saint-Jean, qu'il exerça professionnellement toujours et partout, et qui, notamment, à Malte même, donnait, tous les jours à midi, l'édifiant spectacle du Grand-Maître en personne, de sa cour, de ses chevaliers, servant, de leurs mains, tête nue, en grand apparat, le repas des pauvres, dans l'immense hopital, et présentant avec respect aux malades les traditionnels plats d'argent timbrés à la croix de l'Ordre.

Notre Commandeur excellait dans cet esprit de charité, conforme à ses vœux. Cette charité s'épanche avec une tendresse touchante. Ainsi son frère, ayant encaissé pour lui une somme dûe, crut pouvoir, vu l'urgence, en disposer pour les pauvres, sans le consulter. Le Commandeur lui écrit, à ce sujet, le 25 février 1695 :

« Je suis ravi que vous ayez donné mes quatre cents livres aux « pauvres, puisque la misère est si grande...

« Le blé est si cher ! Voilà une belle occasion, pour les riches « d'acheter le ciel. Mais malheureusement peu de gens en profitent, « moi-même tout le premier ! Car si les riches n'ont pas la charité, « ils sont plus pauvres que les pauvres mêmes qui la leur « demandent. Cependant l'aumône est la porte par laquelle ils « doivent entrer dans le ciel. Les pauvres sont des banquiers qui « donnent des lettres de change pour tirer sur Dieu, en Paradis, « notre argent au centuple ! »

* * *

Cette énumération de mérites et de vertus semblera peut-être un peu sèche et aride. Je ne voudrais pas laisser le lecteur sous une impression d'austérité. Ce serait d'ailleurs peindre incomplètement le Commandeur de Thévalles qu'omettre les côtés aimables, doucement poétiques de sa nature angevine.

Lui-même en effet nous décrit ses naïfs plaisirs, sous les plus gracieuses couleurs. Son logis de Malte lui semble un petit Paradis, un instructif Paradis : il en parle amoureusement, comme l'eût fait saint François de Sales :

Digitized by Google

« J'ai pris une maison où je suis fort bien logé. J'ai un fort joli « jardin où il y a quantité d'arbres que je cultive, et qui m'ap- « portant, tous les ans, des fruits, me font un reproche secret que « je suis cet arbre stérile de l'Evangile, qui ne mérite que d'être « jeté au feu !

« J'ai plus de trente paires de pigeons de différentes espèces qui « ne sont point en France. Je m'entretiens souvent avec eux. Leur « blancheur et leur douceur m'enseignent la pureté et l'innocence ; « leur vol me fait de belles leçons pour m'élever à Dieu. Comme « ils sont sans fiel, ils m'apprennent aussi à n'en avoir pour per- « sonne. Quand je vais à l'armée, je laisse ici mon valet pour en « avoir soin. »

Vertus fortes et solides, innocentes distractions, voilà donc ce qui remplit la vie, et par conséquent la correspondance de ce guerrier professionnel. Je ne présente pas le Commandeur de Thévalles comme le type exclusif du Chevalier de Malte : mais il dit quelque part que beaucoup autour de lui vivent saintement « comme des anges. » Tout au moins son exemple montre-t-il très évidemment la persévérance des mérites chrétiens et sérieux dans les rangs de la milice croisée, à l'époque même où l'on n'y a voulu souvent trouver que désordre et licence. L'ordre de Malte est né d'une inspiration essentiellement pieuse : la croix est son emblême et le tombeau du Christ a été son berceau. Si la vertu de ses membres a parfois défailli, la sève du grand arbre est cependant demeurée saine et féconde, parce qu'au loin la racine plonge en terre sacrée.

L. DE LA BRIÈRE.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE DE P.-D. HUET

ET DU P. MARTIN *(Suite)*

P.-D. HUET AU P. MARTIN.

A Aunay, 12 octobre 1702.

J'ay recu en mesme tems, mon cher Père, vos lettres du et du 10 et vos Mémoires, dont je vous remercie. Je receus aussi en mesme tems il y a trois jours deux exemplaires de la harangue de Mgr de Senlis à l'Académie, sans que je sache qui me les a envoyez. Si c'est à vous que j'en ay l'obligation, je vous prie de me l'apprendre, afin que je vous en remercie. Mais de tout ce que vous m'avez envoyé, rien ne m'a fait plus de plaisir que la continuation de vos Remarques sur mon livre. Plus j'en entens parler, plus je me confirme dans l'opinion que Caen n'a jamais été plus depourveu qu'il l'est présentement d'érudition et de goût pour les ouvrages d'esprit et de litérature. Marquez moy, s'il vous plaist, le jour et l'année que l'église de la Charité a esté consacrée.

Mr le Bourgeois m'a promis de m'instruire exactement de la vie de Roquigny.

Si dans les statuts du Papegnay, il se trouve quelque chose qui concerne l'établissement, outre ce que j'en ay dit, je vous prie de m'en faire part.

Je connois la famille des André : ce sont des gens d'esprit. Je vous prie de m'instruire particulièrement de ce compilateur de coustumes.

Digitized by Google

Taschez d'avoir une copie de cette fondation de dix-huit places au Séminaire.

Il faut savoir les preuves de M. le Doyen du Sépulcre, touchant ces quatre chapelains fondez à l'Abbaye.

Je parlay céans à M. l'Intendant de vos desmeslez avec Mgr de Bayeux, et l'exhortay de s'employer à les terminer et à vous donner le repos. Je l'y trouvay fort disposé.

Je vous recommanderay à M. le curé de Pontorson d'une manière dont vous serez content.

J'ay un Factum à faire imprimer. Mandez-moy qui vous croyez le plus propre à cet ouvrage.

M. le Bourgeois m'avoit mandé que M. l'Intendant avoit acheté de Mr de Segrais le 1er, le 3e et le 4e tome de Berenice, et pourtant que je m'estois trompé lorsque j'avois dit qu'il n'en avoit paru que le premier tome. Je priay céans Mr l'Intendant de m'expliquer ce fait. Il me dist qu'il croioit que M. le Bourgeois s'estoit trompé. Lorsque vous verrez M. Galland, je vous prie de vous en expliquer avec luy et de le supplier de ma part de m'en donner un éclaircissement précis.

Je suis, mon Reverend Père, vostre serviteur très devoué.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

A mon Reverend Pere, le Reverend Pere Martin, docteur en théologie, au couvent des RR. PP. Cordeliers, à Caen.

P.-D. HUET AU P. MARTIN.

A Aunay, 17 octobre 1702.

Je vous renvoye, mon Reverend Pere, les papiers que vous m'avez prestés et je vous en rends tres humbles grâces. Les statuts du Papegnay ne m'ont rien appris qui soit à mon usage. Les memoires de l'Hostel-Dieu sont des extraits du Matrologe de la ville, que j'ay leus; ainsi rien de nouveau. La loterie est une idée, et quand ce seroit une réalité, c'est une chose passagère qui n'a point de relation à mon dessein. Le papier manuscrit est un recueil de médisances contre les familles de Caen. J'en avois veu un, il y a peu de tems, pareil à celuy-cy et plus malicieux encore.

Digitized by Google

Je crois en avoir connu l'auteur, homme plein de malignité, médisant au dernier point et envieux; et je luy ay ouï dire la plus part des choses que j'ay leües dans vostre écrit. Si je puis juger de la vérité de ce qu'il dit des autres familles par ce qu'il dit de la mienne, je puis vous assurer que ces choses sont tres fausses. Ce n'est pas d'aujourd'huy que je suis instruit de cette calomnie qui est repandue contre ma famille, que j'ay bien détruite par des preuves contraires que j'en ay faites juridiquement en trois occasions autentiques, et dont j'ay les actes en bonne forme, deux bons arrests contradictoires et une décharge de M. Chamillart, dans lesquelles pièces ma généalogie est énoncée jusqu'au cinquiesme degré. J'ay les originaux de ces actes à Paris, et j'en ay des copies à Fontenay, que je vous feray voir quand il vous plaira. Je m'estonne qu'un Capucin veuille garder, et qui pis est publier un Recueil de noires medisances tel que celuy là, d'autant plus dangereuses que *littera scripta manet*. Je ne donnerois pas l'absolution à un homme saisi d'un tel écrit, que sous la promesse de la brusler. J'oubliois de vous dire que pour mieux faire toucher au doit la fausseté de ce qu'il dit de ma famille, c'est que je n'ay eu aucun de mes prédécesseurs, ny de mes consanguins qui se soit appelé Nicolas.

M. l'Intendant m'a mandé qu'il est vrai qu'il a trois tomes de Berenice. Je corrigeray mon plaidoyé. Je soupçonne que les deux premiers tomes sont dans le premier volume. Je suis, mon Reverend Pere, vostre serviteur très acquis.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

P.-D. HUET AU P. MARTIN.

A Aunay, le 18 octobre 1702.

Le paquet cy-joint, mon Reverend Pere, estoit déjà fermé, lorsque j'ay receu vostre lettre du 12e, dont je ne scais d'ou peut venir le long retardement. Ce billet n'est que pour vous dire que je n'ay pas dit dans mon livre que Monsr de la Garenne ait esté confesseur de la Visitation, mais qu'il estoit comme leur directeur. C'estoit Mr Arson qui estoit leur confesseur, et ce Mr Arson avait

Digitized by Google

esté précepteur de Mr de la Garenne, et a toujours demeuré avec luy jusqu'à sa mort. Les Religieuses de la Visitation m'ont écrit conformément à ce que j'ay dit de Mr de la Garenne. J'avois esté invité aux Harangues de l'ouverture des classes des Jesuites : J'en vois la raison dans ce que vous m'écrivez. Si je l'avois sceüe, j'aurois encore refusé bien plus fortement de m'y trouver. J'avois défendu tres expressément à Avranches aux Prédicateurs de ne faire jamais d'éloges. Je suis vostre serviteur très devoüé, mon cher Père.

✝ P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

Depuis que j'ay écrit cette lettre, j'ay receu la vostre du

LE P. MARTIN A P.-D. HUET.

Remarques.

Du 19 octobre 1702 (1).

Il s'est glissé une grosse faute d'impression à la page 501, au sujet de Me Gervais Cretien, qu'on dit là estre mort en 1481 ou 1482, au lieu de 1381 ou 1382.

M. de Colevile pretend qu'il y a erreur à la page 193, au sujet de Hugue Bureau, et que Girard Bureau n'a pu estre tout à la fois lieutenant et bailly.

P.-D. HUET AU P. MARTIN.

A Aunay, le 25 octobre 1702.

Je ne scais, mon Reverend Pere, si jay repondu à deux remarques que vous avez faites sur mes *Origines*, et qui pourtant méritent réponse. La première est sur ces paroles de la page 501

(1) De la main de Huet.

Digitized by Google

« *il mourut en 1481 ou 1482.* » Vous vous estes fort bien apperceu qu'il y avait là une faute d'impression et qu'il falloit *1381, 1382.* Mais il s'y trouve une autre faute, pire encore, c'est qu'on a mis ces paroles contre mon intention, et qu'elles sont inutiles, puisque j'ay marqué au commencement de l'article le temps de la mort de Me Gervais Chrestien, et que cette repetition est superflue. Aussi ces mots sont ils effacez dans ma copie.

La seconde remarque qu'a faite M. de Colleville sur ce que j'ay dit, à la page 193, de Hugues Bureau, regarde l'acte que j'ay cité où sont les paroles que reprend M. de Colleville, et ne me regarde pos. Cet acte est un aveu rendu à la Chambre des Comptes de Paris par l'abbaye de Sainte-Trinité, où Girard Bureau est qualifié *Ecuyer, Lieutenant, Chevalier, Conseiller et Chambellan du Roy et son Bailly de Caen,* c'est-à-dire qu'il estoit *Lieutenant du Roy et Bailly de Caen,* mais non pas *Lieutenant du Bailly et Bailly.* Je serois bien aise que Mr de Colleville sceust cela. J'espère retourner à Caen dans fort peu de jours, pour regaigner Paris. Je me promets bien que ce ne sera pas sans avoir la joye de vous assurer que je suis toujours, mon Reverend Pere, vostre serviteur très devoüé et très fidèle.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

Mandez-moi, s'il vous plaist, si vous avez receu vos papiers que je vous renvoyay il y a trois jours par Mlle des Preaux-Boulard, logée à Saint-Sauveur, rue de l'Odon.

P.-D. HUET AU P. MARTIN.

A Paris, 12 décembre 1702.

En quel pays avez vous donc esté, mon Reverend Père? Vous n'estiez point à Caen, lorsque j'y passay pour venir icy, et il y a près de six semaines que vous n'avez donné aucun signe de vie. J'ay cru et mesme j'ay craint que les poursuites de Mgr de Bayeux ne vous eussent forcé d'abandonner le pays, et vous me ferez plaisir de m'apprendre comment va cette affaire.

Digitized by Google

J'ay veu le livre d'Adrien de Roquigny. Mr le Bourgeois me l'a communiqué sans me dire d'où il l'avoit eu : vous m'apprenez qu'il l'avoit eu de Mr de Colleville, et comme par la lecture de ce livre je ne voiois pas nettement qu'il fust de Caen, M. le Bourgeois m'en donna de grandes assurances.

Pendant les trois jours que je passay à Caen, il me revint de plusieurs d'endroits *(sic)* que mon ouvrage y avoit receu beaucoup de contradictions, mesme qu'il n'y avoit pas de pédagogue ny de regenteau à l'Université, pas de fainéant et de batteur de pavé, et de débiteur de fausses nouvelles au carrefour, qui ne se donnast la licence d'y exercer leur indocte et maligne critique, jusqu'à dire que je n'y parle pas françois et reprendre quelques termes dont je me suis servi. J'ai donc bien peu profité pendant quarante ans que j'ay passez à la source de la pureté du langage, et pendant trente ans que j'ay fréquenté l'Académie, si j'ay besoin de venir l'apprendre à Caen des nigauds de la rue de Geosle, du Vaugueux et du Bourg-l'Abbé. La plus part de ceux qui y ont intérest ne savent pas l'obligation qu'ils m'ont et de ce que j'ay dit et de ce que je n'ay pas dit. Mais aucun de ces gens là sait-il ce que c'est qu'Eloge et ce que c'est qu'Histoire? Il est donc vray, et je l'éprouve, que *pro captu lectoris habent habent (sic) sua fata libelli*, et je puis bien m'expliquer sans trop de vanité ce passage d'un Ancien :

At mihi quod vivo detraxerit invida turba
Post obitum duplici fœnore reddet honos.

Je me sais aussi fort bon gré d'avoir dit de moy mesme :

Livor edax, in me vanis incurris habenis,
Melpomene cedro nomina nostra linet :
Meque suis addet laudatrix Gallia fastis :
Illum post cineres spondet Apollo diem.

Ne laissez pas de me donner avis de tout ce qui viendra à vostr connaissance, car à un ouvrage de ce genre il y a toujours à adjouter.

Je vous tiendray parole pour le portrait, mais je ne puis repondre du tems. *His ego nec metas rerum nec tempora pono,* car je n'ay pas le loisir de respirer. Plusieurs procez, une absence de six mois, plusieurs visites à rendre et à recevoir, sans parler de mes livres, tout cela est de quoy m'occuper. Je vous demande donc quartier

Digitized by Google

pour quelque tems, et sur toutes choses que vous m'aimiez comme vous devez aimer, mon cher Père, vostre serviteur très humble et très devoüé.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

P.-D. HUET AU P. MARTIN.

A Paris, 24 décembre 1702.

J'ay receu vos lettres du 15, du 18 et du 21 de ce mois. Je vous remercie du soin obligeant que vous prenez de m'intruire des nouvelles de Caen. M. de Montenay vous donnera son portrait : il me l'a promis, et il est homme de parole. Je suis icy si occupé d'affaires, que Paris fournit en assez grand nombre qu'il me sera malaisé de trouver trois après disnées libres; mais si cela ne se peut faire commodément icy, il se fera plus aisément à Caen, et mesme le portrait ne courra point les fortunes du transport. Sachez du peintre de Caen qui travaille le mieux, s'il seroit d'humeur à venir passer deux ou trois jours à Fontenay ou à Aunay, car j'ai bien peu de loisir à Caen.

Ça esté uniquement la lezine du sieur Maurry, qui a empesché que mon ouvrage n'ait paru avec des plans. J'en ay trois pour les differens âges de la ville, qui sont tres bien faits.

J'ay la harangue imprimée de Fournier, professeur aux Droits dans l'Université de Caen. Ce Fournier étoit de Joigny. Il fut père du P. Fournier, jésuite, auteur de l'Hydographie, et grand père de M. de Joigny, demeurant à Roüen. Si vous vouliez me faire copier l'ode de ce Jacquet sur le mariage de M. Morand, peut-estre parlerais-je de luy dans une nouvelle impression de mon livre. Je crois que ce Jacquet est le mesme qui enseigna le grec à Paris, après avoir longtems demeuré à Caen. Il faut que cet homme soit mort il y a plus de soixante ans. Plusieurs gens que j'ay connus l'avoient veu à Caen. Je vous prie de prendre de luy toutes les connoissances que vous pourrez. Je ne scais si nostre amy M. Marie ne se souviendroit point de l'avoir veu. Il avoit de l'esprit et du savoir, mais peu de règle.

Digitized by Google

Il m'a paru plaisant qu'il se soit trouvé à Caen des protecteurs de Mme Sarrazin et de sa beauté. J'ay connu plusieurs personnes, et mesme de ses parens, et sa propre seur *(sic)* qui tous rendoient temoignage à sa laideur et à sa mauvaise humeur. Son mary estoit le premier à en faire de fort plaisans contes. Celuy qui s'en declare le defenseur est animé d'une grande charité, puisqu'il l'étend jusque sur un tel sujet.

J'ay parlé des versions de Nicolas Oresme dans mon livre *De claris interpretibus.*

Vous ne m'avez point repondu sur le memoire medisant que vous m'envoyastes à Aunay, et que je vous ay renvoyé, où la naissance de tant de gens est deshonorée.

Vous ne me dittes rien du progrez de vostre bibliothèque. A propos du portrait que vous me demandez, je vous prie de m'apprendre si dans le transport qui s'est fait de vostre chapelle du Saint-Sepulcre, on a conservé les armes que le P. Pelletier y avoit fait mettre, et les miennes entre autres. Je suis, mon cher Père, vostre très fidèle et très acquis serviteur.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

Il y a un carton à mettre dans mes *Origines de Caen*. M. Maurry en a envoyé plusieurs exemplaires à M. le Bourgeois, pour les insérer dans les livres qui sont à Caen. Je vous prie d'en prendre quelques-uns chez M. le Bourgeois, pour les faire mettre dans votre exemplaire et dans ceux qui sont entre vos mains. Ce carton contient les pages 17 et 18.

Je vous avois prié de faire repondre quelqu'un pour l'abbaye de Fontenay, aux Assemblées de l'Université. On se plaint que dans les six dernières personne n'a comparu. Je vous réitère cette prière.

A mon Reverend Pere, le très Reverend Père Martin, Docteur en Théologie, au couvent des R. P. Cordeliers, à Caen.

Digitized by Google

ENVOYÉ PAR LE P. MARTIN, CORDELIER

Jean Jacquet (1).

Novembre 1702 (2).

Nobilissimi clarissimique domini
D. Morantii, baronis de Rupierre, regii
Consilii senatoris, pensionum quæstoris,
pontium viarumque publicarum instauratoris
et Mariæ Le Conte

EPITHALAMIUM

Formosa proles Uraniæ regas
Gressus amœnos, aureolo ferens
Vestigia in socco; Napeæ
Huc properate mihi faventes.

. . . . . .

Inflabo mentem, Melpomene duce,
MORANTIORUM lauriger ordines
enthusiasmo personabo
Glandiferumque tonabo montem (3).

Tuus humillimus servus

JOANNES JACQUET, CADOMÆUS.

P.-D. HUET AU P. MARTIN.

A Paris, 1er février 1703.

vous envoye, mon Reverend Père, la lettre de recommanda-
que vous m'avez demandée auprès de M. le curé de Pontorson,

De la main de Huet.
Cette pièce, dit dans une note M. Baudement, n'est pas de la main du
artin. — Voir Huet, *Orig.*, éd. de 1706, pages 380-81.
Nous ne donnons ici que la première et la dernière strophe de ce long
alame.

Digitized by Google

Vous la lirez, s'il vous plaist, pour voir si elle vous contente, et vous aurez soin de la cacheter. S'il faut quelque autre chose pour vostre satisfaction, vous me trouverez prest à vos ordres.

Pour reponse à vos dernières lettres, je vous prie de vouloir commettre quelqu'un de vostre maison, qui, en vostre absence, puisse satisfaire au devoir de ma comparution aux comices de l'Université.

J'espère toujours que vous m'apprendrez quelque chose de Jacquet. J'ay sceu icy, de M. de Loy, qu'il l'a veu regenter la troisième au collège de la Marche en 1652, ou 1653. Je me souviens aussi de l'avoir veu icy.

Si le journaliste de Hambourg se plaint que mon livre *du Paradis terrestre* manque de carte, il faut qu'il parle de quelque édition qui s'en sera faite en Allemagne sans carte, car dans la première édition de Paris, dans celle d'Amsterdam, et dans celle qu'on a insérée dans l'édition d'Amsterdam du *Cristici sacri*, il y a des cartes.

Je m'expliqueray avec M. André sur ce nouvel auteur du faux-bourg Saint-Julien, que vous me faites connoistre. Je n'avois jamais ouï parler de luy.

S'il me tombe entre les mains quelques-uns de ces écrits qu'on débite sur le cas de conscience des XL Docteurs, je vous en feray part volontiers. Mais ma demeure dans les Jesuites me rend fort suspect, et empesche qu'on ne s'adresse à moy. Ces contentions m'ont fait perdre le P. Alexandre, qui estoit autrefois de mes meilleurs amis.

Si les fonctions de vostre mission ne vous occupent pas trop ce carême, vous me ferez plaisir de me donner des nouvelles de ce pays là, d'où je ne suis pas encore si fort détaché que je ne m'intéresse à beaucoup d'affaires qui s'y font, et à beaucoup de personnes qui y demeurent.

Je suis, mon cher Pere, vostre très humble et très acquis serviteur.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

Digitized by Google

P.-D. HUET AU P. MARTIN.

A Paris, 6 février 1703.

Je ne dois pas différer, mon Reverend Père, à vous parler de ces quarante heures dont vous m'écrivez. Quand vous ne m'auriez pas mandé que ce discours vient du curé de Vieux, je m'en serois douté, car c'est un personnage qui, depuis que je suis abbé de Fontenay, n'a rien oublié pour me traverser. Il plaida contre mes fermiers pour la portton congrue, dont ils sont chargez par le bail que je leur ay passé. Il a produit des pièces contre lesquelles mes fermiers se sont inscrits en faux, et dans le chartrier de Fontenay l'on a trouvé la plus part des titres qui concernent les droits de ce curé, tronquez, lacerez et biffez; et ils me furent représentez en cet estat en présence la Communauté par un Religieux d'Aunay, que j'avois employé pour mettre en ordre ce chartrier.

Je n'ay pu lire dans vostre lettre plusieurs mots du titre des harangues de Pasques Savary. Vous me ferez plaisir de me les communiquer, car indubitablement j'y apprendray quelques choses touchant nos Antiquitez.

M. Morin, fils du ministre de Caen, qui a demeuré long tems ..... moy, m'a dit depuis trois jours qu'il a ouï dire cent fois à M. de Segrais qu'il n'estoit pas auteur du Roman de *Zayde*, comme le porte le titre, mais Me de La Fayette, comme je l'ay marqué dans mes *Origines;* ce qui fait voir la témérité de plusieurs gens de Caen qui ont osé avancer que j'avois parlé contre la vérité. Je vous ay envoyé une lettre pour M. le curé de Pontorson. Je suis, mon cher Père, vostre serviteur tres acquis.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

J'ay fait acheter le livre de ce Toubel, que vous m'avez indiqué. Le livre marque son nom, mais non sa patrie. Je vous prie de vous en informer, et de prendre sur son sujet toutes les connaissances que vous pourrez pour m'en faire part.

Digitized by Google

Envoyé par le P. Martin, Cordelier, le 10 février 1703 (1).

1 pag. (2) Paschasii Savary
in sacra Theologiæ Facultate Doctoris, prodecani; nec non professoris ordinarii Rectoria trina, kal. 8bris ..... sine ullo infelici partu completa.

Melius est nomen bonum quam divitiæ multæ. Ps. 22.

Sic doctor bonam eligit vitam, ut etiam bonam non negligat famam, ait libr. de Doct. Christ. D. August.

Cadomi, apud Michaelem Yvon, 1622.

3 p. Clarissimo viro. D. Domino ac Magistro Ludovico Rodolfino in juribus licentiato Cadomensis Universitatis Rectori amplissimo pro suscepta Rectura, Pascharii Savary certissimum angurium. — Le discours va jusqu'à la 15e page.

P. 15. Solennis inauguratio de creatione futuræ Recturæ quasi prænuncia. Octob. 1620.

P. 21. Illustrissimo viro D. D. du Vair Franciæ Nomophy (?) Episcopo et comiti Lexoviensi Regi Cadomensibus succurrenti in omnibus Regiis consiliis assidenti. Cadomi, 17 julii, 1620.

P. 29. Natales Academiæ Cadomensis in pane et vino mysticis celebrati, 28 junii 1621.

Convocatio ad processionem generalem, 28 junii.

P. 38. L'ordre tenu en la procession générale de l'Université de Caen, célébrée le dimanche 25 juillet 1621, mis en françois en faveur des officiers.

P. 42. Præfatio Rectoris exspirato ..... priori semestri successorem requirentis et loco alterius prorogati.

P. 44. Solennis inauguratio de hominis creatione et redemptione facta in scolis Theologiæ a Rectore ante generalia Comitia Universitatis, 11 8br. 1621.

P. 49. Præfatio Rectoris generalia Comitia celebrantis, 11 8br. 1621.

P. 53. Cohortatio ad artes liberales docendas discendasque repe-

(1) De la main de Huet.
(2) Huet, 1706, p. 382-84. (Note de M. Baudement).

Digitized by Google

tita ab Universitatis Cadomensis insignibus ex statuto ejusdem a Rectore die præfixa pronunciata, 7 8br.

P. 65. Rectoris præfatio in congregatione nominationum, 19 martii 1622.

P. 70. Harangue prononcée par le Recteur sortant de l'église Saint-Jean, assisté de Messieurs les Doiens, Docteurs et Professeurs des cinq Facultez, en chape, et des bedeaux à maces d'argent et autres oficiers à verge, à Mgr Mgr le Duc de Longueville, Lieutenant general pour le Roy au gouvernement de Normandie, faisant son entrée en la ville de Caen, le dim. 12 juin 1622.

P. 73. Anniversalia Natalium Universitatis solennitas recurrens .....(1) naturali celebranda a Rectore commendat ..... 28 jun. 1622.

P. 81. Præfati Rectoris electionem sui successoris tandem impetrantis, kal. 8bris 1622.

Paschasius Savary
Suavis aura pacis.

Hic (?) partus vel ipsa meridiana luce tantum recreat quantum ..... (?)

LE P. MARTIN A P.-D. HUET.

A Caen, 10 février 1703.

MONSEIGNEUR,

On n'a pas raison de trouver à dire que vous aiez fait auteur de de *Zaïde* Me de la Fayette, et non pas feu Mr de Segrais, puisque lui même, comme je le luy ay ouï dire, lui en atribuoit l'honeur.

Abel Toubel étoit certainement de Caen, et du faubourg Saint-Julien; nous avons fait ensemble nos humanitez au collège des Jesuites. Il n'est pas que M. de Loy ne l'aie bien conu. Il crut faire sa fortune à Paris en fréquentant le bareau; il se fit même avocat du Parlement, mais je crois qu'il ne faisoit que solliciter.

Je vous envoie tous les titres du Recueil imprimé des pièces qui sont dans mon Recueil de Pascale Savari. Dans l'une de ces pièces où il parle des vins de Normandie, il qualifie celui de Limay, de son pais, *Limetium natale.*

(1) Mot illisible.

Digitized by Google

Vous me faites un étrange portrait de cet indigne curé. Son *crimen falsi* sera-t-il impuni?

C'est un Augustin, Docteur de Paris, qui prêchera le Carême : il se nome Charbonier d'Orléans.

M. de Croisille veut remettre en honeur l'Academie à laquelle présidoit M. de Segrais.

On murmure hautement de ce que notre prélat s'est trouvé ici deux fois au bal, et y a été jusques après minuit.

Puisque le sieur Morin a l'honneur de vous voir souvent, faites moy la grace de luy demander pour moy, sans me nomer, les ouvrages de M. son père, dont je n'ay que deux dissertations, l'une *de Horis salvificæ,* etc., l'autre *de linguæ hebreæ nobilitate,* etc. et son portrait en estampe (1).

Je me doné hier l'honeur de vous ecrire, mais ma lettre ne devança pas la poste, ainsi vous ne la recevrez qu'un jour après.

Continuez moy s'il vous plaît l'honeur de votre protection et de vos bones graces, dont j'essairai, Dieu aidant, de ne pas me randre indigne dans la suite, desirant estre le reste de mes jours avec une profonde soumission,

Monseigneur,

de V. G. le tres humble et tres obeissant serviteur

F. Fr. Martin.

A Mgr, Mgr l'ancien Evêque d'Avranches, chez les PP. Jesuites de Saint-Loüis, à Paris.

P.-D. HUET AU P. MARTIN.

A Paris, 10 avril 1703.

Je n'ay pas cru, mon Reverend Père, que je dusse interrompre par mes lettres l'employ de vos prédications. J'ay jugé plus convenable d'attendre vostre retour à Caen, où je me propose de vous

(1) Dissertatio de horis salvificœ passionis Domini nostri J. C. Lugd. Bat. 1686, in-8°. (Note de M. Baudement).

Digitized by Google

adresser cette lettre, qui répondra aux vostres du 9 et du 10 fevr.; du 4 et du 25 mars.

Je ne manqueray pas de remercier en vostre nom et au mien Mr de Montenay du portrait qu'il vous a envoyé. Je satisferay de ma part, Dieu aidant, à ce que je vous ay promis.

J'ay esté bien aise d'apprendre par vous des nouvelles du diocèse. Le curé de Vessé a laissé des livres que vous avez deu visiter avant vostre départ, et tascher d'en accommoder vostre bibliothèque. Il m'en a vendu autrefois de très bons.

Je suis instruit à fond de la fortune d'Abel Toubel. J'ay son livre *du Droit gallico-romain*. Il n'a fait aucune fortune à Paris. Sa fille héritière a épousé un rôtisseur. Il fut enterré dans le charnier de Saint-Innocent, faute de moyens pour l'enterrer dans sa paroisse.

Il est mort un homme depuis peu, qui pourra tenir sa place parmy les auteurs de nostre pays. Il estoit de la paroisse de Chouain : il s'appeloit Philippe du Bois; il estoit docteur de la Faculté de Théologie de Paris, chanoine de Saint-Etienne-des-Grez, cy-devant bibliothécaire de Mgr l'Archevesque de Rheims et clerc de la chapelle du Roy. C'est luy qui a fait imprimer les opuscules de Maldonat, et Catulle, Tibulle et Properce, à l'usage de Mgr le Dauphin. Si vous connoissiez le curé de Chouain ou quelqu'un de ses amis, vous me feriez plaisir de vous informer du jour et de l'an de sa naissance. Il avoit un beau-frère, maistre d'armes à Caen.

Je vous remercie du mémoire de Pasques Savary; apprenez-moy ce que c'est que Limay, d'où il se disoit issu.

Mr Morin n'a point les œuvres de feu son père. Sa conversion a esté un obstacle aux graces qu'il en pouvoit attendre.

Je ne scais si vous vous serez souvenu de faire répondre à l'Assemblée de l'Université. pour mes Abbayes.

Il est vray que j'ay peu approuvé le latin de Jacques de Cahaignes; j'en feray voir les défauts sans grande peine; mais ceux qui se meslent de le defendre s'y connoissent-ils? Ces discoureurs devroient apprendre avant de reprendre.

Quand j'ay dit que le nom de *Mathieu* est derivé de *Mathen*, j'ay dit ce que disent tous les anciens titres, et je les ay alleguez. Quand j'ay donc dit que la famille de Mathan a pris son nom de la paroisse de Matthieu, qui portoit autrefois le nom de *Mathen*, pouvoit-on rien dire de plus vraisemblable, particulièrement y ayant joint tant d'autres preuves que j'ay produites, et auxquelles

Digitized by Google

un gentilhomme du voisinage, fort instruit en ces matières, en a joint plusieurs autres qu'il m'a envoyées. Quel cas faut-il donc faire de ces censeurs? Véritablement je n'eusse jamais cru que l'ignorance et l'absurdité, avec la malignité et l'envie, eussent jeté de si profondes racines dans les cœurs de Caen, et qu'après avoir servi, comme j'ay fait, très utilement ma patrie, et en général et en particulier, pendant tout tems de ma vie, pour toute reconnoissance je n'y trouvasse qu'une médisance noire et une lasche ingratitude. Dedommagez moy de ce que je pers en cela, dont l'exemple de tant d'honnestes gens, de Cujas entre autres, et de nostre compatriote Robert Constantin doit me consoler. L'amour de la patrie l'y fit revenir, et il n'y trouva que de la persécution et nul respect pour son mérite, et il quitta un terroir si ingrat pour n'y revenir jamais. Je suis, mon cher Pere, vostre serviteur très acquis.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

A mon Reverend Pere, le Reverend Pere Martin, docteur en Theologie, au courent des RR. PP. Cordeliers, à Caen.

[Sur la suscription, il y a, d'une écriture de facteur rural : *à Ca'n il n'y a point de Cordelluvez*
a Pontorson
puis *Pour Ca'n*
Il est gardien a Ca'n.] (Note de M. Baudement.)

LE P. MARTIN A P.-D. HUET

A Caen, 30 avril 1703.

Monseigneur,

Ce n'est que depuis quelques semaines que l'on a imprimé les pièces du Palinod. L'ode française de M. Dauchin le fils a été couronnée contre le sentiment des deux conseillers qu'on avoit choisis pour cojuger, qui vouloient qu'une autre le fût, parce qu'elle le meritoit mieux. Cette contestation a produit des vers satiriques

Digitized by Google

qui ont été repandus depuis quelques jours, dans lesquels le dit sieur Dauchin et d'autres come M. le Doien ne sont pas fort bien traitez. La pièce a pour titre : à Madame d'Osseville, plainte d'Apollon.

Depuis quelque tems M. l'Intendant fait fouir et refouir à Vieux, pour y rechercher quelques monuments d'antiquité romaine, et l'on dit qu'on y a decouvert des Thermes ou bains publics, quelques médailles de Severe, etc. J'ay vû un vieil ms. qui dit qu'il y avoit en ce lieu là autrefois quatre paroisses.

Les P. P. Jacobins ont tenu cette semaine leur chapitre provincial : le prieur provincial qu'ils ont elu se nome Dopsan (?) picard, cy devant prieur à Amiens. On doit dedier cette semaine deux theses, l'une à M. de Baieux, l'autre à M. l'Intendant, ce qui doit faire la cloture du chapitre.

M. de Colleville est presentement en liberté.

Nous avons perdu M. d'Anisi Villons dont le corps sera porté aujourd'hui à Noyez (1). M. Macé est mort aussi à Bourgaibu.

On a trouvé à dire qu'en parlant de Jaque Lair vous aiez dit qu'il se seroit fort distingué, etc., s'il avoit doné plus de temps au travail et moins au plaisir.

N'avez vous jamais remarqué chez Tritheme, dans son traité *de Scriptoribus ecclesiasticis* qu'il fait mention presque sur la fin de son livre d'un Guillelmus de Mara du Cotentin, qui a été Recteur de cette Université et docteur en droit, qui a bien écrit.

Le pere de Vitri me montra ces jours passez vos poésies d'une seconde édition avec des notes; je sauray par quelle voie il a eu ce recueil pour le joindre à celui de la 1re édition que j'ay.

Je vous souhaite, Monseigneur, un heureux retour, et en l'atandant je puis avec un profond respect de Votre Grandeur, le plus humble et le très obéissant serviteur.

F. Fr. Martin.

A Mgr, Mgr l'anc. Ev. d'Avranche, chez les PP. Jesuites de la rüe Saint-Antoine, à Paris.

(1) Noyers, à 18 kil. de Caen.

Digitized by Google

P.-D. HUET AU P. MARTIN.

A Aunay, 27 juin 1703.

Je vous renvoye vostre journal, mon Reverend Père, avec mille remercimens. La traduction françoise des lettres où j'ay interest derobe une partie du merite de l'ouvrage. S'il vous vient quelque autre nouveauté literaire, je vous prie de m'en faire part. Le mauvais tems continue en ces quartiers, et en rend le séjour ennuyeux. Continuez-moy vostre amitié et comptez sur mes tres fideles services.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

(A suivre).

Digitized by Google

DIEPPE ET LES ANGLAIS

DE 1435 A 1443

Dans la nuit du 16 au 17 novembre 1435 (1) un partisan de Charles VII, Charles Desmarets, s'était introduit dans Dieppe, depuis 16 ans au pouvoir des Anglais (2), et grâce aux intelligences qu'il y avait nouées, entre autres avec l'aide du grenetier, Pierre de la Marsaizerie (3), il réussit à les en chasser.

A une époque où presque toute la haute Normandie était au pouvoir de l'ennemi cet évènement fut d'une grande importance pour les Français, ils acquéraient une solide base d'opération pour reconquérir la contrée environnante et ils surent en profiter. De ce centre rayonnèrent pendant les années suivantes des troupes dans toutes les directions pour aller occuper les villes et forteresses tenues par les Anglais. Longueville, Eu, Guilmécourt, Charlemesnil, Lamberville, Hotot, Fécamp, Montivilliers, Lillebonne, Tancarville (4), succombèrent successivement.

(1) Delisle, *Les collections de Bastard d'Estang*, in-8°, 1885, p. 85; et B. N. ms fr. 26076 n° 5781.

(2) Dieppe se rendit aux Anglais le 9 février 1419. *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XXIII, n° 139.

(3) « A Pierres de la Marsaizerie grenetier de Dieppe la somme de II° l. t. à lui ordonnée par ledit rolle des deniers du prouffit et émolument dudit grenier pour le recompenser de certaines maisons que le roy nostre sire luy avoit données à tiltre de confiscaçion après la prinse de la dite ville sur les Anglais dont il avoit esté principalement cause. » (Fragment de compte du XV° siècle entre mes mains).

(4) Delisle, ibid.; Gaguini annales, éd. 1520, f. 221 v°.

Digitized by Google

Le 10 avril 1436 (1), Jean Masquerel rendait sa forteresse de Saint-Germain-sous-Cailly à la Hire et à Saintrailles qui guerroyaient aux environs en compagnie du capitaine de Fécamp, Jean d'Estouteville. L'année suivante le château de Torcy (2), pris et repris plusieurs fois depuis une quinzaine d'années et en partie démoli par les Anglais qui en avaient porté des pierres à Arques, était l'objet d'un arrangement amiable entre le capitaine d'Arques, Jean de Mongommery, et celui de Longueville, Pierre de Brusac. Le 23 juin 1437 (3), Mongommery faisait demander à Rouen un sauf-conduit pour « vingt ou trente hommes de guerre du party des ennemis du roy pour garder les manouvriers ou laboureurs qui devront faire ledit abbatement de Torcy, » et le 6 juillet (4) il y faisait accompagner « ung nommé Saint-Romaing ennemy du roy nostre sire de la garnison de Longueville lequel ennemy alloit au dit lieu pour veoir Pierres de Marssieu semblablement ennemy du roy nostre sire prisonnier au dict lieu et savoir s'il estoit en vie sain et en bon point pour ce que par le moien de sa délivrance Pierres de Brusac cappitaine de Longueville devoit faire démolir et abbatre la place de Torcy remparée et refortiffiée par aucuns des dits ennemys. » Enfin au commencement d'août (5), à la suite d'une lettre attestant la démolition, Marssieu mis en liberté venait à Arques chercher les 100 saluts d'or promis en sus.

Dans une contrée aussi ravagée par la guerre on comprend que les impôts ne pouvaient guère être recouvrés, le 10 novembre 1437 (6) le lieutenant du bailli de Caux avait donc dû donner au vicomte d'Arques pleine et entière décharge des recettes dont il devait compte à Pâques précédent et qu'il n'avait pu recouvrer.

La situation n'était pas meilleure pour les Anglais dans les places qui leur restaient; ainsi le 29 mai 1438 (7) un messager partait

(1) B. N. ms fr. 20228, dossier Masquerel, nos 4 et 7.

(2) *Chronique normande de P. Cochon*, Rouen, 1870, in-8°, pp. 306-307, 312-313.

(3) B. N. ms fr. 26063 n° 3229, mandement du 13 juillet 1437.

(4) B. N. ms fr. 26063 n° 3236, quittance du 16 juillet 1437.

(5) B. N. ms fr. 26063, n° 3256, quittance du 10 août 1437.

(6) Delisle, *ibid.*

(7) « Jehan de Mongommery chevalier conseiller du roy nostre sire, son bailli de Caux et cappitaine d'Arques au viconte du dit lieu d'Arques ou à son lieutenant salut. Nous avons tauxé à Royequet notre poursuivant la somme de cinquante soulz tournois pour son voiage sallaire journées et despens et de

Digitized by Google

hâtivement d'Arques pour Rouen avec une lettre du capitaine prévenant le comte de Warwich et l'archevêque de la désertion de ses soldats produite par la famine et le manque d'argent, et leur portant un pain de chènevis comme marque de la misère du pays.

En 1439 (1) les Dieppois concouraient au siège du Crotoy.

Vers la fin de septembre 1440 (2), le comte d'Eu, Dunois et la Hire arrivaient à Dieppe d'où ils repartirent bientôt pour Harfleur.

Trois mois après (3), 2 lances et 6 archers venaient combler les vides produits dans la garnison d'Arques, ils arrivaient bien à propos, car la vieille forteresse était menacée à son tour au milieu de l'année suivante.

« Les cappitaines de Dieppe, Eu et auttres adverssaires du roy (4) nostre dit seigneur (raconte Jean Norbery alors capitaine d'Arques) avoient fait grant assemblée de gens de guerre de leur party en pais de Picardie en intencion comme l'on disoit de faire aucune entreprinse de nuyt ou aultrement sur ceste dite place d'Arques, et de fait Charles Desmarests cappitaine de la dite ville de Dieppe et auttres adverssaires en sa compaignie avoient esté approchans de nuyt ès-fossés du belle de la dite place eulx efforchans et mettans en fait de prendre et embler par eschielle icelle, à quoy du peu de gens de guerre lors estans dedens la dite place avoit esté résisté tellement que mercy Dieu aucun inconvénient ne s'en estoit ensuivy. »

son cheval d'estre allé hastivement par notre ordonnance de ceste place d'Arques en la ville de Rouen devers hault et puissant seigneur monseigneur le comte de Warewich et d'Aumalle lieutenant général et gouverneur de France et Normendie et devers très révérend père en Dieu monseigneur l'archevesque de Rouen chancelier de France leur porter à chacun noz lettres choses faisans mençion de l'estat et gouvernement de ce pais et la famine qui y estoit, de laquelle cause les souldoiers estans en garnison en ceste dite place soubz notre charge et gouvernement se départoient d'icelle parce qu'ilz n'avoient point de paiement d'argent comptant, fors que en provision de vivre à prendre sur le pais qui estoit tout destruit et dépoppullé et encore tant peu qu'il y avoit de peuple mouroit de faim. et ne mengeoient que pain de canewoys duquel pain notre dit poursuivant portoit devers nos ditz seigneurs..... » Arques, 17 juin 1438. (Pièce entre mes mains).

(1) Monstrelet, t. v, ch. 221. (Ed. Sac, *Histoire de France*).

(2) B. N. ms gr. 26067, nos 4133 et 4136, quittances des 9 et 11 octobre 1440.

(3) B. N. ms fr. 26067 no 4186.

(4) B. N. ms fr. 26068 no 4328, lettre du 11 juillet 1441.

Digitized by Google

Le coup de main n'avait pas réussi, mais il pouvait se renouveler, aussi le capitaine en prenait occasion pour réclamer le prompt retour des hommes détachés de sa garnison et envoyés sous Talbot du côté de Pontoise.

Cette attaque avait peut-être eu lieu en représaille des craintes inspirées deux mois auparavant aux Dieppois par l'approche d'une armée anglaise, à laquelle se rapporte la quittance (1) d'un voiturier qui avait mené « certains ordonnances et habillemens de guerre segrets en la compaignïe de hault et puissant seigneur monseigneur de Talbot et de Furnywall mareschal de France au mois de may derrain passé ès parties de la ville de Dieppe. »

Les Anglais songeaient donc à reprendre cette ville, cause pour eux de tant de dommages depuis qu'ils l'avaient perdue, mais l'état de leurs affaires ne leur permit de s'en occuper définitivement qu'à l'automne de 1442. Des troupes fraiches furent alors envoyées d'Angleterre, on leur adjoignit des détachements tirés des garnisons du pays, de manière à former un corps de 200 lances à cheval et 400 archers, et l'expédition fut encore confiée à Talbot.

Le 27 octobre (2) une partie des troupes était passée en revue à Jumièges, les autres les rejoignirent sans doute en route, puis quittant les bords de la Seine les Anglais descendirent dans la vallée de la Scie, enlevèrent en passant Charlemesnil, s'arrêtèrent probablement à Arques pour prendre quelques arrangements, et le 2 novembre 1442 prirent position sur la falaise du Pollet, en face de Dieppe dont ils étaient séparés par l'embouchure de la rivière.

Cette ville formait une sorte de triangle complètement entouré

(1) *Ibid.* n° 4351, du 17 août 1441 ; et dans Stevenson, *Mars of the English in France*, t, 2, p. 463. Certificate of services rendered to lord Talbet, du 12 août 1441, se rapportant à 2 voituriers.

(2) B. N. ms fr. 25776 n° 1591. Montre de 71 lances et 91 archers, « du nombre des cent lances à cheval et ccc archiers de la retenue de monseigneur le conte de Schresbury et de Weysseford seigneur de Talbot et de Ffurnguall mareschal de France pour servir le roy nostre seigneur sur les champs en sièges chevauchées et autrement lesquels sont du nombre de IIc lances à cheval et IIIIc archiers tant des guernisons et retenues de Normandie comme autres qui ne sont d'aucunes guernisons ou autres retenues mis sus pour servir le roy nostre dit seigneur soubz mon dit seigneur le conte, avecques les gens de l'armée par luy derrenièrement amenée d'Angleterre par deça la mer en ceste présente année. ordonnée pour recouvrer la ville de Dieppe, » du 27 oct. 1442.

Digitized by Google

de murs bordés au nord par le rivage de la mer, à l'est par le port, au sud par un fossé qu'alimentait la rivière; on ne pouvait donc y entrer par terre que du côté de l'ouest, où déja sans doute se trouvait le château, car autrement il eût été plus facile aux Anglais, semble-t-il, de tenter une attaque de ce côté, et les historiens ne parlent que du Pollet. Sauf une tentative ultérieure les ennemis ne paraissent pas avoir jamais songé à occuper la vallée ni les hauteurs de Caude-Côte, et comme d'autre part la mer fut toujours libre on ne peut voir dans l'entreprise de Talbot un siège à proprement parler, bien que ce nom lui soit donné dans l'histoire. Il s'agissait plutôt d'occuper fortement les Dieppois chez eux, afin de les empêcher de parcourir le pays, la prise de leur ville n'étant possible qu'avec de plus amples moyens d'attaque.

Une enceinte fut donc traçée au haut de la falaise, des ouvriers requis dans les environs vinrent creuser une profonde tranchée, d'autres allèrent abattre des arbres dans la forêt d'Arques et les apportèrent au camp, là après les avoir débités en grosses planches on les dressait près du bord intérieur de la tranchée sur un soubassement de maçonnerie. Une vue de la bastille du Pollet, comme on appelait cette forteresse, se trouve à la Bibliothèque nationale dans un manuscrit du xve siècle des chroniques de Monstrelet, elle a été reproduite en noir par Montfaucon dans son recueil des Monuments de la Monarchie française (1), et en couleurs en ce siècle. Des ouvrages militaires (2) exécutés au xvie siècle sur le même emplacement empêchent aujourd'hui de retrouver le site exact de la bastille. Talbot en confia le commandement à son lieutenant Guillaume Poyto (3), lui-même se chargeait de maintenir les communications avec l'extérieur et de veiller aux approvisionnements (4). Les Dieppois de leur côté n'étaient pas restés inactifs, depuis plusieurs années ils fortifiaient (5) leur ville, et leur capi-

(1) T. 3, pl. XLII.

(2) Guibert, *Mémoires pour servir à l'histoire de Dieppe*, 1878, t. 1, pp. 232 et 238.

(3) Il était payé 100l par mois à raison de cette charge, voir le dossier Poitto au cab. des titres de la B. N. Il signe Poyto.

(4) Talbotus..... posuit castra prope oppidum, in loco edito, quibus prœfecit Gulielmum Poyntum, hominem attentum, ipse munitiones tuebatur. » Polydore Vergile, Anglicanæ historiæ libri XXVI. Gand, 1557, p. 1244.

(5) Lettres patentes qui déchargent les bourgeois et habitants de Dieppe envers J. Masquerel sieur d'Hermanville, J. Lorfèvre et autres, des rentes des

Digitized by Google

taine n'épargnait ni sa peine ni son argent pour se mettre en mesure de bien résister (vingt ans après il en était encore à reçevoir une somme de 750 l. sur tout ce qu'il avait fourni) (1).

Charles Desmarets (2) n'avait que 300 hommes commandés sous lui par Jean Masquerel et Roger de Criquetot, mais cette petite garnison se vit bientôt augmentée, le 29 novembre, Dunois arrivait avec un millier de combattants sur lesquels il en laissa 160, lorsqu'il repartit peu après, et il est probable que plus d'une fois les corps qui battaient le pays vinrent jusqu'à Dieppe.

Aussi l'effectif de la bastille éprouva différents changements (3); les gens de pied y étant plus nécessaires que les cavaliers, leur nombre fut porté à 450, d'autre part les lances furent réduites à 150 au lieu de 200. Le 21 décembre (4), 14 archers venaient en remplacer 14 autres du contingent de Vire, un mois plus tard (5), 5 lances et 11 archers partaient de Lisieux pour combler des vides, 1 lance et 23 archers venaient encore de Vire (6), et la compagnie de la cinquantaine de Rouen envoyait 12 arbalétriers (7).

sommes empruntées, pour fortifier la ville, 24 mars 1440. Arch. munic. de Dieppe, 3e clas., 13e lias., n° 4.

(1) « Le Charles des Maretz escuier capitaine de Dieppe confesse avoir eu et reçeu de Pierre Jobert receveur général de Normendie la somme de sept cens cinquante livres tournois pour cinq cens escuz d'or courans, et ce pour partie de IIc escuz d'or que le roy nostre dit seigneur m'a ordonnée pour moy récompenser de certaine despense par moy faite au dit lieu de Dieppe en l'année que le siege et la bastide fu par les Anglais tenu et fortiffié devant la dite ville á l'occasion duquel siège et pour la garde de la dite ville me convint entretenir à mes despens par aucun temps certain nombre de gens de guerre en grant quantité et les fournir des habillemens de guerre à eulx nécessaires, en attendant la provision ou secours d'icellui seigneur et dont je n'avois aucunement esté récompensé, de laquelle somme de VIIc l. t. je me tiens pour comptent et en quicte le roy nostre dit seigneur le dit receveur général et tous autres, en tesmoing de ce j'ay signé ces présentes de ma main et séellées du séel de mes armes cy mis le IIIIe jour d'octobre l'an MCCCC soixante deux. C. Demaretz. (B. N. ms fr. 26088, n° 115).

(2) Pour toute l'histoire du siège, voir l'histoire de Louis XI, par l'abbé Legrand, à la B. N. ms Clairambault 476, pp. 133, 139.

(3) B. N. ms fr. 25776, n° 1611, quittance du 19 janvier 1443.

(4) B. N. ms fr. 25776, n° 1600, montre dudit jour.

(5) B. N. ms fr. 25776, n° 1612, montre du 3 février 1443.

(6) B. N. ms fr. 25776, n° 1609, montre du 17 janvier.

(7) B. N. ms fr. 25776, n° 1610, montre du 18 janvier.

Digitized by Google

Pendant ce temps arrivaient des lettres (1) de Charles VII datées du 6 janvier 1443, en réponse aux demandes de secours qui lui avaient été faites par le bailli (2) et un notable, elles annonçaient la réunion d'hommes et de provisions. Tout cela encouragea les Dieppois à tenir bon, ils firent même des incursions assez loin; ils avaient déjà manqué prendre le lieutenant du bailli à Arques, Clément Bourse, lorsqu'il se rendait de l'assise de Caudebec à celle de Montivilliers, ils furent plus heureux au retour : en février 1443 ce magistrat était enlevé et mené prisonnier à Dieppe, d'où après une captivité qui lui parut assez dure on lui permit de partir en laissant son fils Guillaume en otage jusqu'au paiement d'une rançon de 1600 saluts (39 à 43,000 l.) (3).

Les Anglais décidèrent alors de tenter un nouvel effort pour venir à bout de leurs adversaires, ils voulurent élever une seconde bastille, de l'autre côté de la vallée, devant la porte de la Barre par où l'on entrait dans la ville; cela nous est révélé par une ordonnance (4) du roi d'Angleterre du 12 février, qui commet 15 lances et 45 archers à la garde des ouvriers chargés de la construire, et on y travaillait encore deux mois plus tard (5). Il n'en est plus question ensuite, et comme sa position l'exposait à tous les coups elle n'a probablement pu être achevée.

Au mois de mars, Guillaume de Ricarville, pannetier du roi, et

(1) Asseline, *Les antiquités et chroniques de la ville de Dieppe*. Dieppe, 1874, t. 1, p. 167.

(2) Probablement Pierre Gallopin, secrétaire du roi, du moins il était bailli le 21 mars 1445 (Arch. St-Jacques de Dieppe, 113e lias.), d'après Asseline son collègue était un Miffant.

(3) Hellot, *Essai sur les baillis de Caux*. Paris, 1895, in-8, pp. 117-118.

(4) « Henry..... comme pour tousjours enclorre par bastilles et autrement nos ennemis et adversaires tenans et occupans la ville de Dieppe devant laquelle sur le Pollet ait desja esté faicte une bastille nous pour icelle cause par l'advis et délibéraçion de nostre très cher et amé conseiller Richart duc de York nostre lieutenant général et gouverneur de par nous de nos royaumes de France pais et duchié de Normendie, avons ordonné nostre bien amé Thomas Guérard escuier aller de brief à Arques pour illec assembler et faire venir certaine quantité de bois et merrien tant grans pièces que petites et icelui bois faire acquarrir, préparer et mettre en estat tel qu'il appartiendra pour faire et détenir une autre bastille devant la porte dudit lieu de Dieppe de l'autre costé du dit Pollet..... » ordre de lui payer 45 l. par mois. B. N. ms fr. 26070 n° 4735.

(5) Quittance de Th. Guérard du 6 avril. B. N. ms fr. 26071, n° 4773.

Digitized by Google

Tugdual de Kermoysan dit le bourgeois (1) emmenaient aux Dieppois une centaine d'hommes.

Quelque temps après Talbot laissait la bastille sous le commandement de Poyto : désespérant de venir à bout de son entreprise avec les forces dont il disposait, il allait presser l'arrivée de nouvelles troupes et particulièrement d'une flotte, au surplus Henri VI levait alors une aide (2) de 60,000 l. destinée en partie au recouvrement de Dieppe.

A plusieurs reprises en effet les Anglais avaient dû regretter de ne pouvoir fermer l'entrée du port, en voyant arriver des navires chargés de provisions, envoyés par Charles VII (3), ou en voyant des marins dieppois ramener triomphalement les prises qu'ils avaient faites, sous la direction d'un huissier d'armes du dauphin, Pierre Fére (4), anobli l'année suivante pour ses exploits maritimes.

Desmarets et ses soldats ne se contentaient pas de repousser les attaques de l'ennemi, ils prenaient parfois aussi l'offensive, et la bastille avait constamment besoin de réparations; le 3 février 1443 (5) 64 hommes y travaillaient, à savoir 12 charretiers, 6 maçons, 13 charpentiers, 6 scieurs et 27 manouvriers, conduits

(1) On a fait parfois 2 personnages de Kermoysan et de le Bourgeois, mais le ms fr. 6965 de la B. N. f° 237 donne une pièce du 5 octobre 1444 émanant de Tugdual de Kermoysan dit le Bourgeois, seigneur de Massy, du Puiset et de la Couppe.

(2) B. N. ms fr. 26070, n°s 4741 et 4753, mandements de février 1443 relatifs à une aide de 60,000 livres levée pour servir aux recouvrements de Dieppe et de Granville.

(3) Asseline, t. 1, p. 160. G. de Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. 3, p. 25, note 7.

(4) Charte d'anobl. datée de mai 1444 aux Arch. Nat. JJ176 n° 214. Aux arch. de Dieppe, 1re clas. 4e lias. n° 7, lettres-pat. du 10 oct. 1443 accordant une remise de droits à P. Féré à la suite d'une supplique « contenant que depuis ce que la ville de Dieppe est réduite en nostre obéissance il a tenu sur la mer grant compaignie de gens pour grever et reppeller les Anglois noz anciens ennemis et faire chose au bien de nous, de la dicte ville et pais d'environ, depuis lequel temps il ses dictes gens et compaingnons ont gaingné plusieurs navires, marchandises et autres choses estans dedens iceulx sur nos dicts ennemis et derrenièrement une hurque; » n° 8, enreg. des d. let. pat. à la cour des aides le 3 avril 1444, et n° 10, ordre de restitution de « certaine grant quantité de cire et plusieurs autres biens montans à la valeur ou estimacion de deux ou trois cens francs » saisis sur P. Féré par les Dieppois, du 19 mars 1444.

(5) Montre entre mes mains; les sergents étaient payés par jour 7 s. 6 d., les charretiers 20 s., les charpentiers, maçons et scieurs 4 s. 2 d., les manouvriers 3 s.

Digitized by Google

par 4 sergents, sous la haute direction de Nicolas de Fréville (1), le 2 avril (2) ils étaient 51, le 17 mai (3) seulement 42, on ne trouvait sans doute plus à remplacer les manquants.

Charles VII aussi s'occupait de réunir des troupes et de l'argent, il levait une aide (4) de 240,000 l. pour pourvoir entre autres « au fait de nostre ville de Dieppe assiégée par noz anciens ennemis les Anglais, » avec l'agrément du duc de Bourgogne il en sollicitait une autre (5) des villes de Picardie, d'autre part Guillaume (6) de Flavy lui prêtait 6,000 écus pour l'armée de Dieppe.

Cette armée composée d'environ 3,000 hommes fut mise en juillet sous le commandement du dauphin, qu'accompagnèrent de nombreux seigneurs attirés par sa présence et par l'importance de l'affaire, avec elle il atteignit Amiens, puis Abbeville, là il y eut une halte.

Des envoyés furent dépêchés à Dieppe pour mander Kermoysan, afin de renseigner le prince sur l'état exact de la situation, celle-ci connue un conseil se tint, et de l'avis de tous on décida d'aller à l'ennemi. La marche en avant fut donc reprise, et comme elle était assez lente, à Eu Kermoysan se détacha du gros de l'armée avec 300 hommes pour aller plus tôt secourir les assiégés, ils se défendaient toujours vaillamment et infligeaient des pertes aux Anglais.

Vers la fin de juillet (7), 22 lances, 16 archers et 8 arbalétriers venaient de Rouen, de Pont-de-l'Arche et de Caudebec combler

(1) B. N. cab. des titres, dos. Fréville et dos. Cousin n° 8.
(2) Montre au musée de Dieppe.
(3) Montre à la B. N. ms fr. 25776 n° 1629.
(4) B. N. ms fr. 26072 n° 4931.
(5) G. de Beaucourt, t. 3, p. 25.
(6) G. de Beaucourt, t. 3, p. 26.
(7) « Henry..... advertis que en la dite bastide n'est entièrement le nombre de gens de guerre par nous ordonné estre en icelle nous avons ordonné certain nombre de gens d'armes et de trait estre envoyé en icelle bastide avec aucuns vivres et habillemens de guerre nécessaires pour le bien et seurté d'icelle, c'est assavoir de la retenue de Foulres Eyton escuier cappitaine de Caudebec quatorze lances à cheval et deux archiers, de la garnison du Pont-de-l'Arche huit lances à cheval et quatorze archiers, et huit arbalestriers du nombre de la cinquantaine de ceste ville de Rouen de laquelle cinquantaine est de présent maistre Guille Dumoncel..... » Ordre de payer les gages accoutumés aux lances et aux archers, et 7 l. 10 s. par mois à chaque arbalétrier. Rouen, 3 août 1443. (B. N. ms fr. 26071, n° 4831).

Digitized by Google

les vides faits dans la bastille, et bientôt après, sur l'avis de l'approche du dauphin, le roi d'Angleterre envoyait (1) (100 nouveaux combattants renforcer les garnisons d'Arques et de Neufchâtel.

Le 11 août au matin l'armée entrait dans Dieppe, et le soir même 600 hommes allaient soutenir Kermoysan déjà campé au pied de la bastille pour lui permettre de la bloquer plus étroitement. La nuit fut mauvaise, la pluie tombait fortement, aussi les Anglais en profitèrent pour tenter par deux fois une sortie, mais ils échouèrent dans leurs tentatives.

Le lendemain le Dauphin put venir avec ses troupes à portée de trait, sans rencontrer d'obstacles, pas plus que le jour suivant, une lutte décisive se préparait des deux côtés.

Enfin le 14 août, vers 8 heures du matin, tout s'ébranle, 6 ponts de bois roulants fabriqués les jours précédents sont avancés et lancés sur le fossé, les échelles se dressent, et la bastille est attaquée par les Français, mais une vive résistance les attendait, les Anglais avaient eu le temps de se reposer et de se préparer à la défense.

Au premier choc près de 400 des assaillants sont atteints par les traits (2) de l'ennemi, sur lesquels un certain nombre (3) restent morts sur la place, les autres effrayés reculent. Alors le Dauphin s'élance en avant, il raffermit les courages, il ramène les troupes, et la lutte recommence acharnée.

Il était midi, les cloches des deux églises sonnaient à toute volée pour la fête du lendemain, vieillards, femmes et enfants tous

(1) « Nous Wanchret Devreux chevalier confessons avoir eu et reçeu de Pierre Baille receveur général de Normandie la somme de quatre vingts quatre livres et trois sols quatre deniers tournois en prest et paiement des gaiges et regards de huit hommes d'armes à cheval et dix archiers de nostre compaignie qui ne sont d'aucunes garnisons ou retenues du roy nostre seigneur lesquels sont du nombre de cent combatans que le roy nostre seigneur a ordonnés estre promptement envoyés es villes et places d'Arques et Neufchastel pour faire diligence de savoir du gouvernement du dauphin qui est mis sus en armes venant ès parties de la ville de Dieppe... » 10 août 1443 (B. N. ms fr. 26071, n° 4833).

(2) D'après plusieurs historiens les Anglais avaient dans leur bastille 200 canons et 4 bombardes, le premier nombre doit être bien certainement exagéré, aucun document de l'époque n'en parle, une note qu'on verra plus loin (copie d'une pièce du temps) nomme toutefois 2 canonniers.

(3) 40 d'après Monstrelet (t. 5, ch. 275), 80 à 100 suivant Asseline (t. 2, p. 162).

Digitized by Google

réunis processionnellement à la suite du clergé parcourent les rues de la ville implorant le secours d'en-haut (1).

A ce moment 60 arbalètriers dieppois restés sans doute à la garde de la cité se précipitent au secours de leurs défenseurs, leur arrivée opère une puissante diversion et fait pencher la balance, la bastille est envahie, 300 Anglais périssent dans la mêlée, les survivants se rendent avec Poyto.

Parmi eux (2) se trouvaient 60 Français qui n'avaient pas hésité à offrir leurs services à l'ennemi, le Dauphin les fit pendre pour servir d'exemple, avec 14 Anglais que leurs violences et leurs rapines avaient rendus la terreur des environs; puis avant de prendre du repos il voulut se rendre pieds-nus dans l'église Saint-Jacques (3) pour remercier Dieu.

On mit le feu à la bastille après avoir descendu en ville toutes les munitions qui s'y trouvaient. Cinq mille livres furent distribuées entre les blessés, et les paysans qui avaient rendu différents services en reçurent 100.

Le recouvrement de Dieppe (4) donna lieu à une dépense totale de 38.954 l. 9 s. 3 d., d'après le compte particulier du trésorier Raguier; on ne connaît malheureusement de cette pièce que les extraits donnés par l'abbé Legrand dans son histoire de Louis XI, on y aurait peut-être trouvé quelque chose sur la statue d'argent de la Vierge (5) donnée par le Dauphin à l'église témoin de ses actions de grâces, statue disparue dans les guerres religieuses du XVIe siècle.

La victoire des Français fut connue dès le lendemain en Angleterre (6), et le roi l'apprenant en envoya aussitôt prévenir son

(1) Ce fait n'est raconté que par Asseline (t. 1, p. 166), mais il le raconte d'après un historien local un peu antérieur à lui, c'est-à-dire du commencement du XVIIe siècle, Dablon, qui lui-même avait consulté un manuscrit écrit par un contemporain du siège.

(2) Noms des prisonniers anglais pendus : hommes d'armes, Richart Sommel, Guillaume Gesnil, Jean Tabaut, Jean Dubusc, Jean de Cayen, Richart Morel, le bastard du Nort, Richard Lemorne; archers, Jean Vuarde, Jean Smit, Jean François, Jean de Galles; cannonniers, Robin Estacque, Robinet Courtelle. B. N. fr. 6965 f. 100, et Clair. 476, p. 139.

(3) *Chroniques de J. de Wavrin*, t. I, p. 334.

(4) B. N. fr. 6965 f. 100.

(5) Asseline.

(6) « Le jour de la my-aoust on le sceut en Angleterre, auquel jour mesmes le roy le manda au dit chancellier à l'heure de son coucher, qui fust en mer-

Digitized by Google

chancelier, le cardinal de Luxembourg. Ce prélat fut très vivement affecté de la nouvelle, c'était un grave évènement au point de vue politique, de plus la seigneurie de Dieppe lui appartenait comme archevêque de Rouen, et au nombre des vainqueurs se trouvait son neveu le comte de Saint-Pol; il en commença, dit-on, la maladie qui le mit au tombeau un mois plus tard, le 16 septembre.

Louis XI aimait sans doute à se rappeler cette action de sa jeunesse dans laquelle il avait fait preuve de courage, car à son entrée dans Paris le 31 août 1461 « A la boucherie de Paris y avoit eschaffaux figurez à la bastille de Dieppe, et quand le roy passa il se livra illec merveilleux assaut de gens du roy à l'encontre des Anglois estans dedans la dicte bastille, qui furent pris et gaignéz, et eurent tous les gorges coupez (1). »

EDOUARD LE CORBEILLER.

veilleuse diligence par mer et par terre, et que Louis de Luxembourg comte de Saint-Pol, nepveu du dit chancellier qui à l'assault d'icelle avoit esté faict chevalier par le dauphin avoit esté le principal de cette prise, Duquel raport fut le dit chancellier tant troublé qu'il s'en acoucha malade, de sorte que oncques puis n'eut santé. » (B. Valenciennes, ms 520, *Traité des Antiquités de Flandre*, par Louis Bresin, t. 1, f. 227 r°.)

(1) Chronique de J. de Troyes, dans les *Mémoires de Commynes*, éd. Godefroy, t. 2, p. 6.

Digitized by Google

LES NORMANDS AU CANADA

HENRI DE BERNIÈRES

PREMIER CURÉ DE QUÉBEC

I

PRÉAMBULE

Au moment de quitter Paris (1), au mois d'avril 1659, pour aller s'embarquer à La Rochelle sur le vaisseau qui devait le

(1) On lit dans un vieux manuscrit que nous avons vu aux Archives nationales de Paris : « Il (Mgr de Laval) partit de cette maison, rue Saint-Dominique, en 1659, avec le neveu de M. de Bernières, laissant M. Poitevin, curé de Saint-Josse, son grand vicaire pour les affaires de sa mission du Canada. »

Cette maison, rue Saint-Dominique, était celle de la Société des Bons-Amis, dont faisaient partie le pieux prélat et plusieurs de ceux qui furent les fondateurs du séminaire des Missions-Etrangères. Il est probable que l'on s'y était donné rendez-vous pour lui dire un dernier adieu.

C'est à cette maison que, quelques mois auparavant, et peu de jours après sa consécration épiscopale, le prélat reçut une singulière visite, celle d'un huissier qui vint lui signifier un arrêt du Parlement de Paris lui défendant d'exercer ses fonctions de vicaire apostolique. Citons ici cet arrêt et la signification de l'huissier : ces documents peignent bien les mœurs politico-religieuses de l'époque :

« Vu par la Cour la Requête présentée par le Procureur général du Roy, contenant que contre et au préjudice des droits, privilèges et libertés de l'Eglise

Digitized by Google

conduire à son vicariat apostolique de la Nouvelle-France (2), Mgr François de Montmorency-Laval reçut la lettre suivante, qui dut lui causer un sensible plaisir :

Gallicane et de ce Royaume, quelques particuliers auraient entrepris, dans les derniers temps, d'exécuter des Brefs et Bulles de Cour de Rome d'une teneur insolite, sans lettres patentes et permission du Roy, et même que l'abbé de Montigny, né sujet du Roy et originaire du diocèse de Chartres, prétendant avoir obtenu Bulles en Cour de Rome de l'Evêché de Pétrée, avec la prétendue qualité de Vicaire apostolique en la Province de Canada, qui est une qualité nouvelle, inconnue en France, se serait fait sacrer dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, comme lieu exempt, sans autorité de l'Eglise et permission de l'Ordinaire ou ses grands vicaires, et se voulait ingérer d'en faire les fonctions dans ce Royaume, ce qui ne se peut pas sans en blesser les droits et les privilèges : à ces causes requérait qu'il fût ordonné Commission être délivrée au Suppliant, pour faire assigner en la Cour, tant l'abbé de Montigny, qu'autres que besoin serait, pour rapporter et lui communiquer les prétendus Brefs et Bulles par eux obtenues, exécutées sans la permission du Roy, pour icelles à luy communiquées, prendre sur leur exécution telles conclusions qu'il adviserait; et cependant défenses tant au dit abbé de Montigny, qu'autres, qui auront obtenu de semblables Bulles, de s'immiscer en l'exécution d'icelles, sans les avoir préalablement présentées au dit Seigneur Roy, et obtenu sur ce ses Lettres patentes à la manière accoutumée : la dite Requête signée du dit Suppliant : Ouy le rapport de Maistre Charles le Prevost, Conseiller du Roy, en la dite Cour : Et tout considéré, la dite Cour a ordonné et ordonne que le Suppliant aura commission pour faire assigner en icelle qui bon luy semblera aux fins de sa Requête : Cependant fait défenses au dit abbé de Montigny et tous autres qui auront obtenu semblables Bulles, de s'immiscer en l'exécution d'icelles sans les avoir préalablement présentées au Roy, et obtenu sur ce Lettres patentes en la manière accoutumée. Fait en Parlement, le 16 décembre 1658. (Signé) Dutillet. »

« Le 19 décembre 1658, en vertu du présent arrêt, et à la Requête de M. le Procureur général du Roy, j'ay, Huissier en la Cour de Parlement, soussigné, donné assignation à Messire... Evêque de Pétrée, abbé de Montigny, nommé au dit arrêt, parlant au Portier de la maison où il est demeurant au faubourg Saint-Michel, occupée par une Communauté de Prêtres, lequel m'a dit ne savoir le nom propre du dit sieur Evêque de Pétrée, et ne m'a voulu dire le sien, de ce par moy sommé et interpellé, à comparoir au premier jour en la dite Cour de Parlement par devant Nos Seigneurs d'icelle, pour répondre et procéder sur le contenu, fins et conclusions de la Requête énoncée au dit Arrêt : duquel, ensemble du présent exploit, je luy ay à cette fin baillé et laissé copie, notifié et fait de par la Cour les défenses portées par le dit Arrêt, à ce qu'il ne contrevienne à icelles, et procéder en outre comme de raison. (Signé) Casau. » (Extrait des Registres du Parlement de Paris, Bibliothèque Nationale).

(2) Ce vaisseau fit voile le jour de Pâques, 13 avril, et aborda à Percé le 16 mai, puis à Québec le 16 juin.

Digitized by Google

« Mon très cher et honoré frère, Jésus soit notre tout à jamais. Ce mot est pour vous prier très humblement d'agréer que mon neveu vous accompagne; je le tiendrai bienheureux de faire ce voyage avec vous, vous lui servirez de père et de directeur (1). O que la Providence de Dieu est admirable! Le petit clergé de Canada (2) sera composé de quatre personnes (3), pauvres, abjectes, méprisées du monde, mais pleines du désir d'être tout à fait à Dieu, puisqu'elles ne veulent uniquement que Dieu (4). »

Le jeune homme qui présentait cette lettre à Mgr de Laval s'appelait Henri de Bernières, et appartenait à l'une des premières familles de la ville de Caen. Beau, bien fait, d'une constitution délicate, aux manières douces et engageantes, tout dans sa personne trahissait la noblesse de son origine et l'éducation distinguée qu'il avait reçue. Mais ce qui frappait le plus en lui, c'était la retenue dans son maintien et ses discours. « C'est un gentilhomme, écrivait Marie de l'Incarnation, qui ravit tout le monde par sa modestie (5). »

Son père, Pierre de Bernières, baron d'Acqueville, était mort depuis plusieurs années; mais sa mère, Madeleine Le Breton, vivait encore : l'abbé d'Acqueville — c'est ainsi qu'on nommait le jeune homme (6) — n'eut pas le courage de lui dire adieu. Il partit sans consulter sa famille (7), faisant généreusement le sacrifice de tout ce qu'il avait de plus cher au monde pour se consacrer aux missions du Canada.

(1) On dirait que l'oncle pressentait sa fin prochaine : il mourut en effet le 17 mai, quelques semaines après le départ de son neveu.

(2) L'auteur de la lettre voulait parler du clergé séculier; il n'ignorait pas que les Jésuites étaient au Canada depuis plus d'un quart de siècle.

(3) Mgr de Laval, MM. Torcapel et Pèlerin, et le jeune de Bernières. A ces quatre personnes, se joignirent, à La Rochelle, M. de Lauson-Charny et le P. Jérôme Lalemant. Puis, outre les Jésuites, il y avait déjà au Canada quatre Sulpiciens, et deux ou trois autres prêtres séculiers.

(4) *Mémoire sur la vie de M. de Laval, premier évêque de Québec*, par M. de Latour. A Cologne, chez Jean-Frédéric Motiens, 1761, p. 21.

(5) *Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, édition Richaudeau, 1876 t. I, p. 138.

(6) De la même manière, on nommait Mgr de Laval, avant qu'il fût évêque, l'abbé de Montigny, parce qu'il était fils du seigneur de Montigny-sur-Avre.

(7) *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 21.

Digitized by Google

Quoique simple tonsuré (1), l'abbé d'Acqueville avait déjà été gratifié d'un des principaux bénéfices ecclésiastiques de sa ville natale; il avait été nommé curé de Saint-Pierre de Caen (2) : faveur qu'il devait sans doute non moins à ses mérites et à ses vertus qu'à sa naissance. Cédant aux désirs de son oncle et mettant en pratique les leçons de pauvreté qu'il en avait reçues, il avait renoncé à ce bénéfice ecclésiastique pour s'attacher à Mgr de Laval (3).

Dans la lettre que nous venons de citer, on reconnaît aisément le ton et la manière du pieux Jean de Bernières-Louvigny, fondateur de l'Ermitage de Caen, celui que l'on a appelé avec raison le père spirituel de Mgr de Laval. Notre prélat avait passé quatre années entières dans la société de ce saint homme; et Marie de l'Incarnation écrivait à ce sujet : « Il est intime ami de M. de Bernières, avec qui il a demeuré quatre ans par dévotion. » Elle ajoutait : « Aussi ne faut-il pas s'étonner si, ayant fréquenté cette école, il est parvenu au sublime degré d'oraison où nous le voyons (4). »

C'est après s'être démis, vers la fin de 1653 (5), de ses fonctions

(1) Il reçut les ordres mineurs dans l'église des Jésuites de Québec le 2 décembre 1659. (*Journal des Jésuites*, p. 268). — La sœur Juchereau dit qu'il vint « tout jeune ecclésiastique. » (*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.* A Montauban, chez Jérôme Legier, 1751, p. 390).

(2) « Nommé depuis quelque temps, n'étant encore que tonsuré, à l'importante cure de Saint-Pierre de Caen, par Mgr l'évêque de Bayeux, il n'avait pas hésité, pour se livrer aux travaux apostoliques, à résigner son bénéfice en faveur de M. de la Vigne... » (*Notice sur M. Jean de Bernières-Louvigny*, par l'abbé Laurent, curé de Saint-Martin-de-Condé, dans la *Semaine Religieuse de Bayeux*, 1871, p. 487).

C'est probablement parce qu'il n'exerça jamais de fait les fonctions de curé, que son nom ne se trouve pas sur la liste des curés de Saint-Pierre, dans l'ouvrage sur Caen, de Vautier.

(3) *Semaine Religieuse de Bayeux*, p. 487.

(4) *Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, édit. Richaudeau, t. II, p. 138, lettre de 1659.

(5) Mgr de Laval fut archidiacre d'Evreux juste cinq ans, comme on peut s'en convaincre par les extraits suivants du Grand Pouillé du diocèse d'Evreux :

« Le 7 décembre 1648, M. Jacques Du Perron, évêque d'Evreux, a conféré de plein droit à François de Laval, prêtre de ce diocèse, l'archidiaconé d'Evreux dans l'église cathédrale de la dite ville, vacant par la démission pure et simple faite d'icelui, entre les mains de mon dit Seigneur, par M. Jacques le Doulx,

Digitized by Google

d'archidiacre d'Evreux, que Mgr de Laval alla demeurer à l'Er-

prêtre, dernier possesseur. — Et le 15 décembre au dit an, mon dit De Laval a pris possession par procureur du dit archidiaconé.

« Le dernier jour de février 1654, M. de Beaumesnil, prêtre, Chantre chanoine, official d'Evreux, et vicaire général de M. Gilles Boutaut, évêque de la dite ville, a conféré à Henri Boudon, clerc du diocèse de Laon, l'archidiaconé d'Evreux, vacant par la résignation faite en sa faveur par François de Laval, prêtre, dernier possesseur, suivant la signature donnée à Rome le 7 des Ides de décembre de la 10e année du Pontificat de N. S. P. le Pape Innocent X. » (Archives de l'Eure, Grand Pouillé du diocèse d'Evreux, G. 22, p. 145).

Notons trois choses : 1° Ce n'est pas, comme on l'a dit, l'oncle de Mgr de Laval, François de Péricard, qui le nomma archidiacre d'Evreux; il était mort en 1646 : c'est son successeur, Mgr Du Perron. — 2° Mgr de Laval était « prêtre du diocèse d'Evreux, » lorsqu'il fut nommé archidiacre. Il avait donc renoncé à son diocèse natal, le diocèse de Chartres; et rien n'indique qu'il y soit rentré après sa démission comme archidiacre d'Evreux. — 3° Le 7 des Ides de décembre de la 10e année du pontificat du pape Innocent X correspond au 7 décembre 1653. Donc il n'est pas exact de dire : « Quand l'abbé de Laval fut nommé vicaire apostolique de la Nouvelle-France, il se démit de son archidiaconé d'Evreux en faveur de Boudon. » (*Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle*, par le P. de Rochemonteix, t. II, p. 259). Mgr de Laval fut nommé vicaire apostolique de la Nouvelle-France en 1657, et il se démit de son archidiaconé en 1653.

Le même auteur est encore inexact lorsqu'il écrit, à l'occasion de la mort des deux frères aînés de Mgr de Laval en 1644 et 1645 : « Il renonça au canonicat de la cathédrale d'Evreux..., et il rentra dans sa famille pour remplacer ses deux frères auprès de Mme de Montigny. » (t. II, p. 246). Mgr de Laval, qui faisait sa théologie au collège de Clermont, interrompit temporairement ses études, dans l'automne de 1645, pour s'occuper des affaires de sa famille, à Montigny; mais il ne renonça ni à l'état ecclésiastique, ni à son canonicat, et ne se laissa nullement « détourner de sa vocation. » Il rentra l'année suivante (1646) au collège de Clermont, après la mort de son oncle, l'évêque d'Evreux, et fut ordonné prêtre le 1er mai 1647. Il fut sans interruption chanoine d'Evreux, du 25 septembre 1637 au 10 octobre 1648, comme il est facile de s'en convaincre par les actes suivants :

1. — « Le vendredi 25 septembre 1637, à une heure après-midi, M. François Péricard, évêque d'Evreux, a conféré de plein droit à François de Laval, clerc du diocèse de Chartres, l'un des canonicats et prébendes sur le sceau de l'Evêché, vacant par la mort de M. Noël Dupray, prêtre, dernier possesseur et trésorier de l'église d'Evreux.

« Et le lundy 23 novembre 1637, mon dit sieur François de Laval a été mis en possession des dits canonicat et prébende. »

2. — « Le 24 décembre 1639, M. François Péricard, évêque d'Evreux, a conféré de plein droit à Nicolas Duvivier, prêtre de ce diocèse, l'un des canonicats et prébendes sur le sceau de l'Evêché, vacant par la démission pure et simple faite d'iceux par le procureur de François de Laval, clerc, dernier

Digitized by Google

mitage (1), à l'exemple de saint Ildefonse, qui, lui aussi, après avoir été archidiacre, se retira dans un cloître, avant de devenir évêque (2). Le projet qu'on avait formé de l'envoyer comme vicaire apostolique au Tonkin et à la Cochinchine avait manqué (3) : il se rendit à Caen pour s'y livrer, sous la direction de M. de Bernières, au travail de sa perfection et se préparer à l'accomplissement des desseins de la Providence à son égard.

Il apprit, à l'Ermitage, sa nomination, en 1657, comme vicaire apostolique de la Nouvelle-France (4); et c'est de là qu'il partit

possesseur, suivant la procuration passée devant Claude Moussinot, notaire apostolique, demeurant à Paris, le 22 octobre dernier.

« Et le 26 décembre 1639, le dit Nicolas Duvivier a été mis en possession des dits canonicat et prébende. »

3. — « Le 21 décembre 1639, M. François Péricard, évêque d'Evreux, a conféré de plein droit à François de Laval, clerc du diocèse de Chartres, l'un des canonicats et prébendes des Huit de l'ancienne fondation en l'église cathédrale d'Evreux, vacant tant par la démission pure et simple faite d'iceux par Guillaume Péricard, clerc du diocèse de Rouen, dernier prébendé, que par la cession ou renonciation, faite par Michel Duvivier, prêtre, du droit qu'il a ou peut avoir et prétendre sur les mêmes canonicat et prébende.

« Et le lundy 9 janvier 1640, le procureur du dit François de Laval, clerc, a été mis en possession des dits canonicat et prébende. »

4. — « Le 10 octobre 1648, le Roi a conféré de plein droit, à cause de la Régale, à Jacques de Cherville, clerc de ce diocèse, un des canonicats et prébendes des Huit de l'ancienne fondation, vacant par la démission faite d'iceux entre les mains de Sa Majesté, à charge de trois cents livres de pension annuelle, par François de Laval, prêtre, dernier possesseur, la dite pension créée en sa faveur. » (Archives de l'Eure, Grand Pouillé du diocèse d'Evreux, G. 22, pp. 247, 249, 506).

(1) Il y était certainement le 23 mai 1655; et il reçut ce jour-là, au monastère des Ursulines, en qualité de « commissaire à ce député, » la profession religieuse de Marguerite Turgot, « fille de Jacques Turgot, seigneur de Saint-Clair, conseiller ordinaire du Roi en ses Conseils d'Etat et privés, » et de Geneviève de Mannoury, « fille de noble homme Pierre de Mannoury, seigneur de Saint-Germain. » (Archives des Ursulines de Caen).

(2) *Bréviaire Romain*, office de saint Ildefonse de Tolède.

(3) MM. Pallu, Picques et De Laval furent proposés à Rome, en 1653, et acceptés pour être envoyés comme vicaires apostoliques au Tonkin et à la Cochinchine. Le nonce de Paris, M. Bagni, fit même les informations canoniques requises. Mais on n'alla pas plus loin, à cause de l'opposition du gouvernement de Portugal à l'envoi de ces vicaires apostoliques.

(4) M. de Bernières-Louvigny en écrivit aussitôt à la Vénérable Marie de l'Incarnation, au Canada : « M. de Bernières me mande, écrit-elle elle-même à son fils, que l'on veut nous envoyer pour évêque M. l'abbé de Montigny, qu'on

Digitized by Google

pour aller recevoir à Paris la consécration épiscopale. Quelques jours après cette consécration, le 12 décembre 1658, le pieux fondateur de l'Ermitage de Caen s'empressait de lui écrire, au nom de tous les hôtes de cette sainte solitude :

« Je ne puis vous exprimer, lui disait-il, la joie que nous avons tous reçue d'apprendre par vos chères lettres votre sacre, qui a été fait sans doute par une providence toute particulière de Dieu (1). Vous pouvez tout, Monseigneur, en Celui qui vous comforte. Ne quittez jamais, permettez-moi de vous parler de la sorte, cette manière d'agir en esprit d'anéantissement. Dans le grand emploi que Notre-Seigneur met sur vos épaules, et dans toute la conduite de votre vie, ne vous comportez jamais autrement; vous expérimenterez des secours extraordinaires de Dieu, lequel, s'il ne fait pas réussir ce que vous entreprendrez pour les affaires extérieures de sa gloire, avancera celles de votre intérieur, vous jetant dans une entière abnégation de vous-même. Votre âme trouvera des trésors immenses dans cette sainte pratique de l'anéantissement.

« Je vous ai déjà dit plusieurs fois, Monseigneur, que vous avez grande vocation à cet heureux état. Je vous tiens plus riche d'aller au Canada avec cette grâce, que si vous aviez tous les trésors du monde. Je craindrais pour vous, en vérité, l'abondance d'honneurs et de bien temporel; mais il ne faut rien craindre pour celui qui ne veut rien en ce monde que de se perdre en Dieu.

« Nous aurions grande consolation de pouvoir encore vous voir une fois avant de quitter la France, afin de parler à cœur ouvert du divin état de renoncement; c'est assez néanmoins que Dieu vous parle lui-même : je l'en remercie de tout mon cœur (2). »

dit être un grand serviteur de Dieu. » (Lettre du 24 août 1658, édit. Richaudeau, t. II, p. 125).

(1) M. de Bernières fait évidemment allusion à l'opposition que soulevèrent contre la consécration de Mgr de Laval l'archevêque de Rouen ainsi que les Parlements de Rouen et de Paris. On ne réussit qu'à retarder cette consécration, qui devait se faire le 4 octobre 1658 : elle eut lieu le 8 décembre, dans la chapelle de la Vierge, attenante à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (*Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez*, par Dom Jacques Bouillart, religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, liv. V, p. 256. Paris, 1724).

(2) *Notice sur M. Jean de Bernières-Louvigny*, par l'abbé Laurent, dans la *Semaine Religieuse de Bayeux*, 1871, p. 406. — Nous aimons à déclarer, de suite, que nous avons emprunté largement à cette pieuse Notice, surtout pour la première partie de notre travail.

Digitized by Google

On peut dire que l'Ermitage de Caen a été comme le berceau de l'Eglise du Canada. C'est là que s'est formé à la pratique des plus hautes vertus le premier évêque de ce pays. C'est là également que se sont formés ses principaux collaborateurs, tous enfants de la Normandie, MM. de Maizerets, Dudouyt, Morel, et surtout Henri de Bernières, dont nous essayons d'esquisser la monographie.

Jetons donc un instant les yeux sur cette sainte maison, qui a eu son histoire, et où, durant une période de dix années environ, s'épanouirent tant de vertus et fleurirent tant de beaux exemples de piété chrétienne.

II

L'ERMITAGE DE CAEN

Il n'est pas indifférent, quand on veut étudier un personnage historique, de bien se rendre compte de l'habitation matérielle où il vivait, du paysage, des alentours, et de le mettre, pour ainsi dire, dans son vrai cadre.

L'Ermitage de M. de Bernières-Louvigny et l'ancien monastère des Ursulines fondé par sa sœur, avec leurs dépendances, occupaient tout l'espace compris entre la rue Singer et la rue Fementel, ainsi que la place Singer. Une partie de cette propriété avait appartenu aux chanoines de l'Hôtel-Dieu et s'appelait le *Jardin-de-la-Fontaine*.

Jourdaine de Bernières obtint de son père, Pierre de Bernières, qui demeurait à Caen et y possédait de grandes propriétés, la permission de consacrer à la fondation d'un monastère la part d'héritage qui lui revenait. Elle choisit, de préférence à tout autre, l'Ordre des Ursulines cloîtrées, tel que Mme Sainte-Beuve venait de l'établir (1610) à Paris, s'affilia à cet Ordre, et fonda en 1624 le monastère des Ursulines de Caen.

Elle acquit le terrain dont nous venons de parler, et y fit construire son couvent. D'après Huet, le savant évêque d'Avranches, il était « magnifique et superbe. »

C'était un vaste édifice carré, en pierre de taille, élevé de deux

Digitized by Google

étages, formant une cour intérieure, autour de laquelle régnait un magnifique cloître. La façade principale donnait sur la rue Saint-Jean, et mesurait près de deux cents pieds. On construisit plus tard une chapelle qui prolongeait encore cette façade, du côté de l'ouest.

En arrière du monastère s'étendait le jardin, coupé de belles avenues et planté de vergers. Il y avait une fontaine et un bassin, que l'on voyait encore, paraît-il, il y a peu d'années, au milieu de la place Singer.

La fondatrice du monastère en fit enclore les bâtiments, ainsi que le jardin, d'un mur d'enceinte. Comme son terrain était contigu à celui des Carmes, elle eut soin, suivant les prescriptions de l'Eglise, de laisser un espace entre sa clôture et celle des Pères.

La lisière de séparation s'appelait l'impasse des Ursulines, et, agrandie plus tard, devint la rue Singer.

Le couvent, commencé en 1633, fut terminé en 1636; et les Ursulines qui avaient demeuré jusque-là sur la rue Guilbert, en prirent possession le 30 juillet.

Il restait, devant le monastère, entre le mur d'enceinte et la rue Saint-Jean, une très vaste cour inoccupée. M. de Bernières-Louvigny demanda à sa sœur la permission d'y bâtir son Ermitage. La maison fut commencée en 1646. Elle s'élevait entre cour et jardin, à deux étages, et était construite, comme le couvent, en pierre de taille. Elle avait sept ouvertures de front sur chaque face.

Cet édifice, sévère et sans ornements, offrait néanmoins dans son ensemble un aspect imposant. Ses murailles, de trois pieds d'épaisseur, ses hauts pignons, les grandes fenêtres en forme de lucarnes, à tympans, les uns en triangle, les autres circulaires, qui éclairaient le second étage, les ouvertures carrées du rez-de-chaussée et des appartements supérieurs, offraient tous les caractères de l'architecture de l'époque. A ces appartements, doubles, vastes et d'une hauteur convenable, on accédait par un escalier en pierre fort commode, qui allait jusqu'aux combles.

M. de Bernières entreprit la construction de son Ermitage, sur les conseils du P. Jean-Chrysostôme, religieux du Tiers-Ordre de Saint-François, qu'il avait choisi dès 1636 pour son directeur de conscience. L'édifice fut terminé en 1649, et il en prit possession avec plusieurs de ses amis, ecclésiastiques et laïques, qui le regardaient comme leur maître et désiraient se former, par ses exem-

Digitized by Google

ples et sous sa direction, aux exercices de la vie contemplative.

De l'Ermitage, M. de Bernières n'avait qu'un pas à faire pour se rendre au parloir des Ursulines. A la demande de sa sœur, il y allait une ou deux fois par semaine, durant la récréation, et conversait des choses de Dieu avec les religieuses et les élèves. Elles ne pouvaient se lasser de l'entendre, et goûtaient infiniment ces entretiens spirituels si délicieux dont il avait le secret.

Que de fois, sans doute, il fut question, dans ce petit cénacle, des destinées religieuses de la Nouvelle-France! Que de vœux y furent formés pour le succès de l'œuvre de Marie de l'Incarnation et de Mme de La Peltrie! On sait que M. de Bernières a été l'un des principaux instruments de la Providence pour l'établissement des Ursulines au Canada. C'est lui qui accompagna et encouragea Mme de La Peltrie dans ses voyages à Paris et à Tours, qui fut son conseiller et l'aida dans toutes ses démarches. Il fut également le conseiller et l'appui de la Vénérable Marie de l'Incarnation (1). Tout son désir était d'accompagner les Ursulines jusqu'au Canada; mais il resta en France pour gérer leurs affaires et leur servir de procureur (2). Mme de La Peltrie écrivant à Jourdaine de Bernières avant de quitter la France : « Aidez-moi, disait-elle, à remercier votre frère. Sans lui, qu'aurais-je fait?... Tout le monde le nomme *mon ange*; et il m'en a servi en effet (3). »

(1) La vénérable Marie de l'Incarnation avait « une croix d'argent longue de quatre pouces, et armée d'épines et de clous fort pointus, qu'elle portait sur le dos en mémoire de celle que Notre-Seigneur porta sur ses épaules lorsqu'on le conduisit au Calvaire. » Elle déclara un jour à un religieux « que c'était M. de Bernières qui lui avait donné cette croix, lorsqu'elle était encore en France, en échange d'une autre qu'elle avait, et que depuis ce temps-là elle l'avait toujours portée sans la quitter. » (*Vie de la Mère de l'Incarnation*, par son fils Claude Martin, 1677, p. 624).

(2) La Mère de l'Incarnation écrivant en 1642 à une religieuse de France, la priait de solliciter des aumônes pour le Canada, et lui disait : « Si vous faites quelque petite cueillette des personnes affectionnées à la gloire de Dieu, ayez la bonté d'en faire l'adresse à un très pieux gentilhomme de Caen, nommé M. de Bernières, qui s'emploie charitablement à l'établissement de cette maison. » (*Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, édit. Richaudeau, t. I, p. 132). — « M. de Bernières lui a envoyé (à Mme de La Peltrie) cette année (1652) cinq poinçons de farine, qui valent ici cinq cents livres. Il nous a aussi envoyé une horloge, avec cent livres pour nos pauvres Hurons. » (Ibid., t. II, p. 3).

(3) *Semaine Religieuse de Bayeux*, 1871, p. 392.

Digitized by Google

« M. de Bernières-Louvigny demeurait à la porte du monastère des Ursulines, écrit un auteur, et s'en disait le boulevard pour y conserver la foi et le défendre contre la malignité du siècle. Ses entretiens firent tant de fruits dans la maison, et y excitèrent une ferveur si générale, que près de trente personnes de la première classe embrassèrent la vie religieuse, soit dans la maison, soit dans d'autres communautés. »

La Providence semble avoir placé l'Ermitage de M. de Bernières près du monastère des Ursulines de Caen surtout comme une barrière contre les ravages et les persécutions des jansénistes. Sitôt après la mort du saint homme, les religieuses eurent à souffrir mille outrages de la part de ces ennemis de la foi et de la vraie piété.

Le jansénisme n'eut pas d'adversaires plus redoutables, à Caen, que M. de Bernières-Louvigny et son ami le vénérable P. Eudes; et voilà pourquoi les adeptes de cette secte répandirent tant de calomnies contre les habitants de l'Ermitage et contre la Congrégation des Eudistes.

L'esprit de l'Ermitage est celui qui animait la Compagnie du Saint-Sacrement fondée à Caen par le baron de Renty, en 1645; c'est encore celui qui anime la belle Société de Saint-Vincent-de-Paul : unir la vraie et solide piété à l'accomplissement des devoirs chrétiens et à la pratique des bonnes œuvres. Lorsque le baron de Renty mourut, en 1649, les deux sociétés de l'Ermitage et du Saint-Sacrement n'eurent pas de peine à se fonder en une seule, sous la direction de M. de Bernières-Louvigny. Les réunions eurent lieu désormais à l'Ermitage, et M. de Bernières en était l'âme. Il excitait tout le monde par ses conseils et ses exemples à l'amour du bien et à la pratique des bonnes œuvres.

Il faut lire les documents de l'époque pour se faire une idée du prestige qu'il exerçait sur ses disciples, sur ses amis, sur tous ceux qui se rangeaient sous sa conduite, par la pureté et l'élévation de ses entretiens.

Un ami de Boudon apprenant que celui-ci vient d'entrer à l'Ermitage, lui écrit de Paris :

« Je vous assure que je serais bien heureux d'aller à Caen, à présent, dans un temps où M. de Bernières a de grandes lumières sur toutes sortes de vertus... J'espère que vous aurez là bien du contentement et que vous avancerez beaucoup par la conversation

Digitized by Google

de ce grand serviteur de Dieu, car on nous assure que ses paroles sont toutes pleines d'onction, et l'on voit bien qu'elles viennent de l'esprit de Dieu. C'est là le sentiment de la Mère du Saint-Sacrement (1). »

Cette note d'admiration pour M. de Bernières-Louvigny éclate dans tous les écrits du temps. Il n'y a de voix discordante que dans le camp janséniste.

« Je puis assurer, écrit le pieux Boudon, en parlant de l'Ermitage, que pendant le temps que j'ai eu le bonheur d'y passer, je n'y ai jamais ouï d'autres entretiens que ceux de l'oraison; on n'y parlait d'autre chose, et c'était la plus douce récréation de ce saint lieu. Les discours, les nouvelles du monde n'y avaient aucun accès. Il n'y avait point d'exercices fixés par la règle, la journée se passait en une oraison perpétuelle. L'on se levait de grand matin, et tout le temps était employé au service de Dieu. M. de Bernières ne sortait que pour les bonnes œuvres dont il prenait soin. »

« La petite maison qu'on nomme l'Ermitage, écrit à son tour Daniel Huet, est devenue célèbre par l'éminente piété de Jean de Bernières, qui, en s'éloignant du monde, y choisit sa retraite, et de plusieurs saintes personnes qu'il y avait attirées, et qui, après s'y être consommées comme lui dans la vertu, se sont répandues en divers lieux et y ont produit des fruits infinis pour l'éternité (2). »

« Au milieu de la corruption du siècle, écrit Charlevoix parlant de M. de Bernières, il était parvenu à ce qu'il y a de plus sublime dans la vie mystique (3). »

Il avait une très grande dévotion envers le Saint Sacrement et communiait tous les jours : « J'aimerais mieux, disait-il, perdre le monde entier, si je le possédais, qu'une seule communion. »

Sa piété était éclairée et active : éclairée, en ce sens qu'il aimait avant tout les sentiers battus et recommandés par l'Eglise : « Il avait le don de la foi dans un très éminent degré, écrit le pieux Boudon, portant une opposition extraordinaire aux moindres nouveautés en fait de doctrine; » active, se traduisant par toutes sortes de bonnes œuvres envers le prochain : il employait en

(1) Archives de l'évêché d'Evreux, Papiers de Boudon.

(2) *Les Origines de Caen*, par Daniel Huet, évêque d'Avranches, Rouen, 1706, p. 238.

(3) *Vie de la Mère Marie de l'Incarnation*, p. 202.

Digitized by Google

aumônes la plus grande partie de sa fortune, vivant lui-même avec une extrême simplicité; et il ne cessait de recommander aux habitants de l'Ermitage la pratique de la charité et la visite des indigents. Aussi les trouvait-on toujours, dans la ville de Caen, partout où il y avait quelque misère à soulager, quelque affliction à consoler, quelque malheureux à ramener dans le sentier du devoir.

Faut-il prendre trop au sérieux les réserves que fait, sur M. de Bernières-Louvigny, l'abbé Laffetay : « L'admiration que nous inspire son immense charité, dit-il, ne nous empêchera pas de déplorer sa conduite envers Mgr Servien. Il aurait voulu lui communiquer son ardeur impétueuse contre tous ceux qu'il soupçonnait de jansénisme; il blâmait témérairement ses démarches et ses vues conciliantes; il empiétait sur son initiative, et faisait dire qu'il était plus évêque que le véritable pontife (1). »

Il est facile, en tout temps, à un homme de bien de dépasser la mesure dans les moyens qu'il emploie pour s'opposer aux désordres; à plus forte raison à une époque troublée comme celle où vivait M. de Bernières-Louvigny, où très souvent le clergé, le clergé supérieur, surtout, n'était pas à la hauteur de sa tâche. Dans le diocèse de Bayeux, en particulier, le prédécesseur de Mgr Servien, Edouard Molé, n'observait nullement la résidence. Que d'abus et de misères avaient dû s'y introduire, et par suite exciter, peut-être outre mesure, le zèle de pieux laïques comme M. de Bernières!

N'est-ce pas cet évêque Molé qui fit tous ses efforts pour ruiner la congrégation du P. Eudes, ce boulevard avancé contre le jansénisme, et démolir le séminaire établi à Caen par cet homme de Dieu (2)?

« J'ai vu, étant à Caen, écrit Mgr de Laval, M. l'évêque de Bayeux fort animé contre le séminaire du P. Eudes, en venir jusqu'à l'extrémité de faire fermer la porte de la chapelle du dit séminaire au peuple... Il n'en fit pas davantage n'ayant rien à redire aux mœurs; s'il avait pu faire davantage, il l'aurait fait, ayant son frère pour lors ministre d'Etat (3). »

(1) *Histoire du diocèse de Bayeux*, 1855, p. 210.

(2) *Gallia Christiana*, p. 395.

(3) Archives du Séminaire de Québec, Lettre de Mgr de Laval à M. de Brisacier, supérieur des Missions-Etrangères, 1692.

Digitized by Google

Ce qui est certain, c'est que M. de Bernières lui-même était en garde contre cette tendance malheureuse des laïques à vouloir se substituer à l'autorité ecclésiastique. Il écrit un jour à une personne qui voulait s'attacher à sa direction :

« Ce n'est pas à moi à conduire les âmes, et il n'est pas à propos que vous demeuriez plus longtemps sous la direction d'une personne qui n'a ni qualité ni grâce pour cela. Vous n'ignorez point que je ne suis pas dans l'Ordre de l'Eglise, et que Notre Seigneur ne peut pas donner bénédiction à mes conseils. Sortez donc de cet engagement pour entrer dans un autre plein de grâce et de rosée du ciel (1). »

Ce qui est certain également, c'est que l'Ermitage de M. de Bernières-Louvigny fut une école de vertu pour un grand nombre d'âmes à l'abri de tout reproche, et d'un mérite consommé. Quels hommes que les De Laval, les De Maizerets, les Dudouyt, les Morel, et Henri de Bernières, dont nous allons esquisser les travaux au Canada! Quels caractères fortement trempés! Quels héros de sacrifices, de zèle et de dévouement!

Voyons par exemple ce que pensait de Mgr de Laval Mgr Servien. Assurément, si l'évêque de Bayeux avait à se plaindre de l'Ermitage de M. de Bernières-Louvigny, on ne s'en apercevrait pas à la manière dont il parle d'un des principaux hôtes de cette pieuse solitude!

Mgr Servien prit possession de son siège épiscopal le 10 mars 1655 et mourut le 2 février 1659 (2). Se trouvant à Paris en juillet 1657, en même temps que Mgr de Laval, tout récemment nommé par le Roi au vicariat apostolique de la Nouvelle-France, il fut appelé à rendre témoignage pour les Informations canoniques. Voici ce qu'il déclara sous serment :

« Je connais, dit-il, surtout depuis un an, le candidat à l'épiscopat du Canada. Je me félicite hautement de la manière dont il a exercé les fonctions de son ministère sacerdotal et administré quelques communautés religieuses de mon diocèse (3)...

(1) *Semaine religieuse de Bayeux*, 1871, p. 517.

(2) *Gallia Christiana*, p. 395.

(3) « Après la mort, en 1655, de M. Bernesq, vicaire général du diocèse, qui remplissait depuis dix-huit ans les fonctions de supérieur du monastère des Ursulines, il fut élu par les Religieuses pour succéder au défunt, et présenté à l'approbation de Mgr Servien. » (*Semaine religieuse de Bayeux*, 1871, p. 487).

Digitized by Google

« Je l'ai toujours vu remplir ses devoirs de prêtre, dans mon diocèse, avec une très grande piété, et l'on m'a dit que c'est la la même chose à Paris.

« Depuis que je le connais, sa conduite a toujours été conforme à la foi catholique, sa vie non seulement pure, mais exemplaire.

« C'est un homme très prudent, et supérieur en affaires...

« Je sais par ouï-dire qu'il a été archidiacre d'Evreux, et qu'il en a exercé les fonctions pendant plusieurs années d'une manière extrêmement honorable; puis, il s'est démis purement et simplement de son archidiaconé, pour la plus grande gloire de Dieu, et sans se réserver aucune pension.

« Il n'a jamais donné le moindre scandale en ce qui regarde la foi, les mœurs ou la doctrine...

« L'expérience qu'il a du saint ministère et surtout les grands exemples qu'il a donnés dans mon diocèse m'autorisent à dire que son élévation à l'épiscopat sera très utile, surtout pour le siège épiscopal qu'il s'agit de créer au milieu des peuplades infidèles du Canada, où il faut un Pontife qui brille non seulement par l'éclat de la parole, mais par celui des grandes vertus (1). »

Le nombre des habitants de l'Ermitage ne fut jamais bien considérable. Le fondateur exprimait dans une lettre l'intention de n'en admettre jamais plus de cinq ou six. On en comptait dix à la mort de M. de Bernières.

Durant son séjour à Caen, M. de Laval prit la défense des hospitalières auxquelles on voulait enlever la direction de l'Hôtel-Dieu, et gagna leur cause. — Il fut aussi chargé par l'autorité ecclésiastique de travailler à la réforme d'un couvent de religieux, et « d'une maison de trouble et de dissension, il en fit une maison de paix, de piété et d'édification... » (*Eloge funèbre de Mgr de Laval, prononcé dans l'église cathédrale de Québec, le 4 juin 1708*, par M. Jean Séré de la Colombière, vicaire général du diocèse).

(1) Archives du Séminaire de Québec, Informations sur la personne de M. de Laval, faite par le nonce Cœlius Piccolomini, à Paris, le 17 juillet 1657, à l'occasion de sa nomination à l'épiscopat. — A part Mgr Servien, évêque de Bayeux, les autres témoins interrogés furent M. Claude Blampignon, abbé commendataire du monastère de l'Aumônerie, de l'ordre de Citeaux, dans le diocèse de Chartres, âgé de 47 ans, demeurant à Paris dans le monastère des Religieuses de Saint-Thomas; M. Picques, prêtre de Paris, bachelier en théologie de la faculte de Paris, curé de Saint-Josse, âgé de 31 ans; et Maître Joseph Sain, sous-diacre du diocèse de Tours, bachelier en théologie de la faculté de Paris, et docteur en droit de la faculté d'Orléans, chanoine et théologal de l'église métropolitaine de Tours, âgé de 24 ans.

Digitized by Google

Mais à part les hôtes permanents de cette maison, il y avait les affiliés qui s'y réunissaient de temps en temps pour s'entretenir soit de spiritualité, soit de bonnes œuvres. Il n'est pas surprenant que dans une telle société, dirigée par un laïque, un peu en dehors de toute influence ecclésiastique, sans règlement approuvé par l'autorité diocésaine, toujours en excitation par suite des menées sourdes des jansénistes, il se soit glissé des abus et commis des excès. Les esprits solides et bien équilibrés, comme ceux que nous avons nommés, restaient calmes et profitaient de la solitude de l'Ermitage pour s'avancer très avant dans la perfection. Mais les têtes faibles ne pouvaient résister au surmenage de la spiritualité, les imaginations s'échauffaient, on se grisait d'admiration pour la parole et l'autorité du Maître, on l'appelait « un évêque sans mitre, un aigle qui avait fixé sa demeure dans le soleil, un ange attaché à un corps mortel. »

Il n'est pas sans enseignement — car l'histoire souvent se répète — de citer ici quelques lignes de M. Laffetay sur certains faits regrettables qui d'après lui se rattacheraient à l'Ermitage. L'auteur, cependant, a le tort évident de trop généraliser : les hôtes de l'Ermitage furent ordinairement non seulement à l'abri de tout reproche, mais des hommes d'une grande vertu :

« La piété la plus sincère, dit-il, la plus ardente, quand elle n'est pas réglée par une humble soumission aux pasteurs légitimes, peut aboutir à de dangereux excès : c'est ce qui arriva aux confrères de l'Ermitage (1). Négligeant le soin des pauvres, pour lequel leur fondateur les avait institués, ils prétendirent attirer dans leur sphère d'action tous les intérêts religieux. Ainsi ils se regardaient comme suscités de Dieu pour stimuler le zèle de l'épiscopat, et, au besoin, pour réformer ses décisions. Ils s'érigeaient en docteurs et même en inquisiteurs de la foi. Pas un curé dont l'administration fût à l'abri de leur critique; pas un prédicateur dont ils ne censurassent la doctrine, s'il n'avait eu soin de leur demander auparavant un brevet d'orthodoxie (2). »

Hâtons-nous d'ajouter que tout ce qu'on a pu reprocher avec raison à quelques confrères de l'Ermitage, surtout après la mort

(1) Il aurait fallu dire : à quelques confrères de l'Ermitage.
(2) *Histoire du diocèse de Bayeux*, p. 210.

Digitized by Google

de M. de Bernières-Louvigny (1), a été grandement exagéré par les jansénistes, qui n'ont jamais pu leur pardonner d'avoir été leurs adversaires.

III

LA FAMILLE DE HENRI DE BERNIÈRES

Nous avons dû nous étendre un peu sur l'Ermitage de Caen, où le premier curé de Québec passa plusieurs années de sa jeunesse,

(1) Les restes mortels de M. de Bernières-Louvigny et de sa sœur Jourdaine, après avoir été inhumés dans la chapelle des Ursulines de Caen, furent transportés en 1807 dans l'église Saint-Jean et enterrés en avant de l'autel du Sacré-Cœur. Nous eûmes, il y a quelques années, le bonheur de visiter cette magnifique église Saint-Jean, avec sa tour presque aussi penchée que celle de Pise, et de célébrer la messe dans cette chapelle du Sacré-Cœur où reposent les restes du maître spirituel de Mgr de Laval. Sur le mur latéral de la chapelle, à droite, se lit l'inscription suivante :

D. O. M.
Ante hoc altare
jacet
Vir sanctæ recordationis
Johannes de Bernieres-de Louvigny
Pietate in Deum, caritate in pauperes
Ætque commendabilis
Obdormivit in Domino
Die 17a maii anno 1659
Ætatis 57.

Jacet ibidem
Piissima soror ejus
Jordanna de Bernières-de Louvigny
Monialium Stæ Ursulæ Cadomi fundatrix
earumque postea superior
Sanctè obiit
Die 26a septembris anno
ætatis 70.

—

Venerabiles eorum reliquiæ
E Monialium Stæ Ursulæ sacello
in hanc ecclesiam

Digitized by Google

et sur M. de Bernières-Louvigny, son oncle, qui fut aussi son principal éducateur. Parlons maintenant de sa famille.

Elle était noble, et l'une des plus anciennes de la Basse-Normandie (1). La commune de Bernières, sur cette belle ligne d'établissements de bains qui s'échelonnent sur la Manche, paraît en avoir été le berceau. « L'église de l'endroit, une des plus importantes des environs de Caen, est précédée d'une très belle tour, du treizième siècle, haute de deux cents pieds, percée d'élégantes ouvertures ogivales et terminée par une gracieuse pyramide en pierre. Cette église, qui a échappé aux remaniements contemporains, a conservé l'ordonnance primitive de son vaste chœur du treizième siècle, dont les rétables et les riches boiseries du dix-septième siècle présentent un aspect monumental et très homogène. La nef, flanquée de deux bas-côtés, appartient au onzième et au douzième siècle (2). »

La famille de Bernières était certainement établie à Caen dans la deuxième moitié du seizième siècle. Elle demeurait près du grand canal de l'Orne, où elle avait une propriété considérable.

Pierre de Bernières, baron de Louvigny et d'Acqueville, grand-père de Henri, était trésorier de France en la généralité de Caen; sa femme, Marguerite de Lion Roger, était elle-même fille d'un trésorier de France en la même généralité.

Le baron d'Acqueville et de Louvigny eut huit enfants, quatre garçons et quatre filles. L'aîné, baron de Louvigny, ayant embrassé la carrière des armes, servit avec distinction sous le prince d'Orange, et mourut en 1625 à Venise, où il commandait une compagnie au service de la République. Le second fils, baron d'Acqueville, père du curé de Québec, entra dans la magistrature. Conseiller au grand conseil, il fut chargé plusieurs fois dans sa

Integræ translatæ sunt
Die 5A nov. anno 1807
P. memor, Isabella Johanna de Bernières.

(1) « De Bernières, famille de Normandie, élective de Caen, qui a donné un lieutenant-général des armées du Roi, dans la personne de M. le comte de Louvigny. Porte : d'argent à la face d'azur, chargée de trois croissants d'or, surmontée d'une bande de gueules, chargée d'une étoile d'or, un lion naissant de sable en pointe. » (Archives départementales de l'Eure, *Dictionnaire généalogique*, par M. D. L. C. D. B.).

(2) Guides Joanne, *Caen et les Bains de mer, de Lion à Port-en-Bessin.*

Digitized by Google

ville natale des fonctions de premier échevin. Le fondateur de l'Ermitage, né en 1602, était le troisième fils de M. de Louvigny. Le plus jeune mourut, n'étant encore âgé que de treize ans (1).

Deux des filles de M. de Louvigny se marièrent, l'une à M. de Saint-Michel, chevalier des ordres du Roi, l'autre à M. de Montfort. Les deux autres se firent religieuses, la plus âgée chez les Bénédictines de la Trinité de Caen, l'autre dans le monastère des Ursulines qu'elle fonda.

Henri de Bernières naquit à Caen vers 1635 (2). On connait déjà le nom de son père, Pierre de Bernières, baron d'Acqueville, et celui de sa mère, Madeleine Le Breton.

Le baron de Louvigny et d'Acqueville, chef de la famille, étant mort en 1633, son fils, Pierre de Bernières, lui succéda dans les fonctions de trésorier de France. Cette charge parait avoir été, pour ainsi dire, héréditaire dans la famille. Lorsque Pierre de Bernières mourut, en 1644 (3), victime de son dévouement héroïque, comme nous le verrons tout à l'heure, on supplia son frère, Jean de Bernières-Louvigny, fondateur de l'Ermitage, d'en exercer les fonctions, en attendant que l'aîné de ses neveux, encore tous mineurs, eut atteint l'âge de majorité. Le pieux gentilhomme accepta, malgré son ardent amour de la retraite et de la vie cachée, uniquement dans le but de rendre service à sa belle-sœur et à sa famille : ce qui prouve que chez lui la vertu n'avait rien de capricieux, ni d'égoïste.

Les affaires embrouillées de la succession de son frère lui causèrent mille ennuis : il eut sur les bras plusieurs procès, fut obligé d'entreprendre de longs et fréquents voyages; mais il déploya au milieu de toutes ces contrariétés une patience admirable. Ce ne

(1) Il y a plusieurs traits analogiques entre la famille de Mgr de Laval et celle de M. de Bernières. Le premier évêque de Québec eut deux frères qui moururent sur les champs de bataille, l'un à Fribourg, l'autre à Nordlingen. (*Histoire généalogique et chronologique des pairs de France*, par le P. Anselme). Il perdit un troisième frère à la fleur de l'âge, le jeune Hugues de Laval, qui mourut à Laigle le 3 septembre 1642, âgé de onze ans. (Archives de la commune de Montigny-sur-Avre).

(2) Il avait 48 ans en 1683, d'après le « Plan général de l'estat présent des missions du Canada, » préparé par les soins de Mgr de Laval et de l'Intendant, et publié dans *L'Abeille* du Petit Séminaire de Québec, vol. I, n° 18.

(3) La même année que le frère aîné de Mgr de Laval, qui succomba à la bataille de Fribourg, le 3 août.

Digitized by Google

fut qu'au bout de dix ans, le 30 janvier 1654, qu'il put se démettre de sa charge en faveur de son neveu, Jean de Bernières de Gavrus, « pourvu par le Roi à l'office de conseiller trésorier général de France, en remplacement de M. Jean de Bernières son oncle. » Il profita de l'occasion pour satisfaire un désir qu'il entretenait depuis longtemps, celui d'observer le conseil évangélique de la pauvreté : il renonça, par acte authentique, en faveur de ses neveux, à tout ce qu'il possédait; « de sorte qu'il vécut, dit M. Boudon, durant ses dernières années, de ce que lui donnait sa famille, laquelle, du reste, pourvut très largement à tous ses besoins. »

Dans cette famille de Bernières, la vertu, le zèle pour les bonnes œuvres, la passion du sacrifice étaient regardés comme un héritage encore plus précieux que celui de la fortune. L'aïeul du curé de Québec était à la tête de toutes les entreprises charitables, dans la ville de Caen : cette ville, comme beaucoup d'autres en France, était à cette époque une pépinière de couvents et d'institutions de bienfaisance ou de charité. M. de Bernières se montra l'ami et le protecteur de toutes ces institutions. Ses deux fils, le baron d'Acqueville et le fondateur de l'Ermitage, après avoir concouru à toutes les bonnes œuvres de leur père, les continuèrent après sa mort avec non moins de zèle et de générosité.

Plusieurs fois le baron d'Acqueville fut appelé par le choix de ses concitoyens aux charges municipales. Il s'acquittait de ses fonctions avec tant de charité et de bienveillance, que la voix publique lui avait décerné le glorieux surnom de *Père du peuple.*

C'était à l'époque de la guerre de Trente ans, que Richelieu et après lui Mazarin conduisirent avec tant de gloire pour la France : Rocroi, Fribourg, Nordlingen, Lens, quel faisceau de rayons lumineux! Le traité de Westphalie vint ensuite couronner tous les succès de la France...

Mais les plus grandes victoires ont leur contre-partie : il y a les larmes des mères qui pleurent leurs fils morts au champ d'honneur; il y a les charges onéreuses qui pèsent sur le pays pour couvrir les frais de la gloire; il y a les maladies et les fléaux, conséquences ordinaires de la vie des camps, des marches forcées, de l'agglomération des prisonniers...

Pendant que le baron d'Acqueville remplit les fonctions de premier échevin de la ville de Caen, on voit arriver sur un navire

Digitized by Google

un convoi d'Espagnols. Ce sont des malheureux qui ont été faits prisonniers en Allemagne, dans la campagne glorieuse de Condé : ils ont été atteints d'une maladie contagieuse durant la traversée. Leur arrivée jette l'épouvante dans la ville, et la crainte est d'autant plus fondée que la peste y a fait tout récemment de grands ravages.

Pierre de Bernières, pour rassurer les habitants, et veiller à ce que les prisonniers soient bien accueillis, préside lui-même à leur débarquement. Il le fait avec son zèle et sa charité ordinaires; mais le contact lui est pernicieux. Atteint de l'épidémie, il succombe au bout de quelques jours.

« Mais, ajoute la chronique, le pieux magistrat ne fut pas surpris par la mort, si prompte qu'elle fut. Sa vie avait toujours été chrétienne et édifiante; il ne manquait jamais, chaque année, de faire une retraite spirituelle de dix jours dans la maison des PP. Jésuites (1). »

Telle fut la fin admirablement chrétienne de Pierre de Bernières, baron d'Acqueville, père du premier curé de Québec.

IV

ÉDUCATION DE HENRI DE BERNIÈRES. — CURÉ DE SAINT-PIERRE DE CAEN

C'était en 1644. Le jeune Henri de Bernières n'avait guères que neuf ans (2). Nous n'avons aucun renseignement précis sur ses études; mais tout porte à croire que ses parents avaient déjà confié son éducation aux PP. Jésuites qui dirigeaient depuis 1608 le collège du Mont dans la ville de Caen. La famille de Bernières avait une grande vénération pour ces Religieux. Le directeur de l'Ermitage, surtout, de même que le baron de Renty et le P. Eudes, ses amis, entretint toute sa vie avec eux des relations sincères d'amitié. Il s'était enrôlé dans la Congrégation de la Sainte-Vierge

(1) Annales du monastère de Sainte-Ursule de Caen, citées par l'abbé Laurent dans sa *Notice sur M. de Bernières-Louvigny*.

(2) C'est l'âge auquel Mgr de Laval entra lui-même au collège de La Flèche, dans l'automue de 1631. (*Mémoire sur la vie de M. de Laval*, par Latour, p. 1).

Digitized by Google

qu'ils avaient établie à Caen. Nul doute qu'il conseilla aux parents de son jeune neveu de l'envoyer au collège des Jésuites.

Il y reçut de bonne heure la tonsure cléricale, suivant l'usage de l'époque, où l'on voyait assez souvent les cadets de famille destinés par leurs parents à la carrière ecclésiastique. Mgr de Laval fut ainsi tonsuré à La Flèche à l'âge de neuf ans (1).

C'est là aussi, sans doute, qu'après avoir terminé ses études classiques il fit sa philosophie et au moins une partie de sa théologie. On le voit, en effet, au Canada, recevoir l'onction sacerdotale et exercer les fonctions du saint ministère moins d'un an après son arrivée. Tout en faisant sa philosophie et sa théologie, au collège des Jésuites, il recevait de son oncle. à l'Ermitage, ces leçons de spiritualité et de vertu qui en ont fait un des plus saints prêtres qu'ait jamais possédés le Canada.

Nous n'avons pu constater à quelle date précise il fut nommé, quoique simple tonsuré, à la cure importante de Saint-Pierre de Caen. Mais le fait que ce bénéfice ecclésiastique lui fut conféré nous est attesté par l'abbé Laurent, dans sa *Notice sur M. de Bernières-Louvigny;* et il ne put lui être conféré que par Mgr Servien, qui mourut le 2 février 1659, deux mois à peine avant le départ du jeune de Bernières pour Paris et pour le Canada : ce qui prouve une fois de plus que le digne évêque n'avait pas tant à se plaindre des hôtes de l'Ermitage, qu'on l'a prétendu.

Henri de Bernières eut pour successeur à Saint-Pierre M. de la Vigne, qui avait été, lui aussi, un hôte de l'Ermitage, et dont le ministère pastoral fut si fécond en bonnes œuvres.

Les lecteurs de la ville de Caen nous pardonneront de faire connaître à ceux qui ne l'ont jamais vue, aux Canadiens surtout, la belle église de Saint-Pierre, à laquelle renonça le jeune Henri de Bernières pour se consacrer aux missions du Canada :

« Saint-Pierre, au centre de la ville, au pied de l'ancien château, se compose d'une nef du XIVe siècle, terminée ou retouchée au XVe siècle, et d'un chœur de la même époque, dont l'abside et les chapelles rayonnantes ont été ajoutées sous François Ier. Cette abside et le clocher sont deux chefs-d'œuvre. La tour, élevée sur un porche au sud de la nef, en 1308, haute, avec sa flèche en pierre dentelée, de soixante-dix-huit mètres, paraît être le proto-

(1) Peu de temps après son entrée au collège.

Digitized by Google

type des clochers normands du XIVe siècle à hautes lucarnes et clochetons dégagés émergeant, autour de la flèche, d'un chemin de ronde protégé par une balustrade en encorbellement...

« Le porche et la porte ont été maladroitement restaurés en 1608 et 1825. La porte ouest, mutilée au XVIe siècle, n'a pas recouvré ses délicates sculptures; au portail nord, le plus élégant, on trouve des traces du *Jugement dernier* qui occupait le tympan.

« L'abside, son déambulatoire, et surtout ses cinq chapelles rayonnantes, ont immortalisé leur architecte, Hector Sohier, qui prit en main, vers 1525, la direction des travaux, commencés en 1521. Il avait fallu asseoir les fondements au-dessus du lit de l'Orne; avant que le cours de l'Orne ne fût modifié pour l'établissement d'un boulevard, et que les soubassements ne fussent en partie enterrés, l'ensemble présentait plus d'élégance et un cachet bien plus pittoresque.

« Le chœur de Saint-Pierre de Caen est une des œuvres d'art qui ont été le plus popularisées par la gravure et la peinture. On en remarque les curieux contreforts à candélabres qui ont fait école à Caen et à Falaise, les délicates arabesques, les médaillons et les fenêtres qui, tandis qu'elles sont ogivales et à réseaux flamboyants dans la partie haute, sont à plein cintre et dépourvues de meneaux dans les chapelles, dont l'ordonnance est plus indépendante...

« L'intérieur de Saint-Pierre offre d'autres curiosités. L'abside centrale a quatre pans au lieu de trois ou de cinq. Au chapiteau du troisième pilier du bas-côté gauche de la nef, près de la porte nord, on voit sculptés des sujets tirés des anciens fabliaux ou des romans de chevalerie, le Lai d'Aristote (1), Lancelot du Lac, le fabliau de Virgile, etc. L'orgue et la chaire offrent d'assez remarquables sulptures. Sur la première chapelle absidiale de droite,

(1) Ceci est expliqué dans le passage suivant de *La France illustrée* de Malte-Brun :

« L'église de Saint-Pierre est un monument remarquable; on admire la hardiesse et l'élégance de sa tour, dont la construction date de 1308, la beauté de l'abside, qui ne fut bâtie que deux siècles plus tard. Les bas-reliefs qui ornent cette église représentent des sujets qu'on s'étonne de trouver figurés dans un édifice religieux : on y voit, par exemple, Aristote, marchant à quatre pattes et portant une femme sur son dos; d'autres sujets sont empruntés aux romans de chevalerie. » (*La France illustrée, Le Calvados*, p. 11).

Digitized by Google

qui renferme un bas-relief de la Renaissance *(la Mise au tombeau)*, s'ouvre la porte de la sacristie, dont les ventaux, provenant d'Ardennes, offrent sculptées les vies des deux instituteurs de l'ordre des Prémontrés, saint Augustin et saint Norbert (1). »

(A suivre).

L'abbé AUGUSTE GOSSELIN,
de la Société Royale du Canada.

(1) Guides Joanne, *Caen et les Bains de mer, de Lion à Port-en-Bessin.*

Digitized by Google

HISTOIRE

DU

PRIEURÉ DE NOTRE-DAME-SOUS-EAU

I

La forêt de Passais s'étendait au large comme une mer au pied de la chaîne Armoricaine qui s'arrêtait tout-à-coup, s'exhaussait en promontoire et suspendait les pas du voyageur en face des immensités de la vie sylvestre. Le solitaire Front éleva le premier sur ce faîte sa voix qui disait : *Benedicite universa germinantia in terrâ Domino!* C'était comme le prélude d'un hymne plus large, une psalmodie solitaire à qui d'autres chanteurs répondirent à travers des lieues de forêt : c'étaient Guillaume à Mantilly, au lieu même où les devins exerçaient dans l'ombre des bois leurs homicides sortilèges, Auvieux ou plutôt *Alveus* qui tirait son nom des alvéoles des abeilles et dont les feuillages n'ont pas cessé d'entourer la chapelle romane, Bômer qui se plut au bord d'un ruisseau, Fraimbault dans le bois de Nuz, Alnée que Ceaucé connut, Ernier ou plutôt *Erinæus*, l'ermite de Banvou et dont se souvient encore le mont Gargantin. Ces moines, et beaucoup d'autres, comme des oiseaux quand le soleil va paraître, élevèrent leurs voix éparses, intermittentes comme les sons que s'entrejettent les musiciens en quête d'un unisson. Ces chanteurs étaient des amphions. Leurs cellules seraient les points dynamiques, les centres d'attraction par où s'agrégeait et s'édifiait je ne sais quoi de fraternel et de nouveau sous le soleil. Déjà en maint endroit de l'occident les ermites s'étaient réunis. Partout en Neustrie comme en Northumbrie les règles d'Augustin et de Colomban avaient formé des républiques exemplaires qui devaient servir de modèle à la cité chrétienne. Il

Digitized by Google

vint du Mont-Cassin des lois moins austères, et la discipline sortie de la pensée de Benoît prévalut sur les autres régimes cénobitiques.

Ce fut alors que sur le promontoire rocheux, au-dessus des forêts du Passais, Guillaume Talvas Ier, comte d'Alençon et de Bellême, érigea les murs scandinaves d'un donjon pris à même le roc et qui fut comme la tête altière de toute la contrée. Près de la forteresse, sur le rocher même, il fonda le prieuré de Saint-Symphorien, et plus bas, dans la vallée de la Varenne, le prieuré de Notre-Dame, de sorte que, de monastère en monastère la louange du Très-Haut descendait comme l'encens et roulait sur les bois, de la cellule de Bômer à celle d'Erinæus, cependant que murmurait au loin avec un bruit d'orgue la voix profonde de l'abbaye de Lonlay, maison mère de tous ces lieux où l'on chantait : « Il est bon, il est délicieux d'être frères et d'habiter ensemble. C'est comme l'encens qui descend de la tête d'Aaron sur sa barbe, sur sa barbe et jusque sur les franges de son vêtement. »

Pourquoi Guillaume Talvas I (1) fonda-t-il le prieuré de Notre-Dame-sous-Eau. Ce ne fut pas, comme on l'a dit par pharisaïsme et pour y cacher ses péchés. Non, certes. Il a parlé, il a dit ses intentions dans une charte dictée en 1026, alors qu'il fondait l'abbaye de Lonlay. Sa large éloquence est utile à remettre dans la mémoire d'un âge où la vanité a tant rapetissé la pensée.

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, moi Guillaume de Bellême, prince de la province, accablé sous le pesant fardeau de mes vices, gémissant d'autant plus douloureusement sous le poids de mes iniquités que mes richesses temporelles sont grandes, réfléchissant depuis longtemps en moi-même avec le plus grand soin, auquel des élus de Dieu je dois recourir pour obtenir la guérison des plaies de mon âme et opérer mon salut : ne trouvant point de plus puissante protection que celle de la très sainte mère de Dieu qui a enfanté la miséricorde même et qui, comme nous l'apprennent les Saints Pères, a continué d'obtenir la rémission de leurs crimes et le pardon de leurs fautes aux plus grands cri-

(1) Je dis Talvas Ier afin qu'on ne le confonde pas avec Talvas II accusé d'avoir tué sa femme Hildeburge. Talvas I fut un des constructeurs les plus mémorables de l'histoire. Sa politique d'alliance avec le roi Robert le Pieux n'était pas sans habileté. Son père Yves de Bellême qui sauva le jeune Richard de Normandie des mains de Louis d'Outremer, n'était pas lui non plus, un homme sans bonté.

Digitized by Google

minels, et de les arracher par sa puissance aux profondeurs de l'abîme lorsqu'ils ont recours à elle; en l'honneur donc de cette bienheureuse mère de Dieu, Marie, et du consentement de mon épouse et de mes fils savoir : Foulques, Warin, et Guillaume, nous avons construit de nos propres richesses un monastère. » — Suit l'énoncé des donations — la charte ajoute :

« Ces choses étant ainsi concédées et terminées avec droit de succession, j'avertis, je prie et je conjure mes descendants de favoriser de toute la bonne volonté de leur âme et d'augmenter par de nouvelles faveurs toutes les donations que je viens de faire afin qu'eux mêmes aient part aux oraisons et suffrages des messes et autres bénéfices spirituels conquis par les serviteurs de Dieu dans les dits lieux.

Et si quelqu'un d'un esprit profane, poussé par l'exécrable inspiration de la cupidité tente de détruire ou de diminuer la force de ce testament, qu'il soit, à moins qu'il ne se repente, frappé des foudres d'un perpétuel anathème, par les évêques présents, plongé dans les ténèbres extérieures de l'abîme de la géhenne où il sera livré aux pleurs et aux grincements de dents et tourmenté sans fin avec Judas qui trahit le Christ, Dathan et Abiron que la terre dévora vifs.

Et afin que la page de cet écrit se maintienne indissoluble et stable à travers la série des siècles qui passent, je prends soin de la marquer de mon sceau comme d'un rempart, et de la corroborer en présence de mes évêques, et de mes fidèles qui vont souscrire eux-mêmes cette donation comme témoins savoir : Avesgaud, évêque du Mans, Sigefroy, évêque de Séez, Achard le Riche, chevalier de Domfront, Hervé du Grès, Foulques de Haute-Rive, Girard Malsais, Guillaume prince, Mathilde sa femme, Foulques, Guarin, Guillaume et le chevalier Robert, ses fils. »

II

Conviés à fonder par la stabilité d'un tel statut, les bénédictins de Saint-Maur construisirent en 1020 les murs du prieuré de Notre-Dame (1). Ils firent cet œuvre en un désert sans route, dépourvu

(1) Déjà Maurus avait reçu de S. Benoit la mission d'établir l'observance bénédictine dans les Gaules, il s'était arrêté en Anjou, que gouvernait un

Digitized by Google

qu'ils étaient des puissants instruments de nos industries, à la force de leurs bras et de leur patience. Ils le disposèrent selon le poids, le nombre, la mesure avec autant d'art qu'en comportaient les édifices romains.

Ils commencèrent par poser à quelques pas du lit de la Varenne l'autel où devaient s'immoler tant de biens enviés par le monde; où devait agir la force de l'intercession, et converger, dans l'ordre architectural, toutes les parties de l'édifice. La dalle de cet autel était un monolithe au bord duquel s'empilaient dans l'épais granit toutes les moulures classiques. Trois colonnes trapues et courtes déprimaient tant à leur base qu'à leur chapiteau d'autres moulures superposées, écrasées sous le poids de la dalle supérieure. L'une des colonnes courtes était encore engagée dans un polyèdre de granit qui soutenait de sa masse prismatique, aux trois angles, la dalle supérieure et l'appuyait inébranlablement.

Le nombre trois qui rappelait la Sainte Trinité semblait la loi de cet autel qui ne trouvait son analogue qu'à N.-D. d'Avesmes près Laval, dans l'abbatiale de Saint-Sever, près de Vire, et à Norrey, dans le Calvados.

Sur l'autel s'élèvait l'église.

Elle eut forme de Croix.

A l'intérieur elle eut soixante pas de longueur.

Sa hauteur fut d'environ deux fois la taille d'un homme.

Le chevet en fut rond, clair de trois fenêtres rondes.

A sa droite, à sa gauche, s'appuyaient sur le mur des transepts deux absidioles en forme de four, où devait s'allumer, à l'ardeur des prières, ce que les mystiques du temps appelaient *incendium amoris* la fournaise de l'amour divin.

En face de l'autel étaient la grande nef et les nefs collatérales. Tout autour de l'autel chevauchait une procession d'arcatures aux pilastres carrés, engagées dans les murs, comme cela se voit encore dans l'église de Guibray.

Les piliers de la grande nef avaient seuls des chapitaux et n'avaient point de chanfrein ni de moulures.

Montant du fond, un long fût de colonne portait la charpente

vicomte nommé Florus, au nom du roi d'Austrasie Theodebert, petit-fils de Clovis, ce vicomte donna à Maurus le lieu du monastère de Glanfeuil, qui porta plus tard le nom de Saint-Maur.

Digitized by Google

apparente. Piliers et colonnes, les uns supports des murs, les autres de la toiture divisaient leur office, et variaient l'unité de l'ordre.

L'éclairage était rare : de place en place, au long de la nef, au mur terminal des transepts, montaient des fenêtres semblables à de hautes fentes. Elles paraissaient ne s'entr'ouvrir qu'à regret. Au dehors, elles s'accusaient à peine sur l'uniformité de la maçonnerie; au dedans, elles s'évasaient dans l'épaisseur des parois comme des entonnoirs appelant des rayons, ou bien encore comme des archères dans les tours. Elles laissaient pénétrer dans l'église un jour terne et qui semblait venir de très loin, et comme des lointains du vrai jour qui ne connaîtrait pas de déclin. Aux deux extrémités du transept on voyait aussi deux petites ouvertures rondes, l'une ornée de festons qui convergeaient vers le centre, l'autre sans radiation. Ces jours mouraient dans les hauteurs comme un souvenir pâle des luminaires de la genèse, du soleil en face de la lune.

Dans cet intérieur, tout éclat sensible était atténué, tout bruit extérieur apaisé hors la causerie imperceptible des flots de la Varenne qui marchaient sur un lit de cailloux et qui faisaient mieux percevoir le silence de l'église; le recueillement était là profond, il se doublait de la paix de la vallée. Un crépuscule perpétuel y rappelait la demi nuit norwégienne et septentrionale; le normand s'y croyait transporté sous les sombres cieux qui pesaient sur ses ancêtres, le chrétien dans le vestibule des catacombes. L'âme s'isolait, se repliait sur elle-même pour s'observer, voyait son néant, invoquait celui qui travaille sur le néant. A cette prière solitaire quelqu'un de très grand venait remplaçer le monde absent : c'était le créateur du monde.

A l'extérieur un clocher carré surmonté d'une flèche et pourvu de deux cloches s'élevait sur la croisée des nefs. Il ouvrait aux quatre points cardinaux ses arcatures géminées qu'unissait, en une profondeur, une troisième arcature.

Le long des murailles étaient appliqués des contreforts plats, comme des bandes de fer sur un coffre.

Au croisillon gauche, on remarquait, sur l'une de ces bandes, tout en haut, un petit personnage semblable à une cariatide. Il était accroupi sur une pierre formant saillie. Il tenait à son col une bourse et regardait dans la direction de l'étoile polaire. C'était Talvas. Il considérait l'étoile avec la foi que son édifice

Digitized by Google

durerait autant que la gravitation du monde autour de cet astre.

Presque toute la maçonnerie extérieure des bas-côtés était disposée en feuilles de fougère qui ressemblaient vaguement à l'empreinte fossile des forêts du temps de Rollon.

Les médaillons disposés sous la corniche représentaient des monstres. C'étaient là peut-être quelques-unes de ces têtes féodales dont l'Eglise avait soumis à la douceur du Christ la monstrueuse brutalité. Quelques-uns tiraient une langue énorme qui s'applatissait sur la babine inférieure, et pour insinuer que l'art du temps pouvait produire autre chose que le difforme, parmi les modillons étaient ciselés fort correctement de belles têtes ovales.

La fenêtre du fond de l'abside s'auréole extérieurement de deux rangs de claveaux que limite l'archivolte.

Les fenêtres latérales sont ceintrées de 12 claveaux que cernent deux rangs d'étoiles, ciselées sous une volute en torsade.

Les colonnettes de ces ouvertures ont des chapiteaux à crochets. Les extrémités de ces excoriations sont de petites têtes avec des yeux et des bouches et cette végétation mythique fait penser aux nains, aux corigans, aux fétiches d'un peuple qui rêve encore des démons alors même qu'il construit la maison de Dieu.

Près de l'église étaient les cellules des moines et l'ensemble vu de haut détachait sur le sinople des prairies une croix d'argent clair, longue et couchée qui semblait dire : tranquillité, pénitence aussi, et cela, au dessous de l'hyéroglyphe apocalyptique du donjon qui sur les rocs voisins des nuages, écrivait prétentieusement dans l'azur le vain espoir d'une sécurité qui ne serait jamais.

III

Alors commence une première période de l'histoire du prieuré, celle où les bénédictins portèrent dans la paix des fruits inconnus.

Il ne leur importa point que la domination des rois d'Angleterre succédât en haut des rochers à celle des comtes et des ducs, ni celle des rois de France à celle des Plantagenets, ils ne chantèrent pas moins au chœur sous leur chape de laine noire les matines de minuit, ils ne se levèrent pas moins avant l'aurore au tintement régulier de leur cloche; il ne prêtèrent pas moins chaque dimanche

Digitized by Google

leur chant grégorien au culte paroissial, et pendant deux siècles les bourgeois eurent la persévérance de descendre et de remonter, de pierre en pierre la ruelle des cent marches, ou la rue pavée qui descendait fort obliquement vers Notre-Dame afin d'assister à la messe du prieuré. Que se passa-t-il chez les bénédictins dans les courtes intermittences des louanges de Dieu? Ils firent sans doute ce que faisaient tous les moines : ils pourvurent par des copies à la conservation des lettres antiques, ils enluminèrent les missels d'images peintes de rinceaux d'or d'azur et de carmin, ils écrivirent les annales des peuples. Un jour même, et ce fut pour ces laborieux érudits un jour mémorable, ils virent l'histoire descendre dans leur église dans la personne de ses plus illustres passants.

En ce temps-là le bien sortait du mal. Ce fut toujours la loi de l'histoire. Le mal avait été le divorce d'Eléonore d'Aquitaine avec Louis VII, roi de France; ce caprice royal séparait ce que Dieu avait uni, et faisait passer au roi anglais, à Henri II, une part du territoire de la France.

Le bien sortit de là, le 13 octobre 1162 : Henri II eut d'Eléonore une fille. On porta cet enfant dans l'église bénédictine pour la régénérer dans l'eau, selon le rite. L'église resplendissait; une foule éblouissante de chevaliers sous l'armure et de nobles dames se pressait pour assister au baptême. Deux parrains mitrés et portant des crosses, Achard, évêque d'Avranches, Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, accompagnaient au seuil de l'église où elle allait entrer la royale enfant. Ils lui donnèrent le nom de sa mère afin que celle-ci revécût avec avantage dans une fille où refleurit sa beauté : la nature en elle renouvellerait son œuvre, une nouvelle Eléonore serait plus favorable à la France que la première. Le pape lui-même avait envoyé son légat Henri de Piles, pour la circonstance. Les oliphants sonnaient, les bannières claquaient au vent, des flammes multicolores éclairaient au déclin de la vêprée les vingt-quatre tours de Domfront. Le peuple dansa la nuit autour des feux de joie allumés dans le bocage, sur les tertres et devant les églises villageoises, et pour achever je ne sais quel plan premier que la nature reprend en sous-œuvre et malgré toutes les contrariétés, cette Eléonore devait avoir, aïeule heureuse, le premier sourire de Louis IX.

L'histoire se manifesta pour les vieux moines annalistes de façon plus troublante, alors qu'Hastings évoquant dans l'avenir

Digitized by Google

Azincourt, les Anglais firent sentir à la Normandie les conséquences, j'allais dire les châtiments de la conquête.

Warwick alors assiégea Domfront où Clément Bigot le tint neuf mois en échec. Le général Anglais ne laissa pas de préluder durant la mésaventure d'un si long siège à ces maraudages, à ces pillages d'abbayes, à toutes ces brutalités qui firent des Anglais les précurseurs des iconoclastes, ces successeurs des vandales. Ils brulèrent Notre-Dame, ils brisèrent le tombeau du vieux fondateur et terminèrent de leur domination courte et dure la première période de l'histoire du prieuré.

IV

La seconde période s'inaugure par un autre malheur qui fut celui de tous les ordres religieux. En 1482 l'abbaye de Lonlay, maison-mère de Notre-Dame-sous-Eau, tomba en commande, c'est-à-dire qu'elle enrichit de ses revenus des ecclésiastiques étrangers à la vie régulière. Cet abus ne fit que se fortifier en 1516 lors du Concordat de Léon X et de François Ier. Le roi put nommer à tous les prieurés. Le magnifique patrimoine rattaché par Talvas au patrimoine de Dieu et expressément consacré par la charte au maintien de la vie commune se trouva transformé de la sorte en une caisse fiscale où la main des souverains puisait à volonté pour assouvir et pour asservir la noblesse. Etienne Blosset de Carrouges en tira les premiers profits, (1488), puis vinrent les autres dont quelques-uns furent laïques. Quarante mille livres de revenu durent contenter chacun d'eux, et combien pour les dix religieux qui se repartissaient entre les quatre prieurés de l'abbaye! combien pour l'unique bénédictin qui restait encore à Notre-Dame? peu

(1) Le premier abbé de Lonlay fut Etienne Blosset, évêque de Lisieux (1522) puis Louis de Bailleul 1546-1583. Jean Surhomme, jacobin, mort en 1620. Pierre Poule, puis Eustache de Conflans d'Armentières, jusqu'en 1628. Claude de Fiesque, jusqu'en 1655. Jules de Rouillac d'Epernon, jusqu'en 1679, gouvernèrent l'abbaye. Louis Berriest, un laïque, comte de Percy. François Budin, nommé en 1691. Jean Armand de Colle, nommé en 1716. N. de Clery de Seraus, nommé en 1738, succédèrent aux premiers abbés. Ce dernier était archidiacre de Paris. A partir de 1690 il remit son abbaye au roi et se retira dans son prieuré de Percy où il mena une vie pénitente avec ses religieux.

Digitized by Google

de chose assurément presque tout affluait à ces abbés dont la suite soutenait si peu de rapports avec le but du prieuré; cependant la fin de la vie abbatiale coïncide avec une physionomie très particulière que prit Notre-Dame-sous-Eau et qui caractérise la seconde partie de son histoire : ce que Saint-Denis fut pour la royauté, elle le fut pour les seigneurs du Passais, la reine vigilante assise dans les herbes hautes sur des tombeaux. Talvas avait voulu dormir là, gardé par les chevaliers au noir scapulaire. En vain les Anglais avaient martelé son monument, si l'on en croit Louis Dubois, René, duc d'Alençon, l'aurait fait rétablir (1). Sous l'armure, les pieds sur un lion, la tête sur un coussin porté par des anges, sous une Jérusalem aux ogives pointues, extradossées d'angles aigus le fondateur était couché. Le monastère était pour lui comme une échelle par où, sur sa tête endormie, les anges devaient monter chaque jour et d'âge en âge, élevant de bas en haut les prières, transmettant de haut en bas les grâces, rançon de l'âme.

Au premier rang après les Talvas et leurs successeurs inconnus prirent place les Ledin, gouverneurs de Domfront dès le temps de Warwick et de Jean II. Depuis le XIVe siècle la dynastie des Ledin, Pierre I et Pierre II, Pierre III à des dates inconnues encore, Guillaume Ledin en 1542, reposèrent du côté de l'évangile, près d'un pilier; leurs armes éclataient partout dans l'église : aux voûtes des absidioles, aux vitraux des lancettes, aux pierres des tombes, elles étaient *d'azur à la fasce d'or accompagnée en chef de trois étoiles et en pointe d'un cœur, le tout de même.*

Les Ledin, vasseaux de Lonlay, avaient lu la charte où le fondateur « conjurait ses descendants de favoriser de toute la bonne volonté de leur âme et d'augmenter par de nouvelles faveurs toutes les donations qu'il venait de faire afin qu'eux mêmes aient part aux oraisons et suffrages des messes et autres bénéfices spirituels conquis là par les serviteurs de Dieu, » et ils avaient placé beaucoup d'argent d'une façon si profitable.

Près d'eux dormit la famille d'un chevalier qui joua depuis un rôle dans l'histoire de Domfront. Le caveau de Boispitard se trouvait dans le chœur ou chancel, et comme invite à le croire une

(1) On voit encore ce tombeau dans l'église Notre-Dame-sous-Eau.

Digitized by Google

situation si voisine de Dieu, il était peut-être antérieur aux sépultures même des Ledin.

En 1550 descendit à Notre-Dame un personnage au nom inconnu qui portait *une épée et une clef en pal, la pointe et le panneton en bas;* puis en 1572 noble dame Desmoulins qui portait *un lion aux un et quatre et trois pals aux deux et trois.*

Puis commence un long défilé de morts connus dans leur temps, fonctionnaires des rois, procureurs, receveurs des tailles, vicomtes et gouverneurs de Domfront, capitaines et roturiers aussi qui vinrent à la fin du XVIe siècle ou au cours du XVIIe prendre rang dans l'égalité de la mort en attendant les diversités et les surprises de la résurrection.

V

Tout dort sous la nuit avancée, et sous les bras douloureux et noirs des pommiers.....

« Les cloches tout-à-coup sautent avec furie
Et lançent vers le ciel un affreux hurlement
Ainsi que des esprits errants et sans patrie
Qui se mettent à geindre opiniâtrement... (1) »

Les habitants s'éveillent, croient à un incendie, accourent en foule à la chapelle de la Poupellière. Ils trouvent un ministre calviniste. Il vient exprès d'outre-mer pour annonçer au peuple normand que Luther avait enseigné, Calvin et Jurieu précisé le principe de la souveraineté religieuse du peuple dans le monde et en particulier dans l'Eglise.

Dans l'enivrement d'une souveraineté si nouvelle, des insensés se crurent tout permis, même contre Dieu, et s'insurgèrent contre la patrie. Ils mirent avec eux l'ambition des princes. Catherine de Médicis fut assez denuée de scrupules pour solliciter l'alliance des séditieux et devint ainsi leur complice. De son côté, Elisabeth, la reine d'Angleterre, leur promit par le traité de Hamptoncourt une somme de cent mille couronnes et une armée de six mille hommes.

(1) Beaudelaire.

Digitized by Google

Les Anglais, repoussés en Bretagne, debarquèrent au Hâvre et pénétrèrent en France. Le dernier rejeton de la branche normande des comtes d'Egland, Gabriel de Montgommery les conduisit trois fois vers le pays de ses pères français. Il avait avec lui maint gentilhomme du Cotentin et de l'Avranchin, les *Aurépaules* et les d'*Orglandes*, les *Pierrepont*, les d'*Aigneaux*, les *Colombières*, les *Guiton*, les *Dubois de l'Epine* et ce *Tibergeau* que distinguait une bandoulière d'oreilles de prêtres. Des hordes, grasses des impots du roi, luxueuses du pillage des églises et des abbayes avaient à Briq et à Villers tué des prêtres en les faisant souffler dans leurs arquebuses et massacré à l'abbaye d'Aulnay, pour dix écus, un religieux septuagénaire, elles avaient joué aux boules avec la tête de moines enfouis, ou donné pour auge à leurs chevaux le ventre de leurs victimes; elles avaient maçonné vivant, dans une niche de son église, le curé du Molay, elles avaient saccagé les églises de Saint-Lo, d'Alençon, de Séez, de Vire où elles avaient massacré plus de quarante prêtres; elles avaient assassiné en 1562 César de Brancas, à la porte de l'abbaye de Savigny, Montgommery lui-même avait ordonné de renverser Saint-Etienne de Caen : l'église Notre-Dame-sous-Eau ne pouvait être à l'abri de leurs coups.

En 1529, Robert Roger, seigneur de Collières en Saint-Front, curé de Domfront, avait fondé six chapelains que devait présenter au prieuré Messire François Lainé, seigneur de Torchamp. Soit terreur, soit désir des licences nouvelles, les descendants de ce Lainé embrassèrent la religion réformée. La fondation fut négligée Les calvinistes ne priaient pas pour les morts : ils jugeaient inutile de pourvoir aux services mortuaires. Les chapelains ne furent plus présentés. Enfin Montgommery se manifesta lui-même en 1562; il pilla l'église et brula les titres de fondation, croyant peut-être ainsi faire taire l'anathème proféré au XIe siècle par Guillaume, Avesgo, Achard, et les signataires de la charte contre les profanateurs et qui n'en appelait pas moins sur le plus récent de ses contempteurs, des malheurs imminents.

La sobriété romane offrait peu de prises aux iconoclastes. Ils trouvaient à *Notre-Dame-sous-l'Eau* je ne sais quelle image d'un christianisme des premiers âges et qui n'avait que faire de réformes et de rescision.

Cependant Goyon de Matignon, le général de Charles IX, avait deviné le péril d'invasion que cachait ce beau prétexte de cons-

Digitized by Google

cience libre et il avait prudemment pourvu les forteresses normandes de quelques défenseurs. Il avait préposé au château de Domfront Messire des Chapelles, et voici que le 2 septembre 1563 Poilley de Bretagne, l'un des compagnons de Montgommery, vint avec cent vingt hommes mal armés, pilla la ville, prit le donjon malgré des Chapelles trop heureux de fuir par les latrines et poussé par son fanatisme vers Notre-Dame déjà pillée par Montgommery il se jeta sur ce qu'il en restait à prendre, s'empara des vases sacrés, enfin, Erostrate sans gloire, mit le feu au clocher. L'incendie n'avait de prise que sur la toiture, et l'on vit surplomber, tisons gigantesques, ces chênes que le moyen-âge avait vu croître, et qui puissamment équarris par les haches monastiques, et posés transversalement sur les colonnettes montant de fond, soutenaient les arbalétriers de la charpente. Le bronze des cloches fondues, ruisselait à travers ces tisons sur les tombes de Boispitard, de Ledin, des Talvas.

Les cent vingt pillards commandés par Poilley de Bretagne rejoignirent leur chef Montgommery et tous partirent pour l'Anjou. De là ils allèrent porter le ravage dans le Béarn, la Gascogne et une partie de la Guyenne d'où il devaient revenir par la Rochelle exercer des pirateries sur le littoral armoricain. Leur parti se fortifiait de plus en plus. Catherine enhardissait la sédition par la faiblesse violente d'une répression épouvantable. Montgommery organisa dans les îles anglaises avec les ressources et les hommes de l'Angleterre une nouvelle prise d'armes en Normandie. Au mois de février 1574, cinq mois à peine après la publication de la dernière paix par le parlement, le chef calviniste accompagné de son fils de Lorges tentait de s'emparer de Cherbourg à la tête d'une armée de cinq à six mille hommes, tant anglais qu'émigrés. Colombières marchait vers Saint-Lô. Les huguenots reprenaient Falaise, Argentan et Vire. A Domfront, l'exemple donné six ans auparavant par Poilley de Bretagne était suivi par René et Ambroise Lehéricé dit le Balafré qui, le 26 février 1574, entrèrent au donjon par le moyen d'une grande échelle. Coupel le gardait alors, il prit le chemin qu'avait jadis pris des Chapelles, et une fois maître de la place Ambroise Lehéricé s'en dit le roi. Il traitait la campagne en pays conquis, forçait l'obéissance, prélevait les tailles, requisitionnait le lard, le cidre, le blé, terrifiait les cultivateurs par l'incendie du logis de Boispitard et de la gentilhommière des *jugeries*.

Digitized by Google

Le général Goyon de Matignon envoya contre lui le capitaine Lachaux qui occupa les avenues des ponts de Notre-Dame-sous-l'Eau, le pont de Caen et les faubourgs de la ville « jusqu'à se loger, dit Boispitard, dans la maison de Louvel Brière. »

Cette aggression ne fit que redoubler la fureur de Lehéricé, « roi de Domfront. » Il riposta en tuant Coudehar et quatre soldats du capitaine de Lachaux et en brulant toutes les églises du voisinage. Notre-Dame fut rebrulée et pour la troisième fois sur ses dalles les esprits mauvais passèrent et repassèrent. « Les horribles, avait prophétisé l'Iduméen, passeront et repasseront sur elle, les ténèbres seront cachées dans ses plus secrets réduits, le feu la dévorera, et elle sera dans la douleur étant délaissée dans son tabernacle. » Le sol du moins, dortoir des expectants, était demeuré pur et immaculé : lui-même il fut ouvert et pénétré à la place du sanctuaire, près de l'autel, à l'endroit du caveau de Boispitard, pour enfouir par intrusion le corps de cet Ambroise Lehéricé, de ce balafré qui, quelques jours auparavant, avait incendié l'église. Hommage involontaire rendu à la sainteté du lieu, mais aussi hommage déshonorant. Notre-Dame deviendrait donc la fossoyeuse du genre humain. Tout sépulcre y serait inglorieux par la promiscuité des purs et des impurs. Cette atteinte à la décence du réveil futur portée aux entrailles même de l'église dépositaire, appelait immédiatement la foudre qui ne tarda pas à frapper les sacrilèges.

Ce ne fut point un prodige, ce fut un simple et naturel enchaînement d'effets et de causes.

Les réformés ne connaissaient pas le culte des morts ni le culte de la Vierge; ils avaient agi à Notre-Dame-sous-l'Eau conformément à leurs principes, ils n'avaient pas seulement refusé la prière aux tombeaux mais manqué de respect aux morts, dans la maison de la mère du premier réveillé d'entre eux. Ils avaient compté sans l'anathème du fondateur et sans les fils des ensevelis.

Pierre Ledin revivait sous le nom de Pierre IV et Boispitard avait une postérité. L'outrage mit dans le cœur de ses neveux assez d'indignation pour arrêter l'insolente fortune des huguenots. Déjà sur la route de cette Notre-Dame qu'ils avaient insultée accouraient, hâtant leurs chevaux, les gens d'armes de Matignon.

Montgommery était dans la ville il y fut retenu par les conséquences même de sa rébellion. Révolté pouvait-il s'étonner de

Digitized by Google

voir les siens se révolter contre lui. Il ne devait s'en prendre qu'à son propre exemple et à ses propres principes.

Au lieu de venir à sa rencontre le « roi de Domfront » faisait le fanfaron.

Montgommery requisitionnait la nourriture de ses chevaux, le Balafré répondait : pas d'argent, pas d'avoine!

Le huguenot la Patrière chargea ce rebelle : il mit l'épée au clair : « Tiens, dit-il, je vais dégonfler ton orgueil! » le pied du récalcitrant heurta contre un caillou. Cela suffit à le faire trébucher. Patrière avança, le pressa, l'accula au mur, lui perça le ventre et lui montra qu'un Lehéricé n'est pas un Montgommery.

D'autres discordes, résultat de cette indépendance déréglée dont Calvin avait posé le principe, firent ajourner le départ du général en chef des huguenots, et tandis qu'il réglait les différents des siens, il ne s'aperçut pas que Matignon, général de l'armée royale et catholique, s'approchait nuit et jour, et déjà, se concertait derrière les tertres, au pied des tours de la Chalerie avec Ledin, gouverneur de Domfront. Celui-ci blessé de l'injure faite à ses pères, les dormeurs de Notre-Dame-sous-Eau, parfait connaisseur des sentiers, instruit des démarches et des retards de Montgommery, fut pour Matignon le plus sûr des éclaireurs. Il prit aussi part à l'action. Nommé chef de bataillon, il coupa les routes de la forêt d'Andennes et du mont Gargantin, repoussa les deux sorties de Montgommery et le bloqua dans la ville. Le siège mémorable commença. La vieille église de Notre-Dame-sous-Eau s'étonna de l'éveil tumulteux des échos les plus profonds de sa vallée; de ses yeux gris, embusqués sous l'archivolte, elle vit par dessus la tranquille Varenne le vol strident de six cents boulets de pierre. Ils ouvraient, avec de monstrueux bruits sur le tertre Sainte-Anne et sur le tertre Chapron, un passage à travers une tour aux vingt mille hommes du roi de France, jusqu'à la cité, jusqu'à la citadelle, et jusqu'à Montgommery lui-même qui ne conquit pas, même avec son mépris de la mort, assez de gloire pour s'absoudre de la sédition.

Quand à Boispitard, insulté comme Ledin, il ne fut pas en retard pour venger ses pères. A peine eut-il appris la présence du chef des armées royales, il ne fit point comme le Balafré, qui ne daignait pas aller à la rencontre de Montgommery, non, ce fidèle serviteur vint de suite présenter ses révérences à son maître légi-

Digitized by Google

time, à Monseigneur de Matignon. « Voyez, lui dit-il, quels maux nous avons souffert de ce Balafré. Je ne me plains pas de ce qu'il ait cassé mes vitres et pillé mon manoir, non, cela m'est indifférent : cela se remeuble et se répare un manoir! mais venez, voyez, jugez de ce qu'il à fait à mes aïeux qui sont couchés dans la tombe, les bras croisés, sans reproche, et qui ne peuvent se défendre, et jugez si rien peut égaler la disgrâce de cette église. Où les générations vinrent en suppliantes il est venu en dévastateur. Souffrirez-vous que nos aïeux soient contaminés de sa puanteur. Permettez que sorte de chez eux cet envahisseur de leur dortoir qui ne peut décemment être hébergé sous leur armes et couché dans leur lit. »

« Il est juste, répondit Matignon. Allez, prenez avec vous les soldats du roi, et faites ce que vous devez faire. »

On leva la dalle qui couvrait les Boispitard et le Balafré. On trouva le cercueil de ce dernier.

Faites sauter les clous, cria le chevalier, levez les planches.

Le corps frappé en pleine vie n'avait point eu le temps de se décomposer.

« Faut-il enlever ce mort dans cette boite et comme il est là, dirent les superstitieux qui n'osaient toucher même au suaire. »

Non, dit Boispitard, tirez à vous le corps seulement, laissez la boîte. Le corps seul est une souillure. La bierre restera vide pour qu'un jour si la dalle se relève à l'entrée de quelque nouvel arrivant de ma famille, on sache que ce caveau ne fut pas celui de tous, et qu'on se souvienne en voyant un cercueil sans os, de l'acte exemplaire accompli par vos mains.

Personne n'osait toucher le cadavre. Le plus hardi lui mit un licol. Il fut traîné tout le long de la nef sur les dalles, il gratta de ses talons les blasons en relief qui bossuaient le sol, et sous le ceintre du porche, il parut, corps sans regard, au grand jour qui luit sur les catholiques et les huguenots. Les Domfrontais présents dirent : Qu'en ferons-nous? faut-il le jeter dans la Varenne?

« Non pas, reprit le chevalier, on ne l'a point encore assez vu : portons-le là haut, sur le sommet du tertre Gresière. Là même, sur les rochers les plus escarpés, et juste au-dessus de la fosse au dragon, nous dresserons un gigantesque gibet, et nous y suspendrons haut et court cet égoulé. Ceux de l'armée royale qui ne l'ont pas vu prendront connaissance de ses traits, et concevront la méfiance

Digitized by Google

et l'horreur de quiconque lui resemblant pourrait être aussi méchant que lui. »

Alors commencèrent ces grandes vociférations qui nous ont été transmises parole pour parole, par l'éditeur même, fier de son œuvre, de ce réaliste spectacle. La naissance de Lehéricé, son père, sa mère furent compris dans l'anathème, accompagné d'éclaboussures, de fange et de coups de pierre. Ce fut une malédiction accompagnée de traînement sur la claie et de lapidation : c'était sauvage et c'était terrible. Les chiens hurlaient, les échos gémissaient. Quelqu'un semblait crier dans la clameur du peuple comme on entend parfois des voix parler dans les vents. Ce quelqu'un c'était l'oublié dont on croyait la voix éteinte par les siècles : le vieux Talvas ! inhumé dans les murs qu'il avait fondés, il avait senti, aussi bien que les Ledin et que les Boispitard, la pluie de bronze fondu tomber de la tour du clocher sur son armure de pierre, et quand la foule multipliait ses voix maudissantes, il semblait que ce fut lui-même qui dit du fond de l'ombre ce qu'il avait dit autrefois :

« Si quelqu'un d'un esprit profane, poussé par l'exécrable inspiration de la cupidité, tente de détruire ou de diminuer la force de ce testament, qu'il soit, à moins qu'il ne se repente, frappé des foudres d'un perpétuel anathème par les évêques présents, plongé dans les ténèbres extérieures de l'abîme de la gehenne où il sera livré aux pleurs et aux grincements de dents, et tourmenté sans fin avec Judas qui trahit le Christ, Dathan et Abiron... »

VI

Les arquebusades des huguenots n'avaient pu faire taire cette voix. Montgommery et ses compagnons l'avaient entendue peut-être, dans le secret silence de leur conscience ils ne lui avaient pas prêté plus attention qu'aux plaintes de leur victimes. René Lehéricé, frère du Balafré, bien que peu désireux du destin fraternel, n'en lutta pas moins avec les cent compagnons de Montgommery, contre les vingt mille hommes du roi, mais quand vint l'heure suprême, il poussa le comte à capituler. Il le faisait pour le mieux, il croyait sauver aussi sa vie et celle de son général. Au sortir du château, il fut emmené prisonnier, sur la route de

Digitized by Google

Carentan. Il s'était couvert d'un faux nom, il avait de la sorte échappé au massacre, il serait quelque jour mis à rançon puis en liberté, il méditait déjà de nouveaux pillages, car en se rendant il n'avait point rendu son âme récalcitrante. Il était traîné de village en village, à grandes journées, afin que les sectaires en voyant si vite entraîné et réduit à l'impuissance le plus tenace d'entre eux, comprissent partout l'inutilité de leurs propres efforts. René Lehéricé était parvenu à six lieues de Domfront et en vue des hauteurs de Mortain, quand il entendit un cheval galoper derrière lui, sur la route.

Il frémit. Il avait reconnu Boispitard! Que voulait au général ce coureur si pressé?

Goyon de Matignon arrêta son cheval : « Quoi, dit-il! Boispitard! vous ici? je vous croyais à Domfront, occupé de vous rétablir dans votre manoir, mais puisque vous avez préféré nous suivre, soyez le mieux venu du monde parmi vos compagnons d'armes! Nous allons à Saint-Lô, vous êtes de la partie?

— Non, Messire, répondit Boispitard, justice n'est pas faite derrière vous, et de tous vos ennemis!

— N'emmenons-nous pas les fauteurs de discorde?

— Les paysans crient vengeance. Les bourgeois sont divisés et plus d'un parmi eux a pris le parti des vaincus. Il faut que la royauté s'affirme en cette ville de Domfront qui reste insoumise. Je ne vous demande pas de me livrer le comte Gabriel, il appartient au roi, mais ce Lehericé que vous emmenez est le frère même du Balafré. Donnez-moi ce maudit j'en ferai quelqu'exemple.

Matignon répondit : Il est juste, prenez cet homme et faites-lui la justice qui lui est due.

Le chevalier de Boispitard le fit donc marcher à pas rapide et sous bonne escorte.

L'infortuné rebelle, supplia, offrit sa fortune, les quatre mille livres de rente qu'il se disait avoir au Pissot, ses maisons dont son juge eût pu s'accommoder et qui compensaient surabondamment le pillage du logis de Boispitard, ce justicier juste avec rage, ne voulut rien entendre.

René Lehéricé dut gravir de nouveau par la route du pavé la montagne de Domfront. Les pommiers avaient leurs fleurs roses, embaumées, la patrie était plus regrettable qu'en aucune saison. C'était, comme on l'a dit, mourir deux fois que quitter son bocage

Digitized by Google

enchanteur; mais par endroits et par moments, l'odeur du sang et des cadavres se mêlait dans la brise aux parfums venus des vergers. En face du château, devant les casemates ruinées, une grande potence se dressait sur une pyramide poudreuse, faite de décombres. Là pendait le pasteur de Clinchamps qui avait fait la prière sur l'ordre de Montgommery avant le corps à corps sur le terre-plein de la citadelle. Midi sonnait derrière les ormeaux à l'horloge de Godras. Lehéricé avait le ventre vide, il en fut plus léger pour la corde : les corbeaux aussi avaient faim et tournoyaient. Au coup d'une heure, l'homme étouffa. Un dicton populaire (1), tiré de sa complainte et chanté tous les mois par quelque chanteur forain, sous un parapluie, parla plus loin de lui que toute oraison funèbre et voltigea longtemps sur les lèvres des hommes. Elle alla jusqu'au bout du monde la pitié pour cet aventurier qui la méritait moins pour être pendu, que pour avoir pillé Notre-Dame.

(A suivre).

FLORENTIN LORIOT.

(1) *Domfront! ville de malheur!*
Arrivé à midi, pendu à une heure

dicton fameux qui valut à la petite cité la gloire de ne pas épargner plus d'une heure les ennemis publics.

Digitized by Google

LE « CAEN ILLUSTRÉ »

DE

M. EUGÈNE DE BEAUREPAIRE

Après avoir dirigé pendant trente années l'imprimerie la plus considérable de la ville de Caen et au moment de terminer sa carrière, M. F. Le Blanc-Hardel a voulu élever à sa cité d'adoption un monument digne d'elle et de lui. Rappeler dans une splendide publication ce que l'Athènes normande a été dans le passé, dire ce qu'elle est de nos jours, retracer son histoire, décrire les richesses monumentales et artistiques que la France entière lui envie, signaler les services de tout genre qu'ont rendus à la patrie une foule d'hommes éminents, tel a été le but de l'honorable éditeur. Pour accomplir cette œuvre, il s'est adressé à deux Normands, tous les deux épris des merveilles archéologiques et pittoresques de leur province. Au premier, M. Eugène de Robillard de Beaurepaire, secrétaire général de la Société française d'Archéologie et de la Société des Antiquaires de Normandie, le savant à la compétence indiscutée auquel on doit tant d'études approfondies sur les édifices, les œuvres d'art et la littérature de son pays, M. Le Blanc-Hardel a demandé la rédaction du texte; au second, M. Paulin Carbonnier, peintre, aquarelliste et graveur à l'eau-forte bien connu, il a confié l'illustration du livre. Puis le maître-imprimeur, habilement secondé par son successeur M. Henri Delesques, a dirigé l'exécution matérielle avec sa connais-

Digitized by Google

sance parfaite des ressources de la typographie et le *Caen Illustré* (1), œuvre magistrale longtemps attendue, a enfin vu le jour.

*
* *

La ville de Caen, il faut bien le reconnaître, ne possède pas une histoire vraiment digne de ce nom, ou du moins une histoire complète de son passé. De nombreux ouvrages cependant lui ont été consacrés; mais ce ne sont que des fragments plus ou moins étendus, des récits d'épisodes, des monographies et on attend encore l'écrivain qui rassemblera tous ces membres épars pour en composer une chronique générale de la vieille cité normande si intéressante à tant d'égards.

Charles de Bourgueville, sieur de Bras, a publié ses *Recherches et Antiquitez de la province de Neustrie, à présent duché de Normandie, comme des villes remarquables d'icelles, mais plus spécialement de la Ville et Université de Caen*, en 1588; Pierre-Daniel Huet, ses *Origines de la ville de Caen*, en 1702; l'abbé De La Rue, ses *Essais historiques sur la ville de Caen et son arrondissement*, en 1820, auxquels il faut joindre ses *Nouveaux Essais*, ouvrage posthume imprimé en 1842; Georges Mancel et Ch. Woinez une *Histoire de la ville de Caen et de ses progrès*, interrompue à Philippe-Auguste, en 1836; Frédéric Vaultier, son *Histoire de la ville de Caen depuis son origine jusqu'à nos jours, contenant la description de ses monuments et l'analyse critique de tous les travaux antérieurs*, très incomplète malgré son long titre, en 1843; B. Pont, une *Histoire de Caen sous les ducs normands*, en 1866; M. Pierre Carel, trois volumes sur l'histoire de Caen depuis Philippe-Auguste jusqu'à la Révolution. Si l'on y joint l'excellent *Guide du voyageur et de l'étranger dans la ville de Caen*, de G. S. Trébutien, celui de M. G. Lavalley; d'innombrables articles donnés isolément dans le *Bulletin monumental* ou dans des recueils de sociétés savantes, tels que ceux de Georges Bouet, Raymond Bor-

(1) *Caen illustré, son histoire, ses monuments*, texte par Eugène de Robillard de Beaurepaire; eaux-fortes et dessins de Paulin Carbonnier. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1896, gr. in-4° de VII-539 p. — Tiré à 400 exemplaires : 20 sur papier du Japon; 10 sur papier de Chine; 120 sur vergé de Hollande; 250 sur vélin.

Digitized by Google

deaux, L. Puiseux, Julien Travers, G. Dupont, etc.; les ouvrages généraux où il est longuement traité de Caen et de ses monuments. comme les *Architectural antiquities of Normandy*, de Cotman, avec les notes de Dawson Turner, le *Voyage bibliographique, archéologique et pittoresque en Normandie*, de Dibdin, les *Specimens of the architectural antiquities of Normandy*, de Pugin et Le Keux, *An architectural tour in Normandy*, de H. Gally-Knight, la *Statistique monumentale du département du Calvados*, d'Arcisse de Caumont, *La Normandie illustrée*, publiée sous la direction d'A. Pottier et de G. Mancel, *L'Architecture romane en Normandie et en Angleterre*, de Ruprich-Robert; *La Normandie monumentale et pittoresque*, en cours de publication; des journaux écrits par des bourgeois, témoins des faits qu'ils racontent: des compilations biographiques non sans valeur; enfin une quantité énorme de documents inédits conservés dans les archives départementales, communales ou hospitalières ainsi que dans des collections privées de la région, on aura à exploiter une mine inépuisable de renseignements qui n'attendent qu'un patient metteur en œuvre.

Toutes ces sources que je viens d'indiquer, M. de Beaurepaire les connaît bien et il y a largement puisé. Sans avoir la prétention d'écrire l'histoire de Caen, — ce qui n'était point la tâche tracée, — il en a donné un résumé rapide et substantiel en racontant à grands traits, lorsque l'occasion s'en présentait, les évènements dont notre ville a été le théâtre dans le cours des siècles, en y joignant le côté anecdotique, souvent piquant, les détails de mœurs, le caractère des hommes, la physionomie des choses. Style facile, élégant, spirituel, critique impartiale et judicieuse, humour de bon aloi, connaissance toute particulière des questions d'art, élévation dans la pensée, telles sont les qualités qui distinguent les travaux de M. de Beaurepaire et qui font du *Caen illustré* une œuvre de premier ordre.

Le livre est divisé en quinze chapitres qui traitent successivement des origines de Caen, du château de cette ville, des deux grandes abbayes, des églises, des hôpitaux, des vieux et des nouveaux couvents, de l'Université et de ses collèges, des hôtels et des maisons anciennes, des remparts, des édifices militaires et civils, enfin du Caen moderne. C'est, comme on le voit, une sorte d'encyclopédie consacrée à l'histoire et à l'archéologie d'une cité importante. Son analyse demanderait bien des pages et ne pouvant

Digitized by Google

faire avec le lecteur une promenade dans Caen, sous la direction du plus érudit et du plus aimable des guides, je me bornerai à quelques observations sur les monuments décrits par M. de Beaurepaire.

* * *

Tout d'abord, M. de Beaurepaire se livre à de courtes et judicieuses appréciations sur les travaux des divers historiens de Caen, puis il parle avec plus de détails des origines et du nom de cette ville. A ce propos, les étymologies les plus fantaisistes ont été proposées; mais, quoiqu'on en puisse dire et en dépit de théories récemment émises, une seule, à mon avis, est acceptable. Caen vient de *Cat-heim*, demeure des Cattes, peuplade saxonne dont on trouve les traces en Germanie et dont une partie se fixa dans la seconde Lyonnaise. En effet, Caen n'existait ni à l'époque gauloise ni durant l'occupation romaine; la ville principale de la région était celle de Vieux, la capitale des Viducasses, qui fut détruite par les Barbares au IIIe ou au IVe siècle. Des pirates saxons s'établirent alors sur la colline du château, qui commandait le fond de l'estuaire de l'Orne et un passage de cette rivière, et au-dessous de laquelle se groupèrent des habitations dans un quartier où abondent les noms caractéristiques de Darnetal, Cattehoule, Gémare, etc. Mais Caen ne se trouve mentionné dans l'histoire qu'en 944, date où il est question de cette ville dans un document relatif aux démêlés du roi Louis d'Outremer avec Bernard le Danois, tuteur du jeune Richard, duc de Normandie.

Le château, voilà donc l'origine de Caen, le noyau primitif de la cité; c'est là aussi que se déroulent les évènements les plus notables de l'histoire de Caen pendant le moyen âge, pendant le règne de la force militaire. En écrire les annales, c'est retracer celles de notre ville. Bâti en pierres par Guillaume le Conquérant, relié à un système de remparts qui entouraient la ville naissante, le château de Caen servit souvent de résidence aux ducs de Normandie devenus roi d'Angleterre. En 1204, il ouvre ses portes à Philippe-Auguste, puis il a pour hôtes saint Louis et Philippe le Bel pendant leurs voyages dans le duché, et est assiégé et pris successivement par les monarques anglais Edouard III, en 1346, et Henri V, en 1417. Le duc de Somerset est forcé de rendre à

Digitized by Google

Charles VII, en 1450, la vieille forteresse qui subit un dernier siège en 1620, lorsque Louis XIII en personne s'en rend maître sur les officiers du parti des Princes. Aujourd'hui, avec sa vaste enceinte et ses tours rondes ou carrées, le château rappelle ce qu'était une grande place de guerre au moyen âge; mais le donjon, où Romme et Prieur de la Côte d'Or, représentants du peuple en mission, avaient été incarcérés par le Comité fédéraliste de Caen, a été rasé par ordre de la Convention et il ne reste pas une pierre de cette tour qui passait pour une des plus belles de France.

* * *

L'époque romane a laissé à Caen de splendides spécimens de son art et cela est dû à des circonstances toutes spéciales : le choix que Guillaume avait fait de la ville pour sa demeure, les difficultés soulevées par le mariage de ce duc et surtout le flot de richesses inouïes que la conquête de l'Angleterre jeta sur la Normandie.

Guillaume et sa femme, Mathilde de Flandre, étaient parents à un degré alors prohibé par l'Église. Ils promirent d'élever à Caen deux abbayes, l'une d'hommes, l'autre de femmes, et obtinrent du Pape leur pardon et la validité de leur mariage, grâce à l'intervention du pieux Lanfranc, originaire d'Italie et abbé du Bec. De là l'origine des deux monastères de Saint-Étienne (Abbaye-aux-Hommes) et de la Trinité (Abbaye-aux-Dames).

L'église de Saint-Étienne, commencée en 1066, fut dédiée en 1077. C'est un des types — le plus précieux peut-être — de l'architecture normande du XIe siècle, avec sa beauté grave et sévère, l'harmonie de ses lignes, le caractère grandiose de sa construction. Aussi Ruprich-Robert a-t-il écrit avec justesse : « S'il est un peuple auquel on puisse appliquer véritablement la qualification d'architecte, c'est le peuple normand. Il n'a été, il faut le dire, à l'époque dont il s'agit, ni statuaire, ni peintre, mais nous ne voyons pas d'école où le sentiment de l'harmonie des proportions, et la recherche du monumental, se décèlent avec plus d'intensité (1). »

Lanfranc, premier abbé du monastère, a dirigé les travaux de Saint-Étienne et en a été — il est permis de le supposer — le seul

(1) Ruprich-Robert, *L'Architecture normande au* XIe *et au* XIIe *siècle en Normandie et en Angleterre*, Introd., p. v.

Digitized by Google

architecte. L'influence des monuments de Pavie, sa ville natale, s'y fait sentir et explique les différences considérables qu'on remarque entre cette église et celle de la Trinité, bâtie cependant au même moment et dans des circonstances identiques. Ainsi, dans la grande nef de Saint-Étienne, les piliers sont alternativement de force inégale pour mieux supporter le poids de voûtes énormes, comme à Saint-Michel de Pavie, et de larges tribunes s'ouvrent des deux côtés au-dessus des arcades donnant accès aux bas-côtés, comme dans l'édifice padouan et comme à Saint-Ambroise de Milan. Mais si l'école lombarde à eu une influence réelle sur le plan de Saint-Étienne, la décoration du monument ne s'en est pas le moins du monde ressentie et celle-ci est toute normande.

Des modifications eurent lieu dans les projets primitifs, et les voûtes furent commençées au XIIe siècle seulement. Si la façade, les tours jusqu'à la corniche du toit, la nef et les transepts sont du style roman le plus pur, le chœur, en revanche, est du XIIIe siècle et les flèches octogones des tours sont attribuées au XIVe Ces constructions successives et les réparations exécutées au commencement du XVIIe siècle pour réparer les ravages des bandes protestantes, « ces différences qu'un archéologue exercé peut seul reconnaitre, dit M. de Beaurepaire, échappent au regard du spectateur, absorbé tout d'abord et charmé par la robuste et harmonique simplicité de la façade. L'harmonie est aussi le sentiment que l'on éprouve en pénétrant à l'intérieur de l'édifice. L'architecte dédaignant le soin de l'ornementation, n'a visé qu'à la grandeur, et il a produit une œuvre saisissante dans sa rigide simplicité. »

C'est le même sentiment qui frappe, avec un peu moins de force toutefois, en entrant dans l'église de la Trinité que Dibdin proclamait « le plus intéressant édifice, toutes choses compensées, qui fût à Caen. » La Trinité, commencée en 1062, fut dédiée dès le 18 juin 1066; elle a été entièrement restaurée, de 1851 à 1861, par Ruprich-Robert, ce qui a permis à l'éminent architecte de demander à ce monument les indications les plus précieuses pour l'histoire de l'art en Normandie.

Tout est roman dans l'ensemble de l'édifice, mais on y trouve la trace d'époques différentes, quoique fort rapprochées les unes des autres. Ruprich-Robert estime — il convient de faire à cet

Digitized by Google

égard quelques réserves avec M. de Beaurepaire — que la crypte, la tour centrale jusqu'aux combles de l'église, le bas du clocher et des tours, les transepts et les murs latéraux de la nef sont les parties les plus anciennes; ensuite viennent les piliers de la nef et le haut des tours, puis le triforium aveugle des transepts et le chœur, enfin les murs de la nef à partir des arcs, les voûtes de la nef et des transepts et les colonnes engagées qui les supportent. Le problème important, ici comme partout, c'est la substitution de la voûte en pierre à celle en charpente et le plan de la Trinité permet d'affirmer que ses voûtes en pierre ne peuvent remonter qu'au XIIe siècle, ainsi que celles de toutes les églises romanes de la région.

Une autre question fort controversée est de savoir si les deux tours de la façade et la tour centrale ont jamais été surmontées de flèches. Pour la dernière, le peu d'épaisseur des murailles impose une réponse négative, et, pour les deux autres, le silence des documents, malgré ce qu'ont dit Bourgueville de Bras et l'abbé De La Rue, malgré les affirmations de Ruprich-Robert, il y a tout lieu de penser, avec M. de Beaurepaire, qu'elles n'ont jamais été couronnées de pyramides.

La façade de la Trinité est remarquable par son développement et sa disposition simple et heureuse.

Quant à l'ornementation de cette église, elle offre aussi aux archéologues de très intéressants sujets d'études : frises à cercles entrelacés, coupés çà et là par des fleurons, modillons à têtes d'animaux grotesques et à figures grimaçantes, chapiteaux à décoration variée où l'on découvre les traces de l'influence byzantine et très souvent, — j'en ai la conviction, — celles de l'influence scandinave, enfin, dans la crypte, sur l'un des chapiteaux, une grossière sculpture, essai de représentation du Jugement dernier, que M. de Beaurepaire signale pour la première fois.

A côté des deux grandes églises abbatiales de Saint-Étienne et de la Trinité, Caen possède deux autres édifices de l'époque romane, aujourd'hui abandonnés : l'église Saint-Nicolas, achevée en 1083, dont les dispositions caractéristiques du portail, de la tour centrale à coupole, des absidioles, de la grande tribune qui recouvre un des transepts et la décoration austère, rappellent d'une manière frappante l'aspect général de Saint-Étienne; puis l'église Saint-Gilles, qui, très remaniée et stupidement mutilée,

Digitized by Google

offre encore une nef remarquable et des décorations du XIIe siècle, avec un charmant portail, addition des premières années du XVIe siècle, due à l'architecte caennais Blaise Le Prestre.

* * *

A son tour, la période gothique a élevé dans Caen des monuments très remarquables et qui peuvent presque rivaliser avec ceux du milieu du moyen-âge : Saint-Pierre, Saint-Jean, Saint-Sauveur, etc.

L'église actuelle de Saint-Pierre a remplacé un édifice roman. Le grand portail date du XIIIe siècle et le portail nord du XVe; les cinq premières travées de la nef sont du XIVe siècle et les six travées suivantes du XVe; enfin les voûtes du chœur et l'abside avec ses chapelles, œuvre d'Hector Sohier, offrent un brillant spécimen de l'épanouissement de l'art de la Renaissance. Malgré tous ces disparates, l'ensemble est plein d'élégance et d'harmonie et partout les détails de l'intérieur et de l'extérieur, même quand l'ornementation est un peu trop luxuriante, provoquent l'admiration.

Quelques chapiteaux ont conservé la décoration de l'église romane primitive et ont provoqué les savantes dissertations de l'abbé De La Rue, de Thomas Wright, de Paulin Paris, de M. Armand Gasté et de bien d'autres. Leurs sculptures énigmatiques ont livré leurs secrets et nous savons désormais qu'elles représentent le Phénix, le Pélican et l'Unicorne des Bestiaires divins, puis Lancelot du Lac, traversant le « pont sur l'eau » ou « pont de l'épée, » le même personnage ou Gauvain faisant l'épreuve du « lit périlleux », l'anecdote d'Yvain dit le « chevalier au Lion », la mésaventure de Virgile amoureux et l'humiliation du philosophe Aristode, d'après les romans de chevalerie ou les lais des Trouvères.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable à Saint-Pierre, ce qui est la merveille de Caen, ce qui fera toujours pousser un cri d'admiration aux archéologues et aux artistes, c'est la flèche qui fut bâtie dans le premier quart du XIVe siècle.

« Belle entre les plus belles flèches, écrit Trébutien, elle a toute la pureté et la grandeur de l'inspiration catholique, dont elle exprime l'idéal sévère, saisissant et sublime; c'est la réalisation la

Digitized by Google

plus complète de l'idée chrétienne par l'architecture. » Dibdin, Gally-Knight, Caumont se montrent aussi enthousiastes; mais, comme le dit M. de Beaurepaire, lorsque l'on veut épuiser ce sujet, c'est encore le vieil historien Bourgueville de Bras qu'il faut citer : « Combien que ceste église [Saint-Pierre] soit fort ample et tres belle, ayant ses deux aisles ou costez, dont celuy devers le carrefour fut faict bastir viron l'an 1410, et l'autre devers la poissonnerie quelque temps depuis, comme il peut apparoir par le date escript aux vistres : toutesfois ce qui est le plus singulier, c'est la tour ou pyramide, laquelle est d'une admirable hauteur, fondee sur quatre moyens piliers de si subtil artifice qu'on ne voit et ne s'apperçoit l'on du fondement, soit en entrant à l'Eglise par dessoubs ceste tour, ou à l'opposite par l'vne des aisles, et si l'on en voit le vuide par le dedans iusques au sommet. Elle a son diametre iusques aux carneaux d'icelle en quadrature : par lesquels carneaux, qui sont de grande hauteur, l'on se pourmaine tout au tour, et y sont huict tourelles posees à l'endroit de huict quarres qui font les huict airres de vent. Puis est au dessus eslevee la pyramide d'vne emerueillable hauteur, qui est percee par quarante-huict grandes estoilles vuides, où soufflent et coullent les vents, qui empeschent d'endommager ceste pyramide qui n'est que de quatre doigts d'espesseur, et en sont les pierres ionctes les vnes aux autres par crampons de fer, et cimentees par le dedans. Aussy ce qui l'embellit dauantage, c'est que toute ceste pyramide est d'ouvrage à la damasquine par vndes, et, de viron sept en sept pieds, sont des crampons de la mesme pierre sur les huict quarres, ce qui donne grande decoration et contentement à l'œil de ceux qui la voyent et contemplent. J'ay veu les tours de Paris, Rouen, Toulouse, d'Auignon, Narbonne, Montpellier, Lyon, Amiens, Chartres, Angiers, Bayeux, Constances [Coutances], celles de l'Abbaye dudict Caen, et autres plusieurs pays de la France, qui sont edifices en forme de pyramide; mais ceste tour de sainct Pierre dudict Caen excede toutes les autres, soit en hauteur manouure singulier, que toute autre forme de structure. » Comme on le voit, le sieur de Bras, devenait éloquent à la vue des beautés architecturales de l'église où il avait reçu le baptême et sa description de la flèche de Saint-Pierre, avec le changement de quelques expressions techniques, — « ouvrage à la damasquine », par exemple, — pourrait encore être signée par un Viollet-le-Duc.

Digitized by Google

*
* *

Il faut encore citer à Caen, parmi les édifices religieux curieux à divers titres : Saint-Jean, avec sa nef du XIVe siècle, sa tour du portail, qui s'est inclinée d'une manière si étrange et si menaçante, et sa tour centrale de la Renaissance, restée inachevée; — Notre-Dame-de-Froide-Rue, aujourd'hui Saint-Sauveur (XIVe-XVIe siècles), avec sa pyramide élégante à laquelle celle de Saint-Pierre empêche le visiteur de rendre justice, la galerie délicatement fouillée de son portail, le gracieux escalier d'une « monstrance », ses restes de peintures murales, son abside de la Renaissance et ses deux nefs qui communiquent entre elles par une arcade hardie percée dans une ancienne muraille et qui donnent à l'ensemble l'aspect de deux églises accolées; — Saint-Sauveur-du-Marché, à présent la Halle-au-Blé, avec des vestiges de toutes les époques; — Saint-Étienne-le-Vieux, édifice honteusement abandonné et dans l'état le plus lamentable, où la Renaissance a laissé un fouillis de détails charmants et dont le cavalier symbolique, très ancienne sculpture encastrée dans un mur, près du grand portail, est d'une de ces statues équestres analogues à celles qui se rencontrent nombreuses en Guyenne et en Poitou, représentant probablement l'empereur Constantin ou le triomphe de l'Église catholique sur le paganisme; — Saint-Michel de Vaucelles, avec sa tour romane et les fresques de ses clefs-de-voûte exécutées au milieu du XVIe siècle; enfin, Notre-Dame ou la Gloriette, ancienne église des Jésuites, dont la première pierre fut posée en 1684, modèle assez froid, mais correct et bien proportionné du style importé d'Italie il y a deux siècles.

M. de Beaurepaire a minutieusement décrit toutes ces églises, et d'autres encore, en archéologue et en artiste, et il a rapporté ce que l'on sait de l'aspect de celles qui ont disparu. Il s'est livré au même travail pour les hôpitaux, les maladreries ainsi que pour les nombreux couvents d'hommes ou de femmes existant à Caen avant la Révolution; enfin il a consacré un long chapitre, — et non des moins intéressants de son livre, — aux confréries et aux charités, sujet que dès longtemps il a étudié avec une sorte de passion.

(A suivre.) ÉMILE TRAVERS.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

JUIFS ET CATHOLIQUES EN AUTRICHE-HONGRIE, par M. l'abbé *Kannengieser*. Un volume in-12, 363 pages. Lethielleux, éditeur.

Après avoir révélé aux lecteurs français, dans ses précédents ouvrages (1), l'intensité du mouvement, qui vivifie de nos jours l'Allemagne catholique, M. l'abbé Kannengieser vient de consacrer un nouveau volume à l'examen de la situation religieuse et politique en Autriche-Hongrie. Il faut l'avouer, nombre de nos compatriotes font preuve d'une singulière ignorance en ce qui concerne l'organisation moderne de l'empire des Habsbourg. Chaque jour nous rencontrons des personnes, et cela dans des milieux même cultivés, qui paraissent considérer la Hongrie comme une province autrichienne, qui s'enquièrent avec ingénuité des similitudes de la langue magyare et de l'Allemand et qui de fait n'ont pas la plus élémentaire notion de ce rouage délicat et factice, auquel les politiciens de Vienne et de Buda-Pest ont donné le nom de *Dualisme*. Mais si la constitution austro-hongroise est mal connue chez nous, la masse du public français demeure également étrangère aux manifestations de l'esprit chrétien sur les rives du Danube. Nous devons savoir beaucoup de gré à M. l'abbé Kannengieser de nous guider vers ces régions trop peu explorées par les catholiques français et de nous renseigner sur le véritable état de la question religieuse dans la monarchie austro-hongroise.

Juifs et catholiques en Autriche-Hongrie : tel est le titre du volume dont nous tentons ici une rapide analyse. On chercherait

(1) *Catholiques allemands*; *Le réveil d'un peuple*; *Les adversaires du pouvoir temporel et la triple alliance*; *Ketteler et l'organisation sociale en Allemagne.*

Digitized by Google

vainement dans ces pages sereines un pamphlet contre les fils d'Israel. L'auteur a su faire œuvre d'historien; s'il maintient énergiquement l'intégrité des principes, s'il laisse circuler dans son livre un souffle qui anime la narration, jamais il ne s'écarte relativement aux personnes d'une discussion toujours digne et toujours maîtresse d'elle-même. Les Juifs sont en scène au premier plan, mais n'est-il pas rigoureusement nécessaire pour décrire l'évolution du mouvement catholique dans la monarchie, de raconter ce que fut, ce qu'est encore dans ces contrées l'oppression juive et d'indiquer comment le réveil de l'esprit chrétien devait, par une conséquence fatale, entraîner avec lui une réaction antisémite. M. l'abbé Kannengieser précise cette idée en quelques lignes très nettes. « Dans la monarchie les juifs, et ce « fait est important à noter, ont été et sont encore les instigateurs, « les promoteurs et les instruments de l'anticléricalisme. Toutes « les lois antireligieuses votées soit à Vienne, soit à Buda-Pest, sont « dues en grande partie à l'influence juive. Par une conséquence « logique très naturelle, la réaction se produisit sur le même « terrain et voilà pourquoi nous assistons à la levée de boucliers « de l'élément chrétien contre l'élément juif. » Je dirais volontiers contre la *puissance juive*. Dans aucun état européen la race d'Israël n'a jeté des racines aussi profondes que dans le pays où règnent les successeurs de Saint-Etienne; 120,000 juifs ayant des origines très diverses se sont abattus sur la bonne ville de Vienne : Buda-Pest compte une population sémite d'environ 1,000 âmes. Dans ces deux capitales, les juifs, financiers et spéculateurs par essence, détiennent entre leurs mains le commerce et la banque. Ils ont mis à la disposition des libéraux autrichiens, plus encore peut-être à la disposition des libéraux hongrois, le redoutable appui de leurs millions. Ils ont apporté notamment au milieu des luttes politiques, le concours d'une presse qu'il leur a été facile de soudoyer. Là, comme ailleurs, la conscience de bien des journalistes résiste mal à l'éclat des florins. Est-il besoin de le rappeler, en Autriche-Hongrie, comme en Allemagne et comme en Belgique, l'étiquette libérale s'applique au parti, qui cherchant son inspiration dans les loges maçonniques, se constitue le champion des doctrines de la Révolution et combat à outrance les libertés de l'Eglise catholique. Aujourd'hui on ne dit plus d'un homme public, à Vienne ou à Buda-Pest qu'il est *libéral :* on le proclame *judeo-libéral*. Cette

Digitized by Google

expression suffit à caractériser l'alliance, affirmée au grand soleil du libéralisme franc-maçon et de la juiverie.

M. l'abbé Kannengieser, qui est alsacien et qui dans son pays natal a pu saisir sur le vif les us et coutumes de ceux que le peuple appelle *die schaebige Juden*, a tracé un tableau très coloré des mœurs sociales et politiques des sémites en Autriche-Hongrie. Il nous montre à côté du Viennois bon enfant et cordial, mais léger et désireux de vivre une existence facile à l'abri de la *Burg* impériale, un juif arrivant d'un taudis de Cracovie ou d'une *csarda* de la plaine hongroise (1), être sordide à la taille « voûtée, « à la barbe hirsute, à la longue robe crasseuse, aux cheveux mal « peignés et ramenés en accroche cœur au-dessus des oreilles. » Les quolibets des habitants de Vienne ne tarissent pas sur cet oriental « qui avant son mariage n'a pas le droit de porter des hauts- « de-chausse et qui reçoit sa première culotte de sa future belle- « mère. » Tandis que les chrétiens se moquent de ce ridicule personnage, lui se met au travail avec une singulière âpreté. Délaissant les métiers manuels, il adoptera un négoce quelconque; il concentrera sur cette industrie toutes les énergies de son être, faisant tourner au profit de son entreprise ses qualités et ses vices. Durant la période des débuts, ce sera un pauvre être humble, rampant, flexible. Si un bourgeois du *Graben* ou de la *Kaerntnerstrasse*, exaspéré par les sollicitations du trafiquant, le met à la porte, Isaac rentrera par la fenêtre le sourire aux lèvres et semblant trouver la plaisanterie exquise. Puis le négoce grandit, l'échoppe se change en magasin : le jour vient où une maison importante se fonde et le sémite modifiant son allure, se fait alors impérieux et autoritaire. Il entre enfin dans le cénacle de l'aristocratie juive. Si lui-même n'atteint pas cette haute fortune, il peut en prévoir l'épanouissement pour ses descendants. Cette aristocratie d'Israël, en possession du commerce, de l'industrie, de la haute finance, d'une partie notable et toujours grandissante de la propriété foncière (2), tente de s'emparer des intelligences par le journal et par l'enseignement des universités, vers lesquelles elle pousse

(1) La *csarda* est la taverne de la campagne hongroise. Elle est souvent tenue par un juif.

(2) D'après une statistique récente sur 3,192 grands propriétaires hongrois, on compte 1,031 juifs!

Digitized by Google

énergiquement ses coréligionnaires. En un mot le juif, fort de la séduction qu'exercent les millions, prétend substituer son esprit cosmopolite aux traditions nationales; il sent à merveille que pour arriver à ce but il lui faut atteindre la foi catholique. Il n'est pas excessif de dire que de nos jours, les juifs d'Autriche-Hongrie ont su se glisser dans toutes les sphères de l'édifice social. Seules un certain nombre de fonctions publiques leur demeurent fermées et, circonstance déjà de remarque, l'armée gardienne vigilante du vieux loyalisme autrichien, repousse impitoyablement, tout au moins des cadres de l'activité, les sémites qui prétendraient à l'honneur de porter l'uniforme d'officier et de devenir en quelque sorte les frères d'armes de l'empereur et roi.

En face de l'envahissement de la juiverie et du libéralisme unis dans leur haine contre la religion romaine, les hommes de foi en Autriche comme en Hongrie ne pouvaient demeurer inactifs. De fait un courant catholique s'est révélé dans les pays cisleithaniens depuis longtemps déjà et chaque année ce courant se fait sentir plus intense. Quant aux catholiques hongrois leur réveil date d'hier; il a fallu les violences inouies de leur ministère libéral pour que ces descendants des fiers magyars, qui jadis s'honoraient de former le boulevard de la chrétienté contre l'Islam, se décidassent à secouer leur torpeur morbide. En considérant le développement du mouvement catholique en Autriche, comment ne pas s'arrêter tout d'abord devant la physionomie fortement accentuée de l'abbé Sébastien Brunner? Notre auteur consacre la première partie de son livre à celui que l'on a pu justement appeler « *un homme providentiel.* » C'est lui qui a fait jaillir, vers le milieu de ce siècle, l'étincelle dont l'éclat a illuminé l'Autriche catholique.

Sébastien Brunner naquit à Vienne en 1814, d'une famille de bonne bourgeoisie. Dès ses premières années, il marqua un caractère où la banalité ne trouvait point place. A l'école enfantine où ses parents l'avaient placé, c'était déjà l'écolier pensif, qui aimait à bercer sa rêverie au doux son des cloches de Saint-Etienne. Durant les vacances, sur la propriété de ses grands parents, vers les confins de la Moravie, l'enfant, épris des beautés de la nature, sentait s'éveiller en lui-même, au spectacle changeant des bois et des eaux, les premières lueurs de son génie poétique. Une fois ses études classiques terminées, dans les conditions

Digitized by Google

originales où se trouvaient alors placés les collégiens autrichiens. Sébastien Brunner entra au séminaire de Vienne. Lorsqu'il fut chargé d'un ministère actif dans le clergé paroissial, il constata promptement la gravité du mal dont souffrait alors l'Eglise d'Autriche. C'étaient encore à cette époque les beaux jours du *Joséphisme*, doctrine néfaste imaginée de toutes pièces par l'empereur sacristain, comportant la subordination absolue de l'autorité religieuse au pouvoir civil, la rupture à peu près complète avec le Saint-Siège, l'organisation d'une Eglise nationale, qui devait prendre son inspiration non plus auprès du vicaire de Jésus-Christ mais dans les bureaux de la chancellerie impériale et royale. D'après cette conception, le prêtre catholique devenait un fonctionnaire, auquel les lois et décrets attribuaient rang et préséance dans la hiérarchie administrative. Son caractère sacré s'effaçait devant sa qualité d'officier de la couronne. Il est facile de comprendre comment de semblables principes avaient paralysé la vie religieuse dans la monarchie. L'abbé Brunner a tracé lui-même un saisissant tableau de l'état lamentable, où languissait alors l'Autriche. Un engourdissement général avait envahi les milieux catholiques; en face des masses livrées à elles-mêmes sans direction: en face d'un clergé qui semblait abdiquer à plaisir toute action, trônait une bureaucratie omnipotente, qui prétendait au droit de régenter souverainement le domaine religieux. Aux yeux des administrateurs établis au ministère des cultes, l'indépendance de caractère, chez un ecclésiastique, prenait la proportion d'une véritable rébellion, et la bienveillance impériale était exclusivement réservée aux personnages qui avaient su donner des preuves de leur souplesse et de leur flexibilité. On conçoit comment la nature énergiquement trempée de Sébastien Brunner s'accommodait mal d'un semblable régime. Il comprit la nécessité de réveiller la vieille foi du royaume apostolique et il consacra toutes entières à cette œuvre les magnifiques facultés de son intelligence avec l'élan de son grand cœur. Les difficultés qui s'accumulèrent sur son chemin furent infinies, mais son énergie domina les obstacles. La révolution de 1848, qui fit tressaillir d'effroi sur leurs chaises curules les bureaucrates autrichiens, permit à Sébastien Brunner de fonder le premier journal catholique qui parut à Vienne, la *Wiener Kirchenzeitung*. Depuis lors, tour à tour journaliste incisif ou historien profond, entrainant orateur ou poète

Digitized by Google

satirique, il remua pacifiquement son pays et fit tant et si bien qu'il contribua pour une large part à la naissance du mouvement catholique en Autriche. « Son influence a été énorme, écrit « M. l'abbé Kannengieser, et ce qui est assez curieux, ce puissant « est toujours resté simple soldat. Il n'a pas été chef de corps, « comme Windthorst ou Mallinckrodt, ni *roi des paysans* comme « Schorlemer Alst, ni évêque comme Ketteler, mais sans sortir « du rang, ce soldat a entraîné derrière lui des armées, gagné des « batailles et préparé les victoires de l'avenir. » Dans certaines situations la guerre de partisan donne des résultats, que ne saurait obtenir une savante stratégie ou une tactique classique.

Aujourd'hui les catholiques se sont organisés en Autriche. Ils ont notamment constitué un parti, baptisé par le baron de Vogelsang du nom de parti *chrétien-social*. C'est là une force sérieuse, moins puissante que le groupement des catholiques allemands, mais avec laquelle les judeo-libéraux ont engagé la bataille. M. l'abbé Kannengieser a consacré un chapitre au développement de l'action religieuse dans les pays cisleithaniens. Il lui a été facile de démontrer que les hommes de foi en Autriche se sont constitués tout ensemble les défenseurs de la religion et de l'idée nationale. Lors du centenaire de Joseph II et lors du centenaire de Lessing, les étudiants, de concert avec les journalistes juifs et des députés libéraux, organisèrent des manifestations anti-cléricales. A la *Lessing feëer* les vociférations contre les catholiques alternaient avec des chansons telles que : « *Je suis un Prussien, connais-* « *sez mes couleurs.* » Aux tendances unitaires allemandes, les chefs du parti catholique sont donc fondés à opposer l'idée nationale autrichienne et l'antique fidélité envers la famille de Habsbourg. Dans un empire qui compte au nombre de ses provinces des centres excellents tels que la Haute-Autriche, la contrée de Salzbourg, le Tyrol, le Vorarlberg, on comprend la puissance d'un semblable programme. De fait les catholiques consolident et étendent chaque jour leurs positions de combat. Ils ont notamment joué un rôle prépondérant dans la campagne qui a consacré la défaite des libéraux, lors des dernières élections municipales de Vienne. Depuis de longues années le conseil communal de la capitale était considéré comme une forteresse intangible du libéralisme maçonnique et judaïssant. C'est à l'assaut de ce réduit réputé inexpugnable que s'est élancé un homme, qui jouit dans

Digitized by Google

la ville de Vienne d'une immense popularité. Le docteur Lueger a su grouper autour de son drapeau tous les Viennois, qui en ont assez de l'oppression judeo-libérale. Affirmant hautement sa foi religieuse et arborant le drapeau national, il a engagé une lutte dont le résultat a été l'arrivée au conseil municipal de la capitale d'une majorité catholique et antisémite. Le parti *chrétien social*, sous la conduite de son chef le prince de Lichtenstein, avait formé l'une des fractions les plus importantes de la majorité. On sait comment le gouvernement impérial, obéissant à l'inspiration du cabinet hongrois, provoqua la dissolution du conseil communal, et comment, après un nouvel et éclatant triomphe des antisémites, la couronne refusa de sanctionner l'élection du docteur Lueger, en qualité de bourgmestre de Vienne. C'est un ami du *leader*, qui occupe aujourd'hui cette haute situation, mais Lueger n'en dirige pas moins les destinées de la capitale. La déroute du clan libéral et juif est consommée.

C'est de Buda-Pest, nous l'avons rappelé, que sont venues les plus énergiques résistances au triomphe du docteur Lueger. Le gouvernement hongrois, si despotique pour les nationalités non magyares qui ont le malheur d'être englobées dans les pays relevant de la couronne de Saint-Etienne, si pointilleux quand il s'agit des libertés nationales, si prompt à éveiller le chauvisme des fils d'Arpad, le gouvernement hongrois trouvait très naturel d'intervenir dans la politique intérieure de l'Autriche et d'exercer une sorte d'exclusion à l'encontre de l'élu cher à la population viennoise. Dans la troisième partie de son livre, M. l'abbé Kannengieser retrace l'histoire du *Kulturkampf*, que des ministres sectaires ont récemment inauguré dans le royaume de Sa Majesté Apostolique. Non seulement les hommes d'Etat hongrois ont été les promoteurs et sont encore les plus ardents soutiens de la triple alliance, mais il semble que les modes de procéder particuliers au prince de Bismark dans ses rapports avec l'Eglise catholique, excitent au plus haut degré l'enthousiasme et l'émulation des politiciens de Buda-Pest. Que le ministère soit présidé par Koloman Tisza, qui du haut de la tribune insulta un jour si grossièrement la France, ou par Wéckerlé, ou par le très médiocre baron Banffy, c'est toujours le même esprit maçonnique qui détermine l'orientation de la politique magyare. Récemment un ensemble de projets de lois, touchant plus ou moins directement au domaine, interdit au

Digitized by Google

législateur séculier, du for intérieur, fut présenté au parlement hongrois et constituait un véritable programme anti-chrétien. Parmi ces projets, l'un notamment édictait l'établissement du mariage civil obligatoire; un autre texte prétendait régler la confessionalité des enfants issus de mariages mixtes. Est-il besoin de dire que ce dernier texte est absolument inacceptable pour quiconque possède la plus légère notion de la doctrine catholique? Bien entendu cette considération n'arrêta pas un moment la majorité de la chambre des députés, admirablement stylée à suivre l'impulsion ministérielle. Devant la table des magnats, la lutte fut vive et après une ardente discussion le projet de loi fut repoussé. Alors commença une lutte d'une violence incroyable et finalement à la faveur d'une fournée de magnats libéraux arrachée à la faiblesse du souverain, le ministère put avoir raison de la chambre haute. Bientôt après, allant de capitulations en capitulations, François Joseph sanctionnait les lois votées par le Parlement. Il faut lire dans le livre de M. l'abbé Kannengieser le récit détaillé de cette triste page de l'histoire parlementaire, pour comprendre à quel point, dans ce pays d'apparence si séduisante, le gouvernement s'est fait le serviteur des pires doctrines, pour sentir quelle immense influence exerce dans les sphères politiques l'esprit révolutionnaire.

A quelque chose malheur est bon. Depuis de bien longues années la vie catholique était à peu près paralysée dans les milieux cultivés du royaume. Le peuple restait excellent, mais aucun courant religieux, déterminé par les classes élevées, ne venait vivifier l'élément populaire. La *lutte civilisatrice*, chère au cœur des francs-maçons et des juifs, a incité des hommes de cœur à réveiller le vieil esprit hongrois. Le comte Ferdinand Zichy et le comte Nicolas Esterhazy se sont mis à la tête du *parti populaire magyare*, dont le programme consiste à accentuer le mouvement catholique dans toute l'étendue du royaume. Dieu veuille que le succès couronne ces généreux efforts. Mais pour quiconque connaît les hommes et les choses de Hongrie, il est facile de prévoir combien l'œuvre entreprise sera laborieuse. Dans la majeure partie de cette société, si légère et si superficielle, grangrenée par le divorce, atteinte par la manie du suicide, tous les principes semblent faussés. On se prétend catholique sans posséder la notion, l'élémentaire notion de l'esprit du catholicisme. Toutefois la

Digitized by Google

jeunesse paraît nourrie de plus saines doctrines, et c'est sans contredit à l'éducation donnée dans les rares établissements religieux établis en Hongrie qu'il faut attribuer ce symptôme réconfortant. Il est grand temps que les catholiques hongrois entrent dans la mêlée, s'ils veulent tenter d'arracher leur glorieux pays à la domination des loges et à l'étreinte puissante de la juiverie.

GEORGES DANZAS.

LA JEUNE MARIÉE. Conseils donnés en 1393. *L. de la Brière.* — Paris, 1896, Léon Chailly, édit. (In-32 jésus de 137 pages).

M. Léon de la Brière, que les lecteurs de la *Revue* peuvent apprécier en ce moment même comme littérateur et comme historien, vient de continuer la série de ses résurrections du passé, par la publication d'un petit volume rempli d'un charme tout particulier. *La jeune Mariée*, tel est le titre de cet ouvrage écrit en 1393 par un époux vigilant.

Ce ne sont que de simples conseils, réglant la conduite intime de chrétienne, d'épouse, de maîtresse de maison, de la jeune femme qui entre dans la vie, mais avec quelle exquise délicatesse tout cela est dit! Le vieux texte a été respecté, bien qu'assez allégé des formes archaïques pour pouvoir être compris de tous. Ce piquant langage du XIVe siècle ne fait donc qu'ajouter un charme de plus, une naïve et fraîche saveur à ces conseils d'un bon chrétien et d'un honnête homme. Aussi, devons nous un double remerciement à M. de la Brière, pour nous avoir permis d'apprécier si bien ce petit bijou littéraire.

P. DE L.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. G. Le Vavasseur

Nous apprenons avec les sentiments des plus vifs regrets la mort presque subite de notre collaborateur, M. Gustave Le Vavasseur, homme de lettres, conseiller général de l'Orne, membre de diverses Sociétés littéraires et historiques de Normandie, décédé en son château de la Lande-de-Longé, près des Yveteaux.

Né le 8 novembre 1819 à Argentan, M. G. Le Vavasseur avait débuté de bonne heure dans la littérature. Dès 1843, il publiait un recueil de vers en collaboration avec ses amis Ernest Praron et A. Dozon. Depuis cette époque, il n'avait cessé de donner chaque annnée des morceaux en vers et en prose où il faisait preuve du talent le plus souple et le plus varié. Son œuvre, un peu éparse, dont il a réuni lui-même la meilleure partie dans ses « Œuvres » complètes, est considérable et lui assurera parmi les poètes du XIXe siècle une place non sans honneur.

M. G. Le Vavasseur excellait dans la pièce de circonstance, dans le tableau de genre, dans la strophe au rythme cherché. Il a fait école et toute une pléiade de jeunes auteurs normands s'est honorée de lui demander des conseils et d'imiter son style et sa manière.

Le maître avait chez nous droit de cité. Point de séance publique de la Société des Antiquaires de Normandie où il ne lût — on sait avec quelle verve — quelque légende, quelque épisode de notre histoire. Cette Société a eu ainsi la primeur de la « Dame des Tourailles », un morceau achevé, son chef-d'œuvre.

Il nous est impossible aujourd'hui de retracer la biographie de M. G. Le Vavasseur, et d'apprécier ses nombreuses publications.

Digitized by Google

Un de ses amis se chargera bientôt de ce soin et redira ce que fut ce poète aux sentiments élevés, ce styliste merveilleux, cet érudit sincère, ce cœur généreux qui se donnait sans arrière-pensée, ce bon Français, ce Normand passionné, ce chrétien fidèle à la foi des ancêtres, ce type accompli du *vir bonus dicendi peritus*.

E. T.

Le Gérant : L. Odieuvre.

Evreux. — Imp. de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;

Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, rue Beffroi, Rouen;

J. BARTHÉLEMY, place Cauchoise, Rouen.

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;

G. DANZAS, avocat, rue aux Namps, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;

L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;

E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne :..... MM. l'abbé Frécour, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;

ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).

G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA TROISIÈME LIVRAISON

I. — Une célèbre baronnie normande (*Suite*) . . . . . L'ab. Godefroy. 181

II. — Les Normands au Canada. Henri de Bernières, premier curé de Québec (*Suite*) . . . . . A. Gosselin. 205

III. — Histoire du Prieuré de Notre-Dame-sous-Eau (*Suite et fin*) . . F. Loriot. 225

IV. — Correspondance de P.-D. Huet et du P. Martin (*Suite*) . . . . . A. Gasté. 237

V. — Le « Caen Illustré » de M. E. de Beaurepaire (*Suite et fin*) . . . . E. Travers. 247

VI. — Nécrologie . . . . . P. de L. et George Danzas. 261

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

Octave Feuillet, par le P. Lallemand, de l'Oratoire.

L'admission des juifs à la nationalité française, par G. Danzas, avocat à la Cour d'Appel de Caen.

Une famille bas-normande : Les Chrétien, par le docteur Le Paulmier.

La Confrérie de Saint-Sépulcre de Valognes, par l'abbé Adam.

Le bâtiment de l'Hôpital général de Valognes, par Paul Le Cacheux.

Poètes des auteurs et des ours, par l'abbé Capron, curé d'Auneville-sur-Saire.

Digitized by Google

UNE

CÉLÈBRE BARONNIE NORMANDE

(Suite)

TROISIÈME PARTIE

—

TORIGNI A LA RÉVOLUTION

CHAPITRE Ier

Les Monuments

1° Le Chateau et ses dépendances

Après avoir fait connaître brièvement la succession et la vie des seigneurs de Torigni, il importe de donner un aperçu de la ville elle-même et de son territoire aux différentes phases de leur longue histoire.

Déjà nous avons esquissé à grands traits sa physionomie à l'époque féodale. La vieille forteresse de Robert de Glocester et de ses successeurs, ainsi que le groupe d'habitations placé sous sa garde, ressemblait à peu près à toutes les places fortes du moyen âge.

Tout autre est l'aspect du superbe château bâti par le grand Maréchal et embelli par les soins de son fils, Charles de Matignon. Avant de le décrire dans ses principales lignes, prenons brièvement

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19. place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la Revue, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 112 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Evreux, Imprimerie de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

6me ANNÉE — 3me LIVRAISON

15 NOVEMBRE 1896

L'abbé GODEFROY : Une célèbre baronnie normande (*Suite*). — L'abbé AUGUSTE GOSSELIN : Les Normands au Canada. Henri de Bernières, premier curé de Québec (*Suite*). — FLORENTIN LORIOT : Histoire du Prieuré de Notre-Dame-sous-Eau (*Suite et fin*). — A. GASTÉ : Correspondance de P.-D. Huet et du P. Martin (*Suite*). — ÉMILE TRAVERS : Le « Caen Illustré » de M. E. de Beaurepaire (*Suite et fin*). — P. DE L. et GEORGE DANZAS : Nécrologie.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1896

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA TROISIÈME LIVRAISON

I. — Une célèbre baronnie normande (*Suite*) . . . . . **L'ab. Godefroy.** 181

II. — Les Normands au Canada. Henri de Bernières, premier curé de Québec (*Suite*) . . . . . **A. Gosselin.** 205

III. — Histoire du Prieuré de Notre-Dame-sous-Eau (*Suite et fin*) . . **F. Loriot.** 225

IV. — Correspondance de P.-D. Huet et du P. Martin (*Suite*) . . . . . **A. Gasté.** 237

V. — Le « Caen Illustré » de M. E. de Beaurepaire (*Suite et fin*). . . . **E. Travers.** 247

VI. — Nécrologie . . . . . **P. de L.** et **George Danzas.** 261

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

Octave Feuillet, par le P. LALLEMAND, de l'Oratoire.

L'admission des juifs a la nationalité française, par G. DANZAS, avocat à la Cour d'Appel de Caen.

Une famille bas-normande : Les Chrétien, par le docteur LE PAULMIER.

La Confrérie du Saint-Sépulcre de Valognes, par l'abbé ADAM.

Le règlement de l'hopital général de Valognes, par Paul LE CACHEUX.

Dimes des agneaux et des oies, par l'abbé CAPRON, curé d'Anneville-sur-Seine.

Digitized by Google

UNE

CÉLÈBRE BARONNIE NORMANDE

(Suite)

TROISIÈME PARTIE

—

TORIGNI A LA RÉVOLUTION

CHAPITRE Ier

Les Monuments

1° Le Chateau et ses dépendances

Après avoir fait connaître brièvement la succession et la vie des seigneurs de Torigni, il importe de donner un aperçu de la ville elle-même et de son territoire aux différentes phases de leur longue histoire.

Déjà nous avons esquissé à grands traits sa physionomie à l'époque féodale. La vieille forteresse de Robert de Glocester et de ses successeurs, ainsi que le groupe d'habitations placé sous sa garde, ressemblait à peu près à toutes les places fortes du moyen âge.

Tout autre est l'aspect du superbe château bâti par le grand Maréchal et embelli par les soins de son fils, Charles de Matignon. Avant de le décrire dans ses principales lignes, prenons brièvement

Digitized by Google

connaissance du cadre général. A l'est et au sud, s'étendent le parc et les étangs; à l'ouest, s'échelonnent les habitations du quartier Notre-Dame; à l'ouest encore, au nord et à l'est, celles de Saint-Laurent; à un quart de lieue au nord-est, sur une hauteur dominant la ville, s'élève l'église de Saint-Amand, au centre de la bourgade.

Torigni n'est plus cette ville riche et puissante décrite par les chroniqueurs du moyen âge. Les invasions sauvages des Anglais, les fureurs des guerres de Religion, les ravages de la peste à plusieurs époques, la fréquence d'incendies considérables ont réduit la population, affaibli grandement sa prospérité.

Son territoire, en 1789, présente 720 toises de longueur.

L'aspect général du château, à cette époque, était très imposant. Il formait un carré long, ouvert et sans bâtiments du côté de l'ouest. Quatre magnifiques pavillons reliaient les ailes. Le seul qui reste aujourd'hui, celui de l'ouest, est très remarquable.

Charles de Matignon le fit bâtir, en style florentin, sur l'emplacement de la vieille tour élevée par Robert de Glocester. La pierre de grès rouge dont il est construit en grande partie, comme le reste du château, est d'un bel effet; elle sort des carrières du vieux Torigni. On remarque, au fronton, des trophées d'armes sculptés avec beaucoup de délicatesse. Ce pavillon, quoique fort beau, le cédait de beaucoup à son rival de l'est où se trouvaient les plus luxueux appartements, entre autres la chambre dorée. Il fut démoli par l'acquéreur auquel Santerre avait cédé le château, mais la municipalité de Torigni, dirigée par M. Le Chartier de la Varignière, le remplaça par un pavillon moins somptueux, quoique digne pendant de celui de l'ouest.

Des fossés secs et revêtus de pierre de taille faisaient le tour du château. Ceux du nord ont été comblés; deux rues occupent ceux de l'ouest et du midi; celui de l'est a été remplacé par la grande route de Vire à Saint-Lô. Le Boulingrin, jolie promenade de 450 pieds de longueur, plantée de tilleuls, longeait le fossé au nord et communiquait vers l'est avec un emplacement nommé le parterre.

L'entrée principale du château était à l'ouest. Elle se composait d'un bâtiment à deux pavillons, séparés l'un de l'autre par une grande porte cochère, et appelé le corps de garde. Quoiqu'en partie dissimulé par des constructions nouvelles, on le voit encore aujourd'hui en face de l'église Saint-Laurent, sur le bord de la

Digitized by Google

rue aux Juifs. La façade intérieure se dessine fort bien de la place du château.

Le corps de garde donnait accès dans une première cour, appelée cour du milieu où l'on voyait d'abord de fort belles écuries que le prince Honoré III, grand amateur de chevaux (1), avait fait bâtir en 1782. Au-dessous se trouvaient les communs, très considérables depuis que le prince les avait fait agrandir, vers la même époque. Tous ces bâtiments sont devenus des maisons particulières. Une grande porte cochère ouverte, presqu'en face du portail de l'église Saint-Laurent, permet de jeter un coup d'œil sur la façade intérieure de ces constructions.

La première cour communiquait en face du corps de garde avec une autre cour carrée d'environ 220 pieds de longueur et fermée sur trois côtés d'une belle balustrade en pierre de taille. Cette cour, faite de terres apportées et retenues par de hautes et solides murailles, portait le nom de cour aux canons, à cause de grandes pièces de canon qu'on voyait dans son enceinte. Elle dominait hardiment le plateau des cascades dont nous allons parler.

La balustrade a disparu et les pièces de canon ont fait place aux pacifiques pommiers de Normandie. De cette cour, on passait dans la cour d'honneur du château par un pont-levis jeté sur le fossé de l'ouest. Il paraît que cette cour intérieure était ornée de belles statues et de bassins élégants.

Un second pont-levis, jeté au nord, reliait le château et l'orangerie, vaste emplacement s'étendant au nord et à l'est. Dans un rapport que les citoyens Heudeline et Le Pourvoyeur adressaient, le 15 nivôse, 3e année républicaine, à la Commission d'Instruction Publique, siégeant au Rocher de la Liberté (ci-devant Saint-Lô), les deux commissaires faisaient un grand éloge de l'orangerie des Matignon et de la vigilance dont le jardinier des ci-devant princes entourait plus de deux cents magnifiques orangers renfermés dans son enceinte, qui, dans la saison des fleurs, envoyaient leurs parfums jusqu'à deux lieues à la ronde.

L'orangerie comprenait deux parties distinctes : un emplacement appelé le parterre, où se trouvait une serre capable de loger

(1) En reconnaissance de l'hospitalité si bienveillante et si somptueuse que le duc d'York avait trouvée près des princes de Monaco, le roi d'Angleterre fit don à Honoré III d'un certain nombre de chevaux magnifiques.

Digitized by Google

tous les orangers pendant l'hiver. Ce bâtiment, long de 160 pieds, et construit en pierres de granit vert, était terminé à l'ouest par un petit pavillon octogone. Tout près, un bassin circulaire pour l'arrosage des plantes du jardin. A la suite du parterre, s'étendait un vaste terrain fermé au midi par une balustrade de 625 pieds de long. Cette balustrade, faite de pierre de taille, comme celle de la cour aux canons, reposait aussi sur des murs construits pour soutenir les terres dont cette place était formée. Une magnifique promenade faisait suite à l'orangerie. Mais avant d'étudier les détails du parc des Matignon, jetons un coup d'œil sur l'ensemble.

Ce parc, qui avait plus d'une lieue de circonférence, était assurément le plus beau de la Normandie. Ses larges et longues avenues, ses belles futaies d'arbres séculaires, ses pelouses, ses terrasses, ses côteaux, ses cascades, ses pavillons, ses planitres lui donnaient un air de ressemblance avec le parc de Versailles. La plus grande partie de ce parc était sur la paroisse de Giéville, et l'on voit encore aujourd'hui, non loin du presbytère, les restes d'une des entrées qu'on appelait vulgairement la « Porte du Curé ».

A l'est du château, c'est-à-dire au pied de cette belle façade dont l'aspect imposant frappe le voyageur qui se dirige de Vire à Saint-Lô, se trouvaient de magnifiques jardins en pente douce, remplacés par de vulgaires potagers et des constructions modernes. Au-dessous, le plateau des cascades dessiné et planté d'arbres taillés selon le goût du temps. De l'autre côté, des jardins répondaient par leur symétrie et leur magnificence à ceux dont nous venons de parler. Alors n'existaient pas ce long boulevard parallèle au château et cette filature qu'alimentent les eaux du grand étang. Le canal qui amène ces eaux avait une autre destination : il faisait jouer de gracieuses cascades « dont les vastes coquilles granitiques ont excité la cupidité des démolisseurs; » puis, comme aujourd'hui, il allait alimenter l'étang du Grand Vivier qui s'étend, sous forme de carré long, entre la cour aux canons, les communs du château et le jardin neuf.

Cet étang, qui renferme dans sa partie la plus rapprochée du boulevard, un gracieux petit îlot, était encadré d'un large ruban de verdure qui servait de tapis aux groupes joyeux qui venaient prendre leurs ébats au bord des eaux limpides. Plus d'une fois, ce petit lac comme le grand étang, fut témoin de fêtes de nuit dignes de Versailles ou de Venise. L'effet en était merveilleux. A

Digitized by Google

la lueur de mille feux étincelants, au bruit des instruments de musique, de nombreuses petites embarcations, aussi gracieuses que les gondoles vénitiennes, toutes chargées de grandes dames et d'illustres gentilshommes, la fleur de la noblesse normande, glissaient comme en se jouant, à la surface des eaux qui réflétaient jusque dans leurs profondeurs les feux des barques et les passagers. Il y a quelques années encore, le 15 août, jour de la fête de l'empereur, nous percevions comme un écho lointain de ces fêtes du passé; mais les grands seigneurs, les nobles dames, la troupe brillante des laquais et des serviteurs, les jets-d'eau, les cascades retentissantes, le bruit du cor et des violes, le grandes allées étincelantes de mille feux, les statues des nymphes ou des glorieux ancêtres, n'étaient plus là.

Au midi de l'étang que nous venons de décrire, s'étendait en côteau le Jardin Neuf « dessiné en beaux compartiments ornés de gazon et d'arbustes. » A l'extrémité, vers le sud-ouest, Jacques-François Léonor de Matignon fit construire, en 1742, un bâtiment appelé pavillon de Flore; on en voit encore des vestiges au coin du grand boulevard qui enserre le Jardin Neuf. Comme on riait des dépenses considérables que le prince avait faites pour un si petit ouvrage, il fit graver sur la clé de voûte, où est l'entrée du jardin, l'inscription suivante :

« *Democritus alter posuit anno 1742.* »

« Un autre Démocrite a élevé ce pavillon en 1742. »

Le pavillon de Flore était sans doute un rendez-vous de chasse, un vide-bouteilles. Il se composait de deux bâtiments distincts; l'un dont la façade donnait sur le Jardin Neuf, servait aux princes; l'autre, placé en arrière, était habité par le gardeur de loups. On renfermait ces animaux dans une petite cour triangulaire qui existe encore aujourd'hui et qu'on désigne toujours sous le nom de cour aux loups. A droite du petit château (nom que porte parfois le pavillon de Flore) se trouvent de grandes portes murées qui, au dire de certains antiquaires, auraient servi d'entrées à des voûtes percées sous la prairie voisine. Là, peut-être, étaient tenues en réserve les pièces de gibier sauvage qui devaient servir à la chasse des princes. Quelques-uns ont voulu y voir, à tort ce nous semble, l'entrée d'un souterrain dont on a retrouvé quelques vestiges en plusieurs endroits de la ville. Sous le pavillon existent encore des réservoirs d'eau qui ne tarissent jamais.

Digitized by Google

Certains documents font mention d'une grande et belle salle construite dans le petit château et d'un joli balcon où les musiciens de la cour venaient souvent donner des sérénades; mais ces pièces sont sans doute tombées sous la pioche des démolisseurs, car il n'en reste aucune trace.

Quelques cents mètres au-dessus du pavillon de Flore, à l'une des extrémités du parc, était un lieu élevé appelé l'Aurore d'où la vue s'étend sur un vaste et magnifique panorama; elle plonge surtout avec délices dans la petite vallée où repose, comme dans un berceau de verdure, l'antique résidence des comtes de Matignon, devenus plus tard princes de Monaco.

D'après la tradition, il y avait à l'Aurore un pavillon de plaisance, mais les titres de la maison de Matignon ne font mention que d'un moulin à vent.

Mais revenons à l'extrémité septentrionale de l'étang du Jardin Neuf, au pied des communs du château, devenus avec le temps de jolies maisons bourgeoises. Traversons les cours. Voici la rue des Juifs, qui, dans sa partie méridionale, se joint bientôt à la rue du Cheval-Blanc. Là habitaient, écrit le docteur Deschamps, « ces *parias* du moyen âge, obligés de se placer, moyennant finances, sous la protection de barons féodaux, pour échapper à la haine et à la persécution dont ils étaient l'objet, de la part des populations égarées par l'ignorance et le fanatisme. » Etaient-ce bien l'ignorance et le fanatisme qui poussaient les populations aux excès que leur reproche le docteur philanthrope? Les juifs d'alors ne ressemblaient-ils pas, par leur rapacité, à ceux d'aujourd'hui? Et nos ancêtres du moyen âge n'étaient-ils pas en état de légitime défense?

Au point de jonction d'où nous venons de partir, « était une des portes de la place, communiquant par une chaussée, qui servait de barrage à l'étang du jardin neuf, avec le faubourg Notre-Dame-du-Vivier, dont la rue qui suit la route de Granville, monte le versant oriental du côteau. » La grande prairie, appelée le pré du Val, qui est séparée actuellement de l'étang du Jardin Neuf par la route de Granville et une ligne d'habitations particulières, était aussi un vivier auquel faisaient suite, en longeant au nord de la ville les anciens remparts, de larges et profonds fossés remplis par les eaux d'un ruisseau qui serpente maintenant à travers jardins et prairies. Les anciens fossés, en effet, ont disparu et dans le

Digitized by Google

gracieux vallon qui les remplace, s'étendent de jolis jardins et de riches habitations. Ce quartier, appelé encore du nom significatif de Bon Fossé, termine la ligne des fossés du côté nord-est de la ville.

A l'est, c'est-à-dire depuis le Bon Fossé jusqu'au grand étang, Torigni n'était protégé par aucun fossé, ou du moins il n'en reste pas de traces. Mais les vestiges des anciennes fortifications n'ont pas entièrement disparu.

On voit en effet à la sortie de Torigni, sur la route de Caen, une maison dont les meurtrières rappellent assez un poste de défense. C'était là peut-être que les hommes d'armes du marquis de Longaunay, seigneur de Dampierre, tenaient garnison.

Presque en face se trouve le Plessis, pied-à-terre sans doute du marquis lui-même ou résidence du commandant du poste militaire. Une cave de cette habitation semble avoir servi autrefois de prison aux malfaiteurs qui tombaient entre les mains des hommes d'armes.

A peu de distance, au midi, coule la petite rivière des Nonains qui alimente, avec un autre ruisseau venant de Giéville, les étangs de Torigni. Sa vallée est fertile et très pittoresque. La rivière entre dans le premier étang par le pont et sous la chaussée de Passelaie, dénominatif dû sans doute au voisinage du *Buret* ou bâtiment à loger les porcs qu'on élevait autrefois en assez grand nombre dans cette contrée. Le *Buret* a été transformé en une riche habitation bourgeoise. La chaussée de Passelaie qui longeait les murs du parc dont on voit toujours des vestiges, était encore, au commencement de ce siècle, le seul chemin de Torigni à Vire.

Mais revenons à l'extrémité sud-est de l'orangerie. De ce point, la vue embrasse d'un seul coup d'œil la courbe gracieuse du grand étang. Le spectacle est ravissant; cette longue nappe d'eau entourée d'un riche ruban de verdure, produit le plus bel effet. Et pourtant combien elle était plus merveilleuse autrefois, lorsque la main barbare du spéculateur n'avait pas encore porté le fer dans le sein des hautes futaies qui lui faisaient un cadre saisissant de grandeur et d'élégance! Le côté de l'est seul a conservé à peu près tous ses charmes. Un gracieux coteau, celui de Bel-Air, s'incline doucement vers le petit lac où se mirent les grands arbres qui le couronnent. Cette avenue de tilleuls est l'une des plus belles qui se puissent voir. Malheureusement, le cyclone de juillet 1894,

Digitized by Google

a brisé, sans pitié pour leur âge séculaire et leur incomparable beauté, plusieurs de ces géants qui avaient abrité de leurs rameaux tant de nobles personnages et reçu peut-être les confidences des rois. A moitié du grand mur qui longe l'allée des tilleuls, se trouve un léger enfoncement demi-circulaire qu'on appelle encore la « table d'Apollon. » Là venaient respirer l'air embaumé des suaves parfums de l'oranger ou jouir des beautés du lac enchanteur, les maîtres et les familiers du château. La table d'Apollon n'est plus à sa place : elle figure aujourd'hui dans la cour d'honneur de l'habitation de M. de la Motte-d'Annebault, transformée en école primaire : les petites filles de ce peuple auquel les seigneurs de Matignon-Grimaldi firent tant de bien, ont remplacé autour de la célèbre table, les princesses, les duchesses et les marquises. Ainsi passent les hommes et les choses, sous l'œil de Dieu, seul immuable, seul éternel.

A l'extrémité méridionale du grand mur et à droite, se trouvait un tertre planté de hêtres gigantesques et appelé justement le *Bel-Air* : il avait donné son nom au coteau et à l'avenue que nous venons de décrire.

En face, se trouvent le pont Bénédict et la chaussée qui divisent en deux parties le grand étang. Là s'élève encore un pan de muraille mis à nu par un éboulement du glacis de Bel-Air. Le docteur Deschamps pense que ce sont des restes d'une fortification destinée à défendre le passage.

La chaussée, qui fait communiquer aujourd'hui l'avenue de Bel-Air et la grande route de Vire à Saint-Lô, reliait autrefois le Bel-Air et une vaste prairie enclavée dans le parc et appelée l'herbage aux poulains. A l'ouest, s'étendait l'une des plus belles parties du parc, allant aboutir aux cascades. C'était la Déesse dont le rebord septentrional, faisant pendant au côteau de Bel-Air, portait le nom de coteau de la Déesse. La Déesse et le bois de la Glacerie, situé à gauche, ont disparu et fait place au faubourg du Champêtre. Le gracieux coteau existe toujours, mais les grands arbres du siècle dernier sont tombés sous la hache des bûcherons et des charbonniers qui donnèrent naissance au faubourg dont nous venons de parler. — L'avenue actuelle est de date assez récente. Le bois de la Glacerie s'étendait jusqu'au Jardin Neuf déjà décrit. Peut-être cette partie du parc tirait-elle son nom d'une manufacture de glaces ou glacerie établie dans le voisinage. On

Digitized by Google

sait qu'au XVIIe siècle, plusieurs manufactures de ce genre furent fondées en France (l'une d'elles à la Glacerie, près de Cherbourg) sous le patronage de Colbert.

Nous avons pu, grâce aux peintures, aux mémoires, aux cadastres, aux récits oraux de quelques rares survivants de l'époque révolutionnaire, donner une idée exacte de l'aspect extérieur du château des Matignon-Grimaldi et de ses dépendances avant l'œuvre de destruction entreprise au commencement de ce siècle, mais il ne sera pas possible de reproduire intégralement la physionomie intérieure de cette résidence presque royale. A l'aide de documents précieux, dus à la gracieuse obligeance du savant archiviste de la Manche, M. Dolbet, nous essaierons néanmoins de la reconstituer dans ses principales parties, et de donner par quelques exemples, une idée des richesses artistiques entassées depuis un siècle dans le « petit Versailles de la Basse-Normandie. »

Ces richesses, nous les connaissons surtout par un rapport des citoyens Heudeline et Le Pourvoyeur, daté du 15 nivôse, 3e année républicaine, et adressé à la Commission d'Instruction Publique, siégeant au Rocher de Liberté (ci-devant Saint-Lô).

Ces deux citoyens, l'un administrateur du Directoire du District du Rocher de la Liberté et l'autre artiste-peintre, constatent, en faisant l'inventaire des tableaux et objets d'art renfermés dans le château du citoyen Grimaldi-Monaco, réputé père d'émigré et détenu à Paris, que la grande galerie et diverses salles du susdit château contiennent un nombre considérable de tableaux, de statues, etc., parmi lesquels il s'en trouve de nos plus grands maîtres.

« Il y en a de l'Ecole française, italienne et flamande. On a du plaisir à y rencontrer des morceaux de Le Sueur, de Raimbran *(sic!)*, de Gillo, de Nicolas Couespel, de Téniers, de Wan Dyck, du Tintoret, de l'Ecole du Titien, de Vanloo et autres. »

Ces tableaux, au nombre de 99, enlevés des murs et déposés pêle-mêle, surtout dans la grande galerie, furent, sur les indications des citoyens Leclerc, concierge, et Hotot, menuisier de la maison Grimaldi, replacés aux endroits qu'ils avaient occupés.

Les commissaires parlent avec enthousiasme de la superbe galerie et de ses onze grands tableaux peints par Vignon, en 1650, et qui n'ont point été déplacés. « Ils seront, disent-ils, conservés avec grand soin. Seulement, comme il se trouvait sur ces tableaux des

Digitized by Google

couronnes, des fleurs de lys et d'autres signes de féodalité qui devaient être effacés, les préposés du ci-devant prince ont employé avec beaucoup de précaution une détrempe et non une peinture dégradante; ils se sont servis de colle et de craie, de sorte que ce plaquis s'enlève à volonté sans que le tableau reçoive la moindre altération, en attendant que les secours de l'art aient fourni les moyens de faire disparaître ces signes odieux (1). » Nous donnerons, en parlant de l'état actuel du château, la description de ces onze grands tableaux et de la plupart de ceux mentionnés par les commissaires du district. Ils ornent encore la grande galerie et les salles du pavillon de l'ouest, restes grandioses du palais des Matignon-Grimaldi.

Un certain nombre de chefs-d'œuvre, existant à l'époque de l'inventaire, ont disparu. Les commissaires parlent, en effet, de riches tableaux représentant des rois, de 30 grands tableaux et portraits en pied de deux, trois et quatre mètres, indépendamment de ceux dont il a été fait mention, de deux très beaux bustes plus grands que nature, en marbre blanc poli représentant Saturne et Cérès; de quatre bustes de sénateurs romains, même grandeur, en marbre brut; de trois autres bustes dont l'un, celui de Bacchus, plus petit que nature, est en marbre blanc d'Italie et d'un beau travail.

On voyait aussi, dans une des salles du château, une belle tête de bronze, portrait de Montgommery, le redoutable et malheureux adversaire du maréchal de Matignon.

La plupart de ces richesses artistiques n'ont pas été conservées au musée de Torigni; nous savons seulement, par le rapport des deux commissaires, que plusieurs objets d'art qui ornaient le salon du parterre, entre autres les deux bustes en marbre représentant Saturne et Cérès et reposant sur des piédestaux aussi en marbre, avaient été transportés dans la salle décadaire de la commune de Torigni. Plusieurs maisons de la ville et des environs renferment encore quelques débris de ce trésor artistique que les princes de Matignon entretenaient avec une sorte de culte dans leur magnifique résidence de Basse-Normandie.

Avant de clore la liste des objets qui faisaient partie de ce trésor, il importe de signaler un beau piédestal en marbre rouge, connu

(1) Ce plaquis a été enlevé.

Digitized by Google

sous le nom de marbre de Torigni. Large de 1 mètre et haut de 1 mètre 20, il servait, dit-on, à porter la statue de Titus Solemnis, prêtre de Mercure, de Mars et de Diane. Les trois provinces impériales de la Gaule, savoir : la Belgique, l'Aquitaine et la Celtique avaient décrété dans une assemblée générale, l'an 238 de l'ère chrétienne, d'ériger ce monument à la gloire d'un homme considérable par ses services, ses mérites personnels et ses liaisons distinguées.

Ce cippe de marbre avait été trouvé dans le village de Vieux, près Caen, en 1580. Le maréchal de Matignon le fit transporter à Torigni où il demeura dans l'obscurité pendant près d'un siècle. On le retrouva, en 1670, dans un des communs du château. Après être resté longtemps sur place, M. de Matignon le fit transporter dans l'orangerie; mais celle-ci ayant été brûlée en 1712, le marbre fut de nouveau exposé aux injures du temps. Des couvreurs l'endommagèrent. Enfin, en 1726, M. le duc de Valentinois le fit placer dans le vestibule du château d'où il fut transféré dans le salon du parterre, contre le mur occidental où on le voyait encore avant les bouleversements révolutionnaires. Ce marbre antique est maintenant à l'hôtel de ville de Saint-Lô.

Sur la face principale, on lit l'éloge abrégé de Titus Solemnis, les différentes fonctions publiques dont il fut investi, les grands services qu'il rendit à sa patrie et l'immense crédit dont il jouissait auprès de ses compatriotes. « La face du côté droit présente la copie d'une lettre de Claudius Paulinus, écrite de Bretagne à Solemnis. Après un compliment très poli, le magistrat romain lui annonce quelques présents qu'il le prie d'accepter, en attendant qu'il puisse lui envoyer une ordonnance pour le paiement en or de la somme due à Solemnis pour ses services militaires en Bretagne.

La dernière inscription, plus étendue et mieux conservée que les deux autres, est aussi la plus importante. C'est la copie d'une lettre écrite de Rome par Œdimus Julianus, préfet du prétoire, à Badius Commianus, l'un des principaux officiers de l'empereur dans cette partie des Gaules. Elle roule entièrement sur Solemnis qui en était le porteur. Julianus en parle comme d'un homme recommandable par ses bonnes qualités autant que par son sacerdoce, avec lequel il s'était lié pendant qu'il exerçait dans les Gaules certaines fonctions administratives (1). »

(1) Manuscrit de M. du Perron.

Digitized by Google

Passons rapidement en revue les pièces principales du château de Torigni. En ce qui concerne les parties tombées sous les coups des démolisseurs, nous avons peu de renseignements exacts. Le rapport envoyé à la Commission d'Instruction Publique et dont il a été déjà fait mention signale seulement la chambre dorée, la chambre des rois, le cabinet dit de la duchesse et la chambre dite de la duchesse.

La chambre dorée, qui communiquait avec la coupole que l'on voit encore aujourd'hui à l'extrémité de la grande galerie, était située dans le pavillon de l'est. Un spéculateur fit démolir ce pavillon en 1815, ainsi que la partie du château située à l'est. Ainsi disparurent la chambre dorée et les autres appartements d'honneur. Cette chambre, où le roi d'Angleterre, Jacques II, reçut une hospitalité momentanée, avait des lambris qui, depuis le plafond jusqu'au parquet, étaient peints fond or mat; les principaux sujets en camaieu bleu azur et bleu foncé jusqu'à la nuance de l'indigo pur, produisaient l'effet le plus riche et le plus brillant sur ce fond d'or. Sur les grands pilastres qui soutenaient les balustres de l'estrade (le tout doré) régnait un pampre pourpre dont les fruits et les feuilles étaient sculptés en relief. La corniche, le plafond étaient également sculptés, peints et dorés. M. le curé de Saint-Amand acheta les lambris de cette chambre pour en décorer le chœur de son église.

La chambre des rois a aussi disparu. On l'appelait ainsi, à cause des portraits de rois qui en décoraient les murs. Pendant la Révolution, elle servit de prison aux religieuses arrêtées par les citoyens « pour cause d'incivisme et de bigoterie. »

Le cabinet dit de la duchesse renfermait quelques œuvres d'art, entre autres deux gladiateurs, deux taureaux, un portefaix et autres figures en bronze. On y remarquait encore des figures en rocaille, faïence et porcelaine, d'une assez grande valeur.

A côté, dans la chambre dite de la duchesse, se trouvaient une tapisserie sur laquelle on lisait des passages de *l'Enéide*, et quelques toiles représentant des ports de la Manche et des îles anglaises.

Les pièces de la partie du château qui reste debout ont subi d'importantes modifications. Quelques-unes, fort belles encore, auraient besoin de grandes réparations. Espérons que la municipalité qui s'est montrée généreuse pour les dépenses de la grande

Digitized by Google

galerie, tiendra à honneur de rendre aux autres salles du château leur ancienne splendeur.

A l'époque de la Révolution, la grande galerie était à peu près telle que nous la voyons aujourd'hui. Seuls, les onze grands tableaux avaient été privés de leurs emblèmes féodaux que des mains fanatiques avaient fait disparaître sous un plaquis employé à la détrempe.

Après la galerie, était une pièce dite salle du dôme. Ce dôme avait deux étages; dans le pourtour du premier étaient peintes des figures en pied de grandeur naturelle, en camaïeu imitant la pierre. C'étaient une Marche triomphale, la Victoire, la Renommée, un Couronnement d'Empereur romain, un Sacrifice, une Ambassade, un Traité de paix. Les peintures du second étage représentaient, en camaïeu de même couleur, des Renommées et autres figures de moindre grandeur que celles du premier rang. Au-dessus de la dernière balustrade, on apercevait le ciel légèrement nuageux et quelques oiseaux dans les airs.

A l'autre extrémité de la galerie, était la chapelle des comtes de Torigni, remarquablement belle par les sculptures sur bois qui la décoraient. En 1789, on y voyait vingt-trois tableaux, dont plusieurs existent encore et qui seront appréciés, lorsqu'il sera fait description de l'état actuel de cette chapelle.

Les trois pièces situées au même étage que la chapelle, la galerie et la salle du dôme, sont conservées et seront décrites plus tard, ainsi que celles du rez-de-chaussée dont nous allons parler brièvement.

En pénétrant dans le château par la porte du pavillon de l'ouest, on se trouvait dans un beau vestibule sur les murs duquel se détachaient quelques sentences proverbiales comme celles-ci :

« Tout est à vendre, hormis le bon esprit. »

« *Quiquid delirant reges, plectuntur Achivi.* »

De ce vestibule, une porte en face donnait entrée dans une salle à manger décorée de plusieurs tableaux figurant des courses à l'anglaise et des chevaux du prince Honoré III. Cette salle, pendant la Terreur, servait de chaufloir commun aux détenus renfermés dans le château.

De cette salle, on pénétrait dans un superbe salon où l'on remarquait plusieurs bustes en marbre avec leurs piédestaux et un bloc de granit fort ancien. « Ces pièces, disaient les délégués

Digitized by Google

de la Commission de l'Instruction Publique, importent aux arts. Il y en avait, ajoutent-ils, plusieurs autres de même nature que l'on nous dit avoir été transportés pour la décoration du temple de la Raison. »

Ce salon communiquait avec une vaste et belle pièce servant de chambre à coucher dont nous expliquerons plus tard les ornements et décorations.

Les halles actuelles servaient de réfectoire. Cet appartement, situé au-dessous et de mêmes dimensions que la grande galerie du premier étage, avait un plafond richement décoré; une partie des murs était recouverte en brique faïencée; le reste, tout blanc, était orné de tableaux dont la plupart furent vendus en 1793. Quant aux briques faïencées, elles furent laissées à la merci du public : on en voit encore un grand nombre dans quelques maisons particulières de la ville.

Dans l'inventaire fait par le citoyen Lepourvoyeur, maître de dessin, le 17 thermidor, an II, il est fait mention de 282 tableaux de toutes grandeurs. Les marbres étaient aussi fort nombreux; le même document signale 21 figures, 10 tables et 14 piliers en marbres de différentes couleurs, 17 figures en bronze. Ces chiffres sont bien au-dessous de la réalité, car beaucoup d'objets d'art avaient déjà disparu, à l'époque de l'inventaire.

Les escaliers du château étaient fort remarquables. Les commissaires déjà désignés parlent d'une grille en fer légèrement ouvragée et servant de rampe à l'escalier qui conduisait aux appartements du premier étage que nous avons décrits. « Cette grille, écrivent-ils, détachée en exécution de l'arrêté du représentant du peuple Le Carpentier, est restée par pièces au bas de cet escalier dans la galerie du *retz-chaussée* (sic). C'est un ouvrage bien fait qui semble devoir être conservé ainsi que beaucoup de pièces d'un superbe balcon qui existait sur la terrasse vers les cascades. »

Cette grille « ne pouvant offrir une grande ressource aux manufactures de la République » fut laissée sur place par les commissaires du gouvernement et orne encore aujourd'hui le susdit escalier.

Nous avons déjà dit que pendant la Terreur le château de Torigni servit de maison d'arrêt pour le District et que les prisonniers occupèrent notamment la salle à manger, la grande galerie du

Digitized by Google

rez-de-chaussée et la chambre dite des rois. Ces prisonniers étaient de deux catégories : les suspects et les otages. Aucun d'eux ne monta sur l'échafaud.

Lors de la guerre contre les Chouans, quelques-uns des chefs de l'armée des côtes de Cherbourg étaient d'avis de massacrer les six cents suspects renfermés au château, mais le général Beaufort s'y opposa. « En me dévouant au service de la République, aurait-il écrit à cette occasion, je n'ai pas la charge de bourreau, et mes soldats pensent comme moi. » (18 janvier 1794). Instruit de ce fait, Jean Chouan aurait défendu à ses hommes de jamais tirer sur le général. (*Pitre-Chevalier, Bretagne et Vendée,* p. 603, d'après M. de la Sicotière, « Louis de Frotté et les insurrections normandes. »)

2° Les Eglises

Eglise Saint-Amand. — A l'origine, Torigni n'avait qu'une seule église, celle de Saint-Amand. « Saint-Amand ! » était le cri de guerre de ses barons, et la *Chronique de Normandie,* imprimée à Rouen en 1578 (1), rapporte que l'un d'eux, Hamon, surnommé Audens, recommanda pieusement son âme à saint Amand lorsqu'il fut frappé à mort à la bataille du Val-des-Dunes (10 août 1047).

Mais cette église était trop éloignée de la ville; « les petits enfants qu'on y portait à baptiser souffraient beaucoup de la longueur du chemin et de l'influence des temps. Ces considérations déterminèrent les habitants de la ville à faire construire une église plus convenable pour eux sous le nom de chapelle baptismale (2). » Elle fut placée sous le vocable de saint Laurent.

Eglise Saint-Laurent. — On ne connait pas précisément l'époque de sa construction. Cependant elle existait avant l'an 1033, époque à laquelle le duc Robert aumôna le patronage de saint Amand et de saint Laurent aux religieux de l'abbaye de Cérisy. Une donation, faite par Robert de Saint-Rémy à l'abbaye d'Aunay vers l'an 1134, prouve encore l'antiquité de cette église. Voici comment elle est conçue : « Notum sit præsentibus et futuris quod ego Robertus de Santo Remigio concedi Deo et abbatiæ Sanctæ Mariæ de Adueto

(1) *Chronique de Normandie*, chap. 46, page 74.
(2) Manuscrit de M. du Perron, chapitre Eglises.

Digitized by Google

unam mensuram quam habebam in Tauriniaco juxta Ecclesiam Sancti Laurentii. »

Longtemps, il n'y eut qu'un seul curé (1) pour l'église de Saint-Amand et sa succursale, l'église baptismale de Saint-Laurent. Mais celle-ci, ayant été augmentée d'une nef assez vaste et d'un bas-côté, devint paroisse particulière, tant pour le spirituel que pour le corporel. C'est ce qu'atteste le livre pelu de l'évêché de Bayeux, imprimé à la suite de l'Histoire que l'abbé Béziers a faite de la ville de Bayeux en 1773, où nous voyons que les deux communautés de Saint-Amand et de Saint-Laurent, ainsi que celle de Notre-Dame dont nous parlerons bientôt, était appelées séparément :

Nobiles burgences S^ti^ Amandi
Nobiles burgences beætæ Mariæ } de Tauriniaco,
Nobiles burgences S^ti^ Laurentii

lors de la nomination des prieurs de la Maladrerie ou chapelle de la Trinité-Gouley.

A la droite de l'église de Saint-Laurent, se trouvait une chapelle que Hervé de Mauny, baron de Torigni, avait fait bâtir en l'an 1400, sous le nom et l'invocation de saint Pierre, avec un caveau pour les sépultures. — Mais comme l'église Saint-Laurent, contre laquelle cette chapelle avait été adossée, était une succursale de celle de Saint-Amand, appartenant alors aux religieux de Cérisy, Hervé de Mauny fut obligé d'obtenir leur agrément pour bâtir la chapelle Saint-Pierre. Il fut accordé. En reconnaissance de la permission qui lui avait été donnée, le baron de Torigni voulut que les quatre chapelains qu'il nommerait pour desservir cette chapelle, allâssent, dans les quarante jours de leur institution, présenter sur le grand autel de l'abbaye de Cérisy une livre de cire et jurer entre les mains de l'Abbé prieur et religieux, de ne rien entreprendre contre leurs droits ni contre ceux de leur curé de Saint-Amand et Saint-Laurent.

Françoise de Daillon du Lude, veuve de Jacques de Matignon, fit ouvrir en 1601, le mur contre lequel cette chapelle était bâtie pour la réunir à l'église Saint-Laurent. L'on y remarquait le mau-

(1) Le curé de Saint-Amand et de Saint-Laurent n'avait qu'un tiers des dîmes, les deux tiers appartenant à l'abbé de Cérisy, en qualité de gros décimateur.

Digitized by Google

solée de Joachim de Matignon et de son épouse, tous deux représentés couchés à côté l'un de l'autre et un chien à leurs pieds pour symbole de leur amour et de leur fidélité.

Cette chapelle, connue sous le nom de *chapelle du Château*, a été démolie et remplacée par une plus spacieuse et plus riche (1893). Le caveau sépulcral existe encore; les cinq cercueils qu'il renferme échappèrent aux fureurs des révolutionnaires; on croit que l'un d'entre eux renferme les restes de Hervé de Mauny, fondateur de la chapelle.

Françoise de Daillon fit encore bâtir, en 1601, la *chapelle Notre-Dame* nommée ordinairement *chapelle des Mausolées*, derrière le grand autel de l'église Saint-Laurent, avec une cave pour les sépultures.

Elle fit en même temps reconstruire la voûte du chœur de cette église; mais elle ne fut pas obligée, comme Hervé de Mauny, de prendre l'agrément des religieux de Cérisy, parce que le maréchal de Matignon, son mari, était devenu seigneur du fief de Cérisy par l'échange qu'il fit avec les religieux, en 1575, du patronage de Saint-Amand et de Saint-Laurent contre celui de Brectouville.

La noble dame fonda en cette chapelle 24 services, par contrat passé devant les tabellions, à Torigni, le 10 juillet 1612, et par un autre contrat passé devant les mêmes notaires, le 24 juin 1622. Léonore d'Orléans, épouse de Charles de Matignon, fit de nouvelles fondations et donations pour cette chapelle et pour celle de Saint-Pierre.

Le caveau, creusé sous la chapelle des Mausolées, fut violé le 19 novembre 1793. La municipalité de Torigni fit ouvrir les cercueils de plomb et enterrer les cadavres, cendres et ossements, dans l'ancien cimetière de Saint-Laurent. Les cercueils furent envoyés à Saint-Lô et le plomb converti en balles. Nous avons déjà dit que les restes du vertueux évêque de Lisieux furent retrouvés intacts. Dans ces derniers temps, on a fait quelques fouilles pour retrouver ces restes précieux et leur donner une sépulture plus digne, mais les recherches ont été infructueuses.

Le caveau de la chapelle des Mausolées existe encore, mais par suite de travaux importants, il n'est plus accessible.

Les mausolées qui s'élevaient dans la chapelle Notre-Dame étaient fort remarquables. Le plus beau était celui du maréchal de Matignon et de son épouse, Françoise de Daillon du Lude, placé

Digitized by Google

au centre de la chapelle. Il était en marbre blanc; aux quatre coins figuraient les Vertus représentées de taille humaine, et sur le haut les statues de Jacques de Matignon et de sa noble dame. Sur la face méridionale du mausolée, se trouvait l'épitaphe du maréchal commençant par ces mots : « Siste, viator; hic jacet Mavortis ille filius intactæ pietatis et constantissimæ fidei heros. »

Sur la face opposée, on lisait l'éloge de Françoise de Daillon du Lude.

Dans le côté septentrional de la chapelle, en face de la porte d'entrée, se trouvait un autre tombeau, celui de Henri de Matignon, représenté en marbre blanc avec son armure, couché sur le côté droit, la tête appuyée sur une main, et tenant de l'autre main le bâton de maréchal. — Cette statue, nous l'avons dit, se trouve actuellement dans le jardin de l'hôtel de ville, à Vire.

Dans un retranchement fait sur le même côté, vers le milieu du mur, était un petit tombeau également en marbre blanc, celui de Jean-Louis-Charles, de François et de Léonor de Matignon, frères, tous trois représentés couchés. On nous permettra de citer les inscriptions gracieuses qui y avaient été gravées.

« Jean-Louis-Charles de Matignon, fils aîné de haut et puissant seigneur Henri, sire de Matignon, et de Marie-Françoise de la Luthumière, était né avec toutes les qualités qu'on peut désirer à une personne de son âge. — Son esprit et sa beauté furent admirés de toute la cour, il eut l'honneur d'être choisi par Sa Majesté pour servir en qualité d'enfant d'honneur auprès de Mgr le Dauphin où il se distingua d'une manière toute particulière, mais plus heureux d'être choisi pour le ciel avant que le siècle eût pu corrompre son cœur, il mourut à Paris le 17 août 1672. Il laissa toute sa famille dans une douleur extrême qui fut encore augmentée par la mort de ses deux frères, François et Léonor de Matignon, qui reposent avec lui dans ce tombeau. »

On lisait encore au-dessus du tombeau le sonnet gravé suivant, sur un marbre blanc :

Des héros mes ayeux je montrais le courage,
Et le zèle et l'ardeur que l'on doit à son roi :
Si de ses plus beaux dons le ciel fit mon partage,
Ils ne furent jamais mieux cultivés qu'en moi.

Digitized by Google

On loüait mon esprit, mon air et mon visage,
Déjà l'on admirait ma candeur et ma foi;
Tout ce qu'on peut savoir, je le sçus à mon âge,
Quand la mort à dix ans me rangea sous sa loi.
L'impitoyable mort, sans ieux pour tant de charmes
Ni pour ce que ma tombe allait causer de larmes,
Me fit au gré du monde un sort infortuné.
Mais vois, ô monde aveugle, à quel point tu te trompes
D'espérer follement qu'en ta gloire et tes pompes
J'aurais pu rencontrer ce que Dieu m'a donné.

Se lisaient aussi sur des tables de marbre noir et attachés au mur méridional de la même chapelle, les épitaphes d'Odet et de Charles de Matignon, fils du grand maréchal, de Mme Léonore d'Orléans, épouse du précédent et de Jacques de Matignon, 3e du nom.

Les superbes monuments de la chapelle Notre-Dame furent détruits dans le mois d'octobre 1792 par les bandes indisciplinées des généraux républicains Sépher et Tilly, qui se portaient au secours de Granville, menacé par les Vendéens. La municipalité fit vendre les débris de ces mausolées et les inscriptions elles-mêmes. En 1798, M. de Grimaldi racheta quelques morceaux épars chez différents habitants de Torigni et les rassembla dans son château.

Dans leur rapport, les deux commissaires dont nous avons déjà parlé, les citoyens Heudeline et Le Pourvoyeur, constatent qu'il se trouvait en 1793, dans la salle décadaire de Torigni, un beau bloc de marbre supporté par quatre pieds de lion en bronze et formant la base de l'autel de la patrie; deux figures en marbre représentant des femmes sont placées de chaque côté : « elles faisaient partie, disent-ils, de la décoration de la chapelle des Mausolées. »

Dans un autre rapport, daté de 1820, il est fait mention de plusieurs objets d'arts, alors déposés dans le château de Torigni, et ayant appartenu à la susdite chapelle : 12 colonnes en marbre de diverses couleurs, d'un à deux mètres de haut; deux morceaux de marbre quarré-long plat, de la longueur d'un mètre, avec inscriptions gravées en creux et dorées; un saint Jean à l'âge de 12 ans, en marbre blanc poli; des bas-reliefs du plus beau marbre

Digitized by Google

blanc d'Italie, représentant la Renommée, deux génies et des attributs de guerre.

Dans l'ancienne maison de M. de la Motte se trouve, comme dessus de cheminée, un autre bas-relief, portant les attributs de la paix et ayant figuré autrefois au-dessous du tombeau de la maréchale.

Un des écussons du même tombeau est conservé à Torigni, mais le lion qui se trouve au milieu y est martelé et effacé.

Une famille de Torigni possède deux des tablettes funéraires avec leurs inscriptions qui se trouvaient dans la chapelle des Mausolées. L'une concerne Charles de Matignon, fils du maréchal Jacques II de Matignon; l'autre, Jacques III, époux de Charlotte de Matignon, sa nièce, né en 1644, mort en 1725.

Voici ce qu'on lit sur la première : « Cy gît très-haut et puissant seigneur, Messire Charles, seigneur de Matignon, comte de Torigni et de Gacé, marquis de Lonrai, baron de Saint-Lô et fils de Jacques de Matignon et de Françoise de Daillon du Lude; il commença ses premiers exploits en Guïenne, sous M. le maréchal, son père, il y fut fait capitaine de cent hommes d'armes, mestre du camp d'infanterie, maréchal des camps et armées du roi, maire de Bordeaux et gouverneur du Château Trompette; ses premiers ennemis furent ceux de l'Eglise, il les battit en plusieurs rencontres; il défit les troupes du roi de Navarre devant Nérac, il fut blessé au siège de Blaye, prit la ville d'Agen, se signala à la bataille de Moncontour et eut la principale part à la gloire des combats de M. le maréchal, son père. Il épousa Mme Léonore d'Orléans, fille de Léonore d'Orléans, duc de Longueville, et de Marie de Bourbon, princesse du sang royal. Henri IV le fit son lieutenant-général en Normandie et chevalier de ses ordres. Louis XIII luy donna le brevet de maréchal de France et la lieutenance générale de ses armées en Bourgogne; il appaisa par son autorité les mouvements de la province. Sa naissance fut illustre, sa valeur extraordinaire, ses emplois glorieux, ses alliances grandes, sa vie longue et sa fin chrétienne et tranquille entre les bras des siens; il mourut à Torigny, regretté de tout le monde, le 9 juin 1648, âgé de 84 ans. »

L'autre inscription est ainsi conçue : « A la mémoire perpétuelle de très haut et très puissant seigneur Jacques, sire de Matignon, troisième du nom, duc d'Estouteville, comte de Torigny, baron

Digitized by Google

de Saint-Lô, seigneur de Hambie, Condé-sur-Noireau, Gatteville, etc., etc., chevalier des ordres du roi, lieutenant-général de ses armées, et le huitième de sa maison, lieutenant-général de Normandie. Héritier de la religion et des vertus de ses pères comme de leurs grands biens, il repose ici avec eux; il a servi les rois avec la même fidélité, il a gouverné cette province avec la même prudence, il a repoussé les ennemis qui la sont venus attaquer, n'ayant pour la défendre que la noblesse qu'il s'était attachée par ses bons offices ou par ses bienfaits. Il naquit à Torigny, le 28 de mai 1644. Il épousa Charlotte de Matignon en 1675. Il succéda à Henry, sire de Matignon, son frère aîné, en 1682; il mourut à Paris, muni de tous les sacrements et plein des miséricordes de Dieu, le 14 janvier 1725. Charlotte de Matignon, sa nièce et son épouse, après avoir passé les dernières années de sa vie dans tous les exercices d'une véritable piété, décéda à Paris le 14 avril 1721; elle repose ici avec lui. Priez Dieu pour eux. »

Nous croyons juste avant de clore le chapitre des sépultures, de donner aussi l'inscription relevée sur la tablette de marbre noir concernant l'illustre Léonore d'Orléans, qui apporta tant de lustre et de vertus dans la famille des sires de Matignon.

« Cy gît très haute et très illustre princesse, Madame Léonore d'Orléans : passant, apprens sa naissance et ses vertus; tu jugeras sa vie digne de ton admiration et sa mort de tes larmes. Elle fut fille de très illustre prince Léonord d'Orléans, duc de Longueville et d'Etouteville et comte souverain de Neufchâtel, en Suisse, et de Madame Marie de Bourbon, princesse du sang, fille de François de Bourbon, et nièce d'Antoine, roi de Navarre. Elle compte des rois au nombre de ses prédécesseurs; son corps eut tous les avantages de la nature, son âme tous ceux de la grâce; elle sçut accorder les grandeurs du monde avec l'humilité chrétienne. Sa vie fut un continuel exercice de piété envers Dieu et de charité envers les pauvres. Elle vécut 40 ans dans une parfaite amitié conjugale avec M. Charles de Matignon, comte de Torigny, chevalier des ordres du roi et son lieutenant-général en Normandie. Dieu bénit son mariage par la naissance d'une illustre famille et couronna sa vie par une heureuse mort à Torigny, le six juin 1639, âgée de 66 ans. Passant, donnes des prières à celle qui a fait du bien à tout le monde. »

Eglise Notre-Dame du Grand-Virier. — La troisième église de

Digitized by Google

Torigni dont il nous reste à parler, est celle de Notre-Dame, située près de l'étang appelé le Grand Vivier. Cette église remonte à une époque très ancienne. Il est facile de s'en convaincre en étudiant la structure de ses murs et son architecture. Le portail surtout attire l'attention; il est fâcheux que la tour, bâtie vers 1727, en masque le centre qui devait être fort remarquable. De l'avis des hommes compétents en cette matière, cette tour et la petite porte du midi, remontent à l'époque des invasions normandes. En face de cette petite porte, à la côtière du nord, existait un baptistère ou piscine, en carreau de Caen, qui a été malheureusement dissimulé quand on a restauré l'église.

Non seulement la tour, mais la nef et le chœur sont fort anciens. Il est regrettable que les réparations nécessaires qui ont été faites au XIXe siècle n'aient pas gardé à l'édifice toute sa vieille physionomie. Pourquoi, par exemple, n'avoir pas conservé dans le chœur de l'église, l'inscription en lettres d'or, gravée sur le caveau renfermant le cœur d'un des princes ou princesses de Torigni?

M. le docteur Deschamps, avant les récentes réparations qu'elle a subies, fait de l'église Notre-Dame la description suivante : « Notre-Dame du Grand-Vivier appartient à l'architecture romane primordiale qui, comme on sait, ne fut en usage que du VIe au Xe siècle. Ses murs sont en petit appareil irrégulier; ses fenêtres et ses portes en plein cintre reposant sur des pieds droits en maçonnerie, et ces cintres sont formés d'un seul rang de pierre décoré de quelques moulures. Entre cet arc cintré et la porte, existe un tympan orné d'un bas relief grossièrement sculpté. Ses contreforts sont en maçonnerie avec couronnement en pente et l'on observe à son extrémité, de chaque côté de la tour, des arcatures en plein cintre supportées par des colonnettes appliquées contre la muraille. Le chœur seul est voûté et à plein cintre. L'aire supérieure de la nef, ou plafond, de même que celui des transepts qui ont peu de profondeur, est droit et en bois; le baptistère est un monolithe pédiculé à huit plans et grossièrement taillé. »

Les sépultures que l'on a trouvées dans l'ancien cimetière de la paroisse Notre-Dame, et dont il a été fait mention au commencement de cette Notice, prouvent aussi l'antiquité de l'église dont nous venons de parler.

L'église Notre-Dame était au moyen âge et sous l'ancien régime le chef-lieu du doyenné de Torigni. C'était dans le chœur que se

Digitized by Google

tenaient les conférences. Mais l'évêque avait le droit de choisir le curé de la circonscription qu'il croyait le plus apte à remplir les fonctions de doyen. En 1789, M. le curé du Perron était investi de cette dignité; il avait succédé au curé de Saint-Martin-le-Vieux, près Caumont.

Du XIIe au XIXe siècle, les populations voisines eurent beaucoup de dévotion pour Notre-Dame du Grand-Vivier. Les miracles opérés par l'eau d'une fontaine qui est auprès de l'église, sur le bord de la rue, attiraient un grand nombre de fidèles. On y venait aussi en foule pour se faire enrôler dans la confrérie du Rosaire. Nous avons vu aux archives de Saint-Lô un registre rempli de noms d'associés; ceux des princes et princesses de Matignon figurent à côté des plus humbles de la paroisse et des pays environnants. — Nous verrons plus tard ce que des prêtres zélés et intelligents ont fait pour restaurer dans la paroisse Notre-Dame le culte de la Madone du Grand-Vivier.

Avant la Révolution, la paroisse de Notre-Dame avait une grande importance. Non seulement elle était le chef-lieu du doyenné, le rendez-vous des pèlerins dévoués à Marie, mais elle possédait sur son territoire les deux maisons d'éducation où se rendaient les enfants de la ville, l'Hôtel-Dieu et une abbaye de Bernardins très florissante.

Ses bourgeois eux-mêmes avaient des privilèges dont il a été fait mention plus haut. Appuyés sur ces considérations et d'autres qu'il serait fastidieux de mentionner ici, quelques antiquaires regardent *Notre-Dame* de Torigni comme le point *central et primitif* de la ville.

La cure de Notre-Dame de Torigni fut réunie à celle de Saint-Laurent dans les premiers jours du mois de novembre 1791 et les portes de l'église furent fermées par la municipalité le 12 du même mois.

D'après le rapport des commissaires, Heudeline et Le Pourvoyeur (15 nivôse, 3e année républicaine), les églises de Torigni ne renfermaient pas beaucoup de tableaux de grande valeur. Ils furent déposés dans plusieurs chambres de la Maison commune. « Quelques-uns, écrivaient les commissaires, sont encore frais, d'autres sont usés de vétusté, mais tous sont placés de manière à se conserver dans leur état. Il s'en trouve un cependant dont la peinture

Digitized by Google

est écaillée, ce qui paraît provenir de ce qu'on aura lavé la toile pour effacer le mot duc écrit au dos. »

Le cimetière de la ville s'étendait jusqu'en 1776 auprès de l'église Saint-Laurent, mais « les inhumations dans les églises et dans les villes ayant été défendues à partir de cette année, l'administration municipale fit choix pour cimetière d'un terrain situé dans un lieu isolé, peu éloigné de l'hospice et auquel on donna le nom de *Clamart*. Ce champ mortuaire déplut à la population qui refusa d'y laisser inhumer les siens, et des actes déplorables de résistance et de coercition se manifestèrent à ce sujet. La ville se trouva donc divisée en deux camps très hostiles, les membres du baillage et de la haute justice d'une part, et toute la bourgeoisie de l'autre, et l'on ne sait vraiment jusqu'à quel point de désordre les passions surexcitées se seraient laissé emporter, si le prince de Monaco (Honoré III) n'était accouru de Paris et n'avait acheté et fait établir à ses frais le cimetière actuel qui, pour cause de ce triomphe populaire, fut surnommé la Victoire, nom qu'il a conservé en mémoire de cet événement (1). »

(A suivre)

L'Abbé Godefroy,
Directeur et Professeur de philosophie
au Séminaire de l'Abbaye-Blanche, près Mortain.

(1) D. Deschamps, *Notice historique*, etc., p. 134.

Digitized by Google

LES NORMANDS AU CANADA

HENRI DE BERNIÈRES

PREMIER CURÉ DE QUÉBEC

(Suite)

V

QUÉBEC, A L'ARRIVÉE DE M. DE BERNIERES

Suivons maintenant l'abbé de Bernières au Canada, où sa vie sera désormais intimement liée à celle de Mgr de Laval et de tous les principaux citoyens de la colonie. Il n'y fera jamais grand bruit : ce n'était pas dans son tempérament; et d'ailleurs le bruit et l'éclat étaient tout l'opposé des principes d'éducation qu'il avait reçus de son oncle de l'ermitage : mais il y produira des œuvres durables, et son nom restera attaché à la paroisse et au séminaire de Québec.

Le navire sur lequel il monta avec le vicaire apostolique et les autres ecclésiastiques qui accompagnaient le prélat, fit voile le jour de Pâques, 13 avril 1659, et mouilla devant Québec (1) le

(1) « Québec (Kepac ou Kebbec, dans la langue algonquine) veut dire « rétrécissement, c'est fermé, c'est bouché. » En effet, de quelque côté que l'on arrive,

Digitized by Google

16 juin, après avoir fait escale à Percé, où l'on passa plusieurs jours :

« Partis de La Rochelle le jour de Pâques, écrit Mgr de Laval, nous arrivâmes, après une traversée de trente jours, à une île qui tient à la Nouvelle-France, et qu'on appelle Percée... Cet endroit offre un port très sûr aux vaisseaux français qui chaque année s'y rendent en grand nombre pour la pêche. J'administrai le sacrement de confirmation à cent-trente personnes (1); puis, au bout de quelques jours, nous fîmes voile de nouveau, et remontâmes plus de trois cents milles le grand fleuve Saint-Laurent, pour nous rendre jusqu'à Québec. Le gouverneur (2) m'accueillit comme le vicaire apostolique de la Nouvelle-France; et, au sortir du vaisseau (3), le clergé et le peuple vinrent à notre rencontre avec une grande effusion de joie (4). »

Plus de la moitié de ceux qui furent confirmés à Percé étaient français, la plupart du diocèse de Lisieux, quelques-uns cepen-

le fleuve paraît sans issue. A son arrivée, Champlain n'eut qu'à employer pour sa future ville le nom qui existait déjà.

« L'ancien nom de Québec, au temps où Jacques Castier vint en ce pays (1535), était « Stadaconé », mot qui, dans la langue des sauvages du Sault-Sainte-Marie, veut dire « aile. » Québec, vu de l'est, présente absolument la forme d'une aile d'oiseau. » (*Québec, ses monuments anciens et modernes*, ouvrage inédit de l'abbé Louis Beaudet. — Nous citerons plusieurs extraits de cette œuvre importante, au cours de notre article, référant à la source : Mss de l'abbé Beaudet).

Quant à la situation de la ville, notons ici le mot de Frontenac : « Rien ne m'a paru si beau et si magnifique, que la situation de la ville de Québec, qui ne pourrait pas être mieux postée quand elle devrait devenir un jour la capitale d'un grand empire. » (Manuscrits de la Nouvelle-France, à la Bibliothèque du Parlement d'Ottawa, 2e série, t. II, p. 120, Lettre du 2 novembre 1672).

(1) La Relation de 1659 (édit. Côté, Québec, p. 10), dit « 140 personnes. » Mgr de Laval écrit : « Centum et triginta hominibus. »

(2) Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson, gouverneur de la Nouvelle-France de 1658 à 1661. C'était « un jeune homme de trente à trente-deux ans, sage au possible. » (Mémoire de M. de La Chenaie). Il avait un frère, conseiller d'Etat, et un autre qui était Doyen de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. Celui-ci fit son testament, le 31 décembre 1687, en faveur du séminaire des Missions-Étrangères. (Archives Nationales, M. 205).

(3) Le lendemain, 17 juin, suivant le *Journal des Jésuites*. Il semblerait, d'après le récit de Mgr de Laval, que le gouverneur alla le saluer à bord du vaisseau, le soir de son arrivée.

(4) Archives de l'archevêché de Québec, Documents de Paris, Église du Canada, Lettre inédite de Mgr de Laval au pape Alexandre VII, 31 juillet 1659.

Digitized by Google

dant de l'évêché de Rouen; c'étaient probablement des gens employés aux établissements de pêche (1) : les autres étaient des sauvages chrétiens du vaste district de Miscou (2), où les Jésuites avaient une importante mission (3).

C'est sans doute l'abbé de Bernières qui fut le premier chapelain de Mgr de Laval, et l'assista dans la cérémonie de la confirmation à Percé; lui aussi qui le revêtit de ses habits pontificaux, lorsqu'il mit pied à terre à Québec : on conduisit solennellement en procession le prélat, du quai de la basse ville à la cathédrale, au son des cloches et au bruit du canon du fort : « L'évêque, revêtu pontificalement, paraissait à ces Canadiens qui n'avaient jamais rien vu de semblable, comme un ange du paradis, et avec tant de majesté, que nos sauvages ne pouvaient détacher leurs yeux de sa personne (4). »

C'est encore l'abbé de Bernières qui servit le prélat le jour de la Saint-Pierre, à la première messe pontificale qui ait jamais été célébrée dans la Nouvelle-France (5). Il l'accompagna aussi dans la visite qu'il fit peu de temps après son arrivée, à toutes les familles de sa ville épiscopale. Laissons Mgr de Laval raconter lui-même ces deux événements et nous donner en même temps un aperçu de la colonie canadienne :

« Il y a à Québec, dit-il, quatre édifices religieux; c'est un bel ornement pour la ville : leur aspect extérieur est très agréable; l'intérieur aussi est beau, et respire la piété. J'ai célébré ma première messe pontificale dans la principale de ces églises le jour de la fête des apôtres Pierre et Paul — ce qui est d'un heureux augure, je l'espère, pour mon épiscopat; — et le même jour j'ai reçu l'abjuration d'un hérétique récemment arrivé de France.

« Il y a des colons français répandus un peu partout, chaque côté de Québec, jusqu'à une distance de dix milles et davantage;

(1) En 1664, il n'y eut pas moins de vingt navires français qui mouillèrent devant Percé, puis s'en retournèrent avec d'énormes cargaisons de morue. Chacun de ces vaisseaux employait une centaine d'hommes. (Rapport de Mgr de Laval au Saint-Siège, 1664, *Mandements des évêques de Québec*, t. I, p. 38).

(2) Les îles de Miscou et de Percé, à l'entrée de la baie des Chaleurs, l'une au sud, l'autre au nord, sont comme les sentinelles avancées de cette baie que Jacques Cartier découvrit et nomma en 1534.

(3) Archives de l'archevêché de Québec, vieux Registre de confirmations.

(4) *Relations des Jésuites*, 1659.

(5) *Journal des Jésuites*, p. 259.

Digitized by Google

ils sont fixés sur leurs terres et s'y sont bâti des maisons à faux frais. Il y avait déjà quelques églises de construites (1); mais on est à en bâtir d'autres encore (2) pour les besoins de la population qui s'accroît d'année en année. A part la colonie de Québec, il y en a deux autres assez importantes, où je n'ai pu encore aller, celle de Montréal, à soixante lieues de Québec, en montant, et celle des Trois-Rivières, dans la même direction, à trente lieues.

« A peine ai-je été arrivé à Québec, que j'ai voulu visiter moi-même les familles françaises qui y sont établies, converser avec tout le monde, soit en public, soit surtout en particulier, et entendre même la confession d'un bon nombre, afin de bien me rendre compte de la piété, des mœurs et de l'éducation religieuse des habitants (3). »

Mais combien y avait-il de familles, à l'arrivée de Mgr de Laval et de M. de Bernières, sur cette « pointe de Québec, » que Champlain avait trouvée « toute remplie de noyers » (4), c'est-à-dire à la basse ville, et sur le promontoire où Marie de l'Incarnation, en arrivant en 1639, vit « cinq ou six petites maisons tout au plus (5)? »

Il n'est pas facile de le préciser, en l'absence de documents officiels et authentiques. Mieux vaut aller tout droit au premier recensement du pays, un recensensement nominal et complet, celui de 1666 : il y avait à cette date dans la haute et basse ville de Québec soixante et onze familles ou ménages, en tout cinq cent quarante-sept âmes; dans les faubourgs Saint-Jean et Saint-François et à la côte Saint-Michel, vingt-sept familles, formant cent cinquante-trois âmes; en tout, dans ce qu'on peut appeler Québec, quatre vingt dix-neuf familles, ou sept cents âmes.

La Mère de l'Incarnation estimait en 1653 la population des habitants fixés au Canada, à environ deux mille : « Plus de deux mille français qui l'habitent, dit-elle, et qui ont fait de grandes dépenses pour s'y établir... (6). » Elle ajoutait d'une manière

(1) Celle de la côte Sainte-Geneviève, par exemple; puis celle de Sillery, qui avait été construite vers 1645; elle brûla le 13 juin 1657, mais fut rebâtie immédiatement.

(2) Au Château-Richer et à la Bonne-Sainte-Anne.

(3) Lettre (inédite) au pape Alexandre VII, 31 juillet 1659.

(4) *Œuvres de Champlain*, édition Laverdière, pag. inférieure, p. 296.

(5) *Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, édit. Richaudeau, t. II, p. 420.

(6) *Ibid.*, p. 11.

Digitized by Google

générale en 1658 : « Pour notre colonie française, elle multiplie de telle sorte que le pays n'est plus reconnaissable pour le nombre des habitants (1). » La population totale de la colonie canadienne en 1666 était de cinq cent trente-huit familles ou ménages, trois mille deux cent quinze âmes.

On ne sera probablement pas loin de la vérité en disant que Mgr de Laval et M. de Bernières, en 1659, trouvèrent à Québec et dans les environs soixante quinze à quatre-vingts familles.

Quatre églises en pierre pour ce petit nombre de fidèles, la cathédrale, l'église des Jésuites, celle des Ursulines et celle de l'Hôtel-Dieu : la population de Québec n'était évidemment pas mal partagée (2) : et il y avait de plus, sur la côte Sainte-Geneviève, une chapelle en bois que M. Bourdon avait élevée à ses frais pour sa famille et ses censitaires.

Nous avons sous les yeux « le plan du haut et bas Québec comme il est en l'an 1660 (3). » Ce qui frappe tout d'abord, à la vue de ce beau dessin, c'est l'étendue des terrains occupés par les Jésuites, les Ursulines et l'hôpital (4) : évidemment l'État ne s'était pas montré parcimonieux envers l'Eglise; mais en retour, que de

(1) *Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, édit. Richaudeau, t. II, p. 136.

(2) Vingt ans plus tard, alors qu'il y avait à Québec une église de plus, celle des Récollets, l'intendant De Meulles écrivait à la Cour : « Je suis obligé de vous avouer que les dits Pères (Récollets) ne sont nullement nécessaires dans la ville de Québec, où il y a plus d'églises qu'il n'en faut pour rendre service au peu d'habitants qui sont dans la haute et basse ville du dit Québec. » (Manuscrits de la Nouvelle-France, 2e série, t. IV, p. 188, Lettre du 4 novembre 1683).

(3) Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada*, t. III, p. 373.

(4) Plus tard, en 1727, l'intendant Dupuys écrivait au ministre de la marine : « Vous verrez par un plan de la ville de Québec que je prends la liberté de vous envoyer, que presque tout son terrain est occupé par les communautés; j'en ai distingué les terrains par des couleurs différentes, et vous trouverez que quand on en sépare les emplacements de l'Hôtel-Dieu, du Séminaire, de l'Evêché, des Jésuites, des Ursulines, des Récollets, de la place de la Paroisse, de celle du Château et de la citadelle, le terrain à bâtir à Québec se réduit presque à rien. » Il ajoute : « On a proposé aux communautés de céder des emplacements autour de leurs terrains propres à y bâtir des maisons. La plupart en ont accepté le parti. Les Jésuites le font. J'y ai fait consentir le séminaire de Québec, qui, par la vente de ses terrains, va tirer de quoi payer une partie de ses dettes. » (Documents de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 35, Lettre inédite de l'intendant Dupuy, 20 oct. 1727).

Digitized by Google

services inappréciables ces communautés religieuses n'ont-elles pas rendus à notre pays!

Entre « la grande église, » l'hôpital, et l'escarpement de la colline, il y a aussi un très grand terrain vacant, celui de Guillaume Couillard, gendre de Louis Hébert, premier habitant de Québec, que Mgr de Laval achètera bientôt (1) pour son séminaire. Ce terrain, prolongé en bas de la colline, jusque dans le lit de la rivière Saint-Charles (2), est ce qu'on appelle la seigneurie ou fief du Saut-au-Matelot (3), borné au sud-est par le domaine du Roi, et au nord-ouest par les terrains de l'Hôtel-Dieu.

A part l'emplacement sur lequel elle est bâtie, et qui lui a été donné par Guillaume Couillard (4), l'église paroissiale possède au sud de la rue Buade et le long de la rue La Fabrique une lisière de terrain, désignée quelquefois dans les documents sous le nom de « cloître de l'église, » et qui lui a été concédée par M. de Lauson dans le but de lui créer un certain revenu par la vente des emplacements.

Les maisons des particuliers sont pour la plupart à la basse ville. On y voit aussi le Magasin, à la place de l'ancienne habitation de Champlain, où s'élèvera plus tard l'église de Notre-Dame-des-Victoires; puis, en montant la côte, on aperçoit à droite, sur la pointe, le cimetière de la ville (5), et plus loin, à gauche, le fort des Hurons, à côté du fort Saint-Louis.

(1) Le 10 avril 1666.

(2) Même l'espace occupé par le bassin Louise appartenait à la seigneurie du Saut-au-Matelot. Aussi, lorsque les travaux de ce bassin furent entrepris, le gouvernement fédéral accorda au Séminaire, comme une légère indemnité, un morceau de grève contigu à la ferme de Maizerets.

(3) Cette seigneurie fut concédée à Louis Hébert par le duc de Montmorency, vice-roi du Canada, le 4 février 1623, et l'acte de concession fut ratifié le 28 février 1626 par le duc de Ventadour, successeur de Montmorency. *(Jugements du Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, t. I, p. 603. — *Tenure seigneuriale*, p. 373.)

(4) L'emplacement fut donné par Couillard, à la condition d'avoir un banc dans l'église, pour lui, ses hoirs et ayant cause, à perpétuité. Le banc de Couillard est encore aujourd'hui occupé gratis par un descendant de la famille.

(5) « A droite de la côte, en montant, on aperçoit un terrain triangulaire borné par le cap, la côte, et les murs de la ville; c'est le site du premier cimetière de Québec. On sait que dans l'hiver de 1608 à 1609, la plupart des hivernants, vingt sur vingt-huit, moururent du scorbut; ils furent inhumés dans ce cimetière. La carte de Champlain, dans son édition de 1613, reproduite

Digitized by Google

» Un certain nombre de Hurons, écrit Mgr de Laval, se sont retirés à Québec, après la destruction de leur nation, pour être plus en sûreté, au milieu des Français, contre les Iroquois, ces ennemis du nom chrétien. Les Jésuites ont pour ces pauvres sauvages une charité admirable, et ne cessent par d'abondantes aumônes de subvenir aux besoins de leurs enfants, des veuves, des orphelins, des vieillards et des malades (1). »

Ce sont les Jésuites qui exercent les fonctions curiales à Québec et desservent toutes les missions de la Nouvelle-France, à part Montréal, où les Sulpiciens sont établis depuis deux ans (1657). Bien qu'ils aient reçu du Saint-Siège tous les pouvoirs nécessaires, ils se sont attachés depuis plusieurs années à l'archevêque de Rouen et reconnaissent sa juridiction. « Nous ne comprenons pas, écrivait leur général, pourquoi les Pères du Canada, ayant déjà du pape Innocent X la faculté d'administrer tous les sacrements..., ont eu recours à l'archevêque de Rouen pour en recevoir la juridiction... Les raisons sur lesquelles l'archevêque prétend appuyer sa juridiction au Canada sont regardées à Rome comme n'ayant aucune valeur (2). »

L'archevêque de Rouen a été proclamé par les Jésuites l'Ordinaire de la Nouvelle-France, dans l'église paroissiale de Québec, le 15 août 1653 (3). Le supérieur de la mission du Canada est son grand vicaire.

par Laverdière, ne laisse aucun doute à cet égard. Le bas de la côte du magasin y conduisait directement. C'est là que la population primitive de Québec dort son dernier sommeil. Quelques personnes furent inhumées ailleurs, chez les Récollets, dans le cimetière des pauvres de l'Hôtel Dieu, dans celui de Saint-Joseph à la paroisse et dans les différentes chapelles ou églises, mais jusqu'en 1688, le cimetière de la côte de La Montagne fut le cimetière commun. A cette époque le terrain passa à Mgr de Saint-Vallier, qui l'unit à celui de son évêché. » (Mss. de l'abbé Beaudet).

Le 9 mars 1655, M. de Lauson, gouverneur du Canada, donna un terrain pour agrandir le cimetière de la côte de La Montagne. (Archives de l'archevêché de Québec, Reg. A.).

Le cimetière de la côte de La Montagne fut entouré, en 1668, d'une bonne clôture en cèdre, qui coûta plus de deux cents livres. Elle fut un peu endommagée par le feu qui dévasta la basse ville en 1682 : les réparations coûtèrent trente livres. (Archives paroissiales de N.-D. de Québec).

(1) Lettre (inédite) au pape Alexandre VII, 31 juillet 1659.

(2) *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, par le P. de Rochemonteix, t. II, p. 207.

(3) *Journal des Jésuites*, p. 185.

Digitized by Google

Lorsque M. de Queylus arrive à Québec en 1657, ayant lui-même des lettres de grand vicaire de l'archevêque de Rouen, le P. de Quen s'efface devant lui, et le laisse gouverner seul l'Eglise du Canada. M. de Queylus s'installe curé de Québec et en exerce les fonctions durant une année.

Les Jésuites se confinent dans leur couvent; et ils constatent avec satisfaction que le courant populaire est toujours de leur côté : « Nous sommes aimés à Québec de la plupart des citoyens, écrit le P. Ragueneau : on l'a bien vu cet hiver, alors que M. de Queylus, aidé de deux autres prêtres séculiers, dirigeait la paroisse : très peu de pénitents, ordinairement pas plus que trois ou quatre, s'adressaient à eux, tandis qu'on se portait en foule à notre confessionnal (1). »

Mille difficultés surgissent entre les Jésuites et M. de Queylus; il faut qu'au printemps de 1658 l'archevêque de Rouen rende une ordonnance pour « terminer les différends entre les grands vicaires du Canada (2). » M. de Queylus monte à Montréal pour y exercer seul les fonctions de grand vicaire, laissant le supérieur des Jésuites remplir les mêmes fonctions à Québec.

A part une couple de prêtres séculiers (3), les Jésuites restent

(1) *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. II, p. 180. — « Amamur in monte regio universim ab omnibus; apud tria flumina amamur etiam nisi à perpaucis, qui quærunt nimium quæ sua sunt; Quebeci et in circumjacentibus villis amamur à plerisque..... » (Ibid., p. 176).

(2) *Les Normands au Canada, Juridiction exercée par l'archevêque de Rouen*, p. 86.

(3) M. d'Argenson écrivait de Québec, le 5 septembre 1658, quelques jours après le départ de M. de Queylus : « Ce qu'il y avait de prêtres (séculiers) ont quitté, à la réserve d'un vieil habitant plus capable d'être gouverné que de gouverner des consciences, et un autre qui n'est nullement d'édification dans le pays, quoique je ne sache pas de mal de lui tout-à-fait. » Et il ajoutait : « Si nous avons besoin de prêtres, il est aussi nécessaire que leur vertu ne soit pas commune. » (Manuscrits de la Nouvelle-France, 2e série, vol. I.). Nous croyons qu'il s'agit, en dernier lieu, de M. Guillaume Vaillant, de la côte Beaupré, contre lequel le supérieur des Jésuites « informa secrètement pour l'acquit de sa conscience, » et qui laissa le pays le 4 août 1659. (*Journal des Jésuites*, pp. 250, 251, 262). Lui parti, il n'y avait plus à Québec d'autres prêtres séculiers que M. de Saint-Sauveur et M. Le Bey, chapelain de l'Hôtel-Dieu. C'est probablement à l'un d'eux que fait allusion Claude Martin, lorsqu'il parle d'un ecclésiastique de Québec, « extrêmement disgracié, et peu adroit en ce qu'il faisait. » Une religieuse Ursuline s'étant un jour moquée de ce prêtre, la vénérable Marie de

Digitized by Google

seuls à Québec, comme ils l'ont toujours été depuis 1632. Eux seuls ont la conduite des âmes; « ils dirigent la conscience des gouverneurs, des magistrats, de tous les habitants (1). » Le supérieur se rend bien compte de la situation : il écrit quelques jours après le départ de M. de Queylus : « S'il y avait ici des prêtres séculiers, cela accommoderait un certain nombre de personnes (2). »

On se plaint, en effet, qu'il y a des consciences gênées. La Mère de l'Incarnation écrit à son fils qui en a entendu parler en France : « Ceux qui disent que les Jésuites gênent les consciences en ce pays (3), se trompent, je vous assure... » Mais elle ajoute aussitôt, avec son grand bon sens : « Il pourrait arriver néanmoins de certains cas où l'on aurait besoin de recourir à d'autres; et c'est pour cela en partie que l'on souhaite ici un évêque. Dieu nous le donne saint par sa miséricorde (4)! »

l'Incarnation lui fit une verte semonce. *(La Vie de la Mère de l'Incarnation*, Paris, 1677, p. 616).

(1) *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. II, p. 182.

(2) « Expediret paucos, hic sacerdotes seculares degere. » (Ibid., p. 235).

(3) On continua à le dire jusqu'à l'arrivée des Récollets au Canada en 1670. Dans un mémoire qu'il adressait au roi l'année précédente, Talon proposait de « faire passer (au Canada) quatre bons Religieux qui ne contraignent et ne gehennent pas les consciences. On ne peut assez dire, ajoutait-il, combien cet article est essentiel à la formation de la colonie, qui souffre beaucoup par ce manquement. » (Archives d'Ottawa, Canada, correspondance générale, vol. III). Les Récollets vinrent au printemps de 1670; puis, leur provincial retournant à Paris dans l'automne, Talon écrivit à Colbert le 10 novembre : « Je remets au provincial à vous dire ce qu'il a connu de la contrainte dans laquelle les Canadiens ont ci-devant été, et avec quelle délicatesse il a fallu que j'agisse avec l'Église pour conserver l'autorité du roi, le repos des consciences, et ne donner pas sujet de murmurer contre moi. » (Ibid.).

Plus tard, il sera encore question de *gêne de consciences*, mais ce sera, cette fois, à l'occasion des Récollets. M. de Vaudreuil écrit au ministre le 13 novembre 1716 : « L'église paroissiale des Trois-Rivières est desservie depuis plusieurs années par les Pères Récollets qui ont un couvent dans cette ville où il n'y a ordinairement que deux religieux qui soient prêtres. Il arrive assez souvent que les consciences se trouvent gênées. Ce qui m'engage à supplier le Conseil de vouloir bien recommander à M. l'Evêque d'établir dans cette cure un prêtre séculier avec titre de curé fixe. » Puis il ajoute : « J'oubliais de faire remarquer au conseil que la cure des Trois-Rivières est la seule en ce pays où le roi ait droit de nommer. » (Lettre inédite de M. de Vaudreuil, Documents de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 123).

(4) *Lettres de Marie de l'Incarnation*, édition Richaudeau, t. II, p. 125.

Digitized by Google

Non seulement les Jésuites sont à Québec les seuls guides des consciences, mais ils exercent une influence considérable dans l'administration des affaires de la colonie : le supérieur est de droit membre du Conseil de la Nouvelle-France.

Un religieux de la Compagnie de Jésus fait à ce sujet les réflexions suivantes : « Nous l'avouerons bien volontiers, il eût été préférable que le supérieur de la mission du Canada ne siégeât pas au Conseil Souverain (1); cette haute fonction, sans être incompatible avec le ministère sacerdotal, pouvait en certains cas être préjudiciable au bien spirituel de la colonie. Le conseil était saisi de toutes les questions de l'ordre administratif, religieux, militaire, judiciaire et temporel. Le prêtre était donc appelé à émettre son avis sur toutes ces questions. Etant donnée son influence sur le gouverneur et sur les autres conseillers, n'y avait-il pas là un inconvénient et un danger (2)? »

L'auteur, après ces réflexions générales, prend à partie l'un des supérieurs les plus distingués de la mission du Canada, le vénérable P. Ragueneau : « Il avait, dit-il, cette faiblesse... de vouloir se mêler des choses politiques, de l'administration civile et des intérêts matériels des colons, plus qu'il ne convenait à un Religieux. De là beaucoup de plaintes, dont ses frères eurent à souffrir. » Puis il ajoute : « Il mécontenta les missionnaires, en s'immisçant trop dans les affaires civiles et administratives de la colonie..., il déplut à un assez grand nombre de colons... Il se laissa entraîner par un amour excessif du bien public, par le désir d'assurer à l'Eglise la première place dans l'administration coloniale; il n'en fit pas moins fausse route (3). »

En faut-il davantage pour expliquer certains passages peu favorables aux Jésuites, que l'on rencontre dans les documents officiels, comme, par exemple, celui-ci dans les Instructions du Roi à Talon : « Les Jésuites, dont la piété et le zèle ont beaucoup contribué à attirer dans ce pays les peuples qui y sont à présent, y ont pris une autorité qui passe au delà des bornes de leur véri-

(1) Il veut dire sans doute, l'ancien Conseil, qui précéda le Conseil Souverain. Celui-ci, en effet, ne fut établi qu'en 1663, et jamais le supérieur des Jésuites n'y siégea.

(2) *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. II, p. 183.

(3) *Ibid.*, pp. 184, 198.

Digitized by Google

table profession (1), qui ne doit regarder que les consciences (2); » et cet autre où Talon lui-même les accuse « d'étendre leur conduite jusque sur le temporel, empiétant même sur la police extérieure qui regarde le seul magistrat (3)! »

M. d'Argenson, gouverneur du Canada lors de l'arrivée de Mgr de Laval, était un homme trop religieux, la Mère de l'Incarnation parle de ses vertus en termes trop favorables, et lui-même, dans sa correspondance, parle trop avantageusement des Jésuites, pour qu'il soit permis de l'appeler « leur ennemi (4). » Le gouverneur avait évidemment en vue les écarts et la « fausse route » du P. Ragueneau, lorsqu'il écrivait de Québec en 1660 : « Il serait bien à souhaiter que tous ceux de la maison du P. Lalemant (5) suivissent ses sentiments; ils ne se mêleraient pas de censurer plusieurs choses comme ils font, et laisseraient le gouvernement des affaires à ceux que Dieu a ordonné pour cela (6). » Les quelques difficultés que Mgr de Laval lui-même eut avec M. d'Argenson peuvent aussi s'expliquer, du moins en partie, par ce court extrait de la correspondance du gouverneur : « Il m'aurait été plus avantageux que M. de Pétrée eût pris plutôt sa confiance au P. Lalemant, supérieur, qu'au P. Ragueneau (7). »

(1) Et non pas *possession*, comme on lit dans *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. II, p. 182.

(2) *Documents relatifs à la Nouvelle-France*, t. I, p. 176, Instructions à l'intendant Talon, 27 mars 1665.

(3) On entend encore la même note sur les Jésuites, un siècle plus tard, vers la conquête : « Du fond de leur collège, où ils semblaient ne se mêler de rien, ils cabalaient et donnaient le branle à toutes les affaires..... » (*Mémoires sur les affaires du Canada. de 1749 à 1760*, publiés par la Société historique de Québec, 1838, p. 195).

(4) *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. II, p. 305.

(5) M. d'Argenson avait la plus profonde estime pour le P. Jérôme Lalemant : « C'est une personne d'un si grand mérite, disait-il, et d'un sens si achevé, que je pense qu'on ne peut rien y ajouter. » (Manuscrits de la Nouvelle-France, 2e série, t. I, p. 295).

(6) Ibid.

(7) Ibid.

Digitized by Google

VI

RÉSIDENCE TEMPORAIRE DE L'ÉVÊQUE ET DE SES PRÊTRES. — ORDINATION DE M. DE BERNIÈRES. — M. DE BERNIÈRES ET Mgr DE LAVAL.

Dans un coin du terrain des Ursulines est une petite maison indiquée « Monsieur l'évêque (1). » C'est la maison de Mme de la Peltrie, où les Ursulines avaient leur *séminaire*, c'est-à-dire leur pensionnat de filles sauvages (2).

En arrivant à Québec en 1659, Mgr de Laval n'a trouvé aucune maison pour se loger. Il a dû demander l'hospitalité, pour lui et ses prêtres, aux Jésuites, d'abord, puis aux religieuses de l'Hôtel-Dieu (3); et dans l'automne il a loué des Ursulines cette maison de Mme de la Peltrie. Voici ce qu'écrit à ce sujet Marie de l'Incarnation:

« Notre nouveau prélat n'a rien trouvé de prêt pour le recevoir quand il est arrivé (4). Nous lui avons prêté notre séminaire, qui est à un des coins de notre clôture et tout proche la paroisse. Il y aura la commodité et l'agrément d'un beau jardin; et afin que lui et nous soyons logés selon les Canons, il a fait faire une clôture de séparation. Nous en serons incommodées, parce qu'il nous faut loger nos séminaristes dans nos appartements; mais le sujet

(1) *Plan du haut et bas Québec, comme il est en l'an 1660.*

(2) La plupart des écrivains se sont plu à reconnaître la salutaire influence exercée par les Ursulines pour christianiser les femmes sauvages. Citons cependant l'appréciation contradictoire de l'intendant De Meulles, ne fut-ce que pour montrer la grande diversité des opinions humaines : « Rien n'est plus inutile que de mettre les sauvagesses aux Ursulines, parce que l'austérité dont elles font profession n'accommode nullement un esprit sauvage; aussi est-il vrai qu'aussitôt que ces sauvagesses sont sorties de chez ces religieuses, elles passent d'une extrémité à une autre... » (Manuscrits de la Nouvelle-France, 2e série, t. IX, p. 212, Lettre inédite du 4 novembre 1683).

(3) « Dans un appartement dépendant de l'hôpital, où il demeura près de trois mois. » (*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par la sœur Juchereau, p. 118).

(4) Mgr de Laval a ouvert la marche aux missionnaires canadiens, qui, depuis lui et à son exemple, vont dresser leurs tentes au milieu de nouvelles colonies, y fondent des œuvres durables, et créent des merveilles au profit de la civilisation chrétienne.

Digitized by Google

le mérite, et nous porterons cette incommodité avec plaisir, jusqu'à ce que sa maison épiscopale soit bâtie (1). »

Du reste, le vénéré prélat n'entendait pas être à charge aux Ursulines, sans leur donner une indemnité; et il nous apprend lui-même qu'il payait deux cents livres par année (2).

Il était logé dans cette petite maison de Mme de la Peltrie avec deux de ses prêtres, MM. Torcapel et Pèlerin (3), son chapelain Henri de Bernières, et deux domestiques. « Il donne tout (4) et vit en pauvre, écrit Marie de l'Incarnation, et l'on peut dire qu'il a l'esprit de pauvreté... Il pratique cette pauvreté en sa maison, en son vivre, en ses meubles, en ses domestiques; car il n'a qu'un jardinier, qu'il prête aux pauvres gens quand ils en ont besoin, et un homme de chambre qui a servi M. de Bernières. » Elle ajoutait : « En ce qui regarde néanmoins la dignité et l'autorité de sa charge, il n'omet aucune circonstance. Il veut que tout se fasse avec la majesté convenable à l'église, autant que le pays le peut permettre (5). »

Cet ancien serviteur de M. de Bernières-Louvigny qui avait suivi Mgr de Laval s'appelait Durant (6). Il en vint un autre, après

(1) *Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 139.

(2) Rapport de Mgr de Laval au Saint-Siège, 1660, *Mandements des évêques de Québec*, t. I, p. 21.

(3) M. de Lauson-Charny, « official de Mgr l'évêque de Pétrée, » était resté chez les Jésuites. Le fils de l'ancien gouverneur du Canada, veuf de la fille du seigneur Giffard de Beauport, craignait sans doute de ne pouvoir se faire à la vie pauvre et excessivement frugale de son évêque. Il resta chez les Jésuites jusqu'au 17 septembre 1664 : « Il sortit alors de notre maison, dit le P. Lalemant, pour aller loger chez M. l'Évêque..., après avoir demeuré avec nous en pension cinq ans moins deux mois, où il payait cent écus de pension. » *(Journal des Jésuites*, p. 325).

On a beaucoup reproché à Mgr de Laval de s'être trop inféodé aux Jésuites et de n'avoir fait qu'un avec eux. Nous croyons qu'il y a une bonne réponse à ce reproche dans le fait que nous signalons en ce moment. Au lieu de faire comme son grand vicaire, et de se fixer chez les Jésuites, où il aurait bien pu, lui aussi, payer pension, et où il aurait été encore plus « proche de la paroisse, » il loue une petite maison à part, afin d'y garder toute sa liberté, et de ne paraître sous la dépendance de personne.

(4) « Pendant les trois premières années de son épiscopat..., il distribua par ses mains ou par les mains d'autrui, secrètement, dix mille écus à ses ouailles. » (*Eloge funèbre de Mgr de Laval*, par M. de la Colombière, 4 juin 1708).

(5) *Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 169.

(6) *Journal des Jésuites*, p. 273.

Digitized by Google

la mort du pieux fondateur de l'Ermitage : Denis Roberge se hâta d'aller rejoindre au Canada l'ami et le neveu de son maître, et se donna à eux pour les servir : il leur fit même donation de ce qu'il avait. Quelle consolation pour le prélat et pour le jeune abbé d'Acqueville de revoir et de posséder avec eux cet homme dévoué !

Denis Roberge, fils de Jacques Roberge et d'Andrée Marchand (1), était originaire de Bayeux. Il fut toute sa vie l'homme de confiance de Mgr de Laval. « Plein de l'esprit de son maître Bernières de Louvigny, il alla par zèle au Canada se donner à M. de Laval, et le servir jusqu'à sa mort (2). » On le trouve un peu partout, dans les actes et les documents, mais surtout à la côte Beaupré, où il remplace très souvent son maître (3), et à l'île d'Orléans, où, à la demande du prélat, il s'occupe des affaires du seigneur, M. Berthelot (4), qui lui donne pour cela 300 l. par année. Il se

(1) *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay, t. I, p. 521.

(2) Latour, *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 32.

(3) C'est ainsi, par exemple, que Mgr de Laval, le 30 juin 1666, fait mesurer et borner, au cap Tourmente, la terre qu'il a achetée de Fortin de Bellefontaine : Denis Roberge le remplace comme témoin du bornage. (Archives du Séminaire de Québec).

(4) Mgr de Laval acheta en 1666 la seigneurie de l'île d'Orléans, de M. Castillon, l'un des membres de la Compagnie des Cent-Associés. « L'île d'Orléans e t à cinq quarts de lieue de la ville de Québec et a appartenu à François de Laval, le célèbre et saint évêque du Canada. » (*Americana* de Dufossé, p. 145). Il l'échangea le 24 avril 1675 avec M. Berthelot, pour l'île Jésus, et reçut 25,000 francs de retour. M. Berthelot était en Europe, — nous ne croyons pas qu'il soit jamais venu au Canada — et avait pris à ferme quelques propriétés de l'abbaye de Maubec qui appartenait à Mgr de Laval. Le prélat, en retour, s'occupait un peu de ses affaires au Canada.

L'île d'Orléans fut érigée en comté de Saint-Laurent par Louis XIV en faveur de M. Berthelot; et Mgr de Saint-Vallier écrivait à ce sujet en 1685 : « L'île d'Orléans s'appelle aujourd'hui le comté de Saint-Laurent : elle appartient à M. Berthelot, secrétaire des commandements de Mme la Dauphine, si connu dans le Canada par son zèle pour la décoration des églises, et par l'établissement des petites écoles pour les enfants. » (*Mandements des évêques de Québec*, t. I, p. 205).

Pour encourager les mariages, M. Berthelot faisait, dans son comté de Saint-Laurent, un présent de trente livres à chaque couple de jeunes gens qui se mariaient. (Manuscrits de la Nouvelle-France, 2e série, t. II, p. 36, Lettre inédite de l'intendant Duchesneau, 10 mars 1679.) Il donna, en 1677, 1,200 l. pour le curé de la Sainte-Famille. (Lettre de M. Dudouyt à Mgr de Laval, 1677).

François Berthelot, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi, vendit, le 25 février 1702, la terre et propriété de l'île d'Orléans à Charlotte-Françoise

Digitized by Google

maria au Château-Richer (1) en 1667, avec une fille de Claude Aubert (2), greffier de la cour de Beaupré, devint marguiller de

Juchereau, veuve Pachot, plus tard épouse de Françoise de Laforest, capitaine d'une compagnie du détachement de la marine au Canada. De nombreux différends survinrent entre le nouvel acquéreur et l'ancien possesseur de cette seigneurie : ils furent l'objet de beaucoup de délibérations au Conseil supérieur de Québec et au Conseil d'État. (*Americana* de Dufossé, p. 146).

Quant à l'île Jésus, dont la seigneurie appartient encore aujourd'hui au Séminaire de Québec, voici ce qu'on lit dans l'*Histoire de la colonie française au Canada*, par M. Faillon, t. III, p. 347 : « L'île Jésus avait été concédée aux RR. PP. Jésuites par la grande Compagnie, le 15 janvier 1636. Ces religieux n'y ayant fait aucuns défrichements, M. Talon la réunit apparemment au domaine, en vertu des ordres qu'il avait reçus du roi, et la donna purement et simplement à M. Berthelot, sans faire mention des premiers propriétaires. D'après les titres imprimés pour la tenure seigneuriale, M. Talon aurait donné l'île Jésus à M. Berthelot, le 3 novembre 1672. Quoi qu'il en soit, le P. Dablon, supérieur des Jésuites de Québec, pour donner, sans doute, toute sécurité à M. Berthelot, lui fit cession de l'île Jésus, le 7 novembre 1672, par acte passé devant Becquet, notaire à Québec. »

M. Dudouyt, dans sa lettre de 1677 à Mgr de Laval, nous apprend que le séminaire de Québec fut quelque temps en marché de vendre l'île Jésus aux Sulpiciens. La transaction n'eut pas lieu, et la propriété de la seigneurie fut confirmée au séminaire de Québec par M. de Callières le 23 octobre 1699. (*Tenure seigneuriale*, p. 447).

(1) On lit dans une lettre inédite de Mgr de Laval à M. Dudouyt, en date du 6 novembre 1683 : « Puisque la Providence a voulu lui inspirer (à M. Poitevin, curé de Saint-Josse, et grand vicaire de Mgr de Laval en France) de vous résigner son prieuré de Château-Richer, nous avons sujet de l'en bénir... » (Archives du Séminaire de Québec). Le nom de la paroisse de Château-Richer n'aurait-il pas quelque rapport d'origine avec celui du prieuré de M. Poitevin? Nous avouons n'avoir jamais eu une grande confiance dans l'histoire d'un nommé Richer qui aurait établi sa demeure dans le tronc d'un arbre :

« Suivant une note de feu M. Bedard, supérieur du Séminaire de Québec, le nom de Château-Richer aurait été donné à ce lieu, parce qu'un sauvage ou un Français à demi-sauvage, appelé Richer, aurait établi sa demeure dans le tronc d'un gros arbre, placé sur le cap où est située l'église de ce lieu, et se serait plu à nommer cette singulière habitation, son château. Cette explication de l'origine du nom de Château-Richer a encore cours dans les paroisses de la côte Beaupré. » (*Notes sur les Registres de N.-D. de Québec*, par l'abbé Ferland, p. 74).

(2) « Maître Claude Aubert » fut nommé par Mgr de Laval, le 19 octobre 1671, « Juge de la seigneurie de Beaupré et île d'Orléans, au lieu et place de sieur Bermen de la Martinière. » Il était auparavant greffier de cette juridiction, charge qu'il avait remplie « avec probité beaucoup d'années.» (Archives du Séminaire de Québec).

Digitized by Google

Québec en 1691, et mourut en 1709, un an après Mgr de Laval. Il était venu au Canada en 1661 avec M. Morel (1).

M. Torcapel desservait la paroisse de Québec, M. Pèlerin, la communauté des Ursulines. L'abbé de Bernières se prépara, sous leur direction et celle de Mgr de Laval, à recevoir les saints ordres. Il fut admis aux ordres mineurs dans l'église des Jésuites, le 2 décembre 1659, jour de la Saint-François-Xavier : « M. l'Evêque dit une messe basse sur les sept heures, en laquelle il donna la tonsure à Germain Morin (2) et les quatre (ordres) mineurs au même et à M. de Bernières. La cérémonie fut si longue (3) que tout ce que l'on put faire fut de dire la grand'messe. Le sermon fut différé à l'après-dîner, après le *Magnificat* des vêpres (4). »

Nous ne savons à quelle date M. de Bernières reçut l'ordre du sous-diaconat; il fut ordonné diacre (5) chez les Jésuites, le samedi des quatre-temps du carême, 21 février 1660, et prêtre, à la paroisse, quelques semaines plus tard, le 13 mars, veille du dimanche de la Passion. Il attendit cependant pour dire sa première messe à la Saint-Joseph, fête patronale des Ursulines (6), et il la célébra solennellement à sept heures dans leur église, ayant

(1) En 1689, Mgr de Saint-Vallier acheta « de ses propres deniers et revenus, » de Denis Roberge et sa femme, et donna aux sœurs de la Congrégation « une maison, cour et jardin situés en cette haute ville (de Québec), proche la grande place Notre-Dame, vis-à-vis la clôture des RR. PP. Jésuites. » (Archives de l'archevêché de Québec).

(2) Germain Morin était fils de Noël Morin et Hélène Desportes, établis près de Jean Bourdon sur la côte Sainte-Geneviève. Il fit ses études, pensionnaire, au collège des Jésuites, sa pension étant payée, comme enfant de chœur, par la fabrique. (*Journal des Jésuites*, p. 268). Il est le premier prêtre canadien, né dans le pays, et le premier membre canadien du Séminaire de Québec.

(3) On peut conclure de ce détail, et de quelques autres qui nous sont fournis çà et là par le *Journal des Jésuites*, que Mgr de Laval était lent et distrait. Voir, par exemple, *Journal des Jésuites*, p. 289.

(4) *Journal des Jésuites*, p. 269.

(5) On a son acte de diaconat, mais on n'a pas ceux du sous-diaconat ni des ordres mineurs. L'acte de diaconat de M. de Bernières nous le donne comme étant de la paroisse de Saint-Jean de Caen, diocèse de Bayeux, « *et debité dimissum.* » (Archives de l'archevêché de Québec, Rég. A.).

(6) On voit également que Germain Morin, qui fut ordonné le 19 septembre 1665, ne célébra sa première messe que le 29, jour de la Saint-Michel. On dirait qu'il était d'usage, à cette époque, que les prêtres fissent une retraite de huit à dix jours entre leur ordination et leur première messe.

Digitized by Google

pour prêtre assistant M. de Lauson-Charny. « On y alla confesser, dit le P. Lalemant, et il y eut une très grande quantité de communions... Le P. Chastellain et M. l'Evêque avaient dit la messe avant M. de Bernières. » Mgr de Laval accorda aux fidèles une des trois indulgences plénières qu'il avait le pouvoir de donner chaque année.

L'après-midi, il y eut aux Ursulines bénédiction solennelle du Saint Sacrement, et ce fut M. de Bernières qui présida la cérémonie. Le chant des religieuses fut goûté de tout le monde. « On en fut fort satisfait, écrit le P. Lalemant, et la chose parut belle et dévote; toute l'église était remplie. On manqua cependant de mettre au-dessus de la porte : *Indulgence plénière* (1). »

Mgr de Laval avait pour son jeune ami une estime toute particulière. Il prend la peine de mentionner son nom et de faire son éloge dans son rapport au Saint-Siège, du mois d'octobre 1660 :

« J'ai amené avec moi, dit-il, et j'ai ordonné ici un jeune prêtre qui appartient à une excellente famille de France. Il a renoncé à une grande fortune, pour suivre la pauvreté de Jésus-Christ et se consacrer en esprit et en vérité à la gloire de Dieu : son nom est Henri de Bernières (2). »

Le prélat se fait accompagner par lui dans ses courses pastorales. Ils vont ensemble, vers la fin de janvier 1660, à la côte Beaupré. C'est au cœur de l'hiver; le froid est excessif (3); la terre est couverte de quatre à cinq pieds de neige : ils partent en traîneau avec deux domestiques, Durant et Boquet (4), et se rendent à

(1) *Journal des Jésuites*, p. 276.

(2) *Mandements des évêques de Québec*, t. I, p. 26.

(3) *Journal des Jésuites*, p. 275.

(4) Charles Boquet arriva à Québec en 1657 avec le P. Le Mercier. Il s'attacha aux Jésuites en qualité de frère donné. La Mère de l'Incarnation et les Jésuites l'appellent généralement « le bon Boquet, » ou bien « le Courrier apostolique. » Marie de l'Incarnation dit quelque part : « Je le nommerais volontiers le visiteur évangélique, car il va de mission en mission visiter les ouvriers de l'évangile. » — C'est lui qui servait la messe à Mgr de Laval dans l'hiver de 1661-62 que le prélat passa chez les Jésuites : le P. Lalemant écrit, à la date de Noël : « M. l'Evêque n'avait donné aucun ordre pour l'éveiller, de sorte qu'il pensa ne point venir à la messe de minuit, ni lui, ni aucun de ses gens. Mgr l'Evêque dit, sur les deux heures, la messe céans au petit autel, où Boquet le servit tout seul, et lui refusa bien à propos l'ablution par deux fois; et bien à propos, car il devait dire à la paroisse la troisième messe le lendemain. » (*Journal des Jésuites*, p. 289). — En 1666, il prit part à l'expédition contre les Iroquois :

Digitized by Google

Beauport, chez M. Giffard, le seigneur de l'endroit. De Beauport au Petit-Cap, il y a des habitations qui se forment depuis plus de vingt ans : le recensement de 1666 mentionnera à Beauport vingt-neuf ménages, avec une population de cent quatre-vingt-cinq âmes; et à la côte Beaupré proprement dite, quatre-vingt-neuf ménages, cinq cent trente-trois âmes.

A Beauport, il n'y a pas encore de chapelle : la messe se dit dans la maison de M. Giffard (1). Au Château-Richer, il y a une petite église en pierre; et à Sainte-Anne, une chapelle en bois, sur la terre d'Etienne de Lessart, à l'endroit qui a été choisi en 1658 par M. de Queylus et béni par son suppléant, M. Vignal (2).

Du reste, toute la côte Beaupré, ainsi que l'île d'Orléans, Sillery, Notre-Dame des Anges, Charlesbourg, la côte Lauson, ou plutôt tout le district de Québec est encore censé faire partie de l'unique paroisse de Québec. C'est à Québec que s'enregistrent les mariages et les sépultures : les baptêmes seuls, et depuis peu de temps, s'enregistrent aussi à la côte Beaupré (3).

« M. Tracy m'a demandé les PP. Albanel et Raffeix; de notre plein gré, nous donnons six hommes, entre autres Guillaume Boivin et Charles Boquet. » (*Ibid.*, p. 350). — Nous croyons que c'est la seule personne du nom de Boquet qui soit venue au Canada. (Voir *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay). — Dans notre voyage au pays natal de Mgr de Laval, nous remarquâmes avec plaisir ce nom de Boquet sur une pierre tombale dans le cimetière de Revercourt, petite commune voisine de Montigny-sur-Avre.

(1) On commença par dire la messe « dans la maison de M. Giffard. » (Archives paroissiales de N.-D. de Québec). Mais, d'après Latour, M. Giffard, à l'exemple de Jean Bourdon, sur la côte Sainte-Geneviève, aurait bâti ensuite une chapelle près de son manoir : « Il n'y avait à Beauport, dit-il, qu'une chapelle domestique de M. Giffard, seigneur du lieu, dédiée à la Nativité de la sainte Vierge, où l'on disait la messe. M. Martin (Charles-Amador), curé, la fit bâtir en pierre en 1672. » (*Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 170). — Nous voyons, à partir de 1660, et notamment en 1664, M. de Lauson-Charny, « prêtre et official de Mgr l'Evêque de Pétrée, » aller souvent exercer les fonctions du saint ministère, « en la chapelle de Beauport. » (Archives paroissiales de N.-D. de Québec).

(2) *Journal des Jésuites*, p. 233.

(3) Le plus ancien registre de la paroisse de Québec date du 24 octobre 1621; mais tous les actes avant 1640 ont été refaits de mémoire, le registre original ayant brûlé dans l'incendie de 1640. — Une note se lit comme suit : « Il y a depuis 1621 jusques à 1660, 670 baptisés, dont il y en a 74 morts. » — Une autre note, écrite en 1660 : « Il faut remarquer que les baptisés à la côte

Digitized by Google

Mais les Jésuites vont plusieurs fois par année desservir les différents groupes d'habitations; et M. de Saint-Sauveur a été longtemps le missionnaire ambulant de la côte Beaupré (1).

Les colons de Beauport et de Beaupré sont particulièrement chers à Mgr de Laval : ils viennent presque tous d'un pays qui lui est bien connu et familier, le Perche, voisin du Thimerais, son pays d'origine (2).

Le prélat donna la confirmation aux enfants de la côte Beaupré le 2 février, au Château-Richer; puis il rentra à Québec avec M. de Bernières.

Trois mois plus tard, nous retrouvons encore Henri de Bernières accompagnant son évêque dans une fonction importante. Mgr de Laval préside à l'élection d'une supérieure pour remplacer la Mère Forestier de Saint-Bonaventure, qui a fini ses deux triennats, et il est assisté de M. de Lauson-Charny et de M. de Bernières : « Monseigneur nous fit une exhortation sur l'importance de l'action que nous allions faire, écrit la sœur Juchereau; il nous fit promettre en présence dn Très Saint Sacrement, que nous donnerions nos suffrages à celle que nous jugerions la plus capable de remplir l'emploi de supérieure (3). » Evidemment Mgr de Laval voulait initier M. de Bernières à tous les détails importants de l'administration.

Et cependant, il lui faisait en même temps apprendre la langue iroquoise, dans le but de l'envoyer en mission chez les sauvages des Cinq-Cantons (4). Lorsqu'il lui avait proposé cette œuvre de zèle, le jeune prêtre avait acquiescé avec plaisir au désir de son évêque, et il se préparait avec ardeur à remplir sa tâche, lorsque le départ de M. Torcapel pour la France, dans l'automne de 1660, vint déranger les plans de Mgr de Laval. M. de Bernières fut nommé

Beaupré depuis environ deux ans ne sont ici compris. Les baptisés le long de la côte Beaupré et à l'île d'Orléans sont au registre de l'église du Château-Richer. — Le plus vieux registre original du Canada est celui de Sillery, qui se conserve aux archives de l'archevêché de Québec : on y constate que la mission fut fondée en juillet 1637, et que les PP. Le Jeune et De Quen s'y installèrent le 14 avril 1638. Le premier acte est du 18 avril 1638, écrit par le P. Le Jeune.

(1) *Journal des Jésuites*, p. 8.

(2) L'Avre qui coule au pied du château de Montigny prend sa source dans les collines du Perche.

(3) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 124.

(4) *Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 190.

Digitized by Google

le 21 octobre pour remplacer M. Torcapel à la cure de Québec, avec le P. Le Mercier pour vicaire (1).

Il n'avait pas encore, à proprement parler, le titre de curé de Québec, car la paroisse n'était érigée ni canoniquement, ni civilement; mais il en exerçait toutes les fonctions, et sa juridiction s'étendait sur tout le territoire du district de Québec dont nous avons parlé.

(A suivre).

L'abbé Auguste Gosselin,
de la Société Royale du Canada.

(1) *Journal des Jésuites*, p. 188.

Digitized by Google

HISTOIRE

DU

PRIEURÉ DE NOTRE-DAME-SOUS-EAU

(Suite)

VII

En 1581, Pierre IV Ledin habitait sa gentilhomière de la Chalerie. Tout-à-coup, il lui sembla que la pierre du foyer remuait.

La terre tremblait en effet : au delà du tertre Grisière, évoquant les plus profonds échos des forêts et des rocs, le donjon, par ordre de Henri IV, dispersait sur la montagne ses énormes décombres.

Ledin comprit qu'une ère nouvelle s'inaugurait où la sécurité ne serait plus un mensonge.

Sa première pensée fut pour Notre-Dame du bord des eaux. Ce fut lui, qui, peut-être, orna l'autel d'une vierge au corps penché qu'on y voit debout encore aujourd'hui. Il rebâtit le clocher. La cloche et le coq portèrent son nom gravé l'une sur son bronze, l'autre son son aile. Hélas! il n'avait restauré qu'un sépulcre, et la première qui le visita fut sa propre mère, Mahée Foucaut, épouse de Guillaume Ledin; à côté des armes de son mari, sa tombe porte *trois étoiles en chef, le reste mi parti à une épée en pal, la pointe en haut, à dextre et à sénestre, un cœur.* Pierre IV fut lui-même

Digitized by Google

inhumé en 1601 dans l'église où sa main réparatrice avait tant fait pour effacer le souvenir de la guerre civile.

Sa fille, Marquise de Ledin, fut confiée au caveau de sa famille en 1613. Elle était femme d'un conseiller du roi, Brice Coupel, vicomte de Domfront, seigneur de Lépinay et de Jumilly, fils d'Etienne Coupel, surpris dans le donjon par Lehericé.

La femme de Brice, fille de Pierre IV Ledin, avait, sur sa dalle, son portrait gravé au trait sur un marbre incrusté de blanc et de noir, et qui portait cette épigramme funéraire :

Passant ce marbre ne regarde
Ma cendre n'est sous ce tombeau
Car mon cher mari me la garde
Et son cœur en est le vaisseau.

Ces vers sentent bien l'époque où d'Aubigné disait d'une reine :

..... *Elle avait pour trésor*
En garde à son cher cœur cette cendre commise,
Son sein fut un sépulcre.

Dans le même temps que fut gravée l'épitaphe de Marquise Ledin, l'auteur des tragiques écrivait encore :

L'exemplaire secret des idées encloses
Au sépulcre, ranime et les lys et les roses.

Lilial et rosé fut le marbre qui couvrit à Notre-Dame-sous-l'Eau la sœur de Marquise, en son dix-huitième printemps : elle s'appelait du nom de cette pucelle aux brunes mains

Qui fit si grande chose avec tant de candeur,

et son inscription tombale dit, en termes choisis, comme cette autre Jeanne fut exquise :

Ci gist des vertus d'ici-bas
La fleur, la perle et couronne
Si les vertus ne meurent pas
Passant, ici ne git personne.

Les pieux gouverneurs de Domfront comptoient pour rien la dépouille filiale qu'ils honoraient pourtant d'un marbre : la réalité pour eux vraiment estimable était le trésor de force, de sacrifice, de beauté resté sans emploi sur la terre et qu'aucun vandalisme ne peut spolier. Ils s'estimaient heureux d'avoir une heure offert

Digitized by Google

aux vergers, aux bruyères, aux sourires, cette fleur de leur race où le plus délicat de leur vertu semblait avoir une reviviscence.

On se reporterait un jour au manoir bocager d'où ces gracieuses figures du passé tirèrent leurs noms : l'ombre légère de Jeanne conduirait au delà du tertre grisière vers les toits mouvementés du château des gouverneurs. La porte des Ledin est encore hospitalière; on s'abrite contre la pluie et l'orage sous son chapiteau voûté en doucine, on monte les escaliers de pierre, on prend place sous les manteaux moulurés des vieux foyers soutenus par des corbeaux; ou près des puits, à l'ombre des grands toits, au milieu des murs clos que lambrisse un lierre, on pénètre dans la vieille chapelle oú des noms écrits sur une litre parlent de tous les Ledin.

L'ombre de Jeanne, qui fut leur grâce dernière, nous conduira peut-être encore à Godras, au pied de la grande tour qui domine de la moitié de sa structure les vingt-trois autres tours de Domfront et marque le château des gouverneurs de la ville, au bord de la grande citerne à la margelle courbée comme un fût de colonne, aussi profonde que la tour est haute, enfin au vieux foyer, où nous accueillera son père, le somptueux Pierre Ledin, vêtu de sa robe d'or doublée de satin d'azur, ou selon sa fantaisie, de son autre robe de drap d'argent d'oublée de satin cramoisi, ou bien encore d'une veste de même satin, galonnée d'argent.

Non moins hospitalière que sa sœur, Marquise nous conduira par une avenue de chênes, aujourd'hui déracinés, vers les tours du château de Jumilly, qu'elle habita, jeune épouse, et qui plonge parmi les iris d'or dans l'azur des étangs endormis. Une grande pierre nous servira de pont pour aller avec elle vers la chapelle établie dans une île, et dont les acanthes sont taillés dans le plus dur granit. Mais déjà les loutres et les sarcelles rodent seules en remuant les eaux, autour du sanctuaire, et le lierre a fait rentrer dans la nature la chambre où vécut notre ombre conductrice, Marquise de Ledin, laissant tout désolé de sa disparition et de son immortel silence.

VIII

Cependant que les Ledin prenaient les uns après les autres leur rang dans le sous-sol de Notre-Dame, d'autres de leur connaissance et de leur voisinage occupaient à côté d'eux le terrain sacré. On

Digitized by Google

célébrait encore dans l'église l'office divin, et lorsque le dernier des bénédictins disait, les bras ouverts, en face de l'autel de granit :

« Souvenez-vous Seigneur de vos serviteurs et de vos servantes qui dorment du sommeil de la paix. »

Il avait à ses pieds :

Guillemine Barré, sœur de Henri Barré, femme du lieutenant-général de Domfront, morte en 1597.

Siméon Pétron, député du tiers-état de la vicomté de Domfront à l'assemblée du 10 octobre 1600, mort en 1605.

J. Ledeboté, mort en 1606.

Anne Collibeaux, femme de Lehérissé, sœur de l'Ouvrère, morte en 1606.

Dame Coupel, née Françoise Bourgoing, morte en 1620.

Jean Balloche des Vallées, Robert des Landes, receveur des tailles, mort en 1626.

Marin Gallery de la Tremblaye, mort en 1630.

Pothier de la Denaye, mort en 1631.

Pothier de la Fresnaye, mort en 1638.

Claude Cormier de la Bindelière, mort en 1641.

Aussi comme les gouttes monotones de la pluie qui tombent, une à une, à Notre-Dame-sous-l'Eau tombaient, tombaient les âmes.

Les corps aussi, après avoir fait leur figure dans la ville haute, descendaient à Notre-Dame.

Les prêtres chantaient en parlant de Sion : « C'est là qu'ont monté les tribus, les tribus du Seigneur pour rendre témoignage au nom du Seigneur!

Avec un léger changement ce chant s'appliquait à la nef du prieuré.

Illuc descenderunt tribus, tribus Domini...

« C'est là que sont descendues toutes ensembles les générations : c'est là qu'elles ont rendu témoignage à leur commun espoir de revivre, ensuite riches et pauvres, nobles et roturiers, tous ensemble ont sommeillé dans la vallée.

IX

Tous ces morts ne passaient point ainsi de la ville haute à la nécropole sans léguer à Notre-Dame quelque chose de leurs biens.

Digitized by Google

Plusieurs donnaient de leur vivant. Tel en 1635, le 8 octobre, Siméon des Landes, cheveau-léger du cardinal de Richelieu, sieur d'un fief de haubert situé en la Baroche et nommé le Bois-Josselin, donna trente-cinq livres tournois de rente à Notre-Dame-sous-Eau. A partir de ce jour, un service fut célébré chaque année dans cette église, et pour la famille, fut instituée la messe basse du vendredi. Le donateur se dit *sain d'esprit, pensée, entendement;* il le prouve et déclare que la raison domine chez lui la pensée. Il considère la brièveté de ses jours, la certitude de la mort et l'incertitude de son heure, il dispose en homme libre encore des biens que Dieu lui prêta, et les donne pour assurer son propre repos lorsqu'il achèverait son voyage à travers ce que Talvas appela « la série des siècles qui passent ».

Son exemple fut suivi, le 24 octobre 1633, par un membre de sa famille, Jean des Landes, sieur du Bois-Josselin, receveur des tailles dans l'élection de Domfront. Il fit don entre vifs à l'église Notre-Dame-sous-Eau de 35 livres de rente. Talvas fut content, on suivait son conseil, on imitait son exemple : en présence des évêques n'avait-il pas « conjuré ses descendants » « *de favoriser de toute la bonne volonté de leur âme, et d'augmenter par de nouvelles faveurs la donation qu'il avait faite.* »

X

La descente des morts continuait toujours et le dallage de la nef et du chœur devint comme un registre paroissial toujours ouvert, livre non point de vie ni de mort, mais de sommeil.

Il faisait mémoire de tous ceux qui s'étaient endormis. On ne voyait plus leurs visages mais ils s'énonçaient encore deux fois sur la terre : par leur logis, par leur pierre tombale.

Par leur logis perdu dans le bocage, ainsi qu'un vieux nid plus ou moins abandonné, plein encore de leur souvenir et comme des plumes et du léger duvet de leur première enfance, alors qu'ils étaient encore en des berceaux, à la racine d'une existence épanouie ailleurs, par leur logis ils disaient : nous passâmes sur la terre.

Par leurs pierres sépulcrales formant une grande page d'hiéroglyphes héraldiques, assombrissant les émaux colorés de leurs

Digitized by Google

pièces armoriales dans l'ombre de la nef, étonnant la sobriété grave du style roman par d'étranges reliefs lapidaires formules d'une langue morte, par leurs pierres sépulcrales ils disaient : nous passâmes sur la terre.

Les logis pointaient çà et là des feuillages, ils élevaient au-dessus des pommiers leurs tourelles, leurs échauguettes et leurs regardoirs : ils se distinguaient des sombres verdures moins par la clarté que par la couleur, et variaient à peine du sombre bleu de leurs toitures, le vert, obscur comme elle, des frondaisons.

Chacun de ses souvenirs de famille écrit en forme de manoirs sur les guerets ou dans les prairies, avait pour originalité quelque chose de la tournure d'esprit de ceux qu'il rappelait. Les tours de la Seausserie, qui semblaient coiffées de casques comme les chevaliers de la race des Doynel, ne ressemblaient pas aux tourelles d'angle de la Servière habitées par les Gallery, ni la vigie de Bonvouloir, héritage de Achard, n'était point pareille au donjon minuscule de Poucellière, patrimoine des Dufey. Le caractère particulier du manoir était dans sa situation, dans le mouvement de ses toits, dans la forme de ses archivoltes. A Lorailles régnait la moulure grecque, a La Palu, l'ogive, à Bonvouloir, l'accolade.

Les pierres tombales ne se ressemblaient pas non plus, malgré que la nef étendit sur toutes de semblables ombres et les pénétrât toutes de la même fraîcheur. La diversité de leurs blasons faisait la différence de leurs physionomies. L'épée des Gallery ne ressemblait point aux merlettes des Coupel (1), le hérisson de sable des Lehérissé, ou les maillets des Pothier de la Henaye se distinguaient des chevrons des Pothier de la Fresnaye.

Mais, armoiries et manoirs subissaient le même effacement. Ici le relief diminuait sous les pas. Là le lierre et la mousse, accrus par les jours, tissaient un suaire aux ruines du manoir. Ici, du château de Quincey, il ne restait que le saut-de-loup, du logis des Coupel de la Guérousière il ne restait, en Saint-Gilles, qu'une chapelle ogivale, surprise des herbages. Partout la nature reprenait son empire, l'oubli s'établissait.

Les pierres armoriées, les manoirs seigneuriaux pouvaient-ils,

(1) Coupel de la Guerouzière qui *portait un chevron accompagné de trois étoiles à huit raies cantonnées deux en chef et une en pointe,* fut inhumé à Notre-Dame en 1638.

Coupel de la Raterie y fut inhumé en 1668.

Digitized by Google

avec leurs deux caducités, constituer un souvenir durable? A peine ces deux vestiges étaient-ils reliés l'un à l'autre par un lien fragile qui était la mémoire de l'archéologue. Je l'ai connu, je le vois encore, cet homme qui les faisait se correspondre, avec une poésie si sévèrement voilée sous l'aspect même de la science, sa tête blanche était comme une fleur fatiguée des soleils et qui se penche le soir vers sa terre natale. Il s'appelait Louis Blanchetière. Si d'aventure il rencontrait quelque part, sur une pierre, un chevron d'or accompagné de trois croissants d'argent placés deux et un, il se souvenait en même temps d'avoir vu ces armes quelque part... Oui, par une chaude journée d'été, peut-être au temps de sa jeunesse, il avait vu pyramider, sur les avenues de châtaigniers, deux tourelles accostant la porte de la Guyardière, demeure des Cormier et sur cette porte étaient bien les mêmes armes qu'il trouvait à Notre-Dame accompagnée de la date 1641.

Si par hasard il lisait sur une autre pierre, une autre date : 1660, et d'autres armoiries : *de gueules, à trois étoiles d'argent posées en bandes* « il me souvient, disait-il, d'avoir vu ces étoiles ailleurs, c'était dans le bocage, à Saint-Mars, au bord de l'Egrenne. Un pavillon Louis XIII au toit aigu, une tour ronde étaient marqués des mêmes armes, celles de Guillaume Verraquin, conseiller du roi. J'ai même vu le portrait de leur porteur, c'était un pastel à demi effacé! »

Louis Blanchetière trouvait ailleurs, près de la date 1638, un blason *d'azur au lion léopardé d'or*. Sa pensée se reportait vers la gentilhommière de Champsecret : il revoyait à l'occasion de ce lieu et de cette pierre mise au rebut, une grande salle parquettée de madriers, des tapisseries Louis XIII tissées par des flamands sur des dessins italiens, et au dehors d'anciens étangs, une tourelle encorbellée sur le granit taillé, coiffée d'une cloche d'ardoise fine, imbriquée en pennage, et il prononçait un nom, Guillaume de la Goulande, comme la main qui se pose sur les touches d'un orgue évoque selon la note, des retentissements divers et lointains, ainsi lorsque le regard de ce vieil historien se posait sur le sombre clavier des morts que formaient les pierres tombales, il évoquait avec la rapidité du rêve le souvenir et l'image des gentilhommières lointaines debout encore ou sur lesquelles avait passé la charrue, les vivants étaient rattachés à leurs ancêtres, et les oubliés étaient consolés.

Digitized by Google

XI

Jusqu'en 1816, Notre-Dame-sous-Eau resta chapelle funéraire, et même on y fit des inhumations après cette date, mais au milieu du XVIIIe siècle, une cause nouvelle de perturbation s'insinua dans le monde. Au XVe siècle, la guerre de religion avait été la conséquence de la souveraineté du peuple, en une matière où le peuple doit être, non pas maître et enseignant, mais enseigné. Au XVIIIe siècle, la souveraineté impertinente dont je parle ayant fait son œuvre, c'est-à-dire dissous et pulvérisé les croyances révélées, il ne resta du dogme que les croyances naturelles. Celles la même périrent car les dogmes étaient leur égide. On sentit vaciller l'axiome entraîné dans la chute du dogme, et la raison souffrit de la foi diminuée. On crut à peine à Dieu, l'immortalité des âmes ne fut plus présente aux esprits, et le respect des morts ayant cessé, le mépris des vivants commença sous la Révolution et sous l'Empire. Le progrès de la négation dans l'ordre théorique eut son contre-coup de plus en plus pernicieux dans l'ordre pratique des faits, au milieu des villes, et jusque dans les profondeurs abritées par les monts et les bois.

Une tradition raconte qu'une tache de sang restait ineffaçable au seuil de l'église Notre-Dame-sous-Eau depuis 1793, époque où quelque prêtre, gardien des tombes et des autels, aurait été tué sur ce seuil. Ce qu'il est sûr, c'est que les pygmées infiniment petits, nés des magnifiques promesses de la Révolution, s'enhardirent à fouler d'un pied moins respectueux les dalles qui recouvraient les ancêtres. Le 15 messidor an XIII, le maire et les marguilliers de Domfront dressèrent le procès-verbal d'une séance où ils avaient décidé qu'on mettrait en adjudication une partie de la nef, et les bas-côtés afin de les détruire. Il faut noter en passant que le respect dû à la vieille église s'était encore accru, de ce qu'elle était devenue depuis 1754, la chapelle d'un hôpital (1).

(1) L'hôpital de Domfront fondé en 1684. En 1686, dit Caillebotte, l'administrateur de cet hôpital fut assassiné. 4,0 0 livres de rentes furent votés par le parlement de Rouen, en 1691, pour fonder une chapelle en réparation de ce meurtre.

Digitized by Google

Mais il fallait l'entretenir : on préféra la mettre aux enchères.

Personne, à cette époque où le passé vivait encore d'une vie sourde et humiliée, personne n'osa se porter adjudicataire. Plus hardis furent, en 1813, des fondeurs de cloches : il ne craignirent point de lever les pierres, de remuer les os pour creuser le sol et firent couler le métal en fusion dans des moules d'une argile sacrée.

La municipalité qui, dès cette époque, était plus révolutionnaire que le peuple et qui marchait en avant des citoyens sur le chemin des oublis, essaya de tirer à son tour un parti pécuniaire de la nécropole, et elle livra, en 1822, à un sieur Pique des Demaines, le sol que tous auraient du respecter, pour établir, là où s'opérait la métamorphose des tissus corporels, une filature de coton. Le conseil de fabrique de Saint-Julien fut favorable à la concession. L'esprit d'imprudence et de perdition avait gagné même le banc-d'œuvre.

Encouragé par la fabrique elle-même, le conseil municipal s'enhardit contre la mort. Il s'attaqua directement aux tombeaux. Le 19 décembre 1824 un membre exposa que si l'on pouvait employer à paver la nef de la chapelle du collège les pierres tombales, cet usage qu'on en ferait serait plus décent qu'un autre. C'était affecter une idée nouvelle de la convenance et dire aux collégiens qu'une tombe était un objet comme un autre et qu'on ne faisait nulle distinction entre elle et un pavé.

L'église elle-même fut traitée comme une maison vulgaire et de peu de valeur. Le conseil la frappa d'alignement en 1826, d'autant qu'en cette progression de ses mépris. il était soutenu par l'ingénieur départemental, un patriote rectiligne, comme on disait en 1793, et qui se croyait obligé de faire passer par dessus les morts la route de Mortain.

Le 9 mai 1831 les conseillers allèrent plus loin; ils se dirent : puisqu'on a bien pris à l'église son dallage ont peut bien lui prendre à présent sa toiture, et ils décidèrent que les tuiles de Notre-Dame serviraient à couvrir, à l'ouest de la ville, le ci-devant cloître de Saint-Antoine.

Les vents, que jusqu'alors l'embrasure auguleuse des fenêtres laissait pénétrer à peine et comme des frissons du soir, entrèrent bruyamment et frappèrent comme à coups de crosse les autels de granit.

Digitized by Google

Les caveaux se montrèrent à ciel ouvert, il plut sur eux. L'eau lava les pièces armoriales. Les végétations des murailles humides mêlèrent leurs fresques de sinople aux gueules et aux azurs. La ravenelle inséra dans les interstices des pierres des ors dérisoires. Les flèches et les arbalétriers pendirent dans la nef comme des dents de herse et la désolation entra.

Mais la dernière née des ancêtres, la poésie, s'éprit des vieilles pierres. Victor Hugo et Michelet, Montalembert, Vigny, Musset, Nodier, Emile Deschamps revêtirent toute ruine de gloire. La perspicacité de M. de Caumont classa les vestiges des architectures par époques, on fit sur elles des généralisations hâtives, mais utiles. Il ne fut pas jusqu'au préfet de l'Orne qui ne s'émut de tant de nobles retours vers le passé, il donna tort au conseil municipal de Domfront; celui-ci fut réduit à ne plus empêcher l'aumônier de l'hospice de tenter quelque restauration du monument, et le conseil de fabrique, enfin converti, de disposer en chapelle sépulcrale l'église du prieuré. Seul l'ingénieur tint bon, il ne voyait que la ligne. Il tenait fixé sur l'utilité basse un œil mathémathique. En vertu du principe posé en 1826, il exigea, dix ans après, en 1836, qu'on lui livrat la nef de Notre-Dame, et la route départementale, cette chose incomparablement droite, passa sur tous les souvenirs qui s'atténuèrent dans les cœurs ainsi que sa poussière. L'église avait quarante mètres, elle fut réduite au cinquième de sa longueur.

Quand les Romains alignaient toujours tout droit dans les vallées et sur les cimes leurs dalles de pierre, s'il arrivait qu'ils rencontrassent un tertre funèbre, comme en Angleterre celui d'Avebury, ils se départaient de leur rectitude pour inviter les légionnaires à rendre hommage aux mânes des guerriers. L'ingénieur moderne fait des voies moins durables et ne les infléchit devant aucune majesté. A Ceaucé, il chasse devant lui les os de saint Ernier, à Domfront, comme l'a dit une femme, « il trouve le chemin trop étroit pour lui, et l'église trop grande pour Dieu, il coupe l'église, ajoutant ce morceau de terre bénite au chemin où circulent toutes les jambes et toutes les pattes (1). »

Ah! si tout-à-coup, sortant des bouches ouvertes du donjon béant par tant d'ouvertures, la grande voix de Talvas allait planer

(1) Shalck de la Faverie.

Digitized by Google

sur les campagnes, et se faisant entendre au-dessus du sifflet de la locomotive et du grondement de l'usine, disait : Si quelqu'un d'un esprit profane, poussé par l'exécrable inspiration de la cupidité, tente de détruire ou de diminuer la force de ce testament, qu'il soit, à moins qu'il ne se repente, frappé des foudres d'un perpétuel anathème par les évêques présents, plongé dans les ténèbres extérieures de l'abîme de la géhenne où il sera livré aux pleurs et aux grincements de dents, et tourmenté sans fin avec Judas qui trahit le Christ, avec Dathan et Abiron... .

XII

Mais non, on n'entend que le temps qui s'avance et par moments dans l'église un chant lointain, un léger battement d'aile, et comme un chuchotement d'esprit, parfois aussi le pas léger d'une passante qui revient voir le lieu de sa naissance et qui écrit sur son cahier de notes ces paroles depuis publiées :

« La jolie pierre tombale de Marquise de Ledin se détériore lentement dans un coin : chaque année je viens la voir et à chaque visite je constate le toucher du temps sur l'image de la trépassée. D'abord les yeux ont été enlevés, par pitié peut-être, puis les ongles ont disparu, de jolis ongles aristocratiques et longs, puis les plis du vêtement se sont applatis, les pieds de la morte semblent enfoncés en terre sous le piétinement profane des vivants, la date s'efface et le nom disparaît (1). »

En présence d'un tel dénuement un ouvrier quêta pour Notre-Dame, il la restaura, l'orna de ses mains comme il put, il fut ennobli pour cela d'une ironie populaire qui l'appela *Jean de la Vierge* et comme il priait dans l'église, il entendit une voix moins brutale que celle des malédictions de Talvas et qui l'entretenait intérieurement. C'était comme les voix de la vieille église animant sa pierre et parlant à son dernier ami : « Homme compatissant ne me plains pas de ma désolation, ne vois-tu pas que c'est par elle que mes murs portent une empreinte, celle de leur hôte éternel. Laisse-moi mes plaies, ne touche pas mes blessures par où je suis comme le Christ. Ce n'est pas en vain que ma forme imita long-

(1) Shalck de la Faverie.

Digitized by Google

temps sur la terre une croix couchée. Ne vois-tu pas que le jour où les croyances universelles ont périclité, j'ai été comme assortie à leurs périls. Mon sanctuaire a été saccagé quand elles ont été ravagées. Mon dénuement est l'abrégé du dénuement de la terre sans foi. Les coups que j'ai reçus de la sédition sont les contre-coups des meurtrissures de la chrétienté. J'ai souffert au XVIe siècle quand fut niée l'Eglise, au XVIIIe quand fut nié le Christ, au XIXe quand fut nié Dieu, laisse-moi ressembler encore à ce divin blessé que j'ai toujours manifesté, dans ma jeunesse à qui l'adora, dans ma vieillesse à qui ne le connaît plus. »

FLORENTIN LORIOT.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE DE P.-D. HUET

ET DU P. MARTIN *(Suite)*

LE P. MARTIN A P.-D. HUET

A Caen, 27 juin 1703.

MONSEIGNEUR,

Voici ce que m'a dit M. Mezeray, professeur en médecine, de notre la Renaudière, si pourtant c'est celui de qui vous m'avez doné ordre de m'informer. Il est du Pont l'Eveque, docteur d'Angers, âgé de soissante dix ans ou environ. Je ne le trouve point dans la liste des celebres medecins receus dans notre Université, que m'a communiquée autrefois le sieur de la Duquerie fils, aussi peut estre n'étoit-il pas de la faculté de medecine de Caen? Angot medecin de cette ville et de la Faculté a defense par lettre de cachet d'entrer dans l'Université : il est demeurant dans la paroisse de Saint-Etienne, dont le curé est dans la même conjoncture, *sic populus, sic sacerdos.*

Je n'ay point vû de lettres de M. Naudé à V. G. dans le recueil que j'ay de ses lettres imprimées à Genève en 1667; aussi n'est-ce qu'un in-12. Notre joueur de théâtre nous quite vendredi prochain : il s'éclipse, dit-il, au jour même qu'il doit y avoir une éclipse. On s'etone ici que Mgr de Baieux n'a point ordonné des prieres publiques pour demander à Dieu que les eaux cessent d'inonder les biens de la terre; nous en faisons les soirs sans en

Digitized by Google

avoir eu de lui d'ordre. On atend apres demain le retour de M. Nôtre Intendant. On lui a envoié en satin une carte des lieux où la guerre fait ses mouvemens en Italie. Le p. Vitri atend la fin de ses classes pour avoir l'honeur de vous voir : il s'est jetté dans la conessance des medailles. Je vous souhaite une santé parfaite et telle que vous aviez, quand j'eus l'honeur de prendre congé de V. G. en lui en souhaitant une longue consistence en qualité.

Monseigneur,
de votre plus humble et tres dévoué serviteur.

F. Fr. Martin.

A Monseigneur l'ancien Eveque d'Avranche à Auné.

P.-D. HUET AU P. MARTIN (1)

Je ne suis point encore satisfait, mon cher Père, sur le sujet de la Renaudière. Ce que vous m'en mandez par vostre dernière lettre est conceu en tels termes, que je ne scais s'ils se rapportent à luy ou à M. de Mezeray, et duquel des deux vous m'ecrivez qu'*il est docteur d'Angers, natif du Pontleveque, âgé de 70 ans.* Ce La Renaudiere, dont je m'informe, vivoit au commencement de ce siècle. Cette vie de Mr du Plessis-Mornay que vous avez veuë ceans, rapporte un certificat de Joseph Scaliger rendu au savoir de Du Plessis, et envoyé au sieur de la Renaudière medecin de Caen. Cela suppose que ce la Renaudiere estoit huguenot, celebre dans le parti et homme de grande erudition. J'aurois besoin de savoir s'il est mort à Caen et a quel age, si la Renaudiere estoit le nom de sa famille et s'il a laissé quelques écrits. Parcourez, je vous prie, les *Eloges* de Mr de Cahaignes; ils estoient contemporains, confrères et gens de lettres. Priez Mr de la Duquerie de faire quelques enquestes pour s'en instruire. Il peut se trouver encore quelques vieillards à Caen qui ont ouï parler de luy. Pour

(1) Sans date, mais il est facile de voir que c'est une réponse à la lettre du P. Martin, du 27 juin.

Digitized by Google

moy j'ay quelque idée d'en avoir ouï parler dans ma premiere jeunesse aux anciens de l'Université.

Si j'avois esté averti de l'edition des lettres de Mr Naudé, j'aurois volontiers communiqué celles qu'il m'a ecrites. J'en ai receu plusieurs d'autres gens illustres, qui se perdront faute d'avis. Je vous ay renvoyé vostre Journal de Trevoux. Vous savez que vostre peintre a refusé encore une fois de venir icy. Je crois faire bientost un petit voyage à Caen et un petit pelerinage à la Delivrande. Je suis, mon Reverend Père, vostre serviteur très acquis et très dévoué.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

P.-D. HUET AU P. MARTIN

A Aunay, 5 juill. 1703.

Je vous renvoye, mon Reverend Pere, vostre *Bibliothèque nouvelle et curieuse*. Je ne veux pas vous laisser ignorer que Mgr de Bayeux adonné un canonicat dans sa Cathedrale à mon neveu de l'Aunay; jamais chose n'est arrivée si loin de mon attente. Je souhaitte que mon neveu de Charsigné amene céans le sieur Charpentier. Il ne le pourra pas faire à son prochain retour, car il a sa famille avec luy, qu'il ramenera et remplira son carosse. Il va à Caen toutes les semaines; taschez de negotier cela avec le peintre.

De tous les livres que vous m'annoncez, aucun ne touche tant ma curiosité que celuy *de la Langue des Celtes*. Apprenez moy s'il se vend à Caen. Vous ne me parlez point d'un livre de feu Mr de Launoy, par lequel il pretend prouver que saint Augustin estoit novateur sur la matière de la Predestination et de la Grâce.

Vous ne me dittes rien de la Renaudière. Ne croyez pas en être quitte pour ce que vous m'en avez mandé. Il faut un peu creuser davantage cette matière. Je suis, mon cher Père, vostre serviteur très acquis.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

Digitized by Google

P.-D. HUET AU P. MARTIN

A Aunay, 23 juill. 1703.

Vous me mandez une nouvelle, mon Reverend Pere, qui me surprend et m'afflige, je veux dire la mort de Mr de Luc. Elle m'affligeroit davantage, si je la croiois très certaine; mais comme personne ne m'en écrit ny ne m'en parle, je veux me flatter de l'opinion que la chose n'est pas encore bien seure. Je vous prie donc de vous en informer avec assurance, et de me mander ce que vous aurez appris.

Vous me ferez plaisir de dire au sieur Charpentier peintre que ce ne sera qu'au premier voyage que je feray à Caen que nous acheverons l'ouvrage commencé. Voyez le, je vous en supplie, et dittes en vostre avis au peintre et à moy.

Dans mon dernier voyage à Caen, je pensois partir le Jeudy 12e pour revenir icy; mais sur l'avis que me donnerent les Dames de la Visitation que Mgr de Bayeux devoit arriver le Samedy 14, je differay mon départ jusqu'à ce jour, quoy que et moy et mes gens nous n'eussions pas apporté tout ce qui nous estoit nécessaire pour un si long sejour, et que plusieurs affaires importantes me rappelassent icy. J'allay mesme exprès passer le soir de ce Samedy à la Visitation, dans l'espérance que Mgr y viendroit débarquer. Le lendemain, jour de la Dedicace, il ne me tomba pas dans l'esprit qu'il se mist en chemin, et sachant d'ailleurs que ses marches changent souvent, je ne crus pas devoir laisser perir mes affaires dans une attente si incertaine, et je partis le dimanche 15, l'après disnée. Je vous rend compte de ce détail, parce qu'on m'écrit que les langues affilées de Caen debitent que je ne partis de Caen, six ou sept heures avant l'arrivée du Prelat, que pour éviter de le voir. Je suis, mon Reverend Pere, vostre serviteur très acquis et très fidèle. Je me recommande à la flatteuse Roussette.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

Digitized by Google

P.-D. HUET AU P. MARTIN

A Aunay, 27 juill. 1703.

Je suis fasché d'apprendre, mon cher Pere, que Mr des Yveteaux soit dans les sentimens que vous me mandez touchant ce que j'ay écrit de sa famille et de ses proches. Je me suis trouvé cet esté avec luy plus d'une fois, et nous avons parlé des mesmes personnes dont j'ay écrit, sans qu'il m'ait paru qu'il désapprouvoit mes sentimens. Tant s'en faut que j'aye dit qu'on pouvoit douter du bon sens de Nicolas Vauquelin, le plus illustre de toute la famille, je l'ay au contraire justifié des fausses opinions et des médisances qui se sont repandues sur son sujet. Tout le monde disoit, et personne ne doutoit qu'il ne fust vray, qu'il s'habilloit en berger et faisoit habiller sa joüeuse de harpe en bergère, dans son jardin du fauxbourg Saint-Germain, et se promenoient et faisoient des concerts de musique en cet équipage. J'avois ouï cela dès mon enfance, et je n'avois veu personne, de ceux qui avoient ouï parler de luy, qui me l'eust confirmé, jusqu'à Mr le cardinal d'Estrée, qui l'avoit fort connu et qui m'a desabusé. Sur sa parole j'ay desabusé le public, et j'ay justifié Mr des Yveteaux de cette colomnie, laquelle, si elle se fust trouvée vraye, auroit avec beaucoup de justice fait douter de son bon sens. C'est donc une obligation que m'a sa famille d'avoir defendu l'honneur de leur illustre parent contre une medisance receüe et crue universellement; et, au lieu de la reconnoistre, ils ont pris à contre sens et de travers ce que j'ay dit à l'avantage de leur famille. Donnez vous, je vous prie, la peine de lire ce que j'ay écrit la-dessus, à la page 530 de mes *Origines de Caen*, et vous reconnoistrez l'injustice de la plainte qu'on fait de moy. Quand vous vous en serez bien persuadé, vous me ferez plaisir de chercher l'occasion de revoir Mr des Yveteaux et de luy dire, comme de vous-mesme, et sans qu'il connoisse que le discours qu'il vous a fait soit venu jusqu'à moy, que ce discours vous a obligé de relire ce que j'ay écrit de Nicolas Vauquelin, et que vous avez trouvé tout le contraire de ce qu'il a cru; que de dire que les médisances qui avoient fait douter de son bon sens sont fausses, ce n'est pas dire qu'on ait eu lieu de douter avec raison de son bon sens. Comme Mr des Yve-

Digitized by Google

teaux m'a paru avoir l'esprit raisonnable et droit, et que je fais cas de son estime, je serois fasché qu'il crust avoir sujet de se plaindre de moy. Mais maniez cela si dextrement qu'il paroisse uniquement venir de vous.

L'*Histoire ecclésiastique* de M. l'abbé de Choisy estoit publique avant mon départ de Paris, et il me fit présent d'un exemplaire.

J'ay grande impatience de voir ce que le P. Martianay a écrit touchant le *Canon de la S. Ecriture*. Je crois estre le premier qui ay traitté à fond cette matière, et j'ay avancé de certains principes qui sont incontestables et qui ont paru tels. Je verray volontiers ce que P. Martianay en a écrit. Si vous avez son livre, comparez le, je vous prie, avec ce que j'ay avancé dans ma *Demonstration Evangelique*.

Pour le livre du Pere Coronelli, il faut en abandonner l'usage à nos neveux, ainsi que les Vies des Saints de Bollandus. Cet homme *ambulat in magnis*.

Je verrois volontiers l'éloge de Mr Perraut. Il estoit mon ami ancien et particulier, et mon confrere en Apollon. La faction des Modernes contre les Anciens perd beaucoup à sa mort. Je vous écrivis le 23. Je suis, mon cher Pere, vostre serviteur tres devoué.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

P.-D. HUET AU P. MARTIN

A Aunay, 2 aoust 1703.

Je vous renvoye, mon cher Pere, vos *Essais de Literature* qui ne sont pas grand cas. L'éloge de M. Perraut est moins que rien, et je suis bien de vostre avis qu'on devroit refuser des privilèges à ces sortes d'ouvrages qui sont à charge au public.

Vous me ferez plaisir de ramasser tout ce que vous pourrez apprendre de M. du Bois, docteur en théologie. Il estoit du village de Choüain. Un maistre d'armes de Caen estoit son beau-frère : on pourroit apprendre quelque chose de luy. Je l'ay fort connu autrefois.

Nous sommes icy dans de grandes allarmes de la santé de ma

Digitized by Google

seur, qui est perilleusement malade. Presque toute la famille s'y est rendue. Son mal est une suppression d'urine. Si vous connoissiez quelqu'un qui eust pour cela quelque remède spécifique, vous nous feriez plaisir de nous l'indiquer. Du moins ne lui refusez pas le secours de vos prières.

Je suis, non Reverend Pere, vostre serviteur sans reserve.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

Apprenez-moy, s'il vous plaist, si le catalogue de la bibliothèque de Mr de Rheims, dressé par Mr du Bois, est imprimé.

LE P. MARTIN A P.-D. HUET

A Caen, 6 aoust 1703.

Monseigneur,

On enterra hier à sept heures du soir dans l'église de Saint-Pierre le corps de Madame de Malerbe. Elle mourut samedi matin sur les 8 h. que l'on la croioit mieux. Il est à craindre pour sa très chère sœur pour qui nous continuons de prier le Seigneur.

Aiant fait savoir au R. P. Courtot que V. G. avoit eu la bonté de s'en souvenir, il m'a ordonné de vous dire qu'il lui en étoit bien obligé, et qu'il a demandé depuis peu au R. P. Général, la permission d'imprimer la *Concorde de l'Ancien Testament*, et sa *Morale extraite de l'Ecriture sainte*, et qu'il vous saluoit profondément.

Je n'ay point encor eu l'occasion de voir M. des Yveteaux, quoique j'aie été chez lui par deux fois à une heure que je pansois le trouver.

On a denoncé à la Faculté de Theologie de Paris le livre qu'on dit estre de Mr de Launey *sur la Predestination gratuite et sur la Grâce efficace par elle-même*, où saint Augustin est traité de novateur.

Livres nouveaux. *Disciplina ordinis Cartusiensis*, in-fol. — *Histoire de la Medecine où l'on voit l'origine et le progrez de cet art*

Digitized by Google

de siècle en siècle, etc., par Daniel le Clerc, in-4°, et se trouvent chez Dezaliers.

On imprime à Paris l'*Histoire de l'abaie roiale de Saint-Denis en France*, in-folio.

On atend ici le P. de Montfaucon.

Certain eclesiastique du diocèse de Seez demande à voir le chartriers des Abaies de ces quartiers. Il n'aura pas manqué de se présenter à Fontenay et puis à Aunay. Il a quelque dessein.

M. de la Bretonière me dit dernièrement qu'il s'étonoit fort que vous eussiez oublié Lane, *Asinius* en latin, celebre graveur du Roy, dont il vous a apris bien des particularitez. Et moy, je m'étone que vous n'aiez rien dit non plus d'Antoine Rodolphe Chevalier, qui étoit si savant dans les langues orientales, qui a fait long séjour à Caen. M. Colomiers (1) en parle dans sa *France Orientale*. En parlant de Du Plessis Mornay il comance par dire « *de hujus herois in hebraicis peritia præclara sunt Josephi Scaligeri verba in judicio ms. apud D. de la Renaudiere, Cadomensem medicum olim asservato*, cujus apographum tale est.

D'autant que, etc. Cepandant ce La Renaudière est inconu aux medecins ne cette Université. Le même Colomiers fait auteur de la vie de Du Plessis un gentilhomme nomé de Lignes (?)

Je suis et seré le reste de mes jours avec un tres profond respect et un devoument inviolable,

Monseigneur, de V. G., le plus hnmble et tres obeissant serviteur.

F. Fr. Martin.

A Mgr, Mgr l'anc. Evêque d'Avranche, à Aunay.

P.-D. HUET AU P. MARTIN

A Aunay, 16 aoust 1703.

Pour repondre par ordre à vos trois lettres du 4, du 6 et du 9 de ce mois, je commenceray par vous remercier, mon Reverend

(1) Paul Colomiers : *Gallia Orientalis*. La Haye, 1665, in-4°.

Digitized by Google

Pere, de l'interest que vous prenez à la maladie de ma seur. Dieu nous l'a represtée, car j'ay bien peur qu'un nouvel accez de son mal nous l'emporte.

Vous m'avez appris que M. du Bois procura l'édition du livre de Mr Graindorge *de luce*. L'auteur estant à Caen et y faisant sa demeure, pourquoy ne prenoit-il pas soin luy mesme de cette édition? Ce fut moy qui l'emploiay à travailler sur Catulle, Tibulle et Properce, pour l'usage de Mgr le Dauphin. Ce que je desirois principalement savoir, c'est le tems de sa naissance. Il estoit natif du village de Chouain. Il avoit un beau-frere, maistre d'armes à Caen, de qui on le pourroit savoir.

Le provincial des Jacobins dont vous me parlez est un homme de mérite. J'ay receu ici une visite de luy, et j'en ay esté édifié, par sa modestie, par sa douceur et par son zèle.

Je remercie très affectueusement le Père Courtot de son souvenir. Vous me ferez plaisir de m'apprendre quand sa *Concorde* sera imprimée.

Souvenez-vous de Mr des Yveteaux. Je seray bien aise qu'il soit desabusé, pour pouvoir desabuser ses proches qui sont prevenus comme luy.

L'ecclésiastique de Seez dont vous me parlez a visité le chartrier de Fontenay, mais non celuy d'Aunay.

Mr de la Bretonnière a raison de s'estonner que je n'aye rien dit de Michel l'Asne. Je me suis estonné comme luy que l'article qui concernoit ce graveur, que j'avois composé sur les Memoires de Mr de la Bretonnière, ait esté obmis par le libraire. Cet article avoit esté ajouté à ma copie et placé dans un endroit où il ne fut pas apperceu par le compositeur, et je ne m'en apperceus qu'après que l'édition fut publique. Si on en fait une seconde, la faute sera reparée.

Vous me ferez un fort grand plaisir de m'apprendre tout ce que vous savez de cet Antoine Rodolfe Le Chevalier. Je crois en avoir fait quelque note dans ma copie qui est à Paris. Marquez-moy, s'il vous plaist, son âge, sa patrie, ses employs, ses ouvrages, et enfin tout ce qui peut servir de matiere à un Eloge.

Ç'a esté dans la vie de Du Plessis Mornay que j'ay connu ce la Renaudiere. Cette mesme vie marque que de Ligne avoit dessein de l'écrire, mais qu'il n'exécuta pas ce dessein. Je crois que Daillé est auteur de celle que vous avez veüe ceans. C'est un tres mediocre

Digitized by Google

ouvrage. Le stile est propre aux huguenots de ce tems la. M. Bochart écrivoit de cette mesme maniere. Mais cette vie a par dessus cela beaucoup d'obscurité, fort peu de sincerité et un grand acharnement contre nostre Religion.

On m'a écrit d'Avranches l'avanture de nos quarante vaisseaux : cela s'est passé à la coste de Granville; mais on ne me mande point d'où ils venoient ny où ils alloient. Il n'y a point d'apparence qu'ils portassent à Granville tout le vin dont ils estoient chargez, qui apparemment estoit vin de Bordeaux. Il y avoit aussi beaucoup d'eau-de-vie. J'ay bien de la peine à croire que la perte aille à quatre millions.

J'ay veu les poësies de Roquigny. C'estoit un bon huguenot de Caen, fort mauvais poëte.

Continuez, mon cher Père, de m'instruire de ce qui se passe et de me croire vostre très fidèle serviteur.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

Envoyez moy l'extrait de Colomiers sur Antoine Rodolphe le Chevalier.

A mon Reverend Pere, le Reverend Pere Martin, docteur en Theologie, au courvent des RR. PP. Cordeliers, à Caen.

(A suivre).

Digitized by Google

LE « CAEN ILLUSTRÉ »

DE

M. EUGÈNE DE BEAUREPAIRE

(Suite et fin)

« Nous ne connaissons pas d'excursion archéologique plus agréable, dit M. de Beaurepaire, que celle à laquelle nous convient les vieux hôtels et les vieilles maisons de la ville de Caen. Certainement, là comme ailleurs, le temps a accompli son œuvre; mais en dépit des années écoulées, des variations de goût, de l'amour du changement, du vandalisme destructeur et restaurateur, il reste encore assez de vieux logis pour défrayer la curiosité des antiquaires et fournir matière à l'admiration des artistes ». Rien de plus exact; rien aussi de plus intéressant que la description donnée par l'auteur de toutes ces antiques habitations caennaises, si nombreuses encore, édifiées en bois, ou plutôt en colombage et en pierre. M. de Beaurepaire a cité d'abord celles-ci, mais elles sont les plus récentes en général; il eût donc été plus logique de les mentionner en dernier lieu. Je vais en dire quelques mots, en suivant l'ordre chronologique.

Caen, comme toutes les villes de Normandie, avait beaucoup souffert durant les interminables luttes entre la France et l'Angleterre. Notre cité fut presque entièrement rebâtie à diverses reprises.

Digitized by Google

Quoique ayant à ses portes d'inépuisables carrières de belle et bonne pierre, mais peut-être parce que celles-ci avaient été confisquées au profit des vainqueurs, elle vit s'élever dans ses murs un grand nombre de logis en bois. M. Jules de Lahondès a fait à ce propos une remarque qu'il convient de rappeler. « L'innovation des maisons en bois, écrit le sagace archéologue, fut générale au xve siècle, dans toute la France, dont l'unité de goût dans les arts, comme de sentiments et d'idées, a singulièrement devancé le régime centralisateur qu'elle préparait. Elle a frappé les étrangers plus que nous, qui sommes touchés davantage par les différences locales les plus légères. Le bois se prêtait aux nécessités du temps par l'emploi de matériaux économiques, le chêne étant alors très abondant, par la rapidité de la construction d'ailleurs très solide, par la possibilité de superposer des étages en saillie et d'augmenter ainsi l'espace habité dans les villes fermées qui ne pouvaient s'étendre, et aussi par la facilité de la gouge et du ciseau à faire courir sur les montants une ornementation rapide et peu coûteuse. Peut-être cet élan subit fût-il un retour instinctif d'atavisme vers l'architecture et la sculpture de bois que les peuplades du Nord avaient importées jadis au milieu des constructions gallo-romaines (1). »

Quoiqu'il en soit, Caen compte encore beaucoup de maisons de bois avec étages en encorbellement, poitrails et montants sculptés et parois en colombages, ornées parfois de curieuses décorations polychromes. Il faut citer, entre autres, de vieux logis dans les rues de Geôle (maison des Quatrans), du Montoir-du-Château, du Montoir-Poissonnerie, de la Porte-au-Berger, Saint-Jean, Saint-Pierre, où l'on remarque les élégantes sculptures de la maison n° 52 et de sa voisine, l'ancienne demeure des Mabré, que M. de Beaurepaire avait déjà si bien décrite ailleurs, et bien d'autres dans presque tous les quartiers de la ville.

Au début du xvie siècle, le commerce enrichit prodigieusement beaucoup de familles de noblesse récente ou encore restées dans les rangs de la bourgeoisie. On rencontrait à Caen un grand nombre de ces hommes nouveaux, épris de faste, amis éclairés des arts. A eux sont dûs ces beaux hôtels qui, malgré l'abandon,

(1) *Bulletin monumental*, t. LXIII (1893), p. 463.

Digitized by Google

malgré le vandalisme de leurs neveux, seront pendant des siècles l'honneur de notre ville.

Le premier en date des édifices caennais de la Renaissance est l'hôtel de Than, bâti pour Thomas Morel, vaste habitation encore en assez bon état, qui est « une des plus précieuses manifestations de la Renaissance dans la ville de Caen », au dire de Léon Palustre. On y remarque, en effet, de très beaux détails, des armoiries, des médaillons sculptés, d'admirables lucarnes à frontons aigus du dessin le plus riche et le plus varié, surmontés d'ornements largement traités, qui rappellent les grands épis en faïence de Manerbe dont la décoration semble empruntée aux « rustiques figulines » de Luca della Robbia.

Vient ensuite l'hôtel Le Valois ou d'Escoville, aujourd'hui la Bourse, bien des fois décrit par des archéologues tels que T. de Jolimont, A. de Caumont, Sauvageot et L. Palustre, qui le proclame « l'une des merveilles de la ville de Caen. Nous pourrions dire, ajoute-t-il, de la France entière. »

Tout le monde connaît, ne fût-ce que par les gravures et les photographies qui l'ont popularisé, cet hôtel, ou plutôt ce palais, le plus splendide peut-être qu'un simple particulier ait fait bâtir dans notre pays au XVIe siècle. Une longue description serait donc superflue; il me faut cependant en rappeler les principales dispositions et dire quelques mots des problèmes que soulèvent cet édifice et son constructeur inconnu jusqu'à présent.

L'hôtel d'Escoville est formé de trois corps de logis. Le premier, en façade sur la place Saint-Pierre, est décoré de huit grandes colonnes d'ordre composite et d'une porte, dont le tympan offrait jadis un bas-relief représentant le Fidèle ou le Véritable de l'Apocalypse, à cheval, ce qui avait valu à cette demeure le nom vulgaire d'hôtel du Grand-Cheval. Dans la cour, devant le visiteur, se dresse un autre bâtiment composé de trois pavillons d'ordre corinthien et remarquable par l'heureuse et savante disposition des lignes. Au centre de ce corps de logis, un grand pavillon à haute toiture est surmonté de la plus splendide lucarne qu'un artiste ait jamais pu imaginer; mais on préfère souvent à ce pavillon un ravissant escalier en spirale qui se trouve à l'angle du bâtiment. A propos de cet escalier, placé en arrière d'un péristyle couvert et formé par deux loges, on a rappelé Chambord et la fameuse lanterne de Tiraqueau. « C'est aller un peu loin, dit avec raison Léon Palustre,

Digitized by Google

et rien n'autorise, en réalité, un rapprochement qui ne peut que jeter le trouble dans les idées et empêcher de mettre chaque chose en sa place. La tour, à double coupole élevée par l'architecte de Nicolas Le Valois, est déjà assez belle par elle-même sans que l'on exagère encore son mérite. Avec son diminutif à pans coupés, que surmonte une sorte de petit temple monoptère, peu fait pour cacher une statue de Priape, dont l'apparition à cette place ne manque pas de fournir matière à d'étranges réflexions, elle achève de mouvementer les lignes d'un édifice regardé à bon droit comme un des chefs-d'œuvre de l'architecture française (1). »

Le corps de logis principal formant le côté droit de la cour se rejoint en retour d'équerre aux deux autres parties. La réunion de deux étages en un seul l'a fort mutilé. Deux grandes niches, hardiment dessinées, abritent deux statues aux formes trop élancées mais d'un style excellent : David tenant la tête de Goliath et Judith celle d'Holopherne. Puis, dans la partie supérieure des trumeaux, on admire la plus singulière et la plus riche décoration héraldique qu'on ait jamais inventée : deux écussons tenus, l'un par des génies, l'autre par des nymphes, sont soutenus chacun par un homme qui est censé placé en arrière du mur et dont la tête sort d'un oculus feint de la frise, tandis que son bras émerge de l'épaisseur de l'entablement.

Ajoutons que toutes les parties de l'édifice sont ornées de lucarnes monumentales, de bas-reliefs, de têtes de personnages historiques ou légendaires, de ce qu'on appelait des hiéroglyphes, avant qu'on ne sût ce que c'est que des hiéroglyphes, et d'inscriptions plus ou moins énigmatiques, le tout inspiré par des passages du *Songe de Poliphile* ou symbolisant peut-être les idées des adeptes du « grand œuvre », car Nicolas Le Valois s'occupait avec ardeur de la science hermétique sur laquelle il a laissé de volumineux manuscrits.

M. de Beaurepaire penche à croire qu'Hector Sohier, l'architecte de l'abside de Saint-Pierre (2), fut aussi celui de l'hôtel d'Escoville.

« Il est tout d'abord impossible, dit l'auteur du *Caen illustré*,

(1) Léon Palustre, *La Renaissance en France*, t. II, p. 311.

(2) On doit aussi très probablement à Hector Sohier l'abside de Saint-Sauveur de Caen et les curieux châteaux de Lasson, à 10 kil. de Caen, et de Chanteloup, dans le département de la Manche, entre Granville et Coutances.

Digitized by Google

de ne pas remarquer que l'hôtel d'Escoville et l'abside de l'église Saint-Pierre, situés vis-à-vis l'un de l'autre sur la même place, appartiennent sensiblement à la même époque. Les travaux de l'abside embrassent un espace de vingt-sept ans, de 1518 à 1545; les travaux de l'hôtel, commencés vers 1538 (1), étaient terminés en 1541. Les deux constructions nous offrent d'ailleurs une infinité de détails à peu près identiques; les disques, les oculus, les personnages à relief saillant qui émergent d'ouvertures simulées, se retrouvent dans l'une comme dans l'autre; et, chose plus frappante peut-être, le mélange des sujets sacrés et mythologiques, que nous avons signalé sur la façade de l'hôtel d'Escoville, constitue également une partie de la décoration des pendentifs de la voûte du rond-point. L'architecte de l'église ressemble à l'architecte de l'hôtel par les procédés techniques et par la manière de comprendre les motifs d'ornementation. Pourquoi, dès lors, en l'absence de toute indication contraire, n'y verrait-on pas un seul et même personnage? Ces raisons, qui avaient porté Raymond Bordeaux à faire honneur à Hector Sohier de l'hôtel d'Escoville, nous impressionnent dans le même sens. Cette opinion n'a pas pour elle une certitude absolue, mais elle nous paraît présenter les caractères d'une très grande probabilité. »

J'en demande pardon à mon savant maître et ami, mais je ne suis pas convaincu; et, pour soumettre au lecteur toutes les pièces du procès, on me permettra de reproduire ici l'argumentation que j'ai présentée ailleurs.

« A quel architecte Nicolas Le Valois a-t-il confié la construction de sa splendide demeure? On a beaucoup discuté sur ce problème et personne n'en a trouvé la solution. Comme tant d'autres, cette œuvre de génie est encore anonyme.

« Longtemps on a répété que l'hôtel d'Escoville avait été élevé par des artistes italiens; on précisait même et on les disait florentins. Puis, on a prononcé, assez timidement, il est vrai, le nom de Blaise Le Prestre, en se basant sur un passage peu explicite où Jacques de Cahaignes parle du bas-relief de l'Apocalypse (2).

(1) Et non en 1530, comme le ferait supposer une des rares fautes d'impression du *Caen illustré*, faute d'autant plus regrettable qu'elle pourrait induire le lecteur en erreur.

(2) *Elogiorvm civivm cadomensivm centuria prima*, p. 22.

Digitized by Google

Trébutien cite, à ce propos, des lettres adressées à Huet par le médecin Dubourg et par le P. de la Ducquerie, lettres qui donnent des détails curieux, mais qui ne nous apprennent rien de l'architecte ou du sculpteur.

« Voyons ce que dit Cahaignes, dans son Éloge 14, consacré à Hector Sohier, à Blaise Le Prestre et à Abel, fils de ce dernier. « On peut juger à Caen de toutes les phases de cet art (l'architecture), aussi bien dans les maisons particulières que dans les monuments religieux. Ces édifices ont été élevés par nos concitoyens, sous la direction d'artistes distingués; je n'en citerai que quatre. Dans cette partie de l'église Saint-Pierre, que nous autres Français nous appelons « cœur » ou, pour mieux dire, « chœur », et dans les bas-côtés, on voit de superbes voûtes, construites avec une grande perfection par Hector Sohier (1). A l'entrée de l'église, mise sous le vocable de saint Gilles, on voit un œuvre artistement travaillé dû à Blaise Le Prestre; les proportions en sont si bien conçues qu'il a été l'objet de l'admiration des gens de l'art. De chaque côté de l'entrée de cette belle demeure que fit élever Nicolas Le Valois, en son vivant le plus notable des habitants de la ville à cause de l'immensité de ses richesses, on remarque deux colonnes rehaussées d'ornements d'architecture; leur stye est celui qui était en vogue en France; au-dessus, on voit un grand cheval que monte un géant. Ce sujet est en pied et ressort en haut-relief avec beaucoup d'art. Au-dessous, se profilent, avec une saillie d'un pouce, nombre de petits personnages. Les proportions de toutes les parties de cet édifice sont si heureusement combinées et répondent si bien à la grandeur de l'ensemble que les plus fins connaisseurs ne peuvent se lasser de l'admirer. Je ne dois pas non plus passer sous silence ce morceau d'architecture qui décore la porte d'entrée de ma modeste demeure. D'après Remy Rosel, architecte à Paris, c'est moins à la composition des matériaux qu'à l'art avec lequel ils sont travaillés qu'elle doit sa supériorité sur tout ce qui existe à Caen en ce genre. Cette façade, d'ordre dorique, bien symétriquement coordonnée, fut construite aux frais de mon père, sous la direction d'Abel Le Prestre, fils de

(1) « En l'an 1521, fut commencé ce beau et magnifique Rompoinct et les voûtes de l'église Saint-Pierre de Caen. » Ch. de Bourgueville, sieur de Bras, *Les Recherches et Antiquitez de la Ville et Vniversité de Caen*, p. 137.

Digitized by Google

Blaise. Ce fut son dernier ouvrage, car il mourut après l'avoir terminé; mais les dernières œuvres des plus grands artistes sont souvent les meilleures »... Ce qu'il faut retenir de ce passage des *Eloges des citoyens de la ville de Caen*, c'est que leur auteur cite « quatre édifices élevés par ses concitoyens sous la direction d'artistes distingués », et que de ces artistes il n'en nomme que trois, auteurs de trois œuvres qui ne leur sont pas contestées. Mais, s'il vante l'hôtel de Nicolas Le Valois, il ne nous indique pas le nom de son constructeur.

« Ne serait-ce pas tout simplement parce que cet architecte n'avait pas vu le jour à Caen? Il est bien permis de le croire. Toutefois si cet artiste oublié n'est pas né sur les bords de l'Orne, faut-il pour cela le supposer Italien? Nous ne le pensons pas. Les architectes d'au-delà des Alpes, auxquels on a attribué tant de palais et de châteaux, ont bien moins travaillé en France qu'on ne l'a si longtemps prétendu. En Normandie, par exemple, les églises et les grands édifices élevés au XVIe siècle sont l'œuvre d'artistes du pays, disciples eux-mêmes des maîtres du siècle précédent. C'étaient des Normands, ces hommes si habiles qui s'intitulaient modestement « maçons » ou « tailleurs d'images », et qui ont bâti, achevé ou décoré la cathédrale de Rouen, le portail de la Calende et le porche de la cour des Libraires, le château de Gaillon, l'abbaye de Vallemont, les églises de Saint-Étienne d'Elbeuf, de Caudebec, de Dieppe, de Saint-Jacques de Lisieux, d'Argentan, de Gisors et de leurs environs. Il était aussi Français et peut-être Normand celui auquel Nicolas Le Valois confia le soin de tracer le plan de son opulente demeure et de la construire. Mais quel est son nom?

« A coup sûr, ce n'est pas Abel Le Prestre, mort tout jeune avant que l'hôtel d'Escoville ne fût commencé. « Très probablement, dit Léon Palustre, il disparut avant son père, nommé Blaise, qui, de 1510 à 1520, était encore dans la force de l'âge puisqu'il dotait l'église St-Gilles d'un portail grandement admiré par Cahaignes. Nous ne nous en occuperons pas cependant, puisqu'il s'agit d'une composition encore gothique et qui n'a nul rapport, quoiqu'on ait essayé de prouver le contraire, avec l'ancienne façade de l'hôtel Le Valois ou d'Escoville, sur la place Saint-Pierre. Cet édifice, on le sait, ne fut commencé qu'en 1538, et Blaise Le Prestre, s'il vivait encore à pareille date, n'était certainement pas capable du prodi-

Digitized by Google

gieux effort nécessité par une aussi complète transformation. Le texte des Éloges n'autorise d'ailleurs aucunement l'attribution dont nous parlons (1).

« Sans doute, les architectes nommés ne sont qu'au nombre de trois, tandis qu'il est successivement question de quatre chefs-d'œuvre différents. Mais qu'en faut-il conclure, sinon que Jacques de Cahaignes a oublié de nous renseigner sur un point qu'il eût été très désirable de fixer. Toute la construction n'a rien de gothique et ce n'est pas dans ce sens qu'il faut prendre l'expression : « à la mode française », appliquée par le médecin historien aux colonnes de l'entrée. Il a voulu seulement dire que, de chaque côté de la porte, se trouvaient deux colonnes disposées non sur un même plan, comme cela se pratique dans l'architecture classique, mais en retraite, l'une sur l'autre, ainsi que nous le voyons dans tous les monuments du moyen âge. Le dernier argument invoqué par les partisans de Blaise Le Prestre se trouve donc, lui aussi, privé de valeur (2). »

« L'artiste employé par Nicolas Le Valois connaissait assurément, au moins par des plans et des dessins, les œuvres des architectes italiens de son temps. Il avait entre les mains le *Songe de Poliphile*, ce roman philosophique si connu alors par d'innombrables éditions illustrées, et il s'en est inspiré dans ses décorations et dans sa construction du petit temple qui, près de la lanterne, abrite un singulier simulacre du dieu des jardins. Mais l'ensemble de son œuvre est bien française; bien françaises aussi sont les deux grandes figures de David et de Judith, avec leurs formes élancées, caractéristiques de notre statuaire du moyen âge et que nos artistes ont longtemps imitées.

« En terminant, nous devons faire remarquer les analogies qui existent, dans l'ordonnance générale et les détails, entre l'hôtel Le Valois et le gros pavillon du château de Fontaine-Henry. On constate aussi une ressemblance frappante entre ces édifices et le « Casino » élevé par les soins d'Étienne Duval et dont nous parle-

(1) L. Palustre ajoute en note : « Immédiatement après la phrase relative à l'église Saint-Gilles, Jacques de Cahaignes s'étend, il est vrai, sur l'hôtel Le Valois; mais rien ne fait supposer que, dans sa pensée, les deux édifices soient du même architecte. »

(2) L. Palustre, *La Renaissance en France*, t. II, pp. 227-228.

Digitized by Google

rons bientôt. A l'hôtel Le Valois, comme à Fontaine-Henry, l'architecte a notamment placé l'effigie victorieuse de Judith, et bien d'autres particularités prouvent que les deux édifices sont de la même main.

« Le gros pavillon de Fontaine-Henry fut, d'ailleurs, bâti à la même date que l'hôtel d'Escoville — il porte la date de 1537 — pour Jean d'Harcourt, seigneur de Fontaine-Henry, lieutenant du Roi au bailliage de Caen, personnage avec lequel Nicolas Le Valois se trouvait en rapports quotidiens. On peut donc supposer sans témérité que celui-ci s'adressa, pour élever sa demeure, à l'architecte d'incomparable talent que Jean d'Harcourt avait alors à son service.

« Et le jour où quelque heureux hasard dévoilera l'auteur de l'une des deux constructions, nous saurons en même temps à qui attribuer le second de ces chefs-d'œuvre et d'autres édifices qui font si grand honneur à l'art français de la Renaissance (1). »

Au centre de la ville de Caen, près de l'église Saint-Sauveur, se trouve un ensemble de cours et de passages (cour de l'Ancienne-Halle, cour de la Monnaie, hôtel de Mondrainville, etc.), où l'on remarque de curieux édifices dans l'abandon le plus déplorable. Que de changements se sont produits dans cette propriété depuis le temps où elle témoignait de la richesse et du sentiment artistique d'Étienne Duval, sieur de Mondrainville, le patriote désintéressé, le grand trafiquant du XVIe siècle, une des figures normandes les plus singulières de cette époque!

Étienne Duval avait là son habitation particulière, ses jardins et ses entrepôts, auxquels on accédait par une grande porte cintrée encore ornée d'armoiries.

Le petit logis dit hôtel de la Monnaie parce qu'on y transféra la Chambre de la Monnaie de Saint-Lô à la fin du XVIe siècle, fut bâti de 1531 à 1535. La façade est élégante et des plus pittoresques avec sa tourelle d'angle, sa tourelle centrale à dôme, ses médaillons à personnages très saillants, ses fenêtres à pilastres terminées par un fronton à large coquille.

Mais la partie la plus remarquable des constructions d'Étienne Duval, et unique dans son genre en Normandie, est ce que l'on

(1) Émile Travers, *L'ancien hôtel d'Escoville à Caen*, dans *La Normandie monumentale et pittoresque (Calvados)*, pp. 88-90.

Digitized by Google

nomma particulièrement l'hôtel de Mondrainville, un grand pavillon, terminé en 1549, qui n'a jamais servi d'habitation et ne contenait que des salles de fêtes comprenant un rez-de-chaussée percé de trois énormes ouvertures cintrées, celle du milieu formant fenêtre et, au centre, d'une fenêtre triple que surmonte une lucarne à fronton. Quatre colonnes à chapiteaux corinthiens décorent la façade; malheureusement les bas-reliefs de leurs bases, qui représentaient les cavaliers d'Apocalypse, et ceux des entre-colonnements sont indéchiffrables aujourd'hui. Puis, partout, comme au petit hôtel de la Monnaie, des inscriptions et des anagrammes faisant allusion à la vie d'Étienne Duval, romanesque exemple de la bonne fortune et de l'adversité.

« Si ce n'est un haut toit d'ardoises (1), qui rappelle si bien l'époque de François Ier dans nos pays du Nord, cette construction, écrit Raymond Bordeaux, semblerait apportée d'Italie. C'est une de ces loges comme on en voit à Florence et à Sienne : c'est encore quelque chose de calqué sur les arcs de triomphe antiques. »

« C'est, dit à son tour Léon Palustre, quelque chose d'analogue à ce que les Italiens appellent « casino » : nous voulons dire un pavillon isolé, dont la destination est de servir aux jeux et aux fêtes. »

Ici, comme pour l'hôtel d'Escoville, le nom du constructeur est ignoré et seul le hasard pourra le faire connaître quelque jour. « Quel est, dit Léon Palustre, le nom de l'architecte employé par Étienne Duval?... Sur ce point important, les renseignements font défaut et, comme pour le gros pavillon de Fontaine-Henry, nous sommes malheureusement réduits à constater la ressemblance qui existe avec l'hôtel d'Escoville. La part assignée au maître inconnu qui fut l'émule de Sohier s'augmente donc tout à coup

(1) Ce comble, dont la charpente exigeait des réparations, a été remplacé, il y a quelques années, par une toiture en ardoises qui en a changé complètement l'aspect. Du reste tout l'édifice est fort dégradé. Depuis près de quatre siècles l'intempérie des saisons a effrité la pierre trop tendre et détruit bien des ornements délicats. Puis la honteuse incurie des propriétaires, — et les actuels sont des imprimeurs, c'est-à-dire des artistes qui devraient tenir à montrer quelque goût, — a laissé d'ignobles appentis s'adosser chaque jour plus nombreux à ce merveilleux spécimen d'un genre de construction unique dans nos contrées. L'état actuel de la demeure particulière et du casino d'Étienne Duval est lamentable et chaque hiver y produit de nouveaux dégats.

Digitized by Google

d'une manière notable. Elle ne comprend pas moins de quatre monuments et tout porte à croire que des recherches plus étendues ne manqueraient pas d'amener encore de nouvelles découvertes à ce sujet (1). »

Je me suis trop longtemps attardé autour de ces nobles demeures, vestiges du brillant passé de la ville de Caen. Il faut s'arracher aux charmes de leurs souvenirs. Et cependant, combien n'y aurait-il pas encore à citer de luxueux hôtels ou de plus modestes maisons qui proclament bien haut le goût des propriétaires, l'habileté des architectes, le talent des décorateurs, les uns comme les autres artistes dans le sens le plus large du mot, et dont le nom a été injustement oublié?

Voici, au hasard, l'hôtel de Loraille, où la ville reçut le duc de Bourgogne en 1464; l'hôtel du Quesnay du Thon avec ses toits gigantesques et ses belles lucarnes; l'hôtel Patrix, surchargé d'ornements riches mais lourds; l'hôtel de Colomby, à l'aspect sévère; cent maisons disséminées par toute la ville, avec leurs escaliers à vis dans des tourelles formant presque toujours encorbellement, et leurs élégantes sculptures aux huis, aux fenêtres, aux frontons, aux lucarnes, aux gables, aux rampants : armoiries, chiffres, devises, pinacles, vases de fleurs, têtes d'hommes ou d'animaux, enseignes de marchands, emblèmes de toute espèce; et, tout là-bas, dans un faubourg perdu, le manoir du Pont-Créon, daté de 1599, avec sa belle porte d'entrée, son pavillon à toit pyramidal, son grand colombier, type achevé d'une agréable gentilhommière, à la fois maison de ville et de campagne.

Un dernier édifice exige toutefois une mention à part : c'est le manoir des Gens d'armes, bâti avant le premier tiers du XVIe siècle, dans le quartier de Calix, par Girard de Nollent, seigneur de Saint-Contest. Le petit château de Calix, comme on appelait parfois cet édifice, n'a jamais été sans doute qu'une « maison des champs »,

(1) L. Palustre, *La Renaissance en France*, t. II, p. 308. L'auteur ajoute en note : « Raymond Bordeaux qui, suivant nous, évoquait à tort dans la circonstance le nom d'Hector Sohier, écrivait déjà en 1846 : « L'analogie des constructions avec ce dernier monument (l'hôtel d'Escoville) est frappante. Les colonnes de l'imprimerie Leroy (auj. Domin) et celles de la Bourse sont identiques, leur base présente une imitation du XIIIe siècle fort particulière : il y a des palmettes comme au pied des colonnes du chœur de l'abbaye de Saint-Étienne, et cet empatement, ressuscité au XVIe siècle, diffère peu de celui usité sous Philippe-Auguste. »

Digitized by Google

agréablement assise sur le bord de la rivière d'Orne et près de riantes prairies, et où les Nollent, qui possédaient un hôtel à Caen, allaient passer les après-midi d'été. Il ne se composait, d'ailleurs, avec quelques bâtiments d'exploitation élevés dans l'intérieur de l'étroit domaine, que de deux tours réunies par un mur crénelé. On est ici en présence d'une fantaisie de gens riches qui, à une époque paisible, ont voulu imiter de très loin, mais avec goût, une forteresse féodale, de même que de nos jours certains bourgeois, millionnaires de la veille, se font bâtir — on sait sur quels grotesques modèles — de soi-disant « castels gothiques », qu'ils meublent en « style troubadour. »

La première tour est la plus importante et la plus soignée. Sur la plate-forme se dressent deux statues en pierre de soldats, de « gens d'armes », costumés à la romaine; leur attitude est menaçante et ils semblent défendre l'abord du logis. Cette tour est décorée des armoiries mutilées des Nollent et de médaillons aux types fantaisistes. Il en est de même des créneaux de la courtine où des têtes humaines sont pour la plupart entourées d'inscriptions empruntées aux *Triomphes* de Pétrarque et faisant allusion à la puissance de l'Amour, à la Chasteté, à la Mort, à la Gloire, au Temps et à l'Éternité.

Les médaillons et les inscriptions du manoir des Gens d'armes ont une analogie saisissante avec la maison de la rue de Geôle (n° 17), construite par l'architecte Abel Le Prestre, fils de Blaise, pour le père du médecin Jacques de Cahaignes et dont il a été question plus haut. En comparant ces deux édifices, on est frappé des ressemblances qu'ils présentent entre eux : même date de construction, médaillons de dimensions pareilles, avec les mêmes têtes, les mêmes inscriptions, et identité absolue d'une figure de femme, tournée de profil, respirant une fleur et entourée de la même légende : *Pudicitia vincit Amorem*. Les deux œuvres sont donc dues au même maître, à Abel Le Prestre.

* * *

D'autres chapitres du *Caen illustré* ont pour sujets l'Université et ses collèges, les premiers imprimeurs caennais, le Palinod, les Académies, les divertissements et les anciens usages, enfin la ville moderne, son port, son commerce, les collections publiques et les

Digitized by Google

sociétés savantes. M. de Beaurepaire y fait preuve de l'érudition la plus approfondie et la plus variée. Tout y est à sa place, tout y est décrit ou raconté avec un charme exquis, et avec des sentiments qui honorent l'écrivain qui, sa tâche terminée, nous dit dans la dernière phrase de son livre :

« On ne sait pas assez à quel point nos anciens historiens avaient au cœur l'amour de la ville de Caen. En vivant familièrement avec eux, nous nous sommes laissé gagner par la contagion et nous avons pris quelque peu de leurs sentiments. Nous serions amplement récompensé si nous pouvions les communiquer à ceux qui parcourront ce volume. »

Ces sentiments, les habitants de Caen les ont toujours partagés, quel que soit l'objet de leurs occupations et de leurs goûts. Ils y joindront désormais une inaltérable gratitude pour l'archéologue et le penseur qui a si magistralement mis en lumière les richesses artistiques et intellectuelles de leur ville.

*
* *

L'illustration de l'ouvrage se compose de quatorze grandes eaux-fortes et de deux cent vingt-cinq dessins dans le texte. Elle est réellement esthétique et n'a rien de banal. Je me hâte de constater qu'elle a pleinement satisfait les artistes, mais que les archéologues ont formulé quelques critiques sérieuses et méritées.

A coup sûr l'eau-forte permet à l'artiste de donner aux sujets traités plus de vie et de couleur que les procédés ordinaires de la gravure; mais ces heureux résultats ne s'obtiennent-ils pas souvent aux dépens de la ressemblance? Et la ressemblance, n'est-ce pas ce que l'on doit demander tout d'abord à la représentation d'une œuvre architectonique? Depuis longtemps on a renoncé, et non sans raison, à ces dessins fantaisistes qui déparaient jadis aussi bien les compilations « pittoresques » que les livres les plus sérieux. Comme de l'écrivain, on exige aujourd'hui du dessinateur une précision, une exactitude, une sincérité grâce auxquelles on puisse se faire une idée vraie du paysage, de l'édifice, du détail représentés. Je ne suis pas sûr que M. P. Carbonnier soit partisan de cette tendance vers un réalisme de bon aloi ou, si l'on veut, vers une réalité que réclament impérieusement les travaux tels que celui dont il était chargé. Il n'avait point, en effet, à prendre des

Digitized by Google

croquis destinés à former un album, auquel on ajouterait un texte quelconque, mais à illustrer un ouvrage de consciencieuse érudition.

Sans doute, les dessins de M. P. Carbonnier sont très artistiques, et dénotent des qualités personnelles fort remarquables; ils sont, pour la plupart excellents, mais il en est quelques-uns qui ne rendent pas la physionomie véritable des monuments et les montrent sous un aspect trop écrasé ou trop élancé. La fantaisie, la hardiesse sont de précieux dons pour un artiste; mais il ne faut pas qu'elles l'entraînent trop loin et, dans des représentations monumentales, le « chic » et le « flou » deviennent des défauts.

Je n'insisterai pas davantage sur les légères imperfections qui m'ont frappé dans l'illustration du livre que je viens de présenter au lecteur. Après tout, plusieurs d'entre elles sont imputables moins à l'artiste, au réel talent duquel il convient de rendre hommage, qu'au genre adopté pour la reproduction des dessins.

Malgré la richesse de ses tons et de ses effets, l'eau-forte ne contente pas l'archéologue, curieux d'étudier un édifice qu'il ne peut visiter, aussi bien qu'un simple dessin d'architecte, une gravure sur bois ou sur cuivre, ou une de ces photogravures qui désormais ne laissent plus rien à désirer. Chaque procédé est bon en soi, mais demandons-lui seulement ce pourquoi il a été inventé. Et, de l'avis de beaucoup, tel est le sort de l'eau-forte : elle est la brillante collaboratrice des œuvres d'imagination; elle sera rarement l'utile auxiliaire de l'archéologie.

ÉMILE TRAVERS.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

La mort de M. Carel laisse un trop grand vide parmi nous, pour que la *Revue Catholique de Normandie* ne vienne lui adresser un dernier et respectueux hommage.

Peut-être, si sa famille le permet, est-il réservé à quelqu'un d'écrire plus tard sa vie; ce serait un grand enseignement. En ce moment, tout à la douleur et au recueillement, elle ne veut que prier; nous saluerons donc simplement cette tombe d'un chrétien, sollicitant aussi une prière pour celui qui fut un exemple si accompli de toutes les vertus.

Trois personnalités sont à considérer en M. Carel, le penseur, l'orateur, le chrétien, c'est ce côté de son existence que nous voulons mettre en lumière aujourd'hui, aussi bien tout le monde sait ce que fut le professeur distingué, l'avocat brillant, le conférencier entraînant qui vient de disparaître.

Ceux qui l'ont entendu dans une de ces plaidoiries qui font époque, peuvent seuls comprendre à quelle hauteur il s'élevait, surtout lorsqu'étaient en jeu quelques-uns de ces principes chrétiens à la défense desquels il avait voué sa vie. Si son adversaire, le connaissant seulement de réputation, n'avait pas eu encore à lutter avec lui, il restait surpris. Longtemps sous le charme, il ne se préoccupait, dans la réplique, que de rendre justice à cette éloquence élevée et communicative, toujours accompagnée d'une impeccable correction de langage.

Du reste, comme chez les vrais orateurs, ce don de la parole semblait inné chez M. Carel. L'un de ses vieux amis, comme lui membre des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul depuis sa jeunesse, se rappelait devant moi, non sans émotion, l'une de ses improvisations à une réunion générale de la Société alors que lui-

Digitized by Google

même avait à peine vingt ans. Il retraça les devoirs envers le pauvre en termes tels que l'émotion fut à son comble et que tous les yeux se remplirent de larmes. Si M. Carel, ce jour-là, sans le vouloir, sans y penser même, atteignit, comme maintes fois depuis, la véritable éloquence, c'est qu'il parla avec son cœur et avec son cœur de chrétien.

L'amour des déshérités, de ceux qui gémissent sous la misère physique ou morale, telle a été en effet l'une des passions de sa vie. Ce fut là, non seulement le secret de cette charité que Dieu seul peut connaître et apprécier, mais aussi des succès oratoires qu'il remportait toujours lorsque comme avocat il avait à prendre la défense du malheur.

Comme conférencier, M. Carel se place également au premier rang. L'enthousiasme qu'il suscita à Rouen, à Lille, à Paris fut dû, non pas tant à ce don de la parole, qu'à la lucidité du raisonnement. Travailleur infatigable, il n'abordait jamais un sujet sans l'avoir approfondi complètement et creusé sous tous ses aspects, l'on était sur que nul côté ne restait dans l'ombre. Il frappait, étonnait par la nouveauté et la profondeur de ses vues. C'est ainsi qu'il y a déja de longues années à Paris, ayant étudié au Congrès des Sciences sociales les rapports de la morale et de l'économie politique, cette conférence fit sensation et fut l'objet de la discussion des *Revues* et des économistes. A partir de ce moment les chefs d'école le regardèrent comme un maître qu'ils consultèrent souvent.

Ce qui ajoutait surtout au charme de sa parole, c'étaient la conviction, la foi profonde qui l'imprégnait en entier. Un exemple, encore présent à la mémoire de beaucoup, fera comprendre l'ascendant qu'il exerçait sur ceux qui l'écoutaient.

C'était en 1889; dans toute la France quelques catholiques avaient organisé des réunions d'études sociales en souvenir du centenaire de la convocation des états généraux. Caen avait eu les siennes auxquelles divers orateurs tels que MM. Urbain Guérin, Delalande, l'abbé de Broglie, Target, le duc d'Audiffret-Pasquier avaient pris la parole. M. Carel, surmené par les affaires, n'avait pas paru. Le dernier jour on lui demanda de bien vouloir au moins dire quelques mots au banquet qui devait clôturer les réunions. Absent de Caen et souffrant, il refusa. Connaissant son extrême bienveillance et poussant peut-être un peu loin l'indiscré-

Digitized by Google

tion, l'un des organisateurs se rendit à Saint-André, dans cette campagne où le maître aimait à se reposer au milieu des siens et surtout à travailler loin des importuns; il sollicite une nouvelle fois : La réunion sera nombreuse, comprendra beaucoup de hautes personnalités, on sera bien déçu de ne pas entendre M. Carel..... Nouveau refus plus accentué que le premier. — Il insiste : Les travaux du Congrès ont été nombreux, intéressants, mais que restera-t-il de tout cela; il faudrait une ligne de conduite pour l'avenir, un enseignement pratique les résumant, il en résulterait un bien certain; c'est presqu'un devoir à accomplir. A ce mot devoir, la physionomie de M. Carel s'était modifiée, il y avait une œuvre à faire, il accepta.

Rarement il ne s'éleva à une pareille hauteur de vues. Dans un rapide résumé des travaux, il montra comment tous les gens censés acceptaient les vœux formulés en 1789, mais répudiaient les crimes, les folies, les idées subversives, en un mot la conception révolutionnaire qui s'imagine qu'il n'y a à tenir compte ni de Dieu, ni de la conscience humaine, ni de l'ensemble des faits constitutifs de la vie et de la nature propre d'un peuple. Ce tableau des erreurs modernes était sombre et cependant le dernier cri de M. Carel ne fut pas un cri de découragement, mais un cri d'espérance; il donna la vision d'une France régénérée, pacifiée, fortifiée et reprenant fièrement dans le monde le cours de ses glorieuses destinées.

Cette évocation saisissante causa dans toute l'assistance une émotion patriotique d'une intensité extraordinaire. Tous s'étaient levés et insensiblement rapprochés de l'orateur, les gens de service eux-mêmes, oubliant leur rôle et se mêlant aux convives, s'étaient groupés autour de lui; jamais parole enflammée n'avait eu un tel écho, et, lorsqu'il eut fini, lorsque l'on put se reprendre un peu, ce fut un désarroi presque comique, dont personne ne s'étonna d'ailleurs car résister à l'entraînement général eut été impossible. Quant à M. Carel, il était pâle et tremblant, il s'était donné tout entier et venait peut-être, en quelques minutes, de vivre plusieurs années de son existence!

On comprend facilement quelle eut été dans les assemblées parlementaire le rôle d'un tel homme; mais la modestie est une vertu et M. Carel, pour lequel aucune ne fut étrangère, poussait celle-ci au dernier point. Elu presque malgré lui conseiller général, il

Digitized by Google

refusa de se présenter à la députation ne voulant jamais faire de politique; ajoutons qu'il n'eut pas pu en faire, du moins de celle que nous voyons de nos jours toute remplie de honteuse compromissions. S'il eut souvent dominé par son talent, on peut se demander qu'elle eut été sa place dans ce milieu ou les meilleurs ont cru devoir parfois se servir de moyens plus que douteux. Cette façon d'agir n'eut pu jamais être la sienne, aussi se renferma-t-il dans un rôle plus d'accord avec son caractère, et se contenta-t-il d'être le conseiller des hommes que la vie publique attirait, cherchant à leur faire éviter les erreurs trop communes.

On a affirmé que les personnalités les plus connues sollicitèrent ses conseils; il est probable qu'ils furent malheureusement peu suivis; mais où son influence fut certaine ce fut dans les réunions locales, politiques ou religieuses. L'ascendant qu'il y exerçait sur ceux qui l'entouraient était considérable. Lorsque tous avaient dit leur façon de voir, en quelques paroles brèves, d'une netteté extrême, il exprimait sa pensée. Presque jamais une voix ne s'éleva pour le contredire tant la confiance en son jugement était invétérée.

Dans la vie privée, le nombre d'avis qu'il donna dans des circonstances difficiles, de bonnes œuvres, qui prirent naissances grâce à son initiative, est incalculable. Ainsi lorsque cette *Revue Catholique de Normandie* fut fondée, l'un de ceux qui en avaient eu la première idée, alla trouver M. Carel, fort indécis, et lui exposa ses désirs, mais surtout ses hésitations. « Votre projet est bon, lui fut-il répondu, si vous réussissez il ne peut en résulter que du bien; si vous échouez, cet échec ne peut entraîner aucun mal. Agissez donc, l'apologétique chrétienne est un devoir surtout à l'heure présente. »

Toujours ce mot de devoir! il revenait sans cesse sur ses lèvres. Ce fut l'accomplissement du devoir qui guida en entier cette vie d'une incroyable unité, toute dirigée vers un même but. C'était le devoir qui, dans l'intérêt de ceux qui s'étaient confiés à lui, attachait l'avocat à l'étude des questions les plus arides et lui faisait s'imposer une vie d'incessant labeur, c'était également le devoir qui ordonnait au chrétien l'action et les œuvres.

Il y a quelques semaines cette partie de l'existence de M. Carel a été mise en lumière d'une façon trop heureuse à la réunion générale des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul pour que nous

Digitized by Google

ne citions textuellement les paroles prononcés par un de ses jeunes collègues, qui, sentant en lui un même attachement à des principes identiques, était mieux placé que d'autres pour comprendre celui dont il faisait l'éloge.

« A ce moment suprême, où l'âme est jetée aux pieds du Souverain Juge, disait-il, les qualités les plus brillantes de l'esprit perdent de leur prestige; elles apparaissent à nos yeux avec l'éphémère fragilité inhérente aux choses d'ici-bas. Mais, en revanche, quelle beauté morale se dégage alors d'une existence toute entière consacrée, avec le concours des plus hautes facultés, à l'amour de Celui qui est le vrai, le bien, le beau; au service de la sainte Eglise; aux affections terrestres les plus pures. Telle a été, dans son harmonieuse unité, la vie de M. Carel, et pour la considérer au point de vue spécial de notre œuvre, rappelons-nous combien, dans son existence privée ainsi que dans son existence professionnelle, notre confrère fut accessible aux deshérités de ce monde et quel souffle de charité enflammait cette âme généreuse. Souvent nous l'avons vu, faisant trève à ses écrasantes occupations, venir assister aux instructions de nos retraites, où nul plus que lui ne goûtait la saveur pénétrante de la doctrine catholique, et nous apporter, affable et cordial, dans des solemnités comme celle qui nous rassemble aujourd'hui, l'entraînement d'une parole restée chaude et vibrante. »

Suivant un désir formel exprimé par M. Carel, aucun éloge ne fut prononcé sur sa tombe. Comme on l'a dit heureusement, « sa volonté avait proscrit devant son cercueil les discours des hommes, pour laisser à l'Eglise seule le soin de prononcer les paroles inspirées de la liturgie qui donnent à la mort même une exprimable douceur. » Gardienne vigilante de cette pensée d'oubli de soi-même et d'abnégation chrétienne, encore maintenant, sa famille préfère que le silence se fasse autour de cette mémoire bénie. Nous n'ajouterons donc rien à ces lignes. On nous permettra seulement de rappeler un trait qui résume cette vie entière. Son témoin fut un jeune prêtre, il me pardonnera mon indiscrétion. C'était quelques mois avant le dénouement fatal. M. Carel avait été fort souffrant mais semblait complètement remis. Le prêtre dont j'ai parlé venait solliciter pour une œuvre. On le fait monter dans la chambre du malade d'hier; auprès de lui celle qui fut la si digne compagne de sa vie lisait à haute voix; et le visiteur de s'excuser

Digitized by Google

de troubler cette lecture. M. Carel sourit et tend le livre à l'abbé; c'étaient « *Les préparations à la mort* », dont chaque jour il méditait quelques pages.

Se préparer à paraitre devant le souverain juge, tel fut dès sa jeunesse la grande préoccupation de M. Carel. Delà cette unité de conduite, cette rectitude en toute chose, cette indulgence pour les autres, cette sévérité pour lui-même, cette activité étonnante, cette charité ardente qui furent les traits principaux de son caractère.

Aussi peut-on lui appliquer avec vérité ces paroles de l'Ecriture dont pas une n'est à modifier : La Providence lui avait accordé les dons suprêmes : *Spiritu intelligentiæ replebit illum:* Elle l'avait rempli de l'esprit d'intelligence, elle lui avait donné l'éloquence : *et ipse tanquam imbres mittet eloquia saipentiæ tuæ;* elle lui avait inspiré la foi et la piété : *Et in oratione confitebitur Domine;* aussi louera-t-on sa sagesse et bénira-t-on sa mémoire : *Collaudabunt sapientiam ejus et usque in sæculum non delebitur.*

P. DE L.

MONSEIGNEUR D'HULST

Lorsqu'au mois d'avril dernier, dans l'église Notre-Dame de Caen, un nombreux auditoire se pressait autour de la chaire où venait de monter Mgr d'Hulst, qui eut songé, en écoutant cette lumineuse parole, que l'orateur prononçait alors l'un de ses derniers discours et que l'heure du grand repos allait bientôt sonner pour lui. Telle est aujourd'hui la douloureuse réalité : Mgr d'Hulst est mort à la tâche, succombant prématurément sous le poids du labeur qui consumait son existence. Prélat de la maison du Pape, vicaire général de Paris, recteur de l'Institut catholique, conférencier de Notre-Dame, député de Brest, directeur d'une infinité d'œuvres charitables, il prodiguait sans compter, sur le vaste champ d'action de la vie chrétienne, les magnifiques facultés de son intelligence et les élans de son cœur. Le jour vint où son âme guerrière ne fut plus maitresse du corps qu'elle avait longtemps soutenu. Hier sa dépouille mortelle quittait cette maison des

Digitized by Google

Carmes qu'il a tant aimée pour pénétrer sous les voûtes de Notre-Dame au milieu de l'émotion et du recueillement. Les tentures de deuil qui voilaient la chaire, se détachaient sur l'appareil de la cérémonie funèbre, provoquant chez les assistants la saisissante impression de la mort et disant avec une muette éloquence que la voix du défenseur de la vérité s'est éteinte pour toujours. La *Revue catholique de Normandie* joint le tribut de ses regrets aux hommages qui, de toutes les régions du monde religieux, viennent affluer sur cette tombe. Comment pourrions-nous oublier qu'aux premiers jours de notre fondation, Mgr d'Hulst daigna nous apporter un précieux encouragement et de très bienveillantes paroles. Comment serait-il possible à l'ancien élève de l'Institut catholique qui écrit ces lignes, de ne pas ressentir, avec une tristesse profonde et intime, toute la grandeur de la perte qui atteint l'Eglise de France.

Ce n'est ni le moment, ni le lieu de raconter ce que fut la vie de Maurice Lesage d'Hauteroche, comte d'Hulst. Pour résumer d'un mot l'ensemble de cette existence si remplie et trop promptement vécue, on peut dire qu'elle fut la consécration sans partage des plus hautes qualités du cœur et de l'esprit au service de Dieu et du pays. Aux heures troublées où nous vivons, alors que parfois il est difficile de distinguer la route à suivre au milieu des obscurités dont se voile l'horizon, comme elle va manquer aux catholiques de France, cette intelligence lucide, nette, prompte, que servait une parole merveilleuse de précision, de sobriété, de justesse. Où retrouver cette facilité de travail, cette ardeur de volonté qui permettaient à Mgr d'Hulst d'assumer sur lui seul un labeur devant lequel plusieurs hommes auraient reculé. Mais là surtout où sa perte apparaît irréparable, c'est dans la direction de l'Institut catholique de Paris. C'était bien son œuvre de prédilection; dès le vote de la loi de 1875, il s'était donné de toute son âme à la cause du haut enseignement chrétien, et, sous sa main ferme et vigilante, la vieille maison des Carmes tranformée est devenue un centre intellectuel, d'où la science catholique rayonne sur le pays tout entier. Le recteur n'avait rien négligé pour obtenir ce résultat, multipliant ses efforts, faisant sentir dans des sphères très diverses son action personnelle, ne ménageant ni ses peines, ni, hélas! ses forces surmenées.

Que de souvenirs se présentent à ma pensée tandis que, remon-

Digitized by Google

tant le cours des années révolues, je revois, dans ce jour de deuil, le temps de ma vie scolaire. Je retrouve tout particulièrement, avec une netteté singulière, — pourquoi ce souvenir plutôt qu'un autre? — l'impression de cette soirée d'hiver durant laquelle Mgr d'Hulst nous avait réunis autour de lui, jeunes étudiants arrivés la veille du fond de nos provinces, pour nous donner, dans une causerie intime, les conseils que comportait notre situation nouvelle. J'entends encore le fier langage qu'il nous tint, dans cette forme impeccable où la distinction suprême du gentilhomme s'alliait à la verve d'un esprit éblouissant. Comme il sut flageller les turpitudes où se traine ce siècle à son déclin, et nous montrer jusqu'à quelles capitulations conduit l'effondrement des caractères. Comme il nous rappela hautement ce que nous devions à Dieu et à nous-mêmes. En écoutant l'élégante parole qui enserrait sa robuste pensée, tous, nous nous sentions charmés et remués; nous comprenions quelle élévation d'âme distinguait notre recteur et quelle était la chaleur de son cœur. Dès ce moment, nous lui avions voué cet attachement fait de respect et d'affection que, pour ma part, j'ai toujours senti s'augmenter, à mesure que les années s'ajoutant aux années, semblaient grandir sa bonté et son indulgence à mon égard.

Quelques-uns ont reproché à Mgr d'Hulst un abord froid, un acceuil qui tenait à distance. Qu'il me soit permis de dire que ces critiques devaient émaner de personnes le connaissant peu. Cette apparente froideur était — on l'a dit — un mensonge de sa belle mais imposante physionomie, une impression qui se dégageait de la haute allure de ce prélat patricien sur les épaules duquel il semblait qu'on dut voir flotter le manteau cardinalice. La vérité est que Mgr d'Hulst portait en lui-même un cœur très chaud, une âme remplie de bonté, un esprit pétillant de verve et d'entrain. Mais la banalité lui faisait horreur; chez lui l'expression d'un sentiment était toujours vraie, toujours sincère. S'il négligeait cette sorte de vague amabilité qui, joint à un sourire stéréotypé, séduit les natures superficielles, chaque mot prenait sur ses lèvres son acception véritable et une parole affectueuse dite par lui revêtait une valeur infinie.

Il me serait doux de m'attarder à ces souvenirs, peut-être trop personnels, mais que réveille la tristesse de l'heure présente. Toutefois, je ne veux plus, devant cette tombe, me rappeler que

Digitized by Google

les vertus du prêtre zélé qui travailla dans la vigne du Seigneur. D'autres auront qualité pour dire ce que fut sa vie sacerdotale, quelle était l'ardeur de sa charité, quel fut son dédain superbe des biens de ce monde. En contemplant, sur le petit lit de fer où il reposait, cette noble figure dans laquelle les grands yeux intelligents avaient éteint pour toujours leur éclat, on croyait lire sur ces traits fatigués la lassitude d'une existence consacrée au labeur incessant que réclame l'intérêt des âmes. En quittant ce monde pour aller recueillir sa récompense, le saint prêtre aura sans doute rencontré bien des amis égrénés sur la route de la vie, que son ministère avait conduits jusqu'aux portes de l'éternité, et parmi eux cette âme chrétienne et royale que son cœur toujours fidèle avait préparée à paraître devant le Souverain Juge. C'est la main remplie d'œuvres bonnes et efficaces qu'il put lui-même fermer avec sérénité ses regards aux choses de la terre, pour les tourner vers l'aube blanchissante des splendeurs éternelles. « *Qui docti* « *fuerint, fulgebunt quasi splendor firmamenti; et qui ad justitiam* « *erudiunt multos, quasi stellæ in perpetuas æternitates* (1). »

GEORGE DANZAS.

Le 11 novembre 1896.

(1) Daniel, XII, 3.

Le Gérant : L. ODIEUVRE.

Evreux. — Imp. de l'Eure, L. ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;

Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, rue Beffroi, Rouen;

J. BARTHÉLEMY, place Cauchoise, Rouen.

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;

G. DANZAS, avocat, rue aux Namps, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;

L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;

E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne :..... MM. l'abbé Frécour, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;

ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).

G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19. place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la Revue, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 112 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Évreux. Imprimerie de l'Eure. L. Odieuvre, 4 bis. rue du Meilet.

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE
DE
NORMANDIE

6me ANNÉE — 4me LIVRAISON

15 JANVIER 1897

L'abbé AUGUSTE GOSSELIN : Les Normands au Canada. Henri de Bernières, premier curé de Québec (*Suite*). — Paul LE CACHEUX : Le Règlement de l'Hôpital général de Valognes. — L'abbé GODEFROY : Une célèbre baronnie normande (*Suite*). — A. GASTÉ : Correspondance de P.-D. Huet et du P. Martin (*Suite*).

BUREAUX DE LA REVUE
RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1897

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA QUATRIÈME LIVRAISON

—

I. — Les Normands au Canada. Henri de Bernières, premier curé de Québec (*Suite*) . . . . . **A. Gosselin.** 274

II. — Le Règlement de l'Hopital général de Valognes . . . . . **P. Le Cacheux.** 302

III. — Une célèbre baronnie normande (*Suite*) . . . . . **L'ab. Godefroy.** 314

IV. — Correspondance de P.-D. Huet et du P. Martin (*Suite*) . . . . . **A. Gasté.** 337

•

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

Octave Feuillet, par le P. LALLEMAND, de l'Oratoire.

L'admission des juifs a la nationalité française, par G. DANZAS, avocat à la Cour d'Appel de Caen.

Une famille bas-normande : Les Chrétien, par le docteur LE PAULMIER.

La Confrérie du Saint-Sépulcre de Valognes, par l'abbé ADAM.

Dimes des agneaux et des oies, par l'abbé CAPRON, curé d'Anneville-sur-Seine.

Digitized by Google

LES NORMANDS AU CANADA

HENRI DE BERNIÈRES

PREMIER CURÉ DE QUÉBEC

(Suite)

VII

LE PREMIER PRESBYTÈRE DE QUÉBEC

On demeurait encore dans la petite maison de Mme de la Peltrie, et l'on y resta jusque dans l'automne de 1661. On la quitta le dimanche soir 6 novembre pour aller passer l'hiver chez les Jésuites (1), où M. de Lauson-Charny était toujours resté depuis son arrivée au Canada.

Mgr de Laval s'embarqua pour la France, avec le P. Ragueneau, le 12 août 1662, après avoir confié l'administration de son vicariat apostolique conjointement à MM. de Lauson-Charny et de Bernières, qu'il avait nommés ses grands vicaires (2). Ce dernier

(1) « Le 6 novembre au soir, vint loger céans Mgr de Pétrée avec M. de Bernières pour y passer l'hiver; ses gens prenaient leurs repas avec les pensionnaires. » (*Journal des Jésuites*, p. 303).

(2) Archives de l'archevêché de Québec. — La lettre nommant M. de Lauson-Charny et M. de Bernières grands vicaires est du 9 août 1662; elle est en français.

Digitized by Google

sortit définitivement de chez les Jésuites le 5 octobre (1), et alla fixer ailleurs sa résidence avec ses confrères Thomas Morel et Jean Dudouyt (2), qui avaient remplacé au Canada MM. Torcapel et Pèlerin, retournés en France.

Le *Journal des Jésuites* qui nous l'apprend ne nous dit pas où M. de Bernières et ses confrères allèrent demeurer; mais ce fut évidemment dans le presbytère que l'on venait de construire à l'endroit même où s'élève encore aujourd'hui la maison du curé de Québec.

A peine, en effet, Mgr de Laval et M. de Bernières furent-ils arrivés au Canada, en 1659, qu'ils songèrent à se bâtir une résidence (3), près de l'église qui devait servir à la fois de cathédrale et d'église paroissiale. Il n'y avait encore là qu'une petite et chétive maison en bois, où restait le bedeau. Elle était si peu convenable pour servir de presbytère que le prélat, malgré son amour de la simplicité et de la pauvreté, n'avait pu se résoudre à l'habiter, et qu'il était allé, comme nous l'avons vu, se loger avec ses prêtres dans la maison de Mme de la Peltrie.

Laissé à lui-même, il se serait peut-être contenté longtemps de cette maison louée : « Il ne veut qu'une maison d'emprunt, écrit Marie de l'Incarnation, disant que quand il ne faudrait que cinq sols pour lui en faire une, il ne les voudrait pas donner (4). » On assure même qu'ayant passé près de trois mois à l'Hôtel-Dieu dans l'automne de 1659, il songea sérieusement à y demeurer, afin d'être près des pauvres malades, et de pouvoir plus aisément les secourir. Mais on lui fit comprendre qu'il était plus convenable à la dignité de sa charge, de se mettre chez lui, dans une résidence louée, d'abord, puis dans une « maison épiscopale » qu'on lui bâtirait; et il se rendit à cet avis : « Il veut que tout se fasse avec la majesté convenable à l'Église, autant que le pays le peut permettre (5). »

M. de Bernières, nommé dans l'automne de 1660 pour exercer les fonctions de curé de Québec, se décida, avec le consentement

(1) *Journal des Jésuites*, p. 313.

(2) Le premier était du diocèse de Rennes, le second, du diocèse de Coutances : tous deux avaient été les hôtes de M. de Bernières-Louvigny, à Caen.

(3) *Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 139.

(4) *Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 169.

(5) *Ibid.*

Digitized by Google

de la fabrique et de l'évêque, à entreprendre sur le terrain de l'église la construction d'un presbytère.

Mais avec quoi bâtir? Charles Aubert de La Chenaie (1), riche et honorable négociant de la ville, avança les fonds nécessaires, et prêta la somme de six mille livres, sur la simple assurance d'être remboursé par la Communauté ou Compagnie des Habitants qui tenait cette somme en dépôt pour la dite construction. Mgr de Laval y ajouta « de son argent » plus de deux mille livres, « voulant, disait-il, contribuer sa part, et concourir aux intentions de ceux qui avaient donné la somme de six mille livres. »

D'où provenait cette somme de six mille livres? Une vingtaine de soldats avaient été envoyés au Canada en 1644 par la reine Anne d'Autriche, et expédiés au pays des Hurons pour protéger les missionnaires contre les Iroquois. Ils revinrent à Québec l'année suivante, « chargés d'une quantité de peaux de castors, » pour une valeur « de trente à quarante mille francs. » A qui devait aller le revenu de ces pelleteries? A la Compagnie des Cent-Associés, ou bien à la Communauté ou Compagnie des Habitants (2)

(1) M. de La Chenaie vint au Canada en 1655, comme il nous l'apprend lui-même dans son *Mémoire* sur la Traite de l'eau-de-vie avec les Sauvages. (Archives du Ministère des Colonies, Canada, Correspondance générale, vol. XII). Outre ce *Mémoire* (inédit), nous avons un autre *Mémoire* de M. de La Chenaie sur les Affaires générales du Canada. Il fut l'un des premiers de la recette du pays, et prit part à une foule d'entreprises commerciales et industrielles. C'était un homme actif, dévoué et courageux. Etant passé en France en 1696 et revenant au pays le printemps suivant, il lui arriva un incident que l'intendant Champigny raconte ainsi au Ministre : « Je suis bien aise de vous dire que le sieur Aubert, de ce pays, étant parti de Bayonne au commencement d'avril dernier, pour revenir ici, avec un petit vaisseau de cinquante tonneaux, de douze hommes d'équipage, a fait rencontre d'un brigantin anglais d'un pareil nombre, à trois cents lieues de France, qu'il a pris et amené à la rade de cette ville, dont la cargaison a été vendue cinquante-six à cinquante-sept mille livres, monnaie de France, » (Lettre de Champigny au Ministre, 26 août 1697, Ibid., vol. XV). M. de La Chenaie mourut à Québec en 1702, « fort regretté, écrivait M. de Beauharnais, pour le bien qu'il a fait en ce pays. » (Lettre de Beauharnais au Ministre, 11 nov. 1702, ibid., vol. XX). « Il a beaucoup servi à l'augmentation du pays, écrit le Mimistre lui-même, par beaucoup d'entreprises et d'établissements. » (Ibid., vol. XXI).

(2) On a cru pendant longtemps que les Habitants qui formaient cette compagnie, c'étaient les vrais habitants du pays, les cultivateurs, en général, qui s'étaient emparés du sol, en exploitaient les ressources et préparaient l'avenir du Canada. C'est une grave erreur. Ces habitants, c'étaient un petit nombre

Digitized by Google

ou négociants et bourgeois canadiens, auxquels on venait précisément de céder le privilège de la traite des castors, moyennant certaines conditions? Il y eut beaucoup de contestations à ce sujet : elles se terminèrent par un compromis : « On s'accorda, dit le P. Lalemant, d'employer le provenu à bâtir une église et presbytère, pour lequel en particulier six mille livres furent destinées... (1). »

Les Jésuites, qui avaient bâti en 1635 une petite résidence en bois près de Notre-Dame-de-Recouvrance (2), et l'avaient vue complètement détruite en 1640 par l'incendie qui dévora en même temps l'église (3), furent laissés libres d'accepter les six mille

de négociants établis au Canada, les Repentigny, les de Tilly, les Le Neuf, les Godefroy, etc., qui ne s'occupaient que de la traite et du commerce. Ils avaient des seigneuries; mais elles étaient généralement restées en bois debout. La compagnie des Cent-Associés leur abandonna, en 1645, à certaines conditions, le privilège de la traite des castors. Ce fut un évènement dans le pays : il excita naturellement certaines préoccupations. Le P. Lalemant nous raconte assez ingénuement celles des Jésuites :

« Le 15 novembre, le bruit étant qu'on s'en allait ici (à Québec) publier la défense qui avait été publiée aux Trois-Rivières, que pas un n'eût à traiter avec les Sauvages, le P. Vimont demanda à M. des Châtelets, commis général, si nous serions de pire condition sous eux que sous MM. de la Compagnie. La conclusion fut que non, et que cela irait pour nous à l'ordinaire, mais que nous le fissions doucement. Le P. Vimont lui ajouta qu'on en donnerait avis au P. Buteux, et M. des Châtelets le trouva bon. » (*Journal des Jésuites*, p. 13).

Les Sauvages donnaient des peaux de castors à leurs missionnaires, et ceux-ci se procuraient avec cette monnaie les objets dont ils avaient besoin. Mais ce n'était pas toujours sans inconvénient qu'on acceptait ces présents. Le même P. Lalemant raconte, sous le titre « présents acceptés nuisent, » ce qui arriva un jour au P. Le Jeune. Une famille lui apporta quelques peaux de castors qu'elle avait reçues, suivant la coutume sauvage, comme compensation pour la perte d'un parent qui avait été tué. Le Père accepta sans défiance. Or, les peaux de castors représentaient le Sauvage enlevé à la famille qu'il faisait vivre. Le P. Le Jeune fut accablé par ces gens de toute espèce de demandes, et obligé de les loger et de les nourrir durant tout l'hiver. (*Ibid.*).

(1) *Ibid.*, p. 9.

(2) *Catalogue des Bienfaiteurs de N.-D. de Recouvrance*, publié dans *L'Abeille* du Petit Séminaire de Québec, t. VII, n° 19, note de M. Laverdière.

(3) L'incendie détruisit aussi « la chapelle de Champlain, » c'est-à-dire l'humble monument funèbre où reposaient ses cendres, et qui était tout près de N.-D. de Recouvrance. (*Relations des Jésuites*, 1640, p. 50). — Les registres de la paroisse devinrent la proie des flammes; mais « on sauva quasi tous les ornements d'église. » (*Catalogue*).

Digitized by Google

livres pour bâtir un presbytère sur le terrain de l'église, ou de bâtir sur leur propre fonds (1), en remettant plus tard la même somme à la Communauté des Habitants. Ils préférèrent ce dernier parti, et remirent effectivement les six mille livres, en 1655, au trésorier de la dite Communauté, laquelle se trouvait alors en complète banqueroute.

A son arrivée au Canada, en 1657, M. de Queylus, devenu curé de Québec, et se trouvant sans presbytère, intenta, « à la suscitation des marguilliers (2) », une action aux Pères Jésuites, pour leur faire remettre à la paroisse le nouveau logis qu'ils venaient de bâtir (3), ou bien rembourser les six mille livres. C'était une simple procédure pour arriver à faire payer la Société des habitants.

Le jugement interlocutoire du sénéchal fut signifié aux Jésuites le 22 novembre 1657; ils n'eurent pas de peine à prouver qu'ils s'étaient déjà acquittés de leur dette; et quatre mois après, le 23 mars 1658, le gouverneur d'Ailleboust rendit un jugement définitif, par lequel il déclarait « que la Communauté des Habitants demeurait duement chargée de payer, à la décharge et en l'acquit

(1) Le terrain des Jésuites avait douze arpents en superficie; il leur fut concédé le 18 mars 1637. Jusque là ils avaient habité Notre-Dame des Anges, à l'embouchure de la rivière Lairet.

(2) Lettre de M. d'Argenson au P. Lalemant, au noviciat du faubourg Saint-Germain, à Paris, 5 septembre 1658.

(3) Après l'incendie de 1640, les Jésuites se logèrent dans la maison des Cent-Associés, qui leur fut prêtée, tant pour leur servir de résidence, que pour y faire les offices paroissiaux. « Cette maison s'élevait, d'après un plan de la censive de la paroisse, à l'angle des rues Sainte-Anne et Des Jardins. » (Mss de l'abbé Beaudet). — Ils se bâtirent ensuite, sur leur terrain, d'abord une résidence temporaire, en bois, puis une maison en pierre. « Quant au collège, il ne fut certainement pas bâti en pierre avant 1647, car ce fut à cette époque que les nouveaux alignements furent donnés à l'église paroissiale dont la construction commençait, et en conséquence à la rue Buade et au terrain des Jésuites. Jusque là ce terrain était aligné sur la rue de La Fabrique. La construction en pierre du collège se fit probablement en même temps que l'église paroissiale. Lahontan qui écrivait à la fin du XVIIe siècle nous dit : « Leur « collège (il parle du collège proprement dit) est si petit qu'à peine ont-ils « jamais eu cinquante écoliers à la fois. C'est ce que nous voyons aussi par les renseignements qui nous sont restés de ce siècle. » (Mss de l'abbé Beaudet). — Un demi-siècle plus tard le collège et le couvent des Jésuites de Québec avaient pris de magnifiques proportions. Voir la description qu'en fait Kalm dans son *Voyage en Amérique*.

Digitized by Google

des dits Pères Jésuites, la dite somme de six mille livres, condamnant le procureur de la dite Communauté, Jean Gloria, à payer par préférence aux autres dettes de la dite Communauté, la dite somme de six mille livres, pour être employée à la bâtisse du dit presbytère (1). »

M. de Queylus cessa d'être curé de Québec dans l'été de 1658, et monta à Montréal. Les Jésuites reprirent leurs fonctions curiales, et les six mille livres continuèrent à rester en dépôt entre les mains des Habitants. Elles y étaient encore lorsque M. de Bernières commença le presbytère; et au lieu de les réclamer de suite, il préféra, comme nous l'avons vu, emprunter de M. de La Chenaie.

Les travaux de construction durent commencer en 1661; ils furent poussés avec assez de vigueur, au printemps de 1662, pour que la maison fût logeable dans l'automne. M. de Bernières y entra avec ses confrères le 5 octobre. On continua à y travailler tout l'hiver et le printemps suivant, pour finir l'intérieur. Elle était terminée lorsque Mgr de Laval arriva avec M. de Maizerets le 15 septembre 1663 (2).

C'était une bonne maison en pierre, parfaitement finie à l'extérieur et à l'intérieur. Le Conseil Souverain de la Nouvelle-France, créé cette année-là même par le roi, nomma, le 21 octobre, une commission de cinq ouvriers, savoir : deux maîtres maçons, un maître charpentier et deux maîtres menuisiers (3), pour la visiter et en estimer la valeur. L'inspection eut lieu le 14 novembre. La « maison presbytérale » fut estimée à huit mille cinq cents livres, ce qui était une somme relativement considérable pour l'époque.

Après avoir reçu le rapport assermenté des experts, le Conseil Souverain ordonna le 17 novembre que la Communauté des Habitants paierait à la fabrique la somme de six mille livres dont elle était dépositaire (4), puis, que les marguilliers eux-mêmes remettraient cette somme à M. de Bernières pour le rembourser des avances qu'il avait faites pour la construction de l'édifice. Le 17 février 1664, M. de Bernières donna une quittance géné-

(1) Note de M. Laverdière, dans le *Journal des Jésuites*, p. 226.

(2) *Journal des Jésuites*, p. 321.

(3) Leurs noms sont donnés dans la troisième des pièces publiées ci-dessous.

(4) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, t. I, p. 59.

Digitized by Google

rale tant aux marguilliers qu'à la Communauté des Habitants (1).

Telle est l'histoire de la construction du premier presbytère de

(1) Nous publions ici cette pièce, qui est tout à fait inédite, la faisant précéder de trois autres, que nous mettons dans leur ordre chronologique, et dont la première et la troisième sont aussi inédites. La deuxième a été publiée dans les *Jugements du Conseil Souverain*. Ces quatre documents sont réunis ensemble, dans les archives paroissiales de Notre-Dame de Québec, sous le titre général : *Quatre pièces d'escriptures qui concernent la somme de six mille livres reçue de la Communauté et employée à la bâtisse du presbytère.*

1. *Certificat de Mgr de Laval*, 30 octobre 1663. — Nous, François de Laval, par la grâce de Dieu et du Saint-Siege, évêque de Pétrée, vicaire apostolique en toute la Nouvelle-France, nommé par le Roy premier évêque du dit pays, certifions à tous qu'il appartiendra qu'il a été emprunté la somme de 6,000 l. du sieur Aubert de la Chesnaye espérant la recouvrer sur la Communauté qui est dépositaire de pareille somme destinée à la bâtisse d'une maison presbytérale, sauf à desduire la somme de 700 l. ci-devant reçue à cette fin sur les deniers du 10 pour cent que l'on a employée à la bâtisse du d. presbytère sis proche l'église Notre-Dame de Québec, lequel nous sert présentement de demeure, pour la bâtisse duquel et le rendre plus logeable pour le nombre des ecclésiastiques nécessaires pour desservir la d. paroisse, Nous y aurions employé plus de 2,000 l. de notre argent, voulant concourir aux intentions de ceux qui ont donné la dite somme de 6,000 l. En foy de quoy Nous avons donné le présent certificat à Québec, le 30 octobre 1663. François, évesque de Pétrée.

Collationné à l'original étant au greffe du Conseil Souverain par moy greffier au dit Conseil, ce requérant Mathieu Damours, escuyer, sieur Deschauffours, conseiller du Roy au dit Conseil, marguillier de la paroisse de Notre-Dame de Québec, le dernier jour de décembre 1663. Peuvret, greffier, avec paraphe.

2. *Décision du Conseil Souverain*, 17 nov. 1663. — Vu au Conseil l'ordonnance du dernier octobre dernier, par laquelle, sur la demande faite par le sieur de La Ferté, conseiller en ce Conseil, au nom et comme marguillier de la paroisse Notre-Dame de Québec, de la somme de 6,000 l., destinée à la bâtisse d'un presbytère, dont la Communauté était dépositaire, ainsi que plus au long il est contenu, il fut ordonné, avant faire droit, que la maison presbytérale serait vue, visitée et estimée par experts et gens à ce connaissans; à ces fins commis d'office Jean Monfort et Jean Charlet, maîtres-maçons, Jean Le Mire, maître-charpentier, Jean et Pierre Le Vasseur, maîtres-menuisiers, lesquels à cet effet feraient procès-verbal de la visite et estimation qu'ils en feraient, pour icelui rapporter et certifier véritable par leur serment, être ordonné ce que de raison;

Procès-verbal des dits ouvriers, en date du 14 des présents mois et an, et d'eux signé, par lequel il appert, la dite maison presbytérale avoir été par eux estimée à la somme de 8,500 l.; Acte de leur prestation de serment par devant M. le Gouverneur, étant au bas du dit procès-verbal, du dit jour 14 novembre. Tout considéré, le Conseil, après que M. l'Evesque, MM. de La Ferté et Damours, conseillers en ce Conseil, marguilliers de la dite paroisse, se sont retirés, a ordonné et ordonne que la dite somme de 6,000 l., sauf à déduire sur icelle la somme de 700 l., provenant du 10 pour cent, reçue l'année dernière, sera payée

Digitized by Google

Québec (1) : il fut bâti, de 1661 à 1663, par les soins et sous la surveillance de M. de Bernières. Les marguilliers qui se trouvaient

aux marguilliers de la dite paroisse, savoir : la somme de 1,500 l. par le Receveur du 10 pour cent de l'année présente, et la somme de 800 l. comptant, par le fermier des droits des pelleteries appartenans à la Communauté, et le surplus, montant à la somme de 3,000 l., sera payé par le dit fermier aux dits marguilliers dans un an, et en ce faisant il en sera tenu compte aux dits receveur et fermier, en rapportant la présente et les quittances de ce que chacun d'eux aura payé en conséquence, moyennant quoy la dite Communauté sera bien et duement déchargée du dépôt de la dite somme de 6,000 l., et demeurera la dite maison affectée à servir de presbytère à la dite paroisse de Notre-Dame de Québec.

Fait au Conseil Souverain tenu à Québec le 17 nov. 1663. Peuvret.

3. *Décision du Conseil Souverain*, 2 janvier 1664. — A Nos Seigneurs du Conseil Souverain. Supplient humblement les marguilliers en charge de l'église de Notre-Dame de Québec, disant qu'à Votre Ordonnance en date du 17 nov. de cette année, par laquelle il est dit qu'ils recevront la somme de 6,000 l. destinée à la bâtisse d'un presbytère, il soit ajouté pour leur décharge et plus grande sûreté, qu'ils rembourseront de la somme de 6,000 l. Messire Henri de Bernières, qui a fait les avances pour bâtir la maison affectée pour servir de presbytère et estimée à la somme de 8,500 l., comme il est porté en la susdite ordonnance du Conseil. Damours, J. Gloria, Madry, Delestre, avec paraphes.

Sur la Requeste ci-dessus, et vu l'arrêt de ce Conseil, du 17 nov. dernier, il est ordonné que les marguilliers de présent en charge mettront la dite somme de 6,000 l. entre les mains du dit sieur de Bernières pour remboursement de l'avance qu'il en a faite; ce faisant, qu'ils en demeureront bien et valablement déchargés; que la dite Requeste demeurera au greffe, et que copie leur en sera délivrée, pour servir ce que de raison.

Fait au Conseil tenu à Québec le 2 janvier 1664. Mésy, Rouer Villeray, Ruette d'Auteuil.

Délivré pour copie par moi greffier et secrétaire au Conseil Souverain, à Québec, les jour et an que dessus. Peuvret, avec paraphe.

4. *Quittance de M. de Bernières*, 17 fév. 1664. — Je soussigné, Henry de Bernières, faisant les fonctions curialles en l'église de Notre-Dame de Québec, confesse avoir reçu des Marguilliers présentement en charge en la d. église la somme de 6,000 l. pour estre remboursé des advances par moy faites pour la bastisse d'un presbytère : laquelle somme de 6,000 l. aurait estée payée suivant l'ordonnance du Conseil en date du 17 nov. 1663 aux d. sieurs marguilliers par la Communauté des Habitants, à raison du dépost qui avait été faict à la d. Communauté de pareille somme de 6,000 l. destinée à la bastisse d'un presbytère; et partant, je promets bien et deument descharger les d. sieurs marguilliers de la d. somme par moy reçue. Fait aujourd'huy, 17 février 1664. H. de Bernières.

(1) Le Conseil Souverain de la Nouvelle-France siégea au moins une fois au presbytère de Québec, savoir le 30 janvier 1664. (*Jugements du Conseil Souverain*, t. I, p. 112).

Digitized by Google

alors en charge et lui donnèrent leur concours furent MM. Damours, Gloria, Madry et Delestre.

VIII

LE TREMBLEMENT DE TERRE DE 1663. — COMMENCEMENTS DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC. — M. DE BERNIÈRES, PREMIER SUPÉRIEUR.

On travaillait encore au presbytère de Québec, dans l'hiver de 1663, lorsqu'éclata le fameux tremblement de terre qui répandit la terreur d'un bout à l'autre du pays, et fait époque dans les annales canadiennes. Les récits des contemporains sont tous d'accord sur son intensité prodigieuse, l'étendue et la durée de son action (1). Commencé dans les premiers jours de février, il se fit sentir plusieurs mois. On en parlait encore au bout de deux générations; et c'est sans doute d'après ce qu'il avait entendu raconter au Canada, que le savant naturaliste Kalm, qui visita la Nouvelle-France plus de trois quarts de siècle après l'évènement, écrivait :

« Au commencement de février 1663, un grand tremblement de terre s'est fait sentir à Québec et par tout le Canada; il reste encore quelques vestiges de ses ravages. » Et il ajoutait : « Aucune personne n'a perdu la vie durant cette convulsion de la nature (2). »

« La merveille, écrit de son côté M. de Latour, fut que dans un si étrange bouleversement, qui dura plus de six mois, personne ne périt, personne ne fut blessé (3). Dieu voulait sans doute convertir le pécheur, et non pas le perdre. Aussi vit-on partout de grandes conversions, même parmi les Sauvages (4). »

L'auteur fait ici allusion aux désordres propagés dans la colonie

(1) Consulter *Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 226; *Relations des Jésuites*, 1663; *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par Sœur Juchereau, p. 142; *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 184.

(2) *Voyage de Kalm en Amérique*, édit. de la Société historique de Montréal, t. II, p. 83.

(3) « Ce qui est admirable parmi les débris si étranges et si universels, nul n'a péri, ni même a été blessé. » (*Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 243).

(4) *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 189.

Digitized by Google

par la vente des boissons enivrantes aux Sauvages. Ce commerce avait été prohibé par l'autorité civile, dès le commencement du pays, sous des peines très sévères; mais on s'était relâché à punir les infractions à la loi (1). Les désordres avaient pris une telle proportion que l'évêque s'était vu forcé de fulminer l'excommunication contre ceux qui en étaient la cause (2). Malheureusement les efforts généreux de son zèle venaient se briser contre l'avarice et la cupidité des marchands; et il s'était décidé à aller en France pour se plaindre à la cour et demander au Roi quelques mesures efficaces pour arrêter le fléau.

« Le zèle de la gloire de Dieu, écrivait Marie de l'Incarnation, l'a obligé d'excommunier ceux qui exerceraient le trafic des boissons. Ce coup de foudre ne les a pas étonnés. Ils n'en ont pas tenu compte, disant que l'Eglise n'a point de pouvoir sur les affaires de cette nature.

« Les choses étant à cette extrémité, il s'embarque pour passer en France, afin de chercher les moyens de remédier à ces désordres... Il a pensé mourir de douleur à ce sujet, et on le voit sécher sur pied (3). »

Le tremblement de terre fut considéré par tous les habitants du Canada comme un avertissement du ciel, ou plutôt comme la voix de Dieu venant appuyer la parole du saint apôtre de la Nouvelle-France. Cette voix fut entendue et écoutée; toutes les chroniques de l'époque s'accordent à proclamer l'heureux changement produit dans les âmes :

« On ne saurait croire, dit Marie de l'Incarnation, le grand nombre de conversions que Dieu a opérées... Au même temps qu'il a ébranlé les montagnes et les rochers de marbre de ces contrées, on eût dit qu'il prenoit plaisir à ébranler les consciences; les jours de carnaval ont été changés en des jours de pénitence et de tristesse; les prières publiques, les processions, les pèlerinages ont été continuels; les jeûnes au pain et à l'eau fort fréquents; les confessions générales plus sincères qu'elles ne l'avaient été dans dans l'extrémité des maladies.

« Un seul ecclésiastique, qui gouverne la paroisse de Château-Richer, nous a assuré qu'il a fait faire lui seul plus de huit cents

(1) *Jugements du Conseil Souverain*, t. I, p. 8.
(2) *Mandements des évêques de Québec*, t. I. p 14.
(3) *Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 22*.

Digitized by Google

confessions générales. Je vous laisse à penser ce qu'ont pu faire les Révérends Pères, qui jour et nuit étaient dans les confessionnaux. Je ne crois pas que dans tout le pays il y ait un habitant qui n'ait fait une confession générale (1). »

Le curé de Québec, M. de Bernières, et son assistant, M. Dudouyt, eurent leur grande part de besogne dans cette circonstance : comme leur confrère M. Morel, du Château-Richer, ils surent mettre à profit le mouvement salutaire qui entraînait les fidèles vers l'église et le confessionnal :

« Les églises ne désemplissaient pas, dit Latour, et on ne pouvait modérer la ferveur générale; surtout, pendant longtemps il ne fut plus question de cet odieux trafic des boissons enivrantes qui avaient été la première source du mal, et auquel, d'une voix unanime, tous les Sauvages chrétiens l'attribuaient (2). »

En arrivant à Québec, vers la mi-septembre 1663, Mgr de Laval apprit avec une profonde douleur les calamités qui étaient venues fondre sur son peuple; mais il bénit en même temps la divine Providence qui avait tiré le bien du mal, et opéré de si heureux changements dans les dispositions de ses diocésains par rapport à la traite de l'eau-de-vie.

Le prélat, de son côté, apportait à M. de Bernières une excellente nouvelle : il avait profité de son séjour à Paris pour fonder un séminaire à Québec. Pendant que son ami préparait la demeure matérielle qui devait être comme le berceau de cette grande institution, le prélat créait l'institution elle-même, et la faisait reconnaître par le Roi. Son mandement pour l'établissement du Séminaire de Québec est du 26 mars 1663; les lettres royales, du mois d'avril suivant.

Mgr de Laval amenait avec lui deux prêtres, Louis Ango de Maizerets et Hugues Pommier, et trois séminaristes (3). Ces séminaristes français ne restèrent pas longtemps au pays; mais ils furent, avec deux canadiens, Germain Morin et Louis Joliet (4), les premiers élèves du grand séminaire de Québec.

(1) *Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 268. Voir aussi *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 147.

(2) *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 190.

(3) MM. Forest et Le Chevalier, et un autre dont le nom n'est pas connu. (*Journal des Jésuites*, p. 322).

(4) Louis Joliet reçut la tonsure et les ordres mineurs dans la chapelle de la

Digitized by Google

Ango de Maizerets et Hugues Pommier (1), ainsi que les quatre prêtres que Mgr de Laval avait déjà avec lui, de Lauson-Charny (2), de Bernières, Morel et Dudouyt (3), voilà les six directeurs du Séminaire dont parle le prélat dans son rapport au Saint-Siège de 1664 :

« J'ai établi dans cette église un séminaire pour que les jeunes Canadiens qui aspirent au sacerdoce puissent s'y former à la discipline ecclésiastique; et j'en ai confié la direction à six prêtres, qui remplissent leur tâche avec zèle et efficacité. Je ne doute pas que ce séminaire produira beaucoup de bons fruits, avec la grâce de Dieu. Je suis venu à bout de lui procurer quelques rentes, pour lui faire un revenu, auquel j'ai ajouté les dîmes du pays, après avoir annexé toutes les paroisses au séminaire. Le Roi a confirmé de son autorité ce que j'ai fait, et tous les papiers ont été enregistrés au Conseil Souverain de ce pays (4). »

Il ajoutait : « J'ai fixé ma résidence dans mon séminaire (5), et j'ai avec moi huit prêtres, que j'emploie, selon mon jugement, et suivant les besoins, aux missions, ou à d'autres fonctions ecclésiastiques. »

Les deux prêtres additionnels que le prélat mentionne ici sont sans doute M. de Saint-Sauveur, ancien curé de Thury en Nor-

Congrégation, au collège des Jésuites, le 10 août 1662, avant-veille du départ de Mgr de Laval pour la France. Il était encore ecclésiastique le 2 juillet 1666, et soutint ce jour-là, avec Pierre de Francheville, une thèse de philosophie (*Ibid.*, p. 345); mais il dut quitter la soutane peu de temps après. C'est lui qui, avec le P. Marquette, découvrit, en 1673, le Mississipi. Le « nommé Joliet » — comme dit un certain écrivain — était Français d'origine, sans doute, mais un Canadien, né au Canada.

(1) Le premier était natif de Rouen, et signait ordinairement Louis Ango; le second était de la Bourgogne : tous deux faisaient partie de la Société des Bons-Amis.

(2) On a vu que M. de Lauson-Charny sortit de chez les Jésuites le 17 sept. 1664 pour aller demeurer au presbytère, ou plutôt au nouveau séminaire.

(3) « De Bernières, Ango de Maizerets et Dudouyt, prêtres français, d'un esprit bien fait, d'une vertu reconnue et d'un parfait détachement... » (Documents de Paris, *Eglise du Canada*, t. I, p. 29, Mémoire pour le Canada).

(4) *Mandements des évêques de Québec*, t. I, p. 36.

(5) Le presbytère de Québec fut la demeure de Mgr de Laval jusqu'au 15 novembre 1701. Le feu ayant détruit ce jour-là la cure et le séminaire, il alla passer l'hiver dans le palais épiscopal de Mgr de Saint-Vallier, alors absent en Europe, et habita ensuite le séminaire restauré. (Mss de l'abbé Beaudet).

Digitized by Google

mandie, qui était au Canada depuis 1634 et desservait la petite église de la côte Sainte-Geneviève (1), et M. Le Bey, chapelain de l'Hôtel-Dieu.

Le fondateur du séminaire, Mgr de Laval, les six directeurs que nous avons nommés, ainsi que les séminaristes, tous habitaient la « maison presbytérale » que venait de construire M. de Bernières. Celui-ci fut nommé supérieur du séminaire : lui et M. de Maizerets ont exercé cette charge à tour de rôle plus d'un demi-siècle.

Le séminaire était donc établi et installé. Mais la situation était précaire : on n'était pas bâti chez soi, et si l'on avait besoin de s'agrandir, on n'avait aucun terrain pour y asseoir de nouvelles constructions.

M. de Bernières, qui faisait les fonctions curiales à Québec, convoqua une assemblée des marguilliers anciens et nouveaux de la paroisse. Elle eut lieu à la sacristie le dimanche 30 décembre 1663, en présence de Mgr de Laval. Les marguilliers qui y assistaient étaient Jean Bourdon (2), Ruette d'Auteuil (3), Juchereau de la Ferté, Huboust des Longchamps (4), Mathieu Damours, Jean Gloria, Jean Madry et Delestre le Vallon.

Le séminaire, représenté par MM. de Bernières, Ango de Maizerets et Dudouyt, demanda à la fabrique la permission « de bâtir sur l'emplacement du presbytère tous et tels logements qu'il jugerait nécessaire pour son établissement; » et à raison des grandes dépenses qu'il serait obligé de faire, il voulait demeurer libre « de se retenir le dit emplacement avec tous les bâtiments et augmentations, en faisant bâtir un autre presbytère en lieu commode pour desservir la dite église, valant la somme de six mille livres,

(1) La fabrique lui payait une pension annuelle de cinquante livres. (Archives paroissiales de N.-D. de Québec). Voir la biographie de M. Jean Le Sueur de Saint-Sauveur, publiée dans la *Revue catholique de Normandie*, t. III, p. 601.

(2) Voir sa biographie dans la *Revue catholique de Normandie*, t. II, p. 241.

(3) M. D'Auteuil montrait pour les Jésuites un si grand attachement, que Frontenac disait de lui : « Il est comme leur frère donné. » Il ajoutait : « Il vaudrait autant avoir mis dans le Conseil (Souverain) le Père Supérieur des Pères Jésuites et le Père Ministre que les sieurs de Villeray et D'Auteuil. » (*Manuscrits de la Nouvelle-France*, 2e série, t. II, p. 69).

(4) Mathieu Huboust dit des Longchamps : il était originaire de Menil Durand, en Normandie, et marié à une anglaise. (*Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay).

Digitized by Google

si dans la suite des temps l'on avait besoin d'un presbytère séparé du dit séminaire (1). »

Tout fut accordé par la fabrique, et ratifié, séance tenante, par Mgr de Laval.

C'était une affaire d'or pour le séminaire : elle n'était pas si brillante pour la paroisse, qui n'avait plus un seul pouce de terrain dans le voisinage immédiat de l'église. Les inconvénients restaient dans l'ombre tant que la paroisse était administrée par le séminaire, et que l'union de la cure au séminaire était fortement soutenue par l'évêque. Mais du moment que cette union était menacée, la situation était embarrassante, le séminaire prétendant qu'on lui avait « cédé le terrain sur lequel était bâti le presbytère, composé du logement du curé, du lieu pour les petites écoles, et autres logemens servant à l'usage de la sacristie de l'église. cours et jardins et lieux appelés aujourd'hui cimetière de la Sainte-Famille et de Sainte-Anne. »

Il est vrai que le séminaire s'était engagé à bâtir un autre presbytère « en lieu commode », et valant au moins six mille livres, dans le cas où « l'on aurait besoin d'un presbytère séparé du séminaire. » Mais où trouver ce lieu commode? N'avait-on pas déjà construit le presbytère dans le vrai « lieu commode » pour l'église?

Quelques années plus tard (1675), Frontenac ayant eu occasion de citer les marguilliers de Québec devant le Conseil Souverain, critiqua sévèrement la faiblesse de leurs devanciers, qui avaient consenti à toutes les demandes du séminaire. Ils avaient laissé enclore « un petit cimetière qui était à côté de l'église, dont on avait fait un jardin après avoir exhumé les corps. » Ils avaient abandonné le terrain que Couillard et sa femme avaient donné à la fabrique « pour faire les processions autour de l'église. » Le séminaire avait également enclos ce terrain, en laissant dans la clôture « deux grandes portes pour faire les processions. » Mais, disait Fontenac, ces portes ne s'ouvrent « que pour le charroi du bois de chauffage » du séminaire; et il ne serait pas décent d'y passer en procession : de fait les processions ne s'y font plus (2).

Les paroissiens de Québec n'avaient pas été convoqués à l'as-

(1) Archives de l'archevêché de Québec, Documents de Paris, Eglise du Canada, t. II, p. 183.

(2) *Jugements du Conseil Souverain*, t. I, pp. 908, 910.

Digitized by Google

semblée du 30 décembre 1663 : les marguilliers seuls y avaient pris part. Mgr de Saint-Vallier ne voulut jamais reconnaître la validité de cette assemblée ni des résolutions qui y avaient été prises. Tout fut annulé dans une assemblée générale tenue le 22 avril 1703 dans le palais de l'intendant; et le séminaire, « pour le bien de la paix », renonça à toutes ses prétentions sur le terrain de l'église.

Mgr de Saint-Vallier était alors absent en Europe. Le vieil évêque, Mgr de Laval, vivait encore; mais il était « retenu à sa chambre », au séminaire, par les infirmités et la maladie. Les messieurs du séminaire, qui ne faisaient rien sans lui, exprimèrent le désir « qu'il honorât de sa signature le présent acte, » comme il avait fait pour celui de l'assemblée du 30 décembre 1663. On le lui porta à sa chambre, et il signa le premier, et de bon cœur (1).

Le séminaire avait joui durant près de quarante ans du terrain de l'église et des bâtiments qui y étaient construits.

IX

M. DE BERNIÈRES, CURÉ DE QUÉBEC. — UNION DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC AU SÉMINAIRE DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES.

Ce n'était pas assurément pour leurs fins personnelles que que Mgr de Laval, M. de Bernières et les autres prêtres du séminaire s'étaient fait donner par la fabrique le terrain de l'église; c'était uniquement pour ce qu'ils croyaient être le bien de l'Eglise

(1) Acte de l'assemblée générale des paroissiens de Québec, tenue au palais de l'intendant le 22 avril 1703. Cet acte fut rédigé et signé par le notaire royal Louis Chambalon. A la suite de cet acte est la « Ratification, le 8 juin 1703, par MM. le marquis de Vaudreuil et de Beauharnais, des conventions faites entre le séminaire et la fabrique de Québec. » (Documents de Paris, Eglise du Canada, t. II, p. 183). — L'assemblée du 22 avril 1703 avait été convoquée et tenue « par permission de Mgr de Callières, gouverneur de la Nouvelle-France. » M. de Callières mourut le 26 mai suivant; et c'est son successeur, M. de Vaudreuil, qui ratifia le 8 juin la résolution de l'assemblée.

Digitized by Google

du Canada. Il y a dans le désintéressement de ces hommes apostoliques je ne sais quel parfum de vertu qui semble nous venir des âges héroïques de foi.

Au presbytère de Québec, devenu séminaire, on vivait dans le plus parfait esprit de pauvreté, chacun renonçant à son bien propre et mettant dans la caisse commune tout ce qu'il possédait (1), biens de famille, bénéfices, pensions (2), présents et même honoraires de messes (3).

M. Dudouyt fut nommé procureur de la communauté et il exerça cette charge à Québec jusqu'en 1676; puis il fut envoyé à Paris, où il remplit les mêmes fonctions jusqu'à sa mort arrivée en 1688 (4).

« Nos biens étaient communs avec ceux de l'évêque, écrivait Ango de Maizerets à M. de Denoville. Je n'ai jamais vu faire parmi nous aucune distinction du pauvre et du riche, ni examiner la naissance et la condition de personne, nous regardant tous comme frères (5). »

(1) On lit dans un arrêt du Conseil Souverain, signé par Frontenac : » Il ne paraît aucun titre ni bien temporel à pas un des ecclésiastiques qui composent le séminaire de Québec, lesquels vivent tous en commun sur les revenus qui sont affectés au dit séminaire. » (*Jugements du Conseil Souverain*, t. I, p. 866).

(2) MM. de Bernières et Ango de Maizerets reçevaient chacun une pension de leur famille, le premier par son frère, M. de Gavrus, le second par M. de Lamothe, d'Argentan. (Lettre de Mgr de Laval, nov. 1688). « MM. de Bernières et de Maizerets, qui étaient fort riches, rapportaient leur revenu à la mense. » (Documents de Paris, *Eglise du Canada*, t. I, p. 92). M. Dudouyt avait une terre près de Périer, à quelques lieues de Coutances : elle était louée à M. de Montfort. M. Dupré avait un petit bénéfice dit *la chapelle de M. Dupré*, affermé pour la somme annuelle de 180 l. (Lettre de M. Tremblay, 1695). M. Dufort, M. de Brûlon, M. Petit avaient également des biens en France. (Lettre de M. Dudouyt, 1677). Tous les revenus allaient au séminaire de Québec. La charge du Procureur du séminaire, en France, qui devait administrer ces différents biens, sans compter les abbayes et leurs prieurés, n'était pas une sinécure.

(3) *L'Abeille* du petit séminaire de Québec, vol. II, n° 16.

(4) Mgr de Laval, qui était en France depuis l'automne de 1684, apporta avec lui à Québec, au commencement de juin 1688, le cœur de M. Dudouyt, et on lui fit à la cathédrale, le 26 du même mois, les honneurs d'une magnifique sépulture. — Le séminaire perdit à cette époque en peu de temps trois sujets précieux, Jean Guyon le 10 janvier 1687, Thomas Morel le 23 septembre de la même année, et Jean Dudouyt le 15 janvier 1688.

(5) Lettre citée dans les *Mémoires de la vie de M. de Laval*, p. 34.

Digitized by Google

« Le détachement est l'essentiel, écrivait à son tour Mgr de de Laval; c'est en cela que consiste l'esprit de grâce qui soutient le séminaire (1). »

Le presbytère ou séminaire de Québec, c'était vraiment l'ermitage de Bernières de Louvigny transporté sur les rives du Saint-Laurent.

Mgr de Saint-Vallier (2) y demeura plusieurs mois, lors de son premier voyage dans la Nouvelle-France : « Il me semblait, dit-il, voir revivre dans l'Eglise du Canada quelque chose de cet esprit de détachement qui faisait une des principales beautés de l'Eglise naissante de Jérusalem du temps des apôtres... Les prêtres du

(1) Archives du Séminaire de Québec, Lettre du mois de mai 1685.

(2) Il raconte lui-même, dans un mémoire adressé en 1707 au P. La Chaise (*Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. III, p. 316), qu'il voulut, au commencement de son épiscopat, « essayer de la désappropriation du Séminaire, » et faire partie de la Communauté, comme son prédécesseur. Mais il est évident, par son propre aveu, qu'il n'avait nullement de vocation pour cet état : « Je leur fis remettre, dit-il, la somme de 45,000 francs, dont je fis don au Séminaire de Québec, *en retenant seulement l'usufruit ma vie durant.* » Au séminaire, on ne se dépouillait pas seulement du capital, mais on en abandonnait encore l'usufruit à la Communauté. Le pieux prélat ne tarda pas à s'apercevoir qu'il n'était pas fait pour « la désappropriation; » et l'on sait que non seulement i se sépara bientôt du séminaire, mais qu'il travailla ensuite autant qu'il put à empêcher ses curés de s'y attacher.

Son prédécesseur en éprouva d'autant plus de chagrin, qu'il avait entretenu de magnifiques espérances en Mgr de Saint-Vallier. Ecrivant au pape Innocent XI, il n'avait pas assez d'éloges pour celui que le Roi venait de lui donner pour successeur : « Nominatus est à Rege Illustrissimus vir D. de Saint-Vallier, vir inquam in ipsâ Aulâ non Aulicus, in summâ juventute gravis, in splendore natalium, scientiarum virtutumque modestus; tanto dignior episcopali throno in Nova Françia, quanto magis timuit esse Præsul in Veteri, in quâ nimirùm omnes Ecclesiæ talem Episcopum ultro ambierint, ipse autem non solùm non ambiret ullam, sed nullam non refugeret, imo (si credi potest) non formidaret, digno sanè aureis sæculis exemplo. »

Puis il ajoutait : « Spes maxima est fore, ut dùm novus Gubernator (De Denonville), novusque Præsul (Præsul inquam ex vestrâ gratiâ facturus), qui hàc tempestate simùl navigant Quebecum, feliciter resarcient quod fortè ab aliis, et præcipuè à Nobis hucusquè peccatum est, novi in eâ regione Cœli fiant, nova Terra, nova omnia... (Archives de l'archevêché de Québec, Documents copiés au Vatican, Lettre inédite de Mgr de Laval à Innocent XI, 20 mai 1685).

Nova omnia! Le pieux prélat ne se doutait pas, lorsqu'il exprimait ce souhait, que la première chose que son successeur allait réformer, c'était son œuvre de prédilection, à laquelle il avait voué sa vie et ses biens, le séminaire de Québec.

Digitized by Google

séminaire aiment la pauvreté, et vivent dans un parfait abandon à la Providence (1). »

Un demi-siècle plus tard, le gouverneur et l'intendant du Canada constataient au séminaire le même esprit de ferveur : « Ils sont fort unis entre eux et fort désintéressés ; ils remettent à la masse commune le revenu de leurs bénéfices et de leur casuel (2). »

D'après le mandement de Mgr de Laval, toutes les paroisses étaient unies au Séminaire de Québec. L'évêque choisissait parmi ses prêtres ceux dont il avait besoin pour les desservir : les curés ou missionnaires recevaient la dîme, le casuel et autres droits, et en rendaient compte au séminaire (3).

La première paroisse qui ait été érigée en titre est celle de Notre-Dame de Québec : elle le fut le 15 septembre 1664, et Mgr de Laval nomma immédiatement curé M. de Bernières, qui la desservait depuis l'automne de 1660, et était en même temps supérieur du séminaire. Elle comprenait « la haute et basse ville, la Canardière, qui a une demi-lieue d'étendue, la Petite-Rivière jusques à une lieue et demie de Québec, la côte Sainte-Geneviève et Saint-Michel distant d'une lieue. » Il y avait en 1683 sur ce territoire 239 familles et 1354 âmes (4).

La dîme et les droits curiaux dus à M. de Bernières étaient remis au procureur du séminaire de Québec. Son casuel, en 1667, était de 133 livres, et de 185 l. 3 s. 4 d. en 1668 : sa dîme, en 1668, rapportait 90 livres. En 1689, le revenu du curé de Québec était encore peu de chose, d'après une déclaration officielle de Mgr de Laval en date du 11 novembre : « Le curé de Québec, qui

(1) *État présent de l'Eglise et de la Colonie française dans la Nouvelle-France*, par M. l'Evêque de Québec. Paris, Robert Pepie, 1688.

(2) Lettre de MM. de Beauharnais et Hocquart au ministre de la marine, 10 octobre 1734, Documents de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 91.

(3) Le système de cures unies au séminaire fut approuvé à Rome, au moins comme système provisoire. Le cardinal Barberini, secrétaire de la Propagande, écrivant à Mgr de Laval le 13 avril 1669, lui dit que l'affaire de l'érection de l'évêché de Québec est en bonne voie et arrivera à bonne fin ; puis il ajoute : « Tunc provideri quoque poterit Parochiarum erectioni eò utilius, quò nunc expedire magis videtur Sacræ Congregationi, ut eodem stylo regantur, quo huc usque tantâ tuâ cum laude administratæ fuere. » (Archives du séminaire de Québec).

(4) « Plan général de l'estat présent des missions du Canada, fait en 1683, » publié dans l'*Abeille* du petit séminaire de Québec, vol. I, n° 18.

Digitized by Google

ne peut se passer de vicaire, n'a encore à présent pour revenu que vingt-cinq à trente minots de blé, et très peu de chose de son casuel (1). »

Le séminaire des Missions-Etrangères de Paris fut fondé presque en même temps que le séminaire de Québec. Mgr de Laval ayant appris, au printemps de 1664, son établissement définitif, écrivit aux directeurs, qui étaient tous ses amis, pour les inviter à s'établir aussi à Québec, de manière à faire de son séminaire comme une branche de leur institution. Il voyait, en effet, qu'il ne lui serait pas de sitôt possible de trouver au Canada les prêtres nécessaires pour conduire son établissement : « Venez donc, leur disait-il, nous vous recevrons avec joie. Vous trouverez un logement préparé et un fonds suffisant pour commencer un petit établissement qui ira toujours en croissant, je l'espère. »

Sur cette invitation, les directeurs demandèrent une permission authentique de faire l'établissement projeté. Mgr de Laval leur répondit, le 16 octobre 1664, qu'il agréait leur demande. L'union des deux séminaires eut lieu le 29 janvier 1665 (2).

Désormais, le séminaire de Québec ne fut qu'une branche de celui de Paris. Mgr de Laval et les messieurs de Québec appartenaient au séminaire des Missions-Etrangères au même titre que les messieurs de Paris.

Et d'abord, Mgr de Laval trouvant trop petit le terrain acquis de la fabrique en 1663, et prévoyant peut-être que cette propriété pourrait bien un jour lui être disputée, acheta, le 10 avril 1666, de Guillemette Hébert, veuve de Guillaume Couillard (3), le terrain d'environ seize arpents qui joignait celui du séminaire et s'étendait jusqu'à l'Hôtel-Dieu. Puis, le 5 octobre suivant, il le céda au séminaire de Paris pour le séminaire de Québec.

Peu de temps après avoir acquis ce vaste terrain, on commença « sur l'emplacement de l'église, » tout près du presbytère dont elle n'était que l'agrandissement, une maison en bois, destinée à servir de grand séminaire, en attendant que l'on pût élever un édifice permanent sur le terrain Couillard. Cette maison en bois

(1) Archives du séminaire de Québec.

(2) Toutes ces formalités furent renouvelées après que Mgr de Laval fut devenu évêque de Québec en titre en 1674.

(3) Guillaume Couillard était mort à Québec le 4 mars 1663 : il fut enterré dans l'église de l'hôtel-Dieu.

Digitized by Google

portait l'inscription S. M. E. (*Seminarium Missionum Exterarum*) (1). Une belle avenue conduisait de cette résidence au bord de la colline, où M. de Tracy, arrivé au Canada l'année précédente, avait fait planter une grande croix (2).

Par une convention entre le prélat et le séminaire des Missions-Etrangères, en date du 6 octobre 1666, Mgr de Laval s'obligeait à mettre le séminaire en possession de la maison qui se construisait, « avec tous les meubles, le 29 septembre 1667, auquel jour le dit séminaire se chargera des pensionnaires, sans qu'il puisse être obligée en quelque façon que ce soit en aucune dette contractée avant le dit septembre 1667, soit pour le regard de la bâtisse de la dite maison, soit pour quelque autre chose quelconque, » Mgr de Laval s'obligeant de satisfaire « à toutes les susdites précédentes dettes et nommément à celle de Denis Roberge, qui est portée par le mémoire joint à son contrat de donation au séminaire (3). »

En même temps que l'on construisait cette maison en bois pour le grand séminaire, on faisait des travaux de réparation à l'église paroissiale, qui fut consacrée cette même année 1666. M. de Bernières, comme curé de Québec et supérieur du séminaire, eut sans doute à s'occuper de tous ces travaux pour en surveiller l'exécution.

Les différentes compagnies du régiment de Carignan envoyées au Canada pour aller, sous les ordres de M. de Tracy, porter la guerre dans le pays des Iroquois, arrivèrent à Québec dans l'automne de 1665. Plusieurs y passèrent l'hiver, et l'on se prépara durant tout l'été de 1666 à marcher contre l'ennemi.

Cette année 1666 fut évidemment pour le curé de Québec une année féconde en occupations de toutes sortes.

(1) Mss de l'abbé Beaudet.

(2) Elle s'appelait « la croix du Saut-au-Matelot ». L'endroit où elle s'élevait (probablement la terrasse du jardin) était si délicieux, que Mgr de Saint-Vallier aurait voulu l'acquérir du Séminaire. Ses désirs échouèrent devant les résistances de M. Tremblay. (Lettre de M. Tremblay, 1695).

(3) Archives du séminaire de Québec.

Digitized by Google

X

LE PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC. — LES GRANDES CONSTRUCTIONS.

Le grand séminaire existait depuis 1663. Installé d'abord au presbytère, il avait été transféré dans l'automne de 1667 à la nouvelle maison construite par les soins de Mgr de Laval et du séminaire. Le supérieur, M. de Bernières, tout en exerçant les fonctions curiales à la paroisse, s'occupait des jeunes séminaristes français et canadiens qui se préparaient au sacerdoce : il leur donnait des conférences spirituelles et théologiques; et déjà l'un d'eux, Germain Morin, qui remplissait auprès de l'évêque les fonctions de secrétaire (1) et celles de greffier de l'officialité (2), avait reçu l'onction sacerdotale le 19 septembre 1665 dans l'église paroissiale de Québec, où tout jeune et durant tant d'années il avait servi comme enfant de chœur. Il célébra solennellement sa première messe le jour de la Saint-Michel dans l'église du collège des Jésuites où il avait fait ses études (3).

C'était, dit le P. Lalemant, « le premier prêtre du pays. » La cérémonie de son ordination et celle de sa première messe attirèrent sans doute toute la population de Québec et des environs, et répandirent partout une sainte joie.

Germain Morin (4) et Louis Joliet, qui étaient ensemble au grand séminaire, n'étaient pas les premiers venus, et faisaient honneur aux Canadiens. Très bien doués sous le rapport de l'intelligence et des talents, ils avaient aussi des goûts artistiques : le P. Lalemant les appelle quelque part « nos officiers de musique (5). »

L'année 1668 vit la fondation du petit séminaire de Québec : il fut l'œuvre de Mgr de Laval, de M. de Bernières et des autres

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. I, pp. 16, 53.

(2) M. Dudouyt fut nommé promoteur, et M. Morin, greffier de l'officialité le 20 octobre 1663. (Archives de l'archevêché de Québec).

(3) *Journal des Jésuites*, p. 335.

(4) Une sœur de Germain Morin devint religieuse à l'Hôtel-Dieu de Montréal, et écrivit les annales de cette communauté. Ces annales, demeurées manuscrites, ont été souvent consultées et citées par nos historiens.

(5) *Journal des Jésuites*, p. 330.

Digitized by Google

prêtres du séminaire : « Le prélat, écrit Ango de Maizerets, ne faisait rien de considérable que de concert avec nous tous (1). » Et Mgr de Laval, à son tour, ne cessait de répéter, que tout le bien qu'il avait pu opérer au Canada, il l'avait fait avec le concours de son clergé.

La première maison occupée par les élèves du petit séminaire fut la maison même de Mme Couillard, dont on venait d'acquérir la propriété (2). Elle s'élevait tout près de la porte d'entrée donnant sur le jardin du séminaire tel qu'il était avant les nouvelles constructions (3). Voilà le berceau du petit séminaire de Québec.

Il y avait un noyau d'élèves tout prêt pour la nouvelle institution : c'étaient les enfants de chœur dont la paroisse payait la pension chez les Jésuites. Nous voyons en effet que « la fabrique donnait annuellement 600 l. au Frère Joseph pour la pension des enfants de chœur. » A quelques-uns d'entre eux, comme Charles-Amador Martin, par exemple, fils d'Abraham Martin, elle fournissait même des souliers et des hardes (4).

Il n'y eut d'abord que deux enfants de chœur ainsi entretenus et pensionnés par la fabrique; mais en 1659, à l'arrivée de l'évêque, le nombre en fut porté à quatre. Ceux qui, cette année-là, béné-

(1) *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 34.

(2) C'est dans cette maison que le P. Le Jeune célébra la messe à son arrivée à Québec en 1632 : « Nous allâmes célébrer la sainte messe en la maison la plus ancienne de ce pays-cy : c'est la maison de Mme Hébert (mère de Mme Couillard), qui s'est habituée auprès du fort, du vivant de son mary. Elle a une belle famille; sa fille est icy mariée à un honnête Français. Dieu les bénit tous les jours; il leur a donné de très beaux enfants; leur bétail est en très bon point, leurs terres leur rapportent de bon grain... Quand ils virent arriver ces pavillons blancs sur les mats de nos vaisseaux, ils ne savaient à qui dirent leurs contentement; mais quand ils nous virent en leur maison pour y dire la sainte messe, qu'ils n'avaient point entendue depuis trois ans (les années d'occupation du pays par les Anglais), bon Dieu, quelle joye! Les larmes tombaient des yeux quasi à tous, de l'extrême contentement qu'ils avaient. O que nous chantâmes de bon cœur le *Te Deum laudamus!* c'était justement le jour de l'octave de saint Pierre et saint Paul. Le *Te Deum* chanté, j'offris à Dieu le premier sacrifice à Kébec. » (*Relations des Jésuites*, 1632, p. 8).

(3) Voici ce que je trouve dans mon Journal, à la date du 26 octobre 1666 : « Depuis deux jours on fait des fouilles au jardin du séminaire, près de la porte d'entrée. On a trouvé les fondations de la maison de Mme Couillard, peut-être la première maison de la haute ville, que Mgr de Laval avait achetée pour y commencer le petit séminaire. »

(4) Archives paroissiales de Notre-Dame de Québec.

Digitized by Google

ficiaient de cette pension étaient le jeune Boutet, fils de Martin Boutet, Germain Morin, Charles-Amador Martin, et Véron ou Poupeau. Il y en avait un autre, Joseph Dubuisson (1), à qui les Jésuites fournissaient la pension gratis (2).

Voici, d'après un vieux manuscrit (3), à quelle occasion et dans quel but fut établi le petit séminaire de Québec :

« On a commencé le petit séminaire le 1er octobre 1668 après avoir surmonté plusieurs difficultés. Les motifs furent pour tirer les enfants de la corruption du siècle, du libertinage où le naturel du pays les porte, les disposer à l'état ecclésiastique et les faire servir à l'église avec décence, en leur apprenant le plain-chant et les cérémonies.

« Ce qui donna occasion à cet établissement fut que M. Talon, intendant, reçut ordre de la cour de travailler à franciser les sauvages, et, pour y réussir, proposa à Mgr de Laval d'élever des enfants de la nation des Hurons, et aux Jésuites, des Algonquins; et comme, pour les franciser, il était nécessaire de les mêler à d'autres enfants français, l'on retira du collège des Jésuites, qui tenaient des pensionnaires, tous ceux dont on payait la pension en tout ou en partie (4). L'on fit pour ce sujet accommoder promptement la vieille maison où avait logé Mme Couillard... Il (le petit séminaire) fut composé de huit Français et six Hurons, qui entrèrent le jour de la Saint-Denis... »

M. de Bernières était le supérieur général du grand et du petit séminaire. Son assistant, M. de Maizerets, fut le premier directeur des écoliers (5). On lit dans un ancien document : « M. de Maize-

(1) Probablement le neveu de Mme Couillard, fils de Jean Guyon du Buisson et d'Elisabeth Couillard. Il épousa à Québec le 29 janvier 1674 Geneviève Cloutier, petite-fille de Zacharie Cloutier, du Perche.

(2) *Journal des Jésuites*, p. 268.

(3) Publié dans l'*Abeille* du petit séminaire de Québec, vol. I, no 26.

(4) Les enfants de chœur dont il a été parlé plus haut.

(5) Après lui, c'est un prêtre canadien, Ignace-Germain Hamel, qui fut employé « à instruire les jeunes gens du petit séminaire. » Il était chanoine, et « presque toujours malade. » Dans un document du 21 septembre 1718, il est appelé « préfet des enfants du petit séminaire » Il y avait à cette date sept prêtres résidants au séminaire de Québec : cinq français, M. de Maizerets, supérieur, M. Glandelet, assistant, M. Thibout, curé de Québec, et son vicaire M. de Royer, puis M. de Requeleyne, « ancien curé de la Rivière-Ouelle et de la Grande-Anse; » et deux canadiens, M. Hamel, et M. de Varennes, procureur. (Documents de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 76).

Digitized by Google

rets quitta son pays uniquement pour l'œuvre du petit séminaire (1). »

Les élèves allaient en classe chez les Jésuites : au séminaire, ils avaient des répétiteurs, et on formait leur éducation en vue surtout de l'état ecclésiastique auquel il étaient censés appelés.

La maison de Mme Couillard devint bientôt insuffisante pour le nombre des élèves. Après le retour de Mgr de Laval de son second voyage en France, en 1675 (2), on fit bâtir (3) un édifice en pierre « à angle droit avec la paroisse et attenant au chevet de l'église. Cette construction qui se dirigeait vers le petit séminaire actuel fut, quelques années plus tard, réunie par un corridor avec le grand corps de logis... Elle fut prête en 1677. Mgr de Laval en fit la bénédiction solennelle le 7 décembre, et le lendemain, jour de l'Immaculée-Conception, les élèves y entrèrent. Il y avait un peu plus de neuf ans qu'ils demeuraient dans le premier petit séminaire de l'Enfant-Jésus (4). »

Il y eut communion générale. On chanta tout d'abord le *Veni Creator*, ainsi que les litanies de l'Enfant-Jésus, auquel était consacré le petit séminaire. L'image de la Sainte-Famille fut portée solennellement en procession. L'évêque prononça une pieuse allocution; puis l'on chanta le psaume *Lætatus sum*, dans lequel le prophète se réjouit à la pensée qu'il va entrer bientôt dans la maison de Dieu. C'était bien, en effet, la maison du Seigneur, ce petit séminaire où devaient se former à la piété et se préparer au sacerdoce tant de générations.

Voici les noms de ceux qui entrèrent le 8 décembre 1677 dans le *Petit Séminaire du nouveau bâtiment* — c'est ainsi qu'on appelait la nouvelle construction :

« Jean-François Buisson; François Grouard; les deux Laval, frères (neveux de l'évêque); Aug. de Tilly; Etienne Volant; Jean-

(1) L'*Abeille*, vol. II, n° 16.

(2) Il était parti dans l'automne de 1671, et ne revint qu'au printemps de 1675, avec le titre d'évêque de Québec. — Il eut pour successeur comme évêque de Pétrée un Polonais, Mgr Albert Stavouski, nommé en mars 1676. (Documents copiés au Vatican).

(3) C'est pour se procurer le moyen de bâtir que Mgr de Laval avait fait échange de l'île d'Orléans pour l'île Jésus, recevant 25,000 fr. de retour. (Lettre de M. Dudouyt. 1677).

(4) Mss de l'abbé Beaudet.

Digitized by Google

François Buisson de Saint-Cosme; Jean Bissot; Denis de Peuvret; Jean Soumande; Aug. de Repentigny; Philippe Boucher; Alexandre de Peuvret; Alexandre Lavallière; Daniel Latouche.

« Le même jour entrèrent au grand séminaire : MM. Thury; Claude Denis; Pierre Volant; Pinguet; Vachon; Mathieu Damours; Jean Guyon (1). »

Mgr de Laval ayant ainsi convenablement logé les élèves du petit séminaire, en 1677, pouvait l'année suivante démolir la maison de Mme Couillard et commencer la construction du séminaire proprement dit, tout ce qu'il avait bâti jusque là n'étant que temporaire. Il posa solennellement la première pierre de l'édifice en mai 1678, et partit pour l'Europe dans le cours de l'automne.

C'est toujours à son grand vicaire M. de Bernières qu'il confiait l'administration de son diocèse durant ses absences. La première fois qu'il passa en Europe, M. de Bernières administra le diocèse conjointement avec M. de Lauson-Charny (2). Durant son second voyage, M. Dudouyt fut adjoint à M. de Bernières en cas de mort ou d'impossibilité quelconque d'administrer le diocèse (3). Cette fois-ci, M. de Maizerets reçut, le 4 novembre 1678, des lettres de grand vicaire en même temps que M. de Bernières (4).

Tout en remplissant ses fonctions de curé de Québec, de supérieur du séminaire et de grand vicaire du diocèse, M. de Bernières devait surveiller les travaux de construction du nouvel édifice : quelle lourde charge sur les épaules d'un seul homme!

Lorsque l'évêque revint au Canada en 1680, la construction était très avancée. Elle fut logeable en 1681, mais on continua à y travailler les années suivantes.

C'était un bâtiment en pierre, à deux étages avec des soupiraux, du côté du sud-ouest; à trois étages avec des soupiraux, du côté du nord-est. Les caves, le rez-de-chaussée du côté du jardin, et même le couloir du rez-de-chaussée du côté de la cour (5) étaient complètement voûtés. Le toit était en ardoise.

(1) L'*Abeille*, vol. I, n° 26.

(2) M. de Lauson-Charny retourna en France en 1671 pour ne plus revenir au Canada.

(3) Archives de l'archevêché de Québec, Lettres de grand vicaire à M. de Bernières, 20 oct. 1671.

(4) Ibid.

(5) Il y a aujourd'hui dans cette cour un orme magnifique, que nous avons

Digitized by Google

L'édifice avait une belle apparence; il était d'une solidité à toute épreuve. La façade principale donnait sur le jardin et sur le fleuve. Il y avait deux pavillons, un à chaque extrémité de l'édifice. L'un de ces pavillons prolongé plus tard, de 1690 à 1698, du côté de la cathédrale, devint le petit séminaire, remplaçant la maison que l'on avait bâtie au chevet de l'église.

Vers le milieu de cette aile se trouvaient la chapelle et le parloir. On y arrivait du dehors par une ruelle de vingt-cinq pieds de largeur, qui passait sur le terrain en avant de l'archevêché actuel et que l'on appelait rue du Parloir (1).

Frontenac, qui vit construire l'édifice principal du séminaire vers la fin de sa première administration, ne pouvait en croire ses yeux. Cet homme, « avec ses qualités militaires et ses grands talents de société et d'administration, avait la faiblesse de vouloir primer en tout. Il trouvait que l'évêque devait être puissamment riche pour bâtir une maison aussi dispendieuse. » Voici ce qu'il disait en 1679 pendant la construction même :

« M. l'Evêque empêche lui-même qu'on en puisse douter (de son revenu) par les grands et superbes bâtiments qu'il fait faire à Québec, quoique lui et ses ecclésiastiques fussent déjà logés plus commodément que les gouverneurs (2); le palais qu'il fait faire, au dire du Frère Luc (3), Récollet, qui en a donné le dessin, et qui en pourra rendre témoignage, coûtera plus de 400,000 livres. Cependant, nonobstant les autres dépenses que fait M. l'Evêque, la plupart non nécessaires, il en a déjà fait faire le quart en deux

vu planter nous-même, et au sujet duquel nous trouvons dans les Mss de l'abbé Beaudet la note suivante : « Il fut planté en 1860 par M. Octave Audet, chapelain de Sillery (alors directeur du petit séminaire), lors de la visite du prince de Galles au Canada. Il y avait dans le tronc de cet arbre une fissure, dans laquelle on a introduit une statue de la sainte Vierge en porcelaine avec les noms de tous ceux qui habitaient le séminaire. Cette fissure s'est refermée depuis. »

(1) Ne pas confondre cette rue du Parloir du séminaire avec la rue du Parloir des Ursulines.

(2) Dans le presbytère, avec l'agrandissement dont nous avons parlé.

(3) François Luc, natif d'Amiens. « Excellent peintre, dit Tanguay, il passa au Canada, où il a laissé des peintures remarquables. » (*Répertoire du clergé canadien*). D'après Frontenac, ce serait lui qui aurait dressé les plans du séminaire de Québec.

Digitized by Google

ans; le bâtiment est fort vaste et à quatre étages (1); les murailles ont sept pieds d'épaisseur, les caves et les offices sont voûtés; les fenêtres d'en bas sont faites en embrasures, et la couverture est d'ardoise toute apportée de France.

« Mais ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que ce palais est situé au milieu d'un jardin, qui a été dressé à force de mines et aplani par le moyen de terres apportées d'en bas au haut du rocher sur lequel il est, et qui occupe le seul endroit où l'on peut faire un fort pour la défense de la rade de Québec et des vaisseaux, et que l'on ne saurait défendre par aucune batterie si on ne la fait dans ce jardin (2). »

Ce qui faisait la richesse du séminaire, c'était l'esprit de désintéressement de son fondateur, Mgr de Laval, et de ses collaborateurs. Ils vivaient tous avec la plus grande simplicité, ne prenant que ce qu'il fallait absolument pour leur subsistance sur les six mille livres allouées chaque année pour l'Eglise du Canada (3), et consacrant le reste à l'œuvre du séminaire. La plupart avaient en France des biens patrimoniaux : tout fut abandonné au séminaire; et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que la mise de chacun n'est mentionnée nulle part : tout se perd dans la profondeur de l'oubli le plus désintéressé. M. de Bernières passa en France en 1672 (4), non pas tant pour revoir sa famille que pour réaliser une partie de son patrimoine et la donner au séminaire, en vue des constructions que l'on allait commencer.

C'est avec ses ressources personnelles et celles de ses collaborateurs que Mgr de Laval put acquérir pour le séminaire le terrain Couillard, ainsi que la seigneurie de Beaupré et de l'île d'Orléans (5) : avec ces ressources, également, il put entreprendre la

(1) Du côté du jardin, et y compris le toit.

(2) Mss de l'abbé Beaudet.

(3) « Sa Majesté fait une gratification de 6,000 livres à M. l'Evêque de Pétrée pour subvenir à ses nécessités personnelles, à celles de ses prêtres et de son Eglise, dont il ne manquera pas de faire un bon usage. » (Archives du Ministère des colonies, Canada, correspondance générale, vol. II, Lettre de Colbert à Talon, avril 1667).

(4) Il fut absent une année, durant laquelle M. Dudouyt administra le diocèse, et M. de Maizerets fut curé de Québec et supérieur du séminaire.

(5) Le « lieu seigneurial » était Château-Richer; c'est là que se rendaient « tous les devoirs seigneuriaux, aveux, foy et hommages, cens et rentes, lods et ventes, et tous autres droits de quelque nature qu'ils puissent être. » (Ordon-

Digitized by Google

construction de ces édifices dont les vastes proportions étonnaient Frontenac. En 1692, le prélat estimait à 50,000 écus ce que lui avait coûté le logis principal de son séminaire. C'est aussi l'estimation qu'en faisait Bacqueville de La Potherie.

Voici la description que cet auteur donnait du séminaire de Québec en 1700, l'année même de la mort de M. de Bernières :

« Le séminaire de Québec est tout proche de la cathédrale; M. de Laval en est le fondateur. Il est sur la plate-forme de la pointe qui donna le nom de Québec. La face, qui regarde le canal (le fleuve), accompagnée de deux pavillons, forme la plus belle vue de la ville. L'aîle gauche, où est renfermée la chapelle, a deux cent vingt pieds de long, et la largeur du bâtiment est de trente pieds en dehors.

« La chapelle avec la sacristie a quarante pieds de long. La sculpture, que l'on estime dix mille écus (trente mille francs), en est très belle : elle a été faite par les séminaristes, qui n'ont rien épargné pour mettre l'ouvrage dans sa perfection.

« Le maître-autel est un ouvrage d'architecture à la corinthienne; les murailles sont revêtues de lambris et de sculptures, dans lesquelles sont plusieurs grands tableaux. Les ornements qui les accompagnent se vont terminer sous la corniche de la voûte, qui est à pans, sur lesquels sont des compartiments en losange, accompagnés d'ornements de sculptures peints et dorés.

« Cette maison a coûté environ cinquante mille écus... Il y a trente deux ecclésiastiques (prêtres) attachés à cette maison (1), sept missionnaires dans le Mississipi (2), quatre dans l'Acadie, huit frères, qui sont des personnes attachées pour toute leur vie à une communauté, où ils font les fonctions de domestiques.

« Ils ont quatre vingts pensionnaires, qui vont au collège des

nance de Mgr de Laval, 28 avril 1667). Pierre Gagnon fut chargé d'y surveiller « la bâtisse d'une maison de pierre, » et Mgr de Laval « lui avait mis en mains une somme d'argent, » dont il donna quittance le 20 novembre 1667. (Archives du séminaire de Québec).

(1) La plupart des curés appartenaient encore au séminaire, conformément à l'institution de Mgr de Laval.

(2) Il y avait deux ans que la mission des Tamarois et du Mississipi avait été confiée aux prêtres du Séminaire des Missions-Etrangères de Québec par Mgr de Saint-Vallier, conformément à l'une des fins de leur institut. (*Mandements des évêques de Québec*, t. I, pp. 377, 380, 495).

Digitized by Google

Jésuites. Leurs habits sont uniformes, ayant un capot bleu *à la Canadienne*, sur lequel il y a un passe-poil blanc d'étoffe.

« Les caves sont d'une grande beauté. On dirait, en hiver, que ce serait un jardin, où tous les légumes sont par ordre, comme dans un potager (1). »

(A suivre).

L'abbé AUGUSTE GOSSELIN,
de la Société Royale du Canada.

(1) *Histoire de l'Amérique septentrionale*, t. I, p. 235.

Digitized by Google

LE RÈGLEMENT

DE

L'HOPITAL GÉNÉRAL DE VALOGNES

(1682)

La fondation de l'Hôpital général de Valognes remonte au 13 octobre 1682. A cette date, les « ecclésiastiques, gentilshommes et bourgeois de la ville de Valognes et de la paroisse d'Alleaume » se réunissent au palais épiscopal (1) « pour dellibérer sur les mesures à prendre pour faire cesser la mendicité dans lesdits lieux de Valognes et d'Allcaume et pour renfermer à cette fin les pauvres mendiants valides et invalides de l'un et de l'autre sexe et les instruire à la piété et religion chrestienne et aux manufactures. » Le résultat de la délibération est qu'il sera établi un Hôpital général à Valognes « suivant la délibération du Roy de l'année 1662 et lettre de cachet de l'an 1676. » Les directeurs nés de cet établissement sont : « Monseigneur l'evesque de Coutances, M. l'official de Vallognes, M. le curé d'Alleaume, MM. les gouverneurs, MM. les lieutenants généraux du bailliage, MM. les gens du Roy et M. le syndic dudit Vallognes. » Les direc-

(1) Le palais épiscopal de Valognes ou Manoir-l'Evêque se trouvait à l'endroit où est actuellement le collège. Le nom des « Portes l'Evêque » rappelle encore cette ancienne destination.

Digitized by Google

teurs nommés par le commun sont : « MM. du Faocq et des Drouveries, prêtres, M. le président Du Perron, M. le lieutenant Varin, MM. du Gaugnier, Frosland, Leroux et Leparmentier le jeune. » La durée de leur mandat est fixée à deux ans « après lesquels la moitié sera continuée et l'autre changée, de l'avis des mêmes directeurs. » Les uns et les autres, directeurs nés et directeur élus, doivent former ce qu'on appelle « le Bureau de l'Hôpital général » de Valognes.

Le lendemain, 14 octobre, le bureau se réunissait pour la première fois au palais épiscopal et là, en présence de l'évêque, on procédait « à l'élection des officiers nécessaires à la direction et au secours des pauvres. » M. Drouveries-Coupey, prêtre, fut nommé secrétaire; M. de Pleinmaresq, receveur; M. Le Parmentier le jeune fut chargé de la distribution du pain; on donna à M. l'official la direction des passants; les curés de Valognes et d'Alleaume furent naturellement désignés comme directeurs des malades et des pauvres honteux. Après l'élection des officiers, la compagnie arrêta « pour les règles de sa conduite » les articles suivants :

« 1° Que les Directeurs s'assembleront ordinairement tous les dimanches après Vêpres au manoir presbytéral de Vallognes. Le nombre de sept suffira pour y conclure les plus importantes [affaires] et le nombre de cinq pour les moindres.

« 2° Qu'aucun pauvre valide ne sera secouru par la Direction qu'il n'ait été habitant et domicilié dans la ville et faubourg depuis trois ans et qu'aucun indistinctement ne sera reçu dans l'Hôpital général au-dessous de neuf ans.

« 3° Que le distributeur de pain en distribuera aux pauvres de la ville selon l'ordre qu'il en recevra des Directeurs, le dimanche, à la porte de l'hôpital, à l'issue de la messe.

« 4° Que pour la subsistance des pauvres, tant de l'Hôpital général que de la ville, on quêtera chaque dimanche et chaque fête dans les églises et au commencement de chaque mois dans les maisons.

« 5° Que MM. les juges et gens du Roy seront priés de la part du Bureau de donner une ordonnance qui oblige les mendiants étrangers, ou qui ne sont pas domiciliés depuis trois ans, de sortir incessamment de la ville, et deffendre aux mendiants du lieu de

Digitized by Google

demander l'aumosne dès le jour que les pauvres seront enfermés et aux habitants de la leur donner.

« 6° Pour l'exécution de cette ordonnance, il a été arrêté que l'on établira un archer qui arrêtera les gueux vagabonds et les conduira à l'Hôpital pour y être enfermés dans la prison et y être traités selon l'ordre que donneront les Directeurs, et M. de Pleinmaresc s'assurera de l'archer et conviendra avec lui du prix.

« 7° La Compagnie a nommé les sept visiteurs suivants pour visiter journellement l'Hôpital avec pouvoir d'y régler ce qui sera de plus pressant et ils écriront leur visite sur le livre à ce destiné (1). »

La première préoccupation du Bureau devait être de pourvoir au logement des pauvres : « 15 octobre 1682. MM. les Directeurs se sont réunis à l'évêché (2) pour prier M. de Montaigne et M. de Pleinmaresc de chercher avec le R. Père Chauran, jésuite, telle maison qu'ils jugeront convenable, de l'affermer et d'y faire loger incessamment les pauvres jusqu'à ce que la Direction puisse disposer de l'hopital pour les y loger commodément suivant le traité projeté entre Mgr de Coutances et MM. les Directeurs de l'Ordre de Saint-Lazare de Jérusalem. MM. Le Parmentier, Du Faocq, MM. le curé de Valognes et Le Vaillant ont été choisis pour préparer laditte maison (3). »

(1) Voici le « catalogue » de ces premiers visiteurs :
Dimanche : Du Faocq.
Lundi : Couppey.
Mardi : Pleinmaresc.
Mercredi : De Valmont, syndic.
Jeudi : Leroux.
Vendredi : Le curé d'Alleaume.
Samedi : Laillier, curé de Valognes.

(2) Il s'agit ici de l'ancienne gendarmerie, rue des Portes-Levêque.

(3) « La maison de l'hopital, lisons-nous dans un mémoire rédigé vers 1790, est située au milieu de la ville sans eau que celle d'un puits. On ne sauroit croire la dépense et l'embarras que cause le défaut d'eau par rapport aux lessives, transport des linges qu'on va laver hors l'hopital et à un demi quart de lieue. — Les logements de cette maison sont très petits et fort mal distribués; l'air qui n'y est point assez renouvelé, s'y concentre, s'y épaissit, retarde la guérison des malades et peut dans les chaleurs de l'été engendrer des maladies contagieuses... » L'Hôpital de Valognes était situé à peu près à l'endroit où se trouvent aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville et le Palais de Justice; il attenait aux halles de Turin.

Digitized by Google

« 9 décembre. Le Bureau a arrêté que les pauvres seront enfermés le 10 de ce mois dans la maison préparée à cet effet et que les corps seront invités d'assister processionnellement à la cérémonie. M. Laney, diacre, sera prié d'avoir soin de la famille pour le spirituel. M. Laillier avec le Père Chaurand, priera Mme d'Armanville et Mme de Bretteville (1), d'avoir les soins et l'économie de la maison.

« M. Jacques Lagouche sera reçu à l'hôpital pour diriger le travail des enfants et les tenir dans leurs devoirs suivant l'offre par lui faite de s'y employer gratuitement en lui fournissant sa nourriture. Et Marie Durand sera reçue à l'hopital en qualité de maitresse servante.

« Le Bureau a aussi arrêté que les visiteurs désignés qui ne pourroient alléguer d'excuses légitimes pour le manque à leur visite, seront condamnés à une amende de sept sols... »

« 13 décembre 1682. M. de Pleinmaresc a été nommé visiteur extraordinaire afin de faire exécuter les ordres prescrits par le Bureau.

« Il a été arresté le même jour que les dames et les demoiselles de la ville seront priées de la part du Bureau de vouloir bien servir les pauvres à l'hopital suivant la louable coutume des autres villes où l'on a établi des Hôpitaux généraux. »

Le règlement de l'Hôpital général de Valognes est un des plus sages qu'il nous ait été donné de parcourir : il jette une vive lumière sur cette organisation savante de la charité qui, dans la plupart des villes de France, suivit de près l'édit du roi de 1662. Conçu très certainement et sans doute rédigé sous l'inspiration même de l'évêque de Coutances, Mgr de Loménie de Brienne (2), il donne une haute idée de la prudence de ce prélat qui était digne de l'affection de Fénelon et qui restera comme un des plus grands dont puisse se glorifier l'église de Coutances. On nous permettra de citer ici tout entier ce document plein d'intérêt : le lire avec attention, c'est pénétrer pour ainsi dire à l'intérieur d'un Hôpital général sagement établi et sagement gouverné, comme il

(1) Le 12 août 1685, Mlle de Bretteville est établie gouvernante de la maison.

(2) Mgr de Brienne fut évêque de Coutances de 1666 à 1720. Nous lisons dans un mémoire rédigé à la fin du XVIIIe siècle, avant 1791. « L'hopital de Valognes fut établi en 1682. Feu M. de Brienne, évêque de Coutances y eut beaucoup de part et les habitants secondèrent son zèle avec empressement... »

Digitized by Google

en existait presque partout à cette époque, où le zèle pour les pauvres s'alliait à l'expérience de leurs besoins et où la charité chrétienne suscitait jusqu'aux pieds du trône tant et de si nobles dévouements.

Premier règlement dont les Directeurs ont convenu pour la conduite de l'Hôpital général.

« Règle du Bureau. — 1° Les Directeurs d'aujourd'hui continueront leurs charges durant deux ans. après lesquels le Bureau assemblé nommera au scrutin secret les six d'entre eux qui devront continuer leurs charges encore une année et les six qui devront succéder à ceux qui sortiront; et aux autres années on en nommera toujours six nouveaux qui succèderont à la moitié qui sortira de charge, le Bureau ayant néanmoins la liberté de continuer les mêmes Directeurs s'il le juge à propos.

« 2° Nul Directeur ne pourra de son chef rien entreprendre seul, le tout se devant conclure dans l'assemblée du Bureau à la pluralité des voix.

« 3° Quand le Bureau s'assemblera, le secrétaire présentera le livre des visiteurs pour y délibérer sur ce que lesdits visiteurs y auront porté. Il présentera aussi sur la table la liste des Directeurs qui auront été absents à l'assemblée précédente et des visiteurs qui n'auroient pas fait en leur jour on fait faire la visite de l'hopital, afin qu'ils déposent dans la boîte des pauvres qui sera mise à cet effet sur la table du Bureau l'aumône volontairement convenue.

« 4° Si le secrétaire propose le nom de quelques personnes qui demandent d'être reçues à l'hopital ou d'être secourues chez eux, il examinera leur besoin pour ordonner ce qui sera nécessaire; et s'ils ne sont pas assez instruits de leur nécessité, ils députeront quelqu'un de l'assemblée pour s'en informer et en faire le rapport au Bureau suivant. Il en faut user de même lorsqu'il s'agira de retrancher l'aumône de quelqu'un d'entre eux.

« 5° Le receveur devant rendre compte tous les trois mois au Bureau de sa recepte d'aumône, si toute l'assemblée ne peut s'y rendre, on nommera trois Directeurs à cet effet qui en feront le rapport au Bureau.

« Réception des Pauvres. — On doit recevoir ordinairement à

Digitized by Google

l'hopital les pauvres qui ne peuvent pas vivre ailleurs et qui sont d'un âge compétent; tels sont les vieillards, les jeunes orphelins, les aveugles, les estropiés, les paralytiques, les filles qui sont en danger de perdre leur honneur, mais non pas les mal vivantes ou celles qui ont mal vécu, de peur qu'elles ne nuisent ou à la conscience ou à la réputation des autres filles qui sont dans l'hopital.

« On ne recevra point non plus de pauvres, malades de quelques maladies contagieuses qui peuvent être communiquées aux autres, comme sont les écrouelles, la teigne, les chancres, le mal vénérien et le mal caduc. Mais on assistera dehors cette sorte de pauvres jusqu'à ce qu'ils soient guéris et lorsqu'on doutera de la santé de quelqu'un, on le fera visiter ou par un chirurgien ou par une sage-femme avant de l'introduire dans la maison.

« Les pauvres de la maison ne pourront quitter que par ordre du Bureau; et quand ils en seront renvoyés et quand ils seront admis, on l'écrira dans le livre de la maison destiné à cet effet.

« Règle des visites. — La fonction des visiteurs est si importante que tout le bon ordre de la maison et même sa durée dépendra de leur vigilance pour faire en sorte qu'il ne s'y glisse aucun désordre et que l'on observe les règlements du Bureau.

« Chaque visiteur fera sa visite à l'heure qui lui sera le plus commode et s'il lui survient quelqu'empêchement le jour qu'il doit faire sa visite, il priera quelque autre des visiteurs ou le visiteur extraordinaire de le suppléer.

« Pour commencer sa visite, après avoir été dans la chapelle, il demandera le livre des visiteurs, lira ce qui y aura été recommandé aux visites précédentes de la même semaine, s'informera si on l'a exécuté.

« Il visitera toute la maison, pourvoiera aux désordres, s'il s'en trouve, appellera les domestiques pour consulter sur ce sujet. Il entendra aussi les pauvres qui voudront lui parler. A la fin, il inscrira sa visite dans le livre à ce destiné.

« Le visiteur est supérieur immédiat le jour de sa visite à l'hopital.

« Règle du secrétaire. — Il inscrira dans un livre le nom des pauvres qui demandent quelqu'assistance du Bureau avec des renseignements convenables et il écrira à la marge ce que le

Digitized by Google

Bureau aura répondu et puis il en donnera avis aux pauvres ou aux officiers compétents. — Il aura un autre livre des délibérations du Bureau sur lequel il inscrira ce qui aura été arrêté; il ne laissera pas d'écrire le jour même ces délibérations et de les faire signer à l'ordinaire.

« Il aura soin de s'informer si ceux qui doivent quêter à l'église ou aux maisons en sont avertis et de les remplacer en cas d'absence.

« Règle du receveur. — Il aura soin de recevoir le revenu des pauvres, ainsi que les aumônes que les quêteurs lui remettront en main. Il en chargera son livre millésimé et le signera après l'avoir fait signer à quelqu'un de ceux qui le lui remettront.

« Il ne disposera d'aucun argent ni d'aucun autre bien des pauvres que par ordre du Bureau ou de ceux que le Bureau a commis à cet effet et marquera tout ce qu'il aura dépensé ou fourni selon cet ordre.

« Il fournira aux directeurs des malades, des pauvres honteux, des pauvres passants, ce que le Bureau lui ordonnera de fournir et leur en demandera compte tous les mois.

« Il rendra compte tous les six mois de sa recepte et de sa mise au Bureau ou aux Directeurs qui seront nommés pour cela.

« Il aura soin que les provisions de la maison et les réparations nécessaires soient faites en leur temps et prendra garde à la fidélité des officiers domestiques de l'hopital et avertira le Bureau s'il y trouve des manquemens.

« Règle du distributeur. — Il aura soin de distribuer aux pauvres valides ce que le bureau aura ordonné pour leur assistance de chaque semaine et quand il leur faudra du pain, il aura soin de le faire boulanger et quand il le distribuera, il fera mettre à genoux tous les pauvres qui le doivent recevoir et leur fera dire un *Pater* et un *Ave* tout haut pour ceux qui ont donné cette aumône. Ensuite il lira le catalogue de tous ces pauvres à qui le Bureau aura ordonné de donner ce pain et en distribuera à chacun la quantité marquée.

« Il ne donnera jamais rien à ceux du catalogue qui ne seront point présents à la distribution, à moins qu'ils n'apportent une excuse légitime. En ce cas on pourra leur faire passer l'aumône par quelque personne fidèle.

Digitized by Google

« Directeur des passants. — Il donnera l'aumône aux pauvres passants d'après l'ordre qu'il en recevra du Bureau, ce selon sa prudence et sa charité, le receveur lui devant fournir pour cela ce qui lui sera nécessaire et dont il lui rendra compte. Il ne donnera point l'aumône aux pèlerins qui disent aller aux Lieux-Saints, s'ils n'ont l'attestation de leur Evêque, ou s'ils sont de la Provence de leur curé et de leur juge de police, ainsi que l'ordonnance du Roy le prescrit.

« Quand il donnera la passade pour le soir à quelque voyageur, il lui donnera un billet pour permettre de le loger à ceux qui ont coutume de retirer de tels passants et qui ont défense de le faire sans cet ordre.

« Directeur des pauvres honteux. — Il doit faire une distinction entre un pauvre honteux qui est d'une telle qualité qu'il seroit méséant qu'on le vit mendier en public et un pauvre glorieux qui cache sa pauvreté sous un prétexte d'orgueil ou de fourberie.

« Le pauvre honteux est une personne de condition comme une demoiselle qui a perdu son bien, la veuve de quelque avocat et autres semblables. — Le pauvre orgueilleux est un journalier ou un artisan qui ne peut pas dissimuler la pauvreté de sa condition et qui doit se résoudre à prendre l'aumône du Bureau en public : car si on la donnoit en secret à cette sorte de gens, chacun voudroit la recevoir ainsi : ce qui causeroit de grands abus et un notable dommage au Bureau.

« Il donnera l'aumône fort secrettement aux pauvres honteux, en argent, en bled ou autrement, à condition qu'on lui nommera le pauvre de peur qu'on ne le trompe, et il saura du Bureau où il prendra les fonds pour faire face à ces aumônes qu'il amènagera selon sa conscience et en rendra compte à celui qui lui fournira ces mêmes fonds.

« Direction des malades. — Quand le Directeur des malades apprendra qu'il y a dans le faubourg quelque malade, il saura du Bureau ce qu'il doit faire pour le secourir; que si le mal presse avant que le Bureau s'assemble, il le fera assister selon le besoin ou de remèdes ou d'aliments nécessaires. Il aura du receveur de

Digitized by Google

l'argent pour ses besoins et lui en rendra tous les mois compte, après l'avoir employé pour les malades.

« Il recommandera aux quêteurs des quartiers et aux femmes qui sont destinées à les aider au soulagement des malades, de leur faire donner de l'argent ou des aliments. Il donnera ordre aussi qu'ils soient assistés par les médecins, chirurgiens et apothicaires que le Bureau nommera pour cela.

« Règle des quêteurs. — Les quêtes dans l'église se doivent faire dans l'église avec grande modestie le dimanche et les fêtes et celles dans les maisons au commencement de chaque mois.

« Deux quêteurs iront toujours ensemble et prendront tout ce que on leur donnera propre à l'assistance des pauvres.

« Dès que les quêtes seront achevées, les quêteurs les remettront d'abord au receveur qui en leur présence en chargera son livre et le signera après l'avoir fait signer à un d'eux. On doit faire de même à l'égard des quêteuses.

« On doit avoir soin de quêter surtout immédiatement après la récolte du bled, du beurre, de la laine et des autres denrées ordinaires, et aussi aux veilles des bonnes fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecoste.

« Les quêteurs prendront soin des malades de leur quartier et emploieront les dames nommées avec eux pour les aider dans la sorte d'assistance qui est le plus convenable à leur sexe.

Règle des dames qui sont destinées au soulagement des pauvres malades. — Les femmes destinées en chaque quartier au soulagement des malades s'informeront de leurs besoins tant spirituels que temporels. — Si quelque malade est seul chez lui et sans aucun domestique capable de le servir au besoin, elles lui prépareront les bouillons et autres aliments nécessaires dans leur maison et les lui porteront ou feront porter par leurs servantes.

« Quand on portera le Saint Sacrement à quelque pauvre malade, les Dames de la Charité auront soin de faire préparer la chambre et si le pauvre vient à décéder, elles le feront inhumer et prier Dieu pour lui.

« Des Exercices spirituels des pauvres. — L'Econome ou celui qui sera étably dans la maison pour les exercices spirituels des

Digitized by Google

pauvres, aura soin qu'ils se lèvent et qu'ils se couchent à l'heure convenable, qu'en ce temps ils prient Dieu tous ensemble, qu'ils entendent dévotement la sainte Messe, qu'ils bénissent la table avant le repas, qu'ils disent à la fin l'action de grâces, que durant qu'ils mangent au réfectoire on leur lise un livre spirituel, qu'autant qu'ils pourront ils se confessent, et, s'ils sont en âge, ils communient une fois chaque mois et qu'ils soient instruits par des catéchismes au moins une fois la semaine.

« Les dimanches et les jours de fête, on aura soin d'occuper les pauvres à quelques exercices spirituels et de leur faire chanter dans leur chapelle les Vespres de Notre-Dame ou quelques hymnes de l'église, de leur faire réciter tout haut le chapelet ou la troisième partie du Rosaire et de leur faire entendre la lecture spirituelle de quelque livre ou de quelque catéchisme.

« Chaque jour ils feront les prières qui leur seront marquées par les fondateurs et pour les bienfaiteurs de l'hopital et ils chanteront tous les samedis, dimanches et jours à fête les Litanies de la sainte Vierge pour les bienfaiteurs vivants et le *De Profundis* pour les bienfaiteurs décédés.

« Quand quelqu'un des Directeurs qui sont en charge ou quelqu'un des bienfaiteurs signalés de la maison, ou quelque domestique viendront à décéder, tous les pauvres assisteront aux funérailles et diront pour eux, ou l'office des morts, ou le Rosaire, ou trois fois le chapelet de la sainte Vierge.

« Des Exercices corporels des pauvres. — Tous les pauvres qui sont capables de travailler le doivent faire durant les jours ouvriers, tant pour éviter l'oisiveté, qui est la source de tous les vices, que pour s'accoutumer au travail et aussi pour gagner quelque partie de leur entretien.

« On doit occuper chaque pauvre à un emploi proportionné à ses forces et à son aptitude, soit dans la maison, soit au dehors et envoyer à la boutique des artisans les jeunes garçons pour apprendre des métiers dont ils seront capables. Le Bureau règlera les conventions avec les maîtres artisans.

« Quant aux jeunes filles dont on veut faire de bonnes servantes, il les faut occuper aux divers emplois du ménage, afin qu'au sortir de l'hopital elles sachent ranger une chambre, faire la

Digitized by Google

demander l'aumosne dès le jour que les pauvres seront enfermés et aux habitants de la leur donner.

« 6° Pour l'exécution de cette ordonnance, il a été arrêté que l'on établira un archer qui arrêtera les gueux vagabonds et les conduira à l'Hôpital pour y être enfermés dans la prison et y être traités selon l'ordre que donneront les Directeurs, et M. de Pleinmaresc s'assurera de l'archer et conviendra avec lui du prix.

« 7° La Compagnie a nommé les sept visiteurs suivants pour visiter journellement l'Hôpital avec pouvoir d'y régler ce qui sera de plus pressant et ils écriront leur visite sur le livre à ce destiné (1). »

La première préoccupation du Bureau devait être de pourvoir au logement des pauvres : « 15 octobre 1682. MM. les Directeurs se sont réunis à l'évêché (2) pour prier M. de Montaigne et M. de Pleinmaresc de chercher avec le R. Père Chauran, jésuite, telle maison qu'ils jugeront convenable, de l'affermer et d'y faire loger incessamment les pauvres jusqu'à ce que la Direction puisse disposer de l'hopital pour les y loger commodément suivant le traité projeté entre Mgr de Coutances et MM. les Directeurs de l'Ordre de Saint-Lazare de Jérusalem. MM. Le Parmentier, Du Faocq, MM. le curé de Valognes et Le Vaillant ont été choisis pour préparer laditte maison (3). »

(1) Voici le « catalogue » de ces premiers visiteurs :
Dimanche : Du Faocq.
Lundi : Couppey.
Mardi : Pleinmaresc.
Mercredi : De Valmont, syndic.
Jeudi : Leroux.
Vendredi : Le curé d'Alleaume.
Samedi : Laillier, curé de Valognes.

(2) Il s'agit ici de l'ancienne gendarmerie, rue des Portes-Levêque.

(3) « La maison de l'hopital, lisons-nous dans un mémoire rédigé vers 1790, est située au milieu de la ville sans eau que celle d'un puits. On ne sauroit croire la dépense et l'embarras que cause le défaut d'eau par rapport aux lessives, transport des linges qu'on va laver hors l'hopital et à un demi quart de lieue. — Les logements de cette maison sont très petits et fort mal distribués; l'air qui n'y est point assez renouvelé, s'y concentre, s'y épaissit, retarde la guérison des malades et peut dans les chaleurs de l'été engendrer des maladies contagieuses... » L'Hôpital de Valognes était situé à peu près à l'endroit où se trouvent aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville et le Palais de Justice; il attenait aux halles de Turin.

Digitized by Google

« 9 décembre. Le Bureau a arrêté que les pauvres seront enfermés le 10 de ce mois dans la maison préparée à cet effet et que les corps seront invités d'assister processionnellement à la cérémonie. M. Laney, diacre, sera prié d'avoir soin de la famille pour le spirituel. M. Laillier avec le Père Chaurand, priera Mme d'Armanville et Mme de Bretteville (1), d'avoir les soins et l'économie de la maison.

« M. Jacques Lagouche sera reçu à l'hôpital pour diriger le travail des enfants et les tenir dans leurs devoirs suivant l'offre par lui faite de s'y employer gratuitement en lui fournissant sa nourriture. Et Marie Durand sera reçue à l'hopital en qualité de maitresse servante.

« Le Bureau a aussi arrêté que les visiteurs désignés qui ne pourroient alléguer d'excuses légitimes pour le manque à leur visite, seront condamnés à une amende de sept sols... »

« 13 décembre 1682. M. de Pleinmaresc a été nommé visiteur extraordinaire afin de faire exécuter les ordres prescrits par le Bureau.

« Il a été arresté le même jour que les dames et les demoiselles de la ville seront priées de la part du Bureau de vouloir bien servir les pauvres à l'hopital suivant la louable coutume des autres villes où l'on a établi des Hôpitaux généraux. »

Le règlement de l'Hôpital général de Valognes est un des plus sages qu'il nous ait été donné de parcourir : il jette une vive lumière sur cette organisation savante de la charité qui, dans la plupart des villes de France, suivit de près l'édit du roi de 1662. Conçu très certainement et sans doute rédigé sous l'inspiration même de l'évêque de Coutances, Mgr de Loménie de Brienne (2), il donne une haute idée de la prudence de ce prélat qui était digne de l'affection de Fénelon et qui restera comme un des plus grands dont puisse se glorifier l'église de Coutances. On nous permettra de citer ici tout entier ce document plein d'intérêt : le lire avec attention, c'est pénétrer pour ainsi dire à l'intérieur d'un Hôpital général sagement établi et sagement gouverné, comme il

(1) Le 12 août 1685, Mlle de Bretteville est établie gouvernante de la maison.

(2) Mgr de Brienne fut évêque de Coutances de 1666 à 1720. Nous lisons dans un mémoire rédigé à la fin du XVIIIe siècle, avant 1791. « L'hopital de Valognes fut établi en 1682. Feu M. de Brienne, évêque de Coutances y eut beaucoup de part et les habitants secondèrent son zèle avec empressement... »

Digitized by Google

cuisine, le pain, la lessive, la couture et les autres services que l'on peut exiger d'elles.

« Il est bon aussi qu'on enseigne, surtout le dimanche et les fêtes, aux jeunes gens de l'un et de l'autre sexe qui en seront capables, à lire, à écrire et à chiffrer.

« Pour conserver la santé des pauvres, on les mènera quelquefois promener et on fera quelquefois baigner les jeunes garçons pour les guérir et les préserver de la gale.

« De la nourriture des pauvres. — La nourriture des pauvres doit être frugale et proportionnée à leur condition et quoiqu'elle doive être égale pour tous autant qu'il se peut faire, néanmoins on aura quelqu'égard à la faiblesse des enfants et des vieillards, ainsi que des infirmes, lesquels, s'ils sont notablement indisposés, seront envoyés à l'hopital des malades jusqu'à ce qu'ils soient guéris.

« Les hommes et les garçons mangeront dans un réfectoire séparément des femmes et des filles; ou, si la chose ne se peut, du moins ils auront chacun leur table et on aura soin qu'ils mangent avec silence et qu'ils soient attentifs à la lecture. »

Par le règlement très sage qu'on vient de lire, les Directeurs de l'Hôpital général de Valognes se proposaient donc un double but : éteindre la mendicité dans toute l'étendue de la ville et le faubourg et organiser l'assistance publique à domicile. Ils comptaient sur la générosité des habitants pour subvenir à l'entretien des pauvres, sur le dévouement des âmes pieuses, jalouses de consacrer leur vie au soulagement de tant de misères et sur l'influence de la religion, seule capable à leurs yeux d'adoucir les souffrances morales et de discipliner les esprits. L'histoire de la charité à Valognes pendant le XVIIIe siècle nous montrerait dans quelle mesure ce double but a été atteint et ces espérances réalisées. C'est beaucoup pour une œuvre de ce genre, dûe à l'initiative privée, alimentée par des aumônes volontaires, d'avoir duré et même prospéré dans nos villes normandes jusqu'à l'époque de la Révolution. A Valognes comme partout ailleurs la charité chrétienne sut réaliser des merveilles et la fondation de cet Hôpital général qui en 1790, avec un revenu annuel d'environ 6.736 livres, année commune, nourrissait 200 pauvres sans compter les enfants

Digitized by Google

trouvés, est digne de prendre place à côté de celle de l'Hôpital général de Coutances établi quelques années auparavant par Mgr de Brienne. Ces deux fondations, qui suffiraient à illustrer un épiscopat moins fécond, méritent de figurer au premier rang parmi les œuvres de cet évêque, théologien remarquable, administrateur hors ligne et organisateur de la charité dans son diocèse qu'il qu'il gouverna pendant cinquante-quatre ans.

Paul Le Cacheux.

« Les revenus fixes de l'hopital tant en fonds qu'en rentes ne sont qu'à 3.586 livres. En y joignant les droits sur les boissons et le don du Roy sur les droits réservés, le revenu total s'élève à 6.736 livres... L'hopital contient actuellement 200 personnes, sans compter les enfants trouvés qui sont à la nourrice..... » Mémoire déjà cité.

Digitized by Google

UNE

CÉLÈBRE BARONNIE NORMANDE

(Suite)

3° Les Abbayes.

Abbaye des Bernardins. — L'abbaye de Notre-Dame de Torigni était de l'ordre de Citeaux et de la filiation de Clairvaux, Richard de Saint-Rémy en fut le fondateur. Ce riche seigneur donna à l'abbaye d'Aunay, vers l'an 1134, les fief, terre et seigneurie de la Boulaie, en la paroisse de Condé-sur-Vire, à condition qu'il y serait établi un monastère composé de quatre religieux.

Robert de Saint-Rémy, fils de Richard, confirma cette donation et en fit de nouvelles sous les mêmes conditions.

Les religieux d'Aunay firent bâtir au pied du côteau de la Boulaie, une maison et une chapelle dont il sera fait mention plus loin. Henry, évêque de Bayeux la bénit et la dédia à saint Nicolas. L'abbaye d'Aunay y envoya quatre religieux en 1190, avec Jean dit de la Boulaie, leur abbé. Le cartulaire de l'abbaye de Torigni s'exprime ainsi : « Abbatia primo posita in loco qui dicitur Boleïa aut Boletum, in confinio parociœ de Condeto super Viram, uno lapide ab ipso Tauriniaco, nobilissimâ, antiquâ et amena urbe. » Mais soit que le lieu ne fût ni commode ni décent, soit que les revenus fûssent trop modiques, ils n'y restèrent que peu de temps et retournèrent à Aunay dès l'an 1191. Les choses demeurèrent en cet état pendant fort longtemps et ce ne fut qu'en 1307 que l'intention des seigneurs de Saint-Rémi fut pleinement exécutée.

Digitized by Google

En cette année 1307, Robert Le Fèvre, archidiacre d'Avranches, devint le restaurateur ou plutôt le nouveau fondateur de ce monastère, en donnant par acte du 15 décembre l'emplacement actuel de l'abbaye avec les maisons qu'il y avait. Alors l'abbaye d'Aunay y renvoya quatre religieux avec un abbé, nommé aussi Jean de la Boulaie et leur céda par chartres homologuées aux assises de cette ville, devant le bailli de Caen, tous les biens qui lui avaient été concédés par MM. de Saint-Rémi, père et fils, Robert de Glocester et autres pour fonder une abbaye à la Boulaie.

Philippe le Bel, roi de France, confirma les donations de Robert Le Fèvre et se rendit bienfaiteur de cette nouvelle maison en lui donnant, par des lettres expédiées de Milan au mois d'août 1308, des dîmes en la paroisse d'Ecrammeville avec les patronages de cette paroisse et de celle de Notre-Dame de Torigni. Le pape Clément V mit ce monastère sous la garde et invocation de saint Pierre, en 1310, et Philippe le Long, lui fit quelques donations et confirma celles de Philippe le Bel, en 1319.

L'abbaye était située au nord et à l'entrée de la ville, sur un plateau fertile, d'où la vue s'étendait au sud-ouest à plus de deux lieues. Les constructions, quoique simples, étaient de bon goût : elles passaient pour les plus commodes de toute celles de l'Ordre. Les armoiries étaient d'azur, au château d'argent, sommé de trois tours carrées, aussi d'argent à la face crénelée de gueules, le tout maçonné de sable.

On remarquait dans l'église de cette abbaye, à la gauche du chœur, le mausolée de Marie de Craon, épouse d'Herné de Mauny, baron de Torigni.

Voici la liste des 23 abbés qui gouvernèrent l'abbaye depuis l'époque de sa fondation jusqu'en 1770...

1. — Jean, dit de la Boulaie, en 1190.
2. — Jean II de la Boulaie, en 1305.
3. — Pierre, 1315-1349. Sous son gouvernement, l'abbaye fut ruinée par les soldats d'Edouard III, roi d'Angleterre.
4. — Inconnu, vivant vers l'an 1360.
5. — Id. Id. 1370.
6. — Id. Id. 1380.
7. — Richard, 1386-1408.
8. — Jean, vers 1408.

Digitized by Google

9. — Nicolas, 1415-1434, fut député par le Concile de Bâle pour terminer une contestation entre deux ecclésiastiques au sujet du bénéfice-cure de la paroisse d'Yvetot.
10. — Jean, 1454-1457.
11. — Jean Riant, 1459-1460.
12. — Jean d'Hectot, 1489.
13. — Philippe de la Jouaye, 1496, mourut en 1515.
14. — Jean de Tallevende, abbé en 1514.
15. — Jean Adeline, abbé en 1516, mourut en 1537.
16. — Pierre Adeline, neveu et résignataire du précédent.
17. — Guillaume Baudet, en 1582.
18. — Léonor de Matignon, premier abbbé commandataire, en 1618.
19. — Léonor de Matignon, neveu du précédent, deuxième abbé commendataire.
20. — Germain de la Châtaignerie, troisième abbé commandataire, en 1733.
21. — Jacques Le Fèvre, quatrième abbé commandataire, en 1743.
22. — Pierre Renti de Sulli, cinquième abbé commandataire, en 1745.
23. — Robert Joachim de Nones, sixième et dernier abbé commendataire, en 1770.

En 1793, les quatre derniers religieux furent expulsés de l'abbaye qui fut vendue par l'administration du district de Saint-Lô à Jacques Le Chartier de la Varignière au prix de 26.000 fr. en assignats. Celui-ci voulut la rendre aux religieux qui n'acceptèrent pas cette offre généreuse. Alors M. Le Chartier fit abattre l'église qui menaçait ruine (juin 1791) et bâtir à sa place la jolie résidence qu'on y voit encore aujourd'hui.

A la mort de M. Le Chartier, en 1830, son héritière vendit cette résidence qui venait d'être pendant quelques jours la demeure de Charles X partant pour l'exil, à M. Havin, député de la Manche, qui fit démolir les bâtiments conventuels qu'avait respectés son prédécesseur.

Le 13 novembre 1793, M. Le Chartier reçut dans l'ancienne abbaye des Bernardins, devenu sa propriété, l'état-major de l'armée républicaine commandée par les généraux Sépher et Tilly,

Digitized by Google

sous l'inspection du représentant du peuple Laplanche. Elle venait de Vire et se dirigeait sur Cherbourg, avec 24 pièces de canon, 24 caissons et 300 chariots (1).

Abbayes des Bernardines. — La communauté des Bernardines, établie à Torigni, était de l'ordre et de la filiation de Citeaux. Deux religieuses professes de la maison de Villers-Canivet vinrent s'établir en la paroisse de Saint-Amand à l'ermitage de la Madeleine, le 19 novembre 1630; elles y restèrent pendant dix mois et pratiquèrent leur observance régulière autant que le pouvait permettre la disposition des lieux. Yves de Monthurel qui possédait alors cet ermitage, fut leur premier directeur.

Leurs sentiments de vertu et de religion excitèrent la bienveillance envers elles. Guillaume Le Mière, curé de la paroisse de Notre-Dame de Torigni leur donna le terrain où l'on voit encore aujourd'hui les restes du monastère. A son tour, Léonore d'Orléans, épouse de Charles de Matignon, leur procura la remise du droit d'indemnité et la fondation fut faite à condition que les prieures seraient électives tous les trois ans.

Jacques d'Angennes, évêques de Bayeux, donna son approbation à cet établissement, le 24 février 1632. Les deux religieuses de la Madeleine quittèrent cet ermitage le 28 septembre de la même année et formèrent une communauté dans la maison qui était sur le terrain donné par Guillaume Le Mière. Elles furent ensuite incorporées à l'ordre de Citeaux par l'abbé général Pierre de Nivelle le 18 mars 1632. Le roi approuva et ratifia cet établissement à Chantilly au mois d'août 1634 et les lettres de reconnaissance furent enregistres au Parlement de Rouen, le 7 juillet 1635. Cette maison où l'on élevait avec succès de jeunes demoiselles, était située à l'entrée de la ville sur la route de Caen. Elle comptait de 12 à 15 religieuses.

Voici les noms des prieures du monastère depuis sa fondation :

1. — Bonne de Mallouët, religieuse de Villers-Canivet et première prieure titulaire, morte le 15 mai 1663.

(1) Le 18 du même mois, une petite armée de 1500 hommes, ayant 2 pièces de canon et 4 caissons arriva de Saint-Lô à Torigni vers 3 heures après-midi. Tous les habitants des campagnes voisines et ceux des cantons de Saint-Jean et de Livry se rendirent aussi à Torigni qui était menacé par les Chouans. Le représentant Laplanche revint le 19 du même mois faire l'inspection de ce petit corps d'armée (Manuscrit de M. Duperron).

Digitized by Google

2. — Geneviève de Flavacourt de Fouilleuse, religieuse de Gomer-Fontaine, morte en 1668.

3. — Léonore de Matignon, religieuse de Torigni, troisième prieure titulaire, première triennale, gouverna 16 ans, puis fut abbesse du Paraclet d'Amiens et mourut le 14 septembre 1706.

4. — Vincente Varin, religieuse du même couvent, seconde prieure triennale, morte le 5 février 1707.

5. — Léonore Le Gentil, religieuse du même couvent, troisième prieure triennale, gouverna trois ans.

6. — Madeleine Néel, religieuse du même couvent, quatrième prieure triennale, morte le 20 décembre 1719.

7. — Jeanne de Mauroy, religieuse du même couvent, cinquième prieure triennale, gouverna trois ans.

8. — Elisabeth-Eléonore de la Tour d'Auvergne, princesse, religieuse des Clairets (diocèse de Chartres), troisième prieure titulaire, gouverna 20 ans et mourut à l'abbaye de la Blanche, à Mortain, le 2 mai 1746. Ses restes reposent aujourd'hui dans la chapelle de la Congrégation du Petit Séminaire. Sur la pierre tombale on lit cette inscription :

CY GIST IL^{TRE} ET VER^{SE} PRINCESE ELISABETH
ELEONOR DE LA TOUR DAUVERGNE PRIEURE
TITV^{RE} DE THORIGNY DÉCÉDÉE A LA
BLANCHE, LE 2 MAY 1746, AGÉE DE 81 ANS
PRIEZ POUR SON AME.

9. — Angélique de la Viesville, religieuse de Gomer-Fontaine, quatrième prieure titulaire, morte le 25 avril 1751.

10. — Françoise-Aimée Habel de Claville, religieuse de Torigni, cinquième prieure titulaire. Son nom est mentionné sur une plaque commémorative encastrée dans un bâtiment situé à l'entrée de Torigni (restes de l'ancien couvent), et qui porte ces mots : « L'an de N. S. 1745, fait bâtir par F. Habel de Claville, prieure de ce monastère. »

11. — Sophie le Page, religieuse du même couvent, sixième prieure titulaire.

Digitized by Google

12. — Flore-Victoire Salbert de Beaujaye, installée le 28 octobre 1778, dernière prieure.

Les religieuses Bernardines quittèrent le monastère de Torigni à la Saint Michel 1792. Leur maison fut vendue par le gouvernement à un apothicaire de la ville.

En 1827, M. l'abbé Marais, prêtre originaire de Virandeville, et qui était demeuré en Angleterre depuis la Révolution comme chapelain d'une communauté de Carmélites, vint à Torigni acheter l'ancien couvent des Bernardins. Secondé par le curé de Torigni, M. Goulhot des Landes, il y installa une communauté de Carmélites; mais des difficultés imprévues le forcèrent bientôt à s'éloigner. Il acheta alors de M. Sivard de Beaulieu, à Valognes, une belle demeure où il logea ses protégées.

L'ancien couvent de Torigni passa à cette époque entre les mains de M. de La Motte d'Annebault; vers 1866, la famille de La Motte le vendit à MM. Havin, Lemeltier et Delamare de Torigni, qui la cédèrent ensuite à la ville pour en faire une écoles de filles.

4° Établissements d'utilité publique.

Hôtel-Dieu. — L'Hôtel-Dieu de Torigni fut bâti en 1221 par Guy de Châtillon, comte de Saint-Paul, sur un terrain situé devant l'église de Notre-Dame-du-Grand-Vivier. Sa chapelle érigée en prieuré, fut dédiée à Saint-Eloi et desservie par le curé de Notre-Dame. Philippe le Bel lui fit quelques donations par une charte datée de l'an 1300.

Avant les guerres de religion, l'Hôtel-Dieu était si considérable « qu'il s'y faisait des mariages entre ceux qui l'habitaient. » Les draps, les toiles qu'on y fabriquait contribuèrent beaucoup à soutenir le commerce de la ville. — Mais les guerres des huguenots ayant ruiné l'industrie du pays, les bâtiments de l'Hôtel-Dieu furent abandonnés et ne présentèrent bientôt plus qu'un amas de ruines.

François de Matignon, troisième fils de Charles de Matignon et de Léonore d'Orléans, fit construire le principal bâtiment de l'hospice actuel, au fronton duquel apparaissent encore aujourd'hui les initiales F. M. attestant sa noble origine. Plus tard, Jacques III, pour obtenir la dispense de son mariage avec Charlotte

Digitized by Google

sa nièce, ajouta d'autres constructions au bâtiment dont il vient d'être fait mention et dota généreusement ce bel hôpital.

Bâti à l'entrée de la ville près de l'abbaye aux hommes, il était connu sous le nom d'*hôpital Matignon*. Il possédait les revenus de l'ancien Hôtel-Dieu, du prêche du Chefresne, des léproseries et maladreries de Torigni, de Condé-sur-Vire, de Sept-Vents, de Tessy et de la Ferrière-Harang.

La chapelle jouissait du titre de prieuré. Son desservant, présenté par le comte de Torigni, recevait 300 fr. d'honoraires et un logement dans l'hôpital. Dans cette chapelle on voyait avant 1793 les deux épitaphes suivantes :

1° — « Ici gît le cœur de très haute et très puissante dame Marie-Françoise de la Luthumière, veuve de très haut et très puissant seigneur Henri, sire de Matignon, comte de Torigny, lieutenant-général de Normandie. Elle était encore plus recommandable par sa piété et par sa charité que par sa naissance et ses alliances si grandes et si connues. Comme elle aima et assista les pauvres pendant sa vie, elle a voulu que son cœur demeurât avec eux après sa mort. »

2° — « Très haute et très puissante dame Charlotte de Matignon, femme de très haut et très puissant seigneur Jacques sire de Matignon, comte de Torigni, chevalier des Ordres du Roi, lieutenant-général de ses armées et de cette province, a souhaité que son cœur fût avec celui de sa vertueuse mère et il repose ici. — Priez Dieu pour elles! »

Ces épitaphes furent ôtées le 6 octobre 1792 et les deux cœurs qui étaient derrière furent déposés dans le cimetière de l'hôpital (1).

La chapelle actuelle possède un tableau représentant saint Éloi, qui vient de l'ancien Hôtel-Dieu et le portrait d'un Matignon.

Collège Notre-Dame. — On dit généralement qu'avant la Révolution de 1789, l'instruction était à peu près nulle en France. C'est une erreur, sinon un mensonge, qu'a dévoilée, preuves en en main, notre savant et très distingué compatriote, M. Siméon Luce. « A chaque instant, dit-il (2), il est fait mention d'écoles rurales dans les documents où l'on s'attendrait le moins à trouver

(1) Nous avons vu plus haut que les corps de Jacques III de Matignon et de son épouse Charlotte reposaient dans la chapelle des Mausolées de l'église Saint-Laurent.

(2) *Vie de Bertrand Duguesclin*, pages 15, 16, 17.

Digitized by Google

des renseignements de ce genre, et l'on ne peut guère douter que pendant les années même les plus agitées du XIVe siècle, la plupart des villages n'aient eu des maîtres enseignant aux enfants la lecture, l'écriture et un peu de calcul. » Au XVIe siècle, il y avait des écoles dans toutes les paroisses de la Manche (1). Beaucoup disparurent à l'époque des guerres de Religion, mais la paix rétablie, les évêques s'empressèrent de réorganiser les écoles et mirent même à la tête d'un grand nombre d'entre elles des curés et des vicaires. Ils encouragèrent les fondations, et de toutes parts s'élevèrent des locaux où l'on dispensait aux enfants l'éducation religieuse et une instruction en rapport avec les besoins des populations.

Les collèges, si nombreux et si florissants au moyen âge, reprirent aussi une partie de leur ancienne prospérité au commencement du XVIIe siècle. S'il fallait porter sur eux un jugement impartial, nous n'hésiterions pas à dire qu'ils l'emportaient sur ceux d'aujourd'hui et par le nombre des élèves et par la somme de travail que fournissaient les étudiants. Le travail y était ardent et chrétien : « Nous étions debout à quatre heures du matin, écrivait un écolier de la Renaissance, et après avoir prié Dieu, nous allions aux études, nos gros livres sous le bras, nos écritoires et nos chandeliers à la main. »

La petite ville de Torigni suivit le grand mouvement intellectuel qui se produisit après les guerres de religion.

En 1595, par contrat passé devant les tabellions de la ville, Raoul Boulogne, curé de Saint-Martin de Caumont, Guillaume Le Bouteiller, curé de Notre-Dame de Torigni et Georges Dajon, tabellion en cette ville, fondèrent une école pour les garçons qui fut nommée collège de Notre-Dame du Grand-Vivier. Elle était située au pied de l'église vers le nord. Le maître était à la nomination du curé et des principaux habitants. Ce collège, où les enfants et les jeunes gens de la ville recevaient une instruction solide et une éducation soignée, ouvrait aussi ses portes aux étrangers. Il était très florissant à la veille de la Révolution.

Petit couvent de Notre-Dame. — Un siècle environ après la fondation du collège, le 12 février 1691, Catherine Chevreuil, établit une école pour les filles, au midi de l'église Notre-Dame,

(1) *Annuaire de la Manche 1854*, page 330.

Digitized by Google

et la dota de trois cents livres de revenu. Par l'acte de donation, la charitable fondatrice obligeait ses compagnes et celles qui leur succèderaient « à vivre toujours ensemble sous la règle de saint Augustin, à tenir les petites écoles pour les filles, à soigner et garder les malades et à leur rendre les derniers devoirs après la mort. » Cette petite communauté rendit de très grands services à la ville, par l'instruction qu'elle donna aux jeunes filles et par le dévouement qu'elle montra pendant plusieurs épidémies qui désolèrent le pays. Après la Révolution, le couvent n'était plus habité que par une sœur infirme.

Cependant les pauvres et les malades de Notre-Dame n'étaient pas délaissés. Les sœurs Bernardines ayant été chassées de leur couvent, sept d'entre elles se réfugièrent dans le quartier Notre-Dame et habitèrent ensemble une maison située près de l'église, qu'elles convertirent en une sorte de couvent placé sous la direction spirituelle de M. l'abbé Delaville. A leur tête était une demoiselle Hébert, née à Vire, et connue en religion sous le nom de sœur Béatrix. Fidèle enfant de saint Bernard, dévouée à Marie, elle unit son zèle à celui de M. Delaville, pour entretenir l'église Notre-Dame et l'empêcher de tomber en ruines. Tous les ans, elle faisait dans la ville une quête dont elle employait le produit à réparer les couvertures et à étayer les vieux murs de sa chère église. Elle mourut en 1820, laissant après elle sa sœur (Dorothée), qui administra longtemps l'hospice de Torigni et trois autres religieuses, la sœur Franke, la sœur Aimée, née Yzabel et la sœur Victoire dont la mémoire fut longtemps conservée dans tout le pays.

CHAPITRE II

Du gouvernement civil

Torigni, sous l'Ancien régime, faisait partie du gouvernement de Basse-Normandie, de la généralité de Caen et de l'élection de de Saint-Lô. Il relevait du parlement de Rouen et du présidial de Caen.

Jusqu'en 1789, il fut le siège d'un bailliage royal, formé des nobles sergenteries de Torigni et de Saint-Clair, en totalité, et de

Digitized by Google

celles de Briquesart et de Cerisy-l'Abbaye, en partie. De plus, la ville des Matignon possédait deux hautes justices. Même antérieurement elle avait été le chef-lieu d'une élection, et le siège d'une vicomté créée en 1636; mais Saint-Lô avait hérité de son premier privilège et la vicomté avait été réunie au bailliage par édit du mois d'avril 1749.

M. Deschamps, dans sa *Notice historique sur la ville de Torigni et sur ses Barons féodaux*, a conservé les noms des derniers membres de la magistrature de Torigni, en 1789. Mous les transcrivons ici :

MM.

Aumont, bailli et président.
De La Mézengère, lieutenant-général au criminel.
Le Provost de Saint-Jean, lieutenant-général pour les affaires civiles.
Raould de Langotière, procureur fiscal.
Fleuri de Saint-Ouen, procureur du roi.
De Vaugroult, avocat du roi.
Plouin-Dubreuil, conseiller.
Pain, conseiller.
Le comte de Sainte-Suzanne, conseiller.
Le Brum, greffier.

La sergenterie de Torigni, dépendant des élections de Bayeux et de Saint-Lô contenait 52 paroisses avec quelques extensions de fief dans trois autres. En voici le détail, tel qu'on le trouve dans les *Aveux des 31 janvier 1619 et 26 mai 1617*.

Dans le tableau suivant, les paroisses de l'élection de Saint-Lô sont précédées d'un S, et celles de l'élection de Bayeux d'un B; à la suite est indiqué le nombre des habitants de chaque paroisse.

S	Bérigny	415	S	Dampierre	519
»	Beuvrigny	218	»	Domjean	990
»	Biéville	216	»	Fournaux	180
»	Brectouville	168	»	Giéville	575
»	Bures	333	»	Guilberville	1308
»	Campeaux	643	»	Lamberville	284
B	Caumont	563	»	La Chapelle-Heusbrocq	117
S	Cormolain	830	»	La Chapelle-du-Fest	148
»	Condé-sur-Vire	1749	B	La Ferrière-Harang	658

Digitized by Google

B	La Ferrière-au-Doyen	195
»	Les Loges	268
S	La Vaquerie	620
B	Le Fresne	259
»	Litteau	523
S	La Lande-sur-Drome	85
B	Le Perron	170
S	Mallouet-sur-Vire	100
B	Montbertrand	473
»	Montrabot	278
»	Montaigu	»
S	Notre-Dame de Torigni	1000
»	Notre-Dame d'Elle	200
»	Pleines-Œuvres	364
B	Placy	322
S	Précorbin	537
»	Rouxeville	531
S	St-Amand-de-Torigni	1030
»	St-Laurent-de-Torigni	2000
»	St-Symphorien-de-Torigni	165
»	Ste-Suzanne-sur-Vire	373
S	St-Louet-sur-Vire	393
B	St-Martin-de-la-Besace	930
»	St-Ouen-de-la-Besace	567
»	St-Jean-des-Essartiers	396
»	Sept-Vents	709
S	Sallent	766
»	St Germain-d'Elle	467
»	St-Georges-d'Elle	685
»	St-Quentin-d'Elle	164
»	St-Jean-des-Baisans	1040
»	Saint-Ebrémond-de-la-Barre-de-Semilly	513
»	St-Pierre-de-Semilly	440
B	Vidouville	330
»	Cahagne, excepté ce qui est au-delà de la Seulle	1608
»	Les Ecroës de la Bazoque	
»	Les Ecroës de Foulognes	300

La sergenterie de Saint-Clair, tenue de celle de Torigni était, suivant les mêmes aveux, composée des paroisses suivantes :

S	Airel	
»	Cartigny	
»	Clouet	
»	Couvains	702
»	Cerisy-l'Abbaye	
»	La Luzerne	140
»	La Meauffe, en partie	466
B	La Chapelle-Ste-Marguerite	
B	Epiney-Tesson	
»	La Haie-Piquenot	
S	Mont-sur-Airel	
»	Rampan	276
»	Saint-Clair	575
»	St-André-de-l'Epine	306
»	St-Jean-de-Savigny	371
»	Une extension de fief dans la paroisse de Mesnil-Rouxelin	219
»	Une partie de Villiers-Fossard	656

Ancienne haute justice. — Sur la demande de Jacques de Matignon, le roi Charles IX, en considération des nombreux et impor-

Digitized by Google

tants services rendus à la patrie par ses ancêtres, réunit les baronnies de Torigni et de la Ferrière-Harang, les érigea en comté et créa une haute justice pour les vassaux de ces deux baronnies (septembre 1565).

Cette haute justice comprenait les paroisses suivantes :

Paroisses entières : Notre-Dame et Saint-Laurent de Torigni, Bures, Montbertrand, Dampierre, La Lande-sur-Drome, La Ferrière-Harang, Le Perron, Montaigu, Placy, Parfouru.

Paroisses mixtes : Saint-Amand de Torigni, Saint-Syphorien, Condé-sur-Vire, Saint-Ouen et Saint-Martin-de-la-Besace, Saint-Jean-des-Essartiers, La Vaquerie, Biéville, Carville, La Graverie, Les Loges.

Nouvelle haute justice. — La nouvelle haute justice de Torigni fut érigée en considération de Jacques-François-Eléonor de Matignon, par lettres patentes du 16 septembre 1702. Elle était composée des paroisses suivantes dont huit entières et huit mixtes.

Paroisses entières : Brectouville, Giéville, Domjean, Pleines-Œuvres, Saint-Louet, Guilberville, Cormolain, La Chapelle-du-Fest.

Paroisses mixtes : Saint-Amand de Torigni. Saint-Symphorien, Condé-sur-Vire, Saint-Martin-de-la-Besace, Saint-Jean-des-Essartiers, La Vaquerie, Biéville, Vidouville.

La *haute justice de Semilly,* composée des paroisses de Saint-Pierre, de Saint-Ebrémond-de-Semilly, de Saint-Georges-d'Elle et d'un quartier de la paroisse de Couvains : — *celle de Couvains,* composé de l'autre quartier, appelé gros quartier de Saint-Jean-de-Savigny, relevait par appel du bailliage de Torigni.

Nous avons déjà dit que Torigni jouissait du droit de bourgeoisie.

CHAPITRE III

Du gouvernement ecclésiastique.

Avant le Concordat de 1801, la ville de Torigni était sous la juridiction de l'évêque de Bayeux. Après la nouvelle division ecclésiastique, elle fit partie du diocèse de Coutances. Jusqu'au

Digitized by Google

XIXe siècle, elle fut le siège d'un doyenné rural qui comprenait quarante-neuf paroisses et six chapelles.

Nous donnons leurs noms avec ceux des seigneurs qui nommaient aux bénéfices.

1° Paroisses

Balleroi La Vaquerie	l'abbé d'Aunay.
La Bazoque	l'abbé de Fécamp.
Saint-Germain-d'Elle Planquery	l'abbé du Plessis-Grimoult.
Saint-Jean-de-Baisans Précorbin La Chapelle-du-Fest	l'abbé de Saint-Lô.
Guilberville	l'abbé de Montmorel.
Giéville Saint-Symphorien Placy Montaigu Le Perron Saint-Amand de Torigni Biéville Saint-Laurent de Torigni Notre-Dame de Torigni	le comte de Torigni.
La Lande-sur-Drome	M. Duboscq de Beaumont.
Montrabot Vidouville	l'abbé Lougues.
Fourneaux	M. de la Gonnivière.
Sainte-Honorine-de-Ducy	M. de Ducy.
Lamberville	M. de Siresme.
Beuvrigny	M. de Saint-Quentin.
Pleines-Œuvres	l'abbé de Savigny.
Domjean	l'abbé du Mont-Saint-Michel.
Condé- sur- Vire	1re portion, l'abbé de Torigni. 2e — le Roi. 3e — le seigneur Dupont.
Saint-Quentin Bérigny	M. de Saint-Quentin.

Digitized by Google

Bures	le seigneur du lieu et l'abbé de Fontenay alternativement.
Cormolain	le Roi.
Montfiguet	
Le Quesney-Guesnon	
Vaubadon	Le Tellier.
La Chapelle-Heusbrocq	M. de Moges.
Rouxeville	1re portion, l'Évêque de Bayeux et l'abbé de Cerisy alternativement.
	2e portion, M. Poitrin de la Morinière.
Sainte-Suzanne-sur-Vire	X.
Castillon	X.
Caumont	
Sallen	
Liteau	
Saint-Martin-le-Vieux	
Parfouru-l'Eclain	
Trungy	
Cahagnolles	
Foulognes	
Brectouville	
Saint-Georges-d'Elle	

2° Chapelles

La chapelle de la Malherbière, M. de Siresme.
La chapelle de la léproserie de Torigni, le comte de Torigni.
La chapelle de la Moignerie, à Guilberville.
La chapelle de la léproserie de Condé-sur-Vire.
La chapelle Saint-Jean, à Foulognes.
La chapelle de la Dîme ou de la Vignaie, à Sainte-Honorine-de-Ducy.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

Histoire religieuse de Torigni pendant la Révolution

Paroisse de Notre-Dame de Torigni. — En 1789, la ville de Torigni était le chef-lieu du doyenné, et le doyen était ordinairement le curé de Notre-Dame.

Les revenus de la cure étaient fort modestes, mais les princes de Monaco, aussi généreux que riches, comblaient de largesses les pauvres et les églises de la ville. Les rentes du trésor ou de la fabrique de Notre-Dame, provenant des obits ou fondations, s'élevaient à trois cent soixante-seize livres sept sous.

Une dizaine de prêtres habitués, qu'on nommait obitiers, résidaient dans la paroisse de Notre-Dame. Plusieurs étaient pauvres, mais l'hospitalité généreuse qu'ils recevaient presque journellement chez les plus honorables familles de la localité leur permettait de vivre décemment, sans avoir recours aux aumônes de l'Eglise (1).

En 1772, M. l'abbé Deschamps fut nommé à la cure de Notre-Dame qu'il dirigea jusqu'à sa mort (1793). Ce prêtre vénérable, qui avait le titre de doyen, ne souscrivit pas sans doute au schisme constitutionnel, car on ne trouve aucune preuve de prestation de serment ou de rétractation.

A la mort de M. Deschanps, M. l'abbé de Marguerie, curé assermenté de Saint-Laurent, s'appuyant sur certaines lois émanées de la Constituante, réunit les deux paroisses.

On était alors en pleine Terreur. En Basse-Normandie, comme dans les autres régions de la France, quelques bandes de misérables pillaient et massacraient sans merci. A Notre-Dame de Torigni, on ne signala aucun de ces actes de barbarie et de banditisme alors si communs sur toute la surface de notre territoire.

Quelques meubles de l'église furent vendus aux enchères et achetés par des familles honorables, pour les rendre plus tard au culte. Les ornements et les vases précieux furent enlevés de l'église et transportés à Saint-Laurent. Le sanctuaire de Notre-Dame

(1) Avant la Révolution, le nombre des prêtres et des clercs était considérable : beaucoup demeuraient dans leurs familles, aidaient les prêtres de la paroisse dans les fonctions du saint ministère.

Digitized by Google

du Grand-Vivier ne fut pas comme celui de Saint-Laurent, souillé par les orgies révolutionnaires, mais on en fit un magasin de fournitures pour la garnison envoyée à Torigni. La croix du cimetière fut respectée et demeura debout. La statue miraculeuse de Notre-Dame échappa aux profanations sacrilèges.

Comme nous l'avons dit plus haut, cette statue était l'objet d'un culte spécial à Torigni et dans une partie considérable de la Basse-Normandie. Les pèlerins qui allaient au Mont-Saint-Michel, passaient par Notre-Dame et souvent y demeuraient plusieurs jours en dévotion. Les habitants de la paroisse, s'empressèrent de soustraire leur statue vénérée aux outrages des bandes révolutionnaires venues de l'extérieur et la cachèrent dans un grenier où elle reçut secrètement les hommages fidèles de ses enfants. Au retour de la paix religieuse, elle reprit sa place dans l'Eglise rendue au culte. Nous verrons bientôt comment la dévotion à Notre-Dame du Grand-Vivier qui s'était affaiblie dans la première partie du XIXe siècle, s'est ravivée de nos jours, grâce aux efforts de prêtres zélés et intelligents.

Comme on le voit, même aux plus mauvais jours de la Révolution, les habitants de Notre-Dame demeurèrent inviolablement attachés à leur foi religieuse. Loin de poursuivre les prêtres, ils leur donnèrent asile, de telle sorte que ceux-ci purent assez librement baptiser, confesser, marier, célébrer le saint sacrifice et et administrer les mourants.

Parmi les familles qui se distinguèrent par leur dévouement à la religion, il faut citer celles de MM. Delalonde, Dohin-Duquesnay, Desportes et Yzabel. Les deux premières familles eurent presque constamment pour hôtes deux courageux confesseurs de la foi, M. l'abbé Jacques Delaville et son frère, le moine François, dit le Pénitent.

M. Jacques Delaville, de Condé-sur-Vire, était vicaire à Notre-Dame. quand la Constituante imposa le serment civique au clergé de France. Il refusa de le prêter et fut persécuté. En 1801, nommé desservant de sa bien-aimée paroisse, il y fit un bien immense. — L'église de Notre-Dame fut rendue au culte par arrêté du préfet, le 21 floréal, an XI. La population accueillit la nouvelle avec enthousiasme. Ceux qui avaient gardé avec un religieux respect les objets sacrés vendus en 1793, s'empressèrent de les rendre au

Digitized by Google

culte, et chaque habitant voulut, par quelque don spontanément offert, rendre à l'église son ancienne beauté.

Paroisse de Saint-Laurent. — Enrichi par les largesses princières des Matignon-Grimaldi, l'ancien baptistère du moyen-âge était devenu la plus belle église de la ville.

En 1789, M. l'abbé Victor-Aimé-François de Marguerie, était curé de Saint-Laurent et de Saint-Amand de Torigni. Surpris par les fausses doctrines de la Constituante (1), le zélé pasteur souscrivit au schisme. Mais la vérité devait reprendre son empire sur cet esprit sérieux. Au bout de quatre ans, M. de Marguerie fit une retractation solennelle et courageuse de ses erreurs, et il sut si bien en imposer aux révolutionnaires qu'il demeura sans être inquiété au milieu de ses paroissiens. Vers la fin de 1803, M. de Marguerie ne garda que la cure de Saint-Amand où il laissa les plus édifiants souvenirs.

Quinze prêtres au moins, dont plusieurs étaient enfants de la ville, habitaient Torigni en 1789. Quelques-uns se dévouaient à l'éducation des jeunes gens, les autres secondaient M. de Marguerie dans les fonctions du ministère paroissial. Cinq de ces prêtres prêtèrent le serment civique : ce furent MM. Vallée, Deshayes, Véniard, Loisel et Du Ruffey. M. Loisel persévéra dans le schisme et devint curé intrus de Précorbin. Les quatre autres ne tardèrent pas à revenir de leurs erreurs. La rétractation écrite de M. Du

(1) L'abbé Combalot aimait à raconter une anecdote, qui prouve à quel point les difficultés du moment ont pu *atténuer devant Dieu la faute si grave* que commirent les prêtres assermentés. C'était dans le diocèse de Sens, aux environs d'Auxerre, où le zélé missionnaire venait de prêcher la célèbre mission de 1830. Obligé de s'enfuir pour éviter les mauvais traitements annoncés par les libéraux du lieu, M. Combalot dut attendre plusieurs heures le passage de la diligence chez un vieux curé qui l'avait hébergé à la première étape de sa fuite... Or le vieux curé n'avait jamais quitté sa paroisse pendant la Révolution. Il avait naturellement prêté tous les serments qu'on lui demanda, et comme l'abbé Combalot lui en témoignait sa surprise scandalisée : « Eh! répliqua naïvement le jureur, fallait-il donc, monsieur l'abbé, abandonner ces pauvres gens et les laisser mourir sans sacrements! » Egayé par l'argument, M. Combalot se complut à interroger le curé sur la façon dont il avait pu exercer son ministère. « Voici, répondit-il. Je réunissais de temps en temps tous mes paroissiens et, pour gagner du temps je leur faisais leur confession : Toi, tu as fait ceci; toi, cela!..... Puis je leur donnais l'absolution à plein panier!..... Et, vous voyez, Monsieur l'abbé, concluait le naïf pasteur, que mes paroissiens ont gardé la foi, ce qui n'est pas arrivé dans les paroisses voisines qui ont été abandonnées. (*L'abbé Combalot*, par Mgr Ricard, chap. I, p. 13).

Digitized by Google

Ruffey a été conservée, et nous sommes heureux d'en citer les principaux passages.

« Ce que je médite depuis longtemps, je l'exécute aujourd'hui, sept de mai mil sept cent quatre-vingt-quatorze, pour satisfaire à ma conscience et pour la consolation des fidèles..... Respectables prêtres, vous qui, chez l'étranger, gémissez sur nos malheurs et remplissez librement les sublimes fonctions du sacerdoce éternel de Jésus-Christ, que j'approuve le refus que vous fîtes de prêter le serment malignement et artificieusement demandé le six février 1791 ! Que ne puis-je me transporter où vous êtes ! Que j'ai de repentir de ne vous avoir point imités dans votre refus ou dans votre rétractation !..... J'efface, je brûle et j'anéantis, autant qu'il m'est possible, les phrases que j'ai pu insérer dans cinq ou six discours contre votre admirable façon de penser.....

« Je crains Dieu et n'ai point d'autre crainte..... Dussé-je irriter contre moi la fureur et la rage des incrédules, la religion catholique, apostolique et romaine, évidemment démontrée et souverainement aimable, est celle qui est absolument nécessaire pour être sauvé, et c'est aussi celle dans laquelle j'ai toujours vécu et dans laquelle je veux vivre et mourir.....

« Laissez-vous, Seigneur, attendrir par mes larmes et pardonnez à mon erreur. Daignez accorder le même pardon à tous ceux et celles qui m'ont suivi lorsque j'en étais indigne, et que je conjure de m'imiter dans mon repentir, et de s'adresser à des prêtres catholiques.

« Puissions-nous eux et moi mériter un de ces regards miséricordieux que vous laissâtes tomber sur saint Pierre et qui fit couler de ses yeux un torrent de larmes.

Dieu bon, voilà ton ouvrage,
Je te dois mon heureux sort :
Tu m'as tiré d'esclavage,
Et des ombres de la mort.
Par toi sauvé du naufrage,
Je respire dans le port.
Tu pouvais dans ta colère
M'accabler de ta grandeur;
Au lieu d'un Juge sévère
Et d'un Dieu juste vengeur,
Je ne trouve en toi qu'un Père,
Je n'y trouve qu'un sauveur.

Digitized by Google

« Signé, Jean-François Lécot du Ruffey, prêtre catholique de Torigny. »

Après leur rétractation M. Du Ruffey et trois de ses compagnons continuèrent de demeurer à Torigni pour instruire les enfants et donnèrent l'exemple de toutes les vertus. M. Véniard se rendit à Paris où il fut nommé aumônier d'un collège.

Les autres prêtres de Torigni demeurèrent fidèles au devoir. C'étaient MM. Lamontagne, Pélerin, Gauthier-Cardonville, Pommier, Du Mesnil, Duval du Perron, Bazire, Carpentier, Bonteautin, Pouchin, les deux frères Dohin de Vienne-Duquesnay et l'abbé Chenu.

MM. Pommier, Lamontagne, Pélerin, Bazire, Carpentier et Pouchin prirent la route de l'exil. La persécution finie, tous rentrèrent en France, à l'exception de M. Pélerin que la mort avait surpris à l'étranger. M. Bazire fut nommé à la cure du Perron, M. Pommier à celle de Notre-Dame-d'Elle; les trois autres devinrent les collaborateurs de M. de Marguerie.

MM. Gautier-Cardonville, Du Mesnil, et Duval-Du Perron ne quittèrent pas Torigni; ils purent, grâce à l'hospitalité dévouée de plusieurs familles dont nous citerons les noms, échapper aux recherches des persécuteurs.

Les abbés Dohin de Vienne n'habitaient pas Torigni pendant la tourmente révolutionnaire. L'un d'eux, curé de Foculville, au diocèse de Rouen, fut arrêté et conduit à Dieppe où il subit avec un courage digne des premiers chrétiens un long et douloureux interrogatoire. Ce saint prêtre eût été massacré au sortir du tribunal sans l'intervention d'un juge de paix chez lequel il se réfugia précipitamment.

Un an après, il fut saisi par une troupe de patriotes et traîné jusqu'à Dieppe, au milieu d'une foule immense qui brandissait des armes, chantait le *Ça ira,* et proférait de terribles menaces. La municipalité voulut prendre le malheureux sous sa protection, mais la populace engagea avec les magistrats et la garde nationale une lutte acharnée. Enfin, M. Dohin, les habits en lambeaux, fut poussé précipitamment dans la prison, et un corps de garde en faction en défendit l'accès. Ce fut du fond de sa prison que M. Dohin écrivit le récit de cette terrible journée (29 avril 1792). Ce récit, de même que les pièces de son interrogatoire, a été longtemps entre les mains d'une fervente chrétienne de Torigni qui

Digitized by Google

l'avait reçu comme souvenir de la famille Dohin. Une copie authentique a été envoyée aux archives de l'évêché de Coutances; c'est à elle que nous devons tous ces détails.

Un seul prêtre de Torigni fut massacré pendant la Terreur : ce fut M. l'abbé Chenu. Des scélérats le mirent à mort sur la route de Torigni à Saint-Lô.

Les habitants de Saint-Laurent ne se contentèrent pas de donner asile aux prêtres de la paroisse, ils reçurent aussi avec empressement les prêtres des paroisses voisines, entre autres MM. François-Vigor Delaville, originaire de Condé-sur-Vire et frère de M. Jacques Delaville, vicaire de Notre-Dame, Lepégoix, curé de Brectouville, Lesoimier, curé de Condé-sur-Vire, Vaultier, curé de Saint-Laurent-du-Mont, Caniu, curé de Saint-Ouen-de-Bandre, Hardèle, Samson, Lemonnier, Foucher et Fontaine.

On trouve dans les archives de la paroisse Saint-Laurent, de nombreux actes de baptême et de mariages signés par les trois premiers de ces prêtres qui montrèrent un zéle plus ardent et s'exposèrent plus hardiment à tous les dangers.

Les familles qui donnèrent le plus souvent asile à ce grand nombre de prêtres furent celles de Launay de la Perrelle, Dohin de Vienne, Pèlerin, Hébert, Fossé, Delalonde et du Mesnil.

Il faut dire, à l'honneur des habitants de Torigni, qu'un très petit nombre d'entre eux prirent part aux orgies révolutionnaires.

Malheureusement ici comme dans toute la France, une poignée de misérables prit la direction du mouvement avec une énergie sauvage, une audace satanique, et les braves gens, c'est-à-dire, la majorité de la France, terrorisés ou pour mieux dire, laissés à eux-mêmes par la divine Providence qui avait à châtier bien des crimes, des lâchetés et des apostasies, se laissèrent tyranniser, massacrer presque sans résistance, tout ressort vital étant brisé, toute volonté anéantie. On eût cru qu'ils se disaient entre eux : laissons passer la justice divine.

Nous savons, de source certaine, qu'à Notre-Dame-de-Torigni quatre ou cinq chefs de famille seulement embrassèrent les idées révolutionnaires.

Le pillage (1) de l'église Saint-Laurent fut l'œuvre de bandes

(1) Mentionnons ici un fait qui se passa, le 2 janvier 1796, dans l'église de Saint-Laurent, enlevée au culte catholique. Ce jour-là les Chouans s'emparèrent de Torigni, après un combat acharné. Les patriotes et la garnison se réfugièrent

Digitized by Google

organisées qui s'abattaient, dans toute la contrée sur les édifices sacrés, et qui se composaient de quelques misérables de la ville et des environs. Ce furent les commissaires du Gouvernement qui ordonnèrent la violation des sépultures des princes. Quelques membres de la municipalité et des individus à leur solde prirent part seuls à cette honteuse besogne. Nous dirons tout à l'heure les louables efforts tentés par la plus grande partie de la population pour arracher les restes précieux de leurs anciens princes à ces mains sacrilèges.

Ce ne furent pas les habitants de Torigni, mais les soudards de Sépher et de Tilly (1) qui brisèrent les riches mausolées qui se trouvaient dans l'église de Saint-Laurent.

Rappelons ici la belle conduite des citoyens de la ville, à l'occasion de l'enquête faite par les délégués du tribunal révolutionnaire, sur le prince Honoré III, incarcéré à Paris. Réunis dans l'église de Saint-Laurent, ils déclarèrent spontanément que « le prince ne s'était fait connaître à eux que par sa bonté, ses vertus et ses bienfaits. »

Lorsque cette église fut mise au pillage par les bandes dont

dans l'église. Les chouans les y bloquèrent, mais des colonnes mobiles étant arrivées de Saint-Lô, ils furent cernés à leur tour, forcés de lutter à la baïonnette, et finalement mis en déroute avec une perte considérable. (Séguin, cité par M. de la Sicotière dans son excellent ouvrage : « Louis de Frollé et insurrections normandes). »

(1) Sépher, général en chef de l'armée des côtes de Cherbourg, était un ancien bedeau de Saint-Eustache à Paris. « Cet homme, écrivait un historien de la guerre de Vendée, ne savait faire que des stupidités et des vilenies » (Grille). Jean-Bon Saint-André donnait dans les lignes suivantes une triste idée de sa bravoure : « Vous pouvez démêler dans la conduite de Sépher l'oubli de tous les principes, la crainte de se mesurer avec les brigands (Chouans) et peut-être la disposition prochaine à lâcher le pied à leur approche et à donner à des soldats qui sont tous braves, l'exemple d'une fuite honteuse qu'il fera ensuite retomber sur eux! » Suspendu de ses fonctions par arrêté des représentants du 2 décembre, avec injonction de se retirer à vingt lieues des armées et des frontières, ses armes et ses chevaux mis en réquisition pour le service de la République (Arch. de la Guerre) et remplacé par Tilly, il se plaignit amèrement. « Si je n'avais pas apporté à ma place toutes les connaissances d'un César, je pouvais dire au moins que j'y étais entré avec une âme pure et une conscience sans reproche. » (A. Min. de la guerre, 6, 12 déc. 1793). La Société populaire de Caen intervint inutilement en sa faveur. — Tilly, collègue et successeur de Sépher lui était supérieur comme expérience et capacité. Sa naissance et sa modération relative le rendirent suspect.

Digitized by Google

nous avons parlé, on n'oublia pas d'ouvrir les tombeaux des sires de Matignon.

Il se passa alors un fait extraordinaire. Nous en reproduisons le récit tel qu'il est consigné dans un document conservé aux archives diocésaines. « Quand les dévastateurs vinrent à ouvrir le cercueil où avait été mis le corps de Mgr de Matignon, évêque de Lisieux (1), ils retrouvèrent, non plus comme dans les autres tombeaux, des ossements et de la poussière, mais un corps intact d'où s'exhalait un parfum délicieux. Les vêtements épiscopaux avaient conservé leur fraîcheur et tout leur lustre, les traits du saint évêque n'étaient pas altérés (il était ressemblant au portrait que l'on conserve encore au château).

Les profanateurs ne furent pas arrêtés par ce prodige; ils ôtèrent du cercueil le corps de l'évêque; ils le transportèrent hors de l'église avec les ossements trouvés dans les autres tombeaux de la famille. Un grand nombre de personnes, témoins d'une pareille profanation, eurent la hardiesse de s'emparer d'une partie des dépouilles du saint évêque, espérant bien pouvoir conserver ces reliques précieuses. Les audacieux profanateurs empêchèrent les assistants de se saisir de ces dépouilles si vénérables. Ils voulurent jeter sans retard dans une fosse creusée à l'avance tous ces restes qu'ils venaient d'arracher à leur paisible sépulture. Comme le corps de Mgr de Matignon ne tombait pas dans la fosse trop étroite qu'on venait de creuser, un des profanateurs osa frapper du pied le corps de l'évêque en disant : « Si tu as quelque vertu, donnes-nous en la preuve. » Cette parole ne fut pas si tôt prononcée que la jambe de cet impie demeura paralysée. Jamais ce malheureux n'obtint sa guérison. Il a vécu bien années après ce terrible châtiment dont Dieu l'avait frappé et tous les vieillards de Saint-Laurent se souviennent encore de l'avoir vu.

Les autres profanateurs, que ce prodige avaient irrités de plus en plus, menacèrent d'une manière effrayante tous ceux qui avaient osé emporter quelques reliques de Mgr de Matignon. Malgré toutes ces menaces, on s'empara des linges, d'une pièce de soie qui enveloppait le corps, de la paille même qui se trouvait au fond du cercueil et plusieurs personnes conservent encore

(1) Léonor Ier.

Digitized by Google

aujourd'hui (1866) ces dépouilles comme de précieuses reliques. On ne sait en quel lieu fut déposé le corps du saint évêque. »

Il nous reste à parler de la conduite des religieux et des religieuses de Saint-Bernard, pendant la période révolutionnaire.

Nous avons dit précédemment que l'abbaye des Bernardins de Torigni ne comptait plus que quatre religieux en 1789 : le Père Pisigard, supérieur, le Père Venant, le Père Chaillot et un autre dont le nom n'a pas été conservé. Ces religieux, disposant de nombreux revenus, étaient tombés dans le relâchement et menaient une vie peu régulière. Deux même contractèrent mariage et vécurent méprisés. Cette appréciation ne saurait jeter le discrédit sur notre sainte religion qui fit si grande figure pendant la terrible persécution du siècle dernier. Une famille religieuse qui, comme l'Église catholique, présente au monde des millions d'enfants martyrs, peut regarder en face les adversaires qui lui objectent les défaillances de quelques malheureux égarés.

Une seule des religieuses Bernardines oublia ses devoirs; les autres se retirèrent dans une maison du quartier Notre-Dame où elles s'appliquèrent sans relâche au service de Dieu, des jeunes enfants et des pauvres malades.

(A suivre)

L'Abbé Godefroy,
Directeur et Professeur de philosophie
au Séminaire de l'Abbaye-Blanche, près Mortain.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE DE P.-D. HUET

ET DU P. MARTIN *(Suite)*

LE P. MARTIN A P.-D. HUET

A Caen, 20 aout 1703.

MONSEIGNEUR,

Ce que Colomiers dit en latin de notre Cevalier (1), Teissier le dit en français, et le voici (2).

« Antoine Rodolfe le Chevalier naquit d'une maison noble dans Monchamp auprès de Vire, dans la Basse-Normandie. En effet, les Chevalier des Agneaux, qui se sont exercez en poésie, sont sortis de cette maison. Il avait étudié en sa jeunesse en la Langue Ebraique, à Paris, sous François Vatable, et en Angleterre, à Oxfort, sous François Fagius. Ensuite aiant été receu au nombre des domestiques d'Elisabet, qui fut depuis reine d'Angleterre, et qui avoit de la passion d'aprendre, il lui aprit la langue française. Après la mort d'Edouard sixieme, étant alé en Allemagne, il épousa la fille de la femme d'Emmanuel Tremellius et d'un autre mari, de sorte que on le croioit gendre de Tremellius, qui savait aussi fort bien la langue sainte, en quoy il fit encor avec lui de grands progrez. Puis il fut atiré à Strasbourg en l'année 1559.

(1) (*Sic*).

(2) *Les Eloges des Savants*, par Ant. Teissier, t. II, p. 437. (Note de M. Baudement).

Digitized by Google

Lontems depuis (1), il enseigna à Geneve avec beaucoup de gloire et de fruit pour tout le monde, comme on le peut voir par le Trésor de Santès Pagninus, enrichi de beaucoup de choses dans l'édition qui a été faite depuis ce tems là. Quatre ans après, il vint à Caen, par le desir de revoir son païs, et demeura paisiblementent cette ville, jusques à ce que la guerre civile s'étant ralumée, il fut contraint de fuir en Angleterre, où il fut bien receu par Elisabet, qui n'en avoit pas perdu la mémoire. Deux ans après, quand la paix eut été faite en France, il revint à Caen, d'où en cette année il fut encor contraint de se retirer, après le massacre de Paris; et voiant qu'il faloit nécessairement qu'il allât (2) en Angleterre, comme il ne se portoit pas bien, il se retira dans l'île de Grenesay (3), des dépendances d'Angleterre, et y étant tombé malade, il y mourut âgé de 65 ans, aiant laissé un fils (4), qui demeure maintenant à Cantorberi. Outre la *Grammaire* (5) et le *Trésor* que j'ai dit, il avait entrepris une nouvelle édition de la *Bible*, en quatre langues, dont j'ay vû les 5 livres de Moïse et le livre de Josué fort bien écrit de sa propre main. »

Vous savez mieux que moy que ceci est pris de l'Histoire de Mr de Thou.

Joseph Scaliger estime fort la *Gramaire ébraique* de Cevalier, et dit qu'elle est tres bone et tres parfaite. Florent Cretien l'a aussi fort louée dans des vers grecs que l'on voit au comancement de ce livre.

Antoine Cevalier a fait en vers ebreux l'épitafe de Calvin, que l'on trouve dans les poésies de Beze, imprimées à Geneve en 1597. Tremellius pere, Drusius, Bertramus, Petrus Cevalerius, Simeo Moisius, Seldenus parlent d'Antoine Cevalier avec honeur. Leurs témoignages sont citez par Paul Colomiez dans son livre intitulé *Gallia orientalis*, qui a été dédié à notre Bochart.

Mr notre Intendant revint ici Vandredi. Mr de Baieux doit emmener avec lui le R. P. Bourdaloüe qui doit prêcher à la Visitation à la ceremonie d'une veture ou d'une profession.

L'abé de Vaubecour a été nomé à l'Evêché de Montauban,

(1) Après (Teissier).
(2) Retournât (id.).
(3) Gernesei (id.).
(4) Nommé Emmanuel (id.).
(5) *Grammaire de la langue hébraïque* (id.).

Digitized by Google

l'eveque de Montauban à l'archeveché d'Albi, celui d'Albi à celui de Narbone.

Une lettre convocatoire qui m'a été envoiée m'oblige de partir sur la fin de cette semaine pour Rheims, où se doit tenir une assemblée de ma province le 9 du mois prochain.

Dieu soit beni, que Mad^e votre très chere et honorée sœur se retablisse.

Je suis et seré le reste de mes jours avec un profond respect,

Monseigneur, de V. G., le plus humble et le très dévoué serviteur,

F. F. MARTIN.
S. F. M.

A Mgr, Mgr l'ancien Evêque d'Arranche, à Aunay.

P.-D. HUET AU P. MARTIN

A Aunay, 21 aoust 1703.

Ce que vous me mandez mon cher Pere, sur le sujet d'Antoine Rodolfe le Chevalier se trouve presque tout entier dans son Eloge, que vous avez veu dans mes *Origines de Caen*. Je n'ay jamais veu la *Gallia orientalis* de Colomiez. Je l'ay cherchée inutilement chez les Libraires de Paris. Puisque vous y passerez la semaine prochaine en allant à Rheims, vous me ferez un fort grand plaisir si vous pouvez la découvrir et me l'acheter.

Le voyage du P. Bourdaloue sera pour prescher à la vesture de Mlle de Beuvron.

Je vous souhaitte un heureux voyage et un promt retour. Je vous embrasse, et suis, mon Reverend Pere, vostre humble et très fidele serviteur,

✠ P. DANIEL, a. Ev. d'Avranches.

A mon Reverend Pere, le Reverend Pere Martin, docteur en théologie, au courent des RR. PP. Cordeliers, à Caen.

Digitized by Google

P.-D. HUET AU P. MARTIN

A Paris, 11 octobre 1703.

Je suis tres aise de vostre retour, mon Reverend Père, et je serois plus aise encore si à l'avenir vous n'entrepreniez plus de pareils voyages, et que vous vous donnassiez du repos. Je m'estonne que vous n'ayez pu voir le P. Daniel, et que par là vous ayez perdu l'occasion de voir ma Bibliothèque, qui n'est pas si bien logée que la vostre, à beaucoup près. La grandeur de la maison professe et la multitude des habitans sont cause de ce contretems. Je scais ce que c'est que l'affaire de Brest, qui n'est pas telle qu'on la débite. Vous me ferez plaisir de me communiquer la comédie d'Ouville et le livre de Colomby, *de la Souveraineté*. J'espère me rendre à Caen dans peu de jours, pour me disposer à retourner à Paris. Je vous prieray alors de me les faire voir. J'envoiay prier des Pères dans vostre absence de repondre pour moy à l'Assemblée de l'Université. Je vous embrasse, et suis de tout mon cœur, mon cher Pere, vostre très fidèle serviteur.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

NOTE ENVOYÉE PAR LE P. MARTIN A P.-D. HUET

novembre 1703 (1).

J'ay un petit recueil de quelques poésies de Malerbe, qui ne se trouvent point dans celui qui fut imprimé in 4 à Paris, en 1630, chez Chapelain, où se trouve une pièce de lui, entre autres, laquelle a pour titre : *Consolation funebre à un de ses amis sur la mort de sa fille.*

Dans ce même recueil est une parafrase de Mr de Bertaux sur le psaume 6, *Domine, ne etc.*, et un cantique de la V. M. lesquelles deux pièces ne se trouvent point dans les deux recueils de ses

(1) De la main de Huet.

Digitized by Google

poésies, l'un imprimé chez Patisson, 1601, l'autre chez Langelier, en 1605.

Mr Malerbe signoit de Malerbe.

Il y a un P. Malherbe, jésuite, de sa famille, qu'on dit avoir été provincial de sa province, inhumé à Saint-Etiene.

Voici quelques ouvrages de R. Constantin, dont il fait mention dans son *Nomenclator*.

Apostoli Byzantii paræmniæ græcæ latine redditæ, ms.

Dictionarium ex Homero cæterisque poetis græcis, ms.

Dionis Coccei historiæ romanæ, libr. 22, græce impressos liberiore stylo latine vertit.

Rerum Romanarum libr. 22 ex Dione Græco, ms.

Iliadem Homeri vertit latine.

Dans ce *Nomenclator* il y a un petit traité de lui, *de Cabala.*

Il marque que Carolus Clucinus (?) homo in utriusque orationis facultate experientissimus, parisiensis, étoit son Mecenas et son maître de grec, « in græcis præceptor. »

Votre ms. des *Origines de Caen*, faisoit, si je m'en souviens bien (1) d'André Castillon : je m'étonne que votre libraire de Rouen l'a oublié. J'ay des lettres de la Chine, qui lui ont été adressées comme à leur provincial.

M. le Roy, abé de Hautefontaine a bien écrit, et étoit de Caen.

LE P. MARTIN A P.-D. HUET

A Caen, 6 décembre 1703.

MONSEIGNEUR,

J'ay parlé au beau-frère du sr du Bois, qui m'a promis de me faire venir son extrait baptistère, et Mr de la Duquerie m'a promis aussi de voir le matrologe de la Faculté de Médecine pour y découvrir s'il y sera fait mention de la Renaudiere..... Dans le recueil des œuvres de Mr de Malerbe, imprimées in-4 chez Charle Chapelain, 1630, je n'y vois point *les larmes de saint Pierre,* au Roy, ni *Consolation funebre à un de ses amis sur la mort de sa fille,*

(1) Mention (mot oublié).

Digitized by Google

qui comance par : *Ta douleur, Cleophon etc...* J'ay deux exemplaires des Œuvres poétiques de M. Bertrand, in-8°, l'un imprimé 1601 par Patisson, et l'autre plus ample, en 1605, par Langelier; mais ni dans l'un, ni dans l'autre je ne trouve point sa paraphrase sur le 6e ps., ni son cantique de la Vierge Marie qui comance *Quand au dernier sommeil* etc., et je trouve ces deux pieces dans un petit recueil in-12 imprimé à Rouen, chez le Petit-Val, 1607.

Mr de Croisille a fait dire que ce seroit le second jour de l'année prochaine que l'Académie renouveleroit ses séances.

La bibliotheque du prestre Renaud n'est pas encore distraite. Je ne crois pas qu'il y aie rien de fort curieux, et puis l'Avocat Viger, par le moien de son clerc neveu du defunt, en a tiré tout ce qui était de Port-Roial. J'ajoute que l'on ne peut plus se promettre d'avoir rien d'aucune biblioteque qui soit à vandre qu'au refus de Mr l'Intendant.

Il n'est pas vrai, sauf correction, que je fusse descendu de cheval à la porte des PP. Jesuites, lorsque je demanday à saluer le R. P. D., mon cheval étoit dans une écurie d'une rue proche de celle de la Mortellerie... J'aprens qu'il vient de doner au public quelques ouvrages; comme il est de vos meilleurs amis, et que c'est une excellente plume, ne peut-on pas en esperer un exemplaire? Le *res augusta domi* me fait recourir au *rogo*.

Le fils de M. Pyron s'est fait passer docteur en droit. Il s'en est passé un autre en medecine, dont la thèse rouloit sur cette question, *an ab anima motus corporei?*

Les six qui s'étoient presentez pour avoir la place d'agregé vacante en sont demeurez là, parce que nul d'eux n'a rempli une clause de l'arrêt du Conseil qui oblige les aspirans à suivre pandant un an les actes de l'Ecole. On a eu recours à Mr le Chancelier pour cet efect.

On a publié le programme du Palinod. L'Epigramme qui en fait partie a été faite sur ce que *anno 1639, Chiliarchus, natione Germanus abbatiam de Bello-Campo direptam incendit, sed omni flammis absumpta supellectile, soli Petri Forerii crines in mediis ignibus illæsi remanserunt.* Dans la *Vie du P. Fourier*, ch. 22.

Nous aurons apres midi une harangue, dont le prix a été fondé par Mr de Cahagne, medecin : le programme dit que l'orateur a été nomé par Mr le président du Bec, et qu'il lui en marquera son remerciment.

Digitized by Google

Dimanche prochain on fulminera l'excommunication dont menaçoit le monitoire.

Le P. Canapeville n'aiant pas été randre visite aux thresoriers de Saint-Pierre, ils ne lui donent ni bois, ni vin, ni linge.

Notre Mr de la Roque fait mention dans son *Traité du Blason* de vos Memoires. Aprenez, s'il vous plaît, ce que c'est.

Caterinot, avocat du Roy à Bourge, dans une de ses pièces, dit que notre *Cadomum* a été dit pour *Cadomagum*.

Quand V. G. en aura le loisir, elle m'obligera de mettre à part la thèse grecque qui lui a été autrefois dediée par cet esclave défroqué, et le recueil de ses poésies illustrées de notes de Mr Grævius.

Je suis et seré toujours avec une veneration très profonde

Monseigneur, de V. G.

le plus humble et le tres obeissant serviteur.

F. Fr. Martin.

A Mgr, Mgr l'anc. Ev. d'Avranche, chez les PP. Jesuites de la rüe Saint-Antoine, à Paris.

P.-D. HUET AU P. MARTIN

Vous m'envoyastes dernierement, mon Reverend Père, un petit Memoire, où vous me donniez quelques avis sur Malherbe, Bertaud et Constantin. Je n'avois point encore eu le loisir d'examiner ce Memoire; mais enfin je l'ay fait, et je n'ai pas trouvé que cette piece, qui a pour titre *Consolation funebre à un de ses amis sur la mort de sa fille* manque à l'édition de Paris, in-4°, en 1631, chez Chapelain. Elle se trouve à la page 213, car je ne puis pas douter que cet ami à qui il parle ne soit le mesme que ce Mr du Perier, gentilhomme de Provence. Si vous decouvrez dans vostre recueil cette pièce de vers qui manque effectivement à cette édition de Chapelain, ou à celle de M. Menage de 1666, vous me ferez un fort grand plaisir de me les faire copier, car je suis fort curieux de tout ce qui coule de cette source la. Je vous fais la mesme prière pour les Œuvres de Bertaud.

Vous avez raison de dire que vous aviez veu l'éloge du Père

Digitized by Google

Catillon dans ma copie des *Origines de Caen*. Celuy de Michel l'Asne, graveur, y estoit aussi; mais c'est une chose pitoyable que la manière dont cet ouvrage a esté dechiré et cicatrisé par les imprimeurs.

Je n'ay point veu ce *Nomenclator* de Constantin, mais prenez garde, s'il vous plaist, si parmi les ouvrages dont vous m'envoyez la liste, quelques uns n'y sont point rapportez comme appartenans à d'autres auteurs.

Mon neveu n'est plus à Bayeux, et par conséquent fort éloigné du curé de Choüain; ainsi je n'espère nul secours de ce costé là.

Je suis, mon cher Pere, vostre serviteur très devoué.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

8 décembre.

Cette lettre estoit ecrite, mon Reverend Pere, lorsque j'ay receu la vostre du 6 de ce mois. Je vous remercie du soin que vous avez pris pour me faire avoir les éclaircissemens touchant la Renaudiere et du Bois. Les *Larmes de saint Pierre* de Malherbe sont dans mon édition de Paris de 1631. Je ne scais si elle est differente de celle de 1630 que vous citez; mais je remarque que dans cette *Consolation funèbre à un ami sur la mort de sa fille,* au lieu de ce commencement qui se trouve dans toutes les éditions que j'ay veües *Ma douleur, du Perier, etc.*, la vostre porte : *Ta douleur, Cleophon.* Vous me ferez plaisir de me marquer exactement ce que (1) ce Recueil des Œuvres de Malherbe que vous m'alléguez. Je ne comprends pas comment on y a oublié les *Larmes de saint Pierre,* puisque ce poeme fut fait pour Henry III, et imprimé pour la première fois en 1587. Pour ces vers de Bertaud, que vous ne trouvez point dans vos éditions de 1601 et de 1605, il les a peut estre faits dans les années suivantes, car il vescut jusqu'en 1611; mais néantmoins je ne les trouve point non plus dans mon édition qui est de 1633.

Je ne scais ce que c'est que ces vers du Père Daniel que vous me demandez. Il en paroist quelquefois de luy, mais incognito, car il n'y met pas son nom et n'en fait pas les honneurs ny la distribution.

(1) Contient (?)

Digitized by Google

Ces Memoires que Mr de la Roque m'attribue dans son *Traité du Blason* sont des lettres que je luy écrivois en repondant à ses demandes.

Quand Catherinot a avancé que *Cadomum* se disoit pour *Cadomagum*, je crois qu'il a eu en veüe *Rothomagum*, d'où l'on forma *Rothomum;* mais il se trompe, car *Cadomagum* ne s'est jamais dit et ne se trouve en aucun lieu, au lieu que *Rotomum* ou *Rothomum* se trouve dans quelques auteurs du moyen âge, et le Rommois en a pris son nom : *Ager Rotomensis*. La thèse grecque qui m'a esté dediée, et la dernière édition de mes Poésies sont déjà mis en état de vous estre portées. Je suis tout à vous, mon Reverend Pere. Mandez moy si le sr Charpentier peintre vous a saisi de mon portrait.

A mon Reverend Pere, le Reverend Pere Martin, docteur en Theologie, au courent des RR. PP. Cordeliers, à Caen.

P.-D. HUET AU P. MARTIN

A Paris, 22 novembre 1703.

J'ay receu vos trois lettres, mon Reverend Père, du 8, du 14 et du 19 de ce mois. Pour y repondre par ordre, je vous diray sur l'affaire du Père Feret, que je doute fort que Mrs les héritiers tirent grand avantage de leur poursuite, et que leur cause paroistroit meilleure, s'ils faisoient paroistre moins de feu et de passion. Ny eux ny leur conseil ne font pas reflexion que l'administration des sacremens ne se regle pas sur la coustume ni sur la procédure du Palais.

Ce Chiflet dont vous parlez estoit un medecin des Archiducs, demeurant à Bruxelles, fort ennemi de la France, et qui a écrit en faveur de la maison d'Autriche. Mais Blondel luy a viré *(sic)* son clou. Il avoit parmy ses livres un ms. composé par un Roy d'armes de la Toison d'Or, nommé Le Fevre, duquel Mrs de Caumartin, et par consequent Me de la Cour, se disent sortis.

Je vous prie de bien examiner ces pièces de Malherbe et de Bertaud, qui ne se trouvent point dans leurs ouvrages : elles y sont peut-estre sous d'autres titres.

Digitized by Google

Je ne m'arreste pas à la manière dont Malherbe écrivoit son nom : la plus part des auteurs ne connoissent ny l'origine ny l'orthographe de leurs noms.

Le P. Malherbe, jésuite, estoit Recteur à Caen, du tems que j'estois écolier. Il n'a jamais esté Provincial. Il estoit frère du Conseiller et d'un troisième qu'on nommoit *le grand Malherbe*, à cause de la hauteur de sa taille.

Le manuscrit de mes *Origines de Caen* faisoit mention d'André Castillon et de Michel l'Asne, qu'il a plu au libraire d'obmettre. Je crois que la cause de ce désordre vient de ce que leurs Eloges estoient ajoutez folio verso, et que le compositeur n'y a pas pris garde.

Je suis bien aise d'apprendre qu'on veut faire revivre l'Académie de Caen. Vous me ferez plaisir de m'apprendre quels seront les sujets, dont elle sera composée.

Je crois que la liste des livres de ce prestre de Saint-Sauveur ne vous échappera pas. Mandez moy, je vous prie, si dans ce Recueil il se trouve quelque chose de curieux, et si ces livres se vendront.

Les Memoires de Villeroy sont si publics et si connus que rien de ce qu'ils contiennent ne peut estre secret. Quand j'y ay renvoyé les lecteurs sur le sujet de Nicolas Vauquelin, ç'a esté pour ne rapporter pas dans mes *Origines* ce qu'ils disent à son désavantage à quoy néantmoins m'obligeoit la fidélité de l'histoire. Je ne les ay citez que pour faire connoistre les causes qui le firent oster d'auprès du Roy Louis XIII. On se plaint donc d'une chose dont on me devroit savoir gré. Si je n'avois pas eu de considération pour cette famille, j'aurois pu rapporter ce que Nicolas Vauquelin et son neveu le Président de la Fresnaye ont écrit et fait imprimer l'un contre l'autre; ses parens n'auroient pu ny desavoüer, ny blasmer ce que j'aurois dit, sans blasmer et contredire des gens à qui ils doivent toute sorte de respect. Mais on ne se fait point justice, ny à soy ny aux autres : on se plaint de ce que j'ay dit, parceque je n'ay pu le taire sans prévarication et sans manquer au devoir du personnage que je soustenois, et on ne me scait point de gré d'avoir teu tout ce que je pouvois dire.

Je n'ay point veu ces cinq volumes chymiques dont vous me parlez. Oresme est le nom de la famille du précepteur de Charles V. J'ay veu plusieurs anciens titres, où il est ainsi nommé sans

Digitized by Google

variations. On l'a nommé *Oresmius*, quand on a latinisé son nom. Je l'ay nommé *Oresmiades* dans des vers latins; mais personne, que je sache, ne l'a jamais nommé D'Oresmieux. Prenez garde que vous ne confondiez ce nom avec celuy d'un avocat du Grand Conseil qui se nomme ainsi.

J'ay parlé au P. Daniel, jésuite, de la visite que vous eustes intention de luy rendre en cette ville : il m'a dit qu'il a en bonne mémoire qu'on fut fort long tems à le chercher dans la maison, et que, quand il descendit dans la sale, vous estiez parti, qu'il sceut que vous estiez descendu de cheval à la porte de la maison pour luy rendre visite. Il estoit en peine de savoir à qui il avait cette obligation.

Souvenez-vous de la Renaudiere, et d'en parler à M. de la Duquerie. Souvenez-vous aussi de Philippe du Bois, natif de la paroisse de Chouain, et du jour de sa naissance. Son beau-frère, maistre d'armes à Caen, pourra vous en eclaircir.

Je suis, mon cher Père, vostre très acquis serviteur.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

A mon Reverend Pere, le très Reverend Père Martin, Docteur en Théologie, au couvent des R. P. Cordeliers, à Caen.

P.-D. HUET AU P. MARTIN

A Paris, 10 décembre 1703.

Je dois reponse, mon Reverend Père, à quatre de vos lettres. Les occupations que j'ay icy ne me permettent pas d'entretenir cette correspondance avec toute l'exactitude que je voudrois. J'espère de vostre bonté que vous me le pardonnerez. Avant que de vous repondre, je vous prie de me mander en quel tems vous aurez besoin du portrait que vous desirez de moy, et en quel lieu vous le voulez mettre. La mesure que vous m'avez envoyée me fait juger que vous le voulez enchasser dans la menuiserie de vostre bibliothèque; mais il faudrait savoir si vous le voulez mettre dans un lieu élevé. Je vous avois prié de savoir du peintre

Digitized by Google

de Caen s'il voudroit venir passer trois au quatre jours à Aunay avec moy, pour y travailler.

Je viens à vostre lettre : éclaircissez moy, je vous prie, sur la lettre de cachet de Mr Angot, médecin. Je le connois et suis fasché de sa disgrâce, dont je ne puis comprendre le sujet.

J'avois cru que l'Abbé et Religieux de Saint-Estienne estoient curez primitif de Saint-Nicolas et y alloient faire l'office en de certains jours de l'année.

Tenez pour certain que dans ce passage de De Cordes il faut lire *Harlœanam Bibliothecam* et non pas *Hallœanam*. Pierre Halley, professeur aux Droits dans la Faculté de Paris, avoit des livres en assez bon nombre, mais non pas assez pour qu'il pust leur donner le titre de Bibliothèque. Il les laissa par son testament à Mr l'abbé de Choisy, qui avoit esté son disciple. Ce Pierre Halley n'estoit ni frère, ni même parent d'Antoine Halley. Vous pouvez voir ce que j'ay dit de luy dans mes *Origines de Caen*.

On s'est plaint que depuis que je suis abbé de Fontenay, personne n'a jamais comparu aux Assemblées de l'Université. Comme vous pouviez estre absent dans ces tems la, vous me feriez plaisir de charger quelqu'un de vos Pères sédentaires à Caen, d'y repondre pour moy.

Je vous réitère la prière que je vous ay faite au sujet de ce Jacquet. Il peut y avoir des Anciens à Caen, qui l'ont connu. Plusieurs personnes m'en ont parlé, et je me trompe s'il ne m'est venu voir autrefois à Paris, dans les premiers voyages que j'y ay faits. Il y enseignoit la langue grecque.

Je connois et l'Epigramme de M. Patris sur l'estat où il devoit se trouver après sa mort, et la version du P. Vavasseur.

Vous m'apprenez que Caen contribue à l'entretien du Pont de Rouen. La conséquence de cette contribution me paroist aller assez loin.

Ce livre *sur les blessures de la teste*, que vous m'apprenez avoir esté composé par Mr de Vaucouleurs, sera apparemment un commentaire sur le livre qu'Hippocrate a écrit sur cette matière. Joseph Scaliger et François Vertumien publièrent des commentaires sur ce traitté il y a plus de 120 ans. Duret et Martin, médecins de Paris les attaquèrent; Durant et Vincent les défendirent. Ainsi Mr de Vaucouleurs a eu un beau champ pour s'exercer. Aimez-moy

Digitized by Google

toujours, mon cher Père, et me croyez vostre serviteur à toute épreuve.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

A mon Reverend Père, le Reverend Père Martin, docteur en théologie, au couvent des RR. PP. Cordeliers, à Caen.

LE P. MARTIN A P.-D. HUET

A Caen, 14 décembre 1703.

Monseigneur,

Comme je n'ay point l'édition des œuvres de Malherbe de 1631, mais seulement de 1630, ni celle de Mr Menage, je ne puis justifier ce que je vous ay fait remarquer, autrement que j'ay fait.

Voici le titre du *Nomenclator* de R. Constantinus : *Nomenclator insignium scriptorum, quorum libri extant vel mss. vel impressi, ex Bibliothecis Galliæ et Angliæ, inderque totius Bibliotecæ atque Pandectarum doctissimi atque ingeniosissimi viri G. Gesneri, R. Constantino authore*, in-8° Par apud Andream Wechelum, sub Pegaso, 1555, cum privilegio Regis..... Les ouvrages que je vous ay citez comme de lui en sont certainement, puisque lui-même s'en dit l'auteur dans ce *Nomenclator*.

Je prens la liberté de vous repeter que dans mon Recueil des ouvrages de M. Malerbe, de 1630, je ne trouve point les *Larmes de saint Pierre,* pièce imitée du Tansille, au Roy, qui est fort longue. Pour l'autre pièce intitulée *Consolation funebre,* je trouve qu'en bien des endroits il y a du semblable, mais cependant il a aussi bien du diferant : l'une a pû servir à l'autre; c'est néanmoins presque partout le même sens, ou à peu près : il y a bien des strophes tout semblables :

Ta douleur du Perier, sera donc éternelle,
Et les tristes discours
Que te met en l'esprit l'amitié paternelle
L'augmenteront toujours?

Digitized by Google

[illegible]

[illegible]

[illegible]

VOYAGE CIRCULAIRE EN BRETAGNE

BILLETS D'EXCURSIONS

délivrés toute l'année.

(1re classe, **65** fr. — 2me classe, **50** fr.

Les Compagnies de l'Ouest et d'Orléans délivrent, toute l'année, aux prix très réduits de **65** fr. en 1re classe et **50** fr. en 2me classe, des billets circulaires valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île bretonne, savoir : *Rennes, Saint-Malo, Dinard, Saint-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon et Rennes.*

Ces billets peuvent être prolongés trois fois d'une période de 10 jours moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 °/₀ du prix primitif.

Le voyageur partant d'un point quelconque des réseaux de l'Ouest et d'Orléans pour aller rejoindre cet itinéraire, peut obtenir, sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, en même temps

Digitized by Google

Ta douleur, Cleophon, veut donc estre incurable,
Et les sages discours
Qu'aporte à l'adoucir un ami secourable
L'enaigrissent toujours?

Il y a un endroit dans les premiers *Cherræana* au sujet de notre Tanegui le Fèvre, c'est à la page 35 ou 36, que peut estre vous serez bien aise de lire, pour ajouter ce qu'en a dit V. G.

Mr le Chancelier a repondu favorablement pour ces 6 aspirans : ils avaient dans leur parti Mrs de Vaucouleurs et Duhamel; c'est qu'il y a du schisme entre les 5 professeurs.

Un dragon a été tué cette semaine dans une de nos rues par de jeunes gens qu'il vouloit engager malgré eux.

Madame de Cauvigni aiant eu la jambe defaite, et puis une fièvre continue a été à l'extrémité : on dit qu'elle est mieux.

Ce doit estre le landemain des Rois que l'Academie pretandüe sera ouverte : Mr notre Intendant sera prié d'y assister.

Jeudi le Régent de Rhetorique aux Jesuites nous fit une tres belle harangue. Le sujet étoit : « *Habere Galliam in Serenissimo Burgundiæ duce dignum exercitu imperatorem, in exercitu dignos serenissimo Burgundiæ duce milites.* » Cette harangue mériteroit d'estre imprimée. Les portraits du Roy, du Roy d'Espagne, et du duc de Bourgogne étoient placez au milieu de la salle.

Mr de Baieux s'étant raporté au jugement arbitraire de Mrs de Viviers et d'Auch, sur le diferant qu'a Sa Grandeur avec Madame de Caen, et n'aiant pas voulu comparaître après que ces Mrs l'avoient cité, ils ont prononcé que ledit Seigneur notre Evêque eût à venir en personne examiner par lui-même les filles qui veulent faire profession et qui atandent depuis 4 ans. Cela lui a été signifié avant hier.

On va mettre en état le pont de Dive pour que les petits bateaux puissent passer.

Mr l'abbé de Troarn est retourné à Paris.

Je finis ma lettre en remerciant très humblement V. G. de ce portrait que le sr Charpentier m'a envoié depuis peu. Je la remercie aussi du soin qu'elle a eu de me mettre à part la thèse grecque qui lui avoit été dédiée autrefois, et le Recueil de ses *Juvenilia.*

Le sr du Quesnay autrefois marié et toujours assesseur en

Digitized by Google

vicomté a eu la cure de Saint-George comme vacante *per obitum,* du consentement de Madame l'Abesse.

Je suis et seré tant qu'il plaira à Dieu que je vive avec un profond respect et une vive reconessance,

Monseigneur, de V. G.
le plus humble et très dévoué serviteur.

F. F. MARTIN.

Je prends beaucoup de part à la joie qu'a causé la naissance d'un petit neveu.

A Mgr, Mgr l'anc. Ev. d'Avranche, chez les PP. Jesuites, de la rüe Saint-Antoine, à Paris.

LE P. MARTIN A P.-D. HUET

A Caen, 19 décembre 1703.

MONSEIGNEUR,

L'exploit aiant été signifié au seigneur Prelat, et ses gens y aiant fait des apostilles odieux, il fut hier à l'abaie, et sa visite consista à dire mille pauvretez et meme des duretez à Madame l'abesse et de Mr le marechal son frere et de toute sa famille, qui font que cette Grandeur a un fort petit esprit, ou plutôt qu'il l'a perdu entièrement. Mr l'Intendant étoit à cette comédie. Depuis cette signification il a traité tous ceux qui l'aloient voir d'une manière tout à fait indigne. Il a dit du P. Feret que sans Madame l'Intendante, il l'auroit chassé de la province.

Le monitoire en question fut fulminé dimanche.

La maladie de Madame de Cauvigny s'est convertie en pourpre. Des gens d'expérience assurent qu'elle en mourra.

Mr le Chancelier a defendu aux professeurs en Droit de repeter leurs écoliers.

Notre prisonier d'état poete a présenté à Mr l'Intendant une ode sur *la Liberté.*

Le prix du Palinod de Rouen a été pour le curé de Blainville dans notre voisinage. Sa pièce en vers latins alexandrins en

Digitized by Google

manière d'épigramme étoit sur les abeilles. Les *Georgiques* lui ont bien servi pour cela.

La principalité du collège du Cloutier a été achetée par trois, dont il n'y en aura qu'un qui en portera le nom durant trois ans; car on ne la peut avoir achetée que pour neuf ans.

Le sieur Reson, habile peintre, s'est mis dans la tête d'établir ici une Académie de peinture : il en a le privilege, et lorsque ses lettres patentes seront venues, il aura comme on a à Paris un home nu qui sera dessiné de tous ceux qui viendront aprandre. Ils sont ici quinze peintres qui donnent dans ce sentiment, et je croy même qu'on a déjà comancé.

Dimanche prochain on chantera ici le *Te Deum* pour la bataille gagnée près de Spire, et pour la prise de Landau.

Les Carmes déchaussés poursuivent toujours leur établissement dans cette ville, et ils esperent d'autant plus des lettres patentes pour reüssir, qui est la seule chose qui leur manque, que l'on sait que le Roy s'est relaché, en faveur des PP. Benedictins reformez, du dessein qu'il avoit formé de ne plus consentir à de nouveaux établissemens, puisqu'il veut bien qu'ils entrent dans l'abaie d'Aumale.

L'article de la paroisse de Saint-Pierre, dont V. G. a parlé par trois fois dans son livre, ne dit mot de l'aumusse que portent les habituez de l'Eglise. Il n'est pas que vous ne sachiez le procez qu'ils ont eu au Parlement pour cela.

Je suis avec un profond respect, et avec un atachement inviolable,

Monseigneur, de V. G.

le plus humble et le très dévoüé serviteur.

F. F. Martin.

A Mgr, Mgr l'ancien Evêque d'Avranches, chez les PP. Jeusites de Saint-Loüis, à Paris.

(A suivre).

Le Gérant : L. Odieuvre.

Evreux. — Imp. de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

VOYAGE CIRCULAIRE EN BRETAGNE

BILLETS D'EXCURSIONS

délivrés toute l'année.

(1re classe, **65** fr. — 2me classe, **50** fr.

Les Compagnies de l'Ouest et d'Orléans délivrent, toute l'année, aux prix très réduits de **65** fr. en 1re classe et **50** fr. en 2me classe, des billets circulaires valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île bretonne, savoir : *Rennes, Saint-Malo, Dinard, Saint-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon et Rennes.*

Ces billets peuvent être prolongés trois fois d'une période de 10 jours moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 °/₀ du prix primitif.

Le voyageur partant d'un point quelconque des réseaux de l'Ouest et d'Orléans pour aller rejoindre cet itinéraire, peut obtenir, sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, en même temps

Digitized by Google

que son billet d'excursion, un billet de parcours complémentaire comportant une réduction de 40 %, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres ou payant comme pour 150 kilomètres.

La même réduction lui est accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point des deux réseaux qu'il a choisi.

Digitized by Google

que son billet d'entre
parlementaire comprenant
condition d'un passe
un payant comme par
La même réduction
cement du voyage entier
de départ initial, si
point des deux rivaux

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;
Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, rue Beffroi, Rouen;
J. BARTHÉLEMY, place Cauchoise, Rouen.

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;
G. DANZAS, avocat, rue aux Namps, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;
GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;
L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;
E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;
P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne :..... MM. l'abbé Frécour, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;
ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).
G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19. place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 112 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Évreux, Imprimerie de l'Eure. L. Odieuvre, 4 bis. rue du Meilet.

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE
DE
NORMANDIE

6me ANNÉE — 5me LIVRAISON

15 MARS 1897

L'abbé GODEFROY : Une célèbre baronnie normande (*Suite et fin*). — A. GASTÉ : Correspondance de P.-D. Huet et du P. Martin *(Suite)*. — L'abbé AUGUSTE GOSSELIN : Les Normands au Canada. Henri de Bernières, premier curé de Québec (*Suite*). — FLORENTIN-LORIOT : Les alliances Franco-Arméniennes et la Normandie. — P. L. : Distinction honorifique. — P. L. : Nécrologie.

BUREAUX DE LA REVUE
RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1897

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA CINQUIÈME LIVRAISON

I. — Une célèbre baronnie normande (*Suite et fin*) . . . . . **L'ab. Godefroy.** 353

II. — Correspondance de P.-D. Huet et du P. Martin (*Suite*) . . . . . **A. Gasté.** 366

III. — Les Normands au Canada. Henri de Bernières, premier curé de Québec (*Suite*) . . . . . **A. Gosselin.** 369

IV. — Les alliances Franco-Arméniennes et la Normandie . . . . **Fl.-Loriot.** 411

V. — Distinction honorifique . . . . . **P. L.** 426

VI. — Nécrologie . . . . . **P. L.** 427

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

Les tours et les murailles de Caen vers la fin de la Ligue, par M. l'abbé BOURRIENNE.

Les saints prêtres du diocèse d'Avranches au XVIIe siècle, par le R. P. LAVEILLE, de l'Oratoire.

Octave Feuillet, par le P. LALLEMAND, de l'Oratoire.

L'admission des juifs a la nationalité française, par G. DANZAS, avocat à la Cour d'Appel de Caen.

Une famille bas-normande : Les Chrétien, par le docteur LE PAULMIER.

La Confrérie du Saint-Sépulcre de Valognes, par l'abbé ADAM.

Dîmes des agneaux et des oies, par l'abbé CAPRON, curé d'Anneville-sur-Seine.

Digitized by Google

UNE

CÉLÈBRE BARONNIE NORMANDE

(Suite et fin)

QUATRIÈME PARTIE

—

CE QUI RESTE DES SPLENDEURS DE TORIGNI

En 1789, Torigni passait pour la plus belle résidence seigneuriale de la Basse-Normandie. Son château était, disait-on, une charmante réduction du palais de Versailles : ses princes, alliés des rois, faisaient grande figure parmi la noblesse de France, et les fêtes quasi royales qu'ils donnaient à leur petite Cour et aux illustres étrangers qu'une brillante et chaleureuse hospitalité invitait chaque jour à venir plus nombreux, avaient leur retentissement dans toute la province et jusqu'à la capitale. N'avait-on pas vu même un grand et infortuné monarque, Jacques II d'Angleterre, demander provisoirement un asile aux sires de Matignon?

Mais la Révolution avait étendu son impitoyable main sur toutes ces splendeurs. Le maître, Honoré III, dont le souvenir était pourtant si vivant dans le cœur de tous ceux qui l'avaient connu, souffrait et mourait dans une prison de Paris; ses biens, ses richesses étaient confisqués. Plus tard, une bande d'exploiteurs dispersait aux quatre coins du pays, pour un peu d'argent, ces belles pierres de granit, ces tableaux de maîtres, ces merveilles

Digitized by Google

d'art que les Matignon, amis du beau, avaient mis presque deux siècles à entasser dans leur superbe et vaste domaine. Des esprits sages et discrets disent que toutes ces splendeurs n'avaient pas toujours favorisé l'austérité chrétienne et se ternissaient au passage d'un souffle expiatoire. Quoiqu'il en soit, un peu de temps encore, et les vestiges de tant de grandeurs allaient disparaître. Mais un homme de bien, qui, aux plus mauvais jours de la Terreur, avait rendu à son pays les plus importants services, voulut conserver à Torigni quelques souvenirs dignes de son antique prospérité. M. Le Chartier de la Varignière, maire de la commune, acheta, pour en faire un Hôtel de Ville, ce qui restait de la somptueuse résidence des Matignon-Grimaldi et fit reconstruire, sur le modèle du pavillon de l'Ouest, celui de l'Est qui avait été démoli (1).

Depuis, la municipalité de Torigni a fait restaurer quelques parties de l'ancien château, entre autres la grande galerie, mais que de pièces encore, présentant de réelles beautés exigeraient des soins intelligents et considérables!

Nous laisserons un charmant écrivain, M. Lucien Degron, nous faire part dans ses « Trois jours au Bocage normand » des impressions qu'il ressentit de son séjour à Torigni, au printemps de 1893. « Avant la chute du jour nous voulons jeter un premier coup d'œil sur ce nouveau port où nous avons jeté l'ancre et qu'on appelle Torigny-sur-Vire. On peut dire que Torigny c'est le château ou ce qui reste du château des sires de Matignon..... De ce château exproprié par la Révolution, nous ne voyons plus qu'un tiers (aujourd'hui l'Hôtel de Ville). Devant l'édifice encore debout s'étend une place spacieuse plantée sur les côtés de plusieurs rangées de tilleuls.

« Ce qui reste du château présente encore un aspect imposant presque tout en façade sur la place. C'est une longue galerie à deux étages que terminent deux pavillons, un à chaque extrémité, ce qui donne à cette partie encore debout l'aspect d'un tout régulier. De l'alternance du granit rougi par le temps avec la pierre blanche ou grisâtre, de la hauteur des étages et des fenêtres, surtout des pavillons, résulte un caractère de grandeur qui permet

(1) M. Havin, l'un des successeurs de M. Le Chartier, a aussi contribué pour une grande part à la restauration du château.

Digitized by Google

d'induire ce que pouvait être l'édifice tout entier. Le serviteur des Valois s'était construit une demeure digne de celles de ses maîtres et l'on voyait à Torigny un reflet de Blois, du Louvre et des Tuileries.

« De merveilleux jardins ou parcs renfermant un immense étang entouraient le château. De toutes ces splendeurs il reste la galerie (1) et les pavillons dont nous avons parlé. Cinq gendarmes habitent le pavillon de l'est..... Le concierge de la mairie est logé dans le pavillon de l'ouest. La route nationale de Saint-Lô à Vire a pris la place qu'occupait le principal corps de bâtiments et coupé les parcs et les jardins en resserrant l'étang. Tout diminué qu'il est, cet étang est encore considérable. De belles promenades circulent tout autour ombragées d'arbres séculaires.

« Tout cela nous apparaissait triste et désert à cette heure, alors que le soleil achevait de disparaître derrière les côteaux qui ferment à l'ouest la vallée de la Vire. Au bord de cet étang qui vit des fêtes de nuit dignes de Venise et des curées aux flambeaux dignes de Saint-Germain, quelques lavandières attardées frappaient du battoir sur leur linge et un ou deux pêcheurs jetaient l'épervier. C'était une sorte de petit Versailles délabré et délaissé que nous avions sous les yeux.

« *Sunt lacrymæ rerum et mentem mortalia tangunt.* Nous rentrâmes, ayant au cœur cette impression de vague tristesse qu'y met le sentiment de l'instabilité des grandeurs humaines. »

Prenant en main la description de l'ancien château et de ses alentours que nous avons faite dans le chapitre premier de la troisième partie de cet ouvrage, et jetant aujourd'hui un coup d'œil sur la petite ville actuelle de Torigni nous pouvons constater les changements profonds qu'elle a subis depuis le commencement du siècle. Il ne reste qu'un tiers du château : la plupart des communs ont disparu ou sont devenus des maisons privées. Les belles cascades et les jets d'eau « qui ne se taisaient ni jour ni nuit » ne font plus entendre leurs monotones murmures : les fossés en pierre sèche ont été comblés ou ont servi de lit à des rues et à une route nationale. Le grand étang a été resserré par

(1) M. Degron critique avec raison les apothéoses du plafond et tous ces amours, satyres, faunes, nymphes, qui les encadrent (toute une débauche de nudités).

Digitized by Google

la chaussée de Vire à Saint-Lô; le parc a disparu avec ses hautes futaies, ses magnifiques avenues, ses jardins féeriques, ses pelouses, ses statues, ses vide-bouteilles; et les huttes provisoires des bûcherons, des charbonniers et de la bande des exploiteurs qui l'ont dévasté, ont donné naissance au petit faubourg de Torigni qu'on appelle « Le Champêtre ».

Les murs qui entouraient le parc ont disparu, à l'exception de la partie qui longe le grand étang et de quelques pans épars çà et là. Le jardin neuf « dessiné en beaux compartiments ornés de gazon et d'arbustes (1) » et descendant en pente douce jusqu'aux bords du petit étang qui porte son nom, est aujourd'hui planté de pommiers.

De l'orangerie dont les belles pierres de granit vert tentèrent la cupidité des spéculateurs, il ne reste que le terre-plein et quelques bâtiments secondaires. Au-dessus d'une porte d'entrée on lit encore cette inscription : « Hic nulli nisi vocati » (2). On voit aussi la fontaine dont les eaux limpides et abondantes donnaient la vie et la fraîcheur à tant de plantes et d'arbustes recherchés. Les orangers, au nombre de plus de deux cents, ont été détruits et vendus; plusieurs personnes nous ont affirmé en avoir vu deux à Caen qui provenaient de Torigni et avaient atteint une taille extraordinaire.

La cour aux Canons a toujours son enceinte de pierres, mais nous l'avons déjà dit, les grosses pièces d'artillerie qui en faisaient l'ornement, ont fait place aux pacifiques pommiers de Normandie. Les superbes balustres en granit, comme ceux qui entouraient le terre-plein de l'orangerie, ornent aujourd'hui les places des Beaux-Regards, de la Préfecture et du Champ de Mars à Saint-Lô, et les cours de quelques riches maisons de Torigni.

Les autres monuments ou établissements d'utilité publique de l'ancien Torigni n'ont pas subi un meilleur sort que le château et ses dépendances.

Il ne reste rien de l'abbaye des Bernardins. Quand M. Léonor Havin, maire de Torigni, député de l'arrondissement de Saint-Lô et directeur du journal « Le Siècle, » acheta des héritiers de M. Le Chartier de la Varignière l'ancien domaine des moines de l'ordre de Citeaux, il fit démolir les bâtiments conventuels que

(1) Docteur Deschamps : « Torigni-sur-Vire et ses barons féodaux. »
(2) « Que personne n'entre ici, sans y être invité. »

Digitized by Google

son prédécesseur avait respectés. La nouvelle demeure, très somptueuse, fut souvent alors le rendez-vous d'hommes politiques et de journalistes parisiens. Aujourd'hui elle appartient à un riche commerçant de la ville. Ainsi en un seul siècle, ancien régime, bourgeoisie, démocratie ont marqué successivement de leur empreinte ce petit coin de Basse-Normandie.

L'ancien hospice, situé en face du château de la Varignière, a été conservé et même agrandi. Il est desservi actuellement par les Dames si dévouées du Sacré-Cœur de Coutances qui dirigent en même temps un ouvroir pour les jeunes filles. Le fronton du bâtiment porte toujours les initiales (F.M.) du Matignon qui le fit élever.

Le couvent des Bernardines existe encore en partie et sert maintenant d'école communale aux petites filles. La chapelle, rendue au culte pendant la restauration de l'église Saint-Laurent, est redevenue un vulgaire magasin que la ville loue à des particuliers. Dans les autres bâtiments on remarque surtout, au premier étage, un vaste corridor qui servait de promenoir aux religieuses.

Le collège et le couvent de Notre-Dame ont été convertis en demeures particulières.

Les églises de Torigni ont subi d'importantes modifications.

Celle de Saint-Laurent, de simple chapelle baptismale était devenue la principale des églises paroissiales. Le sanctuaire, d'une architecture gothique un peu bâtarde, ne remonte qu'au commencement du XVIIe siècle : c'était autrefois la chapelle des Mausolées dont nous avons fait précédemment la description et dont la crypte existe encore. Le chœur et les chapelles remontaient au XIVe siècle; la nef et les fenêtres geminées sont du XIIIe. Primitivement la vieille tour était surmontée d'une belle flèche gothique qui fut foudroyée au commencement de ce siècle. Quelques années après, elle fut remplacée par un dôme beaucoup trop lourd qui a lui-même disparu.

Lorsque M. l'abbé Adon Leroy (1), aujourd'hui chanoine titu-

(1) Liste des curés de Saint-Laurent de Torigni depuis le Concordat :

M. Goulhot de Maupas	1803-1823	M. Moulin	1865-1866
M. Goulhot des Landes, frère du précédent	1823-1834	M. Dubois	1866-1867
M. Auteserre	1834-1851	M. Daniel	1868-1870
M. Mahier	1852-1865	M. Leroy	1870-1896
		M. Letondeur	1896.

Digitized by Google

laire de la cathédrale de Coutances, fut nommé curé-doyen de Saint-Laurent, il conçut le projet de restaurer son église dont les vieilles chapelles, le dôme et la voûte menaçaient ruine. Malgré des difficultés de toutes sortes, son dessein est à l'heure actuelle presque entièrement réalisé. La voûte s'est élevée gracieuse et hardie; la chapelle du nord consacrée à Notre-Dame de Lourdes et celle du midi (l'ancienne chapelle dite du château), dédiée au Sacré-Cœur, ont été reconstruites dans le style du XIVe siècle. On y remarque de beaux autels dûs à l'habile ciseau de M. Jacquier, de Caen, et des verrières où sont reproduits les principaux épisodes de l'histoire de Notre-Dame de Lourdes. La nef, le chœur et le sanctuaire ont été restaurés avec goût et les belles fenêtres geminées du XIIIe siècle ont reçu de vitraux. Nous espérons que bientôt une flèche élégante couronnera l'édifice.

Nous avons dit précédemment que M. de Marguerie avait annexé au début de la Révolution la paroisse de Notre-Dame à la cure de Saint-Laurent, et avait été remplacé après la Terreur par M. Goulhot de Maupas. En 1801, la paroisse Notre-Dame reprit son indépendance et eut pour desservant l'ancien vicaire, M. Delaville dont tout le pays admirait le zèle et la piété. Mais en 1802, M. de Maupas réunit de nouveau les deux paroisses et cet état de choses dura jusqu'au 1er août 1865. Alors M. l'abbé Darondel, vicaire de Lessay, fut appelé par l'autorité religieuse à remplir les fonctions curiales à Notre-Dame du Grand-Vivier.

L'église était dans un état de délabrement qui faisait peine à voir. L'éloge funèbre de M. Darondel témoigne de tout ce que fit ce digne prêtre pour restaurer un édifice qui avait provoqué autrefois l'admiration d'architectes habiles. « Ni solidité, ni beauté dans ces murs qui montraient au visiteur leurs larges crevasses s'agrandissant chaque jour. L'intérieur de l'édifice sacré ne présentait aucun objet sur lequel l'œil pût se reposer avec plaisir. Pendant vingt années de pastorat (1865-1886), M. Darondel sut tout transformer. Les murailles délabrées qui menaçaient d'écraser les pieux fidèles sous leurs ruines, ont été relevées. Le jour arrive à plein par ces fenêtres, ornées de vitraux élégants; la nef, le chœur, le sanctuaire sont pavés en dalles de Fontenay; de gracieux autels en pierre de Caen décorent les chapelles latérales. Le sanctuaire possède aussi son autel de pierre sculpté et habilement fouillé..... »

Digitized by Google

Son successeur a continué cette œuvre importante et s'est occupé surtout de raviver le culte autrefois si florissant de Notre-Dame du Grand-Vivier. L'antique statue, objet de la vénération des fidèles, avait été cachée avec soin pendant les mauvais jours de la Terreur et replacée plus tard dans l'église. En 1865, M. Darondel qui avait une grande dévotion à Marie, songea à restaurer l'ancien pèlerinage et donna un commencement d'exécution à son projet en plaçant la Madone vénérée dans une niche située au nord de l'église, sur l'emplacement de l'ancienne tour.

Plus tard, le nouveau curé, M. l'abbé Cochard, lui donna une place d'honneur dans l'intérieur de l'église, où il serait plus facile aux fidèles de la prier. Il y avait une espace libre en face de la chaire : on y fit dresser un trône de pierre blanche de Falaise, dû au ciseau de M. Guillot, sculpteur à Bayeux, et l'antique madone réapparut gracieusement restaurée, aux descendants de ceux qui l'avaient soustraite autrefois aux fureurs de quelques révolutionnaires. Puisse-t-elle comme avant 1789, attirer encore autour d'elle des foules nombreuses et étendre toujours sa main bénissante sur ce beau coin de la Basse-Normandie si riche en souvenirs glorieux.

PERSONNAGES ILLUSTRES NÉS A TORIGNI EN DEHORS DE LA NOBLE FAMILLE DES MATIGNON

1° Robert de Torigni

Robert de Torigni, appelé aussi Robert du Mont, entra en 1128, à l'abbaye du Bec-Herluin dont Lanfranc et saint Anselme avaient fait un foyer de science et de piété. Robert, doué des plus heureuses dispositions intellectuelles, fit de rapides progrès dans les connaissances divines et humaines. Un historien anglais, Henri, archidiacre d'Huntington, qui le vit en 1139, le représente comme « un ardent chercheur de livres, dont il avait fait une bonne provision — *virum tam divinorum quam sæcularium librorum inqui-*

Digitized by Google

sitorem et conservatorem studiosissimum. » Ses vertus le mirent si bien en relief qu'on lui confia la charge de prieur claustral.

En 1154, il dut quitter sa chère abbaye du Bec pour aller remplir au Mont-Saint-Michel les fonctions d'abbé. Il y acquit bientôt une telle réputation que les prélats de Normandie, une foule de grands personnages, les rois de France et d'Angleterre regardèrent comme un honneur de le visiter et de s'entretenir avec lui. La reine d'Angleterre, Eléonore, étant accouchée d'une fille à Domfront, en l'an 1162, désigna l'abbé du Mont-Saint-Michel pour tenir l'enfant royale sur les fonts baptismaux. Un an auparavant, le duc de Normandie lui avait confié, dans des circonstances difficiles, la garde de l'important château de Pontorson (1).

Robert mourut au Mont-Saint-Michel le 23 juin de l'an 1186. Après avoir administré l'abbaye pendant 32 ans. Etienne, évêque de Rennes, qui vivait dans le même temps lui adressa en vers un éloge magnifique. Son cercueil fut retrouvé en 1876, sous la grande plate-forme N.-O., par l'architecte Corroyer.

L'Œuvre de Robert de Torigni fut immense. Il laissait des travaux théologiques, littéraires, scientifiques et architectoniques d'une importance considérable. D'après une histoire manuscrite du Mont-Saint-Michel, on voyait autrefois dans une tour de l'abbaye dont la ruine a entraîné celle des trésors intellectuels qu'elle abritait, 140 volumes sortis de la plume de l'illustre abbé.

Ceux qui subsistent sont presque tous historiques. Nous nous contentons d'en donner la nomenclature :

1° *Gesta Henrici I regis Anglorum : Histoire de Henri Ier, roi d'Angleterre.* C'est la continuation de l'*Histoire des ducs de Normandie,* par Guillaume de Jumièges.

2° *Roberti de Monte chronicon, sive Appendix ad Sigebertum : Chronique de Robert du Mont, ou appendix à la chronique de Sigebert.* Cet ouvrage a encore pour but de célébrer, comme le précédent, le règne de Henri Ier. Cependant il renferme le récit d'une foule d'évènements appartenant à l'histoire universelle.

3° *Epistola Roberti monachi Beccensis ad Gervasium priorem Sancti-Serenici. — Lettre de Robert, moine du Bec, à Gervais, prieur de Saint-Céneré,* au Maine. Dans cettre lettre, Robert trace

(1) *Histoire littéraire de la France,* t. XIV, p. 362, etc...

Digitized by Google

au prieur le plan d'un ouvrage qui doit contenir la description des évènements qui sont arrivés en Normandie depuis la mort de Henri Ier (1135) jusqu'à celle de Geoffroy de Plantagenêt, comte d'Anjou qui enleva le trône à Étienne de Blois, c'est-à-dire, jusqu'en 1151.

4° *Tractatus de immutatione ordinis monachorum. De abbatibus et abbatiis Normannorum et ædificatoribus earum : Traités des nouveaux ordres monastiques. Des abbés et des abbayes de Normandie : constructeurs de ces abbayes.* Cet ouvrage, composé en 1154 est divisé en deux parties. Dans la première, l'auteur décrit l'origine des nouveaux ordres religieux qui furent établis de son temps; dans la seconde, il ne parle que des monastères de Normandie appartenant à l'ordre de saint Benoît, qui, avant les nouvelles créations, était le seul connu en France (1).

5° *Historia monasterii sancti Michaelis de Monte : Histoire du monastère de Saint-Michel du Mont.*

6° *Prologus Roberti de Torinneio in abbreviationem expositionis epistolarum Apostoli, secundùm Augustinum : Prologue de Robert de Torigni, sur l'abrégé de l'exposition des épîtres de saint Paul, selon saint Augustin.*

L'illustre abbé, qui composa tant de beaux écrits, ne dédaignait pas de jouer le rôle de copiste, comme les plus humbles moines. Mais il n'agissait pas en « copiste ordinaire qui n'a que le talent de bien peindre, mais en habile critique qui savait corriger le texte vicié des auteurs originaux. » La bibliothèque qu'il forma était l'une des plus nombreuses et des mieux conditionnées de l'époque.

Robert de Torigni ne fut pas seulement un écrivain remarquable, un érudit, il se révéla aussi grand constructeur, administrateur habile. Sous son gouvernement de 32 années, l'abbaye subit d'importantes modifications. L'hôtellerie et l'infirmerie, transformées en dortoir, furent reportées au midi de l'église romane et isolées des autres bâtiments. Un corps de constructions s'étendit à l'ouest, et deux tours, reliées par un porche, s'élevèrent en avant de la façade romane. Dès l'an 1156, Robert avait érigé dans la crypte du nord ou de l'aqullon, un autel en l'honneur de la vierge Marie.

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. XIV, p. 372...

Digitized by Google

L'état florissant de l'abbaye, le renom de science et de vertu de l'illustre abbé attirèrent autour de lui plusieurs personnages remarquables. Le nombre de religieux s'éleva de quarante à soixante. Aussi l'époque de Robert de Torigni est-elle regardée à juste titre comme l'une des plus brillantes de l'histoire du Mont-Saint-Michel.

2° François de Callières (1645-1717)

François de Callières (1), né a Torigni, le 14 mai 1645 (2) était fils de Jacques dont la famille était originaire de l'ouest de la France, probablement de la Saintonge, et de Madeleine Potier de Courcy. Cette noble dame dont les ancêtres habitaient près de Coutances, était douée de grandes qualités physiques et morales. Son mari, Jacques de Callières, maréchal de bataille des armées du roi, s'était attaché de bonne heure aux maisons d'Orléans-Longueville et Matignon qui lui procurèrent le gouvernement de Cherbourg où il résida de 1644 à 1662. A une bravoure chevaleresque, le maréchal joignait les qualités de l'historien. Il écrivit et publia en 1661, la vie de son illustre ami, le maréchal de Matignon. Le naturel du récit, l'enchaînement des faits, la profondeur des réflexions morales, l'élégance et la noblesse du style, font de cet ouvrage historique l'un des plus remarquables de l'époque. On a encore de lui la *Vie du Courtisan prédestiné ou du duc de Joyeuse, capucin, (1662); La Fortune des gens de qualité* et une *Lettre héroïque écrite à Madame de Longueville sur le retour de Monsieur le Prince (1650).*

(1) On a écrit encore : Cailhères. Caillière, Caillières, Caillères. Mais l'orthographe que nous avons adoptée est celle usitée par les représentants actuels de la famille. — M. le marquis de Callières, demeurant à Clérac, étant mort, les derniers représentants du nom de Callières sont les deux petit-fils de Mme la comtesse de Callières, de Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).

(2) Plusieurs auteurs faisaient naître François de Callières à Cherbourg. Un amateur des recherches historiques, auquel nous devons de précieux renseignements a retrouvé en 1893 l'acte de baptême de ce noble personnage, que nous transcrivons ici :

« François, fils de Mr de Caillières et de Melle N... sa femme a été ba(ptisé) en l'Eglise de Saint-Laurent de Th(origny) par Mre Barnabé du pont prêtre et curé du dit lieu et nommé par Monseigneur le comte de Thori(gny) à l'assistance de Madame la comtesse du (dit lieu) le quatorze jour du mois de (mai) 1645. »

Digitized by Google

Les grands mérites du père servirent de fondements à la fortune du fils. François de Callières, fut attaché comme son père à la maison d'Orléans-Longueville alliées aux Matignon. Héritier par sa mère de cet esprit normand, fin et délié, propre à démêler les affaires les plus compliquées, François entra de plein pied dans les voies obscures et tortueuses de la diplomatie. A vingt-cinq ans, il fut employé aux négociations qui avaient pour but de faire élire le duc d'Orléans-Longueville, roi de Pologne. L'affaire allait aboutir, quand le prince fut tué au passage du Rhin, en 1672. Plus tard, François se rendit en Hollande et fut l'un des trois plénipotentiaires de la France au traité de Ryswick (1697). Les belles qualités qu'il déploya dans cette circonstance lui valurent la charge si recherchée de secrétaire du cabinet du Roi, et des biens considérables. En 1689, il remplaça à l'Académie française Philippe Quinault et prononça plusieurs discours fort remarquables conservés dans les recueils de cette illustre société. François de Callières mourut à Paris le 15 mai 1717. Son corps repose dans l'église de Saint-Eustache (1).

Plusieurs ouvrages, quelques-uns en vers, sont sortis de sa plume, entre autres :

Des mots à la mode et des nouvelles façons de parler, suivi *Du bon et du mauvais usage dans les manières de s'exprimer,* etc... (1692).

De la science du monde et des connaissances utiles à la conduite de la vie (1717).

De la manière de négocier avec les Souverains, de l'utilité des négociations, du choix des Ambassadeurs et des qualités nécessaires pour réussir dans ces emplois. (*1716*).

Panégyrique historique de Louis XIV. (*1688*).

Epître au roi en vers français. (Vers la même époque).

3° Joachim Le Grand (1653-1733)

Joachim Le Grand, prieur de Neuville-les-Dames et de Pressevin, naquit à Torigni, le 6 février 1653, de Gilles Le Grand et de Marie

(1) François de Callières eut un frère, né à Cherbourg, Hector, plus connu dans l'*Histoire* sous le nom de *chevalier de Callières* qui se distingua en Amérique, et fut successivement gouverneur de Montréal et de la Nouvelle-France. Il mourut à Québec en 1703, laissant après lui la réputation d'un vaillant soldat et d'un habile administrateur.

Digitized by Google

Violet. Entré chez les Oratoriens en 1671, il quitta cette congrégation 5 ans après, remplit les fonctions de précepteur dans plusieurs nobles familles et devint, en 1692, secrétaire d'ambassade de l'abbé d'Estrées en Portugal; à la fin de 1702, il suivit son maître en Espagne. Deux ans plus tard, l'abbé Le Grand revint à Paris et fut nommé secrétaire des ducs et pairs de France. Le marquis de Torcy, bon juge en matière de diplomatie, avait conçu pour lui une singulière estime; il lui confia le secrétariat des affaires étrangères. L'abbé Le Grand mourut à Paris, en 1733, à l'âge de 80 ans.

D'une vaste érudition, d'une sagacité admirable, d'un sens droit et solide, connaissant à fond les questions de droit public, habile à juger les hommes et les choses, calme et fin comme un Normand de vieille roche, l'abbé Le Grand prit part à toutes les affaires importantes qui remplirent les dix dernières années du règne de Louis XIV. Il avait beaucoup d'amis à la cour : son aménité naturelle, sa loyauté (chose rare chez les diplomates), sa conversation pleine des souvenirs de ses voyages à travers l'Europe, lui gagnaient les sympathies des plus illustres personnages.

L'abbé Le Grand a laissé plusieurs ouvrages dont quelques uns d'une grande valeur. Voici les titres des principaux :

Histoire de l'Isle de Ceylan, du capitaine Jean de Ribeyro, 1701, in-12.

Cet ouvrage n'est pas une simple traduction : Le Grand y ajouta plusieurs chapitres extraits de manuscrits mis à sa disposition par le marquis de Fonte, le comte de Riceyra, etc.

Mémoires touchant la succession de la couronne d'Espagne, 1711, in-8.

Réflexions sur la lettre à un milord sur la nécessité et la justice de l'entière restitution de la monarchie d'Espagne, 1711, in-8°.

Discours sur ce qui s'est passé dans l'Empire au sujet de la sucession d'Espagne, 1711, in-4°.

L'Allemagne menacée d'être réduite bientôt en monarchie absolue, 1711, in-4°.

En 1728, l'abbé Le Grand publia trois nouveaux ouvrages fort remarquables : *Histoire et la vie de Louis XI, roy de France; — Traité de la succession à la couronne de France par les agnats*, c'est-à-dire, pour la succession masculine directe, in-12; — *Traduction du portugais en français de la Relation historique de*

Digitized by Google

l'Abyssinie, du Père Jérôme Lobo, jésuite, continuée et augmentée de plusieurs dissertations, lettres et mémoires, in-4°.

L'abbé Le Grand est aussi l'auteur d'une *Histoire du divorce de Henry VIII,* (3 vol. in-12) qui contient des documents curieux, entre autres la défense de Sanderus et la réfutation de Burnet.

Tous ces ouvrages sont frappés au coin de la vérité et des bons principes. La forme en est intéressante, quoique le style soit sans art et même sente un peu la négligence.

4° Charles François de Labonde, seigneur d'Iberville

Ce personnage fut employé par Louis XIV dans des négociations importantes en Allemagne, en Italie, en Espagne et en Angleterre. Il mourut le 7 octobre 1723. Il avait un frère, Henri François, qui naquit à Villiers-Fossard en 1652.

Si l'on joint à ces personnages les plus beaux noms de la maison de Matignon, Torigni pourra se vanter d'avoir fourni à la patrie française un riche contingent de grands esprits et de grands patriotes.

(Fin)

L'Abbé Godefroy,
Directeur et Professeur de philosophie
au Séminaire de l'Abbaye-Blanche, près Mortain.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE DE P.-D. HUET

ET DU P. MARTIN *(Suite)*

P.-D. HUET AU P. MARTIN

A Paris, 23 décembre 1703.

Je dois reponse, mon cher Pere, à vos lettres du 10, du 14 et du 19 de ce mois. J'y repondray par ordre. En apprenant la fulmination du Monitoire de conséquence, j'aurois souhaitté que vous m'eussiez aussi appris s'il a produit beaucoup de dépositions favorables au monitoire. Du moins ayez la bonté de m'apprendre quelle sera la suite de cette affaire.

Je n'avais point ouï parler de cet Alano, prisonnier d'Estat. Il paroist par tant de pièces qu'il a proposées au Palinod, que sa détention ne luy oste rien de la liberté de son esprit.

J'ay leu avec plaisir l'agréable invitation aux beaux esprits de Caen de restablir l'Académie. J'en apprendray volontiers le renouvellement. Je vous prie de ne m'en laisser ignorer aucune particularité touchant le lieu de l'assemblée, de la forme qu'on lui donne, de ceux qui la composent, des matieres qui s'y traittent et de la maniere dont elles s'y traittent. Je crains bien que tout cela ne degenere en nouvelles et que l'Académie, elle, ne devienne conversation. La lecture de la *Gazette* fut la première occasion de cette Académie municipale; mais depuis et la *Gazette* et les nouvelles en furent bannies. Les matieres de litérature occupoient toutes les séances, qui n'y pouvoient pas suffire. Pour revenir à

Digitized by Google

vostre invitation, il faudrait estre ensemble pour la pouvoir examiner en détail.

Cette difference que vous avez remarquée dans les diverses éditions des œuvres de Malherbe merite attention. Vous m'obligeriez fort, si vous me donniez une petite notice, qui marqueroit ce qui suit :

1° Le titre de ce Recueil que vous m'ayez allégué;

2° Quelles pièces de Malherbe sont comprises dans ce Recueil;

3° La différence et les diverses leçons qui se trouvent entre ce Recueil et les éditions communes de Malherbe.

Je ne suis pas si malavisé que de vous charger de ce travail; mais vous pourriez, ce me semble, faire faire cela aisément par quelques uns de vos jeunes frères. L'on trouve une édition in-8° des œuvres de Malherbe, qui est fort commune : peut estre la rencontrerez vous à Caen. Vous pourriez faire marquer les diverses leçons à la marge de cette édition. Je payerois toute la dépense. Si dans vostre Recueil, il ne se trouve que peu de pièces de Malherbe, vous pourriez me les faire copier, et je vous enverray un homme pour cela, si vous le voulez.

J'ay lu tous les *Cherræana*; ainsi rien ne m'a échappé de ce qu'il dit de Tenneguy le Fevre. Vous serez bien aise d'apprendre que, lorsqu'il estoit enfant de chœur dans la paroisse de Saint-Jean, et que dès lors il se distinguoit de ses égaux par son savoir et son merite, il les méprisoit fort, et qu'on le nommait *Tarquin le Superbe* au lieu de *Tanneguy le Fèvre,* ou plustot *Tenneguin.* car c'est ainsi qu'on prononce à Caen.

Vous me parlez bien de l'exploit signifié à Mgr de Bayeux par Mme l'abbesse de Caen, mais vous ne me dittes rien du contenu de l'exploit, ny de son effet.

Je reconnais que l'esprit académique est fort repandu à Caen par cette Académie de peintres. Leur dessein me paroist fort louable. J'y ay veu autrefois une pareille Académie, où les peintres travailloient d'après un homme nud. J'estois alors ecolier, et j'apprenais à dessiner. Le maistre qui m'instruisoit me menoit à cette Académie, et j'y travaillais avec les autres. Mais on ne disoit pas qu'ils eussent des Lettres patentes. L'assemblée se tenoit au Grand Cheval.

Je suis fort surpris d'apprendre par vostre dernière lettre, que le Roy ait consenti qu'une abbaye soit entrée en Congrégation. Je

Digitized by Google

n'en ay pu lire le nom. Vous m'obligerez fort de m'éclaircir de ce détail. Je suis, sans variation, mon cher Pere, vostre tres acquis serviteur,

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

Je suis surpris de ce que vous me mandez de la principalité du college du Cloutier, qui ne peut avoir esté acheté que pour neuf ans : cela ne quadre pas avec ce que j'en ay dit à la page 411 de mon ouvrage. Je vous prie d'approfondir les motifs de cette nouvelle pratique.

Je n'ay rien dit de l'aumusse des prestres de Saint-Pierre, non plus que de celle des prestres de Saint-Estienne; j'aurois été obligé de blesser les prétentions de ces Messieurs; mais j'ay parlé de l'aumusse des prestres de Saint-Jean, estant bien aise de faire connoistre au public leur droit et leur modestie de s'abstenir de cette marque d'honneur, ainsi que du titre de *Chapelains fondés* qui leur est attribué par ces actes.

A mon Reverend Pere, le Reverend Pere Martin, docteur en Theologie, au couvent des RR. PP. Cordeliers, à Caen.

(A suivre).

Digitized by Google

LES NORMANDS AU CANADA

HENRI DE BERNIÈRES

PREMIER CURÉ DE QUÉBEC

(Suite)

XI

L'ÉGLISE PAROISSIALE DE M. DE BERNIÈRES. — SON HISTOIRE

M. de Bernières fut curé en titre de Québec du 15 septembre 1664 au printemps de 1687, vingt-trois ans, sans compter les quatre années qu'il desservit la paroisse avant qu'elle fût érigée, savoir à partir du 21 octobre 1660 (1). Durant cette période il ne fut absent qu'une année, celle qu'il passa en France de 1672 à 1673.

Il est juste de faire connaitre l'église paroissiale où il exerça si longtemps le saint ministère.

La première chapelle qui servit d'église paroissiale à Québec est celle que Champlain fit construire à la basse ville en 1615 dans l'anse du Cul-de-Sac. Les Récollets y firent les fonctions curiales jusqu'à la prise de Québec par les Kertk en 1629 (2). Ils commencèrent à tenir registres en 1621.

(1) *Journal des Jésuites*, p. 288.
(2) *Notre-Dame de Recouvrance de Québec*, par M. Laverdière.

Digitized by Google

Au retour des Français en 1632, on trouva l'habitation brûlée, savoir les trois corps de logis, le magasin et les dépendances (1). Il fallut donc loger au Fort; et « dès ce moment, dit Laverdière, la petite population de Québec commença à suivre l'exemple de la famille Hébert, et à gravir la côte de la Montagne (2). » La première année on se contenta d'un appartement au château Saint-Louis pour y faire les offices (3). Puis Champlain, de retour à Québec en 1633, accomplit le vœu qu'il avait fait de construire une chapelle dédiée à la sainte Vierge, si le Canada était rendu à la France (4). On lui donna le nom de Notre-Dame de Recouvrance, tant à cause du recouvrement du Canada, que parce qu'on mit au-dessus de l'autel une image de la sainte Vierge, en relief, recouvrée d'un naufrage comme par miracle (5).

L'église de Notre-Dame de Recouvrance était en bois, comme

(1) L'habitation occupait le terrain renfermé entre la place et les rues Notre-Dame, Sous-le-Fort et Saint-Pierre. La place de la basse ville prit le nom de place Royale, en 1686, à l'occasion de la pose du buste de Louis XIV que l'intendant Champigny y fit élever sur un piédestal, « pour donner une idée du Roi à quantité de ses sujets qui étaient privés de le voir. » Quelques habitants se plaignirent que ce buste gênait la circulation dans cette place, qui n'était pas très étendue; et l'intendant le fit mettre sur « le devant de la maison du sieur Hazeur, qui est la plus belle de la basse ville, et au milieu de la place, faisant face au port, où se font les débarquements, et à la vue de l'église et des rues qui rendent dans la même place. Pour exécuter cette résolution, écrit M. de Champigny, je crus qu'il était de mon devoir et de mon honneur de faire faire à mes dépens un ouvrage de pierres de taille, avec des ornements hors d'œuvre. » Bientôt cependant la voix publique protesta contre le changement, et le buste fut remis au milieu de la place Royale. (Archives du Ministère des Colonies, Canada, correspondance générale, vol. XVIII, Lettre de Champigny au Ministre, 15 octobre 1700).

(2) Le chemin ne faisait pas le détour qu'il suit aujourd'hui; on montait à peu près tout droit du magasin à la haute ville, et il y eut plus tard un pont en bois pour rendre la voie moins abrupte. Voici ce qu'on lit à propos de ce pont dans un vieux document, à l'occasion du feu de 1682, qui détruisit la basse ville : « Le chemin qui conduit de la haute à la basse ville, et qui en fait la seule communication, a presque entièrement péri, les terres du dit chemin n'étant retennes que par des pieux et des pièces de charpente qui furent aussi brûlées... » (Manuscrits de la Nouvelle-France, 2e série, t. IV, p. 160).

(3) *Catalogue des Bienfaiteurs de Notre-Dame de Recouvrance.*

(4) Elle fut bâtie par Champlain, « aux frais de MM. de la Compagnie » des Cent-Associés. (*Ibid.*).

(5) Le naufrage où se noya le P. Noyrot, au détroit de Canso, en 1629, en voulant se rendre au Canada.

Digitized by Google

la chapelle du Cul-de-Sac (1). Elle avait environ quarante pieds de longueur, sur ving-neuf ou trente de largeur (2). Elle était dans l'alignement de la rue La Fabrique : son portail faisait face au fort Saint-Louis; et en débouchant de la rue de La Montagne sur ce qu'on appelait alors « la grande place, » on se trouvait devant l'église paroissiale : le chœur coïncidait presque avec celui de la cathédrale actuelle; « de sorte que Mgr de Laval, qui repose au pied des marches de l'autel, dit Laverdière (3), se trouve enterré à peu près au milieu du chœur de Notre-Dame de Recouvrance (4). »

Le P. Le Jeune, dans les *Relations,* nous parle à plusieurs reprises de Notre-Dame de Recouvrance, des offices religieux que l'on y célébrait régulièrement pour les Français de la colonie, « qui font déjà une petite paroisse, » et de la piété qui régnait parmi eux : « tels qui de trois, de quatre et de cinq ans ne s'étaient confessés en l'ancienne France, s'approchent maintenant, en la nouvelle, plus souvent que tous les mois de ce sacrement si salutaire (5). »

A côté de l'église, était la petite résidence des Jésuites, ou le presbytère : deux d'entre eux s'y tenaient régulièrement pour les besoins de la paroisse.

Jusqu'en 1637, la résidence principale des Jésuites était à Notre-Dame des Anges, à l'embouchure de la rivière Lairet. Le 18 mars 1637, un terrain de douze arpents leur fut concédé à la haute ville : ils y commencèrent des constructions en bois pour s'y loger temporairement, en attendant que les alignements de la ville fussent définitivement fixés, ce qui eut lieu en 1648 (6).

L'église et le presbytère de Notre-Dame de Recouvrance devinrent

(1) Il n'est plus question de cette chapelle du Cul-de-Sac à partir de 1632. On suppose cependant qu'elle existait encore après la reddition du pays à la France, et que c'est dans cette chapelle que le P. Le Jeune célébra, lorsqu'il descendit le 24 octobre 1632 « dire la messe à l'habitation de nos Français. » (*Relations des Jésuites*, 1633, p. 3; *Notre-Dame de Recouvrance*, p. 2).

(2) *Relations des Jésuites*, 1636, p. 43; *Notre-Dame de Recouvrance*, p. 9.

(3) *Notre-Dame de Recouvrance*, p. 11.

(4) M. Laverdière écrivait cela en 1869. Depuis, les restes mortels du vénérable François de Montmorency-Laval ont été transférés solennellement de la Basilique à la chapelle du Séminaire de Québec, le 23 mai 1878.

(5) *Relations des Jésuites*, 1636, p. 75; 1637, p. 7.

(6) *Notre-Dame de Recouvrance*, p. 8.

Digitized by Google

la proie des flammes le 15 juin 1640. Le gouverneur mit alors à la disposition des fidèles une maison appartenant à la Compagnie des Cent-Associés; elle était située à l'angle des rues Sainte-Anne et des Jardins, sur une partie du terrain occupé aujourd'hui par l'église anglicane. De leur nouvelle résidence les Jésuites n'avaient que la rue à traverser pour se rendre à cette maison : elle servit d'église paroissiale durant dix-sept ans.

Où trouver en effet les fonds nécessaires pour bâtir une église convenable dans une petite colonie encore si peu nombreuse, si dénuée de ressources? Dès 1643 et 1644, « on fit une cueillette parmi les habitants, » et le produit des quêtes fut mis de côté pour la construction de l'église. Il en fut de même du produit des castors apportés du pays des Hurons par les soldats : il fut décidé que la somme serait employée à la construction d'une église paroissiale et d'un presbytère près de l'église (1).

Il fut décidé, en même temps, que la nouvelle église porterait le titre de Notre-Dame de la Paix, en souvenir de la paix que l'on venait de conclure solennellement aux Trois-Rivières avec les Iroquois (1645). Hélas! on ignorait encore combien étaient éphémères les traités conclus avec ces barbares, et l'on eut bientôt mille raisons de laisser de côté le titre que l'on avait songé à donner à Notre-Dame de Québec.

Avant d'entreprendre la construction en pierre de la nouvelle église, il fallait décider définitivement dans quelle direction on la bâtirait. L'ancienne église de Notre-Dame de Recouvrance, la rue Buade (2), le terrain des Jésuites, tout cela était dans l'alignement de la rue La Fabrique : on changea cet alignement, de manière à donner à l'église la position qu'elle occupe aujourd'hui, faisant angle avec la rue La Fabrique; et la façade de l'église fut tournée vers le sud-ouest.

L'édifice fut commencé le 23 septembre 1647, comme le témoigne l'inscription suivante :

« Le 23 septembre (3) 1647, le R. P. Hiérosme Lalemant, supérieur de la mission, et M. de Montmagny, gouverneur, ont mis la

(1) Voir plus haut, au chapitre VII.

(2) C'est-à-dire la rue que l'on appela plus tard Buade, du nom de Frontenac.

(3) Le *Journal des Jésuites*, dit : « Le 24 (septembre) la 1re pierre à l'église avec les cérémonies du Pontifical ajustées comme il se put. » — Le 24 septembre est le jour de la fête de Notre-Dame de la Merci.

Digitized by Google

première pierre de l'église de Notre-Dame de la Conception à Québec, soubs le titre de Notre-Dame de la Paix. La dite première pierre est au coin de la croisée de main gauche en entrant à l'église, du côté et coin qui est le plus proche du grand autel. Il y a un nom de *Jesus et Maria* gravé en ladite pierre avec une plaque de plomb (1). »

Le P. Poncet fit la bénédiction de la nouvelle église, et y célébra la première messe la veille de Noël 1650. Il y célébra également la messe de minuit. Mais l'église était loin d'être terminée, et ce ne fut qu'à Pâques 1657 qu'on commença à y faire les offices régulièrement (2).

Elle était en forme de croix latine, avec un sanctuaire demi-circulaire : sa longueur était de cent pieds, et sa largeur de trente-huit.

Il y avait un clocher sur le transept (3). Dès l'automne de 1648, on y monta une cloche, pesant environ cent livres, que le gouverneur M. de Montmagny (4) donna à l'église de la part de la Compagnie des Cent-Associés. Deux ans plus tard, Robert Hache en donna une de mille livres (5). D'après M. de Latour, il y avait trois cloches en 1664, et l'évêque en fit cette année-là la bénédiction. Suivant le même auteur, elles avaient été fabriquées dans le pays (6).

Outre le maître-autel (7), dédié sous l'invocation de la bienheu-

(1) Mss de l'abbé Beaudet.

(2) *Journal des Jésuites*, pp. 146, 208.

(3) Le charpentier Charles Boivin, au service des Jésuites, travailla durant trois mois à ce clocher. (*Catalogue des Bienfaiteurs*).

(4) Il y avait aussi une cloche au fort. (*Jugements du Conseil Souverain*, t. I, p. 353).

(5) *Catalogue des Bienfaiteurs*.

(6) *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 172.

(7) Voici, au sujet de cet autel, une lettre tout-à-fait inédite, trouvée dans les vieux papiers de la fabrique de Québec. Elle est adressée « de Quebek en Canada, le 28 sept. 1655, à M. Tranier, peintre, à Xaintes, » et intitulée Mémoire du Dez de la paroisse de Québec :

« Monsieur, le récit que j'ai oüi faire de votre mérite, et ce que j'ai même vu de votre main, en notre paroisse, quoique petit, m'a fait jeter les yeux sur vous pour vous recommander un Dez ou Ciel à mettre dessus notre grand autel, que vous designerez tel que votre industrie et votre dévotion vous suggèreront, selon que communément on le pratique parmi nos églises.

« Il doit être peint sur de la toile, qui, après, s'attachera sur un châssis de

Digitized by Google

reuse vierge Marie et de saint Louis, il y avait deux chapelles, l'une dite de Saint-Joseph, du côté de l'épître, l'autre de Sainte-Anne, du côté de l'évangile. Il y avait aussi la chapelle du Scapulaire, où fut enterré, en 1668, Jean Bourdon, l'un des citoyens les plus estimés de la colonie.

Voilà l'église que Mgr de Laval et M. de Bernières trouvèrent à Québec, lorsqu'ils y arrivèrent en 1659.

Le prélat écrivant au Saint-Siège en 1664 : « Il y a ici, disait-il, une basilique construite en pierre : elle est grande et magnifique. L'office divin s'y célèbre suivant le Cérémonial des évêques; nos prêtres, nos séminaristes, ainsi que dix ou douze enfants de chœur y assistent régulièrement. Dans les grandes fêtes, la messe, les vêpres et le salut du soir se chantent en musique, avec orchestre, et nos orgues (1) mêlent leurs voix harmonieuses à celles des chantres. Il y a dans la sacristie (2) de très beaux ornements,

bois de la longueur de onze pieds, et de six pieds et demi de largeur. Si vous avez quelque belle invention de pentes pour mettre à l'entour, de même étoffe nature de toile, peinte avec de belles figures, fleurons ou moresques, avec têtes de chérubins ou autres inventions que je laisse entièrement à votre industrie et designation, je les aimerais mieux que des pentes d'étoffes. Il me semble en avoir vu quelque part comme je viens de dire, qui étaient par le bas à dentelle et petits flocons, et qui avaient bonne grâce. Le dit Ciel ou Dez sera élevé au-dessus du plancher d'en bas de la hauteur de vingt-six pieds; c'est ce que j'ai jugé à propos de remarquer, cela étant important pour la proportion qu'ensuite doivent avoir les traits de l'ouvrage.

« Si de plus vous avez quelques belles pièces à nous envoyer pour garnir nos gradins ou degrés qui soutiennent notre Tabernacle, — celles que vous nous avez autrefois envoyées, ou que nous apporta ici M. Robert Hache, venant de votre main, commencent à vieillir — nous les recevrons volontiers. Voici les longueur et largeur de nos gradins : la corde ou ficelle est la longueur d'un. Il en faut trois en tout, de pareils; mais deux seront brisés par la moitié : le papier dans sa longueur est la hauteur des gradins (9 3/8 pouces).

« Pour le prix de tout cela je m'en rapporte entièrement au R. P. Procureur de notre collège de La Rochelle ou de Xaintes, qui auront de quoi vous satisfaire, selon droit et raison. Il vous faudra envoyer le tout en sorte qu'il ne puisse être gâté pendant la traversée. Si cela nous réussit, nous pourrons avec le temps faire quelque chose de plus. En attendant, je prie Dieu de vous conserver en sa sainte grâce. C'est, monsieur, votre bien humble serviteur indigne, Hiérosme Lalemant, de la Compagnie de Jésus. »

(1) Nous avons cherché en vain qui a été le premier organiste de la cathédrale de Québec.

(2) C'était un Frère jésuite qui avait soin de la sacristie de la paroisse. (*Catalogue des Bienfaiteurs*).

Digitized by Google

huit chandeliers d'argent; et tous les calices, ciboires, burettes, encensoirs, etc., sont ou dorés ou d'argent pur (1). »

Nous avons vu que la fabrique faisait les frais d'entretenir chez les Jésuites quelques enfants de chœur, afin d'être toujours sûre d'en avoir. Elle payait également un chantre, qui fût toujours prêt à soutenir et à diriger le chœur : on l'appelait « le principal chantre de l'église. » Ce fut longtemps Martin Boutet qui remplit cette fonction : il recevait cent-vingt livres par année (2). Il était aussi « clerc de la fabrique, » et s'occupait de la vente des bancs dans l'église (3). C'était un *frère donné* des Jésuites (4).

Les orgues dont parlait Mgr de Laval en 1664, il les avait apportées de Paris l'année précédente. Si l'on en croit M. de Latour, elles ne tardèrent pas à développer chez les canadiens un talent remarquable pour la fabrication de ces instruments : « Sur ce modèle, dit-il, un Ecclésiastique, qui a du génie pour la mécanique, en a fait dans plusieurs églises avec du bois seulement, qui rendent un son fort agréable (5). »

L'église paroissiale de Québec était bien pourvue d'ornements et de tous les objets nécessaires au culte. Mais que de peine on s'était

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. I, p. 36.

(2) Archives paroissiales de Notre-Dame de Québec.

(3) En 1651, il donna à la fabrique « la somme de soixante livres pour être employée en livres d'église pour le chœur. » (*Catalogue des Bienfaiteurs*).

(4) Martin Boutet de Saint-Martin, originaire de Xaintes, habitait Québec dès 1648, et demeurait sur la rue Sainte-Anne. Après avoir marié l'aînée de ses filles à Charles Philippau, en 1654, et placé l'autre chez les Ursulines, il entra chez les Jésuites en qualité de *frère donné*. Il y était en 1655. Le recensement de 1667 nous le donne comme âgé de 50 ans. Arpenteur de profession, il inaugura au collège de Québec, en 1671, à la prière de Talon, un cours de mathématiques et d'hydrographie. Il était l'homme de confiance des Jésuites : à plusieurs reprises on le voit comparaître au Conseil Souverain comme leur « procureur. » (*Jugements du Conseil Souverain*, t. I, pp. 99, 112, 177, 212). Le 26 novembre 1664, il va de leur part déclarer, « qu'ils n'ont fait jamais aucune profession de vendre, et n'ont jamais rien vendu, mais seulement que les marchandises qu'ils donnent aux particuliers ne sont que pour avoir leurs nécessités... » (*Ibid.*, p. 300). L'été précédent, il avait été employé pendant deux mois pour explorer une mine qu'avait découverte le sieur Lépinay; et le Conseil lui alloua cent livres. (*Ibid.*, p. 276). Quelques mois auparavant il fut même appelé au Conseil pour occuper temporairement la place d'un Conseiller. (*Ibid.*, p. 176). Sa fille Marie, entrée toute jeune aux Ursulines, y prit le saint habit le 22 janvier 1659, et devint « la Mère Marie Boutet de Saint-Augustin. »

(5) *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 172.

Digitized by Google

donnée pour cela! que d'appels à la générosité des citoyens de Québec et des amis du Canada en France! On a la liste de tous les principaux dons qui furent faits à l'église de 1632 à 1658. Ce cahier tenu avec soin par les supérieurs de la Mission mériterait d'être gravé en lettres d'or *ad perpetuam rei memoriam*. Le titre seul du document est une invitation à la reconnaissance : « *Catalogue des Bienfaiteurs de Notre-Dame de Recouvrance de Kebec, pour qui il faut prier de les recommander aux prières du peuple.* » Mentionnons quelques noms et quelques offrandes.

Avant tout, il est juste de dire que le premier don offert à l'église canadienne lui vint de la France entière représentée aux États-Généraux qui se tinrent à Paris dans l'automne de 1614 : « Je fus trouver aux Estats, écrit Champlain, Nosseigneurs les Cardinaux et Evesques... pour les supplier et les esmouvoir à donner, et faire donner à autres, qui pourraient y être émulés par leur exemple, quelques aumosnes et gratifications... Les aumosnes qu'on amassa pour fournir aux frais de ce voyage (des Récollets), se montèrent à près de quinze cents livres, qui furent mis entre mes mains, et furent dès lors employés en la despense et achapt des choses nécessaires, tant pour la nourriture des Pères qui feraient le voyage en la Nouvelle-France, qu'habits, linges, et ornemens qui leur estait de besoing, pour faire et dire le service divin (1). »

Parmi les différents bienfaiteurs de l'église paroissiale de Québec sont les gouverneurs Champlain, Montmagny et de Lauson. Champlain « laissa par testament quelques meubles, dont la vente a fait la somme d'environ neuf cents livres. De cette somme on a eu le soleil et calice vermeil doré, avec les burettes et le bassinet (2). » Montmagny, outre « le vase de cuivre ciselé qui sert pour l'eau baptismale, » et beaucoup d'autres offrandes, « donna vingt-cinq escus (3), qui ont été employés au tabernacle doré qui est à présent (1645) sur le grand autel, apporté en l'an 1644. » M. de

(1) *Œuvres de Champlain*, p. 494.

(2) Par son testament, du 17 novembre 1635, Champlain avait légué aux Jésuites, pour l'église du Canada, outre ses meubles, une somme de quatre mille livres à prendre sur ses immeubles. Les parents intentèrent un procès aux légataires; le prévôt de Paris confirma le testament; mais ce jugement fut cassé en appel. (*L'Abeille*, vol. VII, n° 18).

(3) Un écu valait quatre livres. (*Jugements du Conseil Souverain*, t. I, p. 205).

Digitized by Google

Lauson, écrit le P. Lalemant, « nous a fait tomber entre les mains, en diverses rencontres, plus de trois cents livres. »

Bon nombre de tableaux et d'images ornaient le chœur de Notre-Dame de Recouvrance : ils avaient été donnés par M. Castillon, l'un des Cent-Associés, et MM. Duplessis-Bochart et De L'Isle, qui furent tous deux gouverneurs des Trois-Rivières.

Les familles Giffard, Legardeur de Tilly et de Repentigny (1), Godefroy, Couillard, Bourdon, Joliet, Juchereau, Noël Morin, Sevestre, Mme de la Peltrie, Mme de Monceaux, Melle Mance contribuèrent à maintes reprises à l'achat des ornements et autres objets nécessaires pour le culte.

Le 26 avril 1657, Marie Favery, veuve de Pierre Le Gardeur de Repentigny donne à la fabrique de Québec des ornements pour la valeur de trois cents livres, « pour fonder une grand'messe avec 1res et 2mes vêpres et sermon ; » le don est accepté par le P. Poncet, curé, et les marguilliers Guillaume Couillard, Jean Juchereau de Maure, Jacques Loyer Latour, substitut de Jacques Maheu, et Henri Roquet, substitut de Martin Grouvel (2).

Du couvent de la Visitation de Paris arrivent à Québec en différents temps de magnifiques chasubles, des dalmatiques, « six beaux vases de faïence figurée, avec leurs bouquets, » et plusieurs surplis.

Jean Bourdon et Martin Grouvel, arrivés en Canada dès 1634, font à eux deux presque tous les frais de l'ornementation de la chapelle Saint-Joseph ; le premier a son banc dans cette chapelle. Martin Grouvel est établi « au lieu dict La Grande-Rivière, au-dessus du Cap-Tourmente, dans la seigneurie de Beaupré. » C'est un navigateur : lui et M. Godefroy ont chacun une barque, et voyagent entre les Trois-Rivières et Tadoussac « pour faire fortune par la voie de la navigation et du commerce (3). » La maison de Martin Grouvel à la Grande-Rivière a servi d'église pendant quelque temps dans les commencements de la colonisation de Beaupré (4). En 1655, « il fait don de sa terre » à l'église paroissiale de

(1) La famille Le Gardeur fut anoblie en 1510, et les lettres de noblesse enregistrées à la Cour des Aydes en Normandie en 1556, puis au Conseil Souverain le 23 juillet 1667.

(2) Vieux papiers de la fabrique, aux archives de l'archevêché de Québec.

(3) *Journal des Jésuites*, pp. 137, 141.

(4) *Ibid*, p. 147.

Digitized by Google

Québec; « mais les seigneurs, n'ayant point voulu laisser cela en main-morte, obligèrent la paroisse de s'en deffaire, et elle fut vendue sept cents livres à Charles Cadieu dit Courville. »

A ce don généreux fait à l'église paroissiale de Québec, Martin Grouvel ajoute encore, l'année suivante, « un devant d'autel, deux pavillons de droguet blanc à fleurs rouges, quatre chasubles (deux blanches, une rouge et une noire), un voile rouge et un blanc, deux bourses, deux *Agnus Dei,* un petit tableau, deux encensoirs, une navette de cuivre, trois corporaux, deux voiles de reseau, un petit bénitier de cuivre, deux bréviaires, une nappe d'autel, une aube et un amict (1). »

La Basilique de Québec, aujourd'hui si bien ornée, si brillante dans les grandes solennités, a eu, comme on le voit, d'humbles commencements; elle s'est édifiée peu à peu, comme toutes les églises, par la générosité des fidèles qui lui ont apporté le contingent de leurs offrandes.

Malgré l'autorité de la parole de Mgr de Laval, il ne faudrait pas prendre trop à la lettre ce que dit le Prélat, dans son rapport de 1664, de l'*ampleur* et de la *magnificence* de sa cathédrale (2). Ces mots, du reste, ont une signification tout à fait relative.

Ce qui est certain, c'est qu'à cette date, elle n'était pas terminée à l'intérieur, et qu'elle avait même besoin de réparations urgentes. Talon écrit à la Cour :

« L'église paroissiale de Québec est menacée de ruine, faute de couverture, ce qui fait que mon dit sieur évêque demande cent milliers d'ardoises et deux cents milliers de clous pour faire couvrir la dite église, faute de quoy les murailles ne pourront pas résister (3), parce que la couverture n'est que de planches, qui ne rejettent que la grosse pluie, et n'empêche point que les murailles n'en soient minées...

« Si la Compagnie voulait faire les avances de cette dépense l'année prochaine, elle ferait une grande charité. Je ne crois pas

(1) *Catalogue des Bienfaiteurs.*

(2) « Basilica nunc ibi lapidibus constructa cernitur, et magna sanè et magnifica. » — La Bulle d'érection reproduit à peu près les mêmes expressions : « Parochialem ecclesiam... amplæ et magnificæ structuræ. »

(3) En 1666, on paya une certaine somme à La Brière « pour des liens de fer à soutenir les poutres de l'église. » (Archives paroissiales de Notre-Dame de Québec).

Digitized by Google

qu'il faille plus de deux mille livres, parce que l'ardoise se peut prendre à Nantes ou à La Rochelle à assez bon compte.

« Si la Compagnie prend cette résolution, il faudra acheter l'ardoise toute prête à mettre en œuvre, et la faire encaisser; de cette façon il ne s'en perdra point, et elle pourra servir de leste au navire... (1). »

On se mit résolument à l'œuvre pour terminer l'intérieur de l'église paroissiale et la couvrir en ardoise; les travaux furent poussés avec tant de vigueur qu'elle fut en état d'être consacrée par Mgr de Laval dans l'été de 1666 (2).

Il n'y avait encore de clocher que sur le transept de l'église. En 1680, il était hors de service. Voici ce que Mgr de Laval écrivait au Roi à ce sujet : « Le clocher de Québec, n'étant que de bois, s'est trouvé entièrement perdu et ruiné par les neiges et la rigueur des saisons de ce pays; il ne se peut réparer, ce qui fait que l'on se voit dans la nécessité d'en construire un en pierre... Il y a plus de dix-huit mois que l'on ne sonne les cloches, de crainte que le clocher ne tombe sur l'église dont il fait partie (3). »

On se décida donc à le rebâtir et à le mettre sur une tour en pierre à la façade de l'église. Les travaux furent commencés en 1684. M. Renaud-Baillif en fut l'architecte, et M. Lemire, le charpentier (4). Le roi donna pour ce clocher quatre mille livres en 1683, deux mille livres en 1684, et quatre mille cinq cents en 1685 : cette dernière gratification fut apportée par Mgr de Saint-Vallier lui-même.

En 1687, l'année même de la démission de M. de Bernières comme curé de Québec, les marguilliers voyant que l'église était trop petite, se décidèrent à l'allonger de cinquante pieds. Cette addition fut terminée en 1689. Il y eut pour ces travaux une gratification royale de neuf mille livres monnaie de France, valant

(1) Archives du Canada, Etat des affaires qui sont à régler, 1665.

(2) Les deux couvreurs en ardoise s'appelaient Jacques Bernard et Robert Pepin; le menuisier qui couvrit l'église en planche pour recevoir l'ardoise était Lespérance. Ces ouvriers travaillaient à la journée, et la fabrique payait en sus leur nourriture. L'année suivante, on eut encore à payer à Robert Pepin huit journées de travail « pour réparer la couverture. » (Archives paroissiales de Notre Dame de Québec).

(3) Archives du Séminaire de Québec, Lettre du 10 novembre 1683.

(4) C'est un nommé Lalime, de Batiscan, qui entreprit de fournir le bois de chêne nécessaire pour ce clocher.

Digitized by Google

douze mille livres du Canada. L'architecte fut Hilaire Bernard de la Rivière, engagé à Paris le 16 février 1688 (1).

L'église fut allongée de nouveau en 1697, du côté du portail, en avant des tours : M. Le Pailleur avait été nommé par la fabrique deux ans auparavant « pour recouvrer toutes les vieilles dettes. »

Charlevoix, qui vit la cathédrale de Québec ainsi agrandie (2), en fait une description qui ne la recommande guère à notre admiration : que n'aurait-il pas écrit s'il l'eût vue dans les dimensions exiguës de sa construction première?

« La cathédrale, dit-il, ne ferait pas une belle paroisse dans un des plus petits bourgs de France; jugez si elle mérite d'être le siège du seul évêché qui soit dans tout l'empire français de l'Amérique, beaucoup plus étendu que n'a jamais été celui des Romains. Son architecture, son chœur, son grand autel, ses chapelles sentent tout à fait l'édifice de campagne. Ce qu'elle a de plus passable, est une tour fort haute, solidement bâtie, et qui de loin a quelque apparence. »

De l'église primitive de 1647, celle qui existait du temps de M. de Bernières, il n'y a aujourd'hui que les fondations des lourds piliers de la nef. Tout le reste date de 1745, époque où l'église

(1) Voici quelques notes extraites des comptes qu'il rendit à la fabrique, « en la salle du palais épiscopal, Mgr l'évêque présent, » le 2 avril 1689 :

« Engagés venus de France en 1688 : — Joseph Charpentier; Jacques Huteaux dit Laverdure; Pierre Carré, charpentier; Jean Gallot; Pierre Janson, tailleur de pierre; Sébastien Marinier; Joseph Liée; Nicolas Chastel. — Tailleurs de pierre et maçons à la journée : — François Olivier; Simon Dauvié; un polonais, maçon; Jean Hède dit Crequy; André Desnoyers; Urbain Girard. — Les manœuvres au mois : — Pierre Lavoie; Nicolas Feron; Jean Pinsot; Louis Annié; La Code; Jean Bertrand; Nicolas Dauphin; La Chambre; Deslauriers; Gabriel Roger; Ignace Le Roux; Gilles Rousseau; La Magdeleine; Jean Gorgeau; Jean Martel; Charles Rogueville; La Batterie. — Les matereaux : — Mme Parent, chaloupier; Jacques Parent, chaloupier; La Berge, chaux; Dupret, chaux; Pierre Maufait, sable; Pierre Riopel, tonnelier; La Rouche, taillandier; Hervieux, forgeron; Louis Le Mercier, serrurier; La Ferrière, taillandier; La Récompense, pelles de bois. — Payé aux ouvriers gratis pour la bienvenue de Mgr l'Evêque. — Payé pour un grand poêle pour l'église, 200 l. — Payé pour le port des hardes des engagés, de Paris à La Rochelle, la somme de 100 l. de France. — Donné à Gatien, dit Tourangeau, pour lui et ceux qui lui ont aidé à monter la croix sur le clocher, 4 livres. — Payé au dit Tourangeau pour le temps qu'il a employé à mettre et remettre au haut du clocher le coq et la verge qui soutient le coq, 10 livres. »

(2) Il était à Québec de 1705 à 1709.

Digitized by Google

paroissiale fut rebâtie. Pendant le siège de la ville en 1759, toute la partie en bois fut incendiée, et les murs furent endommagés par les boulets et les obus (1); mais elle fut réparée sur les mêmes plans que précédemment (2).

XII

LE REVENU DE L'ÉGLISE PAROISSIALE DE QUÉBEC. — LES MARGUILLIERS, DU TEMPS DE M. DE BERNIERES.

Le principal revenu de l'église paroissiale de Québec était la somme de mille livres (3) que lui versait annuellement le gouvernement d'alors (4), savoir, « le Conseil du pays, » par les mains de l'Intendant (1666), ou bien, « les messieurs de la Compagnie Royale des Indes Occidentales, par leur agent (5), » tant que dura cette Compagnie, laquelle fut supprimée en 1674.

En retour de ce don généreux, il y avait des bancs dans l'église à l'usage des Conseillers et de MM. de la Compagnie ou de leurs agents (6). Plus tard on en donna un à Mgr de Saint-Vallier, pour

(1) *Knox's Historical Journal*, t. I, p. 333.

(2) Mss de l'abbé Beaudet.

(3) En 1688, les 1.000 livres de France valaient 1.333 l. 6 s. 8 d. monnaie du Canada.

(4) Cette somme avait été votée par le Conseil du pays dès 1651. En 1664, es marguilliers de Québec s'adressèrent au Conseil Souverain pour la réclamer de nouveau, et elle leur fut continuée. (*Jugements du Conseil Souverain*, t. I, p. 175).

(5) Archives paroissiales de Notre-Dame de Québec, Comptes des marguilliers.

(6) MM. de la Chenaie, Bazire, de Villeray furent à tour de rôle agents ou commis de la Compagnie. — De Villeray occupait un banc dans l'église, « au nom de MM. les Fermiers du Roy. » « Le sieur de Villeray, lieutenant particulier à Québec, qui est un des meilleurs habitants de ce pays, et un fort honnête homme. » (Manuscrits de la Nouvelle-France, 2e série, Correspondance de M. d'Argenson, t. I, p. 400). — Charles Bazire, « receveur des Droits et Domaines du Roy, » fils de Jean Bazire, de Saint-Vincent, évêché de Rouen, était marguillier en charge en 1673, et mourut à Québec le 15 décembre 1677. Mille messes d'un franc furent dites au Séminaire pour le repos de son âme. (Archives paroissiales de Notre-Dame de Québec). — Aubert de la Chenaie,

Digitized by Google

ses domestiques, « par reconnaissance de tous ses bienfaits à la dite église. »

Dans un édifice aussi peu spacieux qu'était originairement la cathédrale, il y avait ainsi plusieurs bancs qui, pour une raison ou pour une autre, ne payaient pas (1). Il n'y avait en tout, en 1666, que dix-sept bancs payants : ils rapportaient annuellement la somme de 193 livres. Il y en avait dix-neuf en 1673 : ils donnaient 233 livres. Après que l'église eut été agrandie en 1687, on y comptait ving-neuf bancs, dont sept ne payaient pas : ceux-ci étaient occupés par « M. le Major (2), Madlle Charon, M. de Granville pour feue Mme Couillard, M. de Villeray comme agent de la Compagnie, Mme Bourdon, Madlle de Maupou, M. Rossebelle (3). »

Voici les noms des dix-sept propriétaires de bancs payants, en 1666, l'année de la consécration de la cathédrale : M. Poirier (4), Mme Maheu, M. Le Gardeur, M. D'Auteuil, M. Madry, M. Lambert, M. Soulart, M. Duquet, M. Gloria, Mme Duplessis, M. de Tilly, M. Denys le père, M. Denys le fils, M. Chartier, M. Roger des Colombiers, M. La Vigne, M. Loyer de la Tour.

Une autre source de revenu pour l'église, c'étaient les quêtes; mais elle était, naturellement, variable, plus ou moins abondante suivant les années, et les besoins de l'église, proportionnée aux instances plus ou moins pressantes du curé, M. de Bernières. En 1666, l'année des grandes réparations, le produit des quêtes

Bazire et Pierre Denys de la Ronde étaient seigneurs de l'île Percée. Le 22 novembre 1676, ils donnent à Frontenac, pour les Récollets, quatre arpents de terre sur quarante, dans la rivière Saint-Pierre, et une maison à l'île Percée, près de la grève où les Pères étaient déjà établis. (*A travers les Registres*, par Mgr Tanguay, p. 61).

(1) Ceux de Jean Bourdon et de la famille Couillard, par exemple.

(2) « Il y a au fort de Québec un homme à qui on a donné l'emploi de major avec 1.200 l. d'appointements... » (Archives du Ministère des Colonies, Canada, correspondance générale, vol. III, Mémoire sur le Canada, 1669).

(3) Il y avait aussi à Québec et à Montréal le banc du gouverneur. A Montréal, il paraît, d'après une lettre de Mgr de Saint-Vallier, que les bancs du gouverneur et autres officiers publics avaient coûté très cher à la fabrique : « On y a fait des théâtres plutôt que des bancs, » écrit-il. Il auroit voulu que ces officiers les fissent au moins construire à leurs frais. (Documents de Paris, t. I, p. 120).

(4) Vincent Poirier de Bellepoire, originaire de Saint-Nicolas-des-Champs, de Paris. Le 2 août 1664, il est condamné par le Conseil à payer 56 l. 17 s. qu'il doit à la fabrique. (*Jugements du Conseil Souverain*, t. I, p. 249).

Digitized by Google

« faites à la paroisse suivant la recepte de tous les mois, » fut de 726 l. 2 s. 11 d.; il n'était que de 520 l. 17 s. 5 d. l'année suivante.

La fabrique de Québec possédait « la terre du Cap au Diamant (1), » qui avait huit arpents en superficie : elle était affermée en 1663 à Antoine Le Boesme à raison de 36 livres par année (2); elle fut affermée ensuite au bedeau Jacques Boissel (3); une terre au Cap-Rouge, louée au sieur Gauthier; et une « maison vis-à-vis des Ursulines, » occupée successivement par Richard Grouard dit Larose (4), par le sieur Brunet et par Jean Dubuc : tout cela

(1) Le 5 juillet 1655, Martin Boutet fait l'arpentage du « fief du cap Diamant. » En 1678, M. Boisbuisson arpente deux fois l'emplacement des terres de la fabrique. (Archives paroissiales de Notre-Dame de Québec).

(2) En 1662, le gouverneur D'Avaugour, malgré les réclamations de Le Boesme, permit, sans plus de façon, aux soldats de la garnison de cultiver le lopin de terre de la fabrique. Dans l'automne de 1663, les marguilliers poursuivirent Le Boesme pour recouvrer la rente de leur terre : celui-ci n'eut pas de peine à prouver au Conseil que le gouverneur lui en avait enlevé la jouissance. Le Conseil l'exempta de payer cette année de rente, laissant aux marguilliers, pour toute consolation, « à se pourvoir sur les blés provenant de la dite terre, si aucuns sont trouvés. » (*Jugements du Conseil Souverain*, t. I, p. 62).

(3) Le bedeau recevait cent livres par année pour son salaire. Julien Brûlé remplaça Jacques Boissel en 1675, et on lui donna un aide l'année suivante, dans la personne du nommé André. Le bedeau était obligé de sonner les cloches; mais dans les occasions extraordinaires, comme par exemple, « la nuit de Noël, » ou « à l'enterrement de M. Bazire, » ou « le jour du *Te Deum* pour la paix (1679), » il se faisait aider aux frais de l'église; et la fabrique donnait quelquefois aux sonneurs « un petit coup d'eau-de-vie. » — Le bedeau devait s'occuper également de préparer le bois « pour le feu de la Saint-Jean, » et les feuillages pour les reposoirs « le jour de la Fête-Dieu, » ainsi que « la petite Fête-Dieu; » mais la fabrique payait pour faire charroyer ce bois et ces feuillages; et nous voyons qu'en 1678 elle donne dix livres « à un homme qui a fendu le bois du feu de Saint-Jean, le bedeau étant blessé d'une main. » — En 1684, Dubeau était bedeau toujours à cent livres de gages par année, et Louis Chapelain, aide-bedeau et carillonneur, avec un salaire de soixante-cinq livres.

(4) Il était charretier; et nous voyons qu'en 1679 la fabrique lui paie une certaine somme « pour les voyages qu'il a faits, tant pour l'Avent que pour le Carême, pour aller quérir le R. P. Récollet, prédicateur. » Les Récollets demeuraient encore à Notre-Dame-des-Anges. On s'y rendait par la côte du Palais, comme aujourd'hui, puis à travers les bois qui recouvraient alors l'emplacement du vaste faubourg Saint-Roch.

Si l'on voulait traverser au nord de la rivière Saint-Charles, c'est là qu'était « le passage. » Il y avait, sur le terrain des Jésuites, une houblonnière, dont parle quelque part Mgr de Laval; et celui qui la cultivait était *le passager* : « J'ai examiné le passager, dit-il, l'été dernier, quand je revins du cap Tour-

Digitized by Google

rapportait un certain revenu, qui augmenta à mesure que l'on concéda des emplacements.

Voici les noms de ceux qui, en 1687 (1), payaient rente à la fabrique pour des emplacements qui leur avaient été concédés sur « le cloître de l'église : » — M. Boutteville, M. La Ferrière, M. Soulart, M. Roger des Colombiers, M. Roussel, M. de Mosny, M. de Comporté, M. Choret, M. Le Normand, M. Beauregard, M. de Villeray, M. de Grandville, M. Carsy, Jacques Parent, les Sœurs de la Congrégation.

En parcourant les comptes de la fabrique du temps de M. de

mente, de ce que les Jésuites lui donnent pour cultiver cette grande houblonnière qu'ils ont au passage. Il me dit le prix, qui me parut fort médiocre. » (Archives du Séminaire de Québec, Lettre de Mgr de Laval, 1685).

La paroisse Saint-Roch doit son nom, croyons-nous, à une chapelle Saint-Roch qui fut construite au commencement du XVIIIe siecle après une grande épidémie de picote qui décima la petite ville de Québec dans l'hiver de 1702-1703. (*Histoire de l'Hôtel-Dieu*, par sœur Juchereau, p. 403 : « La mortalité fut si grande que les prêtres ne pouvaient suffire à enterrer les morts et assister les mourants. ») Les Récollets, qui la construisirent, la mirent sous le vocable du Saint que l'on invoque dans les temps de calamité. Voici ce qu'écrit l'abbé Beaudet au sujet de cette chapelle :

« Elle était dans l'angle du terrain formé par les rues Saint-Roch, Saint-Paul et des Fossés.

« Le 4 novembre 1693, Louis de Buade, comte de Frontenac, gouverneur, et Jean Bochart de Champigny, intendant, concédèrent aux Récollets trois arpents de terre « proche la maison du Palais, pour y bâtir un Hermitage ou lieu « de retraite, sur le bord de l'eau, où ils puissent avoir un petit débarquement « de leur chaloupe et canot, et un jardin d'où ils puissent tirer les légumes et « racines nécessaires à leur subsistance, » conformément à la permission donnée en 1692 par Mgr de Saint-Vallier, lors de l'échange de Notre-Dame des Anges.

« Vers la fin du XVIIe siècle ou au commencement du XVIIIe, les Récollets y bâtirent un hospice et une chapelle, où, loin du bruit du monde, ils se retiraient pour vaquer à leurs exercices religieux. Les constructions avaient la forme d'une équerre, l'église étant à l'est, la façade tournée au nord, et l'hospice, au sud, attenant au chœur de la chapelle.

« Charlevoix, dans son plan de Québec, lui donne le nom de Saint-Roch, nom qui s'est étendu à la rue qui y conduisait et à tout le faubourg Saint-Roch.

« Cette chapelle était parfaitement isolée dans les premières années du XVIIIe siècle. Avant 1716, la rue Saint-Roch n'existait même pas; on devait se rendre à la chapelle par le rivage... »

(1) En 1687, Mgr de Saint-Vallier estimait à 3.000 livres le revenu de la fabrique de Québec. (Archives de l'archevêché de Québec, Rég. A.).

Digitized by Google

Bernières, on voit que le casuel de l'église était assez considérable. En 1668, les grand'messes du Saint Sacrement se montent à deux cents livres. Il y a chaque année la grand'messe des forgerons, dite « de Saint-Eloi, » celle des confrères de Sainte-Anne, et beaucoup de grand'messes pour les âmes. Il y a souvent des enterrements dans l'église (1), et l'on fait chanter des services solennels pour les défunts. Voici, par exemple, Jean Bourdon qui meurt en 1668 : il a de suite trois services, puis chaque année, durant douze à quinze ans, une grand'messe solennelle pour le repos de son âme. La note au sujet de ses trois services se lit comme suit : « Pour l'enterrement de M. Bourdon dans l'église, trois nocturnes, laudes, la grand'messe à diacre et sous-diacre, le taffetas, l'argenterie et dix livres de cierges : 187 l. 10 s.; plus, un service pour le dit sieur Bourdon, un nocturne, laudes, la grand'messe à diacre et sous-diacre, l'argenterie et six livres de cierges : 42 l. 10 s.; plus, un autre service pour feu M. Bourdon, un nocturne, laudes, la grand'messe à diacre et sous-diacre, l'argenterie, et six livres de cierges : 42 l. 10 s. »

On trouve dans les comptes de Jean Juchereau de la Ferté, marguillier en charge pour 1675, des noms de personnes qui demeurent à la Rivière du Sud, à Bourg-Royal, à la Petite-Auvergne, à la Petite-Rivière, à la côte Saint-François, à la côte Saint-Michel, à la côte de Lauson : elles viennent faire inhumer leurs défunts dans le cimetière de Québec, et apportent leur quote-part au revenu de l'église.

Malheureusement, les arrérages dus à la fabrique sont considérables tous les ans, et « le chapitre des reprises » allonge les comptes des marguilliers.

Nommé à la desserte de la paroisse dans l'automne de 1660, M. de Bernières constate un état de choses si regrettable et prie

(1) Mgr de Laval, prévenant les conseils hygiéniques d'aujourd'hui, ne se montrait pas favorable à l'usage d'enterrer dans l'église, surtout celle de Québec, « toute bâtie sur le roc, ce qui serait cause d'une grande incommodité pour la mauvaise odeur qui s'exhale des corps qui y ont été inhumés... Pour empêcher un air contagieux et pestiféré qui serait à craindre, si l'on continuait à l'avenir d'enterrer les corps avec la même facilité que par le passé, » il veut que personne « ne soit enterré dans l'église, que l'on n'ait payé auparavant la somme de six vingt livres pour le droit d'ouverture d'une fosse, et fait creuser à ses propres dépens une fosse d'une profondeur suffisante... » (*Mandements des évêques de Québec*, t. I, p. 33).

Digitized by Google

Mgr de Laval d'y apporter remède. Le prélat rend alors son ordonnance du 10 juillet 1661 :

« On se plaint, dit-il, que la plupart des habitants de Québec demandent aisément des enterrements honorables pour leurs parents défunts, beaucoup de luminaire, de messes hautes, et de services funéraux, dont ensuite on ne peut tirer aucun paiement, non pas même les droits du fossoyeur et sonneur, d'où s'ensuit que la fabrique s'engage à plusieurs dettes ..

« Nous, ayant soigneusement examiné le tout, avons ordonné et ordonnons que l'on paiera par avance aux marguilliers les services qui seront demandés, avec les droits du fossoyeur et sonneur.

« Faisons défense aux dits marguilliers de fournir aucun luminaire aux frais de l'église, sinon aux enterrements et services qui seront faits pour les pauvres qui n'auront pas le moyen. Et afin que notre présente ordonnance soit exécutée, nous faisons expresses inhibitions et défenses à ceux qui desserviront ci-après la dite paroisse de Québec, de faire dorénavant quoi que ce soit des dits services funéraux, sinon après avoir reçu un billet du marguillier qui sera en charge, par lequel il déclare avoir reçu le paiement des choses qui seront demandées... (1). »

On trouva moyen d'éluder cette ordonnance, et elle eut peu de résultat pratique. En 1674, il fut dressé un état général des dettes actives de la fabrique « tant bonnes, douteuses que mauvaises » : les bonnes se montaient à 1.207 l. 3 s. 3 d.; les douteuses à 550 l. 10 s.; les mauvaises à 629 l. Plus tard, il fallut nommer quelqu'un pour recouvrer « toutes les vieilles dettes de la fabrique. »

En 1670, Mgr de Laval, à la demande de M. de Bernières et des marguilliers, rendit une autre ordonnance, destinée à mettre de l'ordre dans les affaires de la fabrique :

« Nous ayant été représenté dans le cours de notre visite de cette église, que les comptes de ceux qui ont été ci-devant en charge n'ont été rendus et arrêtés que sur des feuilles volantes (2), dont il pourrait arriver de notables inconvénients à la suite, pour

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. I, p. 33.

(2) Même au Conseil Souverain de la Nouvelle-France, on avait commencé à écrire les arrêts et ordonnances sur « des feuilles volantes. » Le 8 février 1664, le Conseil ordonne que le greffier tienne « un plumitif des procès-verbaux des assemblées. » (*Jugements du Conseil Souverain*, t. I, p. 114).

Digitized by Google

y obvier et faire observer un meilleur ordre à l'avenir, nous ordonnons qu'il ne sera rendu dorénavant aucun compte des marguilliers qui ne soit arrêté par le curé et marguillier en charge et inscrit et signé par eux et le dit comptable dans le registre qui a été fait exprès pour cela.

« Ordonnons en outre qu'il sera fait un inventaire de tous les ornements et généralement de tous les meubles qui peuvent appartenir à la dite église, et qu'il sera enregistré en un côté du dit registre, duquel inventaire il sera mis une copie entre les mains du marguillier qui sera en charge, et une autre copie demeurera entre les mains du curé de la dite paroisse, et que l'état des choses contenues dans le dit inventaire sera revu au moins une fois tous les ans, en présence du dit curé et de tous les marguilliers étant en charge.

« De plus il sera fait un inventaire de tous les titres, contrats et papiers appartenant à la dite église, le dit inventaire, enregistré dans le dit registre et signé du curé et des marguilliers, nous sera présenté dans le cours de notre visite ou de celui qui sera commis par nous.

« Il sera de plus fait un inventaire de toutes les dettes actives et passives de la dite fabrique, et de quelle année la chose sera due, et le dit inventaire sera inséré dans quelque endroit du dit registre, ou dans quelque autre séparé, lequel nous sera représenté tous les ans ou à celui qui sera commis par nous à la visite de la dite paroisse... (1). »

Charles Aubert de la Chenaie, « adjudicataire du droit sur les pelleteries et de la ferme de Tadoussac (2), » rendit ses comptes, dans un ordre parfait, le 25 mars 1670, pour l'année 1666-1667 où il avait été marguillier en charge. A cette époque, l'année d'office des marguilliers commençait avec l'année ecclésiastique, à l'Avent : ils étaient élus vers la fin de novembre.

Voici les marguilliers qui, à la suite de M. de la Chenaie, rendent leurs comptes sous la présidence de M. de Bernières :

Rouer de Villeray, marguillier en charge pour l'année 1667-

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. I, p. 78.

(2) La ferme de Tadoussac lui avait été adjugée à l'enchère par le Conseil le 23 octobre 1663 pour trois ans, à raison de 46,500 livres par année. (*Jugements du Conseil Souverain*, t. I, p. 39).

Digitized by Google

1668, rend ses comptes le 2 janvier 1671; Bertrand Chenay de la Garenne (1668-1669) rend ses comptes le 27 mars 1672; Romain Becquet, notaire royal, rend « à Québec, en l'hôtel de Monseigneur, » le 27 mars 1672, les comptes de 1669-1670; Claude Charon (1670-1671) rend ses comptes en octobre 1672; Noël Pinguet (1671-1672) rend ses comptes « en l'hôtel de Mgr de Pétrée » le 1er novembre 1672 (1); Charles Bazire, « agent général de MM. de la Compagnie Royale des Indes-Occidentales, » marguillier en charge pour 1672-1673, rend ses comptes le 27 mars 1674 (2); Nicolas Dupont, « écuyer, sieur de Neuville, Conseiller du Roy au Conseil Souverain, » rend ses comptes (1673-1674) « en la salle du séminaire » le 10 août 1675; Jean Juchereau de la Ferté (1674-1675) rend ses comptes « en la salle du séminaire » le 15 mars 1676; Philippe Gautier, écuyer, sieur de Comporté, rend ses comptes (1675-1676) « en la salle du séminaire » le 6 mars 1678; François Hazeur, marchand de Québec, rend le 10 avril 1681, les comptes de deux années : 1676-1677 et 1677-1678; Charles Roger des Colombiers (1678-1679) rend les comptes le 3 août 1682; Pierre Duquet, remplaçant Louis Joliet, rend ses comptes de 1679-1680 « en la salle de la dite fabrique » le 19 mars 1684; Pierre Duquet (1680-1681) rend ses comptes le 4 avril 1684; Vincent Poirier (1681-1682), le 28 janvier 1685; Simon Mars (1682-1683), le 30 novembre 1685; Pierre Nolan (1683-1684), le 23 décembre 1685; Jean de Mosny (1684-1685), le 31 mars 1686; Timothée Roussel (3), 1685-1686, rend ses comptes le 30 janvier 1689 « en l'hôtel de Mgr l'Evêque; » Lucian Boutteville (4), 1686-1687, rend ses comptes le 17 mars 1689, « en la salle du Palais archiépiscopal, Mgr l'Evêque (Saint-Vallier) présent. »

M. de Bernières avait cessé d'être curé de Québec au printemps

(1) Quatre marguilliers rendent leurs comptes en 1672, M. de Bernières, curé de Québec, les ayant avertis de son départ pour la France dans le cours de l'automne.

(2) Après le retour de France de M. de Bernières dans l'automne de 1673.

(3) Jean de Mosny et Timothée Roussel étaient tous deux médecins-chirurgiens, le premier, de l'évêché de Lisieux, le second, de Montpellier. Timothée Roussel mourut à Québec en 1700, quelques jours seulement après M. de Bernieres.

(4) Il était marchand, et demeurait rue Sainte-Anne, ainsi que les sieurs de Louvier et Anicet Boyer. (Documents de Paris, Eglise du Canada, t. II, pp. 114, 115).

Digitized by Google

de 1687 : la dernière reddition de comptes à laquelle il assiste est celle de M. Roussel; il signe avec le nouveau curé, M. Dupré.

La présence de l'évêque aux assemblées de ce genre est mentionnée pour la première fois à la reddition de comptes de M. Boutteville, le 17 mars 1689. Mgr de Saint-Vallier devait inaugurer bientôt un autre usage, celui d'inviter le gouverneur lui-même aux assemblées de fabrique. Voici en effet ce qu'on lit dans le livre des Délibérations de la fabrique de Québec, à la date du 3 mai 1693, sous le titre *Election de Mgr le comte de Frontenac, marguillier d'honneur :*

« Mgr l'Evêque a représenté à la Compagnie qu'elle avait besoin de soutien et de protection, et qu'étant nécessaire d'ailleurs de mettre les choses sur le même pied qu'elles sont en France il croyait devoir faire remarquer qu'il n'y avait point de moyen plus sûr que de songer à donner à l'église un marguillier d'honneur; qu'entre ceux sur qui on pourrait jeter les yeux il serait à souhaiter que M. le comte de Frontenac voulût faire cet honneur à la Compagnie et ce bien à l'église. Cette proposition ayant été agréablement reçue de tout le monde, on a prié Monseigneur d'en vouloir parler lui-même à M. le comte pour l'y disposer. M. le curé l'y accompagnera, et on a nommé d'ailleurs cinq ou six des principaux marguilliers tant anciens que nouveaux pour lui en aller faire la prière au nom de toute la Compagnie (1).

« M. le comte de Frontenac ayant voulu faire l'honneur à la Compagnie de se rendre à la prière qu'elle lui a faite, il est venu le troisième jour de may à l'assemblée, où Mgr l'Evêque l'ayant remercié au nom de tous les marguilliers, il a bien voulu lui-même assurer la Compagnie et les particuliers qui la composent, des dispositions où il est de la protéger et de la favoriser dans les occasions qui pourront se rencontrer. »

Frontenac fut d'autant plus flatté de se voir offrir le titre de marguillier d'honneur par Mgr de Saint-Vallier lui-même, que cette démarche de l'évêque était en opposition avec les sentiments

(1) Qui ne songerait, en voyant les marguilliers de Québec mettre Frontenac dans leurs affaires, à la fable *Les grenouilles qui demandent un roi*, et à cette autre, *Le Jardinier et son Seigneur?*

« De recourir aux rois vous seriez de grands fous;
Il ne les faut jamais engager dans vos guerres,
Ni les faire entrer sur vos terres. »

Digitized by Google

de son prédécesseur : Mgr de Laval, voulant avant tout protéger l'indépendance et la liberté des fabriciens, avait décidé, dans les commencements de son épiscopat, que le gouverneur, en sa qualité de gouverneur, n'avait pas droit d'assister aux assemblées de fabrique (1).

Mgr de Saint-Vallier, dans les premiers temps, « était étroitement uni » à Frontenac : ce qui explique la politesse qu'il venait de lui faire. Mais l'amitié entre les deux personnages ne dura pas longtemps; et « du depuis, écrit M. de Champigny, leur division est venue à un point qui me fait croire avec beaucoup de fondement que le remède ne s'en peut trouver que dans l'autorité de Sa Majesté (2). »

(1) Archives paroissiales de Notre-Dame de Québec. Voir *Vie de Mgr de Laval*, t. I, p. 217.

(2) Archives du Ministère des Colonies, Canada, Correspondance générale, vol. XIII, Lettre de Champigny au Ministre, 27 octobre 1694. — La mésintelligence entre l'évêque et le gouverneur éclata surtout à l'occasion du procès intenté au Conseil Souverain contre M. de Mareuil, « accusé d'avoir proféré des paroles infâmes et toutes pleines d'ordures contre Dieu, la Vierge, les saints et l'Eglise, » et du mandement de Mgr de Saint-Vallier sur les discours impies, dans lequel le prélat, nommant M. de Mareuil, le menaçait d'excommunication, « s'il continuait à tenir un pareil langage. » Elle s'accentua à la suite de la malheureuse affaire du prie-Dieu, à Montréal, qui se termina par l'interdiction de l'église des Récollets et de ces Religieux eux-mêmes.

Le mandement au sujet des comédies, dans lequel Frontenac, qui avait fait jouer à Québec *Nicomède* et *Mithridate*, était spécialement visé, n'était pas de nature, non plus, à plaire au gouverneur. D'après M. de Latour (*Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 213), il aurait aussi fait jouer le *Tartufe* au château Saint-Louis, chez les Jésuites, aux Ursulines et à l'Hôtel-Dieu, puis aurait eu le dessein de répéter la pièce au Séminaire, et n'y aurait renoncé que sur les représentations des directeurs. M. de Latour écrivait cela plus de trente ans après l'évènement. Nous croyons qu'il y a lieu de douter si réellement Frontenac fit jouer le *Tartufe* à Québec. Il en avait formé le projet, mais il y renonça à la demande de l'Evêque, qui lui donna pour cela cent pistoles. Ecoutons plutôt à ce sujet M. de Champigny :

« M. l'Evêque, dit-il, ayant eu avis que M. le gouverneur voulait faire représenter la comédie du *Tartufe*, fit son possible pour l'empêcher, et par son ordre il fut fait une explication publique, dans une messe de paroisse, des comédies impures, comme était, dit-il, celle du *Tartufe*, à laquelle on ne pouvait aller sans péché mortel; et animé du zèle qu'il fait paraitre contre tout ce qu'il croit être mal, il prit l'occasion que j'étais avec M. de Frontenac pour le prier de ne pas faire jouer cette pièce, s'offrant de lui donner cent pistoles; ce que M. de Frontenac ayant accepté, il lui en fit son billet, qui fut payé le lendemain.

Digitized by Google

Frontenac tint d'ailleurs sa promesse et se montra le protecteur des intérêts de l'église. Il assistait régulièrement aux assemblées de fabrique, et signait les délibérations à la suite de l'évêque, mais avant le curé. Une de ces assemblées eut lieu, le 4 janvier 1697, « au château de cette ville, en la chambre de Mgr le comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté en ce pays-ci, marguillier d'honneur de cette paroisse... »

C'est ordinairement le moyen le plus simple de désarmer un ennemi, le nommer à une place qu'il convoite. Nul doute que Frontenac, dans sa première administration (1), se montra souvent mal disposé envers le clergé et toujours prêt à s'immiscer indûment dans les affaires de fabrique. Tantôt il accuse les marguilliers de « divertir les deniers de la fabrique pour en faire une autre application que celle à laquelle ils sont destinés, » tantôt il leur reproche de les confier au procureur du séminaire. Il veut que le procureur du Roi assiste à la reddition des comptes, et il profite de l'absence de l'évêque, le 14 mars 1679, pour rendre cet arrêt.

« J'avais regardé cette action entre ces deux messieurs comme une chose qui ne devait servir qu'à engager M. le Gouverneur de se désister du dessein qu'il avait pu avoir de faire jouer le *Tartufe*, afin de donner cette satisfaction à M. l'Evêque, avec lequel il était étroitement uni, et qu'il ne tarderait pas à lui faire l'honnêteté de lui renvoyer ses cent pistoles, comme il me semblait qu'il devait faire par rapport à l'amitié réciproque qui était entre eux.

« Mais la suite me fit voir des choses tout opposées. L'entreprise faite contre Mareuil en même temps commença à aigrir M. le Gouverneur contre M. l'Evêque; et du depuis leur division est venue à un point qui me fait croire avec beaucoup de fondement que le remède ne s'en peut trouver que dans l'autorité de Sa Majesté. »

Frontenac ne niait pas avoir reçu cent pistoles de l'Evêque pour ne pas faire jouer le *Tartufe* : il se contentait de plaisanter là-dessus : « A l'égard des cent pistoles que M. l'Evêque m'a données, écrit-il au ministre, c'est une chose si risible, que je n'ai jamais cru qu'on la pût tourner à mon désavantage, mais qu'elle donnerait matière de se réjouir à ceux qui en entendraient parler. Si M. l'Evêque avait voulu me croire, et suivre les conseils que l'amitié qu'il me témoignait alors me donnait souvent la liberté de lui donner sur toutes les choses que lui ou ses ecclésiastiques entreprenaient tous les jours, et à la continuation desquelles je lui représentais qu'il était impossible qu'à la fin on ne s'opposât, il n'aurait pas fait tant de fausses démarches. Mais vous devez le connaître assez pour savoir qu'il ne suit pas toujours ce que ses amis lui conseillent. » (Ibid., Lettre de Frontenac au Ministre, 4 novembre 1695).

(1) Frontenac fut gouverneur du Canada à deux reprises : de 1672 à 1682, puis de 1689 à 1698, année de sa mort.

Digitized by Google

Il ne néglige aucune occasion de faire la leçon aux marguilliers et de les rabaisser dans l'exercice de leurs fonctions (1).

Mgr de Laval s'efforce, au contraire, de les relever dans leur propre estime et dans celle du public. Il a soin tout d'abord, « pour conserver parmi eux la paix, l'union, l'humilité chrétienne, » de bien régler l'ordre de préséance qui doit exister entre eux (2); mais il veut aussi qu'à l'église et dans les cérémonies du culte ils soient les premiers après le gouverneur et l'intendant, et qu'ils aient le pas sur tous les autres fidèles.

Il y a un règlement de la cour qui ordonne « que dans les processions et autres cérémonies au dedans ou au dehors des églises, le gouverneur général ou le gouverneur particulier de chaque lieu marchera le premier, après lui les officiers de la Justice et ensuite les marguilliers (3). » On interprète ce règlement aussi strictement que possible, et l'on tâche d'en limiter l'application, toujours en vue de ne pas nuire au prestige des marguilliers. Frontenac s'en plaint dans une lettre adressée au ministre en date du 19 novembre 1673 :

« Il y a, dit-il, une difficulté avec M. le grand vicaire, pour le rang du Conseil Souverain, qu'il prétendait ne devoir point se trouver en corps à l'église les quatre fêtes solennelles, les jours de la Chandeleur, des Rameaux et du Vendredi-Saint, et ne devoir point précéder les marguilliers de la paroisse que dans les processions générales, qu'ils restreignent à celles du jour de la fête du Saint-Sacrement, de la mi-août, et autres extraordinaires comme pour les *Te Deum*, dans lesquelles les marguilliers affectaient de ne point marcher comme marguilliers afin de n'être pas précédés.

« J'avoue que je fus étonné de cette contestation qui me marquait l'attachement qu'ils ont de relever jusque dans les moindres choses ce qui est de leur autorité, en essayant de blesser la Royale, et que je crus que des ecclésiastiques devaient être bien aise qu'une Compagnie souveraine comme est celle-ci (le Conseil) donnât l'exemple aux peuples, en se trouvant les jours solennels au service, ce qui ne pouvait qu'en rendre la célébration plus auguste.

(1) *Jugements du Conseil Souverain*, passim.
(2) *Mandements des évêques de Québec*, t. I, p. 20.
(3) *Jugements du Conseil Souverain*, t. I, pp. 655, 904.

Digitized by Google

« Mais quelle que raison que je pusse alléguer pour leur faire comprendre qu'en France les curés se tiendraient honorés que les Parlements voulussent venir tous les dimanches en corps assister à leur service, et que je leur représentasse que si celui de Paris ne le faisait pas, aux jours solennels, comme le Conseil Souverain souhaitait de le faire ici, c'était que la ville était trop grande, et qu'il y avait plusieurs paroisses, au lieu qu'en celle-ci il n'y avait qu'une église, où il fallait de nécessité qu'ils se trouvassent tous, ou comme particuliers ou en corps; il fallut user de quelque sorte d'autorité, en leur déclarant que c'était une chose que je désirais absolument qui se fît par provision, et jusques à ce que vous en eussiez autrement ordonné, pour les obliger à faire présenter par leur bedeau à MM. du Conseil Souverain les cierges et les rameaux aux jours de la Chandeleur et Pâques fleuries, et leur faire donner le pain bénit, l'encens et la paix devant les marguilliers... (1). »

M. de Bernières, toujours porté à la conciliation quand la chose était compatible avec son devoir, se conforma au désir du gouverneur. Bien plus, à la demande de M. de Tilly, « doyen des Conseillers, » il accorda qu'ils recevraient les cierges et les rameaux bénits, non du bedeau, mais de la main du célébrant (2).

Ce devait être un beau spectacle de voir, dans les grandes solennités, le gouverneur, l'intendant, les membres du Conseil Souverain assister en corps aux offices de la cathédrale; recevoir, les premiers après le clergé, le pain bénit, l'encens, la paix; se présenter également les premiers à l'adoration de la Croix, le vendredi saint; le jour de la Chandeleur et le dimanche des Pâques fleuries, se rendre à l'autel pour recevoir des mains de l'officiant les cierges ou les rameaux bénits; puis dans les processions de la Fête-Dieu faire comme une garde d'honneur au Saint Sacrement. Les marguilliers ne venaient qu'après eux.

Non content de cela, Frontenac veut faire passer devant eux tous les officiers de justice, juges et magistrats de toute juridiction, non seulement à Québec, mais dans tout le pays; il veut qu'à Québec ces officiers aient un banc immédiatement après celui du Conseil, et, dans les autres églises, après celui des gouverneurs particuliers et des seigneurs : et le Conseil porte un arrêt en

(1) Manuscrits de la Nouvelle-France, 2e série, t. II, p. 309.
(2) *Jugements du Conseil Souverain*, t. I, p. 922.

Digitized by Google

conséquence le 4 mars 1675, et le fait publier dans tous les endroits de la colonie (1).

M. de Bernières prend en mains la cause des marguilliers : il cherche à maintenir leur droit à la préséance, dans l'église, sur les officiers de justice, et il essaie de faire revenir le gouverneur et le Conseil sur leur décision. Pour toute réponse, le Conseil ordonne que son premier arrêt « sera exécuté selon sa forme et teneur, tant à Québec qu'autres lieux de ce pays, à peine, sur le premier refus des curés et ecclésiastiques, de saisie de leur temporel... Le gouverneur se donnera la peine d'avertir le curé et les ecclésiastiques de cette ville qu'à l'avenir ils n'aient plus à éluder l'exécution des arrêts du Conseil... Le dit Conseil, par considération, et dans l'espérance qu'ils ne retomberont plus dans de pareilles fautes, a bien voulu ne pas punir en cette rencontre avec toute la sévérité que demandait un pareil mépris... (2). »

Plus tard, Mgr de Saint-Vallier constatera les mauvais effets de cette politique qui donnait préséance à trop de personnes sur les marguilliers et tendait à rabaisser la condition de ces bons serviteurs de l'Eglise. Ecoutons-le exposer franchement son opinion au Conseil de la Marine, qui avait confirmé les règlements faits au détriment des marguilliers :

« Les églises du Canada, dit-il, sans en excepter la cathédrale et paroissiale de Québec, n'ayant aucun revenu par elles-mêmes, bien loin d'avoir de quoi faire des accommodements et les réparations nécessaires aux couvertures et ailleurs, n'ont pas même de quoi avoir du vin et le luminaire nécessaire. Ce ne peut être que par le soin de certaines personnes qu'on choisit pour marguilliers, qu'elles peuvent avoir ces choses nécessaires : ce qui a toujours déterminé le premier évêque de Québec, soit dans les paroisses de villes, soit dans les paroisses de la campagne, de leur accorder quelques honneurs, pour les engager à prendre ce soin. Le retranchement fait par le règlement de ces honneurs pour tous les marguilliers de la campagne, auxquels il n'en est point accordé ni même fait mention d'eux dans les dits règlements, leur a fait prendre dans presque toutes les églises paroissiales le parti de se retirer du banc d'œuvre et de ne vouloir plus faire les fonctions

(1) *Jugements du Conseil Souverain*, t. I, p. 914.
(2) *Ibid.*, p. 921.

Digitized by Google

de marguilliers; ce qui a mis les églises de campagne dans une telle disette qu'on a été obligé de se servir de chandelles au lieu de cierges dans le temps des messes et autres offices de paroisse, ce qu'on n'avait point encore vu pratiquer.

« Si le Conseil m'avait demandé mon sentiment, comme autrefois on le demanda à mon prédécesseur, j'aurais supplié et pressé de laisser aux marguilliers l'honneur dont ils jouissaient autrefois après les seigneurs des paroisses dans les églises de campagne et dans les paroisses des villes. J'aurais représenté qu'il était encore important de leur laisser à Montréal et aux Trois-Rivières les mêmes honneurs dont ils jouissent à la cathédrale, c'est-à-dire, d'avoir les honneurs après le gouverneur général et l'intendant, au lieu de les mettre après tous les juges des juridictions inférieures. Pourquoi ne pas leur donner, dans un pays où les églises n'ayant point de revenu ne peuvent se soutenir que par leur industrie, ce qu'on leur donne dans toutes les villes de France, où certainement les marguilliers vont les premiers, et les magistrats revêtus de robe rouge ne vont qu'après eux à l'offrande? cela se pratique dans toutes les paroisses de Paris et autres villes de France. Le refus qu'on leur en fera les obligera tous à quitter le banc de l'œuvre et à laisser les paroisses des villes sans marguilliers, tout comme celles de la campagne... (1). »

Voilà comment les événements donnaient raison à la politique de Mgr de Laval, et condamnaient ceux qui avaient mis obstacle à ses sages règlements. Le pieux prélat et M. de Bernières eurent toujours à cœur de conserver aux marguilliers dans les églises le rang et les honneurs auxquels ils avaient droit : aussi étaient-ils vénérés de tous les fabriciens.

Voici les noms des différents marguilliers qui se succédèrent au banc d'œuvre de Québec, de 1661 à 1687, avec lesquels par

(1) Documents de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 118, Lettre inédite de Mgr de Saint-Vallier, 15 oct. 1717, insérée dans un arrêt du Conseil de la Marine sur les honneurs dans les églises du Canada, 1er février 1718. — Les archives de l'archevêché de Québec, confiées aux soins de Mgr Gagnon, prélat de la maison de Sa Sainteté, se sont enrichies depuis quelques années d'un grand nombre de copies authentiques de documents de Paris et du Vatican concernant l'Eglise du Canada. Une bienveillance toute particulière nous a permis de parcourir ces précieux manuscrits et d'en extraire ce qui pourrait intéresser nos lecteurs.

Digitized by Google

conséquent M. de Bernières eut à gérer les affaires de la fabrique : Mathieu Damours; Jean Gloria; Jean Madry (1); Thierry Delestre le Vallon; Charles Aubert de la Chenaie; Rouer de Villeray; Bertrand Chenay de la Garenne; M. Lambert; Claude Charon; Guillaume Feniou; Noël Pinguet; Charles Bazire; Nicolas Dupont (2); Jean Juchereau de la Ferté; Philippe Gautier de Comporté; François Hazeur; Charles Roger des Colombiers; Louis Joliet; Pierre de la Chenaie-Duquet; Vincent Poirier; Simon Mars; Pierre Nolan (3); Jean de Mosny; Timothée Roussel; Lucian Boutteville; Jean Gobin; M. le Picart; M. de Grandville.

Il n'y eut pas d'élection de marguillier en 1687, ni en 1689 et 1690. En 1688, furent élus MM. Pachot et Chanjon, deux marchands de Québec; en 1691, MM. Delino et Denis Roberge; puis le 14 décembre 1692, MM. Landron, Sebille et Macart.

Le même jour, 14 décembre 1692, « au palais épiscopal, Mgr l'Evêque présent, furent élus pour la première fois pour marguilliers de l'église de Notre-Dame-de-la-Victoire à la basse ville, M. Hazeur, premier marguillier, et M. de la Chenaie, le second. »

XIII

M. DE BERNIÈRES, VICAIRE GÉNÉRAL, SUPÉRIEUR DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.

Nous avons vu M. de Bernières, comme grand vicaire et curé

(1) « Maître chirurgien en ce pays, lieutenant du premier barbier chirurgien de Sa Majesté. » (*Jugements du Conseil Souverain*, t. I, p. 68). Jean Madry avait été nommé tuteur des enfants mineurs de Guillaume Gauthier. Le 28 novembre 1663, le Conseil Souverain « ayant égard aux notables services qu'il a rendus depuis environ douze ans dans le pays, et pour autres mérites et bonnes considérations, ordonne que le dit Madry jouira des privilèges attribués aux dites charges de Lieutenant et commis du premier barbier, » et le décharge de la dite tutelle. (*Ibid.*, p. 70). Plus tard, le même Madry veut empêcher son domestique Pierre Aufroy de se marier et met arrêt sur les bans. Mais le Conseil décide qu'Aufroy a toute « liberté de prendre femme. » (*Ibid.*, p. 256).

(2) Son père, Jean Dupont, avait été gouverneur de la ville de Vervins. (Vieux papiers de la fabrique). — Nicolas Dupont de Neuville fut anobli par le roi, en mai 1669, et ses lettres de noblesse enregistrées au Conseil Souverain le 24 mars 1670.

(3) De Saint-Germain, évêché de Paris.

Digitized by Google

de Québec, aux prises avec Frontenac au sujet des honneurs à rendre dans l'église à certains personnages que l'on voulait faire passer devant les marguilliers. Les difficultés entre le gouverneur et l'autorité ecclésiastique commencèrent sous M. Dudouyt en 1672, en l'absence de M. de Bernières, et se continuèrent sous celui-ci jusqu'en 1675, au retour de France de Mgr de Laval.

Il est à noter, en effet, d'après les documents, que Frontenac ne s'attaque jamais directement à Mgr de Laval. C'est en son absence, surtout de 1672 à 1675, qu'il paraît prendre plaisir à quereller ses grands vicaires, à leur faire la leçon, à contester leurs droits ou leurs privilèges.

Il commence en 1672, en faisant donner un avertissement sévère à M. Dudouyt, à l'occasion de la réhabilitation d'un mariage. Pierre Picher s'est marié à Québec en secondes noces, ayant eu de bonne source (1) la nouvelle que sa première femme est morte en France. Quelques années plus tard, il apprend par Mgr de Laval lui-même qu'elle vit encore : son second mariage, dont il a eu plusieurs enfants, est donc nul. Il passe en France, revoit son épouse légitime, puis se remet en route avec elle pour le Canada: mais elle meurt dans la traversée. Arrivé à Québec, il fait réhabiliter son second mariage par M. Dudouyt, alors administrateur du diocèse, puis s'adresse au Conseil afin que « ses trois enfants soient déclarés capables d'hériter, » et que son contrat de mariage « sorte son plein et entier effet. »

Le Conseil accueille favorablement sa demande, et légitime ses enfants; mais Frontenac exige à cette occasion que « le grand vicaire du sieur évêque de Pétrée soit averti d'attendre à l'avenir les décisions du Conseil, avant de réhabiliter aucunes personnes par sacrement de mariage, en matière semblable (2). »

Vers le même temps, survient un autre incident qui excite la bile du gouverneur. Laissons-le raconter lui-même la chose au ministre :

« J'eus besoin, dit-il, de me ressouvenir de vos ordres, dans un sermon qu'un Père Jésuite fit cet hiver, exprès, et sans néces-

(1) Une lettre de son frère Louis Picher, « garçon de garde-robe de Mgr le duc d'Avynion. » (*Edits et Ordonnances*, t. II, p. 53).

(2) *Jugements du Conseil Souverain*, t. I, p. 770.

Digitized by Google

sité, et auquel il avait huit jours auparavant invité tout le monde de se trouver.

« Il y avança des propositions séditieuses contre l'autorité du Roi et qui scandalisèrent beaucoup, en s'étendant sur le cas réservé que M. l'Evêque a fait ici contre la traite de l'eau-de-vie...

« Je fus tenté plusieurs fois de sortir de l'église avec mes gardes et d'interrompre le sermon; mais enfin je me contentai, après qu'il fut fini, d'aller trouver le grand vicaire (1) et le supérieur des Jésuites (2), et de leur dire que j'étais fort surpris de ce que je venais d'entendre, et que je leur en demandais justice, puisqu'ils pouvaient bien connaître de quelle conséquence cela pouvait être sur l'esprit des peuples qui ne savaient pas comme moi qu'on lisait dans l'Evangile que les Rois avaient bien été Souverains Pontifes, mais non pas que les Souverains Pontifes eussent été jamais Rois.

« Ils blâmèrent fort le prédicateur, qu'ils désavouèrent, attribuant cela, selon leur coutume, à un trop grand excès de son zèle, et me firent beaucoup d'excuses, dont je voulus bien faire semblant de me satisfaire, en leur disant néanmoins que je ne m'en paierais pas une autre fois, et que si cela arrivait jamais, je mettrais le prédicateur en lieu où il apprendrait à parler... (3). »

Une occasion se présenta bientôt à Frontenac d'exécuter sa menace et « de mettre un prédicateur en lieu où il apprendrait à parler. » La victime, cette fois, se trouva appartenir à la communauté ordinairement si sereine et si pacifique de Saint-Sulpice. M. de Fénelon, frère de l'illustre archevêque de Cambrai, après avoir été l'ami de Frontenac avait encouru sa disgrâce pour s'être interposé comme médiateur dans les démêlés de celui-ci avec Perrot, gouverneur particulier de Montréal. Perrot ayant été enfermé au château Saint-Louis, M. de Fénelon prit ouvertement fait et cause pour lui et fit signer une déclaration en sa faveur par un bon nombre de citoyens. Prêchant le jour de Pâques (1674)

(1) C'était encore, dans l'hiver de 1672-1673, M. Dudouyt.

(2) Le P. Dablon, « homme fort sage, et prudent, écrit Frontenac, point brouillon, avec qui je me suis toujours bien maintenu, et qui, je crois, se loue de moi, comme je suis forcé de me louer de lui... » (Manuscrits de la Nouvelle-France, 2e série, vol. II, p. 88).

(3) Manuscrits de la Nouvelle-France. 2e série, vol. II, Lettre de Frontenac au Ministre, 13 novembre 1673.

Digitized by Google

dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, qui servait encore d'église paroissiale à Montréal, plusieurs passages de son discours parurent dirigés contre le gouverneur du Canada. Celui-ci en fut informé par Cavelier de la Salle qui y assistait, et entra dans une vive colère. Fénelon eut beau protester de ses bonnes intentions, les messieurs de Saint-Sulpice, désavouer le sermon de leur confrère et dégager leur responsabilité, puis « écrire en corps à Frontenac pour lui faire des excuses, » rien ne put apaiser le gouverneur. Il exige avant tout que Fénelon quitte le séminaire; puis s'adressant à l'administrateur du diocèse, M. de Bernières, il veut par son entremise avoir une copie du sermon prononcé. Le grand vicaire se contente de transmettre à Saint-Sulpice la demande de Frontenac; mais, comme il s'y attendait sans doute, ni le séminaire ni M. de Fénelon ne veulent se prêter au désir du gouverneur. Frontenac cite alors devant le Conseil M. de Fénelon, qu'il accuse « du crime de rébellion et de provocation à la sédition; » il y cite aussi comme témoin M. Dollier, supérieur du séminaire de Montréal; et tous deux descendent à Québec (1).

Ils n'y descendent cependant que pour protester contre l'intervention du gouverneur et du Conseil dans une affaire ecclésiastique, qui n'est pas de leur ressort. M. Dollier, qui est malade, représente qu'il lui est « impossible de comparoir en plein Conseil, craignant que les accidents de sa maladie n'apportent quelque trouble à la modestie du Conseil à cause des faiblesses qui lui arrivent assez souvent, » et demande à être interrogé privément au séminaire de Québec où il est descendu (2). M. de Fénelon comparaît au Conseil, mais uniquement pour déclarer à ce tribunal laïque qu'il le regarde comme incompétent dans sa cause, et que le seul juge qu'il reconnaît, c'est l'official du diocèse, M. de Bernières, auquel il a déjà communiqué les pièces du procès. On le condamne alors à rester enfermé, comme en prison, sous la garde d'un huissier (3), dans la maison où il est descendu (4),

(1) L'affaire Frontenac-Fénelon est racontée avec beaucoup de détails par M. Faillon dans son *Histoire de la colonie française*, t. III, pp. 474-538.

(2) *Jugements du Conseil Souverain*, t. I, p. 809. — Le Conseil alloua 100 l. à M. Dollier « pour les frais de son voyage et de son retour. »

(3) M. de Fénelon fut condamné à payer 37 l. au huissier qui l'avait gardé. (*Ibid.*, p. 869).

(4) Cette maison s'appelait la brasserie.

Digitized by Google

avec défense d'en sortir, si ce n'est pour aller dire la messe le dimanche. Il y demeure huit jours: puis on lui permet de sortir, mais on ne peut rien tirer de lui, ni aveux, ni excuses, ni sermon. Son procès traîne en longueur jusqu'à l'automne, et toute l'affaire est renvoyée au jugement de la cour.

M. de Fénelon avait déclaré ne reconnaître pour juge, relativement à son sermon, que son official, M. de Bernières. Celui-ci, à son tour, est mandé au Conseil par les huissiers Roger et Levasseur.

Quoiqu'il fît, de droit, partie de ce tribunal, en l'absence de l'évêque, il n'y siégeait jamais, suivant l'exemple du Prélat qui, pour de bonnes raisons, s'était abstenu d'y paraître durant plusieurs mois avant son départ pour la France.

M. de Bernières s'informe de quelle manière le Conseil entend le recevoir : « Je suis prêt à y aller, dit-il, pourvu qu'on m'y reconnaisse comme grand vicaire et représentant de mon évêque. »

Il se rend à l'assemblée, que préside Frontenac. On le prie « de prendre siège près du substitut du procureur général, et de se couvrir. » — « Ce n'est pas le lieu où je dois m'asseoir ici, dit-il; conformément à l'édit royal, j'ai droit d'occuper la place de mon évêque, qui est absent du pays, et je n'en prendrai point d'autre. »

On se récrie; on prétend que le Conseil a été réformé, et que les ecclésiastiques y ont perdu la préséance qu'ils prétendent avoir en l'absence de l'évêque. — « Ma détermination est prise, dit le grand vicaire; je ne resterai ici qu'à condition d'y occuper la place de mon évêque. » Et sur le refus du Conseil d'accéder à sa demande, il se retire.

Quelques jours après, le Conseil ordonne à M. de Bernières de se présenter de nouveau; et comme on veut encore le faire asseoir près du substitut du procureur général, il proteste qu'il ne peut le faire sans préjudicier à ses droits : « Je ne puis accepter, dit-il, la place que vous m'offrez, sans renoncer à celle qui m'est due. Je supplie le Conseil de tenir compte de mes protestations. Pour lui montrer, d'ailleurs, ma bonne volonté, je suis prêt à répondre à ses questions, restant debout, et sans prendre aucune place. »

Le Conseil fut désarmé un instant par la loyauté de M. de Bernières. On accéda à sa demande; et il répondit, debout, aux questions qui lui furent posées. Mais on n'en persista pas moins à

Digitized by Google

refuser de reconnaître son droit d'occuper au Conseil la place de Mgr de Laval (1).

C'est Frontenac qui était l'âme dirigeante du Conseil : il était piqué de voir le clergé lui résister : « Il n'y a qu'à porter ici une robe noire, écrit-il à la Cour, pour se croire indépendant, et n'être point obligé de reconnaître aucune juridiction séculière, quelle que chose qu'on puisse faire. » Puis parlant de M. de Bernières, qui ne qualité d'official avait entrepris de juger l'affaire Fénelon, et comme représentant de l'évêque voulait avoir la deuxième place au Conseil en son absence : « Il n'y a jamais eu moyen de désabuser le sieur de Bernières de cette prétention, ni de celle de la juridiction de leur prétendue officialité, qui n'a jamais été établie en ce pays. » Et il ajoutait, comme s'il eût encore sur le cœur le sermon du Père Jésuite : « Il n'y a que les Jésuites qui n'ont point paru en tout ceci, quoiqu'ils y aient peut-être autant de part que les autres, mais ils sont plus habiles, et couvrent mieux leur jeu... (2). »

Le Roi n'approuva pas la manière d'agir du gouverneur à l'égard des ecclésiastiques du Canada. « Vous ne devez user, lui écrivit-il, qu'avec beaucoup de tempérament et de douceur du pouvoir que je vous donne, plus particulièrement à l'égard des ecclésiastiques, qu'il est de votre devoir de maintenir dans toutes leurs fonctions en paix et concorde, sans leur donner aucun trouble... On dit que vous n'avez pas voulu permettre que le grand vicaire de l'évêque de Pétrée prît sa place au Conseil Souverain, suivant le règlement du mois d'avril 1663... Vous devez faire exécuter le règlement du Conseil tant à l'égard de l'évêque que de son grand vicaire. »

M. de Fénelon était passé en France dans l'automne de 1674, en même temps que Perrot, et l'abbé d'Urfé, dont le fils de Colbert, marquis de Seignelay, allait épouser bientôt la cousine germaine. Le Roi écrit à Frontenac l'année suivante :

« J'ai blâmé l'action de M. de Fénelon et lui ai ordonné de ne plus retourner au Canada. Mais je dois vous dire qu'il était difficile d'instruire une procédure criminelle contre cet ecclésiastique, et aussi d'obliger les prêtres du séminaire de Montréal (3) à déposer

(1) *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 157.

(2) Manuscrits de la Nouvelle-France, 2e série, t. II, pp. 85, 88.

(3) Frontenac en voulait encore, vingt ans plus tard, aux ecclésiastiques de Montréal : « Ils sont tous remplis, disait-il en général du clergé canadien, de

Digitized by Google

contre lui, à moins de le remettre entre les mains de l'évêque ou de son grand vicaire (1). »

Juste au même temps où la Cour exprimait ainsi ses vues sur la manière dont devaient s'informer les procès ecclésiastiques, surgissait à Québec une nouvelle affaire, où M. de Bernières allait se trouver encore indirectement mêlé. On connait l'arrêt du Conseil, du 4 mars 1675, donnant préséance aux juges sur les marguilliers dans les églises. Cet arrêt fut publié dans les différents endroits de la colonie. A Lévis, cependant, l'huissier Genaple (2) ne put réussir à en faire la lecture ni à l'afficher. C'était le jour de Pâques. Il dressa procès-verbal des « oppositions, violences et désobéissances que les curé, marguilliers et habitants du dit lieu ont apportées à la publication, signification et affiche de l'arrêt; » puis Guillaume Couture, « juge sénéchal et capitaine de la côte Lauson, » un normand de vieille race, porte l'affaire devant le gouverneur, et celui-ci en saisit le Conseil. Le Conseil Souverain

beaucoup de vertu et de piété; et si leur zèle n'était pas si véhément et un peu plus modéré, ils réussiraient peut-être mieux dans ce qu'ils entreprennent pour la conversion des âmes. Mais ils usent souvent, pour en venir à bout, de moyens si extraordinaires et si peu usités en France, qu'ils rebutent la plupart des gens, au lieu de les persuader : et c'est sur quoi je leur dis quelquefois mes sentiments avec franchise, et avec le plus de douceur que je puis, sachant les murmures que cela cause, et recevant souvent des plaintes de la gêne où ils mettent les consciences, surtout MM. les ecclésiastiques de Montréal, où il y a un curé franc-comtois qui voudrait établir une espèce d'inquisition pire que celle d'Espagne : et tout cela par un excès de zèle. J'en ai touché quelque chose à M. Tronson, à qui M. l'Evêque en doit aussi parler, parce qu'il n'a pu y apporter tout l'ordre qu'il aurait souhaité. »

Il ajoutait en 1695, après l'interdiction de l'église des Récollets : « Si la Cour ne donne quelque ordre à l'affaire des Récollets, il arrivera d'étranges scandales, les prêtres du séminaire de Montréal ayant fait sur cela des extravagances sans fin et sans nombre, qui se sont même étendues jusque sur moi. Mais je les ai souffertes patiemment, et je me contenterai de m'en plaindre honnêtement à M. Tronson, qui veut que je le croie mon ami, et de longue main, ayant été condisciples au collège pendant plusieurs années » (Archives du Ministère des Colonies, Canada, Correspondance générale, volumes XI et XIII, Lettres de Frontenac au Ministre, 20 octobre 1694, et 2 novembre 1695).

(1) Cité par M. Faillon, dans l'*Histoire de la colonie française*, t. III, pp. 529, 532.

(2) « François Genaple de Bellefond, menuisier, géolier, notaire, fils de Claude et de Catherine Coursier, de Saint-Méry, de Paris. » (*Dictionnaire généalogique* de Tanguay, I, 262).

Digitized by Google

prend connaissance de la plainte de Couture, ainsi que du procès-verbal de Genaple, et l'on délègue le conseiller De Peyras pour instituer une enquête.

Le premier témoin assigné est Thomas Morel, « missionnaire faisant les fonctions curiales à la côte Lauson. » Il refuse de répondre, « prétendant avoir son renvoi par devant vénérable et discrète personne Henri de Bernières, comme son grand vicaire et son juge, qu'il dit être déjà saisi de l'affaire. » Le Conseil ordonne à M. de Bernières, son supérieur, « de l'y obliger, sous les peines portées par l'ordonnance, comme aussi de remettre au greffier du Conseil les interrogations, charges et informations par lui déjà faites. » M. de Bernières reste impassible en présence de cet arrêt. Au Conseil, on est partagé sur la conduite à suivre : Frontenac et quelques conseillers sont pour les mesures de rigueur; d'autres inclinent vers la clémence. On finit par adopter une résolution : M. Morel seul « sera contraint par toutes voies » à répondre à l'enquête de De Peyras, et l'on ne s'occupera pas pour le moment « des prétendues informations faites par le sieur de Bernières. »

Le procureur général D'Auteuil est soupçonné de favoriser les ecclésiastiques : on a cru remarquer de l'uniformité entre ses conclusions et leurs réponses, » et il est devenu suspect : on veut « qu'il soit averti qu'à l'avenir il ait à considérer de plus près ce qui regarde le service du Roi et l'autorité du Conseil. »

Sur les entrefaites, Couture, qui ne trouve pas que les choses vont assez vite, et qui n'est pas normand pour rien, fait surgir un nouvel incident. Il se plaint au Conseil « que le service divin ne se fait quelquefois de cinq ou six mois en été, » à la côte Lauson, bien que tous les habitants paient la dîme exactement, et il veut qu'on oblige M. de Bernières à y faire célébrer la messe « tous les dimanches et jours de grandes fêtes, ou pour le moins de quinzaine en quinzaine (1), afin que chaucun se puisse acquitter des devoirs chrétiens et du culte que nous devons à Dieu, et que le dit Couture — voici l'intérêt qui perce! — puisse faire publier et rendre notoires les ordonnances du Conseil qui lui

(1) Le recensement de 1667 ne donnait pour la côte de Lauson que 27 habitations, en tout 113 âmes. (*Histoire des Canadiens français*, par M. Sulte, t. IV, p. 71).

Digitized by Google

seront adressées. » La demande de Couture est tout simplement renvoyée à M. de Bernières.

Cependant M. Morel persiste dans son refus de répondre aux interrogations du conseiller De Peyras; et le Conseil avise aux moyens de le « contraindre par corps, » comme il a été décidé le 22 juin. L'exécution de cet arrêt « est d'une espèce nouvelle pour le Canada, » et le tribunal est évidemment en peine : les opinions y sont très partagées. Voici cependant ce que l'on finit par régler, dans la séance du 25 : les huissiers se transporteront le lendemain au Séminaire, « lieu de la résidence du sieur Morel, » et ils demanderont à lui parler : « s'il se présente, ils lui commanderont, de la part du Roi et du Conseil, de les suivre, et s'il obéit, ils le conduiront le plus honnêtement et avec moins de scandale que faire se pourra, et sans user d'aucune violence, dans une des chambres du château de Québec, afin qu'il soit en lieu plus décent et moins incommode que les prisons ordinaires du Conseil; et après lui avoir fait commandement d'y rester, ils se retireront, et en avertiront le sieur Provost (1), major, auquel Mgr le gouverneur sera prié de donner ordre, auparavant, de l'y recevoir et de l'y laisser en toute liberté de s'y promener. » Si le sieur Morel, au contraire, après avoir ouï le commandement des huissiers ne veut pas obéir, ils se contenteront de dresser procès-verbal de son refus, et feront rapport au Conseil. S'il ne se présente pas, et qu'on dise qu'il est absent, les huissiers demanderont au supérieur la permission de le chercher « dans tous les lieux du séminaire. » Si le supérieur refuse, les huissiers, sans user d'aucune violence, se contenteront de dresser procès-verbal « de tout ce qui sera dit et fait. »

M. Morel ne chercha nullement à se soustraire et n'opposa aucune résistance à l'ordre des huissiers. Ils le conduisirent à la Bastille de Frontenac, un appartement du château Saint-Louis, où il demeura enfermé près d'un mois, savoir du 26 juin au 22 juillet.

En même temps le Conseil ayant résolu de se procurer les papiers de l'officialité, les envoya demander au greffier, Romain Becquet, et sur son refus de les livrer le fit enfermer en prisons.

(1) « François Provost, major du château Saint-Louis, gouverneur des Trois-Rivières, fils de Charles et de Jeanne du Gousset, de Saint-Eustache de Paris. » (*Dictionnaire généalogique* de Tanguay, t. I, p. 500).

Digitized by Google

Le 28 juin, M. Dudouyt, promoteur de l'officialité, présente au Conseil une requête, demandant que M. Morel, détenu au château Saint-Louis, « soit rendu à son juge ecclésiastique. » Cette demande est rejetée.

Deux jours après, le 1er juillet, Romain Becquet demande à son tour de sortir de prison, afin de pouvoir vaquer à ses devoirs d'officier public, « étant le seul notaire qu'il y eût en ville, les autres étant en voyage. » Il promet de donner une copie des papiers relatifs à l'affaire, aussitôt qu'il en aura les minutes. On ne veut pas se fier à sa promesse; il n'est élargi, quelques jours plus tard, qu'après s'être procuré et avoir remis les papiers en question. Puis le Conseil ordonne que M. de Bernières ou M. Dudouyt « remettront incessamment eux-mêmes les titres de leur prétendue juridiction ecclésiastique. »

Ce n'est que le 22 juillet que M. Dudouyt put présenter au Conseil une copie de la déclaration du Roi, en date du 27 mars 1659, sur les bulles de l'évêque de Pétrée, ainsi que la lettre du 14 mai suivant, adressée à M. d'Argenson. Il fit voir que ces documents avaient solidement établi l'autorité de Mgr de Laval dans le pays aux yeux de la loi, et que depuis quinze ans le prélat « exerçait sans conteste cette autorité par lui-même, ses grands vicaires et officiaux. » C'était à l'officialité à connaître de l'affaire de M. Morel. Il serait injuste de retenir plus longtemps ce prêtre en prison : on en avait besoin pour l'envoyer exercer les fonctions curiales dans les paroisses. M. Dudouyt plaida si bien sa cause, que le Conseil, remettant à plus tard à se prononcer sur les titres de l'officialité, ordonna que M. Morel serait élargi sans délai, « à la caution des sieurs de Bernières et Dudouyt, qui seront tenus de le représenter toutefois et quantes (1). »

Il est probable qu'on avait déjà reçu à cette date des nouvelles de la Cour au sujet de l'affaire Fénelon, et que cela ne fut pas étranger à la détermination un peu inattendue du Conseil. On ne voit pas d'ailleurs qu'il ait été question davantage ni de l'affaire Morel, ni des plaintes de Couture.

Après son retour de France, en 1675, Mgr de Laval, devenu évêque de Québec, assista aussi régulièrement que possible au Conseil; et lorsqu'il s'absenta de nouveau pour l'Europe en 1679,

(1) *Jugements du Conseil Souverain*, t. I, pp. 924-962.

Digitized by Google

M. de Bernières l'y remplaça à quarante séances, du 5 décembre 1678 au 24 octobre 1680, toujours avec cette dignité et cet esprit de conciliation qui le caractérisaient. Un incident s'y produisit, continuation de tous les précédents. Frontenac avait réglé que le procureur du Roi à la prévôté de Québec (1) assisterait aux assemblées pour la reddition des comptes de la fabrique. Cette décision donna lieu à un procès entre cet officier et le marguillier en charge François Hazeur, appuyé par M. de Bernières. Le procès, jugé d'abord à la prévôté en faveur du marguillier, fut porté en appel au Conseil. L'affaire traîna plus d'une année en longueur, et voici la décision qui fut rendue le 22 mars 1681 : « Dit a été que par provision et pour accoler, le dit Hazeur rendra ses comptes incessamment, et que le dit procureur du Roi sera averti de s'y trouver si bon lui semble, auquel il sera donné la place la plus honorable après celle du curé ou autre par devant lequel se rendront les dits comptes, et au-dessus des marguilliers qui ne lui seraient supérieurs en dignité, et sans qu'il lui soit permis de troubler en aucune manière la reddition des comptes de la dite fabrique (2). »

Quelques jours plus tard, le 27 mars, on trouve l'évêque et son grand vicaire se rendant au château Saint-Louis, où Frontenac, irrité à l'excès contre l'intendant Duchesneau, a décidé de le soumettre par la force à ses volontés : ils ont oublié toutes les misères qu'il leur a faites, et vont « lui offrir leur médiation et leurs soins dans des extrémités si fâcheuses (3). »

C'est cette même année 1681 que les Récollets obtinrent du Roi, par l'entremise de Frontenac, « une place inutile à notre service, située dans la haute ville de Québec, où était ci-devant la sénéchaussée... (4) circonstances et dépendances, pour en faire et disposer... comme de chose à eux appartenant... (5). »

(1) C'était le sieur Louis Boulduc, dont il sera dit un mot au chapitre suivant.

(2) *Jugements du Conseil Souverain*, t. II, pp. 369-514.

(3) Manuscrits de la Nouvelle-France, 2e série, vol. IV, Mémoire de Mgr de Laval, mars 1681.

(4) Le terrain des Récollets s'agrandit, les années suivantes, d'un « emplacement donné par la damoiselle Denys, » et d'un autre accordé par le Roi. (*Jugements du Conseil Souverain*, t. III, p. 768).

(5) Archives de l'archevêché de Québec, Documents de Paris, Eglise du Canada, t. II, p. 21, Concession d'une place à Québec pour les Récollets, 28 mai 1681.

Digitized by Google

Ils demandèrent à Mgr de Laval la permission d'y bâtir un hospice ou infirmerie; et le prélat, « pour leur donner une marque de bonté, » envoya son grand vicaire M. de Bernières y planter une croix. Plus tard, cependant, après que la maison est bâtie, il apprend que les Pères y installent un clocher, ce qui suppose qu'ils veulent fonder là un nouvel établissement (1); et comme il est retenu au séminaire par la maladie, il envoie M. de Bernières les prier de l'enlever. C'est au printemps de 1683, après le départ de Frontenac; mais ils se sentent encore soutenus par lui. « Au lieu de déférer à cet avertissement charitable, ils achèvent le clocher. » Le prélat leur écrit le 3 juin pour les prier « d'exécuter son ordre. » Le clocher reste à sa place; et l'évêque apprend bientôt « qu'au-dessous du clocher il y a une chapelle, » qui a même été déjà ouverte au public. Il fait vérifier la chose par ses grands vicaires de Bernières et de Maizerets; puis comme il ne peut faire renoncer les Récollets à créer un nouvel établissement à la haute ville, il leur enlève la permission qu'il leur a donnée de fonder un hospice, et se voit même obligé de leur retrancher leurs pouvoirs (2).

On connaît l'incident du sermon du P. Adrian, tel qu'il est raconté dans la *Vie de Mgr de Laval,* d'après les documents conservés aux archives épiscopales de Québec (3). Il eut lieu vers le même temps que l'affaire du clocher, et M. de Bernières se montra en cette occasion comme toujours le soutien et le bras droit de son évêque.

Il avait été nommé, tout jeune prêtre, curé de Québec et grand vicaire de Mgr de Laval. Tout jeune également, il fut appelé aux fonctions importantes de supérieur des Ursulines. Quelle ne dut pas être la joie de la fondatrice, Mme de la Peltrie, ainsi que de la vénérable Marie de l'Incarnation, lorsqu'elles virent la direc-

(1) La Mère de l'Incarnation nous apprend qu'à leur arrivée à Québec en 1670, ils s'étaient logés temporairement à cet endroit, ayant trouvé tout en ruine leur couvent de Notre-Dame des Anges : « Ils vont se rétablir, dit-elle, sur leurs anciennes ruines; et en attendant ils sont logés à notre porte, et notre église est commune à eux et à nous. » (*Lettres*, t. II, p. 443, Lettre à son fils, 27 août 1670).

(2) Documents de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 131, Mémoire sur un second établissement que les Pères Récollets ont fait à Québec, 1683.

(3) *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 99.

Digitized by Google

tion de leur communauté confiée au digne neveu de leur protecteur et ami, M. de Bernières-Louvigny!

« M. de Bernières, dit Charlevoix, fut donné pour supérieur aux Ursulines. La Mère de l'Incarnation reconnut bientôt en lui le caractère de son oncle, et entra d'autant plus volontiers dans ses vues et dans celles de l'évêque, qu'elle voyait une parfaite conformité entre leur esprit et celui des premiers missionnaires (1). »

On peut juger de l'estime qu'avait le curé de Québec pour Marie de l'Incarnation, par celle de son oncle. Claude Martin (2), qui avait vu les *Mémoires* du fondateur de l'Ermitage, nous en cite quelques lignes au sujet de cette sainte religieuse : « C'est une grande âme, et solidement vertueuse, qui a une profonde humilité, une charité éminente, et qui ne perd point l'union actuelle avec Dieu (3). »

La communauté des Ursulines, du temps de M. de Bernières, était encore peu nombreuse. Il n'y avait en tout que vingt-deux religieuses en 1670. Sept étaient employées à l'instruction des filles françaises, et quelques autres à celle des filles sauvages. Le fardeau était si lourd que Mgr de Laval songeait à faire venir deux autres religieuses de France (4).

M. de Bernières assista dans ses derniers moments la vénérable Marie de l'Incarnation : « Si Mgr l'Evêque eût été ici, écrit le P. Lalemant, il ne l'eût point abandonnée pendant sa maladie, tant il faisait état de sa personne : à son défaut M. de Bernières, supérieur du monastère, lui a rendu tout ce qu'on peut attendre d'un bon pasteur, et notre Compagnie, les témoignages de respect et d'affection qui étaient dus à son mérite. Au reste, la mémoire de la défunte sera à jamais en bénédiction en ces contrées (5). »

« Avant de mourir, dit Claude Martin, elle demanda pardon à M. de Bernières, son supérieur, au R. P. Lalemant, son directeur,

(1) *Vie de la Mère Marie de l'Incarnation*, p. 368.

(2) Voici, d'après Claude Martin, ce qu'aurait dit un ecclésiastique distingué, au départ de France de Marie de l'Incarnation : « La France ne sait pas la perte qu'elle fait en perdant la Mère de l'Incarnation. Si l'on connaissait sa sainteté, et ce qu'elle peut auprès de Dieu, il n'y a personne qui ne s'opposât à sa sortie, et qui ne fît son possible pour la retenir. »

(3) *Vie de la Mère de l'Incarnation*, p. 319.

(4) *Lettres de la Mère de l'Incarnation*, t. II, p. 469.

(5) *Les Ursulines de Québec*, t. I, p. 392.

Digitized by Google

et par eux à Mgr de Pétrée, qui pour lors était en France... (1). »

M. de Bernières présida lui-même à ses funérailles; puis, avant de déposer les restes de la sainte religieuse dans leur dernière demeure, il permit à un artiste envoyé spécialement par le gouverneur de prendre le portrait de la défunte (2).

C'est aussi M. de Bernières qui, l'année précédente, avait assisté dans sa dernière maladie la pieuse fondatrice des Ursulines. Mme de la Peltrie avait légué, par son testament, son cœur aux RR. PP. Jésuites. « La cérémonie du service achevée, le clergé, précédé de M. de Bernières, conduisit le cœur porté sous un crêpe noir par un des principaux habitants du pays... Quand la procession fut arrivée à l'église des Jésuites, M. de Bernières, exécuteur du testament, remit le précieux dépôt entre les mains du P. Supérieur, qui plaça ce cœur au pied des marches du grand autel (3). »

Quelque temps après la mort de Marie de l'Incarnation, nous trouvons M. de Bernières remplacé comme supérieur des Ursulines par M. de Maizerets (4). Le grand éducateur de la jeunesse du Petit Séminaire était bien à sa place dans cette autre maison d'éducation destinée à former à la piété et à la vertu les jeunes filles du pays.

A l'Hôtel-Dieu, M. de Lauson-Charny avait été supérieur de la communauté jusqu'en 1671, date de son départ définitif pour la France; et M. Dudouyt lui succéda (5). M. de Bernières remplaça à son tour M. Dudouyt (6), et demeura supérieur de l'Hôtel-Dieu jusqu'en 1683. « A cette date, écrit la sœur Juchereau, Mgr l'Evêque jugea à propos de changer notre supérieur. Il nous ôta M. de Bernières, très saint homme, et digne neveu de M. de Bernières, trésorier de France, et il nous donna en cette qualité M. Louis Ango des Maizerets, dont la vertu était aussi fort connue... (7). »

A partir de 1683, M. de Maizerets est à la fois supérieur de la communauté des Ursulines et de celle des hospitalières, et M. de

(1) *Vie de la Mère de l'Incarnation*, p. 718.
(2) *Les Ursulines de Québec*, t. I, p. 389.
(3) *Ibid.*, p. 357.
(4) *Ibid.*, p. 415.
(5) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par sœur Juchereau, p. 209.
(6) *Ibid.*, p. 248.
(7) *Ibid.*, p. 264.

Digitized by Google

Bernières, laissé à ses seules fonctions de curé de Québec et de vicaire général du diocèse.

(A suivre).

L'abbé AUGUSTE GOSSELIN,
de la Société Royale du Canada.

Digitized by Google

Les alliances Franco-Arméniennes

ET

LA NORMANDIE

I

Depuis que quarante chevaliers normands portant le mantelet de pèlerin et l'escarcelle à la ceinture débarquèrent à Salerne et chassèrent d'Italie vingt mille musulmans qui venaient de piller les chrétiens; depuis que Robert Guiscard secourut le pape Léon IX, protégea le pape Hildebrand et fit trembler deux empereurs, l'empereur grec et l'empereur allemand; depuis que les fils de Hauteville plus impétueux et plus ardents que les laves du Vésuve et de l'Etna chassèrent de la Sicile les couards enfants du prophète, et les forcèrent à cacher leur défaite jusque dans les sables de la Lybie, il semble que noblesse oblige en Normandie, et qu'il y ait de telles alliances entre le pays de Guiscard et la papauté, de telles inimitiés entre le pays de Tancrède et l'Islam, que l'apothéose de la force qu'elle soit ou allemande ou qu'elle soit musulmane n'y trouvera jamais d'idolâtre.

Le spectacle du moment présent nous est une occasion de constater ou de souhaiter pour le moins cette fidélité aux traditions héréditaires : ces musulmans que les Normands ont expulsés de la Sicile, n'était-ce point ces mêmes pirates que Lamoricière a frappés dans leurs repaires d'Oran et d'Alger pour en garantir

Digitized by Google

une fois de plus l'Europe des croisades? Ces musulmans pour qui les Normands ont été si prudemment impitoyables ne sont-ce pas les égorgeurs de Trébizonde et ceux d'Erzeroum, et ceux de Constantinople? ceux que frappaient les Roger et les Onfroy n'ont pas changé de mœurs : ils massacrent à Mélitène, ils égorgent à Van, ils tuent à Césarée, ils dépeuplent à Sassoum : ils sont les mêmes depuis le temps de Bohémond et ils viennent de faire périr six cent mille Arméniens, trois cent mille par le cimeterre, trois cent mille par la faim.

Ceux là qui venaient à Salerne et qui voulaient faire payer à Gaïmar, roi des Lombards, un tribut annuel afin d'épargner à l'Italie leurs brigandages ne procédaient-ils pas déjà à la façon des Kurdes, des Lazes ou des Circassiens qui font payer aux Arméniens un impôt supplémentaire afin d'être exempts de massacre?

Tout est immobile en Orient, et la torpeur même ne fait que mieux y conserver l'aptitude à la férocité. En Afrique aussi l'Islam est semblable à lui-même. Ceux qui ont fusillé les noirs à Nyangoué, ceux qui dépeuplent le Manyema, et ces derviches qui n'ont pas assez des sables du Sahara, qui veulent encore travailler à d'autres déserts au bord des grands fleuves et des grands lacs là où la clémente nature avait tant compensé la malice des hommes. ne sont ils pas les mêmes fanatiques qui furent l'objet des pieuses colères des fils de Tancrède?

Partout on les reconnaît ces soldats du Koran, à la force qu'ils adorent, à la sensation qu'ils prennent comme fin dernière, à l'homicide et à la luxure qu'ils ont attelé au char de leurs ambitions, à l'empire universel qu'ils affectent, à tant de patries qu'ils ont niées, à tant de faiblesses qu'ils ont humiliées, à tant de moissons qui ne repoussent plus derrière eux. Partout, sous tous les climats on les retrouve avec leur intérieur de nomades, leurs coffres d'avares, leur yatagan de meurtriers, et la femme qui les suit le front baissé sous ses voiles, conquise par l'homicide, gardée par l'esclavage.

Les Musulmans n'ont pas changé, et les Normands sont-ils les mêmes? Qu'ils fassent un peu l'examen de leur conscience. Ressemble-t-elle à celle de leurs pères, comme à Salerne *Sainte-Marie-de-l'Amiral* ressemble à l'*Abbaye aux hommes* de Caen ou à la cathédrale *de Bayeux?* L'identité lapidaire des monuments sub-

Digitized by Google

siste et parle, mais les consciences n'ont-elles point tourné depuis trop longtemps à des ruses de procédure l'adresse des aïeux, et leur amour du droit, à des paroles contentieuses, à trop de silence et de solitude enfin, la fécondité de ces Hauteville qui mettaient leur force en la multitude de leurs fils? Robert Guiscard assiégeait Malvito, ville des Calabres, inaccessible et imprenable, il envoya dire à des moines de cette ville qu'un de ses capitaines était mort et qu'il les priait de lui rendre les derniers devoirs. Les religieux s'y crurent obligés : ils trouvèrent le corps recouvert d'un drap et chargé de cires, le convoi composé des religieux et de quelques hommes sans armes s'achemina vers la haute cité, et quand on fut parvenu dans l'Eglise et qu'on y récita les psaumes, le drap mortuaire remua, la bierre craqua, les cires tombèrent et se brisèrent, Guiscard, le mort vivant, surgit, armé de pied en cap et distribua des épées à ses compagnons : l'épouvante ouvrit avec fracas à deux battants les portes de la ville... Si Guiscard pouvait ressusciter de la mort que tôt ou tard on ne peut plus feindre, et si par un miracle, il distribuait des épées à sa postérité, qui des Normands se lèverait pour les prendre, pour frapper « pour piler pour pétrir dans leur fange ces bourreaux » égorgeurs de chrétiens. S'il s'en rencontrait de capable de prendre les épées de Guiscard, on les aurait bientôt canonnés à la mélinite pour leur apprendre que la France n'est plus la justicière désintéressée, et que trois cent mille Arméniens peuvent bien sans elle et loin d'elle mourir en confessant leur Dieu!

Il nous sera bien permis pourtant, je le suppose, de rappeler à l'occasion de leur mort des souvenirs français et des souvenirs normands.

II

Les rapports de la France et de l'Arménie, exposés d'abord sont pour nous faire mieux entendre les liens particuliers qui rattachent le pays de Tancrède à la patrie adoptive des Lusignan, la Normandie à l'Arménie.

Quand il fut démontré que la Patrie arménienne, vieille comme la race humaine et qui avait tant bravé de conquérants, ne pouvait tenir par elle-même contre la force exterminatrice de l'Islam

Digitized by Google

accourant au galop de toutes les mauvaises passions, le pape Urbain V fit appel à la famille française de Lusignan pour essayer, en régnant sur l'Arménie, de faire échec aux mamelouks, de sauvegarder l'œuvre des croisés et de fermer aux Kalifes la route de Bysance. Léon VI de Lusignan accepta ce poste de combat. Il s'embusqua entre le Taurus et la mer, nouveau Léonidas de ces Thermopyles d'Asie; il envoya contre eux son connétable Libarid. Ce héros fut le premier qui périt. Une heure de paix, par grâce obtenue, suivit sa mort, puis craignant le retour des Européens que Lusignan appelait sans cesse à son secours, le sultan envoya sous les ordres de Shakar-Ogli, une nombreuse armée pour envahir la petite Arménie et s'emparer de son roi. Sis où il avait été couronné fut prise et brûlée; Shahan, prince de Gorigos, nouveau général de Lusignan fut vaincu, le roi vaincu à son tour et blessé, sa chevalerie dispersée, son armée détruite, il fut obligé de chercher son salut dans la fuite. Il se réfugia sanglant dans le Taurus et s'y tint caché. Il passa pour mort; les mamelouks s'estimèrent définitivement vainqueurs : ils n'avaient plus devant eux qu'une femme.

Seule dans la ville de Tarse où son mari l'avait laissée en partant pour la bataille, Maroum ou Marie, femme de Léon VI de Lusignan, rattachait les siens aux familles royales de France puisqu'elle descendait de Pierre de Courtenay, empereur de Constantinople, frère de Louis VI dit le Gros, petit-fils de Hugues Capet; elle rattachait sa famille aux Valois qui constituaient encore la maison de France puisqu'elle descendait de Charles de Valois; elle était apparentée à saint Louis puisqu'elle avait pour cousin Charles d'Anjou, duc de Calabre, frère de saint Louis. Elle était la mère de Philippe de Tarente, empereur de Constantinople. Cette femme représentait donc à plusieurs titres l'influence française en Orient. Elle avait eu de Lusignan plusieurs enfants, mais son mari avait un jour disparu blessé de la bataille; il avait été porté dans la montagne, on ne savait pas où. Sans doute il était mort dans quelque ravin : les grands monts avaient été sa sépulture; mais sa femme, héritière du royaume, n'était pas d'humeur à le céder aux turcs.

Un croisé, le duc de Brunswick (1), s'offrit de l'aider à défendre

(1) A une demie lieu de Nicosie du côté de la porte de Paphos, dans l'église

Digitized by Google

son patrimoine héréditaire : elle l'accepta comme second époux, par amour pour son pays et non par infidélité à la mémoire de son premier mari.

Elles se préparaient à Tarse ces tristes noces, assombries par la perspective d'un veuvage, et l'incertitude de l'avenir, et voici que le jour même où le patriarche allait bénir l'union, les chants mélancolique de la Patrie avaient retenti, les époux s'avançaient vers l'autel en leurs vêtements blancs lorsqu'un inconnu se présente à la porte du palais royal, c'est un homme errant sur la terre couverte de maraudeurs turcs, il vient de la montagne... on ignore son passé, mais bientôt écartant ses haillons déchirés par la ronce, découvrant son armure rouillée, il se fait reconnaître à des signes certains pour être celui que l'on croyait mort : Léon VI de Lusignan! Il revenait au nom de la croix et de la France reprendre possession de son royaume.

Il comprit la situation : il fut clément pour son rival Othon, duc de Brunswick, il le remercia de l'aide qu'il avait voulu porter à son pays, « mais, dit-il, il n'appartenait qu'à la France ma Patrie de protéger son auxiliaire, sa sœur du temps des croisades, cette Arménie qui lui avait ouvert les chemins du tombeau de Jésus-Christ, il n'appartenait qu'à un prince français de la défendre encore et toujours, dans la vie ou la mort.

Rougissante et voilée. sa femme s'avança vers lui disant : « A vous le throne et l'honneur! à vous mon seigneur et mon roi! et gloire aussi à la Providence qui m'a voulu malgré tout fidèle et n'a pas jugé bon de séparer ceux qu'elle avait une fois unis. J'étais mise en demeure de choisir entre l'intérêt de mon pays et la fidélité à votre mémoire. Dieu a su concilier l'un et l'autre sentiment puisqu'il vous rendu à moi. »

Les petits enfants de Léon VI se pressèrent autour de lui disant :

d'Omoloitades, une dalle tumulaire citée par M. Mas Latrie, nous fait connaitre qu'une branche de la famille de Brunswich dont on sait l'alliance avec la mère du roi Pierre Ier de Lusignan s'était fixée à Chypre. M. de Brunswick porte sur son tombeau une riche armure de fer. La gorge est protégée d'une cotte de mailles attachée à un casque pointu et bizarre. Des gantelets de fer protègent ses mains. Sa chaussure recouverte de fer se prolonge en deux griffes recourbées, il lève le glaive hors du fourreau, de sa main gauche tient un bouclier en ogive où sont ses armes, deux lions léopardés dont le supérieur semble tenir un besant dans sa gueule.

Digitized by Google

Père! Père! nous te croyions perdu, et nous t'avons retrouvé : mais déjà sur leur jeune front, au-dessus de leurs cheveux d'or voltigeait la croix rouge du prochain martyr, car à peine Lusignan était il rentré dans son palais, qu'accourus du fond des sables, les mamelouks furieux comme le simoun se précipitaient par les campagnes et les cités, dévastaient les châteaux, pillaient les villages, et n'avaient qu'un but : anéantir cette famille heureuse, un instant reformée entre deux crises de malheur, prête à tout dans sa foi, sûre de l'au delà. Plus de paix, disait le sultan, plus de grâce! plus d'armistice, il faut écaser le lion et ses petits.

Lusignan s'enferma dans la forteresse de Gaban avec sa femme, sa fille, et Shahan, prince de Gorigos. Ce château fort, l'un de ceux qui furent bâtis dans le Taurus par les descendants de Rupène se trouve sur la route de Cucusus à Marasch. Il garde un défilé dans un pays montueux, couvert de cèdres et de pins, absolument désert aujourd'hui, mais par où passa au commencement du ve siècle, le proscrit Chrysostôme.

Neuf mois en ce château de Gaban dont l'assiette inaccesible permettait la résistance, la famille de Lusignan tint le siège, le jeûne allégeait leur pensée, la destitution de tout espoir terrestre exaltait leur courage, et leurs âmes prêtes à quitter la terre déjà voisinaient avec les cèdres et semblaient planer sur leurs vastes ramures. En 1375, le manque absolu de subsistances, les obligea de se rendre à la merci de ceux-là qui n'ont jamais épargné le faible.

Léon VI fut conduit avec sa famille à Jérusalem, conquête et capitale de ses aïeux.

Que devinrent ses enfants? Dieu le sait.

Sa femme qui l'aimait pour avoir souffert et combattu à ses côtés? il faut le demander aux soupiraux grillés de quelque couvent, et peut-être à la fenêtre haute de quelque harem.

Quand au roi détrôné, il fut emmené au Caire : il y fut dix ans captif, et vit surgir au loin la grandeur morte des pyramides, tout au regret de ses enfants massacrés, de sa femme à jamais perdue, de son royaume perdu dans la confuse unité de l'Islam destructeur des Patries, et qui n'avait plus même de nom sur la carte, tant les Kalifes avaient à cœur de faire mentir ces grands monts qui écriront à jamais le mot Patrie au bord du ciel arménien crénelé de leur chaîne. Il se souvint alors de ce vieux château du Poitou, nid d'aigle d'où ses aïeux avaient pris leur essor vers le

Digitized by Google

tombeau d'un Dieu. Elle n'avait pas trompé Mélusine la mère des Lusignan quand ses clameurs légendaires avaient prophétisé des malheurs.

Sa pensée qui ne savait où se poser, qui n'osait plus même errer dans les cavernes du Taurus, ni par ses neiges tant de fois tachées du sang arménien et du sang français, sa pensée attendrie et mélancolique se replia, se recueillit sur son profond passé. La force des aïeux était elle donc à jamais endormie, et ne pouvaient-ils offrir un refuge au dernier de leur race? ne pouvaient-ils rien faire pour la France à laquelle ils avaient été si fidèles. Il irait vers eux. Mais comment et par quelle route? il était captif.

L'oncle de sa femme règnait à Constantinople, où sa mère avait été impératrice : il eût pu gagner le Bosphore à supposer qu'on eût payé sa rançon; mais l'obstacle étant franchi du Taurus, sur les corps de tant de braves qui gisaient dans la montagne, les musulmans étaient passés, ils assiégeaient maintenant la capitale de l'Empire, ils menaçaient d'entrer en Europe. Lusignan comprit que de ce côté n'était point la sécurité : il préféra se tourner vers sa propre famille, et puisque, elle aussi sa femme se rattachait aux rois de France, il irait vers eux : mais il était captif.

La médiation de Jean Ier, roi de Castille, à qui sa femme se rattachait par le frère de saint Louis, paya sa rançon en 1381.

Libre, son premier soin fut d'aller à Rome : il veut trouver le chef de la chrétienté qui l'avait investi de sa puissance et il lui dit : Je ne puis remettre en vos mains dispensatrices des couronnes, celle que vous avez posée sur mon heaume, j'ai du moins longtemps guerroyé pour la conserver : « la digue apposée entre l'islam et la chrétienté, j'ai mis ma vie et ma fortune à empêcher qu'elle ne cédât, les grands eaux l'ont rompue, elles vont éteindre les apocalyptiques flambleaux des Eglises d'Asie. Recevez aussi mon épée, elle n'a pu veiller à la paix de mes sujets; qu'elle retourne au moins à votre sainteté, qui ma convié, non sans de providentiels desseins, à régner sur des opprimés! »

La seconde démarche de Lusignan fut pour son bienfaiteur le roi de Castille, puis il vint en France, sa terre natale : si l'on en croit Froissart, auteur contemporain, il aurait eu, en ce moment besoin de secours, il n'aurait apporté avec lui à la Cour de France qu'un grand cœur, beaucoup de mérite et une haute réputation. D'après Juvénal des Ursins, les débris de sa fortune n'auraient pas

Digitized by Google

été si malheureux qu'il n'eût sauvé quantité de bijoux précieux et même quelques trésors.

On était encore à la Cour de France sous l'impression de ces hautes aventures qui toutes ensemble avaient limité l'islamisme et sauvé l'Europe. Les croisés commençaient de se glorifier de leurs blasons comme de souvenirs de gloire et de souffrance, et l'on sentait à la Cour de France, depuis soixante ans, je ne sais quelle déchéance d'état et quelle tristesse c'étaient pour les fils des croisés de guerroyer obscurément pour disputer à d'autres nations chrétiennes, des villes et des châteaux forts. Cette guerre intestine était dans la chrétienté la mesquine occupation des grands chevaliers. Ils se sentaient tous diminués dans ces guerres (1). Le roi comme eux aimait entendre parler du passé à se reprendre aux gantelets de fer que déjà loin dans l'histoire lui tendaient les preux.

Il se trouvait qu'un vieillard prenait plaisir à satisfaire à la Cour de Charles VI ce besoin d'entendre parler des croisés. C'était un conseiller de l'hotel du roi et qui s'appelait Philippe de Mézières, c'était un politique d'une grande autorité. Il avait composé en 1388 pour l'instruction de Charles VI le *Récit du vieux pèlerin* qui renfermait d'excellentes maximes de gouvernement dictées par l'expérience. Souvent le roi l'interrogeait, ce contemporain des belles aventures d'Orient, il demandait de rentrer par ses récits, ne fut-ce que pour une heure, sur la scène ou de Mézières avait été noble acteur. « J'étais en effet, disait le vieillard, chancelier de Chypre au temps du très vaillant Pierre de Lusignan qui règna le cinquième à Jérusalem après Godefroy de Bouillon : il était aussi le roi de Chypre, et le continuateur de la politique de ses pères. C'est dire à votre majesté, qu'il était l'allié des Arméniens, il les enrichit de la ville de Laga; mais ce royaume d'Arménie était comme une épave que dispute un naufragé à l'immensité de l'eau...

Quand le roi Pierre mourut, j'entrai au service d'un pape : de Grégoire XI, et je devais finir ma vie dans l'intimité du roi Charles V

(1) Les guerres des Anglais en France, les luttes de la Castille et de l'Aragon l'indifférence de l'empereur d'Allemagne détournaient les seigneurs d'Occident d'aller loin de chez eux soutenir le royaume d'Arménie qui leur devenait de plus en plus étranger. (Mas Latrie, *Sa situation et ses souvenirs*, 1879).

Digitized by Google

votre père; je vous lègue les maximes écrites que mon usage des Cours m'a dictées : les voici; elles sont contenues dans ce livre de voyage, car, qu'ai-je été, qu'un voyageur sur la terre, mais les rois sont-ils donc plus? je vais la quitter cette terre où j'ai passé, il est temps que le vieux pèlerin compose son épitaphe : j'ai essayé de la rédiger : que dites-vous de ces rimes latines, et il récita ce quatrain qu'il prononça à l'italienne :

Qui bella secutus plagas mundi perlustrando,
Et vanis allectus altas ædes frequentando,
Mollibus indutus, deliciis inhaerendo.
Nunc pulvis effectus sub tumba tubam expecto (1).

— Je pense, dit Charles VI, que ces vers, prononcés comme vous le faites en changeant en ou, les u assourdis, rendent bien le son des funérailles...

— En effet, reprit de Mézières, ma poésie est comme un cloche mortuaire qui pleure moins sur une vie que je regrette peu que sur les deuils de la chrétienté que j'ai tant aimée. J'ai vu de si près ses malheurs dans le temps que j'étais à Chypre! J'ai vécu dans camps, j'ai parcouru les contrées, j'ai fréquenté les palais, mais je n'ai jamais rencontré nulle part si vaillant prince et si malheureux que Léon VI de Lusignan. Il doit vivre encore, captif au Caire, mais on dit que le roi de Castille a payé sa rançon.

— Oui, dit Charles VI, il l'a payée, Lusignan est libre : je vais même vous annoncer une nouvelle, c'est que ce prince, si infortuné, dont vous m'avez tant de fois entretenu comme d'un exemplaire de vaillance, me demande l'hospitalité. Je vais le recevoir avec toutes les prévenances que mérite l'éclat de son rang et la renommée de ses exploits, je veux avoir pour lui les plus grands égards, car accueillir un prince si illustre et venu de si loin : c'est un honneur qui n'est échu à aucun de mes prédécesseurs. »

Bientôt après Lusignan fut annoncé. Charles VI se leva gracieusement de son trône, le salua avec bonté, et après lui avoir donné

(1) Nous devons ces vers, et aussi la connaissance de ce Philippe de Mézières, à M. Dubois-Gachan, ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste de Séez, dont les obligeantes communications nous ont fort éclairé dans cette étude inédite sur les Lusignan d'Arménie. Il faut lire aussi sur ce sujet le récent ouvrage de M. Jorga « Philippe de Mézière et la Croisade au XIVe siècle. » — Em. Bouillon, éd. 67, rue Richelieu, 1896.

Digitized by Google

le baiser de paix lui témoigna de la voix et du geste qu'il était charmé de son arrivée (1).

Alors le prince exilé fit le récit de son règne, passé dans le deuil et les larmes, il dit comme il avait entendu dès les premiers jours venir l'invasion, il dit son lieutenant vaincu, son armée détruite, et l'armistice obtenu par grâce, et son sang pourprant les neiges du Taurus, sa femme appelée à choisir entre la fidélité à sa personne et l'intérêt de sa patrie, fidèle encore et malgré son choix, les derniers combats dans le château de Gaban et la captivité au Caire, et les chrétiens pour qui le Christ avait voulu mourir, endurant désormais en des cachots infects, les tourments de la faim et voués peut être au massacre après des siècles de souffrance; et quand il se présenta lui-même, lui, le précurseur de tant de victimes qui le suivraient dans la voie douloureuse de de l'histoire, paré pour la mort d'un bandeau royal et comme d'un ornement funèbre, et précipité dans l'abîme par l'inconstance du sort; le roi de France pleura, toute la Cour fut touchée aux larmes, à cause des maux passés, mais à cause aussi des douleurs présentes et futures dont Lusignan était l'ambassadeur. A l'exemple du roi de France, les souverains présents au récit de cette épopée, constituèrent au héros la situation pécuniaire qu'il fallait pour qu'il pût tenir encore état de prince (2).

On le vit passer désormais en un faste triste entouré des respects de cette de France toute au regret de ne l'avoir point secouru. Il semblait qu'il portât somptueusement le deuil des grandes aventures interrompues et de tant d'absents qui n'étaient point revenus de Terre-Sainte, ou qui en avaient désappris les chemins. Il marchait vivant mémorial de tout ce que la France avait eu de hardi et de magnanime, vivant reproche devant la chrétienté qui l'avait abandonné, témoin rappelant à des peuples divisés les gestes du temps de leur puissante entente, prophète annonçant la longue suite de maux qui viendraient sur l'Orient et qui devaient dépasser tous ses pressentiments en justifiant toutes ses inquiétudes.

Une occasion s'offrit à lui de dire tout ce qu'il murmurait dans son cœur de tristes présages à la vue du noir Orient.

En effet, il pouvait à la Cour de France raconter ses malheurs,

(1) *Chronique des Religieux de Saint-Denis.*
(2) 100.000 l. de rente environ.

Digitized by Google

mais il eut manqué d'égard pour ses hôtes s'il eut fait connaître les causes de ses disgrâces; c'eût été quelque peu les accuser, et leur reprocher d'oublier en des querelles internationales le péril commun de l'islam. L'Angleterre et la France, toujours en guerre, annulaient l'une par l'autre leurs vocations humanitaires. Un homme fut choisi par Charles VI pour faire cesser cette rivalité qu'un délire séculaire entretenait, et qu'il faudrait la surnaturelle intervention de Jeanne d'Arc pour apaiser des lueurs de sa lance et de la candeur de son âme. Elle eut un précurseur : ce fut Lusignan. « Ce n'est point la flatterie, dit-il aux Anglais, c'est un sentiment d'affection fraternelle qui me fait dire que les peuples d'Orient ont admiré jusqu'ici votre puissance. Ils ne cesseraient de vous combler de louanges, n'était le refus que vous faites de vous résigner à la paix. Hélas, la fortune me force à vous faire un triste et cruel aveu : C'est à la faveur de vos divisions, ô peuples chrétiens, que les infidèles ont tourné contre moi leurs armes victorieuses. Si vous fussiez venus prêter à Jésus-Christ l'appui de vos bras, comme vous en avez été tant de fois requis, les chrétiens que Notre-Seigneur Jésus-Christ a rachetés de son sang ne seraient point condamnés en Orient à passer leurs jours dans l'amertume, la misère et l'esclavage. Les villes de ces contrées, depuis longtemps attachées à la religion chrétienne, Bethléem surtout, ce berceau sacré de Jésus-Christ et Sion qu'il a si particulièrement illustrée par ses miracles ne seraient plus soumises au joug intolérable des Turcs, des Arabes et des Perses, mais négligeant le poste le plus sage, vous avez tourné vos armes meurtrières contre la chrétienté. Depuis soixante ans déjà, on n'a vu de part et d'autre que villes prises et détruites de fond en comble, faubourgs incendiés et pillés, habitants des campagnes emmenés captifs... (1) »

On ne l'écouta point : alors il n'eut plus qu'à mourir, car il entendit dans les sombres pressentiments de son âme un sanglot confus et multiple venir de l'Orient : c'était comme une douleur immense et sans fin qui lui disait : nous sommes les torturés de l'avenir, nous sommes ceux dont les maux doivent suivre tes maux. Ta vie peut s'éteindre : nous, nous vivrons encore pour souffrir à jamais, livrés aux esclavages et aux prostitutions, et, quand il entendit le chœur lointain des souffrances arméniennes,

(1) *Chronique des Religieux de Saint-Denis.*

Digitized by Google

alors, l'angoisse le gagna, l'ombre de la mort l'investit et il désira le sort de ceux qui dormaient dans la cathédrale de Leucosie au milieu de la paix des morts, dans l'île de Chypre, ou comme d'Aubigny, frappés au seuil du sépulcre d'un Dieu. Quand Lusignan eut partagé ses trésors entre les pauvres, ses familiers et ses majordomes, sa vie alors s'enfuit indignée vers les anciens croisés, comme un insensible murmure.

La royauté française ne lui fut pas hospitalière à demi et dans la vie seulement, elle voulut que, mort, il eut la tombe des princes du sang, et que son corps fût reçu aux Célestins avec le cérémonial usité pour les rois d'Arménie. Ses familiers se vêtirent de robes blanches pour lui rendre les derniers devoirs au grand étonnement de la multitude qui n'avait jamais rien vu de pareil. Le corps pâli, vêtu de blanc, fut placé sur un lit orné de tapisseries blanches. Auprès de la tête était une couronne d'or et les gens qui portaient des torches, comme c'est l'usage d'en porter aux funérailles royales, étaient aussi habillés de blanc. Ce ne fut cet appareil et avec ce cortège que le clergé conduisit le corps jusqu'à l'église des Célestins. On y célébra l'office des morts, et on l'enterra dévotement (1). On le voit encore à Saint-Denis couché sur sa tombe. Les autres statues royales expriment tout autour de lui, la sérénité et la paix de la mort, mais lui, porte sur ses traits émaciés et tirés l'empreinte d'une douleur durable comme son marbre et le martyre de ses sujets. A ses pieds deux lions fort vigilants, et entre eux un bouquet de sèches immortelles posé là par les Arméniens qui honorent dans Lusignan le souvenir du temps où ils avaient un roi.

III

Les rapports entre la Normandie et l'Arménie existèrent à cette époque, et Lusignan, l'hôte de Charles VI, fut celui qui les établit. Il avait estimé, dans le temps qu'il régnait, que la patrie Arménienne et la foi chrétienne, devaient être inséparablement unies, aussi la première institution qu'il établit, pour la conservation de la première des nationalités, fut un ordre religieux, à la fois littéraire pour garder la tradition, militaire, pour défendre le pays :

(1) *Chronique des Religieux de Saint-Denis*, 1393.

Digitized by Google

l'ordre de Saint-Blaise avait précédé Mékhitar : ce que les mékhitaristes firent à Venise, saint Blaise le fit dès le XIIIe siècle en Arménie. Le costume de l'ordre fondé par Lusignan était blanc, et sur leur scapulaire les religieux portaient, brodée en rouge, l'image du martyr de Sébaste, patron de l'Arménie.

Par une coïncidence bien faite pour nous rappeler ce pays, ce même saint Blaise qu'invoquaient les moines dans leurs cloîtres du Taurus, et les pâtres qui conduisaient de plateaux en plateaux leurs troupeaux errants, était honoré d'un culte, en Normandie à Alençon, et il présidait à la foire chandeleur où comme en Arménie, il veillait sur des troupeaux.

Le martyr avait sa chapelle située près du cimetière de Notre-Dame, non loin de la place publique où se vendaient les bœufs normands, et l'on y célébrait, précisément parce qu'elle était située en face d'un cimetière, la messe pour les morts. Quelque religieux de l'ordre de Saint-Blaise était peut être venu fonder à Alençon cette chapelle par où la ville se rattachait à la grande fondation de Lusignan : était-ce aussi quelque souvenir lointain de cette Arménie si longtemps malheureuse, laissée par l'Europe et l'Asie à la merci des Turcs? Nos aïeux Normands avaient commémoré par la pierre ce monument de leur histoire, érigé comme un témoignage perpétuel de leur fidélité à leurs compagnons des luttes pour la foi. Les Normands associaient-ils à la mémoire des morts celle de cette Arménie qui était comme morte pour l'Europe et dont on entendait de loin, de siècle en siècle, les gémissements d'esclave livrée à des tortures sans fin? Au *memento* des morts, le prêtre en élevant le calice en faisait-il mémoire comme on fait mémoire des saints qui souffrent attardés aux propylées douloureuses du paradis? Invoquait-il Blaise, afin que par les mérites de ses souffrances unies à celles du Christ, miséricorde fût faite à ceux qui vivaient terrés dans les antres de Malatia ou d'Erzeroum, demeures souterraines et de qui le passant ne s'avisait point, habitacles d'esclaves sans espérance terrestre...

Le 20 janvier 1897, au moment où le cri suprême de l'Arménie dans le silence de la presse payée d'un or sanglant, parvint jusqu'aux normands semblable à celui de Rachel pleurant ses fils au milieu de la nuit, une réunion en faveur des familles arméniennes fut tenue à Alençon, dans la salle du *Cercle catholique*, en face de la chapelle Saint-Blaise : tout près de là se trouvait la

Digitized by Google

statue de saint Blaise érigée aux frais des jeunes élèves de l'école Trégaro, et le patron de l'Arménie semblait planer invisible et présent sur cette assemblée d'élite ou l'on s'entretenait du sort de ses compatriotes, menés à la boucherie comme ces troupeaux, dont il eût pu, mieux invoqué, rester le protecteur.

Dans le temps même ou périssaient dans toute l'Asie Mineure ceux qui eurent saint Blaise pour pasteur, de symboliques communications étaient faites aux Normands de la part des morts. Comme on réédifiait à Séez l'ancienne cathédrale de Serlon la tombe de ce prédicateur de la croisade fut un instant mise à jour. On vit le corps du prélat, son grand front, sa face encore vénérable, conservés par l'immobilité et le vide. Il était encore dans l'attitude qu'il prit en entrant dans son généreux sommeil, et tel qu'il trépassa dans sa chaise de pierre, au milieu de sa cathédrale, quand la vêprée faisait flamboyer les verrières, au chant des psaumes de complies. Son anneau de saphir, sa crosse bysantine échappèrent à ses mains cendreuses et furent portées au palais épiscopal, le jour même, à l'heure précise où l'on renouvelait à Clermont par une grande fête le souvenir du concile où le sublime « Dieu le veut » tomba des lèvres de saint Bernard et poussa devant lui les peuples...

Ce ne fut pas tout. Un sceau fut trouvé dans les mêmes fouilles celui d'un archevêque d'Arménie. Ce prélat était représenté sur le cachet. Il avait pour bâton pastoral la croix aux traverses redoublées, pour coiffure la mitre pointue au triple cercle et semblable aux bonnets de Phrygie, il était revêtu de la chasuble orientale, il avait la barbe longue, son nom était Constantin. Il était, j'imagine, le parent, le frère peut être de ces rois fils de Rupène qui tant osèrent contre le grec et le musulman pour sauver l'Arménie au XIe et au XIIe siècle, qui en appelèrent pour défendre leur territoire à l'Orient et à l'Occident, aux Francs et aux Tartares, aux montagnes et au ciel, car plus d'un fut tour à tour prince et moine, et passa de l'épée à la prière, voir même comme Héthoum à la plume de l'historien, allant et venant entre le Taurus et la Méditerranée, et transportant l'Arménie des hauteurs de l'Ararat sur celles qui dominent la Cilicie, c'est-à-dire la rapprochant de la France afin que elle fût mieux défendue, et qu'elle aidât mieux les Croisés à défendre la chrétienté.

Constantin donc, archevêque d'Arménie, avait peut-être rejoint

Digitized by Google

dans son exil le roi Lusignan VI, peut-être s'était-il lié d'amitié avec l'évêque de Séez. Il est permis de penser qu'en mourant il lui laissa la matrice de bronze de son grand sceau pastoral comme un chevalier léguait à sa postérité le trésor puissant de son épée. Rien n'empêche de croire que l'évêque de Séez ait à son tour voulu joindre ensemble, dans les arcanes de sa cathédrale ses os, et ce gage de fidélité, pour qu'un jour, dans bien longtemps, ceux qui lèveraient la dalle trouvassent le signe d'un pacte que les morts du moins n'auraient jamais rompu.

Cette alliance Franco-Arménienne, si différente des alliances Franco-Russe, ou Turco-Allemandes, n'a-t-elle pas droit après tant de siècles, à quelque souvenir? et n'est-il pas de quelque opportunité providentielle qu'à l'heure où nous arrive malgré toutes les conspirations du mensonge et du silence, la clameur du massacre, l'effigie du patriarche reparaisse empreinte sur le métal comme pour appeler la Normandie au secours de son ancienne alliée?

Le roi Constantin fils de Rupène qui régnait à Waga de Cilicie n'a-t-il pas secouru nos pères, les Croisés normands qui mouraient de faim en face d'Antioche? et quand les pèlerins de notre âge, reprennent le chemin des anciens croisés, que voient-ils aux portes du Saint Sépulcre? n'est-ce pas la pierre tombale de d'Aubigny, le chevalier Normand? Et pourquoi voulut-il reposer sous ce seuil que fouleraient des siècles de pèlerinage, sinon pour inviter ses compatriotes à dégager leur responsabilité de toute complicité de l'Europe avec l'islam? Au rivage de la terre sainte, que voient encore les pèlerins nouveaux? deux monuments. Le premier fut élevé par une grande dame de Normandie, la comtesse d'Alençon. Quand les Normands durent quitter le sol palestinien, elle édifia de ses deniers une tour où les croisés pussent résister encore un peu. A Saint-Jean-d'Acre, entre la mer mélancolique où les écueils de Jaffa gémissent, et la terre qui a bu si profondément le sang des chevaliers, les derniers croisés regardèrent une dernière fois du haut de la *tour de la comtesse* le point où se trouvait le tombeau rédempteur entouré de leurs immortels regrets; et les modernes pèlerins de retour aux pays des herbes, évoquent encore deux souvenirs liminaires : le souvenir de cette tour de la comtesse normande; le souvenir de la tour des quarante martyrs (1), ces

(1) De Sébaste ou d'Arbèle ou de Malatia. — Voir, *Les Actes des martyrs*

Digitized by Google

deux tours, l'une à Saint-Jean-d'Acre, l'autre à Ramleh déchirent en effet, pareilles à deux bras élevés la courbure des premiers horizons palestiniens, l'une dit Arménie, et l'autre Normandie.

FLORENTIN-LORIOT.

d'Orient, de Assemani, traduits par l'abbé T. Lagrange, p. 123. Troisième persécution de Sapor.

Digitized by Google

DISTINCTION HONORIFIQUE

Nous apprenons avec le plus vif plaisir la nomination de M. Geoffroy de Grandmaison, comme commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand.

Son érudition, les ouvrages qu'il a publiés, et surtout son dévouement effectif à la cause de l'Eglise le désignaient tout naturellement pour la haute distinction que vient de lui conférer le Souverain Pontife.

Pour nous, nous n'oublions pas que M. de Grandmaison est l'un des fondateurs de la *Revue catholique de Normandie,* l'un de nos collaborateurs les plus appréciés, aussi, est-ce à l'ami, aussi bien qu'à l'érudit et au chrétien, que nous adressons de tout cœur nos plus cordiales félicitations.

P. L.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Sa Grandeur Mgr TRÉGARO

Évêque de Séez

Le 6 janvier dernier, mourait à Séez l'un des évêques qui ont le plus vaillamment servi la cause de Dieu et de l'Eglise; l'un de ceux qui, sans conteste, avaient su inspirer le plus de sympathies par leur droiture et leur dévouement. Aussi la mort de Mgr François-Marie Trégaro a-t-elle été un deuil de cœur non seulement pour le diocèse de Séez qu'il dirigeait depuis quinze années, mais encore pour tous ceux qui l'avaient personnellement connu.

Sa Grandeur Mgr Germain a retracé en une magnifique oraison funèbre la vie de celui qui, sous la soutane du prêtre, conserva toujours la fermeté du soldat. De celui qui en un siècle de compromissions resta un modèle de fermeté et dont la voix éloquente, toujours prête à s'élever lorsqu'il y avait un abus à dénoncer, un péril à signaler, sut imposer le respect à ses adversaires eux-mêmes. Nous ne déflorerons pas en l'analysant cet éloge que tous les catholiques Normands ont lu ou voudront lire. Nous adressons seulement un dernier hommage au prélat vénéré, qui, le 14 octobre 1891, exprimait à la *Revue Catholique de Normandie* sa sympathie en termes si flatteurs et n'avait cessé depuis lors de donner à ses rédacteurs les plus précieux encouragements.

P. L.

Le Gérant : L. Odieuvre.

Evreux. — Imp. de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

VOYAGE CIRCULAIRE EN BRETAGNE

BILLETS D'EXCURSIONS

délivrés toute l'année.

(1re classe, **65** fr. — 2me classe, **50** fr.

Les Compagnies de l'Ouest et d'Orléans délivrent, toute l'année, aux prix très réduits de **65** fr. en 1re classe et **50** fr. en 2me classe, des billets circulaires valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île bretonne, savoir : *Rennes, Saint-Malo, Dinard, Saint-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon et Rennes.*

Ces billets peuvent être prolongés trois fois d'une période de 10 jours moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 % du prix primitif.

Le voyageur partant d'un point quelconque des réseaux de l'Ouest et d'Orléans pour aller rejoindre cet itinéraire, peut obtenir, sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, en même temps

Digitized by Google

que son billet d'excursion, un billet de parcours complémentaire comportant une réduction de 40 °/₀, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres ou payant comme pour 150 kilomètres.

La même réduction lui est accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point des deux réseaux qu'il a choisi.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

L'assemblée générale des actionnaires aura lieu à trois heures et demie de l'après-midi, au siège de la Compagnie, à Paris, gare Saint-Lazare (salle des Titres), le mercredi 31 mars prochain.

Cette assemblée générale aura à délibérer.

I. Comme assemblée générale extraordinaire :

1° Sur la convention passée avec l'Etat, le 6 juillet 1896, et ayant pour objet :

A. — La concession à la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest des lignes d'Issy (ligne des Moulineaux) à Viroflay et de Courcelles à Passy et au Champ-de-Mars, doublant la ligne d'Auteuil entre Courcelles et l'embranchement de Passy;

B. — L'imputation des dépenses nécessitées par l'exécution de ces deux lignes, de celle d'Epône à Plaisir-Grignon, ainsi que du doublement des voies de Rennes à Brest et de Caen à Cherbourg, sur le reliquat des sommes disponibles du compte des 160 millions, ouvert

Digitized by Google

en remboursement de la dette de la Compagnie envers l'Etat.

2° Et subsidiairement :

A. — Sur la convention à passer avec l'Etat pour la concession à la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest d'un embranchement destiné à desservir le champ de courses de Maison-Laffitte ;

B. — Sur une convention à passer éventuellement avec l'Etat pour l'établissement, à frais communs entre les Compagnies des Chemins de fer du Nord et de l'Ouest, d'un raccordement entre les lignes de ces deux Compagnies, aux abords de Pontoise.

II. Comme assemblée générale ordinaire.

Sur l'approbation des comptes de l'exercice 1896 et sur les propositions qui sont de la compétence d'une assemblée générale ordinaire.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen ;

Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, rue Beffroi, Rouen ;

J. BARTHÉLEMY, place Cauchoise, Rouen.

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen ;

G. DANZAS, avocat, rue aux Namps, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux ;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches ;

L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson ;

E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast ;

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne :..... MM. l'abbé Frécour, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers ;

ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).

G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19. place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 112 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Évreux, Imprimerie de l'Eure. L. Odieuvre, 4 bis. rue du Meilet.

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

6me ANNÉE — 6me LIVRAISON

15 MAI 1897

P. DE L. : Nécrologie. — L'abbé V. BOURRIENNE : Les tours et murailles de Caen vers la fin de la Ligue. — J.-L. ADAM : La Confrérie du Saint-Sépulcre de Valognes. — A. GASTÉ : Correspondance de P.-D. Huet et du P. Martin *(Suite)*. — L'abbé AUGUSTE GOSSELIN : Les Normands au Canada. Henri de Bernières, premier curé de Québec *(Suite)*. — A. LAVEILLE : Les saints prêtres du diocèse d'Avranches au XVIIe siècle. — P. DE LONGUEMARE : Le mouvement catholique en France. — P. DE LONGUEMARE : Distinction honorifique.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1897

Digitized by Google

[illegible] ANNÉE

SOMMAIRE DE LA [illegible] LIVRAISON

I. — [illegible] . . . . . P. de [illegible].

II. — Les [illegible] de Les [illegible] de la Seine . . . . . V. [illegible] [illegible]

III. — Le [illegible] de Saint-[illegible] de Vaudreuil . . . . . [illegible] [illegible] [illegible]

IV. — [illegible] de P.-H. [illegible] et de P. Martin. Suite . . . . . A. Gasté [illegible]

V. — Les [illegible] et [illegible]. [illegible] de [illegible], [illegible] de Gréber. Suite . . . . . A. Gosselin. [illegible]

VI. — Les saints prêtres du diocèse d'Avranches au XVIIe siècle . . A. Leveille. [illegible]

VII. — Le mouvement catholique en France . . . . . de Longuemare. [illegible]

VIII. — Bibliographie normande . . . . . de Longuemare. [illegible]

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

Une victime de la Terreur, par Edouard LE CORBEILLER.

Notice sur le chanoine Jean Le Prevost, bibliothécaire de Chapitre de Rouen, 1600-1668, par Charles de ROBILLARD de BEAUREPAIRE, archiviste de la Seine-Inférieure.

Octave Vrignaud, par le P. LALLEMAND, de l'Oratoire.

Une famille bas-normande : Les Chrétien, par le docteur LE PAULMIER.

Dîmes des agneaux et des oies, par l'abbé CAPRON, curé d'Anneville-sur-Seine.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

La Providence, dont on ne peut sonder les desseins, vient de frapper la France entière par la plus imprévue, la plus terrible des catastrophes. L'incendie du Bazar de la Charité a mis le deuil dans la plupart des familles françaises, où avec la noblesse du sang se perpétuent ces traditions d'honneur et de dévouement, qui maintiennent malgré tout et tous le renom de la France chrétienne.

Une princesse de la Maison de France est parmi les morts, beaucoup de nos amis comptent des victimes parmi les leurs. Des religieuses, des femmes, des jeunes filles, des enfants ont surtout été frappés; aux heures des grandes épreuves, répétant la sanglante immolation du Calvaire, Dieu veut de pures, d'innocentes victimes. Toutes celles là sont mortes en remplissant un devoir sacré, celui de la charité. Prions pour elles, qu'elles prient pour nous! Dieu est juste et miséricordieux.

P. DE L.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES

TOURS ET MURAILLES

DE CAEN

Vers la fin de la Ligue (1)

L'enceinte fortifiée de Caen fut faite en deux fois : d'abord, au nord, autour de l'ancien Caen, sous Guillaume le Conquérant; ensuite, au sud, autour de l'Ile-Saint-Jean, sous Robert Courte-Heuse. Jusqu'en 1590, cette disposition primitive ne fut pas essentiellement modifiée, et Caen, comme au XIe siècle, se trouvait alors divisé en deux parties, de forme ellipsoïde, l'une appuyée sur le château, au nord; l'autre sur la grande Orne, au sud; la première se rattachant à la seconde par le pont Saint-Pierre jeté sur l'Odon, les bâtiments de l'ancien Hôtel commun de la ville, et les deux portes communes du pont Saint-Pierre et de la Boucherie.

Ce système de défense avait un vice capital. Les *Petits-Prez* et le *Pré-de-l'Isle,* qui s'étendaient entre le canal Robert et l'Odon (là où s'élèvent maintenant l'église Notre-Dame, la Préfecture et ses jardins, l'Hôtel de Ville, la place de la République (anciennement Royale) et toutes les habitations adjacentes), formaient comme un triangle dont la base, s'appuyant sur les *Grands-Prez,* permettait à un ennemi habile d'y entrer hardiment et de pénétrer

(1) Cette étude a été présentée et lue dans la séance du 16 juin 1896 des *Assises de Caumont* tenues à Rouen.

Digitized by Google

jusqu'au sommet, c'est-à-dire au pont Saint-Pierre. Les Anglais, en 1417, l'avaient cruellement démontré aux Caennais. Longtemps, l'argent et peut-être aussi l'occasion manquèrent pour remédier à cet état de choses. Des travaux, commencés en 1495, continués en 1512 par le seigneur de la Trémouille, n'étaient pas achevés, encore moins perfectionnés, en 1590.

Au plus fort de sa lutte contre la Ligue, Henri IV semblait assuré de la fidélité et de l'obéissance de ses « chers et bien amés » Caennais si fiers d'avoir dans leurs murs la plus grande portion du Parlement de Normandie, celle dévouée au Roi. Mais n'avait-il pas à craindre un coup de main des Ligueurs contre la capitale de la Basse-Normandie? Aussi, dans sa lettre-missive du 30 janvier 1593, demandait-il aux échevins de Caen de réparer les anciens remparts et d'établir de nouvelles lignes de défenses, et cela « pour la conservation des habitants, et le bien de son service. »

Les Caennais, cependant, prenaient moins d'intérêt que Henri IV à la continuation des travaux de défense commencés entre la porte Saint-Etienne et l'île de la Cercle ou Champ-de-Foire. S'ils soupçonnaient ce que leur coûteraient de pareils travaux, ils doutaient fort des avantages qu'ils en retireraient. Il fallut, en quelque sorte, les y contraindre par une ordonnance publiée le 23 juin suivant. Au commencement de 1597, c'est-à-dire plus de deux ans après la soumission de la Ligue, les nouvelles fortifications de la ville de Caen étaient enfin terminées (1).

Nous n'avons pas l'intention de parler exclusivement de ces nouvelles défenses, mais plutôt des anciennes, et cela à une époque singulièrement critique de l'histoire de Normandie comme de l'histoire de France. C'était l'année où Henri IV venait de se faire sacrer à Chartres; où les portes de Paris lui étaient enfin ouvertes; où Rouen et Honfleur cesseraient de tenir pour la Ligue; où Caen, par suite, malgré les démarches et les supplications de ses échevins, allait perdre, sans espoir de retour, le Parlement de Normandie; où, en un mot, les chefs de la Ligue, qui s'émiettait tous les jours, se laissaient acheter les uns après les autres, et cherchaient à tirer de leur soumission le plus grand profit possible.

(1) V. M. G. Lavalley : *Caen démoli : La Porte Neuve*, passim; — M. E. de Beaurepaire : *Caen illustré; son histoire, ses monuments*, pp. 503-508. — Consulter : *Le Vray Pourtraict de la ville de Caen*, par *Belle-Forest* (*1585*).

Digitized by Google

Le mercredi 23 février 1594, jour des « Sainctes Cendres », la ville de Caen avait élu ses nouveaux échevins. Le samedi suivant, 26 février, deux d'entre eux, François de Malherbe, sieur de Digny, notre grand poète caennais, et Jean de Moges, seigneur de Tourmauville, étaient délégués auprès de Gaspard Pelet, sieur de la Vérune, gouverneur du château de Caen, pour s'entendre avec lui sur le jour de la « *visitation des tours et murailles* » de la ville, « visitation » qui devait se faire après chaque nouvelle élection triennale des échevins (1). Le samedi suivant, 5 mars, les échevins choisissaient le mardi 8 pour procéder à cette visite, et chargeaient le sergent Pierre du Londel d'en avertir les anciens échevins, les lieutenants-généraux du Roi, les sergents, maire et capitaines de la ville (2).

Cette « *visitation des tours et murailles, portes et édifices* » n'eut lieu que le mercredi 9 mars. Elle commença vers huit heures du matin et se continua dans l'après-midi, sous la présidence du sieur de la Vérune, et en présence d'autres édiles et fonctionnaires de l'époque, dont vingt-cinq sont nommés au procès-verbal (3).

(1) *Reg. 33e des Délibérations de l'Hôtel de ville de Caen*, f° 19.

(2) *Ibid.*, f° 22.

(3) « ... Et ce en la présence de nobles hommes Me Jean Vauquelin, sieur de la Fresnaye, nostre lieutenant-général, Jacques Quesnel advocat pour le Roy au siège présidial à Caen; François de Malherbe, sieur de Digny, Jean de Moges, sieur de Tourmauville, Jean Dallechamps, sieur de Navarre, Guillaume Boitard, seigneur de Plumetot, Michel Graindorge et Guillaume Deschamps, gouverneurs eschevins de lad. ville esleus le mercredy des Cendres dernier passé; et de honorables hommes Me Jacques de Cahaignes, docteur et professeur du Roy en médecine, et Pasquier Fillastre, deulx des gouverneurs eschevins précédentz pour eulx et les autres destitués led. jour des Cendres dernier passé; présence aussi de Me Guillaume Bauches, procureur scindic, Tassin Blouet, escuyer, receveur des deniers communs, Pierre Beaullart, sgr. de Maizet, greffier, et Pierre du Londel, sergeant et vallet ordinaire de lad. ville; à ce appellés Me Josué Gondouyn, me voyeur aux ouvrages du bailliage de Caen, Jacques Bazin, me maçon de lad. ville, Jean Pellesestre, me charpentier en icelle; à laquelle visitation ont assisté nobles hommes Jean de Marguerye, sieur de Sorteval, sergeant major, Jean de la Lande, conseiller et secrétaire du Roy, Estienne Graindorge, sieur du Rocher,... Botheres, sieur de Boisnormand, Jean Beaullart, conseiller du Roy elleu aud. Caen, Jacques du Moustier, sieur de Vieulx, Jacques le Clerc, sieur de St-Christophle, Roger le Valloys, capitaines, lieutenantz et enseignes des compagnies des habitantz dud. Caen, et autres ayantz commandement au faict des armes, guetz et gardes de lad. ville sur lesd. habitantz. » (Folio 27).

Digitized by Google

Ce *procès-verbal,* tout entier contenu dans le *Registre 33e des Délibérations de l'Hôtel de Ville,* ne remplit pas moins de huit feuillets, soit seize pages (1). Il fut achevé le mercredi 16 mars, et dûment signé et paraphé par les principaux visiteurs.

C'est ce procès-verbal qui nous servira de guide dans l'étude qui nous occupe. Le nombre et la qualité des visiteurs nous garantissent l'exactitude de l'inventaire des fortifications de Caen à cette époque reculée; les renseignements qu'il nous fournit sont des plus intéressants au double point de vue militaire et archéologique. Rapprochant les deux parties de cette « *visitation* » du *Vray Pourtraict de la ville de Caen* d'après *Belle-Forest (1583),* nous verrons que la première, ouverte le matin à l'Hôtel de ville, porta sur *l'ancien Caen,* c'est-à-dire sur *l'enceinte septentrionale,* en commençant par le sud, le long de l'Odon, pour remonter vers le nord par la porte Saint-Etienne et la tour Chastimoigne, et ensuite vers le nord-est, en passant par la porte de Bayeux, la tour de Silly et la porte Saint-Julien; la deuxième, pareillement ouverte à l'Hôtel de ville, après une courte visite aux travaux en exécution du côté de la Cercle, porta sur *l'Isle-Saint-Jean,* c'est-à-dire sur *l'enceinte méridionale,* en commençant par l'ouest vers les Jacobins, pour de là se continuer sur les bords de la grande Orne : d'abord au sud, en passant par la porte Millet, les moulins de l'Hôtel-Dieu et la tour au Massacre; puis à l'est, de la tour au Massacre à la tour au Landois. Arrivés en cet endroit, les visiteurs franchirent le pont jeté sur l'Odon et terminèrent l'inventaire de l'enceinte septentrionale qu'ils n'avaient pu faire le matin, c'est-à-dire de la tour Bazin ou Guillaume-le-Roy à la porte au Berger.

I

1° De l'hôtel de ville a la tour Chastimoigne : Les visiteurs montèrent sur les murailles par *l'entrée voisine de l'Hôtel de ville, du côté de la Boucherie,* et firent les constatations suivantes :

La sentinelle ou « eschauguette » *de la porte de « la Chaussaye »* n'avait point de fenêtres ni d'ouvertures qui permissent à la sentinelle de voir au dehors. A quoi il serait « satisfait. »

En allant vers Saint-Etienne, était une *tour carrée* depuis trois

(1) Fos 27 à 34. — Cfr. Fos 23, 26, 35, 36.

Digitized by Google

ans munie d'une couverture de tuile pour que les sentinelles de nuit fussent à l'abri de la pluie. Plus loin, une *autre tour* n'était ni couverte, ni habitée. « Et se trouve, dit le procès-verbal, que toutes lesdites tours et guarites, acomodées (de) puis la dernière visitation tout autour des murailles de ladite ville pour y poser les sentinelles, ont esté rompues en certains lieux, pour faire ouverture des huys qui les ferment, par les personnes qui les ont remplies d'ordures et excrémentz. » Il était ordonné de les nettoyer, de les réparer et clore de jour et de nuit, d'y poser des sentinelles et de défendre à toute personne d'y entrer sous peine de dix écus d'amende pour la première fois, de cinquante pour la deuxième, et du fouet pour la troisième : « desquelles amendes seront les chefz de maison responsables pour leurs enffans et serviteurs. »

La *tour des Pestiférés,* située près « *le Dosdanne* », était laissée à Me Maurice Le Jollis, chirurgien de la santé, « pour y faire ses opérations en temps de contagion de peste. »

Plusieurs personnes, dont les maisons et jardins aboutissaient, de ce côté, aux murailles, avaient disposé des étables à pourceaux, soit au pied des remparts, soit dans une *tour voisine.* Ces personnes devaient être « approchées » pour les forcer à démolir ces étables.

Jean de Gruchy occupait la *tour Serans* (1) : il serait pareillement « approché pour sçavoir si l'usage d'icelle » lui avait été concédé, et par qui.

Plusieurs bouchers, dont les jardins étaient contigus aux murailles, avaient miné le rempart et fait des fossés pour s'agrandir : eux aussi seraient « approchés pour se veoir condampner à remettre lesdites terres en l'estat qu'elles estoient. »

Le mur d'une cour du Collège royal de Caen avait été en partie renversé par la charge des terres amoncelées entre lui et les murailles de la ville. Il était décidé qu'on enlèverait ces terres, et que la cour du Collège serait reculée jusqu'aux remparts et close de murs bâtis aux frais de la ville et de l'Université.

On renouvelait à Me Pierre du Londel, sergent et valet ordinaire en l'Hôtel commun de Caen, la jouissance de la chambre sise sur la voûte de la *porte Saint-Etienne* et de quelques petits jardins situés sur les remparts et contigus à cette porte.

On renonçait à continuer les réparations d'une *tour ronde (la*

(1) Peut-être *Sevans.*

Digitized by Google

tour Lourirette) placée entre la porte Saint-Etienne et la tour Chastimoigne, parce que les murailles qui l'avoisinaient étaient en ruines et prêtes à crouler.

2° La tour Chastimoigne : La salle de la « *grosse tour de Chastimoigne* » fut ouverte par Jacques de Cahaignes, docteur et « professeur du Roy en médecine », l'un des précédents échevins chargé de la garde des clefs de cette tour. On y trouva les munitions de guerre suivantes :

Dix-huit pièces de canon achetées, en 1592, en Angleterre, pour la défense de la ville contre une attaque des Ligueurs, et réparties comme il suit :

« Six longues couleuvrines bastardes; six autres moyennes nommées faulcons ou pièces de campaigne; six autres, encore moindres, appellées faulconneaux. » Aucune de ces pièces n'était montée ni affûtée, « hors les deux plus petits faulconneaux. »

Vingt barils de poudre à canon, pareillement achetés, en 1592, en Angleterre.

Treize autres barils de poudre « grenée », d'acquisition plus ancienne et pouvant « servir à harquebouze. » Le poids de toute cette poudre s'élevait, avec les barils, à 3350 livres (1).

Six tréteaux servant à coucher des piques; mais, absence totale de piques qui avaient été distribuées aux sergents des compagnies « pour s'en servir, eu esgard mesmes qu'elles se haudrissoient (?) à cause de l'humidité qui est en ladite tour. »

Soixante-dix balles de fer « pour canon, de plusieurs calibres. »

Un certain nombre de boulets de pierre.

Deux longues pièces, et une plus courte, en bois d'orme, sur lesquelles étaient rangés les barils de poudre.

Sept calibres de bois « pendus en une cheville. »

De la poudre de soufre.

Quatorze bêches, quatorze « picois », vingt-huit pelles ferrées, onze non ferrées, « quelcque nombre comme viron ung quarteron d'ais de sapin, le tout ayant esté rapporté à ladite tour, dont on s'estoit servy à l'ouvrage des fortiffications faictes entre la porte Saint-Etienne et la Cercle des Jacobins, en ceste année dernière 1593. »

Des briques et du ciment; du « salpestre » que devaient deux

(1) *Reg. 33e*, Cfr. f° 27.

Digitized by Google

particuliers qui reconnaissaient leur dette et s'engageaient à l'acquitter en livrant une livre de poudre fine à arquebuse pour deux livres de salpêtre.

Trente-et-une vieilles pièces de fer ou de potin, montées en bois et quelques-unes sur roues, « touttes sans boittes, et le bois d'icelles tout pourry »; une vieille arquebuse à croc sans broche; une vieille boite de fer : le tout entièrement inutile. Il était arrêté que les nouveaux canons achetés en Angleterre seraient pourvus d'affûts et de roues qui seraient ferrés avec le fer des trente-et-une vieilles pièces; celles-ci seraient converties en balles, s'il y avait lieu. En outre, on essaierait les canons avant de « les faire monter. »

Les échevins décidaient aussi de faire l'achat d'un cent de bonnes piques qui seraient conservées en l'Hôtel de ville « bien plus commode pour les garder » que la tour Chastimoigne.

Dans la seconde chambre de la tour étaient :

Deux petites meules de pierre pour servir à un moulin à bras et « faire farine en temps de nécessité. »

Dix « quenallotz (?) » de bois pour porter des mousquets ou des arquebuses à croc.

Un petit mousquet de fer, et, dans une échauguette de la même chambre, quelques boulets de pierre.

Le haut et la plate-forme de la tour Chastimoigne étaient gravement endommagés; « et y a de grandes ouvertures et casseures aux pierres et dallotz qui couvrent ladite platte forme par lesquelles l'eau de pluye distille et descoule jusqz dans ladite seconde chambre et endommage fort les voultes d'icelle. Mesmes aux cannonnières au dedans et dehors de ladite tour, du haut et platte forme d'icelle, y a de grandes et coustagieuses réparations à faire de l'estat de masson. » Il fut décidé qu'il serait promptement pourvu, « comme chose très nécessaire », à faire cimenter ou couvrir de plomb la plate-forme de la tour, si on la voulait conserver, et, de plus, à faire les réparations voulues de maçonnerie, et couvrir de charpente et de tuile le degré par lequel on y montait. En outre, le vieil huis de bois, tout pourri et rompu, qui fermait le haut de la tour serait remplacé par un neuf; les autres huis de la tour seraient réparés; des charpentes et une couverture seraient remises « pour plus grande seureté et conservation d'icelle (tour) et degré par lequel on descend tout au bas. »

François de Malherbe, le premier des gouverneurs-échevins,

Digitized by Google

reçut de Jacques de Cahaignes les clefs de la tour Chastimoigne « pour les garder et conserver à l'advenir (1). »

3° De la tour Chastimoigne a la porte Saint-Julien : Le haut de la « *tour prochaine, tirant vers la tour de Bayeux* », était habité par une pauvre femme, la veuve René Melin, et son fils, tous deux impotents; le bas était occupé par deux autres pauvres mendiantes du pont Mallot.

« *A une autre tour prochaine de la porte de Bayeux* » demeurait Jean Viollet qui jouissait encore d'une petite portion de remparts appropriée en courtil. Seraient approchés, lui et ceux qui avaient leurs jardins « aboutissantz et entreprins » sur les remparts, pour savoir qui leur en avait concédé l'usage.

Dans le logis et les tours de la porte de Bayeux étaient deux chambres où, pendant la nuit, se tenait le corps de garde. Le bas de l'une de ces tours servait à retirer le bois et le charbon qu'on distribuait à ceux qui étaient de garde. L'outreplus était affermé à Jean Pointel.

La tour ronde du coin « du Boullevert ou Ravellin » de la porte de Bayeux avait été récemment exhaussée et couverte; il restait à y faire faire des planchers, des huis et des fenêtres pour rendre ce nouvel étage habitable. Le bas continuait d'être occupé par un homme impotent nommé La Baricade. Dans un cellier, dont les caporaux avaient la clef, étaient en réserve « quelques fagotz et busches pour le feu » de leur corps de garde. Un autre cellier, dont la clef était aux mains du sergent de ville, servait à mettre le bois, les planches et autres matériaux nécessaires à la réparation de cette tour.

« *A la tour prochaine, tirant vers les Cordeliers* », continuait de demeurer une vieille femme du nom de Catherine le Herichon.

Une autre tour, carrée, voisine de la tour de Silly, était inhabitée; le pilier qui portait les arcades, les arcades elles-mêmes qui menaçaient ruine, avaient besoin d'une réparation.

La tour de Silly était très endommagée, « tant en la platte forme, vis ou montée, que autres lieux d'icelle. » Il était tout-à-fait urgent de la faire réparer, « mesmes faire une porte en ventaille

(1) Le poète ne remplit pas même la moitié de son mandat triennal de gouverneur-échevin, puisqu'il reprenait, au mois de mai 1595, le chemin de la Provence où il resta jusqu'en 1598.

Digitized by Google

de bois pour clore l'entrée de l'estage de bas de ladite tour, et faire oster des terres qui occupent ladite entrée, et massonner seurement une porte qui est audit estage de bas comme pour entrer par icelle dans le fossé. »

François de Malherbe recevait encore de Jacques de Cahaignes les clefs de la tour de Silly « pour les garder et conserver à l'advenir. »

Enfin, l'édifice situé sur *la porte Saint-Julien* était occupé par la veuve et les enfants de Richer qui jadis était trompette dans la compagnie de gendarmerie de M. de la Vérune et avait été tué au service du Roi. La couverture de cet édifice était fort endommagée, et la veuve Richer devait la faire réparer. Les héritiers de Jean Baston, par suite d'une « fieffe à lui faite » près des murailles, étaient, de leur côté, assujettis à la réparation d'un degré qui servait à monter sur la porte Saint-Julien, et à y asseoir une dalle pour l'évacuation des eaux.

II

1° Visite aux nouvelles fortifications : Les visiteurs sortirent, le soir, par *la porte de la Chaussée Saint-Jacques,* du côté de Froide-Rue.

La rue, qui menait de la grande rue du Tripot et halle à blé à cette Chaussée, n'était pas très large. Les échevins en proposèrent l'agrandissement, « affin d'y passer à l'advenir les chartées de foin qui viendraient des Grands-Prez de Caen, lorsque la porte de ville, commencée aux nouvelles fortifications du costé desdits preys *(la Porte-Neuve,* en voie de construction depuis 1590) serait en usage. » Ils demandèrent en même temps d'exhausser, à pareille fin, les voûtes des *deux portes qui étaient situées aux deux extrémités de la Chaussée Saint-Jacques.* Ils remettaient à plus tard le soin d'étudier la solution de cet agrandissement.

Un fort et un bastion avaient été commencés entre la porte Saint-Etienne et le Dosdanne. Les visiteurs se rendirent, de là, aux maisons de Pierre Girouard, en partie expropriées dès l'été précédent et qu'il était nécessaire de « continuer de démolir et prendre pour la conservation du fossé dudit fort et bastion. » Ils adjugeaient de nouveau à Pierre Girouard, « pour rescompense

Digitized by Google

de sesdites maisons et héritaige, la somme de deux centz trente trois escuz ung tiers... Et pour le dommage que auroit reçeu son fermier audit héritage, en l'année dernière, luy a esté arbitré la somme de quatre escus sol, etc. »

« Quant à la continuation desdites fortifications pour l'aisté prochain, remis à résouldre plus à plain cy après, en assemblées expresses pour cet effect qui se feront en l'Hostel commun de ladite ville. »

Quelques jours après, en effet, dans la séance du samedi 2 avril, les échevins délibéraient sur les travaux à faire pour l'année 1594, du 1er mai au 1er novembre. Dix mille livres y seraient employées. On commencerait par *la porte entre la rivière d'Oulne et le Bastardeau.* Un chemin ou chaussée serait fait à travers le pré du Sauvage, et *des portes établies au bout de la chaussée* pour y passer les foins. Le mercredi 6 avril, Jacques Bazin, maître maçon de la ville, était chargé de dresser les plan et devis de la porte à construire. Un modèle en serait fait que les maîtres maçons pourraient examiner avant l'adjudication (1).

2° De l'Hôtel de ville a la porte Millet : Rentrés par *la porte de la Chaussée,* près des Jacobins, les visiteurs reprirent le tour des murailles en commençant à l'entrée près de l'Hôtel de ville pour venir vers les Jacobins.

De cette entrée aux « chambres publiques ou cloaques » qui étaient sur la muraille, l'avant-mur était entièrement ruiné, et par-dessus on jetait tout à son aise « des fumiers et immondices dans la rivière. » Il fallait réparer cet avant-mur et en boucher les ouvertures.

Une tour inhabitée, voisine des cloaques, serait fermée d'un huis de bois aux frais d'un nommé Pelloquin qui habitait tout près.

De là jusqu'à *la tour suivante,* occupée par un bourgeois de Caen, toute la muraille et son marchepied étaient pareillement « grandement ruinés » et exigeaient une réparation immédiate. Il convenait aussi « d'approcher en justice Nicolas Le Febvre pour luy faire remettre ung degré qui estoit de tout temps au coing de sa maison pour aller des murailles à la grande rue Saint-Jean. »

« *La tour de dessus la porte de la Chambre près les Jacobins* » continuait d'être occupée par Jean Pellecerf.

(1) *Reg. 33e,* fos 47 et 49.

Digitized by Google

Une autre tour, située au bout de l'enclos du monastère des Jacobins, « tirant vers l'Hôtel-Dieu », était habitée par Michel Forment qui y battait de la poudre à canon. Deux degrés, l'un près de cette tour, l'autre par-delà la *tour-ès-Mortz,* et, avec eux, toute la muraille voisine étaient en ruines « tant en parapet, marchepied, que l'espellier faisant la face desdites murailles du costé de la ville. »

Entre la tour-ès-Mortz et l'édifice de la porte Millet, il y avait *trois petites tours ou échauguettes,* inhabitées et absolument inutiles, dont les entrées, tant en haut qu'en bas, étaient ouvertes à tout venant. Il était arrêté qu'on ferait maçonner ces entrées.

3° La porte Millet : Sur la voûte de *la porte Millet s'élevait une tour* renfermant une chambre inhabitée et inutile. La voûte en était grandement endommagée par la pluie. La tour, en effet, n'était pas couverte et exigeait une charpente de bois et une couverture de tuile. Le sieur du Rocher, présent à la visitation, recevrait quatre-vingt-trois escus un tiers pour fournir tous les matériaux et ouvriers nécessaires à ce travail. Il s'engageait, en outre, à faire bâtir une galerie ou « édifice sur posteaulx de bois *au ravellin de ladite porte* entre le premier pont, près la barrière, et la rivière d'Oulne. » Cette galerie serait couverte de tuile « pour y mettre à sec et couverts en temps de pluye ceulx qui font la garde à ladite porte, et leurs armes »; il s'engageait à fournir tous les matériaux et ouvriers nécessaires à ce second travail pour la somme « de trente-trois escus ung tiers ». Ce travail devait être terminé à la saint Jean prochaine.

Le corps de garde se tenait dans la salle basse du « ravellin. » La chambre de dessus était occupée par un locataire au droit du sergent Longuet. Le bas de *la tour ou échauguette* située au coin du même « ravellin » servait à retirer les bûches et les fagots pour le feu du corps de garde. On y ramassait aussi les bois de la ville et les outils des artisans lorsqu'on travaillait aux environs pour la ville. La couverture avait besoin d'être réparée.

4° De la porte Millet a la tour au Landoys : *La tour des Moulins de l'Hôtel-Dieu* était entièrement affectée à l'usage de ces moulins qui étaient chargés des réparations.

Entre eux et *la tour au Maréchal ou au Massacre* étaient *deux petites casemates* dont les entrées étaient ouvertes et qu'il était nécessaire de maçonner ou de fermer « d'huys à serrures et à

Digitized by Google

clefz. » Dans l'une de ces casemates il y avait même une grande ouverture pour passer dans un petit jardin situé entre la muraille et la rivière. Le sergent Pierre du Londel était prié de « faire massonner promptement ladite ouverture, de forte massonnerie à chaux et sablon, en sorte qu'on n'y puisse plus passer, d'autant qu'il pourroit arriver de grandz inconvénientz à ceste occasion. »

Au bas de la tour au Maréchal étaient en réserve du sablon et de la chaux, de celle « qui fust faicte l'an passé à Calix », environ « deux ou trois chartées. » Le reste de la tour était inhabité, et l'entrée sur la muraille maçonnée.

Vis-à-vis *des Carmes était une petite tour ou casemate* occupée depuis longtemps par un pauvre homme.

La veuve de Roger Le Roy habitait *une autre tour ou casemate nommée la Fosse Roquet* (?)

La tour à Lebahy (?) était occupée par Magdelaine la Chappelière, dont le mari avait été tué.

Le bas *d'une tour ronde,* voisine d'un canal par lequel l'eau venant de la Neuve-Rue coulait dans la rivière, était habitée par Léonard Le Provost : cet homme était « commis à distribuer la busche et fagotz chacun soir aux corps de garde qui se font la nuict en ladite ville; laquelle busche et fagotz il réserve dans ladite tour. » Le haut de cette tour était en jardin dont jouissait Me Josué Gondouin, maître-voyer juré pour le Roi aux ouvrages du bailliage de Caen.

5° La tour au Landoys : Le bas de cette tour, dont le sergent du Londel avait la clef, servait de magasin où étaient déposés la chaux et le sablon nécessaires aux ouvrages de la ville, et les autres munitions à l'usage des fortifications. Il renfermait alors environ deux « chartées de chaux »; un treuil et chaîne de fer « pour tendre à travers la rivière, entre ladite tour et la tour de la Basse-Rue, vis-à-vis, nommée la tour Bazin »; un mousquet de fonte sans affût; un certain nombre de gros boulets de pierre devenus inutiles; huit cent-vingt-et-une balles ou boulets de fer, de différentes grosseurs, achetées avec les canons en Angleterre, en 1592.

Le second étage de la tour au Landoys était occupé par Guillaume Turgis, maçon, et par sa famille.

Au troisième étage, il y avait quatre-cent-quarante boulets de fer qui restaient du compte des précédents inventaires : Mgr le

Digitized by Google

duc de Montpensier en ayant récemment fait prendre deux-cent-quarante pour les faire porter à Falaise, à Courtonne, à Faulx-guernon, à Chambrays et à Bernay, lorsqu'on avait voulu remettre ces places sous l'obéissance du Roi.

Le haut et la plate-forme de la tour avaient besoin d'être cimentés et réparés; l'eau des pluies passait en effet au travers, et des terres, déposées dans un coin de la plate-forme par Guillaume Turgis et sa femme pour y nourrir « quelquez herbes », endommageaient la plate-forme et la tour elle-même. Il était de toute nécessité de faire enlever ces terres.

6° De la tour au Landoys a la porte au Berger : Il était arrêté, relativement à *la herse de fer qui fermait l'abreuvoir de la Poissonnerie,* qu'on mettrait une « surbase » de pierre dure sur laquelle la grille tomberait. La chambre de dessus, qui renfermait le système de cordages servant à hausser et descendre la herse, serait réparée.

La tour de la Basse-Rue, ou tour Bazin, ou encore tour Guillaume-le-Roy (1), surmontait jadis une porte dont « le creux » était « muraillé tant vers le fossé que vers la Rue. » Cette tour, « en son intégrité », continuait d'être occupée par Me Jacques Bazin, maître maçon de la ville.

Les édifices et tours de « la porte au Bergier » étaient habités, en partie par les frères Tassin et Mathieu Formage, en partie par Jean Briosne, qui, tous, étaient tenus aux réparations. Une chambre, en haut du degré, était occupée par Jenne la Rousse. *Le « ravellin » de la même porte* avait un corps de maison nouvellement bâti, mais non encore aménagé. Le bas devait servir au corps de garde; le surplus était inutile et demandait à être affermé, pour de longues années, à des personnes qui l'aménageraient et en jouiraient durant le temps de leur bail; elles le rendraient, « à la fin d'iceluy, deuement accommodé. »

Une loge en appentif, près de la barrière de la même porte, était habitée par la veuve de Guillaume Saales.

La « visitation des tours et murailles » était terminée. « Et n'y a, concluait le procès-verbal, en toutes lesdites tours et édfices,

(1) La seule qui soit parvenue jusqu'à nous à peu près telle qu'elle était en 1594.

Digitized by Google

autres munitions, matériaulx, ny meubles, que ce qui est cy dessus déclaré, qui soient appartenantz à ladite ville. »

Lorsqu'il écrivait sa lettre, en date du 30 janvier 1593, aux échevins de Caen, Henri IV, que la Ligue enserrait de toute part, avait certes de graves et impérieuses raisons de leur demander, de leur enjoindre même, d'avoir à réparer les anciennes fortifications de la ville qui abritait en ce moment le Parlement de Normandie, et à établir de nouvelles lignes de défenses là où les anciennes étaient incomplètes et insuffisantes. Depuis lors, les choses n'avaient guère changé : le procès-verbal, résumé dans ses principales lignes, de la « *visitation* » faite, le mercredi 9 mars 1594, des « *tours et murailles, portes et édifices* » de la ville, le prouve surabondamment. Dans de pareilles conditions, Caen (nous entendons la ville proprement dite avec son enceinte municipale) aurait-il pu repousser une attaque soudaine, savamment combinée, habilement dirigée, de Mayenne et des troupes de la Ligue? Nous avons peine à le croire.

L'abbé V. Bourrienne,
Professeur d'histoire au Collège Sainte-Marie de Caen.

Digitized by Google

LA CONFRÉRIE

DU

SAINT-SÉPULCRE

DE

VALOGNES

I. — LE SAINT-SÉPULCRE — LE SAINT SACREMENT ET LE SACRÉ CŒUR.

La mission de l'Eglise catholique est de persuader à l'homme que Dieu l'a aimé jusqu'à souffrir, jusqu'à mourir d'amour pour lui sur la croix. L'œuvre est formidable; l'Eglise semble par moments s'incliner sous le poids. Dieu vient alors à son aide par des coups de maître.

Au XVIIe siècle, par exemple, la foi à l'amour infini baisse dans le monde; Luther, Calvin, Jansenius nient l'amour divin dans ses manifestations les plus tendres; on sent passer je ne sais quel courant d'air glacial. C'est alors que Dieu donne à la terre, à la France, à la Normandie et la Bourgogne, la grande révélation du Sacré Cœur.

Trois siècles auparavant, une âme privilégiée avait reçu du ciel la mission de tourner les regards et les cœurs vers la sainte

Digitized by Google

Eucharistie; et de faire établir la Fête-Dieu et les processions du Saint Sacrement.

Enfin, quand au lendemain des persécutions, Constantin monta sur le trône, et qu'étendant sur l'Eglise son manteau de pourpre, il introduisit à son insu et sans le vouloir avec les honneurs, un commencement de refroidissement, sa mère la pieuse Hélène fut chargée par Dieu de ranimer les chrétiens en leur montrant la croix de Jésus-Christ; et de fait, elle réussit; et pendant huit siècles, de sainte Hélène à saint Louis, le monde se réchauffa au contact sacré des instruments de la Passion sortis par miracle des entrailles de la Terre-Sainte. La grande dévotion de toutes ces rudes populations du Moyen âge, ce fut la dévotion à la Croix et au Saint-Sépulcre. On livrait des batailles pour les posséder. Tout l'Occident se leva même pour aller conquérir le tombeau profané du Sauveur; et l'on vit un Godefroy de Bouillon, un Baudouin, un Tancrède, de Hauteville-le-Guichard, au diocèse de Coutances, faire le tour de Jérusalem, pieds nus, en versant de grosses larmes, on en vit même quelques-uns expirer de douleur et d'amour en baisant les rochers du Calvaire.

Le Sacré Cœur, la Sainte Eucharistie et le Saint-Sépulcre, tels sont les trois symboles dont Dieu s'est successivement servi pour aider l'Eglise catholique à remplir sa mission sur la terre et arracher au monde ce cri vainqueur : « Oui, nous croyons à l'amour infini que Dieu a eu pour nous! »

Ailleurs, nous avons parlé du culte du Sacré Cœur (1) et du Saint Sacrement (2) dans le diocèse de Coutances. Voici les quelques renseignements qu'il nous a été donné de recueillir sur la dévotion au Saint-Sépulcre, à Valognes.

II. — STATUTS DE LA CONFRÉRIE DU SAINT-SÉPULCRE DE VALOGNES.

La confrérie du Saint-Sépulcre de Valognes fut fondée en 1532, par honorable homme Regnault du Maresc, écuyer, (sieur de

(1) *Le Mysticisme à la Renaissance ou Marie des Vallées* dite *la sainte de Coutances*, in-8 de 400 p. 42 grav. — Paris, Poussielgue, 1894, pp. 97, 199 et sq.

(2) Dans la *Revue, Le très Saint Sacrement*, Paris, avenue Friedland, 23.

Digitized by Google

Beaufresne), premier motif et augmentateur d'icelle dévotion. » Il la fonda « en l'honneur, révérence, gloire et exaltation de la benviste Trinité de Paradis, et en mémoire et récordation de la douloureuse mort et passion de nostre Saulveur et rédempteur Jésucrist, du lieu où il fut mis en son monument et très-sainct sépulchre, de sa glorieuse et triumphante resurrection, de la très-sacrée vierge Marie sa mère, des glorieuses amyes et espouses de Jésucrist, madame sainte Barbe et madame sainte Susanne, vierges et martires et de toute la court céleste du paradis. »

Pourquoi donna-t-il à son institution le nom de « confrairie du saint sépulcre, sainte Barbe et sainte Susanne », noms qui ne semblent avoir entre eux qu'un rapport assez indéterminé? — Je n'en sais rien; je n'ai pu découvrir aucune indication capable de faire même soupçonner la pensée du fondateur. C'était sans doute sa dévotion particulière, sentiment qui ne s'analyse pas et qui n'a que lui-même pour raison dernière.

Autant qu'on peut le voir, on permit à Regnault du Maresc de disposer, comme il l'entendrait, de cette partie de l'église Saint-Malo de Valognes connue aujourd'hui sous le nom de *chapelle des fonts*. Elle était libre alors, au moins on ne trouve aucune trace d'une autre destination antérieure. Regnault du Maresc « la décora et enrichit de plusieurs beaulx et somptueux images du dict sépulchre (1) de la dicte résurrection du filz de Dieu et des images de sainte Barbe et de sainte Susanne, du grand vittre du lieu, où il avait reproduit les images du dict sépulchre, de la perche où l'on plaçoit le luminaire, de l'autel, de la closture d'icelle chapelle, et aultres choses nécessaires. » Il fondait en même temps « une messe en bas, a estre dicte chacun jour de la sepmaine, en ladicte chapelle, et de plus, les services de madame sainte Barbe et madame sainte Susanne les jours de leurs festes et solennitez. » Enfin, « il esleut sept prestres, pour dire et célébrer icelles messes, chacun en son jour. C'est à peu près tout ce que Regnault du

(1) En 1872, la fabrique de l'église de Saint-Malo de Valognes crut pouvoir se dessaisir de six émaux de Limoges, restes de ces « beaulx et somptueux images » donnés en 1532; cinq de ces émaux parfaitement conservés et très riches de couleur, représentaient chacun une scène de la Passion, savoir : 1° la Cène, 2° Jésus au jardin des Oliviers, 3° le baiser de Judas, 4° le Crucifiment, 5° la Sépulture de N.-S. Le dernier de ces six émaux retraçait le martyre de sainte Barbe.

Digitized by Google

Maresc fit d'abord, pour satisfaire sa dévotion personnelle, envers les trois principaux objets qu'il semble avoir le plus affectionnés.

Mais il arriva que, soit par l'entraînement de son exemple, soit par l'enthousiasme produit par l'érection d'une nouvelle et somptueuse chapelle, soit par le zèle de ces sept chapelains qui la desservaient, soit peut-être par la réunion de toutes ces circonstances, la dévotion du fondateur devint très populaire. On jugea à propos de régler cet élan de piété, et de lui imprimer un caractère de stabilité, en le soumettant à un règlement applicable aux chefs et aux membres de la confrérie.

Nous n'avons point la date précise de l'époque où ces statuts furent rédigés et consentis. Ce fut quelque temps après la fondation de Regnault du Maresc, et avant 1536, puisqu'il ne figure plus au procès auquel l'existence de la confrérie donna lieu, et qu'il ne vivait certainement plus en 1538.

Quoi qu'il en soit, « Voulant et désirant les fondations dessus dictes être amplifiées et dispersées aux frères et sœurs qui, pour l'advenir, soy rendroient à ladicte confrarie, eussent part et association pour eulx et leurs parents et amys, tant vivants que trépassez, aux fondations faites en ladicte chapelle : dévotes personnes. gens d'église, nobles, manents, bourgeois et habitants de cette ville de Vallongnes, constituèrent et ordonnèrent ung statut et ordonnance, en manière de confrarie, nommée la confrarie du saint sépulcre, sainte Barbe et sainte Suzanne. »

Tel est le préambule de ce statut. Il prouve clairement que les fondations, les chapelains étaient déjà institués lorsque l'on crut devoir les ériger en une confrèrie particulière.

Ce statut est divisé en trois titres, dont les deux derniers se subdivisent en plusieurs articles.

Le premier titre ne fait qu'un article concernant les prêtres qui seront chargés de « continuer le services des frères et des sœurs. tant en leur vie qu'après leur trespas. » Il porte qu'ils ne seront admis qu'autant qu'ils auront été *élus*, on ne dit pas par qui, mais sans doute par l'assemblée des divers ordres mentionnés ci-dessus. Le fondateur n'en avait nommé d'abord que sept, nombre égal aux messes qu'il faudrait. On éleva ce nombre à dix-sept, les premiers élus y compris de préférence. Ils devaient, à partir de cette époque, être tous « natifs et baptisez sur les fons du dict lieu de

Digitized by Google

Vallongnes. » Le curé, ou le vicaire à sa place, était membre de droit.

Je remarque sur la liste des premiers élus, François Le Cauf, curé de Huberville, et promoteur à Valognes. Comme « il ne pouvait continuellement vaquer aux services, à cause de son office et autres affaires, on accorda, pour cette fois seulement, que Jehan Guernier assisterait pour luy aux services. » J'y distingue encore Thomas Théroulde, curé de Saint-Croix, où sans doute il ne résidait pas, et ce bon vicaire qui a donné son nom à une des rues de Valognes : Guillaume Binguet, dont le ministère devait, plus tard, laisser dans la population, un si profond souvenir.

Le second titre expose, en plusieurs articles, la manière « dont se doit faire le service de la confrérie. » C'est la partie la plus originale de ce statut. Malgré son étendue, nous n'hésitons pas à le transcrire, persuadé qu'on le lira avec intérêt.

« ORDONNANCE ET STATUT POUR FAIRE LE DICT SERVICE »

« Doresnavant, chacun moys de l'an, au premier lundi d'icelluy, s'il n'est feste sollennelle, sera dict et chanté, en la chapelle du sépulchre, par les dicts prestres, matines, prime, tierce, midy et nonne, la messe du jour qui viendra, avecques secondes vespres et complie, ainsy et en l'ordre qu'on dict service canonial. Pareillement, sera dict, chanté et célébré, en ladicte chapelle, tous les aultres lundys de l'an, et mesmes les dicts premiers lundys de chacun mois, une messe basse des trespassez, à dyacre et sous-dyacre, pour les frères et sœurs. Et seront dictes les dictes messes par les *quinze* prestres, chacun en son renc avec dyacre et sous-dyacre qu'ils feront en renc, comme dessus. A laquelle messe du jour, qu'on dira ledict premier lundy de chacun moys, sera faict mémoire de la Résurrection, de sainte Barbe et de sainte Suzanne. Et s'il est feste solennelle le premier lundy du moys, icellui service sera dict et célébré le lendemain ou le second lundy dudict moys, en cas qu'il fût feste sollennelle au premier lundy et mardy ensuyvant. »

On a pu remarquer que le nombre de *quinze* prêtres, marqué dans l'article relatif à l'élection. Il y a erreur dans l'un ou dans l'autre. Je l'ai reproduite exactement.

Digitized by Google

« Item, sera esleu par lesdicts prestes ung gouverneur entre eulx, de deux ans en deux ans, pour recepvoir les derniers *præ manibus*, en faisant le service cy *dessoubs* (je crois qu'il faudrait : *dessus*) déclaré. Et luy obéiront les dicts prestres, en toultes choses licites et raisonnables. Et sy aulcun des dicts prestres fait quelque scandale durant le dict service, il sera privé de sa distribution du dict service, dont ledict gouverneur sera crédible.

L'article suivant n'est pas moins curieux pour la couleur des vêtements ecclésiastiques et la forme qu'on leur donnait alors.

« Item, les dicts prestres en assistant au dict service, *seront vestus de longues robes et chausses de drap noir, ou aultre couleur convenable à homme d'église, avecques surplys le plus honnestement qu'ils pourront. Et davantage porteront chacun son chaperon en manière de domino, en la sorte qu'il leur sera enchargé.* Et sy aulcun des dicts prestres est trouvé sans son chaperon, les dicts jours de lundy en la dicte églyse, durant le service, il sera privé de distribution dudict service. »

Dans l'article suivant, il est dit que l'office commencera à six heures du matin; que tous les *élus* devront être présents dès le premier psaume, et qu'ils « *ne pourront issir de la chapelle, sans avoir demandé congé au gouverneur, sur peine d'estre privés de la distribution*, à moins qu'ils n'aillent dire messe, administrer ou faire quelque sacrement. »

« Item, assisteront, pour ayder à dire les dicts services et versets, et faire tel service qu'il appartient en ladicte confrarie, troys petits enfants natifs de Vallongnes, qui pareillement seront subjects comme les dicts prestres. »

Nous remarquerons, en passant, que l'esprit de localité était, à cette époque, porté aussi loin que possible, et que presque tous les fondateurs recommandent toujours que les avantages qu'ils font à l'église, soient de préférence, accordés « aux natifs de Vallongnes et aux régénérés sur les fons baptismaux, de l'église du dict lieu. » Cette réserve est toujours faite pour tout ce qui concerne les écoles.

« Item, seront subjets les dicts prestres, chanter après les messes, en la nef de ladicte église, le respons de *libera* avecques *de profundis* et oraisons pour les trespassés, et assisteront tous les dicts prestres, sur la peine comme dessus. Et en chantant ledict répons, les deux petits enfants tiendront chacun son cierge ardant

Digitized by Google

en leur main, au millieu des dicts prestres, et le tiers tiendra la croix au parmy. »

« Item, quand l'un des dicts prestres ira de vie à trespas, le plus ancien promeu aux ordres, *natif* d'icelle ville et participant aux aultres fondations, sera en lieu du dict defunt, pour éviter tout désordre et confusion. *Et seront tenus les dicts prestres faire inhumer leur dict confrère, prestre, en ladicte église, à leurs despens, sy n'y avoit aulcuns biens pour se faire,* et troys d'iceulx dire troys messes en hault, les aultres chacun une messe en bas, avecques vigiles des trespassés, pour l'âme dudict défunct, vestus comme dessus, sur peyne d'estre privés de leur distribution, jusques à deux sols tournoys, s'il na excuse raisonnable. »

Par l'article suivant, les *élus* devaient s'être rendus, sous les mêmes peines, à tous les offices ci-dessus détaillés, « aux messes avant l'épistole, aux vespres, avant le second pseaulme. »

« Item, a esté ordonné que les dicts frères et sœurs, affin d'avoir part et participation, tant vifs que trespassés, aux dictes fondations du dict Maresc, que aux aultres services, fondations, messes, priaires et oraisons faicts par les dicts prestres, en ladicte églyse, seront tenus payer pour l'entretenement desdicts services, cierges, calices et ornements de la dicte confrarie, chacun lundy de chacun mois de l'an, que le service se fera solennellement, ou le dymence du devant, pour chacune des dictes personnes comprins l'homme et la femme, conjoincts par mariage ensemble, la somme de traize deniers d'entrée, avecques troys deniers pour chacun mois, ou trente sols tournoys, pour une fois payer, qui seront recueillis par ledict gouverneur ou son commis, qui sera subjet en faire papier, et rendre compte aux dicts prestres, le lendemain du jour sainte Barbe; et pourra y estre contrainct par justice. »

Dans l'article suivant, il est dit que « *les frères et sœurs qui sont défaillants à payer leur cotisation, cessent par là même de faire partie de la confrairie.* »

« Item, quand aulcun des dicts frères et sœurs sera allé de vie à trespas, les dicts prestres, vestus comme dict est, assisteront quand on le portera en terre et à son enterrement, en quelque lieu que ce soit en ceste ville, et le lendemain qu'on aura faict son service. Et seront les dicts prestres subjects dire et chanter vigilles des trespassés, avec une messe à notte de *requiem,* le res-

Digitized by Google

pons de *Libera, de profundis,* et oraisons sur la sépulture du dict deffunct, après ladicte messe, et apporteront lesdicts deux enfants chacun son cierge ardant en sa main, vestus comme dessus. Et pour tant qu'il n'y a distribution pour assister au convoi, et enterrement des dicts trespassés, les prestres défaillants aux dicts enterrements et convoy seront privés de leur distribution du service du dict trespassé qui se fera. »

« Item, aux despens de ladicte confrarie, quand l'un des frères ou sœurs seront décédez, quelque heure qu'il soit, sera sonné par les constours de la dicte église, l'une des petites cloches à vol, par l'espace de demye heure, affin que les aultres, frères et sœurs prient Dieu pour l'âme du trespassé. Et seront subjects les amys du dict trespassé le faire savoir aux constours. Et pour connaître qu'on sonnera pour le dict trespassé, les constours seront subjets tinter ladicte cloche premier que la voler, vingt quattre coups, et vingt quattre coups après, comprins en ladicte demye heure. »

« Item, les derniers provenant des frères et sœurs rendus en ladicte confrarie, seront mys entre les mains du gouverneur, qui en gardera jusques à la somme de cinquante livres, sy tant y en a, affin de continuer le payement *præ manibus,* des dicts services. Et l'oultre plus, sy aulcun y en a, sera mys et employé en rente ou en ornements, calices et augmentations, au prouffit de ladicte confrarie et en l'honneur et louenge de ladicte église, à la discrétion des dicts prestres, appelez premièrement les officiers de la justice ecclésiastique. »

« Item, assisteront lesdicts prestres aux jours et solennitez de sainte Barbe, et sainte Susanne, à la fondation faicte par le dict Du Maresc, vêtus comme dessus, en la peyne que dessus; et diront les *dix-sept* prestres, aux dicts jours et sollennitez des dictes saintes, *superabondant* ledict service fondé par ledict Du Maresc, prime, tierce, mydi et nonne. »

Par l'article suivant, les étrangers à la ville sont déclarés admissibles à la confrérie, aux mêmes charges et avantages que les habitants de Valogues.

Enfin, dans le dernier article de ce second titre il est dit :

« Item, affin que ledict service puis plus facilement estre entretenu, enrichy et augmenté, et iceulx prestres et clercs estre payés *præ manibus,* sans attendre les deniers provenantz des frères et sœurs, a esté ordonné et establi, du consentement des dictz prestres :

Digitized by Google

les dicts prestres ont donné et osmoné à ladite confrarie la somme de cent solz tournoys. Et sera tenu chacun prestre, pour l'advenir, du nombre des *dix-sept,* à son entrée, bailler et donner à ladicte confrarie, pareille somme de cent solz tournoys. »

Suivent vingt-trois signataires, apposées à la fin de ce second titre des statuts. On remarque celle du fondateur, Regnault du Maresc, qui devait être heureux de voir son œuvre prendre de tels développements.

Le troisième titre n'est qu'un simple tarif des rétributions affectée à chacun des services. Nous en donnons quelques parties, pour ceux surtout qui seraient curieux de comparer la valeur de l'argent à cette époque et à la nôtre. Il est ainsi intitulé :

« LA MANIÈRE DE LA DISTRIBUTION DES DICTS DENIERS, TOUCHANT LES SERVICES. »

« Un chacun prestre assistant au premier lundy du moys, percevra de distribution,

« Pour matines : trois deniers;

« Pour prime, tierce, midy et nonne : quatre deniers;

« Pour la messe du jour : trois deniers;

« Pour la messe des trespassez, laquelle se dira tant le premier lundy que les aultres lundys de chacune sepmaines pour ladicte messe et le respons de *libera, de profundis* et oraisons : six deniers;

« Pour secondes vespres et complies : trois deniers;

« Le prouffit des amendes et non comparences au prouffit de ladicte confrarie. »

Aux constours, pour sonner la cloche, quelque heure qu'il soyt, quand l'un des frères ou sœurs seront décédez, par l'espace de demye heure : douze deniers. »

Le dernier article regarde les trois enfants de chœur ce n'est pas le moins curieux :

« Emporteront et percevront les dictz trois petits enfants, eulx troys ensemble, autant comme l'ung des dictz prestres, aux distributions des dicts prestres, aux distributions des dicts services. Et sy tôt que l'ung des dicts enfants aura perdu sa voix puérile, il en sera mys ung aultre au lieu d'icelluy, *natif de Vallognes,* par le gouverneur qui lors sera. Lequel pour ce faire, appellera le

Digitized by Google

curé ou vicaire et deux des prestres plus anciens, qui sont de la dicte confrérie. »

Tels sont les statuts de la confrérie « du *Saint-Sépulcre*, de *sainte Barbe* et de *sainte Suzanne*. » On ne penserait certainement pas, en les lisant aujourd'hui, qu'ils aient pu rencontrer la moindre opposition ou contradiction à l'époque où ils furent rédigés. On se tromperait pourtant. Ils devinrent l'occasion de débats assez animés par suite des préférences et des exclusions qu'ils contenaient. Nous allons en parler ainsi que de quelques autres particularités qui se rattachent à cette confrérie et à sa chapelle.

III. — EPREUVES ET CONTRADICTIONS.

De quelque côté que l'on considère les statuts de la confrérie du Saint-Sépulcre, Sainte-Barbe et Sainte-Susanne de Valognes, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'ils créaient un véritable privilège en faveur d'une partie du clergé. Il y avait à cette époque, au moins quarante prêtres, employés au service de l'église Saint-Malo; je crois inutile de citer cette longue suite de noms, qui se trouvent du reste dans les pièces de la procédure dont nous allons parler. Or, les statuts ne conféraient qu'à dix-sept de ces quarante prêtres, le droit de se réunir, dans une chapelle propre, pour y chanter l'office tout entier, depuis matines jusqu'à complies. De plus, si les autres pouvaient, ce que je crois, porter « une longue robe et des chausses de drap noir ou aultre couleur convenable à homme d'église » il ne me paraît aussi clair, qu'ils pussent, sans une certaine usurpation, porter « le chaperon en forme de domino, » qui était l'insigne particulier des dix-sept officiers de la confrérie. Enfin, ceux-ci seuls avaient le privilège de donner cinq livres tournois, pour pouvoir prier des journées entières, pour « leurs confrères tant vifs que trespassés. »

Mais ce qui était beaucoup plus grave que tout cela, c'est que l'assemblée qui les avait élus, avait violé un droit consacré par une antique coutume, droit qui réservait aux prêtres originaires de Valognes, sinon tous, au moins les principaux emplois de l'église. Or l'assemblée, par égard sans doute pour le fondateur, avait admis au nombre des dix-sept élus, un des sept chapelains choisis primitivement par Regnault du Maresc, quoiqu'il ne fût pas natif de Valognes.

Digitized by Google

Toutes ces raisons, qui peuvent aujourd'hui nous paraître futiles, étaient alors plus que suffisantes, pour justifier une protestation contre ce qui devait être jugé alors comme attentatoire à des droits consacrés par un long usage, et surtout au grand principe de l'égalité et de la liberté. Car, que l'on ne s'y trompe pas, le clergé, si peu connu dans le cours de son existence, a toujours, plus qu'aucun ordre ou condition dans l'état, défendu, maintenu, envers et contre tous, ces deux droits imprescriptibles de la dignité humaine, et lui seul, à l'époque même où tout fléchissait sous la plus faible apparence du pouvoir, proclamait hautement que son chef hiérarchique n'était que le premier entre ses égaux : *primus inter pares*.

Quels que soient les motifs qui les déterminèrent alors, et l'on pourrait peut-être en indiquer quelques autres, vingt prêtres, faisant aussi partie du clergé de l'église de Saint-Malo de Valognes, déposèrent une plainte ou réclamation, comme on voudra dire, devant l'official de Valognes. Ils avaient consigné leurs griefs dans un *mémoire* que nous ne connaissons malheureusement que par la sentence de l'official qui les analyse. Le *mémoire* était-il écrit en latin comme l'est la sentence, qui nous en a révélé l'existence? — C'est ce que je ne pourrais dire à mon grand regret, les citations que je vais faire, devant par là manquer de cette naïve originalité, qui donne tant de charmes et de piquant au style de cette époque.

Les réclamants avaient attendu longtemps, avant de faire leur protestation, ce qui ne prouve nullement que la confrérie n'avait fait jusque là aucun progrès; le contraire est peut-être plus près de la vérité. Ce ne fut « que l'an de grâce 1536, le samedi après la fête des Cendres, au mois de février, » que la cause fut entendue et jugée en premier ressort.

L'official, qui devait prononcer dans un aussi grave débat, se nommait Robert Sereur; il avait pour assesseur « Guillaume Hubert, licencié en loix, lieutenant en la vicomté de Valognes, de Monsieur le Bailly de Costentin. » Au moins, G. Hubert signa-t-il les pièces du procès qui fut plus tard déféré devant l'official de Rouen.

Les réclamants se bornèrent, pour le moment, à faire valoir les moyens suivants. Ils représentèrent :

« Qu'ils étaient originaires et prêtres de Valognes, chantant et

Digitized by Google

célébrant les offices divins dans l'église du dict lieu; qu'ils percevaient et devaient percevoir les honoraires provenant des obits, aumônes et revenus, selon leur comparaissance à la célébration des offices, et cela *conformément à l'antique coutume et usage approuvés de tout temps.* »

« Et malgré toutes ces considérations, les opposants veulent et ont voulu, et de fait ont établi entre eux une certaine secte et association particulière, nouvellement instituée en l'honneur de sainte Barbe. Quoique, grâce aux dons et présents *faits par les paroissiens,* elle soit assez riche pour que l'office soit célébré par *les originaires du lieu,* néanmoins les opposants (veulent rester seuls et refusent de s'associer les autres), pour la célébration de l'office..... quoique pourtant ceux-ci soient de même qualité et aient les mêmes titres pour tout ce qui touche au culte et au service divin. En outre, les réclamants offrent et ont souvent offert de subir toutes les charges requises et accoutumées à ladicte confrérie, pourvu (qu'ils jouissent des mêmes droits). Par ces considérations et autres semblables, ils concluent qu'en considération de leur qualité, ils doivent participer aux charges aussi bien qu'aux avantages, nonobstant certains statuts frivoles, dont les opposants prétendent se prévaloir. »

Ils demandaient, en conséquence que l'official « déclarât nuls les statuts qu'on leur imposait, surtout, lorsque, *d'après la coutume et l'usage, ceux-là seuls* sont capables (d'être admis à jouir de ces sortes d'avantages) *qui sont originaires du dict lieu de Valognes.* » Or Nicolas Pellerin n'était point de Valognes, mais de Tamerville; et pourtant, *contre la louable coutume,* il était admis (à participer à tout ce qui concernait la confrérie, aux charges, comme à autre chose).

Ce qui me paraît assez remarquable sur ce Nicolas Pellerin, c'est qu'au moment où on lui disputait le droit d'être un des membres actifs de la confrérie, il était bien et dûment vicaire de Valognes. Il fallait sans doute, pour la première fonction, plus que pour la seconde.

Pour toute réponse, les opposants se bornèrent à faire l'historique de la confrérie, ils représentèrent.

« Que *les habitants de Valognes avaient donné un libre consentement* à son érection, ainsi qu'à la rédaction de ses statuts; qu'un certificat de Pierre Hairon, alors vicaire, prouvait qu'un dimanche,

Digitized by Google

au prône de l'église, ces statuts avaient été lus et publiés par lui, et signés par le fondateur et les juges tant ecclésiastiques que séculiers; »

« Que le fondateur avait voulu que dix-sept prêtres seulement fussent (membres actifs de la confrérie), voulant par là éviter tout tumulte et confusion qui pouvaient résulter de la *multitude* des prêtres, et cela, d'après le conseil de la plupart des paroissiens; qu'il avait nommé lui-même Nicolas Pellerin, quoique étranger à la localité, ce que le fondateur était en droit de faire; »

« Que d'ailleurs les revenus de la confrérie ne seraient pas suffisants (pour supporter de plus grandes charges), ce que l'official avait constaté lui-même, d'après l'examen des derniers comptes et de l'administration de la confrérie, qui restait redevable d'une somme de quinze sols tournois; »

« Enfin que le *mémoire* était incivil, pendant que les statuts raisonnables en eux-mêmes, avaient été loués et approuvés de tous. »

Les deux parties entendues dans leurs conclusions, l'official prononça sa sentence qui, selon lui, devait être définitive. Cette sentence commence par une formule, usitée sans doute alors dans ces sortes de cause : « Au nom du Seigneur, Amen. » Elle finit ainsi : « Tout considéré, siégeant sur notre tribunal, n'ayant que Dieu devant les yeux, de l'avis d'hommes experts en ces affaires, nous déclarons que les réclamants ne doivent point être entendus dans leurs conclusions, et qu'à l'avenir ils ne doivent être admis... (comme membres actifs de la confrérie), qu'aux conditions et suivant la forme prescrites par les statuts, qui ont été publiés et approuvés..... »

Il continue ainsi : « Notre sentence prononcée, les réclamants ou leurs fondés de pouvoirs, en ont appelé à vénérable et discrète personne l'official de Rouen, ayant en cette partie l'autorité du métropolitain; ils ont même exprimé l'intention d'un recours à Rome; »

« A cet appel, nous avons répondu à peu près en ces termes : Quoi que nous n'ayons rien fait et que nous ne voudrions rien faire, dont vous eussiez à vous plaindre, cependant à cause de notre respect pour le siège métropolitain auquel vous en appelez, nous déférons à votre appel, et nous vous donnons l'espace d'un mois pour mettre votre appel à exécution. »

Digitized by Google

L'official leur délivra la copie du procès-verbal de la procédure et de sa sentence « pour leur valoir ce que de droit. »

Les chapelains de la confrérie, représentés par « messire Richard Cadel » ne restèrent pas oisifs. Il se firent délivrer par Guillaume Hubert, lieutenant de monsieur le Bailly, en la vicomté de Valognes, un certificat constatant, que « les statuts avaient été leus, publiés et notiffiez au prosne de l'église, jour de dimence, lieu et heure accoustumée de faire mentions et publications. »

Ce certificat mentionne des détails curieux qui montrent le soin méticuleux apporté à sa rédaction : « L'érection de la confrarie, dit-il, était escripte en un cayer en papier, faicte par honorable homme Regnault du Maresc, escuyer, *a présent défunt,* enquel cayer vénérable personne maistre Robert Serrent, prestre, lors official dudict lieu. Nous et plusieurs notables personnes, tant de l'estat de l'église, de noblesse, que aultres bourgoys, manants et habitants, sont signés, *après iceulx avoir délibéré ensemble.* »

Je ne peux dire la cause des lenteurs que souffrit la suite de la procédure. Nous ne retrouvons les plaideurs devant l'official de Rouen, que deux ans après le premier jugement, le 10 juillet 1538.

Nous n'avons encore ici que la sentence de l'official. Il fait l'énumération des diverses pièces qui lui ont été soumises, et qui ne sont autres que celles que nous avons indiquées plus haut. Ensuite il conclut en ces termes : « Nous disons que, tout bien considéré, le premier juge, l'official de Valognes, a ordonné et jugé régulièrement et canoniquement, (*ritè et canonice ordinasse et sententiasse);* que les appelants et consorts en ont appelé sans raison devant nous et notre officialité métropolitaine. C'est pourquoi nous confirmons et approuvons, comme nous devons le faire, la sentence du premier juge. Nous déclarons saufs les frais de la partie citée devant nous, frais dont nous nous réservons de fixer le taux. »

Les appelants ne se tinrent pas pour battus. Maître Jean du Saulx, qui n'était pourtant que diacre, en appela en son nom et au nom de ses coassociés, « au saint-siège apostolique et aux apôtres, *ad sanctam sedem apostolicam provocavit et appellavit apostolos.* » Mais l'official de Rouen ne se montra pas aussi facile que celui de Valognes. Il trouva qu'il avait bien jugé et répondit sèchement : « Sauf notre respect pour le saint-siège, nous ne déférons pas à votre demande, *non deferimus.* Et il fallut se le

Digitized by Google

tenir pour dit. Cet official, qui jugeait ainsi en dernier ressort, s'appelait Charetier.

En 1538, le 11 novembre, nos plaideurs se retrouvèrent en présence à Valognes, les uns confus de leur mésaventure, les autres heureux de leur succès. Ils consentirent enfin un accommodement. « Messire Richard Cadel, prestre, tant pour luy que comme procureur des aultres prestres de la confrérie sainte Barbe, d'une part, et Guillaume Lesaché, Jean-Marie, Guillaume de Verdun et Mathurin Grente, prestres, tant pour eulx que pour maistres Jehan Ogier, Jean Cosquet, prestres, et messire Jehan du Saulx, dyacre, absent, d'aultre part, firent accord et appointement ainsy qu'il ensuyt : C'est à sçavoir qu'ils ont accordé la sentence de monsieur l'official de Vallongnes, confirmée par monsieur l'official de Rouen, sortir son plain et entier effet. Et au surplus lesdits Lesaché, Marie de Verdun, eulx et ung chacun pour le tout, ont promis payer au dict Cadel, la somme de 35 livres tournoys, pour demeurer quittes des despens du procès, mené par le dict Cadel à Rouen, oultre et par dessus ce qui luy a esté donné par aucuns des consorts dudict Cadel, qui n'est comprins en ladicte somme de trente-cinq livres tournoys. »

Et voilà ce que l'huître coûta à une partie des plaideurs!

Je ferai remarquer en finissant qu'il se trouvait dans chaque camp un champion du même nom, François Le Cauf, curé de Huberville, du côté des chapelains, et Pierre Le Cauf, du côté de leurs adversaires. Comme Nicolas Pellerin est le seul contre lequel on réclamait parce qu'il était né à Tamerville, il s'en suit qu'avant 1530, la famille Le Cauf était déjà considérée comme originaire de Valognes.

En retraçant l'histoire de toutes ces susceptibilités et de ces longs débats, je suis entré dans des détails qui pourront nous paraître aujourd'hui bien puérils. Mais on voit quelle large place ces sortes de questions occupaient dans les existences d'autrefois; on voit de plus combien la population toute entière, dans tous les degrés de la hiérarchie sociale, se mêlait activement à tous ces intérêts, au point que rien ne se faisait sans qu'on se fut préalablement assuré de son consentement et de son approbation préalable. Ce sont, ce nous semble, des faits assez curieux et assez importants, pour leur conserver au moins un petit coin dans nos souvenirs.

Digitized by Google

Une circonstance bien remarquable m'a frappé dans l'étude de tous ces débats : c'est qu'on n'y rencontre pas une seule fois le nom du curé, ni pour concilier, ni dans l'attaque, ni dans la défense. Pourquoi restait-il tranquille « enchaperonné sous son domino? » Je n'en sais rien. Tout ce que je peux dire c'est que j'ai trouvé ailleurs qu'il s'appelait, si j'ai bien lu : « Mestre Guillaume de la Grutuze, curé du dict Vallongnes » homme selon notre cœur, qui nous laisserait au besoin, porter nos doléances et nos soumissions devant l'official de Rouen, et surtout devant les saints apôtres à Rome.

(A suivre).

J.-L. Adam,
Chapelain des Augustines,
Valognes.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE DE P.-D. HUET

ET DU P. MARTIN *(Suite)*

P.-D. HUET AU P. MARTIN

A Paris, 15 janvier 1704.

Si je n'avois pas esté attaqué d'un mal assez violent depuis quelques jours, je vous aurois plus tost remercié, mon Reverend Père, du recit que vous m'avez fait des *Encœnia novæ Academiæ*. Comme l'on comptoit autrefois trois Academies sorties de la premiere, mais fort differentes entre elles, on pourra aussi compter trois Academies de Caen : l'ancienne, où l'on m'avoit donné une place pendant mon voyage de Suède, dès le commencement de son institution; la seconde que feu Mr de Matignon voulut restablir, et que Mr de Segrais recueillit chez luy : la troisième sera donc celle-cy, à qui je souhaitte honneur et savoir. J'espere que vous continuerez de m'instruire de son progrez et du nombre et du nom de ceux qui la doivent composer; surtout je suis en peine par le choix de qui l'on sera admis dans cette illustre société.

Je ne vois pas quel fruit les heritiers de Me de la Luzerne se promettent de l'impression des procedures et des depositions. Mais ce n'est pas de quoy il s'agit : il s'agit de faire revenir l'argent enlevé, et cette impression ne le fera pas.

Je n'oublieray pas la promesse que vous me faites de m'instruire en detail de la voye que l'on prend pour restablir la principalité

Digitized by Google

du college de Cloutier. Voyez, s'il vous plaist, ce que j'ay écrit sur cette matière, pour observer si l'un quadre à l'autre.

Mr Cally a eu l'honnesteté de m'envoyer un exemplaire de ses Homelies. Cet ouvrage est digne de son zèle et de sa piété, et je vous prie de luy en faire de ma part un remerciement fort ample et fort cordial.

Je repons par ordre à vos quatre dernieres lettres, et cet ordre m'engage à vous prier de m'apprendre qui est auteur de l'Invitation aux beaux esprits de Caen de frequenter l'Académie.

Il est vray que je n'ay rien dit dans mes *Origines de Caen* de Notre Dame de la Delivrande, parce que cette matiere estoit hors de mon sujet, et de plus parce qu'encore que j'aye fort estudié cette matière, elle m'est encore fort obscure, et que je n'ay pu obtenir aucun eclaircissement de Mrs du Chapitre de Bayeux, qui depuis long tems sont la dessus dans une extreme reserve.

Vous m'avez fait un fort grand plaisir de me donner une copie des vers de Malherbe à Cleophon. Ajoutez, s'il vous plaist, a cette grace celle de m'envoyer le titre du livre d'où vous les avez tirez. Je remarque une extreme difference de ces vers aux imprimez, et on reconnoist clairement ce que le tems et la lime apportent à la perfection des vers.

Je suis, mon Reverend Père, plus que je ne vous le puis dire, votre serviteur tres devoué.

✝ P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

Je vous ecris dans une disposition, qui depuis huit jours m'a cousté deux saignées et deux purgations. Je me trouve un peu mieux, par la grace de Dieu, mais non pas parfaitement restabli.

Au Reverend Pere, le Reverend Pere Martin, Docteur en Theologie, au couvent des RR. PP. Cordeliers, à Caen.

LE P. MARTIN A P.-D. HUET

A Caen, 15 janvier 1704.

Monseigneur,

Il y eut hier Academie. Le supr de l'Oratoire fit son remerciment

Digitized by Google

au nom de la Compagnie à Mr l'Intendant de fort bonne maniere, et celui à qui il étoit adressé repliqua fort eloquemment. Mr de Verriere presenta un rondeau sur le duc de Savoye dont l'ame et la chute étoit *haut a bas*. Mr Dauval, un sonnet sur le Roy, fort beau. Le Sr Hebert, un sonnet et quelques vers latins sur le retablissement de l'Academie. J'y lus des vers latins à Mr l'Intendant et je vous les envoie. M. l'Intendant presenta une dissertation du lieutenant de Granville sur le Champ Repuls, qui est dans le Cotantin, qu'il pretend estre le champ de bataille où Cesar se randit maître de ce païs là, et où son enemi qui lui en disputoit l'entrée fut defait *et a campo repulsus*, qui fut lüe par le Sr Piron, avocat. Le meme présenta encor l'Epitaphe honoraire qu'il avoit faite lors de la mort de Mr de Segrais, et qui sera mise sur sa tombe. Mr de Colleville fut prié de ramasser les diatribes de feu Mr Bochart son grand père, qui n'ont pas été imprimées, pour en faire part à la Compagnie. On n'a point encor pansé ni aux reglemens, ni a fixer le nombre des Academiciens : vraisemblablement on atandra qu'il y ait des lettres patantes.

Il se dit par la ville que le P. Feret court le loup garou. Le Procureur du Roy doit doner ses conclusions dans l'afaire qui regarde ce père Jesuite. Nous avons apris que les P. P. Jesuites de Brest avoient perdu leur procez.

Aujourdhui ce matin Mademoiselle de Blangi doit faire profession dans l'Abaie, et la semaine prochaine ce sera le tour de Mlle de Froulé. C'est le Supr de l'Oratoire qui doit prêcher ce matin à la ceremonie.

Mr de Baieux partit jeudi sans estre accompagné d'aucun aumonier, pour Paris.

On chantera dimanche le *Te Deum* pour la reddition d'Ausbourg.

De clarissimo Viro ac Domino Dom. Nicolao Josepho Foucaud, et Academiæ literatorum hominum Cadomensis promotore

CARMEN

Illustri quid non Fucaldo debuit olim
  Urbs Cadomus, quid non debet et illa modo?
Sol radios fundens huc illuc luce, calore
  Et vultu varias recreat usque plagas.

Digitized by Google

Sunt tamen aspectu mage quas dignatur, et illæ
Haud infœcunda prosperitate vigent.
Sic se Fucaldus præbet Normanniæ amicum,
Totus se Cadomo credit et usque favet.
Quantus honos urbi accessit, fiducia quanta,
Ex quo illum amplecti, Rege volente, datum est.
Tranquille licuit tum vivere, præside tanto,
Et gaudere suis juribus, absque metu.
Spes tum adjecta probis ac præmia, sontibus horror
Additus, in Themidis cuncta reposta sinu.
Redditus est splendor portis, et strata viarum
Ornatu aucta novo, sparsus ubique decor.
Quid si autem excelsâ scola publica mole superbit,
Fucaldi numquid numine, surgit opus?
Quo reliquas inter Cadomus caput efferet urbes,
Jam pridem libris ambitiosa suis.
At non hic divæ consistit Palladis ardor,
Fucaldus sedenim maxima prosequitur.
Quidquid inest animis gustus ad amœna polita,
Quidquid inest venerum, quidquid et artis inest,
Curat ut eximiis studiis cogatur in unum
Sitque adeo Cadomus nobilitata magis.
Hæ tibi sunt artes, Fucalde, hinc nominis ibit
Fulgor in immensum, et cœlo se Neustria tollet.

Ita gratulabatur F. F. Martin
Minorita Cadomæus
XVIII. Kal feb. 1704.

Monseigneur, de V. G.
Le plus humble et très devoué serviteur,

F. F. Martin.

Ce sont trois prestres ou Eclesiastiques dont le chapelain des petites Benedictines est du nombre, qui ont pour neuf ans la principalité du college du Cloutier, mais dont un seul porte le titre de principal, et au bout de neuf ans, un des autres trois, et ainsi à l'alternative.

A Mgr, Mgr l'anc. Ev. d'Avranche, dans la maison professe des P. P. Jésuites, à Paris.

Digitized by Google

LE P. MARTIN A P.-D. HUET

A Caen, 22 janvier 1704.

MONSEIGNEUR,

Dieu soit beni que vous soiez mieux! Et puisque la goutte est venuë au secours, nous avons lieu de croire que vous vous porterez bien dans peu, et que vôtre santé en sera plus lontemps afermie. Votre incommodité n'a pas laissé de nous doner une alarme, mais graces au Ciel sans suite facheuse.

Nôtre nouvelle Academie tint hier sa premiere séance reglée. Mr l'Intendant en fit l'ouverture par un discours fort étudié. Il dit que la voix publique avoit fait choix des 40, qui à l'instar de celle de Paris devoient la composer; que la pureté de la langue étoit son principal objet, pour bannir les mauvaises expressions du païs, que les pieces d'esprit qui y seroient lües ne devoient estre ni contre les bonnes mœurs, ni des satires, encor moins contre la pureté; qu'il n'y avoit point de distinction entre les confreres; que tous se devoient entre-respecter; que celui qui parleroit ne seroit point interrompu; que l'on defereroit aux decisions de l'Academie, sans s'opiniâtrer à soutenir son avis particulier. Il dit encor que les jours d'Academie seroient les lunaires, depuis cinq heures du soir jusques à sept, et que Mr de Croisille donoit pour cet efect sa maison. Il dit enfin qu'il étoit à propos de nomer un directeur, un secretaire et un lecteur. Mr Hebert, ecclesiastique doit estre le lecteur, Mr de Croisille, le directeur, et Mr le Vigneur et Mr de Menilguillaume secretaire à alternative, l'un à défaut de l'autre. Mr de Chaulieu lut une Epitaphe honoraire de feu Mr de Segrais, latine et françoise, une autre de feu Mr de Vandœuvre, aussi en vers latins et françois, toutes deux fort belles. Les vers du P. Menetrier sur la naissance du fils de Mr le Duc d'Orleans y furent lus. On lut encore quelques vers latins à l'honneur de Mr l'Intendant. J'y lus aussi des vers françois de ma fasson, que je prens la liberté de vous envoier. Mr de Collevile lut les titres de grand nombre de dissertations curieuses de Mr son grand père, qui n'ont pas été imprimées, dont quelques unes seront revües,

Digitized by Google

et sur quoy on parlera dans l'assemblée, comme de celle dont le sujet est la diference de la sépulture des Juifs et des Romains. Ensuite on mit sur le tapis l'ouvrage de Mr de Segrais sur les *Georgiques* : on en lut la premiere page, dont bien des endroits furent critiquez. Virgile étoit lû d'abord, puis la traduction qui n'est pas bien exacte. Comme il seroit trop long de retoucher ainsi cet ouvrage, on en distribura des morceaux à plusieurs, qui en feront la critique en particulier, et qui la soûmetront au jugement de l'Académie. On a envie d'en procurer l'impression, mais bien chatiée. La séance ayant duré jusques à 8 h., pour ne pas exceder le temps des deux heures marquées, il y aura un pendule dans la sale, et un buffet pour les dictionnaires et autres livres. Voici les 40 à peu près, dont les noms furent lûs sans avoir d'égard aux conditions. Ce fut Mr de Collevile qui en fit la lecture :

Mr l'Intendant protecteur. Mrs de Croisille, de Benouville, des Yveteaux, Mrs de Canchi, père et fils (ils furent nomez après Mr l'Intendant), de Verrieres, de Colleville, Dauval, Danisi, lieutenant de police, Mr le curé de St Etienne, celui de Blainville, Mr de Sarcigné, Bence, Galand, le P. Tibaud, prieur de l'abaïe, le P. du Pré, régent de théologie dans la même maison, Mr Aubert, Mr Cally, Hallot, Vaucouleur, la Duquerie, père et fils, Le Petit, Du Hamel, Le Chartier, les P. P. de Vitri et d'Hognant, jésuites, le supr de l'Oratoire, et le Père Surian, de la même maison, Le Vigneur, Mesnil Guillaume, Hébert, Le Piron, Le Feron, Baron, professeur des humanitez, Gautier, de Chaulieu et moy. J'en ay pu oublier quelcun; mais cela me doit estre pardoné. Mr le Doien du Sepulcre n'est point du nombre des 40. Ce n'est, dit-on, qu'un rimailleur. Voici ce qui a été fait sur lui.

Cliton depuis lontemps rimaille.
Quoiqu'il ne rime rien qui vaille.
Il est même assez bas
Pour signer ses vers de son nom,
Mais pourquoy prend il cette pène?
Craint-il que l'on ne s'y meprenne?
Et d'ailleurs, quand on fait son cas,
Va-t-on mettre son nom au bas?

Il a un fort grand procez avec les chanoines sur plusieurs points de discipline canonicale, qui seront reglez au Présidial.

Digitized by Google

On imprime les pieces du Palinod. Le curé de Blainville a eu le prix de l'Ode; Mr le Baron, celui de l'Epigramme latine.

Mr de Juvigni, fils de Mr de Malerbe, va épouser Mlle de Riviers.

Je lisois dernierement dans l'*Essay de Literature* du mois de Novembre dernier, que notre Mr Bardou avoit comancé de traduire le poème de Sanazar, *de partu Virginis*, qu'il n'a pas achevé.

Je n'ay pas manqué de faire de votre part à Mr Cally un remerciment tel que vous me l'ordoniez; il m'a temoigné vous en estre fort obligé.

J'ay été chargé de faire et de faire imprimer l'invitation aux beaux esprits de Caen, que je vous ay envoiée; mais ce n'est pas moy qui en ai fait la distribution. Il n'entrera dans notre Academie que les 40. Nous y avons été invitez chacun en particulier par un billet, sans estre signé. Je remarque que la moitié des 40 est eclesiastique.

Je suis à mon ordinaire avec un tres profond respect

Monseigr votre plus humble et dévoué serviteur.

F. F. Martin.

J'ay consulté vos *Origines* à l'endroit du college du Cloutier, qui certainement n'est pas des moins bien éclaircis.

Je croy vous avoir déjà écrit le titre du petit livre d'où j'ay tiré les vers que vous m'avez demandez. Le voici : *Les larmes de St Pierre imitées du Tansille, au Roy, par Malerbe, plus y a été ajouté Les larmes de J.-C., les pleurs de la V. et de la Madelaine, et autres œuvres cretienes.* Il y en a de Mr du Perron et de Mr Bertaud. Ce petit livre est in-12, de 88 pages, imprimé à Rouen, dans l'imprimerie de Raphael du Val, libraire et imprimeur du Roy, 1607.

Mr l'Intendant veut absolument que les batimens de l'Université s'achevent en dedans comme en dehors. Ces jours passez, il nous mena avec lui voir les anciens mss. de l'Uniuversité : ceux qui lui ont plu ont été mis à part, et les aiant demandés à l'Université, elle les lui a accordés.

Je vay prêcher le Carême dans une ville du diocèse de Rouen. Dieu veuille vous retablir parfaitement et vous doner une santé florissante et durable.

A Mgr, Mgr l'anc. Ev. d'Avranche, chez les RR. PP. Jesuites, de la rüe Saint-Antoine, à Paris.

Digitized by Google

P.-D. HUET AU P. MARTIN

A Paris, 21 avril 1704.

Je suis tres aise, mon Reverend Pere, d'apprendre vostre retour, et de l'apprendre par vous mesme. Je ne doutois pas que vos predications du Caresme ne me privassent de vos nouvelles. Je ne veux pas cependant vous imiter, en partant de Paris, sans vous en donner avis. La belle saison qui s'avance me fait partir pour Bourbon. J'espere me mettre en chemin dans les premiers jours du mois de May. Ainsi je pourray recevoir encore une fois des marques de vostre souvenir avant mon départ, après quoy il faudra remettre nostre commerce jusqu'au retour, car je me promets de retourner à Caen par cette ville sans y faire de sejour. Nous parlerons alors de toutes choses, et surtout de la passion sincère avec laquelle je suis, mon Reverend Père, vostre très humble et très acquis serviteur.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

P.-D. HUET AU P. MARTIN

A Paris, 1er may 1704.

Je ne veux pas partir pour Bourbon, mon cher Pere, sans vous demander la continuation de vostre amitié. J'espere estre de retour icy vers la St Jean, et après une semaine de sejour, retourner à Caen et à Aunay, et y passer le reste de l'esté. Je vous y porteray la thèse que vous m'avez demandée, et j'y joindray plusieurs ouvrages qui m'ont esté addressez en divers tems. Je ne croy pas que la lettre du Père Sirmond, dont vous me parlez, aist été imprimée ailleurs que dans le grand Recueil de ses ouvrages. Ce ne fut pas moy qui la communiquay à ceux qui l'avoient entrepris. On la trouva parmy ses papiers, et je fus étonné qu'il eust gardé cette copie. Elle estoit jointe à une autre lettre que j'avois écrite vers le mesme tems à Mr Naudé. Je ne puis comprendre comment

Digitized by Google

ces deux lettres se sont trouvées ensemble. Je remets le surplus au tems de mon retour. Je vous diray alors à quel point je suis, mon Reverend Pere, vostre très humble et très acquis serviteur.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

P.-D. HUET AU P. MARTIN

A Aunay, 5 aoust 1704.

Je vous ay apporté, mon Reverend Pere, la thèse que vous m'avez demandée. J'ay joint à cette pièce plusieurs autres que j'y cru qui vous ne deplairoient pas, et qui pourront grossir vos Recueïls. Comme j'espère aller à Caen dans peu de jours, Dieu aidant, je me promets la joye de vous remettre le tout entre les mains. Les affaires qui m'ont amené icy, et qui m'y occupent ne me permettent pas de pouvoir marquer le jour de mon départ; mais cela ne peut aller loin. Je suis, mon cher Pere, vostre serviteur sans reserve.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

P.-D. HUET AU P. MARTIN.

A Aunay, 4 septembre 1704.

J'ay receu trois de vos lettres, mon Reverend Pere. On me rendit hier en mesme tems les deux dernieres, dont la penultième est datée du 23 aoust. Quoy que nostre courier barbouillé ne me donne gueres de loisir pour vous repondre, j'aime mieux neantmoins le faire en peu de mots que de ne le point faire du tout, ou le faire trop tard et hors de saison. Pendant le sejour que j'ay fait à Caen, si j'avois eu un moment libre, je l'aurois employé chez vous pour voir le progrez de vostre Bibliothèque. Dans cette solitude où je vis, je suis peu instruit des affaires de Caen. J'apprens par vous cet ordre de monnoyer l'argenterie : cela remediera à mon impecuniosité. Mais quoy? l'ordre est-il general? J'ay bien

Digitized by Google

de la peine à le croire. Je vous felicite de vostre guerison : je n'apprens que par là vostre maladie : vos vers ne sont pas pourtant d'un febricitant. On me presse de finir. Aimez toujours, mon cher Père, vostre serviteur très fidèle.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

P.-D. HUET AU P. MARTIN

A Aunay, 12 octobre 1704.

Je suis bien aise, mon Reverend Pere, de reconnoistre par vostre lettre que vostre santé est parfaitement restablie. Dans le dernier voyage que je fis à Caen pour l'Ordination, je fus si accablé de travail et de monde que je ne pus vous faire savoir de mes nouvelles. Comme le tems de mon départ approche, et que je ne partiray pas pour Paris, sans faire quelque petit sejour à Caen, j'espère bien en profiter par quelque quart d'heure d'entretien que je tascheray de menager avec vous. Depuis que je suis icy, j'ay presque toujours esté occupé à feuilleter plusieurs anciens Registres de l'Hostel de Ville, que l'on m'a fait la grâce de me confier. Mr le Prieur de l'Hostel Dieu a eu pour moy la mesme honesteté, en m'envoyant une grande caisse pleine de ses plus anciens titres. J'ay appris par ces nouvelles recherches bien des choses qui me sont échappées dans la premiere edition de mes *Origines*, et que je suis bien assuré n'avoir jamais esté sceuës de Mr de Bras, et bien moins encore de ceux qui sont venus après luy. Le R. P. de la Rue m'a envoyé son Oraison funèbre de Mr de Meaux. Elle m'a paru fort éloquente et fort judicieuse. Sans avoir entendu la harangue de Mr le Court, je suis persuadé que l'usage du poisson est plus sain que celuy de la viande, et de plus qu'il est plus délicat et plus agréable, comme l'estimoient les Romains. Je suis, mon Reverend Pere, vostre très humble et très fidele serviteur.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

Comme vous estes voisin de Mr le Curé de St Sauveur, je vous supplie de le voir de ma part, et de luy dire que, sachant qu'il

Digitized by Google

est des amis de la Demoiselle des Preaux Boulard, je le prie de luy faire savoir que j'ay esté fort bien instruit du voyage qu'elle fit cet esté à Paris uniquement contre moy, de tous les discours qu'elle repandit en divers lieux contre ma réputation, et de ceux qu'elle continue de repandre journellement, et de la Requeste qu'elle et le sieur Guérout, son associé, ont presentée tout nouvellement contre mes interests, et pour tascher, contre toute sorte de raison et de justice, de jouir des revenus de mon Abbaye sans m'en rien payer; qu'elle scait bien que l'avertissement qu'elle me fit signifier cet esté tendant à mesme fin est un tissu de faussetez, controuvées méchamment par elle et par son directeur le dit Sr Guérout; qu'estant dans ces dispositions contre moy, je ne crois pas qu'elle espere de moy de grands egards sur les payemens à venir; qu'elle scait bien ce qu'elle devra au terme de Toussaints, que c'est le tems ordinaire de mon retour à Paris, que je ne veux pas laisser mon argent derriere moy, et que Paris est un lieu où l'on en a besoin; que cela estant ainsi, je la prie et l'avertis de bonne heure de tenir son argent prest pour ce terme la, et que si dans le lendemain de la Toussaints je ne reçois pas la somme entière qu'elle me devra, elle ne pourra pas trouver estrange, si elle voit à Vieux et à Caen des messagers de ma part, qui ne luy seront pas plus gratieux pour luy demander ce qui m'est legitimement deu que les siens me l'ont esté à Paris pour me faire perdre mon bien par des voyes iniques et punissables. Priez, s'il vous plaist, Mr le Curé de St Sauveur, de vostre part et de la mienne, de vous rendre reponse sur cet avertissement. et ayez la bonté de me le faire savoir. Vous pourrez lire tout cet article à Mr de St Sauveur, afin que la demoiselle des Préaux soit mieux informée de mes intentions. Je prie cependant Mr de St Sauveur d'estre asseuré de mes services.

A mon Reverend Pere, le Reverend Pere Martin, Gardien theologie (sic) *au Courent des RR. PP. Cordeliers, à Caen.*

P.-D. HUET AU P. MARTIN.

A Paris, 10 décembre 1704.

J'ay laissé écheoir mon cher Pere, beaucoup d'arrerages de

Digitized by Google

lettres, à mon tres grand regret. Mais les affaires accumulées par une longue absence, la nécessité des visites, et par dessus tout les procez facheux qui m'exercent depuis si long temps m'ont empesché de faire ce qui m'auroit esté plus agréable, et de suivre mon inclination. Mais je viens à ce qui vous touche de plus près. Je n'ay garde que je connoisse Mr de Malezieux, puisqu'il est de l'Academie Françoise, Mais comme il y vient fort rarement et que j'y suis fort peu assidu, cette connoissance est superficielle. Je luy fis une prière, il y a deux ou trois ans, que je luy reiteray à plusieurs reprises. Il receut ma demande honestement et me donna de très bonnes paroles qui sont neantmoins demeurées sans aucun effet. Ainsi je ne me vois pas en estat de luy rien demander.

On me donna avis dernierement qu'on debitoit icy un livre sous le titre de *Pieces fugitives*, et que dans le troisième tome on avoit inseré une lettre de moy à Mr Perraut sur le sujet de son *Parallele des Anciens et des Modernes*. Cette lettre a été trouvée après sa mort dans sa Bibliothèque. Je n'avois nulle mémoire de l'avoir écrite, quoy qu'elle soit longue de quarante pages. Il y a des fautes énormes d'impression. Je croiois que feu Mr de St Martin estoit le seul qui se donnast la licence de faire imprimer les lettres qu'on luy adressoit sans prendre le consentement de ceux qui les avoient écrites. Je n'aurois pas cru que la police rigide de Paris eust permis aux libraires une si dangereuse liberté. Je n'ay jamais pensé, en écrivant cette lettre, qu'elle dust un jour estre imprimée. Si je l'avois cru, je l'aurois écrite avec un peu plus d'attention, quoy qu'il n'y ait rien dont je doive me repentir.

Je vous prie de me mander si je pourray faire retoucher à Caen un tableau assez ancien, qui s'offre icy, et dont j'ay besoin pour une église qui dépend de moy.

Comptez sur moy, mon cher Pere, comme sur un très fidèle et très acquis serviteur.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

P.-D. HUET AU P. MARTIN

A Paris, le 19 janvier 1705.

Je vous dois, mon cher Père, les arrerages de quatre lettres. Il

Digitized by Google

faut tascher de m'en acquitter et d'y repondre par ordre. Vous n'estes pas le premier qui avez esté choqué des comparaisons des fables des Payens avec nos saints mystères. Un ecclesiastique a fait depuis deux ans un ouvrage par lequel il interdit à tous les Théologiens et presque à tous les chrestiens, l'estude des lettres profanes, et il m'attaque personnellement avec beaucoup d'injures, de ce que dans mes *Questions Aletanes,* j'ay avancé que les Payens ne doivent pas refuser leur créance au mystère de l'Incarnation de Nostre Seigneur et à l'enfantement de la Vierge, eux qui ont fait un point de leur religion de la naissance de Persée, fils de Danaé, et de Jupiter changé en or. Il traitte cette comparaison d'impiété et de sacrilège qui fait horreur à penser. Mais malheureusement pour luy, Saint Justin Martyr avoit dit en deux endroits la mesme chose avant moy, et ces sortes de comparaisons et de raisonnemens sont ordinaires aux anciens Peres de l'Eglise, lorsqu'ils combattent les Payens. Voilà à quoy sont exposez ceux qui se soumettent à la censure du public, car ils deviennent justiciables de tous ceux qui les peuvent lire. J'ay leu cependant votre Epigramme avec plaisir et avec surprise, car parmy vos talens je n'avois pas compté celuy d'aussi bon Poète que vous estes.

Je vous remercie du soin que vous avez pris pour le Tableau. J'ay trouvé icy un peintre qui s'en est chargé, et qui, comme je pense, s'en acquittera bien.

Vous m'apprenez que le Pere Menestrier est auteur de cette *Bibliotheque curieuse et instructive.* Si je l'avois sceu, je n'aurois pas repondu comme j'ay fait à un grand Magistrat qui m'envoya cet ouvrage et me pria de luy en dire mon sentiment. Du reste ce Pere a une occupation bien plus importante. Il pense à aller rendre compte à Dieu d'une vie de 80 ans et a receu l'extreme onction.

Vous me parlez de l'Academie de Caen d'une maniere qui ne m'en fait pas augurer une longue durée. Il est neantmoins surprenant qu'une compagnie érigée avec tant d'éclat soit suivie d'une si promte ruine. Je ne scais si cela ne justifie pas l'avis dont j'ay toujours esté, de laisser cette Academie en l'estat où elle avoit subsisté si glorieusement dès sa naissance, l'utilité qu'on en pouvoit attendre ne dependant point de tout le pompeux appareil dont on voulait le revestir, mais d'un amour sincere pour les lettres, et d'une application constante à l'estude, et c'est ce qui

Digitized by Google

est presentement fort rare à Caen, et ce qu'on aura bien de la peine à y trouver dans quarante personnes.

Si l'édit du sixe denier des rentes hypotheques des gens de main morte a lieu, il m'en coustera quelque chose.

Continuez moy vostre bienveillance, mon cher Pere, comme à l'homme du monde qui est votre serviteur le plus dévoué.

† P. Daniel, a. Ev. d'Avranches.

Depuis que ma lettre est écrite, j'ay receu la vostre du 20e de ce mois.

A mon Reverend Pere, le Reverend Père Martin, etc.

(A suivre).

Digitized by Google

LES NORMANDS AU CANADA

HENRI DE BERNIÈRES

PREMIER CURÉ DE QUÉBEC

(Suite)

XIV

LE MINISTÈRE PASTORAL DE M. DE BERNIÈRES. — IL CESSE D'ÊTRE CURÉ DE QUÉBEC.

Henri de Bernières était curé de Québec depuis plus de vingt ans, lorsque Mgr de Laval écrivait de Paris où il était allé se démettre de sa charge épiscopale entre les mains du Roi : « L'on a besoin d'une personne à la place de M. de Bernières (1). » Il ajoutait deux ans plus tard : « Selon toute apparence, l'on objectera que la cure de Québec n'est pas administrée comme elle doit l'être... (2). »

Qu'y avait-il donc?

Il est regrettable que les documents fassent défaut à ce sujet, et que l'on n'ait pas, par exemple, les livres de prônes de l'époque (3),

(1) Archives du séminaire de Québec, Lettre de Mgr de Laval, mai 1685.
(2) Ibid., Lettre du 9 juin 1687.
(3) Le plus ancien livre de prônes de Québec est de 1783, sous M. Hubert.

Digitized by Google

afin de pouvoir juger l'œuvre pastorale de M. de Bernières, apprécier ses résultats, constater ses lacunes. Nous en sommes réduits aux conjectures, mais elles nous paraissent plausibles.

Henri de Bernières, d'après les documents et la tradition, était un modèle de piété et de vertu sacerdotale. Il était estimé et chéri à Québec; on avait pour lui une grande vénération. Essentiellement pacifique, ayant en horreur le bruit et l'ostentation, homme de Dieu dans toute la force du mot, il était embrasé de zèle pour le salut des âmes. Un jour, deux hommes se battent en duel à Québec; l'un deux est gravement blessé, et on le conduit à l'hôpital : c'est un huguenot. M. de Bernières est aussitôt appelé, et il lui parle si charitablement de la nécessité de renoncer à l'hérésie, pour aller au ciel, que le pauvre homme fait abjuration dans de grands sentiments de pénitence, reçoit avec ferveur les derniers sacrements, et meurt avec toutes les marques d'un prédestiné (1).

De 1662 à 1686, il y eut trente-cinq abjurations reçues solennellement à Québec, et il présida lui-même à six de ces importantes cérémonies (2).

Mais M. de Bernières avait les défauts de ses qualités : il était peut-être trop enclin à la mansuétude; il ne tonnait pas assez fort contre les vices et les désordres; soit faiblesse de santé, soit excès d'indulgence, sa prédication manquait de nerf et d'efficacité.

(1) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par sœur Juchereau, p. 271.

(2) On sait que la révocation de l'édit de Nantes eut lieu le 20 octobre 1685. M. de Denonville écrivait à la Cour le 10 novembre 1686 : « Il n'y a aucun hérétique habitant dans le Canada, si ce n'est quelques soldats. Il y en a plusieurs qui dès l'hiver dernier ont fait abjuration... S'il en reste quelques-uns, on prendra soin de les faire changer, et on ne les souffrira pas dans l'exercice de leur religion. Le nombre ne va pas à plus de dix ou douze, dont il y en a sept ou huit qui ont fait abjuration. Les Pères Jésuites font tous les jours mission dans les navires venus de France pour les nouveaux convertis. » (Mss. de la Nouvelle-France, vol. v).

Cette lettre de M. de Denonville répondait à une communication que le ministre lui avait adressée le 20 mai précédent : « Je lui fais part, disait la dépêche, de tout ce qui a été fait en France pour la conversion des Religionnaires; et je lui marque d'obliger tous ceux qui sont en Canada, d'abjurer. Et cependant, s'il s'en rencontrait quelques-uns d'opiniâtres, qui refusassent de s'instruire, qu'il se serve des soldats pour mettre garnison chez eux, et les fasse mettre en prison. Qu'il joigne à cette rigueur le soin nécessaire pour la dite instruction, et agisse en cela de concert avec l'Evêque..... » (Archives du Ministère des colonies, vol. 8).

Digitized by Google

Quand Mgr de Laval veut arrêter les désordres de l'eau-de-vie, il se croit obligé de monter lui-même en chaire et de s'élever avec vigueur contre les coupables (1). Quand il veut protester contre les illégalités commises au Conseil par le gouverneur Mésy, et dégager sa propre responsabilité, ce n'est pas le curé qu'il charge de faire ce prône, c'est le vicaire, Hugues Pommier (2).

Tant que Mgr de Laval fut là, comme évêque de Québec, il suppléait à tout : c'est lui qui était l'âme de tout le mouvement, et au séminaire, et à la cure, et dans tout le diocèse. Il voyait à tout et rien ne se faisait sans lui.

Mais une fois qu'il a donné sa démission comme évêque de Québec, et qu'il se voit retenu en France pour plus longtemps qu'il ne croyait, il songe à son Séminaire, où il n'est plus pour suppléer à la faiblesse du supérieur, M. de Bernières. Il écrit aux directeurs : « Tout consiste à maintenir un bon règlement dans la maison, et veiller tout autrement que l'on a fait jusqu'à présent sur tous les domestiques et sur leur travail, parce qu'on reconnait sensiblement qu'ils se perdent dans le séminaire. »

Il ajoute encore : « Le grand secret est de faire que quelqu'un veille sur le travail des domestiques avec soin, et qu'ils ne demeurent pas à discrétion et sur leur bonne foi dans leur travail, où ils se perdent si l'on n'y prend garde (3). »

Au Petit Séminaire, tout allait à merveille sous la direction de M. de Maizerets; mais pour la conduite des employés de la maison, M. Dudouyt, qui était passé en France en 1676 pour les affaires du diocèse, n'avait pas été suffisamment remplacé, et M. de Bernières, surchargé de besogne, avait évidemment négligé certains détails d'administration.

Mgr de Laval songe encore davantage à la cure de Québec; et comme il n'aura plus aucune autorité pour y voir lui-même, il n'hésite pas à dire que le Séminaire doit mettre un autre curé à la place de M. de Bernières.

Il insiste sur ce sujet après le retour en France de Mgr de Saint-Vallier qui a fait en 1685 une première visite à son nouveau diocèse (4) : « Mgr de Saint-Vallier, dit-il, a fait plusieurs fois

(1) *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 82.
(2) *Jugements du Conseil Souverain*, t. I, pp. 283, 288.
(3) Lettre de Mgr de Laval au séminaire de Québec, mai 1685.
(4) Mgr de Saint-Vallier, dans ce premier voyage, s'était retiré au séminaire,

Digitized by Google

connaître assez clairement qu'il avait de la peine de voir la manière dont la paroisse est desservie par M. de Bernières, et qu'il y avait une grande ignorance dans Québec (1). »

Il est à remarquer que le prélat, qui, dans le rapport de sa visite au Canada (2), fait un si bel éloge de son prédécesseur et de son œuvre, et mentionne quelques-unes des principales paroisses de la Colonie, ne dit pas un mot de celle de Québec ni de son curé. Pour l'église de Québec, il se contente d'écrire qu'il a remarqué la beauté et la splendeur des offices qui s'y célèbrent; il ne parle ni de l'esprit religieux ni des mœurs des habitants.

Dans sa lettre au Séminaire, Mgr de Laval fait allusion aux « incommodités » dont souffrait M. de Bernières. Il ajoute : « Si M. de Maizerets était en état, pour la voix, de remplir cet emploi (de curé de Québec), M. Glandelet suppléerait pour les sermons. »

Voilà peut-être le nœud de la question : ces bons français d'autrefois, peu aguerris contre les rigueurs de notre climat, et surtout sans expérience des moyens de se protéger contre elles, contractèrent des infirmités précoces qui paralysèrent un peu leur dévouement (3). Ils savaient bâtir solide, beaucoup plus solide qu'aujourd'hui, mais ignoraient les moyens que nous avons de rendre les maisons confortables même dans les plus grands froids. Mgr de Laval avait en horreur les poêles; et l'on sait qu'il mourut des suites d'une engelure au talon qu'il avait prise en assistant à l'office du vendredi saint à la cathédrale (4). M. de Maizerets avait contracté une extinction de voix presque complète; M. Glandelet avait « une très faible santé (5); » M. de Bernières fut affligé de

comme avait toujours fait son prédécesseur. L'intendant Champigny, qui le trouva là, lorsqu'il arriva lui-même à Québec en 1686, écrivait à la Cour : « J'ai été surpris de ne trouver ici aucun logement pour M. l'Evêque, et de le voir réduit à se contenter d'une petite cellule de son séminaire. » (Mss. de la Nouvelle-France, vol. v).

(1) Lettre au séminaire de Québec, 9 juin 1687.

(2) *Estat présent de l'Eglise... dans la Nouvelle-France*, par M. l'Evêque de Québec.

(3) Le gouverneur du Canada, M. d'Argenson, écrivait un jour à son frère, à Paris : « Je crois que ce climat ruine fort la santé; j'en ai assez d'expérience... » (Mss. de la Nouvelle-France, vol. I).

(4) *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 538.

(5) Lettre de M. Tremblay au séminaire de Québec, 1695. — Cela n'empêcha pas M. Glandelet de vivre 80 ans; M. de Maizerets mourut à 85 ans, et M. de Laval à 86.

Digitized by Google

bonne heure de graves et « continuelles incommodités (1) », qui l'empêchèrent de donner toute la mesure du bien qu'il aurait pu faire.

Le passage suivant, tiré des *Lettres de Marie de l'Incarnation,* nous donne une idée des souffrances que le froid fit endurer à nos français dans les commencements de la colonie :

« Il y a des temps, dit-elle, auxquels les prêtres (à la messe) sont en danger d'avoir les doigts et les oreilles gelés... Notre bâtiment a trois étages, dans le milieu desquels nous avons nos cellules faites comme celles de France. Notre cheminée est au bout, pour échauffer le dortoir et les cellules, dont les séparations ne sont que de bois de pin, car autrement on ne pourrait pas y échauffer : encore ne croyez pas qu'on y puisse demeurer longtemps en hiver sans s'approcher du feu; ce serait un excès d'y demeurer une heure; encore faut-il avoir les mains cachées et être bien couvert (2). »

Si le ministère pastoral de M. de Bernières n'eut pas toute l'efficacité qu'il aurait pu avoir, nul doute qu'il faut l'attribuer en grande partie au faible état de sa santé.

Ce n'était pas une sinécure que la charge qu'il occupait : il lui fallait être sans cesse sur la brèche, et combattre les désordres qui cherchaient à s'introduire dans la société canadienne.

On aurait tort, en effet, de se figurer Québec, à cette époque, comme un Eden sans nuages, où ne croissaient que des plantes de choix, sans aucun mélange d'ivraie avec le bon grain.

Certes, nos historiens ont eu raison de revendiquer l'honneur des familles canadiennes, et de prouver d'une manière irréfragable, contre certains détracteurs, que les filles envoyées de France au Canada étaient généralement honnêtes. Le choix en était fait avec discrétion; puis on les confiait à des personnes recommandables, comme Mme Bourdon, la sœur Bourgeois, la demoiselle Estienne (3) et autres, qui en avaient soin avant leur départ de France, durant la traversée, et après leur arrivée au Canada, jusqu'à leur mariage.

Mais il ne s'ensuit nullement qu'il ne se trouva dans le tas

(1) Archives de l'évêché d'Evreux, Lettre de Glandelet à Boudon, 5 oct. 1701.

(2) *Lettres de la Mère de l'Incarnation*, t. I, p. 202.

(3) Mss. de la Nouvelle-France, vol. III.

Digitized by Google

aucun fruit gâté, ou qu'aucune des plantes ne trompa l'attente de ceux qui les avaient recueillies.

« Parmi les honnêtes gens, écrit Marie de l'Incarnation, il vient beaucoup de canaille de l'un et de l'autre sexe, qui causent beaucoup de scandales (1). »

Les Annales Canadiennes mentionnent plusieurs de ces scandales à Québec et dans les environs. Les fautes étaient d'autant plus remarquées que la population était encore clairsemée et peu nombreuse.

Dès 1660, M. d'Argenson écrivait à la Cour : « Il est arrivé cet hiver un scandale grand dans ce pays, d'une femme laquelle, son mari absent depuis deux années, a eu un enfant. Je n'ai point encore de plainte de son mari; mais la chose étant notoire à tous, je voudrais savoir comme je dois agir, non seulement pour punir ce mal, mais particulièrement pour empêcher les suites d'un si mauvais exemple (2). »

Des cas analogues occupent à chaque instant le Conseil Souverain (3); et ceux qui s'intéressent au bien moral de la colonie supplient l'intendant d'obliger les hommes mariés, qui ont leurs femmes en France, de les faire venir ou d'aller eux-mêmes les chercher (4).

« Nous avons dans le pays, écrit M. de Denonville au ministre, un certain nombre de garnements, et surtout de mauvaises femmes, qui vivent comme des malheureuses. En vérité, c'est la perte de toute la jeunesse. Ces gens-là ne sont d'aucun secours, mais capables de tout perdre et de tout gâter, faisant même beaucoup de divorces. Si on savait où les enfermer, et les y nourrir, ce serait le plus grand bien du monde à faire. Si vous me vouliez permettre de les faire enlever et les mettre cet automne dans un vaisseau, ce serait un grand bien... (5). »

Le viol est assez fréquent, et ceux qui s'en rendent coupables sont condamnés à la peine capitale (6).

(1) *Lettres de la Mère de l'Incarnation*, t. III, p. 436, Lettre du 21 oct. 1669.
(2) Mss. de la Nouvelle-France, vol. I.
(3) *Jugements du Conseil Souverain*, t. I, pp. 399. 528, 541.
(4) Lettre de M. Dudouyt à Mgr de Laval, 1677.
(5) Archives du Ministère des colonies, Canada, Correspondance générale, vol. 8, Lettre du 8 mai 1686.
(6) *Jugements du Conseil Souverain*, t. I, pp. 464, 528, 568, 649.

Digitized by Google

Québec, encore si peu populeux, a ses cabarets (1) et ses maisons de désordres comme de nos jours (2). Il se « commet des actions

(1) M. de Denonville, gouverneur du Canada, écrivait au ministre le 13 nov. 1685 : « Il y a un grand mal dans le pays, qui est une infinité de cabarets... Ce métier de cabaretier est l'attrait de tous les fripons et paresseux, qui ne songent en rien de ce qu'il faudrait faire pour cultiver la terre, bien loin de là, détournent et ruinent les autres habitants. Je croirais que dans les villages le seigneur devrait mettre et démettre le cabaretier selon sa bonne ou méchante conduite, et le seigneur répondrait de lui. Je sais des seigneuries où il n'y a que vingt habitations, et il y a plus de la moitié de cabarets. Dans les Trois-Rivières, il y a vingt-cinq maisons; dont il y en a dix-huit à vingt où l'on donne à boire. Villemarie et Québec sont sur le même pied... » (Archives du Ministère des colonies, vol. 6).

Plus tard, le roi chargea l'intendant du Canada de réduire le nombre des cabarets, et M. Bégon, après s'être entendu avec le clergé, régla qu'il y en aurait deux par paroisse. Voici ce qu'il écrivait au ministre le 31 oct. 1725 :

« M. l'Evêque et plusieurs curés, avec qui j'en ai conféré, ont été d'avis comme moi, qu'il convenait qu'il y eût deux cabarets dans chaque paroisse pour la commodité des habitants et des voyageurs, parce que s'il n'y en avait qu'un il pourrait s'en prévaloir pour vendre plus cher, et fournir des boissons de mauvaise qualité.

« J'ai écrit en conséquence aux curés des costes de cette colonie pour les informer que les capitaines de milice, à qui j'adressais cette ordonnance, avaient ordre de la leur communiquer, et les prier de me proposer deux de leurs paroissiens les plus honnêtes gens, à qui je pus accorder permission de tenir cabaret...

« Ceux de Beauport et de la Pointe-aux Trembles ont souhaité qu'il y en eût trois dans chacune de leurs paroisses, d'autres un, et quelques-uns ne m'ont proposé personne, m'ayant prié qu'il n'y en eût point dans leur paroisse.

« J'ai obligé ceux à qui j'ai accordé des permissions d'avoir du vin, sur ce que les curés m'ont représenté que la plupart de ceux qui tenaient cabaret, ne voulaient que de l'eau-de-vie, et qu'on ne pouvait pas avoir de vin pour les malades.

« J'ai cru que cet arrêt n'étant rendu que pour faire cesser les plaintes des curés sur les désordres, je ne pouvais mieux y parvenir qu'en m'en rapportant à leur choix. Je leur ai expliqué que je révoquerais ceux qu'ils m'avaient proposés, si dans la suite ils n'étaient pas contents d'eux, et que je les remplacerais par ceux qu'ils me proposeraient.

« Le parti que j'ai pris leur est agréable, les habitants étant obligés d'avoir recours à eux pour obtenir de moi ces permissions, et de se conformer aux règles qu'ils leur prescrivent. Ils connaissent mieux le caractère de leurs paroissiens que ne pourraient faire mes subdélégués à Montréal et aux Trois-Rivières, qui auraient bien de la peine à les contenter; et c'est le moyen d'éviter bien des représentations souvent fort exagérées des curés à l'intendant, qui ne peut se dispenser d'y répondre. » (Archives du Ministère des Colonies, vol. 47).

(2) *Jugements du Conseil Souverain*, t. I, pp. 333, 389.

Digitized by Google

de scandale » en beaucoup d'endroits, et le conseiller Dupont est chargé « d'informer contre quelques femmes qui sont accusées de mener une vie scandaleuse (1). »

L'intendant Duchesneau, parlant surtout de Québec : « La vanité des femmes (2), dit-il, parmi lesquelles il n'y a aucune distinction (3), et la débauche des hommes consomment tout ce qu'ils peuvent amasser, de sorte que leurs familles ne subsistent qu'avec grande peine et ne s'établissent pas .. » Il ajoute : « Je m'attache à porter les jeunes gens au mariage; mais la liberté qu'on donne de courir les bois y est un grand empêchement (4). »

M. de Denonville n'est pas moins sévère : « L'éducation des enfants, dit-il, est en ce pays l'affaire la plus essentielle, pour discipliner les peuples et les tirer du grand libertinage où ils sont. »

L'intendant Raudot écrit en 1707 : « Les habitants de ce pays-ci n'ont jamais d'éducation, à cause de la faiblesse qui vient d'une folle tendresse que leurs père et mère ont pour eux dans leur enfance, imitant en cela les sauvages, ce qui les empêche de corriger leurs enfants et de leur former l'humeur. Comme il n'y a point ici de maîtres d'école, leurs enfants demeurent toujours avec eux, et en croissant, comme ils n'ont point de discipline, ils se font un caractère dur et féroce qui rejaillit même souvent sur leurs père et mère, auxquels ils manquent de respect, aussi bien qu'à leurs supérieurs et curés, et qui les rend aussi entre eux incapables d'avoir aucune honnêteté dans les procédés qu'ils ont ensemble (5). »

Les mauvais exemples éclatent quelquefois en haut lieu. Voici, par exemple, ce que l'intendant Duchesneau écrit à Colbert au sujet de Louis Boulduc, procureur du roi à la prévôté de Québec : « Je ne dois pas vous dissimuler qu'il est tout à fait indigne de sa charge. Il est accusé de concussion, de vol dans toutes les maisons

(1) *Jugements du Conseil Souverain*, t. I, pp. 413, 978.

(2) Le gouverneur Denonville écrivait en 1687 : « La plupart des femmes de ce pays sont fort fainéantes, et toutes demoiselles. » (Archives du Ministère des colonies, vol. 9). Et l'intendant Champigny, en 1699 : Les femmes aiment le faste, et sont excessivement paresseuses, aussi bien celles de la campagne que celles des villes. » (Ibid., vol. 17).

(3) C'est encore un peu la même chose aujourd'hui : il est difficile, au Canada, de distinguer par la toilette une servante d'avec sa maîtresse.

(4) Mss. de la Nouvelle-France, vol. II.

(5) Archives du Ministère des colonies, vol. 26.

Digitized by Google

dans lesquelles on le souffre, de débauches et de crapules continuelles; et sans M. de Frontenac qui le protège, je lui aurais fait faire son procès... (1). »

Et M. de Denonville : « Je me suis enquis de la vie et mœurs de ce Boulduc. J'ai appris que c'est un fripon achevé, à ne jamais souffrir dans une pareille charge... Sa femme passe cette année en France. Je lui ai volontiers donné son passe-port pour délivrer le pays d'un assez mauvais meuble (2). »

L'année suivante, le gouverneur se plaint au ministre d'un autre personnage, le sieur de la Héronnière, agent des fermiers généraux, qui, recevant la visite de l'évêque, en tournée pastorale, s'était emporté brutalement contre le prélat, et lui avait dit « qu'il pistolerait ses prêtres au coin d'une rue, et que pour ses coquins de moines il les ferait mourir sous le bâton. » Cet homme prétendait « qu'un saint homme jésuite, dans l'église de paroisse, avait prêché contre lui (3). »

Ne parlons pas des désordres causés parmi les sauvages par la traite de l'eau-de-vie. On se figure aisément les scènes horribles qui se produisaient lorsque ces barbares arrivaient en ville ivres de boisson. « Il ne leur faut boire qu'une fois, écrit Marie de l'Incarnation, pour devenir comme fous et furieux. » Et le P. Dablon : « Partout aux environs de Québec, dit-il, les sauvages s'enivrent tous les jours, avec des excès qui font voir parmi eux une vraie image de l'enfer, dans la fureur dont ils sont transportés (4). »

Les Canadiens eux-mêmes montraient dès cette époque un funeste penchant à l'ivrognerie. M. d'Argenson, qui les avait bien observés, signalait parmi eux « les procès, la pauvreté et l'inclination à la bonne chère » comme la cause de leur malheur. « Pour le premier de ces désordres, dit-il, je pense en venir à

(1) Mss. de la Nouvelle-France, vol. IV.

(2) Mss. de la Nouvelle-France, vol. IV, Lettre du 13 novembre 1685.

(3) Archives du Ministère des colonies, vol. 8, Lettre du 8 mai 1686. — Le gouverneur ajoute : « M. l'Evêque, fort surpris d'un tel emportement, au lieu de le menacer de s'en plaindre à moi, l'embrassa, lui faisant une exhortation d'un ami à son ami et d'un père à son enfant qu'il veut faire revenir avec douceur. Cette douceur lui fit si peu d'impression qu'au lieu de se jeter à ses genoux pour lui demander pardon, reconnaissant sa faute sur le champ, je suis averti qu'il s'en est vanté et glorifié. »

(4) *Relations des Jésuites*, 1672, p. 16.

Digitized by Google

bout... Pour le second, ils pourraient peut-être le diminuer, s'ils voulaient retrancher leur dépense, principalement dans leurs boissons (1), qui est le troisième désordre, que je blâme souvent en général dans la conversation (2). »

L'ivrognerie engendre bien des misères et des crimes, qui viennent quelquefois s'étaler devant le Conseil Souverain. On rencontre dans les rues de Québec des gens « saouls, gâtés de vin, qui se battent ensemble, » et font « de grand scandale (3). »

Et puis, avec tout cela, dans un petit bourg comme Québec, les gens s'épient, s'observent, se décrient, s'injurient (4) les uns les autres. « La médisance et la calomnie, écrit la sœur Duplessis, règnent en Canada au delà de ce qu'on en peut penser (5). »

« Je n'ai rien épargné, écrit à son tour l'intendant de Meulles, pour apporter la paix, et détruire cet esprit de chicane que j'ai trouvé avoir pris de grandes racines dans ce pays (6). »

Nous avons vu que M. d'Argenson regardait les procès comme un fléau pour les Canadiens. Il suffit de parcourir les cahiers du Conseil Souverain pour constater combien « l'esprit de chicane » avait pris de fortes racines parmi eux. Une source interminable de procès, c'étaient les engagements par lesquels les nouveaux colons arrivés de France devaient se mettre au service de quelque seigneur ou habitant pour un temps déterminé. Souvent il y avait incompatibilité d'humeur entre le maître et l'engagé; celui-ci désertait la demeure de son maître, et allait offrir ses services à d'autres : de là de nombreux procès qui se déroulent devant le Conseil (7). Que de divisions, que de haines entre certaines familles du Canada et de Québec en particulier, à l'occasion de ces procès!

On a prétendu, à tort ou à raison, que les Normands avaient une aptitude spéciale pour la chicane. Mais il est certain, d'après

(1) Le prix du vin, en 1665, était de vingt sous le pot; le prix de l'eau-de-vie, trois livres le pot. (*Jugements du Conseil Souverain*, t. I, p. 333).

(2) Mss. de la Nouvelle-France, vol. I.

(3) *Jugements du Conseil Souverain*, t. I, p. 341.

(4) Ibid., p. 548.

(5) *Lettres de la Révérende Mère Marie-André Regnard Duplessis de Sainte-Hélène*, publiées par M. Verreau dans la *Revue Canadienne*, t. XII, 1875.

(6) Mss. de la Nouvelle-France, vol. IV, Lettre du 4 novembre 1683.

(7) *Jugements du Conseil Souverain*, t. I, pp. 29, 321, 382.

Digitized by Google

les documents, qu'on les préférait de beaucoup aux habitants des autres parties de la France, et surtout aux Rochelois, pour la colonisation du Canada. Voici ce qu'on lit dans un Mémoire daté de 1664, au sujet d'une levée de colons :

« Il serait grandement souhaitable que cette levée de trois cents hommes se fît en Normandie, plutôt qu'à La Rochelle; l'expérience ayant fait voir en Canada que les gens près de La Rochelle sont, la plupart, de peu de conscience et quasi sans religion, fainéants et très lâches au travail, très mal propres pour habituer un pays, trompeurs, débauchés, blasphémateurs. Tout au contraire en Normandie, où l'on embarque les Normands, Percherons, Picards, et des personnes du voisinage de Paris, qui sont dociles, laborieux, industrieux, et qui ont beaucoup plus de religion. Or, il est important, dans l'établissement d'un pays, d'y jeter de bonne semence (1). »

« L'on convient, dit un autre Mémoire, que les Normands, Percherons et Picards sont plus dociles et plus propres au travail que les hommes des provinces de deçà, lesquels, outre qu'ils ont plus de rudesse et de fermeté d'esprit, veulent être mieux nourris et consomment davantage de vivres que les autres (2). »

Aux désordres que nous avons signalés parmi les Canadiens du temps de M. de Bernières, ajoutons ceux de malhonnêteté. Les archives du Conseil Souverain nous en fournissent un grand nombre de cas (3). Tantôt ce sont des repris de justice qui pénètrent avec effraction dans le jardin et le monastère de l'Hôtel-Dieu, et dérobent une quantité d'objets; tantôt c'est un voleur de presbytère — il y en avait déjà à cette époque — qui s'introduit furtivement « dans le cabinet du curé Pommier, à l'île d'Orléans, » et lui

(1) Archives du Ministère des colonies, Canada, Correspondance générale, vol. 2.

(2) Ibid.

(3) Nous trouvons aussi un de ces actes regrettables mentionné dans une lettre de l'intendant Champigny au ministre en date du 27 octobre 1694, quelque temps après l'avertissement donné à Mareuil par Mgr de Saint-Vallier : « Certains vagabonds, dit-il, ont osé aller de nuit enfoncer les fenêtres de la chambre de M. l'Evêque... Il y a des indices assez apparents contre Mareuil et un autre... : de quoi il faudra prendre une connaissance plus parfaite, s'il y a moyen... Si on peut imputer à M. l'Evêque quelque entreprise au delà des bornes, ceux qui ont fait des fautes n'ont pas moins mal fait, et n'en méritent pas moins le châtiment... » (Ibid., vol. 13.)

Digitized by Google

enlève la somme de 292 l.; tantôt c'est un domestique, Jean Lavergne, qui vole à son maître, Louis Sédillot, le montant de 300 l. La punition de ces crimes est très sévère : le coupable est ordinairement condamné « à être battu et flétri de verges ès places de la haute et basse ville, » ou bien « par les carrefours ordinaires » de Québec, « par l'exécuteur de la haute justice, et à faire amende honorable à la porte de l'église paroissiale de Notre-Dame de cette ville. » L'un des voleurs de l'Hôtel-Dieu reçut la peine capitale, à cause de ses méfaits antécédents, et l'autre fut condamné « à être au pied de la potence, la corde au cou, puis battu et flétri de verges..., et à recevoir sur l'une de ses épaules l'impression d'une fleur de lys avec le fer chaud... (1). »

Hâtons-nous de dire que les taches que nous venons de signaler dans la société canadienne sont des exceptions : ce sont des ombres qui ne font que relever la beauté du tableau des mœurs patriarcales de nos pères. Voyons d'abord le clergé de Québec : quelle union et quelle entente pour le bien! « C'est une bénédiction de voir l'union qui est entre Mgr notre évêque et les Jésuites, écrit en 1667 Marie de l'Incarnation. Il semble qu'eux et MM. du Séminaire ne soient qu'un. M. de Tracy, qui m'a déclaré ses sentiments, en est ravi, comme aussi de la majesté de l'Eglise et des grandes actions de piété de ceux qui la servent (2). »

« L'union était parfaite, dit Charlevoix, entre tous les corps qui composaient le clergé séculier et régulier, et rien n'édifiait davantage les peuples que ce concert (3). »

« Le clergé du Canada mène une vie exemplaire, » écrit M. de Denonville (4); et l'intendant Champigny : « Les ecclésiastiques et les communautés vivent dans une régularité exemplaire... Leur vie est pauvre et mortifiée, se privant même du nécessaire en beaucoup de choses (5). »

Pour la société canadienne, en général, qu'il suffise de rappeler ici ce qu'en écrivait Mgr de Saint-Vallier :

« Le peuple, communément parlant, dit-il, y est aussi dévot que le clergé m'a paru saint. On y remarque je ne sais quoi des

(1) *Jugements du Conseil Souverain*, t. I, pp. 396, 398, 589.
(2) *Lettres*, t. II, p. 345, Lettre au P. Poncet, 6 octobre 1667.
(3) *Vie de la Mère de l'Incarnation*.
(4) Archives du Ministère des colonies, vol. II, Lettre au ministre, janvier 1690.
(5) Ibid., vol. 17, Lettre au ministre, 20 octobre 1699.

Digitized by Google

dispositions qu'on admirait autrefois dans les chrétiens des premiers siècles; la simplicité, la dévotion et la charité s'y montrent avec éclat; on aide avec plaisir ceux qui commencent à s'établir, chacun leur donne ou leur prête quelque chose (1), et tout le monde les console et les encourage dans leurs peines. » Le pieux évêque ajoutait : « Chaque maison est une petite communauté bien réglée, où l'on fait la prière en commun soir et matin, où l'on récite le chapelet, où l'on a la pratique des examens particuliers avant les repas, et où les pères et mères de famille suppléent au défaut des prêtres en ce qui regarde la conduite de leurs enfants et de leurs valets (2). »

C'est l'honneur de l'ancien clergé français d'avoir formé les éléments de ces bonnes familles canadiennes : le clergé du Canada, les Jésuites, M. de Bernières et ses collaborateurs du séminaire n'eurent qu'à travailler sur un terrain déjà bien préparé; mais avec quel zèle et quel dévouement ils le firent!

A Québec, on avait la Congrégation de la sainte Vierge établie chez les Jésuites, pour les hommes. Les ouvriers s'étaient formés en société sous le nom de confrérie de Sainte-Anne, société religieuse, et aussi de secours mutuel. Mgr de Laval lui donna des règlements en 1668 (3); mais elle avait été établie à la paroisse dès 1657 par le P. Poncet : et nous voyons à cette date les ouvriers de Québec écrire à leurs confrères de Paris une lettre magnifique pour leur demander des renseignements sur une confrérie analogue, établie dans la vieille capitale, dont l'église était bâtie à l'endroit même où avait eu lieu à la fin du treizième siècle le fameux miracle de l'hostie profanée par un juif, et saignant (4). M. de Bernières avait aussi à la paroisse la société de la Sainte-Famille (5), pour les femmes, et les confréries du Saint-Rosaire

(1) « On s'entresecourt les uns les autres tout d'une autre manière qu'on ne fait en France. » (Ibid.).

(2) *Estat présent de l'Eglise... dans la Nouvelle-France.*

(3) *Mandements des Evêques de Québec*, t. I, p. 101.

(4) Archives de l'archevêché de Québec, vieux papiers de la fabrique.

(5) Mgr de Laval avait-il trouvé la dévotion à la Sainte-Famille pratiquée dans le diocèse d'Evreux, où il fut archidiacre, ou bien est-ce par lui et son ami Boudon qu'elle s'y implanta? Dans l'Inventaire des archives départementales de l'Eure, il est fait mention du testament d'un curé, près d'Evreux, « qui avait une grande dévotion à la sainte Famille. » Le testament est de 1694.

Digitized by Google

et du Saint-Scapulaire : il en était le directeur (1), et s'efforçait d'inspirer aux personnes dont il avait la charge les sentiments et la pratique de la vraie et solide piété.

C'est probablement à sa demande que Mgr de Laval fit son beau mandement sur le Luxe et la Vanité des femmes. Tous deux étaient convaincus que rien n'est plus incompatible avec la véritable piété que l'amour désordonné des parures mondaines.

Tous deux également regardaient la dévotion au Saint Sacrement comme la dévotion par excellence, à laquelle toutes les autres doivent se rapporter. Aussi voyons-nous, dans les assemblées de la Sainte-Famille, les dames de cette société, sous la direction de M. de Bernières, « s'obliger à assister chacune à son rang devant le Saint Sacrement; une y doit être en adoration le matin, et une autre le soir, pendant une demi-heure, au nom de toutes les personnes de la confrérie » : et nous lisons quelque part dans un vieux registre de cette confrérie : « Le premier évêque de Québec n'a rien négligé pour la rendre fervente et capable d'édifier et servir le prochain (2). »

Le jubilé du pape Innocent XI (3), célébré au Canada en 1683, fut

(1) M. Glandelet était directeur de la Sainte-Famille en 1689. Il écrivait à Boudon, à l'occasion du massacre de Lachine : « Voici ce que j'inspirai à nos femmes de la Sainte-Famille, après leur avoir fait faire des dévotions extraordinaires en l'honneur de Notre Seigneur et de sa très sainte Mère, dans un temps où la main terrible de Dieu, juste vengeur des crimes, était appesantie sur nous par le moyen des Iroquois, qui ont tué, emmené captifs, brûlé, et fait des cruautés inouïes à plus de trois cents Français, étant venus fondre au nombre de quinze cents, le 15 août dernier, sur les extrémités de l'île de Montréal, où les MM. de Saint-Sulpice ont leur séminaire, s'étant répandus en chaque maison le long de cet espace de chemin, sans qu'on s'en donnât de garde.

« Je fis faire une neuvaine à nos femmes de l'Association de la Sainte-Famille, qui est la dévotion de ce pays pour les filles et femmes, comme la Congrégation l'est pour les hommes et les garçons. L'on brûla un cierge chaque jour de la neuvaine, pendant tout le jour. Trois furent nommées pour prier au nom de toutes alternativement chaque jour. L'on dit six messes par jour à l'honneur des saints Anges, à l'une desquelles toute l'assemblée se trouva chaque jour. Trois firent la visite par chacun jour devant la chapelle où sont honorés les saints Anges. Trois firent une pratique de mortification et une aumône; et le jour de la clôture de la neuvaine toutes firent leur communion ensemble, le jour de la Saint-Michel... » (Archives de l'évêché d'Evreux, Lettre de Glandelet à Boudon (inédite), 15 novembre 1689).

(2) Archives paroissiales de Notre-Dame de Québec.

(3) Mgr de Laval avait une vive admiration pour ce saint pape. Il lui écrit à

Digitized by Google

pour M. de Bernières une occasion d'exciter la piété de ses paroissiens. Il s'ouvrit à la cathédrale par une messe du Saint-Esprit, et dura deux semaines. Les fidèles s'approchèrent des sacrements et visitèrent avec piété les différentes églises de la ville. Les aumônes furent versées à l'Hôtel-Dieu.

Il y a un monument authentique du soin et de l'attention que le pieux Henri de Bernières apportait à l'accomplissement de ses devoirs : ce sont les registres de l'état civil qu'il a tenus pour sa paroisse durant plus d'un quart de siècle. Quel ordre, quelle propreté, quelle exactitude toujours soutenue! Tout est écrit de sa main, depuis la première jusqu'à la dernière ligne : la fermeté et la netteté de l'écriture ne se démentent pas un instant.

M. de Bernières exerçait les fonctions curiales à Québec depuis 1660 : il résigna ces fonctions au printemps de 1687.

Le Séminaire, auquel la cure était unie, lui donna le 15 mars pour successeur M. François Dupré (1), un autre prêtre de l'insti-

l'occasion de son exaltation au souverain pontificat : « Le monde chrétion se réjouit de l'heureux avènement de Votre Sainteté : qu'il me soit permis de venir partager cette joie, qui pénètre des sentiments de la plus suave douceur les âmes de tous les gens de bien. Il me semble même que j'ai une raison particulière de me réjouir, puisque le Dieu tout-puissant a choisi pour son vicaire sur la terre un pontife en qui l'on admire parmi tant de qualités éminentes un zèle ardent pour le salut des âmes, et une affection toute spéciale pour les ouvriers apostoliques qui se dévouent à l'évangélisation des indigènes de la Nouvelle-France. » (Documents inédits copiés au Vatican, Lettre de Mgr de Laval à Innocent XI, Québec, 1er octobre 1677).

M. Rousset écrit au sujet d'Innocent XI, qui se montra si ferme contre Louis XIV au sujet du fameux droit de Régale : « Dans toute l'Europe, si ce n'est en France, le pape Innocent XI avait le renom du plus grand et du meilleur pontife qui eût occupé le saint-siège depuis plusieurs siècles. » (*Histoire de Louvois*, t. II, p. 58).

Puis il cite un passage de Bussy-Rabutin : « Comme le pape, dit celui-ci, est un grand homme de bien, il est fort entier dans ses résolutions; et quand il est persuadé qu'il a raison, rien ne saurait le faire changer. Il est vrai qu'il est fâcheux de trouver en son chemin de ces saints opiniâtres; mais sa vie est si sainte que les rois chrétiens se décrieraient s'ils se brouillaient avec lui. » (Ibid., p. 59).

Qui ne serait tenté de faire quelque rapprochement, pour le caractère, entre le pape Innocent XI et le premier évêque de Québec?

(1) Il était du diocèse de Chartres. Mgr de Laval l'amena avec lui en 1675, ainsi que M. Glandelet, du diocèse de Paris, et M. Gauthier du Brûlon, de diocèse d'Angers. (Archives Nationales, M. 203, no 1).

Digitized by Google

tution (1). « On l'avait choisi, dit un document, comme le sujet le plus propre pour entretenir l'union entre les religieux et le clergé (2).

XV

M. DE BERNIÈRES, SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE. — LE SÉMINAIRE ET Mgr DE SAINT-VALLIER. — FONDATION DE LA MISSION DES TAMAROIS.

En cessant d'être curé de Québec, au printemps de 1687, M. de Bernières quitta vraisemblablement le presbytère, qu'il habitait depuis vingt-cinq ans et qu'il avait lui-même construit. Il alla au séminaire rejoindre ses confrères, de Maizerets, de Brûlon, Morin, Glandelet. On venait de perdre trois sujets précieux, que la mort avait successivement enlevés en quelques mois, Jean Guyon, Thomas Morel (3), Jean Dudouyt (4), sans compter M. Poitevin, curé de Saint-Josse, qui ne vint jamais au Canada, mais que l'on regardait comme de la maison, parce qu'il était grand vicaire de Mgr de Laval et s'occupait à Paris des affaires du diocèse et du séminaire de Québec (5).

(1) M. Dupré fut nommé en même temps chanoine honoraire. (Rég. du Chapitre).

(2) Documents de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 20.

(3) M. Morel « était allé en mission à Champlain, » pour y remplacer M. Dupré. Il descendit à Québec dangereusement malade, et mourut le 23 novembre 1687. (Rég. du chapitre).

(4) M. Dudouyt mourut au séminaire des Missions-Etrangères de Paris, le 15 janvier 1688.

(5) M. Poitevin mourut à Paris en 1682. Il légua, en mourant, au Séminaire de Québec sa bibliothèque, dont une partie venait de l'abbaye de Lestrées. Mgr de Laval écrivait à M. Dudouyt, au sujet de cette bibliothèque : « Vous avez fait une faute de ne pas envoyer tous les livres de feu M. Poitevin, légués au séminaire : tout sert à une bibliothèque, même les doubles. Je m'attendais bien que ceux qu'il avait eus de l'abbaye de Lestrées, reviendraient ici : l'on ne vend pas grand'chose des livres qui ont servi, et de cette nature; et il en faut acheter bien cher : c'est une affaire faite; il n'y faut plus penser. »

Puis il ajoutait, parlant du curé de Saint-Josse : « M. Poitevin était un bon serviteur de Dieu. Ce que j'estime plus en sa mort, et qui est une marque de

Digitized by Google

M. de Bernières était encore supérieur du séminaire : il ne fut

l'esprit de Notre-Seigneur, est le bon usage qu'il a fait de tout ce qu'il possédait. » (Lettre du 6 novembre 1683).

Nous avons de M. Poitevin une belle lettre inédite, adressée à M. Boudon, et datée de Paris le 25 août 1664 :

« Monsieur et cher ami, nous assistâmes hier au sacre de Mgr de Rhodes, qui se fit avec toute la magnificence et dévotion possibles du côté du nouveau prélat. Mais hélas! que les joies de ce monde sont trompeuses, et qu'elles sont détrempées d'amertume! Nous avions, la veille, entretenu, à six heures du soir, notre bon P. Bagot. Le lendemain, Mgr de Rhodes, avant son sacre, voulait l'entretenir de quelques affaires de conscience qui le regardaient. L'heure était donnée; et quand nous y fûmes, nous le trouvâmes mort. Que cela est surprenant, et que cela diminue bien notre joie! Il se portait bien, en se couchant; de vers les onze heures du soir, il se sentit attaqué d'une fluxion en la tête, qui lui descendait du cerveau. Il se leva avec grande peine pour avertir son voisin de lui aller chercher du secours; et en un quart d'heure, ayant reçu l'absolution et l'extrême-onction, il expira entre les mains de notre bon Maître, et de sa très sainte Mère, que notre bon père chérissait tant. Les larmes qui me coulent des yeux et saisissent mon pauvre cœur m'empêchent d'en dire davantage. Je pense que la bonne Vierge, qui voulait le récompenser, a permis que cela eût été si précipité afin qu'il mourût le samedi, dédié à ses grandeurs. Je ne vous le recommande pas; je sais qu'il vous l'est assez de luy-même... » (Archives de l'évêché d'Evreux).

Saint-Josse était une des sept ou huit petites paroisses qu'il y avait, avant la Révolution, dans le quartier Saint-Jacques de la Boucherie. Outre Saint-Jacques, dont il reste encore la magnifique tour, il y avait Saint-Merry, Sainte-Opportune, Saint-Bon, Saint-Josse, Sainte-Croix de la Bretonnerie, etc. Il n'y a plus aujourd'hui que la paroisse de Saint-Merry. C'est sur cette paroisse, rue Sainte-Avoye, que naquit, en 1577, le P. Joseph-François Le Clerc du Tremblay, le confident et le bras droit de Richelieu. (*Le P. Joseph et Richelieu*, par Gustave Fagniez, t. I, p. 41). L'église Saint-Josse était sur la rue Aubry-le-Boucher.

D'après Lebœuf (*Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. I, p. 303), Saint-Josse fut le premier démembrement d'une paroisse appelée Saint-Laurent. « Saint Fiacre y avait logé, dit-il, à son arrivée d'Irlande au septième siècle, ainsi que saint Josse, fils d'un roi de la Petite-Bretagne, dans l'une des occasions qu'il eut de passer par Paris vers le même temps...

« L'édifice de l'église de Saint-Josse, ajoute-t-il, est fort petit, et mal orienté; c'est une espèce de chapelle de forme carrée.

« Son territoire comprend un quarré où il y a en tout vingt-neuf maisons. Il n'y a aucune communauté sur ce territoire. »

Le seul souvenir qui reste de la paroisse de M. Poitevin, c'est un reliquaire en cuivre doré, qui renferme une précieuse relique de saint Josse, bien authentiquée par Mgr Bellay, premier évêque de Paris après la Révolution. Nous avons vénéré cette relique, il y a quelques années, dans la sacristie de l'église de Saint-Merry.

Digitized by Google

remplacé par M. de Maizerets que dans l'automne de 1688. C'est lui qui, à la tête du clergé, en sa qualité de grand vicaire et de doyen du chapitre, reçut Mgr de Laval à son retour de France, le 3 juin de cette année (1), et deux mois plus tard Mgr de Saint-Vallier, auquel il présenta une adresse de bienvenue (2).

La plupart des curés faisaient encore partie du séminaire, suivant le mandement qui avait établi cette institution. Mais on était à la veille de grands changements, qu'avaient fait déjà pressentir la conduite et le langage de M. de Saint-Vallier dans le premier voyage qu'il avait fait au Canada en qualité de grand vicaire de Mgr de Laval (3). Nous lisons dans un Mémoire du temps : « On commença dès lors à craindre si fort en Canada son caractère d'esprit remuant et inquiet, qu'on écrivit en France qu'on ferait un grand bien si on pouvait lui persuader de ne pas se faire sacrer et de ne revenir jamais au pays (4). »

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de raconter en détail les démêlés de Mgr de Saint-Vallier avec le Séminaire de Québec. Qu'il nous suffise de noter quelques passages de Mémoires authentiques et inédits, qui font voir ce qu'avait établi Mgr de Laval, et ce que voulait son successeur, puis de signaler ensuite quelques incidents qui affectèrent spécialement M. de Bernières.

Voici ce qu'on lit dans un Mémoire de 1694, attribué à M. de la Colombière (5); on ne pourrait mieux rendre l'idée du Séminaire de Québec, telle que l'avait conçue son fondateur :

(1) « Le vaisseau qu'il a plu au Roi d'accorder à la Compagnie de la Baie d'Hudson est arrivé devant Québec le 3e de juin... Il a passé sur ce vaisseau une des trois compagnies que Sa Majesté envoie, avec vingt-cinq hommes de recrue, et 53,750 l. d'argent comptant. M. de Laval, ancien évêque de Québec, qui s'y était embarqué, est heureusement arrivé, et le navire, après un petit séjour à Québec, est reparti pour la baie d'Hudson, afin d'en tirer les pelleteries qui y sont... » (Archives du Ministère des colonies, vol. x, Lettre de Champigny au ministre, 8 août 1688).

(2) *Les Ursulines de Québec*, t. I, p. 455.

(3) Les lettres de grand vicaire de M. de Saint-Vallier sont datées du séminaire des Missions-Etrangères de Paris le 8 mai 1685. MM. J. Guyon et L. Geoffroy signèrent comme témoins. Nommé évêque de Québec par le Roi, il n'avait « pas encore reçu ses bulles à raison des différends survenus entre la Cour de Rome et celle de France. » (Registre du Chapitre.)

(4) Documents de Paris, Eglise du Canada, t. I.

(5) Joseph Seré de la Colombière, qui prononça l'oraison funèbre de Mgr de Laval en 1708. Il n'appartenait pas au séminaire de Québec, mais lui était très

Digitized by Google

« Il comprit qu'il n'avait ni assez d'ouvriers, ni assez de bien, pour pouvoir séparer son clergé en plusieurs corps entre lesquels les différentes fonctions fussent partagées, et il sentit encore mieux que la sainteté des particuliers et toute leur consolation dans les difficultés inséparables du ministère ecclésiastique par rapport à un pays où la vie était très dure en toutes manières, dépendait de l'union qu'on établirait tant pour le spirituel que pour le temporel entre tous les ecclésiastiques qui serviraient sous son autorité cette nouvelle église.

« Il les porta donc tous par ses raisons et par son exemple à vivre tous ensemble dans une même maison où il se renferma lui-même pour en suivre les règlements qu'il avait faits, à mettre tout en commun, à faire servir par les mêmes personnes la cathédrale, la paroisse et le séminaire, et à rendre ce séminaire comme le centre de tout le clergé séculier, où tous les prêtres qui y auraient été formés s'attacheraient pour toujours... (1). »

Voilà bien le séminaire, identifié avec le clergé et l'église de Québec, suivant le titre même du mandement pour son érection : « Patentes pour le Séminaire et le clergé. » Cela explique dans quel sens les partisans du système de Mgr de Laval disaient que Mgr de Saint-Vallier « allait renverser cette nouvelle église dans ses fondements. » — « Avec les meilleures intentions du monde, il a cru devoir perfectionner cette église sur de nouvelles idées, et il l'a mise à deux doigts de sa ruine, en changeant tout (2). »

attaché. » C'est un bon serviteur de Dieu, écrit Mgr de Laval, avec lequel on est bien uni. » (Notes de Mgr de Laval, 12 mai 1695). Il fut d'abord Sulpicien, et comme tel vint au Canada en 1682. Rappelé en France en 1691 par M. Tronson, il quitta la Société de Saint-Sulpice, puis repassa au Canada en 1692, en même temps que Mgr de Saint-Vallier, et c'est de lui, vraisemblablement, qu'il est question dans le passage suivant d'un Mémoire sur le Canada : « Sa Majesté ordonna au P. de La Chaise de le faire observer (Saint-Vallier) par un homme sage et désintéressé qu'on envoya pour cela avec lui sans qu'il le sût, et d'écrire à ses Pères de lui mander en conscience leur sentiment sur ce prélat, quand ils l'auraient vu agir à son retour. Cet homme et ces Pères ont témoigné séparément, trois années de suite, qu'il ne fallait point espérer de changement parce que les choses allaient tous les jours de pis en pis, et qu'il semblait nécessaire de venir sans délai aux derniers remèdes. » (Documents de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 34).

(1) Documents de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 13.

(2) Ibid., pp. 18, 30.

Digitized by Google

Le Mémoire que nous venons de citer ajoute au sujet du Petit et du Grand Séminaire :

« Les prêtres qui viennent de France étant en petit nombre, il a fallu former un séminaire d'enfants, au nombre de trente, qui, avant même que d'être admis à la cléricature, servent d'enfants de chœur, portent le surplis, aident aux chants et aux cérémonies; et c'est de leur nombre qu'après une longue épreuve de vie dure, on tire les clercs, qu'on élève par degrés au sacerdoce..... Les ecclésiastiques, jusqu'à l'arrivée de M. de Saint-Vallier, n'avaient donné nul scandale. Composant une seule famille avec l'ancien évêque, ils vivaient doucement avec lui comme avec un père, et trouvaient le moyen de subsister ensemble par l'économie, et de remplir toutes les charges de la cathédrale, de la paroisse, du séminaire, des cures et des pauvres, nonobstant leur peu de bien, qui n'aurait pas pu suffire à tout cela à beaucoup près, si on eût été divisé en différents corps et en différentes maisons. »

Voici maintenant, d'après le même Mémoire, ce que voulait Mgr de Saint-Vallier : ses principes étaient « qu'il fallait gouverner son diocèse comme les autres diocèses de France, et qu'ainsi il fallait séparer les biens et les personnes, et former différents corps pour le chapitre, le séminaire et les paroisses. La dépendance où le séminaire de Québec tient tous les ecclésiastiques du pays, disait-il, a un air de domination et d'avarice qu'un évêque doit réprimer; et il n'est pas de bon ordre qu'un seul corps dispose de tous les biens ecclésiastiques et s'assujétisse tous les prêtres... (1). »

« Il avait pris la résolution, dit un autre Mémoire, de séparer du séminaire la paroisse, le chapitre et les curés, et de partager entre eux les revenus, qui avaient été jusqu'alors en commun..., d'ôter aux supérieur et directeurs du séminaire leur rapport avec les curés pour leur direction et leur subsistance (2). »

Ecrivant lui-même à la Cour, Mgr de Saint-Vallier disait : « Outre le principe général qui apprend aux personnes sages la nécessité indispensable qu'il y a d'entretenir la dépendance et la subordination des inférieurs ecclésiatiques à l'égard de leur évêque, telle

(1) « Il est très important, disait au contraire Mgr de Laval, pour conserver les ecclésiastiques dans l'esprit de Notre-Seigneur, qu'ils reçoivent tous leurs besoins du séminaire de Québec, afin qu'ayant ce rapport ils y demeurent toujours unis... » (Lettre de Mgr de Laval au séminaire de Québec, mai 1685).

(2) Documents de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 29.

Digitized by Google

qu'elle s'observe en France et selon le droit commun, il y a un principe inébranlable de foi dans l'Eglise, que les évêques ont été établis pour la conduire, et non pas un séminaire conduire et gouverner les évêques et les ecclésiastiques du diocèse (1). »

Il ajoutait, en parlant de M. de Brisacier : « C'est lui qui a défendu devant les commissaires du Roi, il y a environ vingt-cinq ans, les idées qu'on s'était formées d'un nouveau gouvernement apostolique, où le séminaire devait plutôt conduire que les évêques, et où tous les ecclésiastiques du diocèse devaient être dans la désappropriation et dépendance (2) du séminaire (3). »

Le prélat commença par la réforme du séminaire en rapport avec les paroisses. Il alla lui-même à la Cour (1691); et ses demandes furent soumises par le roi à l'examen de l'archevêque de Paris et du P. La Chaise. Ceux-ci donnèrent leur avis sur chacune d'elles. Il y eut un compromis entre l'Evêque et le séminaire des Missions-Etrangères, puis un règlement final (1692) approuvé par le Roi (4).

Les curés n'étaient plus censés faire partie du séminaire; mais de fait le plus grand nombre lui restèrent unis. Quelques-uns cependant, furent bien aises de se déclarer indépendants, d'autant plus qu'ils y étaient fortement incités par le prélat : « il l'exigeait» même de ceux qu'il avait amenés avec lui de France. »

« On a eu le déplaisir, dit le Mémoire déjà cité, de voir que ceux qui se sont ainsi séparés, partie par complaisance pour lui, partie par le penchant de la cupidité naturelle, se sont trouvés si distraits et si embarrassés par le soin de leur subsistance, dont ils étaient déchargés, que non seulement ils n'ont eu ni le temps ni la volonté de faire selon leur coutume la retraite annuelle, mais qu'ils se sont sentis tout à fait déchus de leur première ferveur,

(1) Documents de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 118. Lettre citée dans un arrêt du Conseil de la marine du 26 février 1717.

(2) Mgr de Saint-Vallier alla jusqu'à se plaindre que les curés, quand ils venaient en ville, logeaient au séminaire, ce qui les rendait dépendants de cette maison. Le Conseil de la marine, le 16 juin 1716, lui fait dire « qu'il est plus convenable qu'ils logent au séminaire qu'ailleurs, et qu'il serait fort gênant pour eux de lui en demander la permission. » (Ibid., p. 115).

(3) Documents de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 86, Lettre citée dans un arrêt du Conseil de la marine du 8 février 1718.

(4) *Edits et Ordonnances*, t. I, pp. 265, 269.

Digitized by Google

dont ils ont eux-mêmes rejeté la cause sur le changement de leur état. »

Mgr de Saint-Vallier réussit également plus tard à séparer le chapitre du séminaire (1). Les lettres patentes du Roi, de 1713, déclarent que « les communautés et les séminaires sont exclus des bénéfices du chapitre (2). »

Cela n'empêcha pas les prêtres du séminaire de Québec de remplir encore quelque temps des canonicats; et l'on en fut bien aise : ils étaient toujours les plus assidus au chœur (3). Mais il vint aussi de France un bon nombre d'abbés, qu'attiraient nos bénéfices canoniaux.

Voici ce qu'écrivait Mgr Dosquet, en 1729, à l'occasion du règlement de 1713 : le Conseil de la marine résume sa lettre :

« Il serait à propos qu'il pût nommer aux canonicats vacants quelques directeurs du séminaire de Québec, qui peuvent aisément assister à tous les offices du chœur et remplir les devoirs de leur

(1) Un des résultats de la campagne de Mgr de Saint-Vallier contre le séminaire à l'occasion du chapitre, fut que le roi par ses lettres patentes de 1713, se réserva le droit de nommer le doyen et le grand chantre (Documents de Paris, t. II, p. 23) : ce qui nous valut l'avantage d'avoir un Cabanac la Jonquière et autres grands personnages à la tête du clergé de Québec! D'après les statuts de Mgr de Laval, ces dignitaires étaient nommés par le chapitre. Mais Mgr de Saint-Vallier feignait d'ignorer même l'existence de ces statuts : il commence en effet les siens (11 septembre 1714) par ce préambule : « Notre prédécesseur, *dont nous tâchons de suivre les vestiges*, ayant érigé dans notre église cathédrale un chapitre, s'était réservé de faire des statuts qui servissent de règle au d. chapitre, et *comme il n'a pas exécuté son projet*, ni donné des statuts à la dite église, nous nous sommes obligés d'y suppléer et à cette fin de faire les statuts suivants... » (Documents de Paris, t. I. p. 2). Or, tout le monde peut lire dans les *Mandements des Evêques de Québec*, t. I, p. 135, les « Statuts et règlements du chapitre de Québec *faits par Mgr de Laval* conjointement avec MM. les chanoines en l'année 1684. »

(2) Documents de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 90, Notes du Conseil de la marine sur une lettre de Mgr Dosquet.

(3) En 1718, sur treize chanoines, il n'y en avait que cinq à Québec, dont quatre au séminaire. (Documents de Paris, t. I, 76). En 1728, M. Plante, chanoine, l'un des directeurs du séminaire, écrivait : « Il n'y a ordinairement au chœur que quatre ou cinq chanoines, et quelquefois moins, et ordinairement les mêmes. Ces messieurs me paraissent un peu trop faciles à s'absenter et ne regardent pas d'assez près l'obligation de résider... M. Le Page a sa terre et ses moulins à faire valoir. M. Leclair a d'autres vues... » (Documents de Paris, t. I, p. 49).

Digitized by Google

maison. Par ce moyen il n'y aura pas à Québec tant d'ecclésiastiques inutiles, qui, faute d'occupation, commencent à donner dans les amusements mondains, le jeu, la bonne chère et le dérèglement. Cette oisiveté fait qu'ils ne pensent qu'à chicaner et à semer la division tant entre eux qu'entre les laïques. Il y en a même qui tiennent des discours qui peuvent porter les peuples à l'indépendance et à la révolte.

« Son dessein serait de mettre dans le chapitre quelques-uns des anciens curés, qui, ayant travaillé avec zèle dans leurs missions, et ne pouvant plus en soutenir les travaux, seraient en état d'assister au chœur, et de rendre plus de services aux peuples de Québec que ces jeunes chanoines en qui ils n'ont pas de confiance, et qui le plus souvent les scandalisent...

« Le défaut de prêtres le porte à proposer les directeurs du séminaire pour être chanoines, n'ignorant pas qu'ils en ont été exclus à la prière de feu Mgr de Saint-Vallier. Il ne conçoit pas pour quelle raison il l'a demandé, dans un temps où il n'y a pas assez d'ecclésiastiques pour fournir aux missions (1). »

Evidemment Mgr Dosquet n'était pas convaincu du bien qu'avait pu faire son prédécesseur « en séparant les personnes » dans son clergé. En fit-il davantage par « la séparation des biens? »

Le partage des revenus entre l'évêque, le chapitre et le séminaire, — revenus des abbayes en France et sommes inscrites au budget canadien — fut, on le sait, l'objet de malentendus, de discussions, de convoitises, de procès interminables. Même entre eux les chanoines ne pouvaient s'entendre sur leur part respective. MM. de Beauharnais et Hocquart écrivent à la Cour en 1730, que « ceux qui composent le chapitre ont entre eux des discussions d'intérêts pour lesquels ils ont fait saisir les uns sur les autres leurs revenus (2). » Il en fut ainsi jusqu'à la conquête. Ces abbés de haut lignage, les de Lotbinière, les de Gannes-Falaise, les de Tonnancour, les Cabanac la Jonquière (3), les de La Villan-

(1) Documents de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 89, Notes du Conseil de la marine sur une lettre de Mgr Dosquet.

(2) Documents de Paris, t. II, p. 42, Mémoire sur l'Eglise du Canada, 9 janvier 1731.

(3) C'est ainsi qu'il signait quelquefois. (Documents de Paris, t. II, p. 18). Au chapitre, il signait « Cabanac, doyen; » et dans les actes il est appelé « Jean de Cabanac Taffanel. »

Digitized by Google

gevin (1), les de Lacorne (2) ne s'en trouvaient jamais assez.

Hélas! qu'était devenu cet heureux temps où Mgr de Saint-Vallier lui-même avait cru « voir revivre dans l'Eglise du Canada quelque chose de cet esprit de détachement qui faisait une des principales beautés de l'Eglise naissante de Jérusalem? » (3).

(A suivre). L'abbé AUGUSTE GOSSELIN,
de la Société Royale du Canada.

(1) On lit dans le *Journal des Jésuites*, à la date du 1er juin 1750 : M. de la Ville Angevin, official, théologal et chanoine de la cathédrale, banni de l'évêché par M. de Pontbriand, évêque de Québec, ayant demandé retraite dans notre maison, l'évêque s'y oppose; tous nos Pères demandent qu'il soit admis et menacent, en cas de refus, d'en écrire à Paris et à Rome; il est donc reçu : l'évêque nous en veut du mal. » (*L'Abeille*, t. XI, p. 42).

(2) C'est de lui que l'abbé de l'Isle-Dieu disait, en 1767, avec une pointe de malice : « Le Doyen du chapitre (de Québec) est en France depuis dix-sept ans, et par là s'est épargné la douleur d'être le témoin de la dévastation de son pays natal (car il est Canadien d'origine)... » Il paraît que l'évêque de Québec, ayant besoin de prêtres, avait songé à rappeler au Canada ceux de ses chanoines qui étaient passés en France; mais ceux-ci ne semblaient pas disposés à y retourner : « Je penserais volontiers, ajoutait M. de l'Isle-Dieu, que ce serait une petite perte pour le diocèse... » (Archives de l'archevêché de Québec, Documents copiés au Vatican, Lettre de l'abbé de l'Isle-Dieu au cardinal préfet de la Propagande, Paris, 9 février 1767).

(3) *Estat présent de l'Eglise... dans la Nouvelle-France.* — On sait que Mgr de Saint-Vallier avait écrit et publié ce livre dans un moment d'enthousiasme pour sa nouvelle église qu'il venait de visiter. Un an après, ses sentiments ayant changé, il le regretta tellement qu'il fit supprimer les exemplaires qui restaient. Voici ce qu'on lit dans une Relation de Québec datée du 20 octobre 1688 :

« M. de Saint-Vallier fut bien surpris, en arrivant au pays (pour la deuxième fois), de trouver les choses dans d'autres dispositions qu'il ne les avait laissées, et bien fâché d'avoir tant exagéré, dans la Lettre qu'il avait fait imprimer à Paris, les bonnes mœurs des peuples d'ici, et les bénédictions que Dieu répandait sur eux : puisque, par une politique assez ordinaire à ceux de son rang et de sa profession, il fut obligé de rejeter, dans un sermon qu'il fit, sur les péchés du peuple, les fléaux dont le Canada était accablé, et d'exhorter tout le monde à la pénitence et à la prière pour apaiser la colère de Dieu. Mais ce discours ne fit qu'augmenter le murmure de ses auditeurs, qui les attribuaient à des causes plutôt humaines que divines; ce qui l'obligea de supprimer les deux cents exemplaires de son livre qu'il avait apportés, et qui n'ont pas paru depuis..... » (Archives du Ministère des colonies, vol. 10).

Digitized by Google

LES

Saints Prêtres du Diocèse d'Avranches

AU

XVIIe SIÈCLE

La partie du diocèse actuel de Coutances qui formait l'ancien diocèse d'Avranches a conservé, plus que les paroisses qui l'avoisinent, la fidélité à des pratiques de piété dont plusieurs sont très anciennes (1). On peut se demander à qui les campagnes de l'Avranchin et du Mortainais sont redevables de cette vie religieuse relativement intense qui les distingue encore aujourd'hui. Est-ce aux derniers évêques d'Avranches? Je ne le pense pas. Les successeurs de Mgr Durand de Missy, mort en 1764, ne firent guère que passer sur leur siège; et d'ailleurs, ils résidaient peu.

L'initiative, et, il faut le dire, le mérite de cette forte organisation revient à trois ou quatre pauvres prêtres, simples curés de campagne, qui, à la fin du XVIIe siècle, dépensèrent au service de leur diocèse natal un zèle dont leurs successeurs d'aujourd'hui recueillent encore les fruits.

Là, comme ailleurs, les guerres de religion avaient tout détruit, et les évêques de cour n'avaient à peu près rien reconstruit. Le

(1) Par exemple, l'usage du « mois d'Adoration, » c'est-à-dire de l'adoration du Saint-Sacrement pratiquée pendant un mois, dans chaque paroisse, à tour de rôle.

Digitized by Google

clergé était ignorant et dissolu faute d'éducation sérieuse : il lui fallait une maison de formation (1). Les paysans, plongés dans les vices les plus grossiers, n'avaient conservé, en fait de religion, que quelques pratique routinières : il fallait éclairer leur conscience par des missions. Les enfants, abandonnés à eux-mêmes, ignoraient souvent jusqu'aux premiers éléments de la lecture : il fallait fonder des écoles et les pourvoir de maîtres instruits.

L'immensité de la tâche n'effraya point ces vaillants prêtres. Ils étaient trois qui se réunirent pour l'œuvre la plus urgente, la fondation d'un séminaire. Ils s'appelaient Robert Gombert, Jean Hantraye et René Leprieur. Tous jouissaient d'une situation honorable. Les deux derniers se démirent de leur cure pour se dévouer plus entièrement à leur entreprise. Un quatrième, Jean Dubois, confesseur de Daniel Huet, curé de Saint-Jean-de-Haize, conseiller très écouté de l'évêque, quitta tous ces avantages pour se consacrer à l'œuvre des missions.

Ces ecclésiastiques n'étaient pas seulement des hommes d'initiative, c'étaient des saints. Aussi firent-ils des merveilles. Ils donnèrent aux œuvres catholiques du diocèse d'Avranches une impulsion qui après deux siècles et demi, ne s'est pas arrêtée.

J'ai pensé que leur vie serait d'un bon exemple à ceux qui, de nos jours, continuent leur tâche. Le terrain sur lequel nous travaillons n'est pas plus ingrat que celui qu'ils fécondèrent de leurs sueurs, et, pour y recueillir la même moisson, il suffirait peut être d'y déployer les mêmes efforts.

La vie de ces quatre courageux apôtres a été écrite par un ancien curé de Saint-Gervais d'Avranches, M. Cousin, qui, lors de la Révolution, fut emprisonné au Mont-Saint-Michel, où il mourut plus qu'octogénaire. Il a laissé sept ou huit volumes de mémoires et récits concernant l'histoire ecclésiastique du diocèse d'Avranches. C'était un saint, digne de raconter de saintes vies.

Pour composer les trois dernières notices, il a consulté surtout les archives de l'évêché; quant à la vie de Robert Gombert, il l'a empruntée en partie à un manuscrit aujourd'hui perdu, qui avait pour auteur Jean de Bellétoile, avocat du roi au bailliage et en la vicomté d'Avranches, mort en 1727.

(1) Cent cinquante ans après le Concile de Trente, aucun établissement de ce genre n'existait encore dans le diocèse d'Avranches.

Digitized by Google

J'ai transcrit ces quatre notices sur les manuscrits de M. Cousin déposés à la bibliothèque d'Avranches, et je les livre aux lecteurs de la *Revue,* avec le style et l'orthographe de l'auteur. Ils y verront que la Basse-Normandie eut sa bonne part dans la floraison d'hommes apostoliques qui signala, en France, la seconde moitié du XVIIe siècle.

A. LAVEILLE,
de l'Oratoire.

NOTICE SUR M. GOMBERT,
CURÉ DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS (1).

Comme M. Gombert a été, non seulement curé de Saint-Martin-des-Champs, mais fondateur et premier supérieur du séminaire d'Avranches, et a vécu dans une grande réputation de sainteté, ces considérations m'ont engagé à écrire sa vie, afin de conserver le souvenir des vertus qui ont brillé en lui, et du bien qu'il a procuré au diocèse d'Avranches, par l'établissement du séminaire et des missions, et que son histoire serve à exciter et animer le zèle des ecclésiastiques, et à porter les fidèles à la piété.

Je ferai d'abord le portrait de ce ministre zélé du Seigneur, j'exposerai ensuite ce qu'il a fait, soit avant, soit après son engagement dans l'état ecclésiastique; au reste, je ne dirai ici que ce que je sais, pour l'avoir appris de personnes dignes de foi, ou pour l'avoir vu moi-même.

Robert Gombert, dont j'écris ici l'histoire, était fils d'Hervé Gombert, sieur de la Garde, originaire de la paroisse de N.-D. de Livois, au diocèse d'Avranches (2).

(1) Je m'honore de compter ce serviteur de Dieu parmi mes grands-oncles maternels. (A. LAVEILLE).

(2) Voici les quelques renseignements que j'ai pu recueillir sur cette famille, dont la noblesse fut reconnue à la fin du XVIe siècle.

En 1595, de Roissy cite Guillaume Gombert en ces termes : « Guillaume Gombert, grand laquais des rois Charles (IX) et Henri, demeurant à Notre-Dame-de-Livoye, sergenterie du Val-de-Sée, élection d'Avranches; ses frères et

Digitized by Google

Robert, son fils, était de moïenne taille; il avait les cheveux chatains, le tour du visage ovale, marqué de la petite vérole, les yeux petits, le nez assés long et trop peu élevé, la bouche grande, le menton pointu et le regard triste. Il était droit et marchait promptement, comme étant vif et plein de feu; en effet, il était naturellement prompt, hardi, courageux, intrépide; mais avec cela, il était bon, doux, honnête, affable, libéral, obligeant, et très sensible aux misères d'autrui; il avait de l'esprit et de l'étude: il grasseyoit en parlant, et avait un peu de peine à s'énoncer; son discours était simple et sans figure, mais juste et intelligible; il faisait autant d'impression que s'il eût été sublime.

Dès sa plus tendre jeunesse, il avait fait paraître du penchant pour l'état ecclésiastique; c'est pourquoi son père, dont le frère était curé de Saint-Martin-des-Champs auprès d'Avranches, n'avait rien épargné pour le faire étudier, dans l'espérance qu'il pourrait posséder, un jour la cure de Saint-Martin. Il l'envoya à Paris pour étudier la philosophie et la théologie; mais comme il était près d'entrer en physique, le démon le dégoûta de cette science, et lui inspira un penchant violent pour le monde. Gombert ayant abandonné alors l'étude des sciences, prit le baudrier et l'épée, affecta de se parer de son mieux, fréquenta les compagnies de l'un et l'autre sexe. Il savait manier les armes si adroitement, qu'il passa pour une des meilleures épées de son tems.

son fils Henri ont justifié de titres valables, sont pauvres, jouiront. » Plus loin, on lit : « Guillaume Gombert, valet de pied du roi, par lettres du 24 juin 1584, vérifiées aux Aides le 21 janvier 1586, avec lettres du 18 octobre 1594, vérifiées aux élus d'Avranches le 8 mars 1597, demeurant à Notre-Dame-de-Livoye, sergenterie du Val-de-Sée, élection d'Avranches, suivant les lettres et vérification, sera couché au rolle et mis à néant à cause de sa qualité. »

Les descendants de ces gentilshommes se firent appeler plus tard Gombert de la Garde, et habitèrent le manoir de Notre-Dame-de-Livoye. Ce logis fut bâti au XVIIIe siècle, et subsiste encore, au moins en parties. On voit, dans l'église paroissiale, la pierre tombale de « noble homme François Gombert, sieur de Livoye, » décédé en 1703.

Hervé Gombert, le père du curé de Saint-Martin-des-Champs dont on va lire la vie, avait pour frère François Gombert, prêtre, curé de la même paroisse de Saint-Martin-des-Champs, et prédécesseur immédiat de son neveu, Robert. Hervé paraît avoir quitté Notre-Dame de Livoye au commencement du XVIIe siècle, pour s'établir au hameau de Maudon, en Saint-Jean-de-la Haize, hameau qui est resté jusqu'à nos jours la propriété de la famille Gombert, et qui est passé recemment, par suite d'alliances, dans la famille Laveille.

Digitized by Google

Cette réputation lui procura l'amitié de plusieurs personnes et particulièrement d'un jeune académiste de Paris, qui n'était pas moins brave que lui. Ils ne pouvaient vivre l'un sans l'autre, tant leur union était étroite, et ils se trouvaient ensemble partout, car la connaissance que l'on avait de leur adresse et de leur bravoure faisoit qu'ils étoient appelez à tous les différens et à tous les combats des académistes, où ils ne manquaient jamais de rendre victorieux le parti qu'ils défendoient.

Un jour, ce brave camarade de Gombert, que son habileté à manier les armes n'avait rendu que trop fier, s'étant trouvé seul avec un autre cavalier, il s'éleva entre eux une dispute très vive; ils mirent l'épée à la main et, après s'être battus, ils s'enferrèrent l'un l'autre et tombèrent morts sur la place.

Gombert ayant appris cet accident fâcheux, et faisant réflexion sur ces deux morts si funestes et si promptes, et particulièrement sur celle de son cher camarade qu'il croioit invincible, il en fut tellement effraié, que, dès le lendemain, il changea sa figure de cavalier, quitta l'épée, commença à s'appliquer de nouveau à l'étude, prit la soutane, et forma la résolution, conformément à son premier dessein, d'embrasser irrévocablement l'état ecclésiastique.

En effet, après qu'il eut achevé ses études, il reçut successivement les ordres, jusqu'à la prêtrise inclusivement; ensuite son oncle, qui se sentait accablé de vieillesse et d'infirmités, résigna en sa faveur la cure de Saint-Martin-des-Champs, auprès d'Avranches, dont il était titulaire.

Gombert se comporta toujours fort honorablement et fort sagement dans l'administration et le gouvernement de cette cure; mais comme ce jeune curé avait beaucoup aimé le monde et la propreté pendant qu'il avait porté l'épée, il lui était resté une certaine impression de l'une et de l'autre qui faisait qu'il était toujours fort leste dans ses habits, et qu'il se plaisait extrêmement dans les compagnies et les divertissements.

Mais Dieu qui l'avait tiré de l'état pernicieux d'académiste eut encore la bonté de lui faire connaître l'illusion de ces vanités par le moïen de son ami René Leprieur, curé de La Gohannière, prêtre très digne et très simple. Car ce modeste curé, qui aimait véritablement Gombert pour son propre bien, lui parla si souvent et si fortement contre les dangereux appas des divertissements et des visites mondaines, et contre la vaine propreté des vêtements,

Digitized by Google

et lui fit même si sérieusement comprendre que c'était un empêchement formel au salut d'un prêtre, que Gombert, ébranlé par cet avis, et convaincu par une mission qui se fit à Avranches, résolut enfin de renoncer entièrement au monde et de quitter les parures qui pouvaient sentir la vanité; et dès lors, sans garder aucune mesure, il abandonna ce qu'il avait de propre, se revêtit le plus simplement qu'il lui était possible, fit faire des ornements d'église de ses meilleures hardes, rompit sans retour avec le monde et ses plaisirs, s'abstint entièrement des visites inutiles et dangereuses qui ne se font que pour le commerce mondain et l'amusement.

Après cela, les dons de la grâce croissant en lui, il s'appliqua à pratiquer toutes sortes de bonnes œuvres; il jeûnait, veillait et priait excessivement; il ne mangeait que du pain noir, ce qu'il observoit même quand il était obligé d'admettre à sa table quelque persone, à qui néanmoins il faisait prendre du pain blanc. Il visitait exactement tous les malades de la paroisse et même ceux des paroisses voisines qui le rélamaient et qui étoient abandonnez et dans la pauvreté; il distribuait aux uns et aux autres, de même qu'aux mendians, la plus grande partie de ses revenus. Lorsqu'il était informé qu'il y avait des dissentions entre les familles, il mettait tout en usage pour les réconcilier; il avait la charité d'avertir secrètement les ecclésiastiques qui se dérageaient, et de les exhorter à rentrer dans leur devoir; et comme, de son temps, le nombre des ecclésiastiques déréglés était très considérable, ce qui provenait, en partie, de ce que, dans le diocèse d'Avranches, il n'y avait pas de séminaire fixe où les jeunes ecclésiastiques pussent être éprouvez, formez et accoutumez à la vertu avant que d'être admis aux ordres sacrez, ce défaut, qui l'affligeait extrêmement, lui fit prendre la résolution de travailler à l'érection d'un séminaire, afin de pouvoir donner, à l'avenir, de meilleurs sujets à l'Eglise, et de fournir en même tems un moïen sûr de corriger les vicieux.

Pour cet effet, ayant communiqué son dessein à René Leprieur, curé de La Gohannière, et à Jean Hantraye, curé d'Isigni sous Mortain, qui étaient ses amis, et qu'il trouva très disposés à concourir à une entreprise de cette importance, ils convinrent d'établir le séminaire dans l'église et la cure de Saint-Martin-des-Champs, et d'en demander incessamment la permission à Messire

Digitized by Google

Gabriel de Boislève, qui occupait alors le siège épiscopal d'Avranches.

Comme ce prélat résidait ordinairement à Paris, pour vaquer à ses affaires particulières, il fut bien aise de trouver trois curés qui voulussent travailler à l'éducation et à l'instruction des jeunes ecclésiastiques de son diocèse; c'est pourquoi, dès la première réquisition qu'ils lui en firent, il leur accorda son mandement expédié à Paris, le huitième jour de mai 1666, par lequel il approuva et ordonna l'érection et établissement du séminaire dans le bénéfice-cure de Saint-Martin, et autorisa les sieurs Gombert, Leprieur et Hantraye à y faire les fonctions et exercices de séminaire. M. de Boislève, par un second mandement donné au mois de décembre de la même année 1666, annexa ladite cure de Saint-Martin au Séminaire, avec le collège d'Avranches, et la prébende préceptorale qui était auparavant destinée pour le principal du même collège.

Ces heureux commencemens faisaient espérer à Gombert qu'il viendrait bientôt à bout de son dessein; mais, quoique tout dût concourir à une œuvre si pieuse et si nécessaire, elle fut néanmoins traversée, et rencontra des obstacles qui furent suscités, même par des prêtres, lesquels en retardèrent l'exécution, et empêchèrent que Gombert ne réussît pendant la vie de M. de Boislève. Mais la mort ayant enlevé subitement ce prélat en 1667, le 3 décembre, Messire Gabriel-Philippe de Frouloi, qui lui succéda dans l'évêché d'Avranches, favorisa si efficacement l'établissement de ce séminaire par ses mandements et son crédit, qu'il fut entièrement établi pendant son épiscopat, malgré la jalousie et les mauvaises pratiques des envieux. Comme on avait besoin de l'autorité du roi pour affermir cet ouvrage, Gombert avait fait le voïage de Paris, et obtenu de Sa Majesté, au mois de décembre 1669, des lettres patentes contenant la confirmation de l'établissement du séminaire dans la cure et l'église de Saint-Martin-des-Champs, avec l'union à icelui de la prébende préceptorale et de la cure de Saint-Martin; Sa Majesté permettait, en même tems, de lever par an, la somme de mille livres de revenu annuel.

Après que Gombert eut obtenu des lettres patentes du roi, il commença à faire faire dans le presbytère de Saint-Martin les exercices qui sont en usage dans les séminaires; mais, cette maison n'étant pas assez étendue pour qu'on pût y renfermer ceux qui

Digitized by Google

aspiraient aux ordres, on leur permit de demeurer et de manger dans des maisons bourgeoises, et on se contenta de les obliger de se rendre au presbytère de Saint-Martin aux heures marquées par les exercices, et d'y être assidus pendant le tems des interstices prescrits pour chaque ordre (1).

Gombert, ravi de cet établissement, n'omit rien de ce qui dépendait de lui pour disposer cette jeunesse à l'état ecclésiastique; il fit même venir avec lui le sieur Montier, prêtre rempli de mérite et de vertu pour lui aider à la former : (il fut depuis curé de Saint-Hilaire). — Il s'y employait lui-même avec un zèle infatigable; il aprenait lui-même le plein chant et les cérémonies de l'église aux ordinans; il leur faisait continuellement des exhortations touchantes et convenables à la profession qu'ils voulaient embrasser. L'empressement qu'il avait de procurer à l'Église de dignes ministres était si grand, que, lorsqu'il trouvait quelque bon sujet qui auroit bien voulu entrer dans la cléricature, si les moyens et les facultés ne lui eussent pas manqué, il lui fournissait gratuitement tout ce qu'il lui falloit jusqu'à ce qu'il eût reçu l'ordre de la prêtrise.

Quoique ce bon curé fût si attentif à desservir le séminaire, il n'abandonnait pas pour cela le soin de ses paroissiens; il les instruisait et les catéchisait tous les dimanches et toutes les fêtes dans l'église de Saint-Martin; et, comme cette église est à une des extrémités de la paroisse, et qu'à l'autre extrémité, il y a une chapelle au village des Orgeries, éloignée de plus d'une lieue de l'église de Saint-Martin, Gombert y allait régulièrement à pied, tous les dimanches et toutes les fêtes, après vêpres, nonobstant le mauvais tems, et il y faisait le catéchisme et les prières.

Ces travaux pénibles auraient dû obliger Gombert à se donner le repos ordinaire de la nuit; mais il n'en prenait presque point; il se faisait une dure violence pour résister au sommeil, auquel il était fort enclin, et, lorsque la nature accablée le forçait de se coucher, il se jettoit tout habillé sur une dure et mauvaise paillasse mise exprès dans un petit cabinet obscur, inaccessible au jour, et qui pouvait passer pour un véritable cachot, où il ne restait pas

(1) L'église et le presbytère de Saint-Martin-des-Champs n'occupaient pas alors le même emplacement qu'aujourd'hui. Ils étaient situés dans un faubourg d'Avranches, qui envahi depuis par les constructions, fait maintenant partie de la ville.

Digitized by Google

assez de tems pour se délasser. Il emploioit la plus part des nuits à visiter les malades les plus pauvres de la paroisse de Saint-Martin et des paroisses voisines; il leur portoit pendant ce tems les remèdes et les petits rafraîchissemens dont ils avaient besoin; et lorsqu'ils commençaient à être convalescens, il portait lui-même à pied leurs grains à moudre, et leur rapportait la farine sur son dos; et si, après ces occupations charitables, il restait encore quelque tems de la nuit à s'écouler, il le passait dans l'église de Saint-Martin à chanter les pseaumes et les louanges de Dieu, en faisant comme deux chœurs; c'est-à-dire qu'il chantait un verset à pleine voix et un autre à grosse et basse voix, après quoi il se donnait la discipline, si violemment, qu'on entendait les coups, même du cimetière, comme il a été rapporté par un habitant considérable de la paroisse du Val-Saint-Pierre (1) nommé Louis Dauge.

Cet homme était extraordinairement violent et emporté, et presque impie. Quand ses passions l'agitaient, il assomait de coups sa femme et ses enfans. Ceux-ci s'en étant plains à Gombert, il en fut si touché, qu'il résolut d'employer tous ses soins pour tâcher de corriger cet homme farouche. En effet, il usa de tant de moïens différens, et pria Dieu avec tant d'instance, qu'il adoucit enfin les mœurs de cet homme, et le porta même à fréquenter les sacremens, en sorte qu'il pria un jour Gombert de le confesser.

Comme il ne cherchait que sa conversion, il se rendit aussitôt à sa prière, et le remit au lendemain matin, au point du jour, lui promettant qu'il entendrait à cette heure sa confession dans l'église de Saint-Martin.

Cet homme ne manqua pas de s'y rendre; mais, ayant pris la clarté de la lune pour le point du jour, il arriva dans le cimetière de Saint-Martin à deux heures après minuit; et, ayant entendu dans l'église deux voix différentes, qui chantaient successivement, et ensuite du bruit, il s'approcha doucement de la porte de l'église pour écouter, et il reconnut que c'était Gombert qui chantait ainsi et qui ensuite se frappait rudement, en demandant pardon à Dieu. Après que ce bruit eut un peu cessé, le nommé Dauge ayant

(1) C'est la paroisse qu'on désigne actuellement, par une corruption de langage, sous le nom de *Val-Saint-Père, (Vallis-Sancti-Petri).*

Digitized by Google

heurté à la porte, Gombert, qui ne croioit pas y trouver un homme à cette heure-là, y alla en chemise, et fut fort surpris d'y trouver Dauge. Pour lui cacher ses mortifications, il lui dit, en s'excusant de l'état où il se trouvait, qu'il venait d'arriver, et qu'il n'avait pas encore eu le tems de vêtir sa soutane, le priant de n'en parler à personne, de peur qu'on se moquât de lui, et il le confessa ensuite. Dauge ne put tenir secret ce qu'il avait vu et entendu : dès qu'il fut revenu chez lui, il le conta à sa femme, de qui on le tient; au reste, ce Dauge changea entièrement de vie.

Il est donc certain que Gombert passait la plus part de ses nuits dans l'église ou à visiter les malades; car, comme il sçavoit qu'ils sont plus négligez et qu'ils soufrent plus la nuit que le jour, il avait la dévotion d'employer particulièrement la nuit à les aller voir, les assistant, non seulement de ses exhortations, mais encore de ses facultés et même du service de sa personne, ou en faisant leurs lits, en les changeant de linge, ou en les aidant dans leurs autres besoins naturels; en sorte qu'il n'y avait point de maladie, quelque dangereuse qu'elle fût, qui pût l'en détourner; il allait partout sans crainte; le désir violent qu'il avait de la santé et de la conversion de ses malades lui faisait oublier le péril auquel il s'exposait.

Cela parut dans une effroïable et mortelle dyssenterie, qui, vers l'été de l'année 1676, se répandit dans la ville d'Avranches et dans les campagnes adjacentes, et dura jusqu'à la fin de l'automne de la même année. Cette maladie affreuse, qui emporta beaucoup de gens riches, s'attacha encore plus particulièrement sur la populace, et en fit périr la plus grande partie.

Gombert, sensible à la perte de ces pauvres gens, mettait tout en usage pour les secourir. Il les visitait assidument, leur rendait toute sorte d'assistance, les exhortoit, les confessoit et leur administrait le saint viatique et l'Extrême-Onction, sans craindre la contagion.

Il arriva même qu'une pauvre femme de Saint-Martin, qui était morte de cette maladie, ayant été abandonnée, sans que persone voulût aider à la porter en terre, Gombert eut le courage de prendre le cadavre sur son dos, et le porta dans le cimetière de Saint-Martin, où il en fit l'inhumation avec son clergé. Mais cette action héroïque lui coûta la vie; car, dès le lendemain, il fut attaqué de la même maladie, et en mourut six jours après; c'est-

Digitized by Google

à-dire que, comme Dieu autrefois récompensait par la grâce du martyre ceux qui avaient encouragé les fidèles à souffrir le martyre, Dieu, pour récompenser Gombert des soins qu'il avait eus des malades, et particulièrement de cette pauvre femme, lui envoïa la même maladie, et permit qu'il en mourût, pour couronner son zèle et sa charité.

Gombert, bien loin de regarder cette maladie dangereuse comme une affliction, la reçut comme une grâce du ciel, la supporta avec patience et avec joie, sans requérir de médecins ni de remèdes; et lorsqu'il s'aperçut que l'heure de sa mort approchait, et qu'il était près de mourir, il se fit administrer les sacremens de l'Église, lesquels il reçut avec une dévotion et une humilité exemplaires; après quoi il ordonna qu'on l'enterrât dans le cimetière de Saint-Martin, auprès de cette pauvre femme, comme s'il eût voulu marquer par là qu'il s'estimoit trop heureux que le Seigneur eût bien voulu le traiter comme elle, et que, pour lui en marquer sa reconnaissance, il voulait être mis à côté de sa fosse.

Cependant on ne lui obéit pas entièrement; car, après sa mort, qui arriva dans le presbytère de Saint-Martin, le 8e jour de septembre de l'an 1676, on inhuma, à la vérité, son corps dans le cimetière, le 9e jour de septembre de la même année; mais, au lieu de le mettre à côté de la fosse de la femme qu'il avait apportée lui-même sur son dos dans le cimetière de Saint-Martin, on le plaça proche et devant la principale porte de l'église, et l'on mit sur son corps un carreau long, par-dessus lequel on passe pour entrer dans l'église. Ainsi ce digne et charitable et humble curé finit le cours de ses jours, âgé d'environ 63 ans.

Il fut regretté de tout le monde et regardé comme un saint; et il était si généralement aimé, que les plus considérables de la ville d'Avranches assistèrent à son convoi, avec une affluence inconcevable de toutes sortes de persones.

M. Gombert mourut âgé de soixante-trois ans; il fut curé de Saint-Martin-des-Champs, pour le moins pendant vingt-sept ans.

Digitized by Google

Notice sur Jean HANTRAYE, curé d'Isigny, au diocèse d'Avranches, ensuite curé de Saint-Martin-des-Champs et supérieur du séminaire d'Avranches.

Jean Hantraye vint au monde sur la paroisse de Mesnil-Thébault, dans le diocèse d'Avranches au village de la Mosdontière, vers l'an 1620. Il perdit son père et sa mère dès son enfance. Son tuteur l'envoya faire ses humanités à la Flèche. Il étudia en philosophie et en théologie au même lieu, il alla ensuite à Paris. Le duc de Montbason (Louis de Rohan, 3e du nom, prince de Guéméné, duc de Montbason, pair et grand veneur de France) le fit précepteur du prince de Guéméné, né en 1632, et du chevalier de Rohan (Louis, chevalier de Rohan, mort le 27 novembre 1674) ses fils. Monsieur Hantrage apprit l'hébreu et les mathématiques; on le choisit pour enseigner les mathématiques aux évêques d'Hiéropolis, le Métallopolis et de Bérythe, que l'on destinait pour la Chine. Il avait une union étroite avec Messieurs de Saint-Nicolas-du-Chardonnet de Paris, chez lesquels il demeura un temps considérable. Le grand mérite de M. Hantraye fit qu'on pensa sérieusement à lui confier le soin d'instruire le jeune prince de Bouillon, qui fût depuis cardinal et doyen du Sacré-Collège; il ne voulut point occuper cette place, et il fut cause qu'on en chargea René Le Sauvage (René Le Sauvage était grand-oncle de Charles Le Sauvage, chanoine de l'église cathédrale d'Avranches, qui vivait en 1754), frère de Nicolas Le Sauvage, sieur de Vaufevrier, lieutenant-général de l'amirauté de Grandville, lequel fut ensuite pourvu de l'évêché de Lavaur, en Languedoc, et nommé pour occuper celui de Bayeux, qu'il ne tint cependant jamais parce qu'il mourut avant d'en avoir reçu la nouvelle.

Les partisans de Raymond Lulle ayant dessein de faire imprimer un livre, prièrent M. Hanteraye de leur prêter son nom, pour donner quelque crédit à leur ouvrage, mais il le refusa. On lui présenta jusqu'à trois fois un canonicat de l'église métropolitaine de Paris, et il le refusa autant de fois, aimant mieux vivre dans un état médiocre, plus conforme à l'humilité qui fut toujours sa vertu favorite.

M. Hantraye était âgé de 35 ans lorsqu'il reçut l'ordre de

Digitized by Google

prêtrise. A peine cinq ans s'étaient écoulés depuis sa promotion au sacerdoce, que M. le marquis d'Isigni qui l'avait souvent vu à Paris, lui présenta la cure d'Isigni, au diocèse d'Avranches (c'était en 1659). Lorsqu'il fut à Isigni, il établit des écoles et des classes; il y donnait lui-même des leçons de philosophie et de théologie. — Il fut syndic des curés du diocèse d'Avranches, et il exerça cette charge avec toute la capacité et l'intégrité qu'on pouvait désirer. M. de Boilève, évêque d'Avranches le nomma doyen de Saint-Hilaire.

Robert Gombert, curé de Saint-Martin-des-Champs, consentit, par acte du 20 février 1666, que René Le Prieur, curé de la Gohannière, et Jean Hantraye, curé d'Isigni, fissent toutes les poursuites nécessaires pour solliciter auprès de M. de Boilève, évêque d'Avranches, l'érection d'une communauté ecclésiastique en forme de séminaire dans le presbytère de Saint-Martin-des-Champs, parce que les dits sieurs Le Prieur et Hantraye promettaient et acceptaient, en cas de la dite érection du séminaire, de demeurer et de vivre en communauté avec le sieur Gombert,

M. de Boilève, évêque d'Avranches, approuva le zèle et l'intention de ces messieurs, par son mandement donné à Paris, le 8 mai 1666. Ce prélat donna, le 20 décembre de la même année, un second mandement pour l'union de la cure de Saint-Martin-des-Champs, du collège d'Avranches et de la prébende préceptoriale. Il y avait vingt ans que M. Hantraye était curé d'Isigni, lorsqu'il quitta cette cure pour venir demeurer à Saint-Martin-des-Champs; il y vécut quinze ans avec la qualité de curé de Saint-Martin-des-Champs et de supérieur du séminaire d'Avranches, et il mourut le 12 mars 1693, à 73 ans.

Notice sur René LE PRIEUR.

René Le Prieur, curé de Montgothier, au doyenné de Cuves, mourut le 25 mai 1691, et le lendemain, conformément au premier article de son testament, fut inhumé proche la croix du cimetière de Montgothier en présence de François Le Prieur, de

Digitized by Google

François de Gouvetz, écuyer, et de Gauvin Ferré, écuyer, ses neveux.

M. Le Prieur était fort zélé pour le salut des âmes. Il était curé de la Gohannière et doyen rural de Tirepied, lorsqu'en 1666, il s'unit à Robert Gombert, curé de Saint-Martin-des-Champs, et à Jean Hantraye, curé d'Isigny, pour procurer l'établissement d'un séminaire pour le diocèse d'Avranches. Il vint au monde à Monthallé, sur la paroisse des Biards, le 19 janvier 1626, et fut baptisé dans l'église paroissiale des Biards, le même jour.

(A suivre).

Digitized by Google

LE MOUVEMENT CATHOLIQUE EN FRANCE

Il est intéressant de constater combien le besoin d'un idéal élevé et la préoccupation des choses surnaturelles se font de plus en plus sentir à notre époque réputée bien à tort comme une époque de scepticisme. Nous ne voulons pas parler de ce courant quelque peu maladif qui, comme à toutes les heures troublées, entraîne les masses naïves et vulgaires vers des manifestations étranges ou les amène à se préoccuper de prédictions bizarres, mais, de cette tendance qui, pousse les esprits éclairés vers un spiritualisme très voisin de l'idée chrétienne. Le matérialisme n'existe plus, les désespérances du pessimisme ne sont plus de mode, on revient à des conceptions plus douces pour ceux qui souffrent, plus consolantes pour tous. C'est ainsi que dans la littérature et au théâtre le christianisme renait et s'impose aux indifférents eux-mêmes.

Cette réaction n'est pas d'hier; déjà il y a cinq ans nous la signalions aux lecteurs de la *Revue;* mais elle a fait depuis des progrès tels, qu'il est impossible de ne pas les constater. Le mois qui vient de s'écouler, consacré par l'Eglise aux fêtes de la semaine sainte et de la Pâques, a toujours été favorable aux manifestations religieuses. Depuis longtemps ces jours amènent une trêve aux divertissements et aux spectacles profanes; les oratorios et les auditions spirituelles remplacent sur l'affiche la pièce à la mode, puis quelques jours après tout reprend son cours accoutumé. Cette année il en a été autrement; d'abord les manifestations religieuses ont été plus nombreuses, plus accentuées et enfin, quelque chose en est resté, car à l'heure actuelle, une pièce de ce genre conserve la faveur du public, nous voulons parler de la *Samaritaine.*

Mais procédons par ordre. Les principales scènes parisiennes

Digitized by Google

ont plus complètement que jamais obéi au sentiment public. A la Porte Saint-Martin, on a repris la *Passion* d'Haraucourt, et bien que cette reprise n'ait duré qu'un soir, elle doit être signalée, car ce mystère n'est autre que le récit même de saint Mathieu; les six tableaux qui le composent, l'entrée du Christ à Jérusalem, la Pâques, le Jardin des Oliviers, le palais de Caïphe, celui de Pilate, le Calvaire, suivent bien exactement le récit évangélique.

Citons dans divers théâtres : *La mère de Judas*, de Larmandie, pièce où le principe de la charité chrétienne paraît quelque peu méconnu malgré les intentions de l'auteur; le *Chemin de la Croix*, d'Armand Sylvestre; *Joseph d'Arimathie*, de Trarieux; *Rédemption*, de Charles Vincent, jouée cette année au théâtre Corneille et dont les quinze tableaux se déroulaient l'année dernière au théâtre des Lettres: l'*Enfant Jésus*, de Grapdmougin, toujours favorablement accueilli; enfin la pièce de Rostand, *La Samaritaine*, fort discutée et avec raison, mais dont le succès continue à la Renaissance.

On pourra objecter que la plupart de ces pièces n'ont guère tenu l'affiche plus longtemps que la *Passion* d'Haraucourt et qu'elles ont disparu avec la semaine sainte; il n'en est pas moins vrai que les scènes, même les plus profanes, se sont associées aux tendances nouvelles du public. Que ce soit hommage rendu à des croyances respectables ou simple calcul d'intérêt des directeurs, peu importe, nous voulons constater seulement que cette façon d'agir a été imposée par le désir du public clairement manifesté et que ces tentatives ont été heureuses.

Il n'est pas besoin d'ailleurs de la semaine sainte pour assurer des spectateurs aux œuvres de ce genre; l'accueil fait à *La Samaritaine* est là pour en témoigner. Il est de toute évidence que ce n'est pas seulement le grand talent de Sarah Bernhardt qui attirait, mais bien le sujet choisi par l'auteur, et cela malgré ce que l'expression des idées émises pouvait avoir de défectueux. Nous ne faisons pas bien entendu la critique des vers de M. Rostand, dont le talent souple ne peut être que loué, mais bien des paroles mises dans la bouche de ses personnages et surtout dans celle du Christ.

Il y a d'abord une critique générale qui s'adresse à toutes les pièces de ce genre et dont on ne peut que reconnaitre la justesse. Rodenbach, l'auteur du *Voile*, l'a formulée d'une façon fort pré-

Digitized by Google

cise dans le *Figaro*. Il s'agit de cette illusion d'âme qui ne peut exister lorsque ce sont des acteurs connus qui interprètent des personnages sacrés :

« Malgré tout leur art, écrit-il, on sentira sans cesse qu'ils mentent. Est-ce que Mme Sarah Bernhardt pourrait, en ses meilleurs soirs, donner l'illusion, ne fût-ce qu'une seule minute, qu'elle est la Vierge Marie ou même la Samaritaine? Ceci est l'impossible. Et ce qu'elle ne peut pas faire, ce qu'aucun comédien notoire ne pourra faire, un obscur comparse d'une Passion d'Allemagne ou de ville morte l'accomplira, *parce qu'il est anonyme*.

« Toujours, avec des comédiens, on sentira qu'ils jouent « un rôle », et quand il s'agit d'un drame religieux, dès que les acteurs ne suggèrent pas *qu'ils sont eux-mêmes Jésus, la Vierge, les disciples,* on a l'impression d'une mascarade et que, par conséquent, quelque chose de sacrilège s'accomplit, un sacrilège contre l'art en même temps que contre la Foi. »

C'est là une critique exacte, mais en la faisant on se place au point de vue de l'art bien plus qu'au point de vue de la Foi; celle-ci est surtout blessée par les paroles mises dans la bouche des personnages, fussent-ils des comparses obscurs et anonymes. La pièce de M. Rostand encourt vivement ce reproche. Tout le rôle du Christ vous impressionne péniblement.

Ce sont d'abord les paraboles paraphrasées. L'Evangile pour nous est sacré. Ces immortelles paroles sont immuables, il n'appartient à personne de les changer.

La scène la plus applaudie est celle du puits de Sichem; eh bien là aussi il est des choses qui nous choquent profondément. Comme on l'a dit excellemment, pour ceux qui croient que Jésus est Dieu, le Christ signifie non seulement toute charité mais aussi toute pureté. Or, l'auteur le fait parler comme un homme sensible aux charmes humains et c'est presqu'une profanation que ces vers où il se présente comme un connaisseur habile de la beauté des formes, comme un artiste. De même les reproches qu'il adresse à Photine sur sa vie passée nous choquent par leur manque de réserve. Ces paroles gâtent toute cette scène et c'est dommage vraiment, car lorsque Jésus a fait comprendre à la Samaritaine l'indignité de la vie qu'elle a menée jusqu'ici, lorsqu'elle lui répond toute troublée de ses souvenirs, rougissant des paroles qu'elle vient de prononcer, il y a en fort beaux vers un remar-

Digitized by Google

quable exposé de la charité chrétienne et de cet amour profane faisant place à l'amour divin :

..... Le ciel, c'est quand on aime.
Pour être aimé du Père, aimez votre prochain.
Donnez tout par amour. Partagez votre pain...
Aimez qui vous opprime et qui vous fait insulte.
Septante fois sept fois, pardonnez. C'est mon culte
D'aimer celui qui veut décourager l'amour.
S'il vous bat, ne criez pas contre, priez pour.
S'il vous prend un manteau, donnez-lui deux tuniques.
Aimez tous les ingrats comme des fils uniques.
Aimez vos ennemis pour être mes amis.
Aimez beaucoup, pour qu'il vous soit beaucoup remis.
Tous les amours sont beaux, sauf celui de soi-même!
Aimez-vous bien les uns les autres. Quand on aime,
Il faut sacrifier sa vie à son amour.
Moi, je vous montrerai comme on aime, un jour...

Du reste la pièce abonde en vers que l'on pourrait citer. Ainsi quand les prêtres de la synagogue, irrités contre la Samaritaine, lui reprochent l'indignité de sa vie, elle proteste que le Christ est venu pour les pécheurs, pour les petits, pour les humbles. Non! crient les Pharisiens avec dédain :

Le Christ est un vainqueur qui viendra dans la gloire!

Photine répond :

C'est un pauvre qui passe et qui demande à boire.

Malheureusement la pièce se termine sur une paraphrase du *Pater*, c'est encore Jésus qui parle; ce sont des paroles sublimes qui sont travesties, la plus pénible impression vous envahit.

Malgré tout, tant est la force actuelle du drame religieux que *La Samaritaine* s'affirme comme un succès. D'ailleurs malgré certaines appréciations un peu sévères, l'on peut dire que M. Rostand s'est révélé un vrai poète dans cette œuvre, il a le souffle qui anime, le charme qui pénètre, la couleur qui frappe, l'émotion qui gagne et qui entraîne.

Toutes les scènes où Jésus n'est pas présent sont admirablement traitées, pourquoi faut-il qu'il paraisse fréquemment et que M. Rostand n'ait pas compris qu'il n'est pas donné à un homme de faire parler un Dieu!

Digitized by Google

Pendant que les théâtres du boulevard s'ouvraient ainsi à des œuvres bibliques et chrétiennes, les salles de conférence transformées faisaient entendre à des auditoires nombreux les plus admirables sermons de Bossuet, de Massillon, de Lacordaire. Ici c'est Mounet-Sully interprétant de sa voix sonore les passages les plus pénétrants du Petit-Carême. C'est Coquelin à la Bodinière; c'est, à la salle de la rue Caumartin, M. Armand Damieu, rendant avec une science profonde la parole solennelle de Bossuet ou l'éloquence vibrante de Lacordaire. Et partout le même public empressé, enthousiaste.

Cabotinage, dira-t-on, dilettantisme de désœuvrés avides de gouter des sensations nouvelles, ou désireux de changer de genre. Cela est fort possible, et Dieu me garde de prendre pour des actes de piété toutes ces choses. Mais je ne puis m'empêcher d'y voir un état d'esprit préférable à celui qui existait il y a quelque trente ans, lorsque le vendredi-saint certains écrivains connus se réunissaient en un banquet célèbre.

C'est une amélioration très relative, il est vrai, mais c'est une amélioration. Pour moi, j'avoue d'ailleurs que je ne serais pas péniblement impressionné par la représentation sur le théâtre de drames chrétiens, s'ils étaient respectueusement interprétés et je crois qu'à tout prendre, il y aurait là un grand enseignement. Nous n'en sommes pas encore arrivés à ce point, constatons le avec regret, et espérons qu'il se trouvera enfin un auteur bien avisé, ne craignant pas de redire les grandes scènes du Christianisme, mais le faisant en chrétien.

P. DE LONGUEMARE.

Digitized by Google

DISTINCTION HONORIFIQUE

Nous sommes heureux d'adresser nos félicitations à M. l'abbé Laveille, de l'Oratoire, nommé Officier d'Académie à l'occasion du dernier Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne. Nos lecteurs se souviennent des importants travaux publiés ici même par M. l'abbé Laveille et connaissent son érudition. Signalons entre autres *son histoire de la Congrégation de Savigny,* dont le premier volume seul est paru et dont il sera rendu compte lorsque l'ouvrage sera complet.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Correspondance de P.-D. Huet et du P. Martin (*suite*). — A. GASTÉ 5
La porcelaine tendre de Rouen en 1673 (*fin*). — R. DE BRÉBISSON 25
Une célèbre baronnie normande (*suite*). — L'abbé GODEFROY 34
De Gay de Planhol. — Ch. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE . 57
S. G. Mgr Colomb, évêque d'Evreux. — L'abbé ODIEUVRE ... 72
Bulletin bibliographique. — P. DE LONGUEMARE et A. TOUGARD 74
La sainteté dans l'Ordre de Malte. — Léon DE LA BRIÈRE ... 77
Correspondance de P.-D. Huet et du P. Martin (*suite*). — A. GASTÉ 87
Dieppe et les Anglais de 1435 et 1443. — E. LE CORBEILLER. 105
Les Normands au Canada. Henri de Bernières, premier curé de Québec. — L'abbé Auguste GOSSELIN 117
Histoire du prieuré de Notre-Dame-sous-Eau. — Florentin LORIOT 141
Le « Caen Illustré » de M. E. de Beaurepaire. — E. TRAVERS 159
Bulletin bibliographique. — G. DANZAS et P. DE LONGUEMARE 169
Nécrologie. — E. T. 178
Une célèbre baronnie normande (*suite*). — L'abbé GODEFROY 182
Les Normands au Canada. Henri de Bernières, premier curé de Québec (*suite*). — L'abbé A. GOSSELIN 205
Histoire du prieuré de Notre-Dame-sous-Eau (*suite et fin*). — Florentin LORIOT 225
Correspondance de P.-D. Huet et du P. Martin (*suite*). — A. GASTÉ 237
Le « Caen Illustré » de M. E. de Beaurepaire (*fin*). — E. TRAVERS 247
Nécrologie. — P. DE LONGUEMARE et G. DANZAS 261
Les Normands au Canada. Henri de Bernières, premier curé de Québec (*suite*). — L'abbé GOSSELIN 274

Digitized by Google

Le règlement de l'Hôpital général de Valognes. — P. Le Cacheux 302
Une célèbre baronnie normande (*suite*). — L'abbé Godefroy 314
Correspondance de P.-D. Huet et du P. Martin (*suite*). — A. Gasté 337
Une célèbre baronnie normande (*fin*). — L'abbé Godefroy. 353
Correspondance de P.-D. Huet et du P. Martin (*suite*). — A. Gasté 366
Les Normands au Canada. Henri de Bernières, premier curé de Québec (*suite*). — L'abbé Gosselin 369
Les alliances Franco-Arméniennes. — Florentin Loriot 411
Distinction honorifique. — P. de Longuemare..... 426
Nécrologie. — P. de Longuemare..... 427
Les tours et les murailles de Caen vers la fin de la Ligue. — L'abbé Bourrienne 429
La confrérie du Saint-Sépulcre de Valognes. — Abbé Adam. 443
Correspondance de P.-D. Huet et du P. Martin (*suite*). — A. Gasté 459
Les Normands au Canada. Henri de Bernières, premier curé de Québec (*suite*). — L'abbé Gosselin 473
Les saints prêtres du diocèse d'Avranches au XVIIe siècle. — A. Laveille 497
Le mouvement catholique. — P. de Longuemare..... 511
Distinction honorifique. — P. de Longuemare..... 516

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

ADAM (l'abbé) — La Confrérie du Saint-Sépulcre de Valognes..... 443

BEAUREPAIRE (Ch. DE ROBILLARD DE) — De Gay de Planhol..... 57

BOURRIENNE (l'abbé) — Les tours et les murailles de Caen à la fin de la Ligue 429

BRÉBISSON (R. DE) — La porcelaine tendre de Rouen ... 25

DANZAS (G.) — Bibliographie..... 169-261

GASTÉ (A.) — Correspondance de P.-D. Huet et du P. Martin..... 5-87-237-337-366-459

GODEFROY (l'abbé) — Une célèbre baronnie normande... 34-[182-314-353

GOSSELIN (Auguste) — Les Normands au Canada, Henri de Bernières, premier curé de Québec..... 117-205-274-369-473

LA BRIÈRE (Léon DE) — La sainteté dans l'Ordre de Malte.. 77

LAVEILLE (A.) — Les saints prêtres du diocèse d'Avranches au XVIIe siècle..... 497

LE CACHEUX (P.) — Le règlement de l'Hôpital général de Valognes..... 302

LE CORBEILLER (Edouard) — Dieppe et les Anglais de 1435 à 1443. 105

LONGUEMARE (P. DE) — Bibliographie..... 74-169
Nécrologie..... 261-427
Distinction honorifique..... 426-516
Le mouvement catholique 511

LORIOT (Florentin) — Histoire du Prieuré de Notre-Dame-sous-Eau..... 141-225
Les alliances Franco-Arméniennes et la Normandie..... 411

ODIEUVRE (chanoine) — S. G. Mgr Colomb, évêque d'Evreux. 72

TOUGARD (A.) — Bulletin bibliographique..... 74

TRAVERS (Emile) — Le « Caen Illustré » de M. E. de Beaurepaire..... 159-247
Nécrologie..... 178

FIN DE LA SIXIÈME ANNÉE

Le Gérant : L. ODIEUVRE.

Evreux. — Imp. de l'Eure, L. ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

Digitized by Google

VOYAGE CIRCULAIRE EN BRETAGNE

BILLETS D'EXCURSIONS

délivrés toute l'année.

(1re classe, **65** fr. — 2me classe, **50** fr.

Les Compagnies de l'Ouest et d'Orléans délivrent, toute l'année, aux prix très réduits de **65** fr. en 1re classe et **50** fr. en 2me classe, des billets circulaires valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île bretonne, savoir : *Rennes, Saint-Malo, Dinard, Saint-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon et Rennes.*

Ces billets peuvent être prolongés trois fois d'une période de 10 jours moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 °/₀ du prix primitif.

Le voyageur partant d'un point quelconque des réseaux de l'Ouest et d'Orléans pour aller rejoindre cet itinéraire, peut obtenir, sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, en même temps

Digitized by Google

que son billet d'excursion, un billet de parcours complémentaire comportant une réduction de 40 %, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres ou payant comme pour 150 kilomètres.

La même réduction lui est accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point des deux réseaux qu'il a choisi.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;

Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, rue Beffroi, Rouen;

J. BARTHÉLEMY, place Cauchoise, Rouen.

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;

G. DANZAS, avocat, rue aux Namps, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;

L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;

E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne : ..... MM. l'abbé Frécour, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;

ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).

G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19. place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 112 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Evreux. Imprimerie de l'Eure. L. Odieuvre, 4 bis. rue du Meilet.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
N841R4
v. 6
1895/97

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.

Digitized by Google

Digitized by Google